

2023

RAPPORT SUR LES COMPTES

Tome 2

Compte de fonctionnement
par politique publique
et par programme



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



RAPPORT SUR LES COMPTES

Le rapport sur les comptes 2023 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, les prêts et participation, les fonds et libéralités, les obligations vertes ainsi que les obligations sociales. Les informations budgétaires publiées dans ce tome ne font pas partie du périmètre de révision de l'auditeur indépendant.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états d'investissement approuvé par le Grand Conseil. financiers [REEF - D 1 05 15]) et le rapport de l'organe de révision.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes, contient le bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

Sommaire

1. Introduction à la lecture du document	5
2. Vue d'ensemble	15
3. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme	31
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
4. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	365
5. Arborescence politique publique - programme	421
Annexes	
A1. Liste des programmes par département	427
A2. Comparaison et classification par nature à 4 positions et par politique publique	431
A3. Effectifs par politique publique	445
A4. Subventions	449
A5. Crédits supplémentaires	487
A6. Liste annexe des provisions par programme et nature à 2 positions	507

1

Introduction à la lecture du document

Introduction à la lecture du compte 2023 par politique publique et par programme et organisation de l'État

A. Nouvelle arborescence des politiques publiques et des programmes de la législature 2023-2028 et retraitement du budget 2023 et des comptes 2022

I. Introduction

Le budget 2023 a été adopté le 16 décembre 2022 par le Grand Conseil. Ce budget avait été préparé et construit par les 7 départements qui composaient l'administration cantonale de l'État lors de la précédente législature, depuis le 1^{er} juin 2018 jusqu'au 31 mai 2023. La forme de ce budget correspondait aux politiques publiques et aux programmes définis par le Conseil d'État pour la législature 2018-2023, conformément à l'article 16, alinéa 4 de la LGAF.

Le 1^{er} juin 2023 a débuté la législature 2023-2028 avec une nouvelle arborescence des politiques publiques et des programmes. Afin de fonctionner selon cette nouvelle arborescence, le budget 2023 a été retraité, et par conséquent à des fins de comparabilité (en application de l'art. 27 LGAF), le compte 2023 est également présenté selon l'arborescence de la nouvelle législature 2023-2028.

II. Nouvelle législature 2023-2028 : organisation administrative

Avant même son entrée en fonction le 1^{er} juin 2023, le Conseil d'État a présenté la nouvelle organisation administrative de l'État autour des 7 départements et de la Chancellerie d'État:

- Chancellerie d'État (CHA)
- Finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF)
- Instruction publique, formation et jeunesse (DIP)
- Institutions et numérique (DIN)
- Territoire (DT)
- Santé et mobilités (DSM)
- Economie et emploi (DEE)
- Cohésion sociale (DCS).

Cette nouvelle législature a débuté avec une organisation modifiée de l'administration qui a été rapidement implantée dans les outils informatiques (financier et RH) en déplaçant les centres de responsabilité (CR) dans les nouveaux départements et en retraitant les exercices antérieurs, permettant ainsi une comparabilité avec le passé. Il a été procédé de la même façon pour les subventions qui ont changé de CR.

Par ailleurs, des transferts partiels et non significatifs ont eu lieu entre les départements pour assurer une dotation équilibrée des états-majors. Ces transferts n'ont pas fait l'objet d'un retraitement de l'historique.

III. Nouvelle législature 2023-2028 : organisation budgétaire

Le 21 juin 2023, le Conseil d'État a adopté l'arborescence 2018-2023 des politiques publiques et des programmes. Elle figure en annexe du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFGB). Cette arborescence comporte 13 politiques publiques qui se déclinent en 50 programmes, soit le même nombre de politiques publiques et de programmes que lors de la législature précédente. Hormis les politiques A et B, toutes les politiques publiques sont sous la responsabilité d'un seul département.

Dans la table de correspondance ci-après figurent tous les programmes qui ont subi des modifications (telles que l'intitulé du programme, la composition du programme) par rapport à l'arborescence de la législation précédente. Il est indiqué :

- Dans la colonne de gauche: Le nouvel intitulé des programmes tels que définis pour la législature 2023-2028.
- Dans la colonne de droite: La correspondance du nouveau programme au programme de la précédente législature. Si des nouveaux sujets sont ajoutés dans un programme de la précédente législature, ils sont précédés par le signe "+", et si des sujets sont retirés du programme de la précédente législature, ils sont précédés par le signe "-".

Table de correspondance des programmes

Programmes de la législature 2023-2028	Programmes de la législature 2018-2023
A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique	+ promotion de l'égalité et prévention des violences + affaires internationales + aéroport international de Genève (AIG) + statistique publique
A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance	A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité - promotion de l'égalité et prévention des violences - affaires internationales - statistique publique
B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'État et logistique	B04 Gestion des locaux et logistique
B05 Systèmes d'information et du numérique	B05 Systèmes d'information et numérique
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées + Service cantonal des seniors et des proches aidants + EMS et UATR
K01 Réseau de soins	K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées - EMS et UATR
L02 Régulation du marché du travail et du commerce	L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce
L03 Promotion économique et tourisme	L04 Promotion économique et tourisme
M02 Infrastructures routières et de transports publics	M02 Infrastructures routières et de transports - Aéroport international de Genève (AIG)

Conformément à la décision du Conseil d'État, cette nouvelle arborescence des politiques publiques et des programmes a été mise en œuvre dès le début de la législature, elle a donc été rapidement implantée dans les outils informatiques (budgétaire, financier, RH), en retraçant le budget 2023 et les exercices antérieurs, permettant de faire comme si, par exemple, les EMS avaient toujours été dans le programme C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées. Ces retraitements du passé permettent de faciliter les comparaisons et les analyses financières historiques.

IV. Des crédits supplémentaires neutres accordés par la commission des finances

En raison de la nouvelle arborescence des politiques publiques et des programmes pour la législature 2023-2028, le Conseil d'État exécutait, lors son entrée en fonction, un budget 2023 qui ne correspondait pas à celui qui a été voté par le Grand Conseil en décembre 2022, du moins dans sa forme.

Pour régulariser cette situation, le Conseil d'État a présenté l'ensemble du nouveau budget 2023 à la Commission des finances sous la forme d'une demande en autorisation de crédits supplémentaires, conforme à l'article 32 de la LGAF. Cependant, il ne s'agit pas de nouveaux crédits supplémentaires qui s'ajouteraient à ceux déjà accordés, puisque cela consiste uniquement à ventiler l'ensemble des charges et des revenus du budget voté en décembre 2022 sur les nouveaux programmes, en conservant exactement le même niveau de charge sur chacune des natures budgétaires. Ce crédit supplémentaire adopté par la Commission des finances a donc un effet totalement neutre sur les finances de l'État en 2023.

Afin de faciliter la comparaison, le compte 2023 et le budget 2023 retraités sont aussi présentés en regard du compte 2022 qui a aussi été retraité selon la nouvelle arborescence.

B. Présentation du budget des programmes

Le compte 2023 comporte 51 programmes regroupés en 13 politiques publiques identifiées par des lettres de A à M.

Chaque programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte deux exceptions : le programme "B01 Etats-majors départementaux" qui concerne tous les départements mais dont la responsabilité incombe à la chancellerie, et le programme "A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance" également sous la responsabilité de la chancellerie, auquel participent le DF et le DIN.

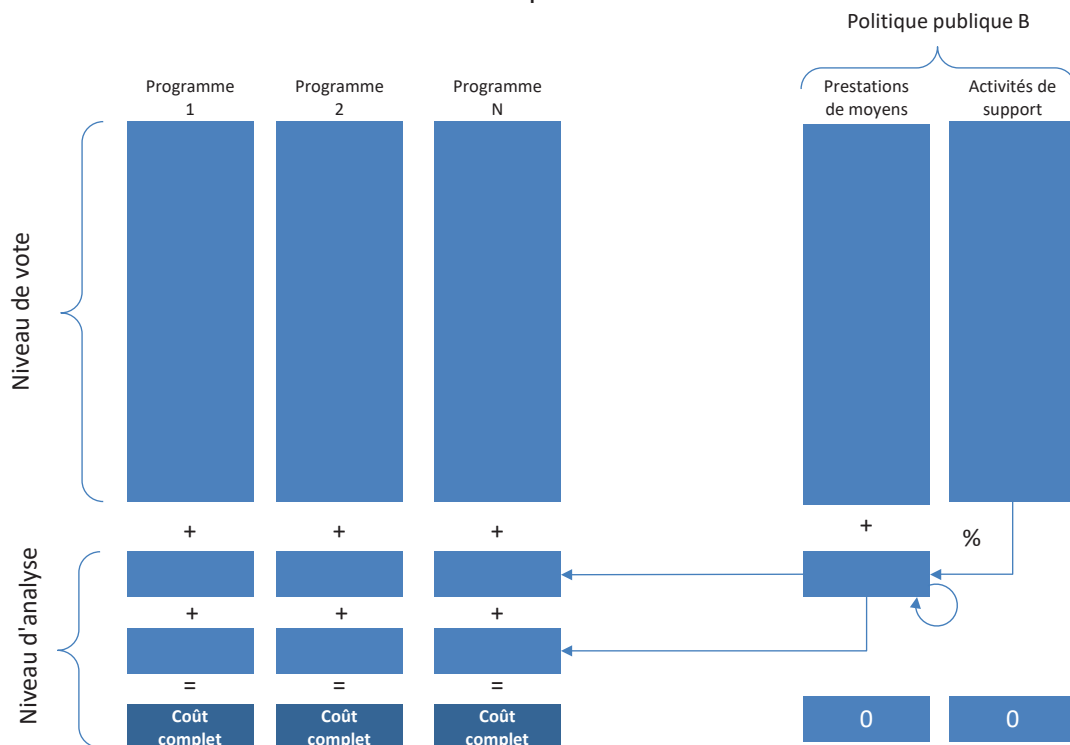
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 "Charges de personnel", 31 "Charges de biens et services et autres charges d'exploitation", etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau aboutit au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique B « États-majors et prestations transversales »).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet :



Les activités de support, soit le programme B01, correspondent à la fonction d'état-major des secrétariats généraux des 7 départements, de la chancellerie d'État et au contrôle interne départemental. Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département selon une clé de répartition basée sur les charges de personnel.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques et de communication numériques transversaux (OCSIN) et verticaux (unités départementales), soit le programme B05, à la mise à disposition de locaux par l'office cantonal des bâtiments et les unités départementales de logistiques (OCBA), soit le programme B04, aux ressources humaines transversales (OPE) et verticales (services RH des départements), soit le programme B02, aux finances transversales (DGFE) et verticales (services financiers départementaux), soit le programme B03. Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'État en fonction de leur "consommation".

La méthode de répartition du coût complet de la politique B05 Systèmes d'information et numérique se base sur une méthode axée sur la "consommation" des services informatiques. Cette méthode valorise les coûts selon un modèle de comptabilité analytique basée sur la méthode ABC (Activity Based Costing). Cette méthode, utilisée depuis le budget 2020, tient compte des services fournis au catalogue des services de l'OCSIN et effectivement consommés par chaque entité.

Pour les charges liées à l'utilisation des bâtiments (programme B04), la méthode peut être qualifiée de semi-directe puisque certaines entités se voient attribuer leurs propres amortissements (notamment les bâtiments scolaires, y compris l'Université et les HES, les bâtiments de la Police, les lieux de détention, l'arsenal et les bâtiments de protection civile et les bâtiments des HUG), alors que pour les autres, les amortissements ou les loyers sont ventilés sur la base d'un coût moyen par m². De plus, les dépenses générales (qui comprennent les dépenses d'entretien, les fluides, etc.) sont attribuées à chaque bâtiment selon leur consommation sur la base des données du dernier exercice bouclé. Les autres natures de charges sont ventilées de manière indirecte.

Les ressources humaines (B02) et les finances (B03) se répartissent sur les autres programmes en fonction des charges de personnel.

Dans les prestations de moyen, sont aussi incluses celles qui sont fournies à des tiers externes à l'administration. Le coût complet d'un programme contient donc aussi les coûts de bâtiment, d'informatique, de RH ou d'infrastructure qui sont mis à disposition gratuitement d'une entité tierce chargée de fournir des prestations à la population pour le compte de l'État (EMS, EPH, HUG, Université, TPG etc.). Il s'agit de subventions non monétaires.

Cette présentation à deux niveaux permet de respecter l'article 5 "Transparence des coûts" de la LGAF qui prévoit que "le coût complet des programmes doit être évalué au moyen de la ventilation des charges indirectes".

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspondent au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme.

Les ETP fixes sont repris dans les récapitulatifs financiers par programme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'État et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce budget. Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justifications des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme. Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent. La justification des écarts détaille les principales variations financières et d'ETP en fonction des projets en cours, et explique les différences sur les objectifs et indicateurs en fonction de ces variations. Elle doit en outre contenir une description des principales variables influençant le programme concerné et expliquer les conséquences de leur évolution sur les budgets.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit la loi, le budget financier est accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'État. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

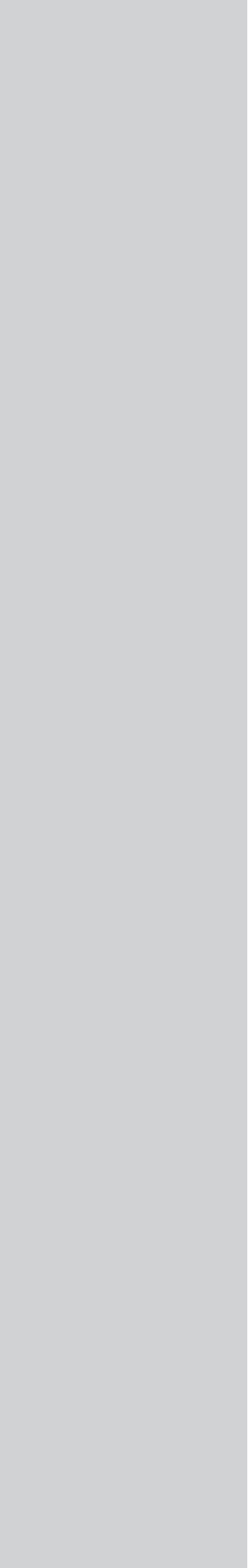
Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statu quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs. Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire, et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

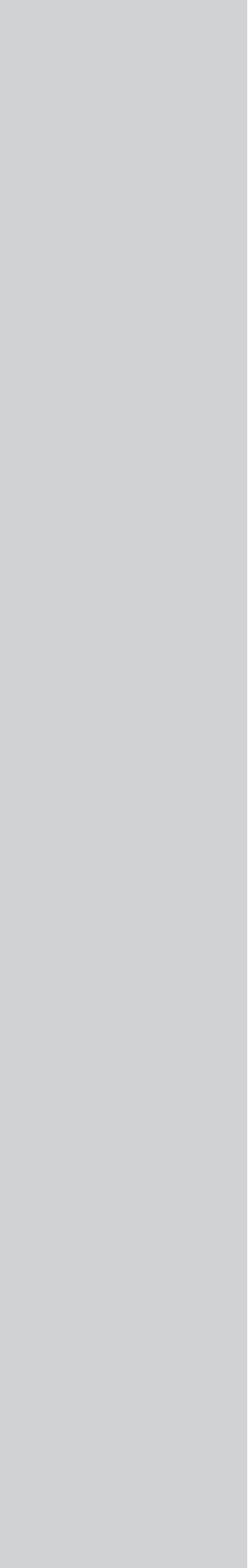
8. Tableaux annexés

En annexe, figurent aussi les tableaux suivants permettant de mieux lire ce budget par programme:

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Les tableaux détaillés du budget comprenant la comparaison et la classification par nature comptable à 4 positions et par politique publique.
- Le tableau des subventions détaillées (nature 363), ligne par ligne, classées par programme. Il contient aussi les "autres transferts" (nature 3690) dont la gestion est identique aux subventions. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations si elle existe, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années antérieures.
- Le tableau des subventions non monétaires par programme, par entité et par genre. Ces coûts ne sont plus comptabilisés dans l'état de la performance financière mais figurent dans le coût complet des programmes. A noter que depuis le budget 2014 MCH2, la mise à disposition gratuite de capitaux de dotation et les prêts à intérêt nul ne sont plus imputés aux programmes, dès lors que les intérêts de la dette ne sont pas non plus ventilés sur les programmes. Ils ne figurent donc pas dans le tableau des subventions non monétaires, mais dans un tableau qui est publié avec les comptes.
- Le tableau des tâches réparties entre le canton et les communes et le décompte des montants dus ou à recevoir pour chaque commune en 2023.
- La liste des provisions est présentée par programme et par nature à 2 positions. Cette liste détaille tous les mouvements de provisions (dotations, utilisations et reprises de provisions) par programme. Chaque provision est justifiée de même que les différences significatives entre le compte et le budget 2023.



2 Vue d'ensemble



Vue d'ensemble

1. Synthèse des comptes 2023

Le tome 2 présente le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme.

L'année 2023 boucle avec des comptes à l'équilibre, alors que le budget 2023 prévoyait un déficit de 476.4 millions. Les comptes 2023 se soldent sur un excédent de revenu avant affectation du résultat de 1'398 millions de francs.

Le Conseil d'Etat a décidé de prendre en charge dans les comptes 2023 une part supplémentaire du coût de la recapitalisation de la CPEG (amortissement supplémentaire de 1'398 millions de francs) avec un excédent final nul in fine.

Les charges s'élèvent à 10.1 milliards avant l'amortissement supplémentaires de la réserve budgétaire CPEG, soit un écart de 1% par rapport au budget 2023. Les charges, y compris l'amortissement supplémentaire de 1'398 millions, se montent à 11.5 milliards.

Les revenus s'élèvent à 11.5 milliards, soit un écart par rapport au budget de +20.7%.

En millions

	C 2023	B 2023	Ecart C 2023 / B 2023	
Revenus de fonctionnement	11'480.9	9'508.2	1'972.7	20.7%
Charges de fonctionnement	10'082.9	9'984.6	98.3	1.0%
Excédent avant affectation du résultat	1'398.0	-476.4	1'874.5	
Amort. comptable supplémentaire réserve budgétaire CPEG	-1'398.0	-	-1'398.0	
Excédent final	0.0	-476.4	476.4	

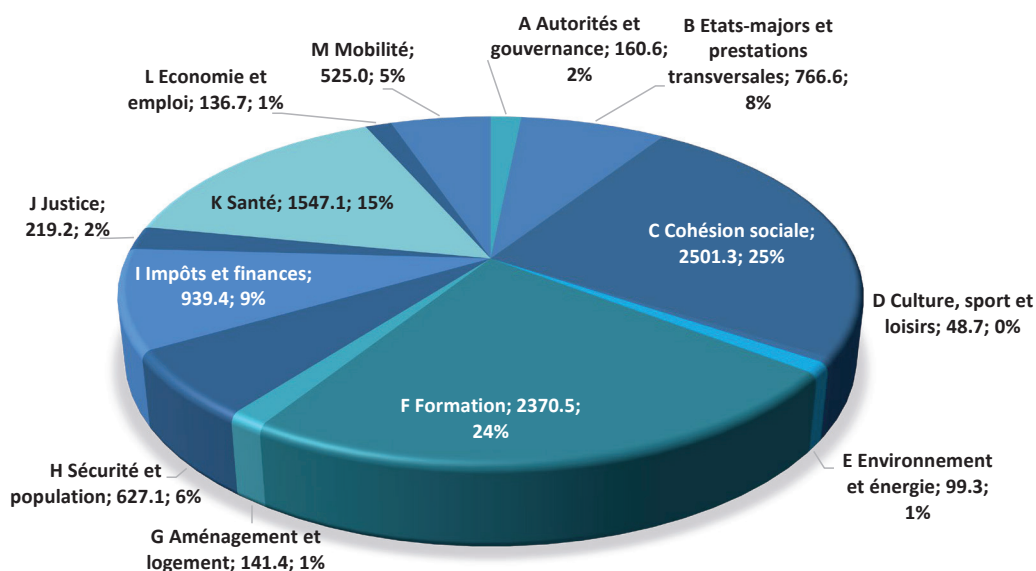
Les charges par politique publique font l'objet d'une synthèse au point 2 et les revenus sont analysés au point 3. Le chapitre concernant les charges ne prend pas en compte l'amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire CPEG.

2. Charges

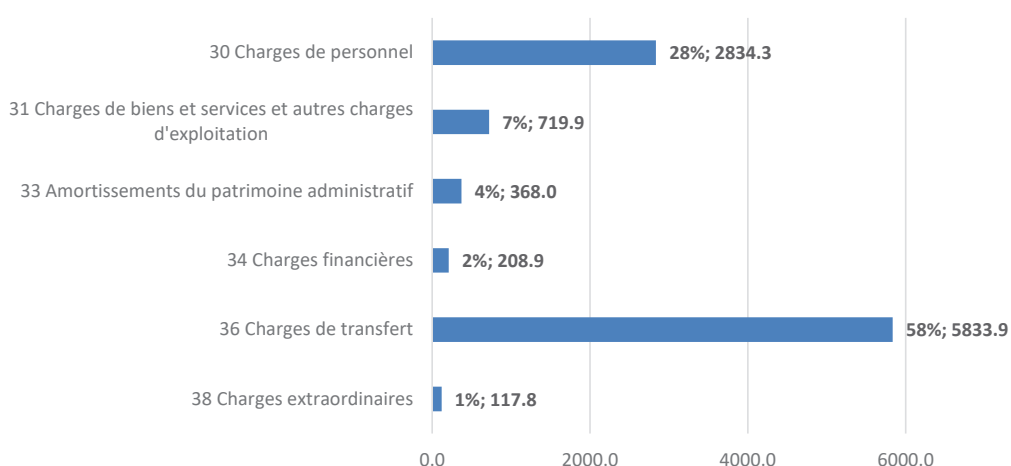
2.1. Répartition des charges aux comptes 2023

Les charges aux comptes 2023 s'élèvent à 10.1 milliards. Quatre politiques publiques concentrent près de 3/4 des charges; à savoir les politiques publiques C Cohésion sociale (25%), F Formation (24%), K santé (15%) et I Impôts et finances (9%).

**Charges au compte 2023 par politique publique
(en millions, hors natures 37 et 39 et en %)**



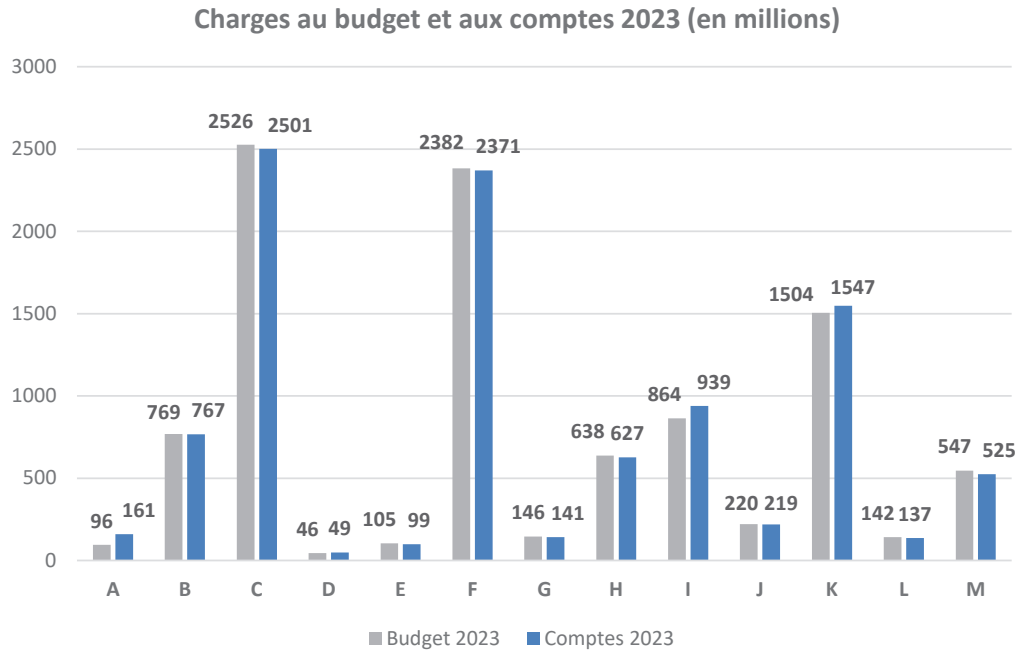
Les charges se composent principalement des charges de transfert (58%), des charges de personnel (28%) et des charges de biens et services et autres charges d'exploitation (7%). Les charges d'amortissement, les charges financières et les charges extraordinaires représentent une part moindre du total des charges, respectivement 4%, 2% et 1%.



2.2. Comparaison des charges entre les comptes et le budget 2023

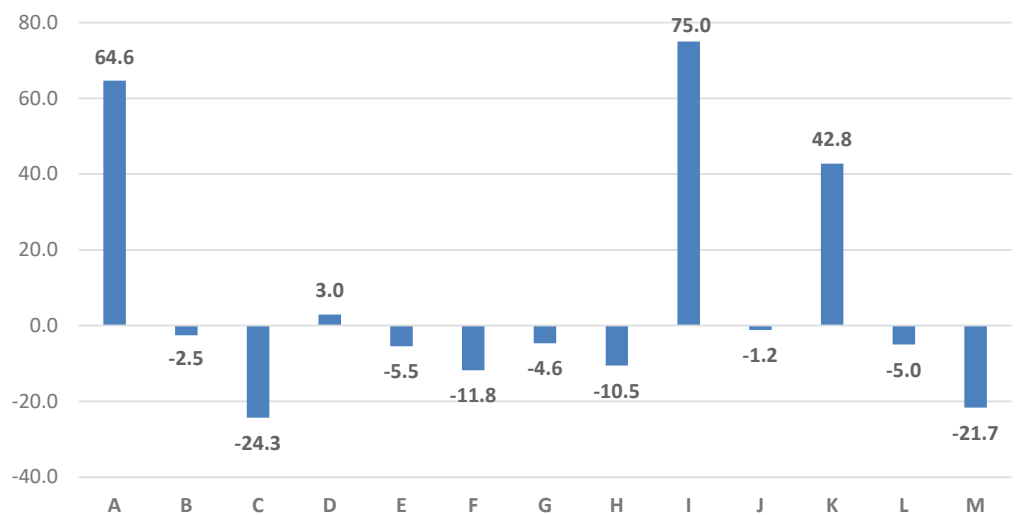
Les charges aux comptes 2023 s'élèvent à 10'082.9 millions, soit 98.3 millions de plus que le budget qui tablait sur 9'984.6 millions.

Charges au budget et aux comptes 2023 (en millions)



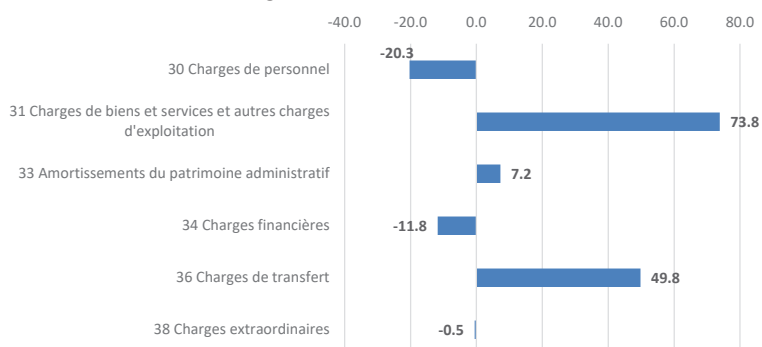
L'écart des charges entre les comptes et le budget est présenté ci-dessous par politique publique.

Écart entre les comptes et le budget (en millions)



2.2.1. Synthèse des écarts par politique publique

L'écart entre les comptes et le budget se monte à 98.3 millions, dont +73.8 millions de charges de biens et de services, +49.8 millions des charges de transfert, +7.2 millions de charges d'amortissement du patrimoine administratif, -11.8 millions de charges financières et -20.3 millions de charges de personnel.

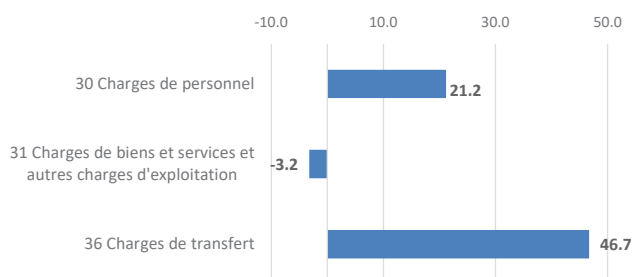


Les crédits supplémentaires accordés par la commission des finances et le Conseil d'État (hors amortissement de la réserve budgétaire CPEG) se montent à 548.9 millions et permettent de couvrir le dépassement de dépenses constaté entre le compte et le budget 2023.

Les écarts de charges par politique publique entre les comptes et le budget sont expliqués ci-dessous, à l'exception de l'amortissement supplémentaire de la recapitalisation de la CPEG.

A Autorités et gouvernance : +64.6 millions, +67.3%

Cet écart se compose d'un montant de +21.2 millions sur les charges de personnel constitué principalement par une actualisation de la provision pour la caisse de pension des magistrats en lien avec la nouvelle législature et les refontes des lois ad hoc. Ces modifications ont pour conséquence de générer une augmentation de la provision puisque, la caisse de pension des magistrats est considérée désormais comme étant une caisse fermée qui ne comptera à terme que des rentiers avec des rentes qui seront intégralement prises en charge par l'État.

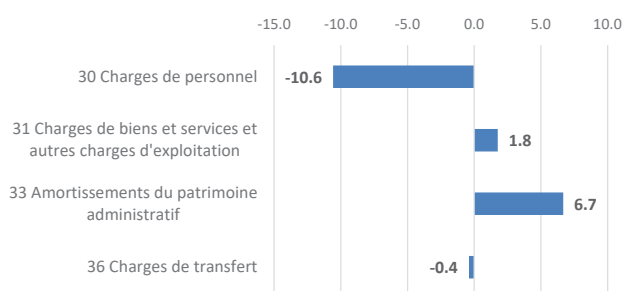


L'écart sur les charges de transfert de +46.7 millions s'explique principalement par plusieurs contributions extraordinaires, d'un montant cumulé de 8 millions, en faveur des populations touchées par les crises humanitaires en Turquie/Syrie, en Arménie, et au Proche-Orient. De plus, une contribution extraordinaire de 39.7 millions a été versée au CICR pour soutenir l'organisation face à ses difficultés financières. En contrepartie, certaines subventions versées ont été inférieures au budget.

B Etats-majors et prestations transversales : -2.5 millions, -0.3%

Cet écart de -2.5 millions par rapport au budget s'explique principalement par des économies sur les charges de personnel pour -10.6 millions en partie compensées par des dépassements de +6.7 millions sur les charges d'amortissements et de +1.8 million sur les charges de biens et de services.

Les économies sur les charges de personnel résultent principalement de délais dans le recrutement des nouveaux postes et de vacances de postes constatées durant l'année.

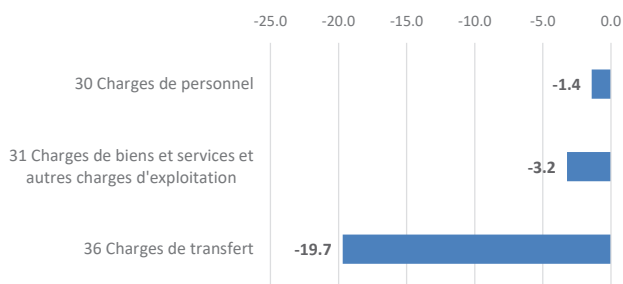


Les charges d'amortissements qui dépendent des dépenses d'investissement et des dates de mises en service des actifs ont été plus importantes, en particulier sur les crédits de renouvellement.

L'essentiel du dépassement sur les charges de biens et services provient des coûts des énergies (+1.6 million).

C Cohésion sociale : -24.3 millions, -1%

Cet écart de -24.3 millions par rapport au budget se compose d'un non dépensé de -19.7 millions de charges de transfert, de -3.2 millions de charges de biens et services et autres charges d'exploitation et de -1.4 million sur les charges de personnel. Par ailleurs, des crédits supplémentaires d'un montant de 8 millions ont été octroyés par la commission des finances et le Conseil d'État pour la politique publique C.

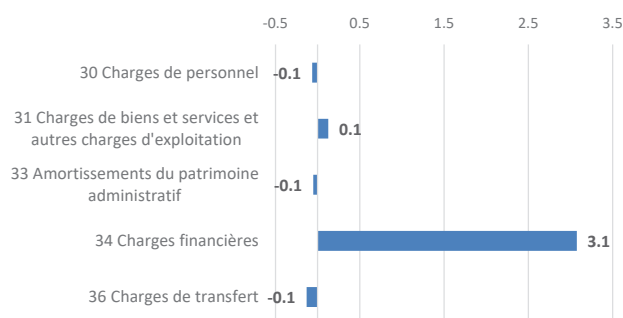


Cet écart de charges de -24.3 millions s'explique principalement par un recours moins important que prévu aux prestations accordées aux assurés à ressources modestes (-15.6 millions), aux prestations de soutien financier à la formation (-13.4 millions), aux prestations délivrées par les institutions actives dans le domaine du handicap (-12.4 millions), aux prestations complémentaires familiales (-6.2 millions), aux prestations d'intégration cantonale (-1 million) et aux prestations pour l'encadrement des réfugiés mineurs non accompagnés (-1 million). Ces diminutions de charges sont partiellement compensées par la non-concrétisation de la baisse de charges liée à la participation des communes aux coûts des prestations sociales (+20.5 millions), l'augmentation des prestations complémentaires AI (+6.4 millions) et par la hausse des prestations liées aux allocations familiales pour personnes non actives (+1.7 million).

D Culture, sport et loisirs : +3 millions, +6.5%

Cet écart de +3 millions par rapport au budget s'explique principalement par un dépassement de +3.1 millions sur les charges financières.

Cet écart de charges de +3.1 millions provient d'une perte comptable non récurrente reflétant une perte de valeur d'actifs liée à la mise à jour de l'inventaire de la collection du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC). Cette correction concerne principalement l'actualisation de la valeur des œuvres d'art intégrées de la collection.



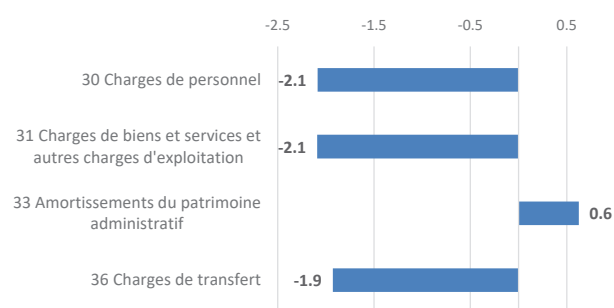
E Environnement et énergie : -5.5 millions, -5.2%

Cet écart de -5.5 millions par rapport au budget s'explique par plusieurs facteurs.

Des non-dépenses ont été enregistrées sur les charges de personnel dus au délai dans les recrutements et à des réorganisations en cours (-2.1 millions).

Les nombreux projets en cours et les recrutements non encore réalisés entraînent des décalages sur les mandats d'étude dans le domaine de l'eau (-0.8 million), de l'environnement (-0.6 million) et de l'énergie (-0.5 million).

L'octroi de subventions agricoles s'est avéré inférieur aux prévisions (-0.9 million). De plus, peu de subventions ont été versées dans le cadre des contrats rivières en attente d'autorisations côté français (-0.7 million).

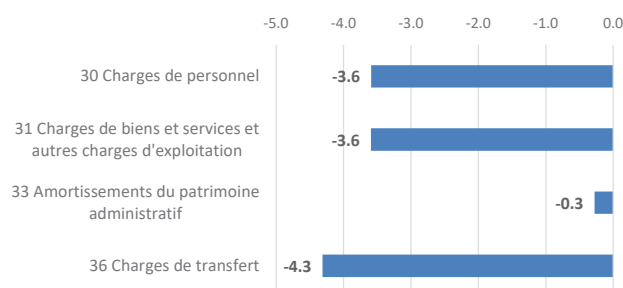


F Formation : -11.8 millions, -0.5%

Cet écart de -11.8 millions par rapport au budget s'explique par un non-dépensé de 3.6 millions (-0.25%) sur les charges de personnel, de 3.6 millions sur les charges de biens et services et de 4.3 millions sur les charges de transfert.

Concernant les charges de biens et services, le non-dépensé s'explique principalement par la mise en œuvre dès la rentrée 2023 du nouveau modèle de financement des camps et

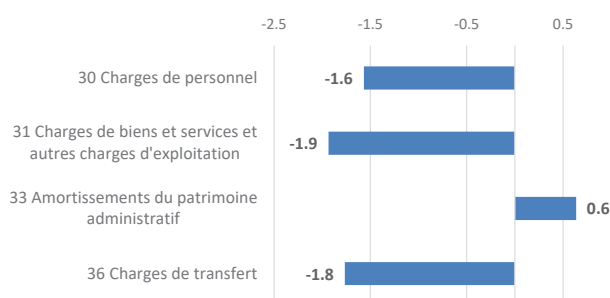
sorties scolaires de l'enseignement obligatoire en collaboration avec les communes pour 1.6 million et le retard dans la réalisation de certains projets prévus au budget dans le domaine de la protection des mineurs (externalisation de la gestion des curatelles, formations du personnel et des familles d'accueil, etc.) pour 1.8 million.



Concernant les charges de transfert, l'écart constaté s'explique essentiellement par des montants non dépensés, d'une part pour les accords intercantonaux sur les hautes écoles en matière de mobilité étudiante (-4.7 millions), ainsi que pour les ouvertures de places d'enseignement spécialisé au sein des écoles subventionnées (-4.7 millions). Ces non-dépenses sont partiellement compensées par des dépassements dans d'autres domaines, en particulier pour les mesures éducatives et de placements qui enregistrent un excédent de +4.2 millions, principalement pour garantir la prise en charge des mineurs non accompagnés, et pour les mesures individuelles de pédagogie spécialisée qui présentent un dépassement de 1.9 million. Ces dépassements sont couverts par des autorisations de crédits supplémentaires.

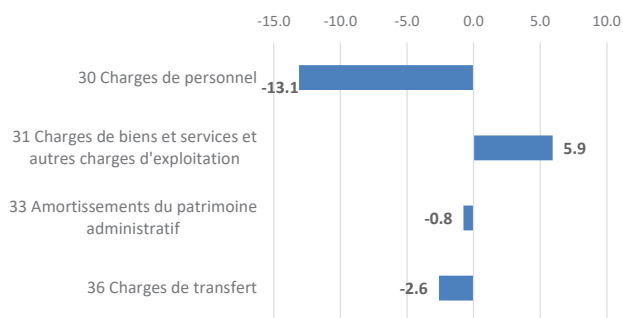
G Aménagement et logement : -4.6 millions, -3.2%

Cet écart de -4.6 millions par rapport au budget se compose principalement de délais dans les recrutements et réorganisations en cours en ce qui concerne les charges de personnel (-1.6 million), de reports de certaines études et mandats en particulier pour le projet PAV (-1.5 million) et de subventions aux logements inférieurs, principalement dus aux retards dans la mise à disposition de nouveaux logements HM, HLM et HBM (-1.8 million).



H Sécurité et population : -10.5 millions, -1.7%

Les charges de personnel présentent une économie de -13.1 millions, découlant principalement des vacances de postes au sein de la police et de la détention (-15.7 millions), de frais de formation et d'indemnités moindres (respectivement -1.9 et -0.8 million). Ces non-dépenses sont partiellement compensées par un recours accru à du personnel non permanent (+3.7 millions), par l'évolution des soldes d'heures supplémentaires et de vacances non-prises, laquelle a nécessité de constater une charge à payer de l'ordre de +0.7 million. Enfin, les heures supplémentaires payées ont été supérieures au budget (+1.2 million).



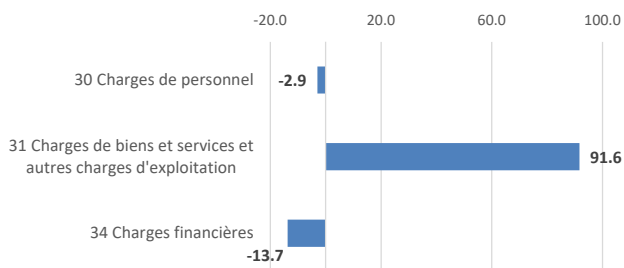
Pour les charges de biens et de services, le dépassement de +5.9 millions découle principalement des opérations relatives aux réévaluations de créances en dépassement de +9.5 millions. Cette hausse doit être mise en relation avec l'augmentation des revenus d'émoluments et d'amendes au service des contraventions. Ce dépassement est partiellement compensé (-2,2 millions) par la baisse des placements en institutions, le report du dédoublement des cellules à la Brenaz et des ateliers à Champ-Dollon.

Enfin, un non dépensé de -2.6 millions est constaté au niveau des charges de transfert. Cette différence découle de phénomènes différents, à savoir d'une part, de la baisse continue des placements en détention hors canton et du nombre de placement de mineurs aux Léchaïres (Vaud) pour -5.2 millions et d'autre part, d'un amortissement exceptionnel à hauteur de +2.5 millions concernant des subventions d'investissement relatives à des abris de protection civil, datant d'avant 1987 et pour lesquelles l'office ne dispose plus des informations relatives aux localisations et aux bénéficiaires.

I Impôts et finances : +75 millions, +8.7%

Cet écart de 75 millions par rapport au budget s'explique principalement par les autres charges d'exploitation (non monétaires) suivantes :

- la dotation à la provision pour dépréciations de créances fiscales supérieure au budget de +88.5 millions;
- une provision non budgétée supplémentaire de 4 millions pour couvrir le risque d'actionnement par la CPEG de la garantie de l'État suite au non paiement de la participation à la recapitalisation de la caisse de deux entités.



Un écart à la baisse de -13.7 millions sur les charges d'intérêts s'explique, quant à lui, par :

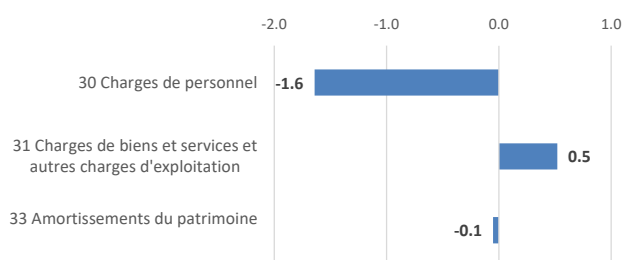
- la diminution du coût de la dette, grâce au recul du niveau de la dette (-23.4 millions par rapport au budget)
- la hausse des charges d'intérêts fiscaux de +8.4 millions, effet de l'augmentation des taux d'intérêts fiscaux au 1er janvier 2023.
- des pertes de change non réalisées sur monnaies étrangères de 1.3 million.

Finalement, les charges de personnel sont inférieures au budget de 2.9 millions, l'écart s'expliquant par les vacances de postes.

J Justice : -1.2 million, -0.5%

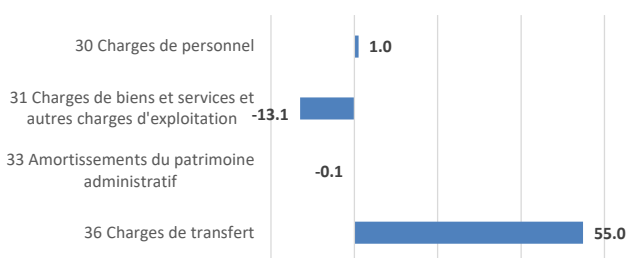
Cet écart de -1.2 million par rapport au budget s'explique principalement par :

- un disponible 1.6 million sur les charges de personnel, en raison du report en 2024 de la création des chambres des affaires complexes du Tribunal civil et de l'intégration du Tribunal arbitral à la Cour de droit public de la Cour de justice, le processus législatif nécessaire à l'ouverture de l'élection des magistrates ou magistrats supplémentaires n'ayant pas pu être finalisés durant l'année.



K Santé : +42.8 millions, +2.8%

Cet écart de 42.8 millions par rapport au budget s'explique essentiellement par des dépassements de +55 millions sur les charges de transfert et de +1 million sur les charges de personnel, tandis qu'un non-dépensé de -13.1 millions est constaté sur les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation. Cet écart est couvert par des crédits supplémentaires accordés par la commission des finances pour un montant total de 56.1 millions.



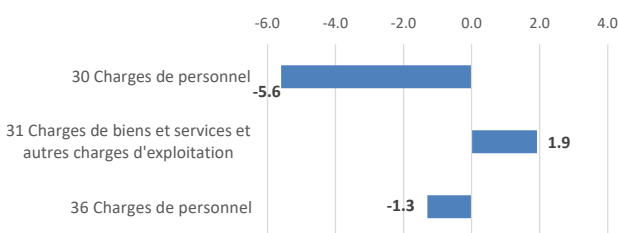
Concernant les charges de transfert, l'écart observé découle principalement des montants supplémentaires versés aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), à hauteur de 22.7 millions, pour compenser les surcoûts de charges de personnel résultant de l'absentéisme, l'impact conjoncturel lié à l'inflation ainsi que l'effet des structures tarifaires. Pour le solde, il s'agit de l'augmentation du financement cantonal des prestations stationnaires hospitalières en lien avec la reprise des frais d'hospitalisation dans un contexte post COVID-19 (+19.3 millions) ainsi qu'une dotation à provisions en raison d'un litige (+9.5 millions).

Le surplus constaté sur les charges de personnel s'explique principalement par la mise à disposition des effectifs nécessaires au fonctionnement de la cellule Covid ainsi que du suivi de la vaccination.

L'écart sur les charges de biens et services s'explique principalement par une reclassification des contributions à verser ou à percevoir par les cantons au titre de la Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP), lesquelles sont dorénavant régularisées au net, sans impact sur le résultat (-9.8 millions). Pour le surplus, une sous-utilisation des mandats et prestations de service est constatée (-3.3 millions).

L Economie et emploi : -5 millions, -3.5%

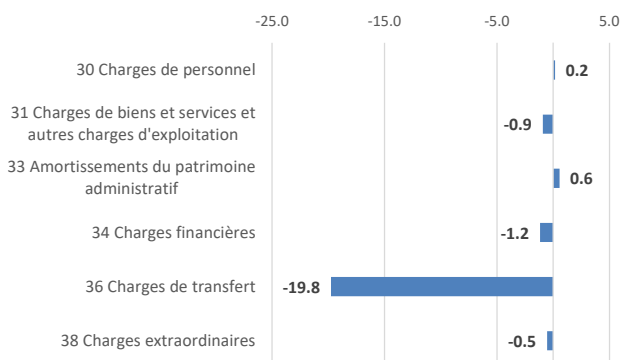
Cet écart de -5 millions par rapport au budget s'explique par un non dépensé de -5.6 millions sur les charges de personnel (vacance de postes au sein des offices) et de -1.3 million sur les charges de transfert (office cantonal de l'emploi (OCE) et direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI)). Ces non dépensés sont compensés par un excédent de 1.9 million sur les charges de biens et services et autres charges d'exploitation dû principalement au financement du fonds des prestations en cas de maladie pour les chômeurs (Fonds PCM) intégralement couvert par un crédit supplémentaire autorisé par la commission des finances.



M Mobilité : -21.7 millions, -4%

Cet écart de -21.7 millions s'explique principalement par des non-dépensés de -19.8 millions sur les charges de transfert et -1.7 million sur les charges financières et extraordinaires.

Concernant les charges de transfert, cette situation résulte en premier lieu de la nouvelle convention entre l'État et la Ville de Genève concernant la participation cantonale à l'entretien des routes municipales à caractère cantonal, signée en novembre 2023 (-13.3 millions).



Le solde s'explique par des subventions moindres en faveur des opérateurs de transport (-6.5 millions), en particulier les Transports publics genevois (TPG) dont l'amélioration de la fréquentation en 2023 a permis de limiter le versement de l'indemnité COVID.

En ce qui concerne la recapitalisation partielle de la fondation de prévoyance des transports publics genevois (FPTPG), les charges d'intérêts et l'amortissement de la réserve budgétaire y relatifs ont été inférieurs au budget (-1.7 million).

2.3. Comparaison des charges entre les comptes et le budget 2023 (additionné des crédits supplémentaires)

Durant l'année 2023, hors amortissement supplémentaire de la réserve budgétaire CEPG, 548.9 millions de francs ont été acceptés à titre de crédits supplémentaires (dont 356.7 millions par la commission des finances et 192.2 millions par le Conseil d'État), et sont venus s'ajouter au budget augmentant ainsi l'autorisation de dépenses de l'État.

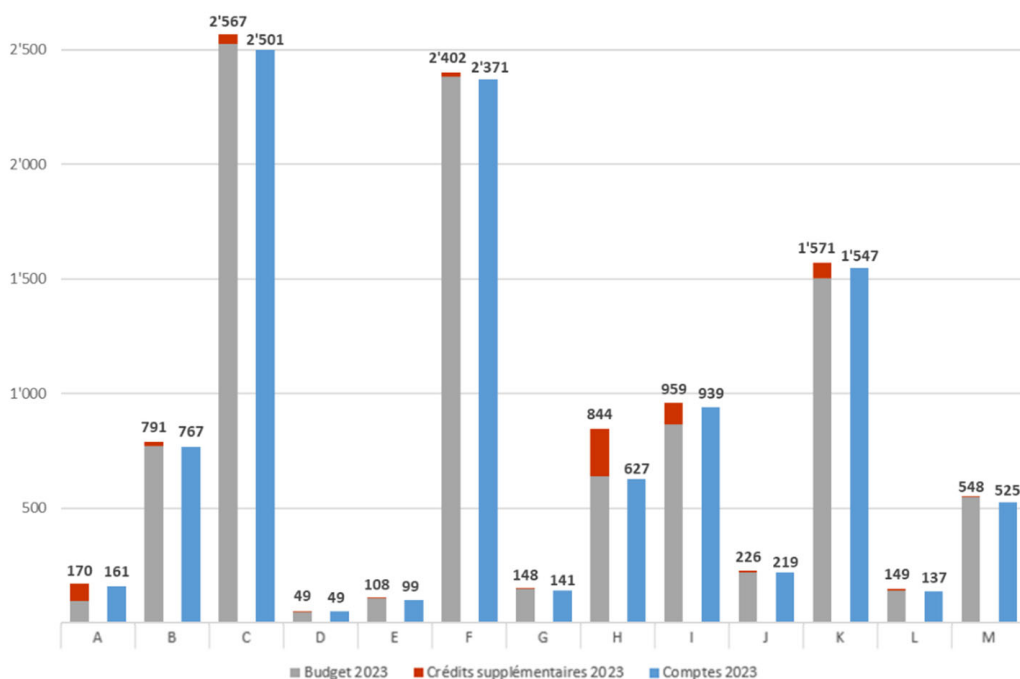
Le montant de 548.9 millions se compose principalement de :

- +194 millions pour la recapitalisation de la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP)
- +88.5 millions pour l'adaptation de la provision fiscale en lien avec les débiteurs à risque
- +39.7 millions de soutien extraordinaire au Comité international de la Croix-Rouge
- +30 millions de financement supplémentaire pour les HUG afin de couvrir le surcoût en charges de personnel, les effets de l'inflation sur les charges d'exploitation et les effets structurels liées à la sous-couverture des activités
- +24.7 millions pour l'adaptation de la provision pour les pensions à la charge directe de l'État
- +22.9 millions pour les charges supplémentaires liés aux prestations hospitalières stationnaires
- +22.3 millions en lien avec les reports de crédits 2022 sur l'exercice 2023

En tenant compte de tous les crédits supplémentaires octroyés en 2023, les autorisations de dépenses en 2023 s'élèvent à 10'533.5 millions.

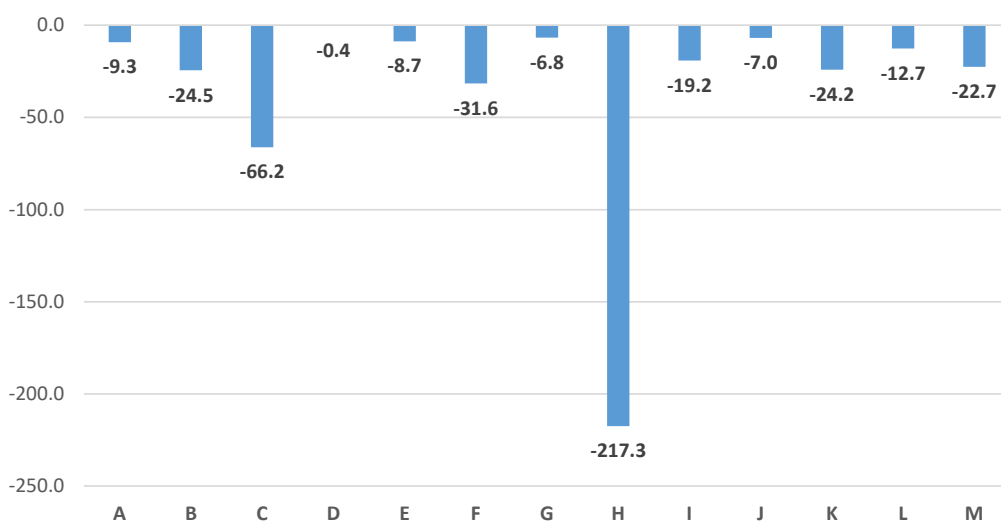
Par conséquent, les charges aux comptes 2023 (10'082.9 millions) sont inférieures de 450.6 millions aux charges prévues au budget additionné des crédits supplémentaires (10'533.5 millions).

Comparaison des charges au budget 2023 additionné des crédits supplémentaires et aux comptes 2023 par politique publique (en millions)



L'écart des charges entre les comptes et le budget additionné des crédits supplémentaires) est présenté ci-dessous par politique publique. A noter que le non dépensé significatif sur la politique publique H est essentiellement lié à l'utilisation de la provision aux comptes pour recapitaliser la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) de 194 millions qui n'était pas prévu au budget.

Écart entre les comptes et le budget 2023 additionné des crédits supplémentaires (en millions)



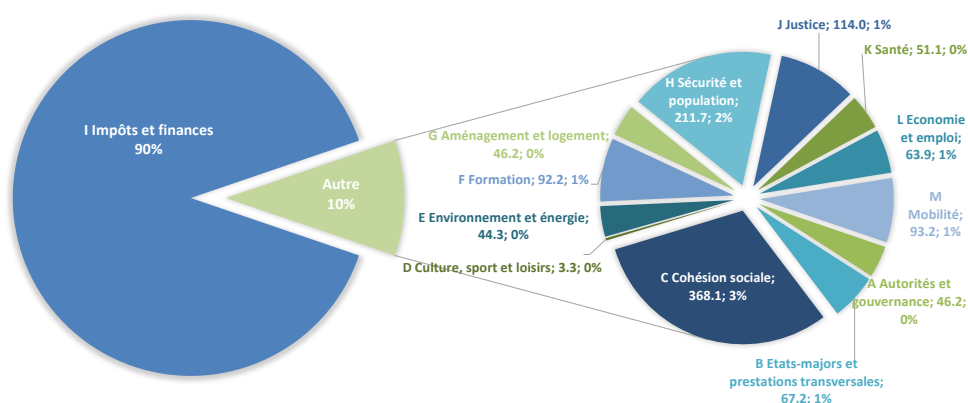
3. Revenus

3.1. La répartition des revenus aux comptes 2023

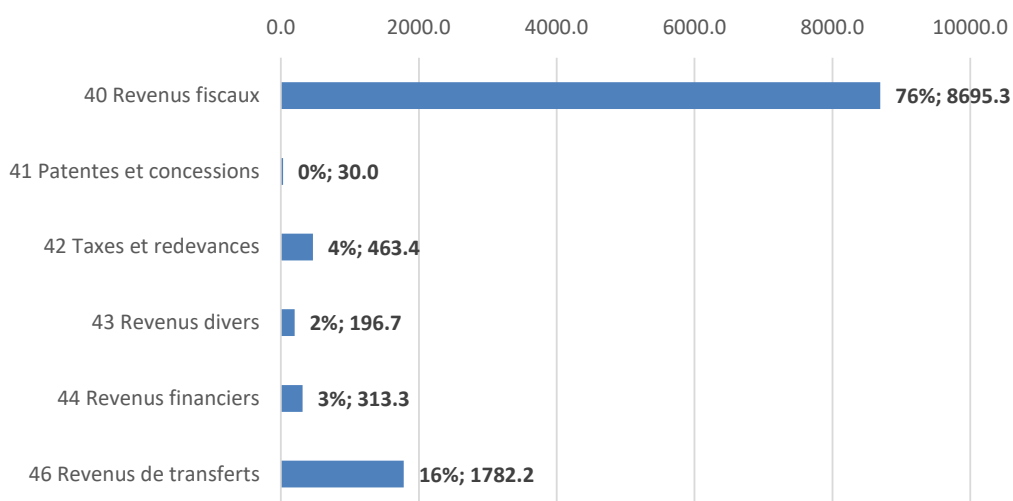
Les revenus sont issus à 90% de la politique publique I Impôts et finances, soit 10'279.4 millions sur les 11'480.9 millions effectivement enregistrés au compte.

La répartition des revenus par politique publique est présentée ci-après.

**Revenus aux comptes 2023 par politique publique
(en millions, hors natures 47 et 49 et en %)**



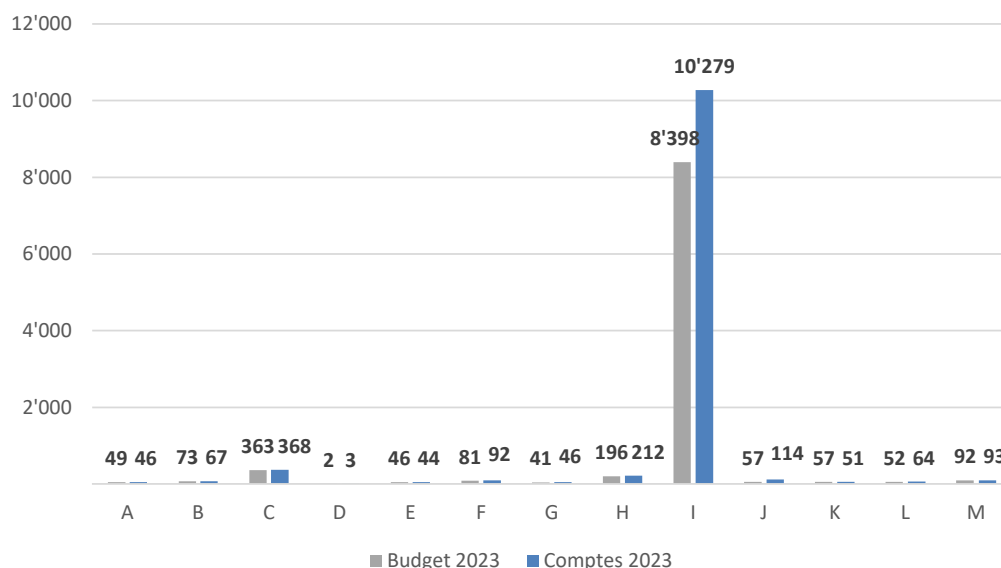
Les revenus proviennent principalement des revenus fiscaux cantonaux (76%). Les autres sources de revenus sont les revenus de transfert (16%, dont 9% soit 1'038 millions correspondent à la part cantonale à des revenus fiscaux fédéraux), les taxes et redevances (4%), les revenus financiers (3%) et les revenus divers (2%).



3.2. Comparaison des revenus entre les comptes et le budget 2023

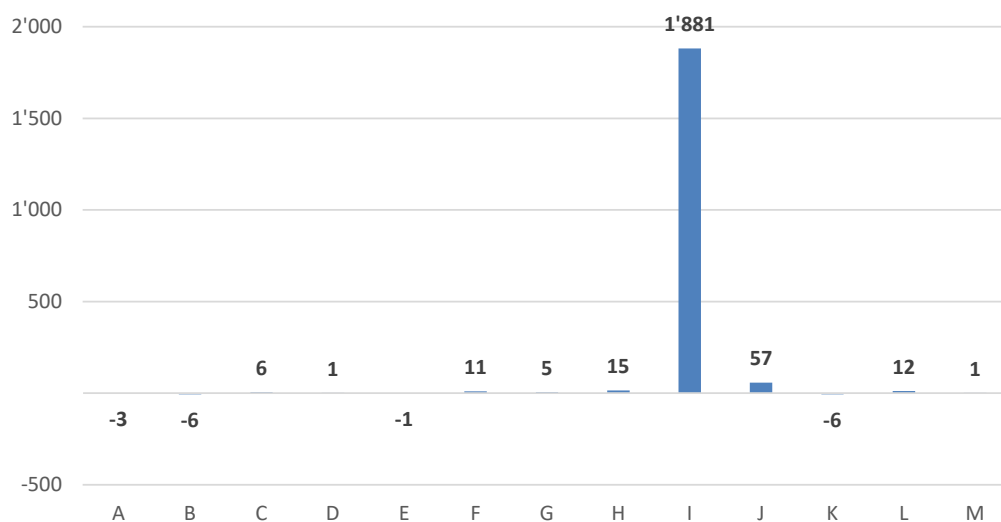
Les revenus aux comptes 2023 s'élèvent à 11'480.9 millions, soit 1'972.7 millions de plus par rapport au budget qui tablait sur 9'508.2 millions. Ce résultat exceptionnel est essentiellement dû aux revenus fiscaux extraordinaires.

Revenus au budget et comptes 2023 par politique publique (en millions)



L'écart des revenus entre les comptes et le budget est présenté ci-dessous par politique publique.

Ecart entre les comptes et le budget 2023 par politique publique (en millions)



3.2.1. Synthèse des écarts par politique publique

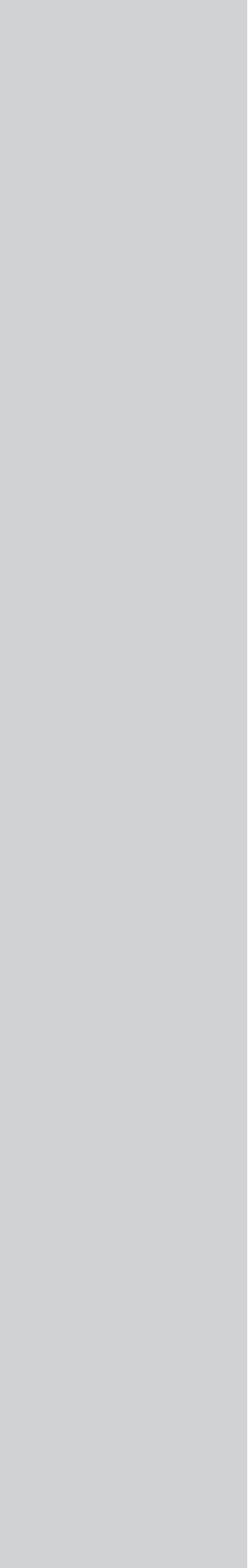
L'excédent de 1'972.7 millions s'explique principalement par des revenus de la politique publique I Impôts et finances qui dépassent de 1'881 millions (+22.4%) le montant prévu au budget. La progression des revenus fiscaux explique 1'780 millions sur les 1'881 millions de hausse des revenus de la politique publique I. Cette progression provient essentiellement des impôts sur les personnes morales.

Les autres politiques contribuent à l'excédent de revenus pour 91.7 millions, dont:

- +55.4 millions de revenus supplémentaires provenant de confiscations pénales liées à plusieurs affaires. Ces revenus sont aléatoires et donc difficilement prévisibles.
- +13.8 millions de dissolutions de provision suite à la fin de la procédure sur la réévaluation des maîtres et maîtresses spécialistes d'éducation physique.
- +12.4 millions de revenus supplémentaires provenant des amendes d'ordre et ordonnances pénales liées aux radars (politique publique H).
- +12.4 millions de reprise de la dépréciation sur la valeur du capital de dotation à la Fondation d'aides aux entreprises (politique publique L).

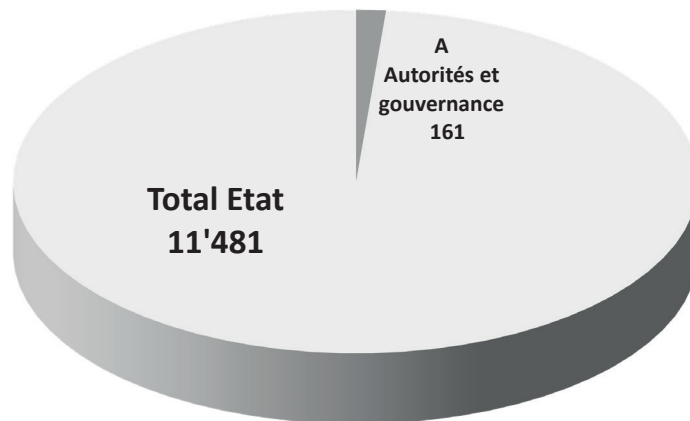
3

**Compte de fonctionnement
par politique publique et par
programme**

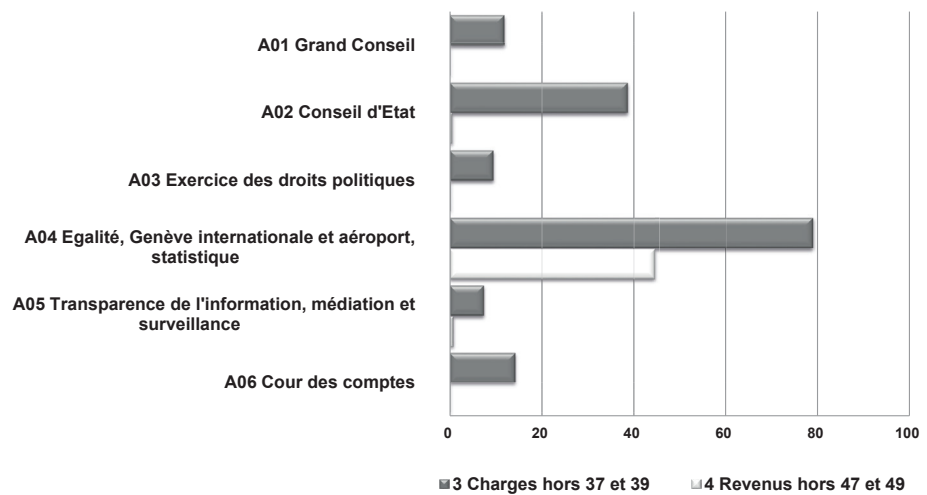


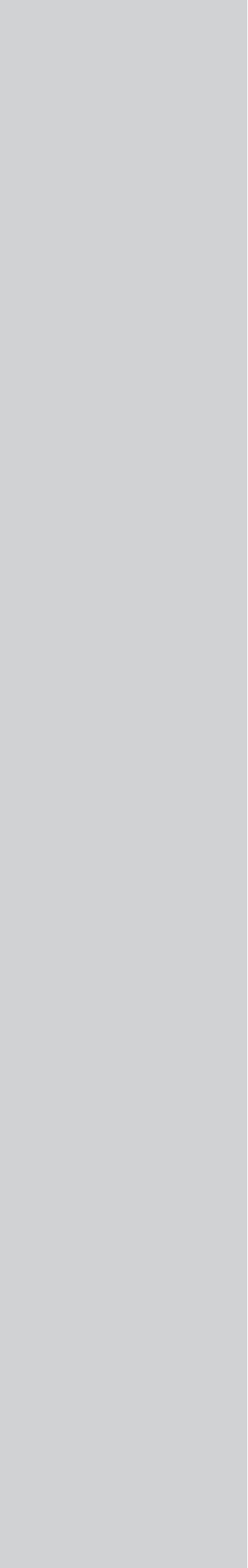
A Autorités et gouvernance

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





A Autorités et Gouvernance

Synthèse des priorités

En 2023, la composition du Conseil d'État a été renouvelée au printemps selon les résultats des élections cantonales. Le gouvernement a présenté en novembre son programme de législature pour la période 2023-2028, sur lequel un premier bilan pourra être tiré dès la fin 2024. De manière générale, le Conseil d'État a continué à œuvrer au bon développement des projets structurants pour le canton.

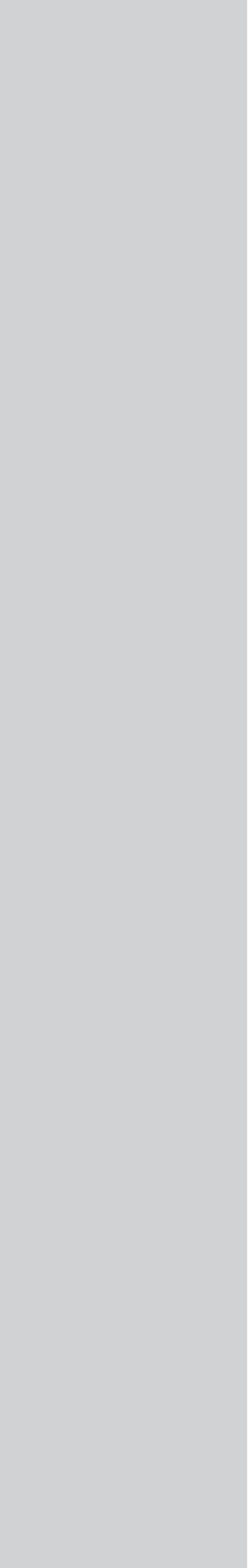
La situation internationale, marquée par les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, a fortement marqué la politique extérieure du canton de Genève, ainsi que la Genève internationale, en 2023. Le canton de Genève a accordé un total de 47.7 millions de francs supplémentaires pour faire face aux urgences humanitaires, dont 39.7 millions pour soutenir le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui fait face à une crise financière inédite. Le canton a aussi poursuivi son engagement en matière de solidarité internationale, avec 82 projets soutenus.

Par ailleurs, dans ce contexte de crises cumulées, notre canton voit son rôle de plateforme internationale de dialogue à la fois valorisé et questionné. Les contacts ont ainsi été multipliés avec les autorités fédérales pour réaffirmer les valeurs de la Genève internationale. Le Conseil d'État a également fait de la stabilité des relations entre la Suisse et l'Union européenne une priorité et a soutenu de nombreux dossiers stratégiques à Berne.

La promotion du Grand Genève en tant que "bassin de vie transfrontalier" est demeurée une priorité. Le Conseil d'État a activement contribué à trouver une solution pérenne sur la fiscalisation du télétravail avec les autorités françaises.

En matière de droits politiques, l'année 2023 a été exceptionnelle, marquée par les élections cantonales au printemps, puis les élections fédérales à l'automne. Des votations populaires ont complété le panorama des opérations (trois objets fédéraux, sept objets cantonaux et huit objets communaux). La chancellerie d'État, en outre, a poursuivi ses efforts visant à rendre l'information la plus accessible possible et à promouvoir les droits politiques (Semaine de la démocratie, CinéCivic, exposition « Genève, lieu de démocratie », opération « Mon Journal »).

Enfin, le Conseil d'État a poursuivi son engagement en faveur de l'égalité et la lutte contre les discriminations.



A01 Grand Conseil

Département responsable : GC

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	11'890'331	-1'321'774	-10.0%	13'212'105	11'875'643
30 Charges de personnel	8'397'295	-1'115'557	-11.7%	9'512'852	8'547'514
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'157'048	-160'475	-4.8%	3'317'523	2'998'310
33 Amortissements du patrimoine administratif	153'771	-47'959	-23.8%	201'730	149'820
36 Charges de transfert	180'000	0	0.0%	180'000	180'000
39 Facturations internes	2'218	2'218	-	-	-
REVENUS	122'489	20'464	20.1%	102'025	94'298
42 Taxes et redevances	42'935	22'687	112.0%	20'248	25'323
43 Revenus divers	37'723	-4'054	-9.7%	41'777	29'516
44 Revenus financiers	39'430	-570	-1.4%	40'000	39'459
49 Facturations internes	2'400	2'400	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'767'843	1'342'237	-10.2%	-13'110'080	-11'781'345
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'763'642</i>	<i>164'755</i>	<i>-8.5%</i>	<i>-1'928'397</i>	<i>-1'790'635</i>
COÛT COMPLET	-13'531'484	1'506'993	-10.0%	-15'038'477	-13'571'980

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.70	-1.60	-6.58%	24.30	22.90
<i>ETP fixes</i>	<i>22.70</i>	<i>-1.60</i>	<i>-6.58%</i>	<i>24.30</i>	<i>22.90</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

A01.01 Grand Conseil.

A01 Grand Conseil (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Le principal écart entre le budget et les comptes en 2023 réside dans le non-dépensé des jetons de présence et, par voie de conséquence, celui des charges sociales correspondantes. Cette variation découle notamment du fait que durant le mois d'avril 2023, soit entre les élections générales et la prestation de serment du nouveau Grand Conseil, les commissions parlementaires se sont réunies dans une moindre mesure.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

A02 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	38'667'467	19'216'437	98.8%	19'451'030	18'722'992
30 Charges de personnel	35'209'037	20'320'138	136.5%	14'888'899	15'492'806
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'975'059	-732'318	-27.0%	2'707'377	1'719'019
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'460	0	0.0%	8'460	8'536
34 Charges financières	595'548	0	0.0%	595'548	602'261
36 Charges de transfert	833'087	-341'659	-29.1%	1'174'746	866'663
39 Facturations internes	46'276	-29'724	-39.1%	76'000	33'706
REVENUS	532'931	-154'070	-22.4%	687'001	1'006'509
42 Taxes et redevances	403'233	-258'748	-39.1%	661'981	455'569
43 Revenus divers	128'262	103'262	413.0%	25'000	549'234
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
49 Facturations internes	1'436	1'436	-	-	1'706
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-38'134'536	-19'370'507	103.2%	-18'764'029	-17'716'483
<i>Coût d'état-major</i>	-2'241'601	-346'088	18.3%	-1'895'513	-1'816'468
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'443'683	64'144	-1.0%	-6'507'827	-6'448'720
COÛT COMPLET	-46'819'820	-19'652'451	72.3%	-27'167'369	-25'981'671

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	70.70	-0.40	-0.56%	71.10	68.00
<i>ETP fixes</i>	69.70	-1.40	-1.97%	71.10	67.00
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	1.00	-	-	1.00

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et prévise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie d'Etat sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie d'Etat qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Conseil d'Etat.
- A02.02 Archives d'Etat
- A02.03 Affaires européennes, régionales et fédérales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature 2023-2028 ayant été présenté fin novembre 2023, un premier bilan de ce programme ne pourra être tiré qu'au terme de l'année 2024.

Affaires européennes, régionales et fédérales

La situation internationale, marquée par les guerres en Ukraine et au Moyen Orient, a fortement marqué la politique extérieure du canton de Genève en 2023. De par son ouverture internationale et son engagement pour la paix et les droits humains, notre canton voit son rôle de plateforme de discussion et de laboratoire pour de nouvelles solutions à la fois valorisé et questionné. C'est pourquoi le canton a multiplié les contacts avec les autorités fédérales pour réaffirmer les valeurs de la Genève internationale, que ce soit lors de la venue des présidents des Chambres fédérales ou au travers d'échanges directs et ciblés avec les parlementaires à Berne.

Autre dossier majeur qui a dominé l'année 2023 : les relations entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Convaincu de l'importance d'une relation stable et apaisée avec l'UE, le gouvernement genevois a activement soutenu le Conseil fédéral dans sa volonté d'engager des négociations. Une délégation du Conseil d'Etat s'est rendue à Bruxelles en septembre pour échanger avec une série d'acteurs institutionnels directement concernés par les relations bilatérales avec la Suisse. Le mandat de négociation mis en consultation par le Conseil fédéral en décembre a permis au gouvernement de réaffirmer sa position de soutien et ses exigences en matière de protection du marché du travail et de respect des compétences cantonales, sans oublier la question du marché de l'électricité.

Aux côtés des services de la Confédération, le Conseil d'Etat a activement contribué à trouver une solution pérenne sur la fiscalisation du télétravail avec les autorités françaises et fournir ainsi un cadre stabilisé pour les nombreux travailleurs frontaliers concernés.

Le Conseil d'Etat a également défendu de nombreux dossiers stratégiques à Berne. Parmi ces derniers, l'approvisionnement en électricité, tout en renforçant le développement des énergies renouvelables, a été approuvé en automne. Le dossier électronique du patient, et sa version en usage à Genève, figurent dorénavant à l'agenda politique fédéral. La mobilité au sein de l'espace lémanique, l'intégrité numérique et le salaire minimum genevois ont fait l'objet de communications ciblées. Enfin, le gouvernement genevois a vu ses efforts récompensés avec le vote par les Chambres de 143 millions de francs de cofinancement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de quatrième génération.

Conformément aux priorités de son programme de législature 2023-2028, le nouveau gouvernement a réaffirmé son engagement sur la scène fédérale et intercantonale. Au son des fifres et tambours de la Compagnie 1602, il a brisé la Marmite de l'Escalade au Palais fédéral en présence de Mme la Conseillère fédérale Baume-Schneider, de la députation genevoise et de nombreux partenaires proches du canton.

Autre engagement de son programme de législature, le gouvernement a souhaité renforcer le statut de métropole transfrontalière en continuant le dialogue avec ses partenaires français sur le développement de notre bassin de vie commun, en priorité sur les questions de mobilité. Au sein du Comité régional franco-genevois, la coopération transfrontalière s'est particulièrement concentrée sur les questions de gestion concertée de la ressource en eau, indispensable pour faire face aux phénomènes climatiques. Elle a également porté sur les tensions générées par les flux de personnel soignant ainsi que sur l'impact transfrontalier des mesures nationales et cantonales liées à l'approvisionnement énergétique.

A02 Conseil d'Etat (suite)

L'année 2023 a été l'occasion pour le Conseil du Léman d'engager une réflexion stratégique sur ses priorités. Parmi celles-ci figure clairement son programme d'action en faveur des entreprises, qui se sont réunies cette année pour aborder sans tabou les questions de points de tension et d'attractivité du bassin lémanique.

Après deux années de fermeture en raison des travaux de rénovation de ses deux gares, le Téléphérique a repris du service le 12 septembre 2023. Les élus franco-genevois assurant la gestion commune du Téléphérique ont décidé d'une réhabilitation totale des gares pour préserver et valoriser l'œuvre de l'architecte genevois Maurice Brillard tout en apportant un regard contemporain à ce symbole du patrimoine transfrontalier. La rénovation a tenu compte des exigences environnementales pour respecter le site naturel protégé du Salève.

Archives d'Etat

La construction du nouvel Hôtel des archives s'est poursuivie en 2023 à la rue de l'Ecole-de-Médecine 13 dans le respect de l'agenda initialement prévu. Ainsi, le début du déménagement des 30 kilomètres d'archives pourra avoir lieu à la fin de l'année 2024. A cet effet, le programme de reconditionnement des fonds d'archives s'est terminé en 2023, à l'exception de l'importante collection de parchemins datant du Moyen-âge qui doit encore être traitée.

La campagne de numérisation s'est portée sur les plans du territoire de la Seigneurie (1670-1797), ceux du cadastre dit français (1805-1825) ou encore sur les grandes séries complémentaires de l'Eglise protestante de Genève (1540-1919).

Concernant la restauration, les spécialistes ont essentiellement consacré leurs travaux aux soins apportés aux documents anciens de la collection des Pièces historiques qui devraient durer encore en 2024.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 Charges de personnel

Le dépassement de 20,3 millions provient de la constitution d'une provision en lien avec la caisse de pension des magistrats à hauteur de 20,6 millions. En effet, avec la nouvelle législature et la refonte de la loi B 1 20 (loi concernant le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat - LTRCE), la caisse de pension des magistrats du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes (CPCE) est devenue une caisse fermée, qui ne comptera à terme que des rentiers et dont les rentes seront intégralement prises en charge par l'Etat.

Dans ce contexte, les hypothèses de calcul ont été revues principalement sur les points suivants :

- Actuellement, le coût des futures rentes impacte les budgets et les comptes de façon progressive avec un effet de seuil lorsqu'un actif dispose de l'ancienneté permettant une rente. Dans cette caisse fermée, considérant que les rentes futures sont acquises de façon quasi certaines suites aux dernières élections, la charge provisionnelle maximum est intégralement prise en charge aux comptes 2023.
- Actuellement, la provision est calculée avec un taux technique de 1%. Ce taux qui a un effet significatif sur le montant de la provision vise à tenir compte de la contribution des rendements de la fortune au financement des prestations. Or, la CPCE n'a pas de fortune et n'engrange aucun rendement ce qui génère un besoin en provision supplémentaire.
- Quant à l'effet des indexations futures sur les traitements des actifs, il impacte les futures rentes. La prise en compte dès maintenant (caisse fermée) de ces indexations génère également un besoin en provision qui est inclus dans les variations susmentionnées.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le non dépensé de 0.7 million provient des frais protocolaires ainsi que des frais de manifestations moins élevés que prévus.

36 Charges de transferts

Le non dépensé de 0.3 million correspond à une utilisation partielle de la ligne budgétaire à disposition du Conseil d'Etat pour faire face à des besoins exceptionnels, ainsi que de celle relative aux projets Interreg, 2023 étant une année de transition entre les programmes Interreg V et Interreg VI.

4 Revenus

La diminution des revenus de 0.2 million correspond à des ventes de lois et de publications moins élevées que prévues.

A02 Conseil d'Etat (suite)

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législature et sont suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes de copies d'actes adressées aux Archives d'Etat						
1.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2028
2. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	35'000	50'000	75'000	50'000	2028
3. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Efficacité	6	6	6	6	2028
4. Défendre et promouvoir les intérêts du canton au niveau fédéral et intercantonal						
4.1 Nombre de dossiers fédéraux qui font l'objet d'un suivi spécifique pour le Conseil d'Etat	Efficacité	40	40	40	40	2028
4.2 Préparation et participation aux séances politiques des conférences intercantionales faitières	Efficacité	17	15	22	20	2028
4.3 Nombre d'évènements en lien avec la scène fédérale ou intercantonale organisés ou coordonnés	Efficacité	10	8	13	8	2028
5. Défendre et promouvoir les intérêts du canton au niveau régional et transfrontalier						
5.1 Préparation et participation aux séances politiques des organismes transfrontaliers faitiers	Efficacité	20	15	23	15	2028
5.2 Nombre de dossiers concernant Genève traités lors du Dialogue franco-suisse sur la coopération transfrontalière	Efficacité	10	10	10	10	2028
5.3 Nombre de projets Interreg concernant Genève adoptés par le programme France-Suisse 2021-2027	Efficacité	6	5	0	50	2027

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations.

Indicateur 2.1 : le programme de numérisation a pour objectif de préserver les fonds d'archives originaux, faciliter l'accès aux archives de l'Etat et de valoriser le patrimoine archivistique. La différence entre l'objectif et le nombre d'images réalisées en 2023 s'explique par la nature des documents et l'interruption de la numérisation suite à des travaux effectués dans l'espace dédié.

Indicateur 3.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

Indicateur 4.1 : il s'agit d'indiquer le nombre de dossiers spécifiques suivis pour le Conseil d'Etat. Ces dossiers font l'objet d'une veille active, ou d'un déploiement de stratégies d'action sur la scène fédérale et intercantonale et/ou sont traités dans le cadre des rencontres du Conseil d'Etat avec la députation aux Chambres fédérales.

Indicateur 4.2 : il s'agit d'indiquer le nombre de préparation et de participation aux séances politiques des deux conférences intercantionales faitières : Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO).

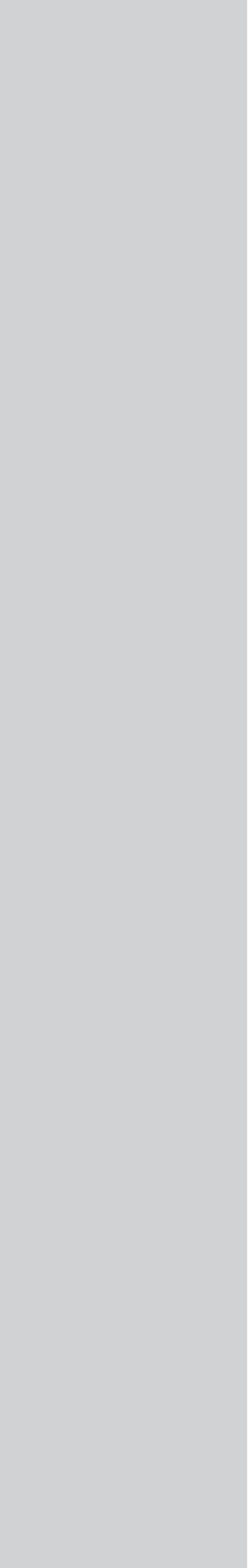
A02 Conseil d'Etat (suite)

Indicateur 4.3 : il s'agit de relever le nombre d'événements en lien avec la scène fédérale et intercantonale organisés ou coordonnés par le service (déplacement du Conseil d'Etat à Berne, accueil des commissions parlementaires fédérales à Genève, organisation de rencontres/conférences à Berne dans le cadre du Groupe interparlementaire sur la Genève internationale, organisation de la Fête de l'Escalade au Palais fédéral, etc.).

Indicateur 5.1 : il s'agit de relever le nombre de séances politiques que le service organise ou auxquelles il participe activement dans le cadre des trois organismes factuels et principaux de coopération transfrontalière : Comité régional franco-genevois, Conseil du Léman et GLCT Grand Genève.

Indicateurs 5.2 : il s'agit d'indiquer le nombre de dossiers transfrontaliers préparés et abordés lors du Dialogue franco-suisse sur la coopération transfrontalière, tenu annuellement par le Département fédéral des affaires étrangères et le Ministère français des affaires étrangères, en présence de tous les départements fédéraux et les ministères français concernés ainsi que des cantons frontaliers. Ce Dialogue permet d'assurer un suivi transversal des dossiers transfrontaliers au niveau ministériel suisse et français et de donner des impulsions diplomatiques de haut niveau pour débloquer les cas problématiques et favoriser les solutions innovantes et favorables pour l'ensemble des acteurs concernés.

Indicateurs 5.3 : le programme Interreg permet de développer et financer des projets transfrontaliers publics et privés co-financés par la Confédération et l'Union européenne. La 6e édition du programme couvrant 2021-2027 a été lancée en juin 2022. 2021 et 2022 ont été des années de transition entre le bouclage du programme V et le lancement du programme Interreg VI, durant lesquelles aucun nouveau projet n'a été programmé. La programmation des projets Interreg VI a commencé au 1er semestre 2023. Elle se poursuit avec un rythme plus soutenu.



A03 Exercice des droits politiques

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	9'472'410	-2'683'967	-22.1%	12'156'377	5'174'510
30 Charges de personnel	4'104'453	-821'924	-16.7%	4'926'377	2'752'656
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'236'957	-1'798'043	-25.6%	7'035'000	2'410'039
36 Charges de transfert	131'000	-64'000	-32.8%	195'000	10'000
39 Facturations internes	-	-	-	-	1'815
REVENUS	175'910	76'403	76.8%	99'507	213'055
42 Taxes et redevances	3'440	-1'067	-23.7%	4'507	26'327
43 Revenus divers	172'470	77'470	81.5%	95'000	186'728
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'296'500	2'760'370	-22.9%	-12'056'870	-4'961'455
<i>Coût d'état-major</i>	-261'312	365'868	-58.3%	-627'180	-322'738
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'812'063	-1'130'548	19.9%	-5'681'515	-4'616'319
COÛT COMPLET	-16'369'874	1'995'691	-10.9%	-18'365'565	-9'900'511

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.60	-0.10	-0.64%	15.70	14.70
<i>ETP fixes</i>	15.60	-0.10	-0.64%	15.70	14.70

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

A03.01 Exercices de droits politiques.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

L'année 2023 a été exceptionnelle en matière d'exercice des droits politiques en regroupant les élections cantonales (Grand Conseil et Conseil d'Etat) en avril, puis les élections du tribunal des Prud'hommes en octobre et enfin les élections fédérales en octobre et novembre. En outre, plusieurs élections complémentaires communales ont également été organisées. Des votations populaires sont également venues compléter le panorama des opérations électorales (3 objets fédéraux, 7 objets cantonaux et 8 objets communaux).

Toujours sur le plan opérationnel, 2023 a été marquée par une grande activité sur le plan des initiatives et des référendums sur les 3 niveaux (communal, cantonal et fédéral). Et un record de presque 190'000 signatures contrôlées pour les objets fédéraux a même été établi.

A03 Exercice des droits politiques (suite)

Essentiellement focalisées sur la conduite des opérations, les équipes de la chancellerie d'Etat et de l'OCSIN ont tout de même continué à mettre en oeuvre le plan de gestion de l'obsolescence du système d'information des droits politiques (SIDP) à charge du crédit d'ouvrage (L 13062). Par ailleurs ces mêmes équipes ont rédigé le projet de loi pour financer l'arrimage du SIDP au système de Vote Electronique de La Poste Suisse, comme annoncé dans le programme de législation.

La chancellerie a poursuivi ses efforts visant à rendre l'information la plus accessible possible en proposant les notices explicatives pour les élections cantonales et fédérales et le « comment voter » pour les 2 votations cantonales qui se sont déroulées en 2023 en langage facile à lire et à comprendre (FALC). Dans ce même objectif, la chancellerie d'Etat a proposé pour la première fois des vidéos en langue des signes concernant les 6 objets de la votation cantonale du 18 juin 2023.

La chancellerie a poursuivi ses différentes actions en faveur de la promotion des droits politiques avec l'organisation de la 9^{ème} édition de la Semaine de la démocratie à laquelle ont pris part près de 4'200 personnes, la célébration du 10^{ème} anniversaire du projet CinéCivic avec notamment la réalisation d'un kit pédagogique mis à disposition du corps enseignant, l'organisation des visites Institutions 3D à laquelle plus de 100 élèves ont participé et à travers le soutien de la chancellerie à l'association Genève débat et au DIP dans l'organisation d'un nouveau vote en blanc. La chancellerie a également proposé des nouveautés telles que l'exposition "Genève, lieu de démocratie" issu du livre « Institutions politiques genevoises » réalisée en collaboration avec les éditions LEP, la formation dédiée aux enseignantes et enseignants sur le fonctionnement de la démocratie suisse et genevoise à laquelle 46 personnes ont pris part et enfin l'opération Mon Journal, qui a permis à plus de 500 jeunes d'être sensibilisés à la vie civique et politique à travers un abonnement offert par l'Etat de Genève en partenariat avec les quatre titres de presse établis dans le canton (La Tribune de Genève, Le Courrier, Le Temps, heidi.news).

Justification des écarts par rapport au projet de budget 2023

30 Charges de personnel

Le non dépensé de 0.8 million provient de l'annulation de la votation du mois de novembre 2023 prévue au budget ainsi que du recours aux auxiliaires et aux jurés du dépouillement centralisés moins élevés que prévus en raison notamment de la mise en place du scannage des bulletins.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le non dépensé de 1.8 million provient de l'annulation de la votation du mois de novembre 2023 prévue au budget ainsi que des frais généraux liés aux opérations et aux dépouillements centralisés moins élevés que prévus.

36 Charges de transfert

L'écart de 0.1 million provient principalement des actions en faveur de la citoyenneté (budget de 20'000 francs) et à la participation de l'Etat sur l'opération Mon Journal (budget de 85'000 francs) moins élevés que prévus.

43 Revenus divers

L'augmentation des revenus de 0.1 million provient essentiellement de l'organisation de votations et élections communales supplémentaires facturée aux communes concernées et non prévue au budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2028

A03 Exercice des droits politiques (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la Chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2028
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2028
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2028
3. Maintenir un niveau de performance dans le dépouillement des votations						
3.1 Pourcentage d'objets en votation dont les résultats provisoires cantonaux sont publiés avant 16 heures le dimanche	Efficacité	100%	100%		100%	2028
4. Offrir des événements de promotion de la participation à la population						
4.1 Nombre de participants cumulés aux différents événements/actions	Efficacité	21'420	17'500		17'500	2028

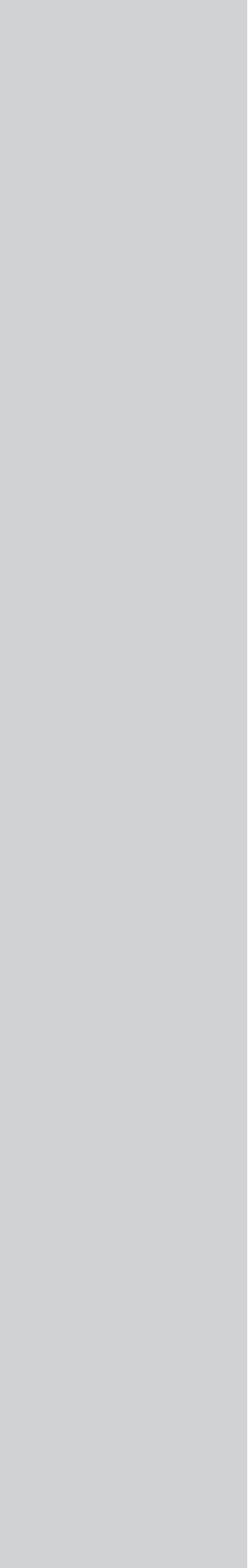
Commentaires

Indicateurs 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1 : les résultats provisoires cantonaux sont produits sur la base d'un premier dépouillement intégrant les votes par correspondance ainsi que les votes à l'urne pour l'ensemble du canton. L'objectif est donc de pouvoir produire ces résultats avant 16 heures le dimanche pour le 100% des objets prévus en votation.

Indicateur 4.1 : cet indicateur fait référence à toutes les actions réalisées par la Chancellerie pour promouvoir la participation aux votations et élections : organisation de la Semaine de la démocratie, Cinécivic, Institutions 3D, etc. La valeur de 21'420 représente le nombre cumulé de personnes ayant participé à des actions de promotions durant la législature 2018-2023.



A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	78'976'617	46'716'476	144.8%	32'260'141	35'777'578
30 Charges de personnel	7'372'381	-127'281	-1.7%	7'499'662	7'126'685
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	733'597	-277'206	-27.4%	1'010'803	712'944
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'269	26	2.1%	1'243	1'243
36 Charges de transfert	70'868'648	47'120'215	198.4%	23'748'433	27'936'397
39 Facturations internes	721	721	-	-	309
REVENUS	44'511'463	-3'088'978	-6.5%	47'600'441	15'679'843
42 Taxes et redevances	13'777	-16'064	-53.8%	29'841	18'927
43 Revenus divers	133'467	-99'633	-42.7%	233'100	152'094
44 Revenus financiers	44'281'000	-2'969'000	-6.3%	47'250'000	15'447'718
46 Revenus de transferts	83'218	-4'282	-4.9%	87'500	61'104
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-34'465'154	-49'805'454	-324.7%	15'340'300	-20'097'735
<i>Coût d'état-major</i>	-164'633	7'930	-4.6%	-172'563	-160'988
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'498'278	984'030	-22.0%	-4'482'308	-4'024'305
COÛT COMPLET	-38'128'065	-48'813'495	-456.8%	10'685'430	-24'283'028

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	45.15	-0.60	-1.31%	45.75	42.75
<i>ETP fixes</i>	44.65	0.50	1.13%	44.15	42.25
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-1.10	-100.00%	1.10	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.50	0.00	0.00%	0.50	0.50

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les prestations diverses suivantes :

- la promotion de l'égalité et la prévention des violences;
- les affaires internationales;
- l'infrastructure aéroportuaire;
- la mise à disposition d'informations statistiques publiques.

Le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) agit en faveur de l'égalité et de la prévention des violences et discriminations, qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle et affective ou à l'identité de genre. Dans ce cadre, il développe notamment des campagnes de sensibilisation, répond à des consultations, pilote et coordonne les actions en matière de lutte contre les violences domestiques et liées au genre.

La direction des affaires internationales (DAI) rassemble les prestations mises en oeuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale et mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.01 Promotion de l'égalité et prévention des violences
- A04.02 Affaires internationales
- A04.03 Infrastructure aéroportuaire
- A04.04 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Promotion de l'égalité et prévention des violences

Parmi les principaux projets et réalisations du bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) en 2023, on peut mentionner les suivants :

- l'adoption en mars 2023, par le Grand Conseil, de la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED) et de la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED-Genre), loi pionnière en Suisse qui vise la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la lutte contre les violences et les discriminations fondées sur le sexe, l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et l'intersexuation;
- la réalisation d'une enquête auprès des entreprises genevoises, en partenariat avec la Fédération des entreprises romandes et Pro Familia Suisse, afin d'identifier les mesures déployées pour faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que de recenser les besoins et préoccupations des entreprises;
- la remise au Conseil d'Etat de rapports de fin de législature sur la mise en œuvre des plans d'action "*Promouvoir l'égalité au sein de l'administration cantonale*" et "*Promouvoir une représentation équilibrée des filles et des garçons dans les filières mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique (MINT)*";
- l'organisation d'une formation pour les candidates aux élections au Grand Conseil, mettant en lumière les enjeux de représentation des femmes dans les médias et les informant sur les outils disponibles pour développer leurs stratégies;
- la mise à disposition d'une formation en ligne destinée au personnel des pharmacies, en collaboration avec le service de la pharmacienne cantonale, pour prévenir les violences domestiques, sur la base d'un outil développé par le canton de Vaud;
- la diffusion d'une campagne de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, menée en partenariat avec la Ville de Genève et le réseau institutionnel et associatif, déclinée durant le mois de novembre sous la forme d'un affichage public, d'une programmation événementielle, et d'un site Internet (www.25novembre-geneve.ch);
- la révision de la convention d'hébergement pour les victimes adultes de violences domestiques, qui permet d'identifier les acteurs clés du réseau, de clarifier leurs rôles, de consolider les collaborations interinstitutionnelles et de définir la gestion du flux des demandes d'hébergement;
- la publication du rapport "*2011-2022: 12 ans d'observatoire des violences domestiques, évolutions et perspectives*", une étude approfondie sur les violences domestiques qui reflète l'évolution des pratiques du réseau sur plus d'une décennie.

Affaires internationales

En 2023, la Genève internationale a été impactée par un contexte géopolitique complexe, marqué par l'émergence de nouveaux conflits.

Le canton de Genève, prenant la mesure de la gravité de la situation, a accordé un total de 47.7 millions de francs supplémentaires pour faire face aux urgences humanitaires : 39.7 millions pour soutenir le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pris dans des difficultés financières inédites et 8 millions pour soutenir les populations civiles touchées par les conflits et les catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le canton a poursuivi son engagement en matière de solidarité internationale, avec 82 projets soutenus dans les domaines du développement, de l'éducation, de la santé, des droits humains et de l'humanitaire.

La direction des affaires internationales (DAI) a contribué à améliorer les conditions cadre pour les acteurs de la Genève internationale. Des mesures ont ainsi été prises pour renforcer la cybersécurité, avec le soutien d'une étude du Cyberpeace Institute sur l'état de la menace pour les ONG et l'organisation de la première journée dédiée à la cybersécurité, en collaboration avec la Confédération.

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

Sur le plan des infrastructures, le canton a continué à soutenir les projets immobiliers des organisations internationales, versant des prêts à hauteur de 1.6 million de francs pour la rénovation du Palais des Nations et la construction du nouveau siège pour l'Union Internationale des Télécommunications.

Dans un contexte de franc fort, la DAI a facilité l'établissement de cinq organisations non gouvernementales (ONG) à Genève et soutenu près de 1'000 délégués via le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI).

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2023, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé une quinzaine de publications de la collection « Informations statistiques » et environ 150 « Actualités ». La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires.

L'OCSTAT a également mis en valeur des résultats en publiant quatre analyses approfondies :

- « Projections du nombre de ménages et de logements dans le canton de Genève à l'horizon 2050 »;
- « La mobilité des habitants du canton de Genève en 2021 »;
- « Bénéficiaires de prestations de l'assurance-invalidité »;
- « Troubles psychiques parmi les jeunes en 2020 et 2021 dans le canton de Genève ».

L'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré les fiches suivantes :

- « Projections démographiques de l'Espace transfrontalier genevois à l'horizon 2050 »;
- « Le parc de logements en 2019 : caractéristiques et principales évolutions depuis 2013 ».

et diffusé la :

- « Synthèse 2023 », qui commente les chiffres clefs de la région, dont le format a été modernisé afin d'être plus dynamique et attractif.

Les projets principaux mentionnés pour 2023 étaient les suivants :

- La poursuite de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires. Face aux difficultés à faire évoluer ses applications, notamment pour répondre aux futures exigences de la Confédération, l'OCSTAT a pris la décision forte de refondre le système cantonal servant à alimenter le RegBL. Les démarches sont en cours avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN). L'extension du registre aux bâtiments non résidentiels n'est pas terminée;
- Pour faire face à l'augmentation de la charge de travail découlant des développements du RegBL, répondre aux exigences de la Confédération et renforcer la qualité du registre, l'OCSTAT s'est réorganisé en créant une unité dédiée à la gestion du RegBL et a augmenté les ressources dédiées à ce dossier;
- L'OCSTAT a poursuivi le développement de l'offre de résultats statistiques cartographiés à la suite de la mise en place de l'atlas cartographique en 2022. De nouveaux indicateurs ont été intégrés, ainsi que des résultats à l'échelon des sous-secteurs statistique (découpage infra-communal du territoire cantonal).

Justification des écarts par rapport au budget 2023

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le non-dépensé provient principalement des frais de régionalisation à l'OCSTAT (-0.1 million), qui varient d'une année à l'autre, ainsi que des honoraires de mandataires et frais de manifestation à la DAI (-0.1 million), écart principalement lié au report à 2024 de la fin de plusieurs projets envisagés. C'est le cas par exemple de l'étude d'impact sur la Genève internationale, réalisée en collaboration avec de nombreux partenaires ou du projet d'animation du quartier des Nations, qui est encore en discussion avec les communes concernées.

36 - Charges de transfert

L'augmentation des subventions de la DAI est notamment due à plusieurs contributions extraordinaires, d'un montant cumulé de 8 millions, en faveur des populations touchées par les crises humanitaires en Turquie/Syrie, en Arménie, et au Proche-Orient.

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

De plus, une contribution extraordinaire de 39.7 millions a été versée au CICR pour soutenir l'organisation face à ses difficultés financières. Par ailleurs, certaines subventions de la solidarité internationale et de la Genève internationale ont été inférieures au budget de 0.6 million, soit parce que la dépense était basée sur les demandes effectives de l'année (location auprès de tiers pour les ONG, aide aux missions des pays les moins avancés), soit parce que certains projets ont été décalés dans le temps.

44 - Revenus financiers

La part du bénéfice de l'aéroport international de Genève (AIG) revenant à l'Etat, d'un montant de 44.3 millions, est inférieure au budget 2023 de 3 millions. La part de cette rétrocession correspond à 50% du résultat de l'AIG, contre une part de 25% octroyée exceptionnellement en 2022 et une rétrocession qui se montait à 15.4 millions .

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique (BPEV)						
1.1 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseils municipaux	Efficacité	31%	38%	36%	40%	2026
1.2 Dans le cadre du plan d'action MINT, % de filles inscrites en dernière année en centre de formation professionnelle (Construction / Nature et Environnement / Technique)	Efficacité	11.7%	11%	10.2%	13%	2026
2. Améliorer la lutte contre la violence domestique et les violences liées au genre (BPEV)						
2.1 Nombre de personnes prises en charge par les institutions membres de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	5'151	6'500 (+/-10%)	5'913	6'700 (+/-10%)	2026
2.2 Nombre d'actions de sensibilisation / prévention des violences domestiques ou liées au genre, réalisées dans l'année	Efficacité	16	10 à 15	18	10 à 15	2026
3. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié (OCSTAT)						
3.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	97.3%	95%	97.5%	95%	2026
4. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale (DAI)						
4.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	180	180	179	180	2025
4.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	523'327	250'000	386'159	250'000	2025
4.3 Nombre d'employés d'organisations internationales et de missions permanentes à Genève	Efficacité	32'755	32'000	32'723	32'000	2025
4.4 Montant des investissements immobiliers significatifs de la Genève internationale	Efficacité	68 mios	160 mios	131 mios	1.8 mia	2028
5. Impliquer chaque département dans la réalisation d'un projet de coopération internationale (DAI)						
5.1 Nombre de départements (hors DF) ayant réalisé un projet de coopération internationale	Efficacité	2	4	2	4	2025

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
6. Garantir et assurer le processus d'instruction et de suivi des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève (DAI)						
6.1 Pourcentage minimum de projets acceptés par rapport aux demandes de financement recevables traitées par le service la solidarité internationale	Efficience	97%	> 80%	85%	> 80%	2025
7. Favoriser la transition écologique de la Genève internationale (DAI)						
7.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	11%	15%	11%	> 11%	2025
8. Mettre en valeur l'engagement cantonal en matière de solidarité internationale (DAI)						
8.1 Taux d'effort cantonal consacré à la solidarité internationale	Efficacité	0.6%	0.2%	0.2%	0.2%	2025
9. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés (DAI)						
9.1 Nombre de missions financées	Efficience	40	42	40	42	2025
10. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
10.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	147	140-145	144	143	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Ce pourcentage se base sur la composition du Grand Conseil suite aux élections cantonales 2023, les chiffres relatifs aux conseils municipaux n'étant pas disponibles de manière consolidée.

Indicateur 1.2 : Ce pourcentage se base sur les derniers chiffres disponibles, à savoir ceux au 31.12.2022.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques, prises en charge par une institution membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques en 2022.

Indicateur 3.1 : L'indicateur est le nombre de résultats statistiques diffusés par rapport au total de ceux prévus pour l'année sous revue, en %. L'objectif annoncé est de 95 %, notamment pour tenir compte du fait que certaines sources ne sont pas sous contrôle de l'office.

Indicateur 4.2 : Depuis 2021, cet indicateur cumule les participants en présentiel et en ligne, ce qui explique leur nombre plus élevé par rapport à celui attendu. A noter que les chiffres fournis par l'OCSTAT concernent l'année précédente compte tenu du décalage lié à la récolte des données.

Indicateur 4.4 : Cet indicateur a été précisé et concerne uniquement les investissements immobiliers des OI et des fondations immobilières au sein desquelles l'Etat est représenté (projets immobiliers des OI suivis par la FIPOI, de la FIPOI et de la fondation Terra & Casa). La valeur à long terme représente le montant total des investissements sur la période 2017-2028, 2028 étant l'année où les investissements seront terminés.

Indicateur 5.1 : Les départements impliqués sont le DIP et le DSM.

Indicateur 6.1 : Le taux d'acceptation élevé est justifié par 2 facteurs :

- L'importance de la phase de sélection de projets qui s'opère en amont (30 demandes de financement hors critères et non entrée en matière);
- Les partenaires sont généralement bien informés et bien rompus aux procédures et conditions de la DAI à travers les séances d'information, les rencontres avec le service, etc.

A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique (suite)

Indicateur 7.1 : Le dénominateur retenu est hors conventions avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Médecins sans frontières (MSF) et la Fédération genevoise de coopération (FGC).

Indicateur 8.1 : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'effort du canton en matière de solidarité internationale, en se référant au budget du service ainsi qu'aux ressources allouées par les autres départements pour des projets de collaboration internationale. La Loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI) prévoit que celui-ci soit au moins égal à 0.7% des dépenses du canton. Cette année, les crédits supplémentaires octroyés expliquent le taux de 0.6%.

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance

Département responsable : CHA (avec DF+DIN)

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	7'409'041	-591'851	-7.4%	8'000'892	6'913'854
30 Charges de personnel	7'274'884	-506'847	-6.5%	7'781'731	6'752'530
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	130'585	-85'749	-39.6%	216'334	158'497
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'533	706	25.0%	2'827	2'827
39 Facturations internes	40	40	-	-	-
REVENUS	750'108	163'569	27.9%	586'539	689'496
42 Taxes et redevances	749'688	163'149	27.8%	586'539	689'426
43 Revenus divers	420	420	-	-	70
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-6'658'933	755'420	-10.2%	-7'414'353	-6'224'358
<i>Coût d'état-major</i>	-249'542	238'790	-48.9%	-488'332	-390'359
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'676'953	-1'123'717	72.3%	-1'553'236	-1'629'476
COÛT COMPLET	-9'585'429	-129'508	1.4%	-9'455'921	-8'244'193

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	38.00	-3.45	-8.32%	41.45	35.95
<i>ETP fixes</i>	35.50	-3.45	-8.86%	38.95	33.45
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.50	0.00	0.00%	2.50	2.50

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations diverses telles que :

- l'audit interne assuré par le service d'audit interne;
- la surveillance de la bonne application de la LIPAD par le préposé à la protection des données et à la transparence;
- l'assurance de la protection de la personnalité et la protection des lanceurs d'alertes à l'Etat par le groupe de confiance;
- la médiation administrative;
- les affaires communales.

Le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) est une entité indépendante et autonome, rattachée administrativement au Conseil d'Etat, qui procède à des audits (financiers, de gestion, informatiques et de fraude) auprès de l'Etat, des entités de droit public cantonales et des entités subventionnées en vertu de la Loi sur la Surveillance (LSurv - D 1 09). Le SAI est, par ailleurs, à la disposition des entités contrôlées en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, d'informatique, de normes comptables et de finance.

Le préposé cantonal (PPDT) a pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). Il offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises à la loi. Dans ce contexte, il assure une médiation en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès de documents et rédige des recommandations. Il est également chargé de dresser et mettre à jour le catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich).

Le Groupe de confiance (GDC) a pour mission de recevoir les membres du service public, qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigation. Depuis l'année 2022, le Groupe de confiance est également chargé de mettre en oeuvre le dispositif de protection des lanceurs d'alertes au sein de l'Etat de Genève et au sein des institutions publiques soumises à la loi sur la protection des lanceurs d'alertes (LPLA).

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

Le bureau de la médiation administrative (BMA) est une structure indépendante au sein de l'Etat de Genève qui contribue à prévenir et à régler de façon simple les conflits entre l'administration et les administré-e-s. Il contribue également à améliorer le fonctionnement de l'administration et encourage à entretenir de bonnes relations avec les usagers-ères.

Le bureau est dirigé par le médiateur administratif cantonal.

Le service des affaires communales (SAFCO) assure notamment un contrôle général de la légalité des décisions prises par les conseils municipaux ainsi que de la surveillance des finances communales.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
- A05.02 Médiation administrative
- A05.03 Assurance de la protection de la personnalité et des lanceurs d'alerte
- A05.04 Audits et expertises du service d'audit interne
- A05.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Audit interne

Les principaux objectifs du service d'audit interne de l'Etat de Genève pour 2023 ont été les suivants :

- répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat;
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques;
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession;
- être un pôle de compétences et de conseil pour les entités sous surveillance;
- analyser les alertes reçues.

Pendant l'année 2023, le service d'audit interne a remis 39 rapports concernant l'Etat central (24), des entités de droit public (4) et des entités subventionnées (11).

Parmi ces audits, le SAI a procédé à :

- 3 audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés;
- 22 audits organisationnels portant sur les systèmes de gestion en place dans les entités. Les vérifications ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, sur la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, le respect des lois et l'économicité des moyens utilisés pour délivrer les prestations;
- 9 audits informatiques concernant les projets informatiques, la gouvernance des systèmes d'information et l'organisation des systèmes d'information;
- 5 audits sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission de contrôle de gestion.

Ces rapports contiennent plus de 270 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat, et à une meilleure economicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Le SAI a effectué par ailleurs le suivi des recommandations mises en place par les entités auditées. Il a traité en 2023 près de 200 suivis.

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

En 2023, les préposés ont continué à suivre la vision stratégique de leur mission principale, à savoir surveiller la bonne application de la LIPAD.

Ils ont mené durant l'année écoulée l'ensemble des tâches requises par la mise en œuvre de la LIPAD en répondant aux sollicitations qui leur sont parvenues en matière de transparence et de protection des données personnelles (369 au total, soit 212 conseils aux institutions, 157 aux particuliers), en organisant des séances de médiation (23), en mettant sur pied des actions de sensibilisation (6 présentations sur demande, 4 bulletins d'information, 3 articles de doctrine) et en rendant visite à 21 institutions publiques soumises à la loi.

Les préposés continuent de veiller à ce que les 183 institutions publiques soumises à la LIPAD déclarent leurs fichiers de données personnelles. Ils insistent auprès de ces dernières sur la nécessité pour elles de tenir à jour leurs déclarations. Ils ont également rencontré plusieurs responsables au sein des institutions ou dans leurs locaux pour répondre à leurs diverses questions relatives au catalogue des fichiers. En 2023, 48 nouveaux fichiers annoncés ont été traités par l'autorité; 164 traitements ont été effectués dans la base de données.

En outre, en collaboration avec l'office du personnel de l'Etat de Genève, les préposés ont assuré la formation des apprentis et la sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration cantonale dans le cadre du dispositif existant. Ils ont aussi organisé 2 séminaires à l'attention des institutions publiques cantonales et communales: "LIPAD et secrets" (9 mai 2023) et "Transparence et protection des données: Jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme, du Tribunal fédéral et de la Chambre administrative" (7 novembre 2023).

De surcroît, en matière de sensibilisation, les préposés ont saisi l'occasion des actions de contrôle et de formation menées durant l'année pour réaliser en parallèle trois fiches informatives :

- Quelques bonnes pratiques en matière de transparence passive à l'attention des institutions publiques;
- L'informatique en nuage: Enjeux et risques;
- Secret médical et protection des données personnelles.

Par ailleurs, les préposés ont rendu les avis, préavis et recommandations requis par la LIPAD (33), sans compter le contrôle Schengen, les collectes (information sur les réunions à huis clos/centralisation des normes et directives/teneur des listes des personnes autorisées à visionner les images issues des systèmes de vidéosurveillance/centralisation des avis et informations), les consultations sur la communication de données personnelles à une corporation ou un établissement de droit public étranger, les participations à la procédure, l'exercice du droit de recours, la participation au groupe de coordination Schengen, les rencontres avec leurs homologues d'autres cantons et le préposé fédéral, la conférence de presse annuelle et les nombreux contacts entretenus avec les médias ou encore la préparation des séances de la Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques (CCPDTA). Les préposés se sont notamment prononcés sur le projet de loi modifiant la LIPAD (avis du 21 juin 2023 à la Chancellerie d'Etat).

Les préposés ont aussi mené un contrôle de protection des données auprès du Département de la santé et des mobilités (DSM).

Enfin, après l'élaboration d'une bande dessinée expliquant la LIPAD, les préposés ont poursuivi la rédaction d'un commentaire de la loi article par article. En effet, de nombreux praticiens du droit ont émis le souhait d'avoir un instrument de travail à leur disposition pour mieux appréhender la loi. Les préposés ont pareillement commenté les articles 30 LPD (atteintes à la personnalité), 31 LPD (motifs justificatifs) et 32 LPD (prétentions) du Commentaire romand de la LPD (Sylvain Métille/Philippe Meier (éd.), Loi fédérale sur la protection des données, Helbing/Lichtenhahn, Bâle 2023, pp. 581-620).

A noter encore que l'autorité s'est renforcée au mois d'août, avec la venue d'une spécialiste en sécurité de l'information à 50% et d'une juriste à 50%.

Protection de la personnalité et des lanceurs et lanceuses d'alertes à l'Etat

En 2023, les principaux axes du Groupe de confiance (GDC) ont été :

En matière de protection de la personnalité :

- l'information et la prévention, par le biais de réflexions et actions en matière de communication sur le dispositif (refonte de la page Internet, réalisation d'une vidéo de présentation, sensibilisations de secteurs RH, hiérarchies, commissions du personnel, sur les atteintes à la personnalité et/ou la présentation du GDC)

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

- le suivi des nombreuses situations individuelles et collectives (387) (entretiens individuels, relais, médiations, interventions d'équipe, analyses climat de travail)
- le renforcement de l'expertise en matière d'investigation par le biais d'une formation spécifique sur les techniques d'audition
- le suivi des demandes d'adhésion au dispositif, en augmentation mais pas toujours compatibles avec le cadre réglementaire du RPPers, qui définit précisément le champ d'application.

En matière de protection des lanceurs d'alertes :

- échanges avec les autres organismes de traitements des alertes afin de clarifier les règles de coordination et le périmètre respectif
- multiples échanges approfondis avec les hiérarchies ou RH des établissements soumis à la loi sur la protection des lanceurs d'alertes (LPLA) sur les principales notions de la LPLA, le rôle du GDC, le rappel des obligations légales et réglementaires de l'employeur
- traitement des alertes
- établissement du premier rapport d'activité en matière de LPLA
- établissement du premier cycle complet de facturation des prestations LPLA
- consolidation des processus internes (information, orientation, traitement, protection, facturation)

Médiation administrative

Le BMA a poursuivi ses activités courantes en 2023 en observant une hausse constante des situations menant à l'ouverture d'un dossier (+13% par rapport à 2022, +120% par rapport à 2019). Une hausse notable des médiations présentes est également constatée (+180% par rapport à 2022). Enfin, les actions de représentation du médiateur ont subi une forte hausse liée à la notoriété grandissante du bureau. La capacité d'absorption des demandes a été atteinte en 2023.

L'année 2023 a été marquée par une réflexion de fond sur le fonctionnement du BMA. Les mandats du médiateur administratif et de sa suppléante auraient dû s'achever le 30 novembre 2023 mais ont été prolongés d'un an par le Grand Conseil dans ce contexte de réflexion générale. La Cour des comptes a été sollicitée par le Conseil d'Etat et a rendu son analyse en juin 2023 sous forme de consultation. Elle invite notamment le législateur à positionner clairement le BMA et à définir un modèle organisationnel adapté. Il en ressort que l'activité du BMA s'apparente à celle réalisée par un ombudsman et à celle des autres bureaux de médiations administratives de Suisse, au sens de l'Association des ombudsmans parlementaires suisses (AOP) dont le BMA est membre depuis sa création.

Afin de répondre au rapport de la Cour des comptes, le Conseil d'Etat a déposé fin 2023 un projet de loi modifiant la loi sur la médiation administrative (PL 13396) qui est actuellement en cours de traitement.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 Charges de personnel

L'écart de -0.5 million et -3.45 ETP provient de postes vacants durant l'année dont la majorité a été repourvue en 2024.

42 Taxes et redevances

L'écart positif de 0.2 million provient en grande partie de la facturation des prestations du Groupe de confiance aux entités soumises à la LPLA.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients (SAI)						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des entités auditées	Efficacité	89%	85%	85%	85%	2026

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi (PPDT)						
2.1 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Efficacité	33	20	47	20	2028
2.2 Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles	Efficacité	164	50	213	50	2028
2.3 Pourcentage d'institutions publiques ayant déclaré des fichiers des données personnelles dans le catalogue	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2028
3. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles (PPDT)						
3.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Qualité	100%	100%	100%	100%	2028
3.2 Nombre de bulletins d'information publiés	Qualité	4	4	4	4	2028
3.3 Nombre de fiches informatives publiées	Qualité	3	3	3	3	2028
3.4 Nombre de visites dans les institutions soumises au champ d'application de la LIPAD	Efficacité	21	20	20	20	2028
4. Traiter adéquatement et dans les meilleurs délais les demandes du personnel en matière de conflits relationnels au travail ou d'atteintes à la personnalité (GDC)						
4.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	68%	70%	74%	70%	2028
4.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	94%	75%	94%	80%	2028
5. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel (GDC)						
5.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	49	30	51	30	2028
5.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	/	100%	/	/	
5.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	3	3	3	3	2028
6. Traiter les demandes du public en lien avec la loi sur la protection des lanceurs d'alerte (GDC)						
6.1 Pourcentage des demandes d'informations préalables traitées dans un délai égal ou inférieur à 14 jours	Qualité	100%	80%	100%	80%	2028
7. Répondre aux sollicitations des administrés avec célérité (BMA)						
7.1 Taux de sollicitation pour lequel un premier entretien est proposé dans un délai inférieur ou égal à 7 jours	Efficacité	100%	80%	95%	80%	2024
8. Renforcer la visibilité du bureau de médiation administrative (BMA) auprès du public et des administrations						
8.1 Nombre d'opérations de communication auprès du public	Efficacité	5	5	5	5	2024
8.2 Pourcentage d'entités ayant été approchées par le BMA en regard du nombre total d'entités faisant partie de son champ d'application	Efficacité	60%	60%	60%	50%	2024

A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
9. Veiller à l'application de la loi par les communes						
9.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la loi sur l'administration des communes -LAC (B 6 05)	Qualité	0	0	0	0	2028

Commentaires

Indicateur 2.1 : le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT) est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis et les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. Les préavis concernent, quant à eux, uniquement ce dernier domaine.

Indicateur 2.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes.

Indicateur 3.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 3.2 : le préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyens et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du préposé cantonal.

Indicateur 3.3 : en matière de sensibilisation, le préposé cantonal entend réaliser trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.

Indicateur 3.4 : considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a comme objectif d'organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 4.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous. Au vu des missions supplémentaires confiées au GDC en lien avec la loi sur la protection des lanceurs d'alerte et si les ressources supplémentaires prévues s'avèrent insuffisantes, ce délai risque d'être rallongé.

Indicateur 5.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 5.2 : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. Ces séances d'accueil sont suspendues depuis 2020 et seront reprises prochainement sous un autre format.

Indicateur 5.3 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

Indicateur 6.1 : il s'agit d'assurer une célérité pour les premiers contacts afin d'informer les lanceurs d'alertes et les orienter adéquatement

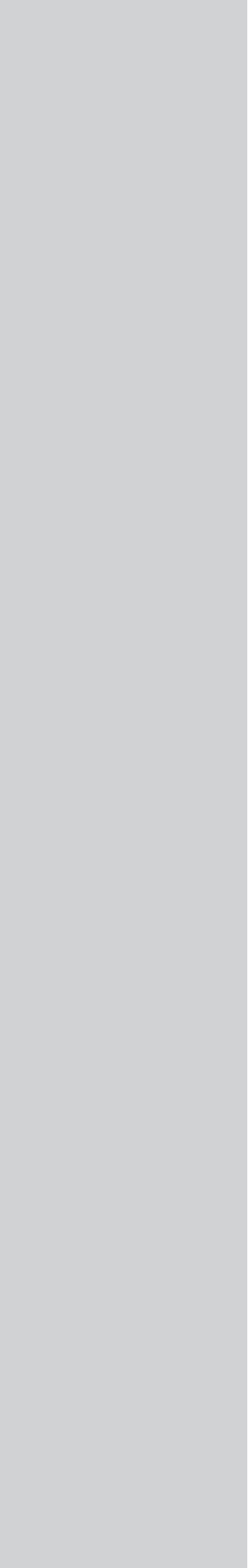
A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (suite)

Indicateur 7.1 : il s'agit pour le BMA de répondre de manière réactive aux sollicitations des administrés en établissant un premier contact avec eux dans un délai de 7 jours au maximum, conformément à la loi sur la médiation administrative qui indique que le médiateur traite les demandes avec célérité. La majorité des situations sont traitées à distance, sans nécessité de rencontre présenteielle. Cela permet une forte réactivité en proposant un premier contact, souvent bref, dans un délai de 7 jours, malgré une hausse des demandes. Cet indicateur ne se réfère pas à la durée de traitement d'une demande, qui peut aller de quelques jours à plusieurs mois.

Indicateur 8.1 : cet indicateur sera revu ou supprimé.

Indicateur 8.2 : cet indicateur sera revu ou supprimé. Il n'a plus de pertinence après 5 ans d'activité, la communication institutionnelle étant désormais achevée dans sa première phase d'installation du BMA. La suite sera constituée par des communications régulières sous forme de rappels annuels des prestations du BMA, en principe à l'occasion de la parution des rapports annuels.

Indicateur 9.1 : cet indicateur permet de mesurer la qualité du travail effectué par le service des affaires communales.



A06 Cour des comptes

Département responsable : CDC

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	14'234'262	3'260'272	29.7%	10'973'990	5'438'434
30 Charges de personnel	13'977'440	3'422'267	32.4%	10'555'173	5'134'867
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	191'297	-159'348	-45.4%	350'645	237'410
33 Amortissements du patrimoine administratif	19'657	-2'647	-11.9%	22'304	21'032
34 Charges financières	45'868	0	0.0%	45'868	45'125
REVENUS	133'557	48'026	56.2%	85'531	136'974
42 Taxes et redevances	103'557	48'026	86.5%	55'531	111'922
43 Revenus divers	30'000	0	0.0%	30'000	25'052
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-14'100'705	-3'212'246	29.5%	-10'888'459	-5'301'459
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-574'889</i>	<i>-94'816</i>	<i>19.8%</i>	<i>-480'073</i>	<i>-329'308</i>
COÛT COMPLET	-14'675'594	-3'307'062	29.1%	-11'368'532	-5'630'767

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	24.00	-0.85	-3.42%	24.85	25.65
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>21.00</i>	<i>-0.85</i>	<i>-3.89%</i>	<i>21.85</i>	<i>22.65</i>

Descriptif du programme

La Cour des comptes est une autorité de rang constitutionnel compétente en matière de surveillance de l'État de Genève. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst).

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art. 222 al.2 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 Cst, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activité indiquant la suite donnée à ses missions (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit :

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.

A06 Cour des comptes (suite)

3. Établir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des politiques publiques.
4. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
5. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
6. Effectuer un suivi des recommandations émises. Établir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations qui sont passées du statut "ouvert" à "fermé".
7. Effectuer la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend environ 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé et 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 15 milliards de budgets de fonctionnement et emploient plus de 40'000 personnes.

Ce programme contient la prestation suivante :

A06.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation du programme de magistrature (audit et évaluation)

La Cour des comptes a poursuivi ses prestations d'audit et d'évaluation tant à l'égard de l'administration que des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public. Elle a traité 15% de dossiers en plus que l'année précédente (62 en 2023 et 54 en 2022), cela malgré des vacances dans l'effectif de son personnel dédié aux activités d'audit et d'évaluation. Ainsi, avec 62 objets traités, l'objectif de 50 fixé à long terme a pu être largement dépassé.

Chiffres clés de l'activité (audit et évaluation)

La Cour a ouvert 154 nouveaux dossiers durant l'année civile 2023. Parmi ces dossiers, 142 ont été ouverts à la suite de communications de citoyennes et citoyens, 9 à la demande d'autorités et 3 ont résulté d'une autosaisine. 53 % des dossiers reçus en 2023 (53 % en 2022) ont été transmis à la Cour au travers de son système d'alerte.

Durant cette période, la Cour a publié 10 rapports qui ont fait l'objet de conférences de presse et/ou de présentations aux autorités. À cela s'ajoute la publication en avril 2023 de son rapport annuel d'activité 2022. La Cour a en outre réalisé 52 examens, dont 7 ont été publiés sur son site internet.

Explication des écarts par rapport au budget 2023

Nature 30 : écart + 3'422'267 F (écart d'estimation)

Cet écart défavorable d'estimation est la résultante de différents facteurs, dont principalement :

- - 524 KF de rémunération salariale brute en raison surtout de vacances dans des postes de collaboratrices et collaborateurs pendant plusieurs mois de l'année et au fait que la plupart de ces fonctions ont été repourvues à des salaires d'un niveau moindre (moins d'ancienneté ou d'expérience en poste des personnes engagées).
- - 92 KF de charges sociales qui découlent de la variation précédente sur la rémunération salariale brute.

A06 Cour des comptes (suite)

- + 4'005 KF en raison de l'actualisation de l'estimation de la provision concernant les retraites des magistrats titulaires de la Cour et la comptabilisation d'une dotation plus importante que prévue. La variation de la dotation est en lien avec la modification des hypothèses actuarielles et la fermeture de la caisse de prévoyance CPCE qui ne comptera à terme que des rentiers. Pour rappel, il s'agit d'une provision qui est déterminée par l'actuaire-conseil de l'Office du Personnel de l'État et sur laquelle la Cour n'a aucune maîtrise.

Sans l'impact de cette provision concernant les retraites des magistrats titulaires, les comptes de la Cour auraient eu un "résultat (revenus - charges)" clôturé avec un écart favorable (budget non dépensé) de - 793'196 F.

Nature 31 : écart - 159'348 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est essentiellement dû à un moindre recours à des prestataires externes (-149 KF) pour supporter certaines missions réalisées par les équipes d'audit, d'évaluation ou de révision de la Cour. Ainsi, en 2023, les équipes ont moins fait appel à des prestations payantes délivrées par des experts dans le domaine informatique.

Nature 42 : écart + 48'026 F (écart d'estimation)

Cet écart favorable d'estimation est principalement dû à la perception de montants supérieurs à ceux budgétés en ce qui concerne les indemnités fédérales de l'assurance maternité et de l'assurance militaire, ainsi que les participations de l'assurance aux pertes de gains maladie.

A06 Cour des comptes (suite)

Ventilation des comptes 2023 par "unité"

Les comptes 2023 de la Cour des comptes sont ventilés comme suit, entre les "unités" principales que sont l'audit et l'évaluation des politiques publiques, la révision des comptes de l'État et d'autres travaux réalisés en matière de révision (par exemple, la révision des comptes de la FPAV) :

	Audit & Évaluation	Révision État	Révision "autres"	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS				
30 - Charges de personnel	11'954'814	976'133	44'328	12'975'275
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	25'782	44'721	5'385	75'888
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-
34 - Charges financières	-	-	-	-
42 - Taxes et redevances	-46'310	-5'050	-	-51'360
43 - Revenus divers	-	-	-30'000	-30'000
Total résultat direct	11'934'286	1'015'804	19'713	12'969'803
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS				
30 - Charges de personnel	742'223	247'394	12'547	1'002'164
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	85'474	28'490	1'445	115'409
33 - Amortissements du patrimoine administratif	14'558	4'852	246	19'657
34 - Charges financières	33'971	11'323	574	45'868
42 - Taxes et redevances	-38'657	-12'885	-653	-52'196
43 - Revenus divers	-	-	-	-
Total résultats direct et indirect	12'771'855	1'294'979	33'871	14'100'705
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	425'775	141'917	7'197	574'889
COÛT COMPLET	13'197'630	1'436'896	41'068	14'675'594

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs-trices (auditeurs-trices, évaluateurs-trices ou réviseurs-euses) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles. Peuvent être citées à titre d'exemple : les charges de personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité générale et analytique, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et des risques adaptés aux exigences étatiques), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces charges indirectes les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements du patrimoine administratif ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

A06 Cour des comptes (suite)

Objectifs et indicateurs

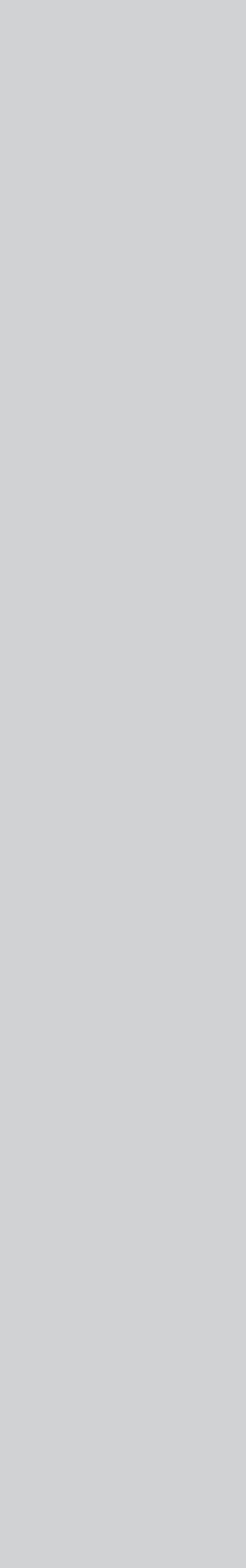
	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Communication externe des contrôles et travaux réalisés par la Cour des comptes (nombre d'occurrences)	Qualité	45	50	N/A	50	2024
2. Être une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens (audits et évaluations)	Efficacité	62	50	54	50	2024
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des gains financiers que l'audité/l'évalué pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions de gains financiers (réduction des dépenses, réallocation de ressources, augmentation des revenus) par la Cour dans ses recommandations (en million de francs)	Efficience	0	4	40.6	4	2024

Commentaires

1.1 Communication externe des contrôles et travaux réalisés par la Cour des comptes (nombre d'occurrences) : les trois indicateurs de la Cour avaient été fixés pour l'ensemble de la magistrature 2019-2024. Toutefois, au cours du second semestre 2022, l'indicateur "Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année" a dû être abandonné, la source des données n'étant plus disponible. La Cour a choisi de le remplacer, à partir de 2023, par l'indicateur "Communication externe des contrôles et travaux réalisés par la Cour des comptes (nombre d'occurrences)". Pour ce premier suivi annuel, cet indicateur s'établit légèrement en deçà de la ciblée fixée de 50 occurrences.

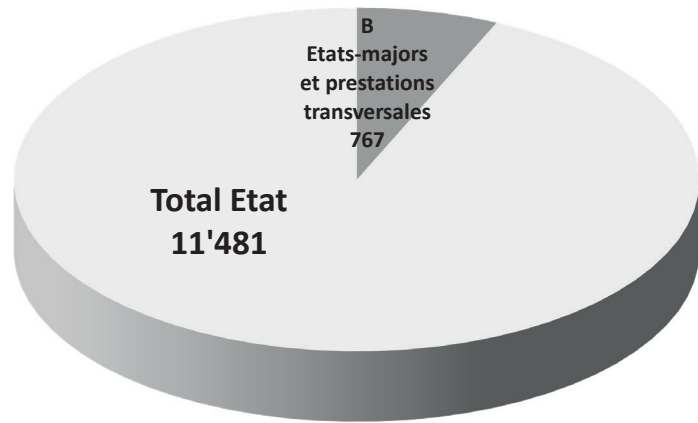
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens (audits et évaluations) : la Cour a traité 15 % de dossiers en plus que l'année précédente, et s'établit bien au-dessus de la ciblée budgétaire définie.

3.1 Propositions de gains financiers (réduction des dépenses, réallocation de ressources, augmentation des revenus) par la Cour dans ses recommandations (en mio de F) : bien que le nombre de publications de la Cour a augmenté en 2023, les thématiques et sujets abordés n'ont pas permis d'identifier et de proposer des gains financiers. Cela est notamment dû au fait que la Cour a traité plusieurs consultations (au sens de l'article 38 LSurv) qui ne donnent pas lieu à l'émission de recommandations et donc ne permettent pas d'identifier des gains financiers.

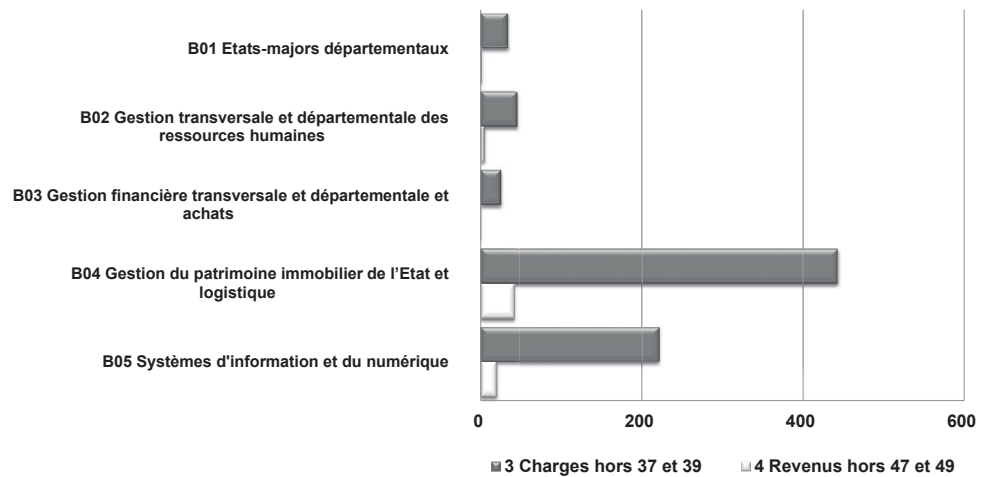


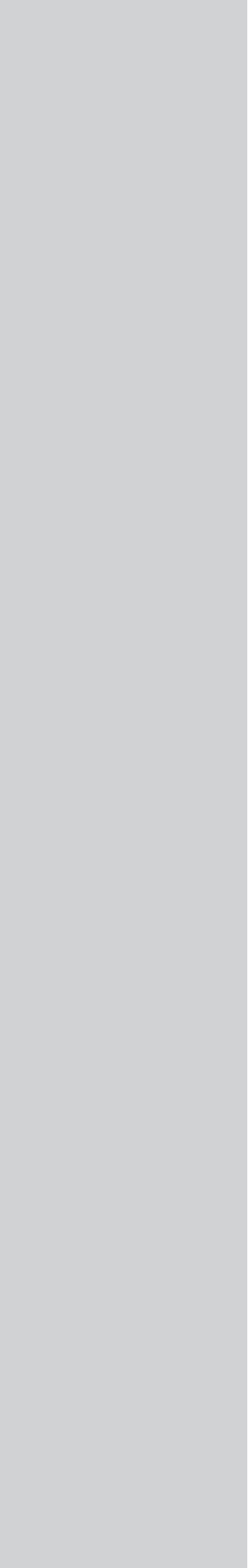
B Etats-majors et prestations

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme





B Etats-majors et prestations transversales

Synthèse des priorités

Cette politique publique encadre les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration publique. Il s'agit plus exactement des ressources humaines, des bâtiments, des systèmes d'information et de communication, des finances et des achats, ainsi que du contrôle interne. Cette politique publique regroupe également les états-majors des différents départements, qui en assurent la direction stratégique ainsi que la communication de tous les renseignements propres à éclairer les membres du Conseil d'Etat sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Orientée vers les résultats et la délivrance de prestations de qualité, la politique des ressources humaines de l'Etat a poursuivi ses actions en faveur d'un management privilégiant la responsabilisation, l'autonomie, la collaboration et la confiance. Une équipe de projet a été recrutée pour le plan de lutte contre l'absence et les premières mesures ont été mises en place. Une communauté des chefs de projets "Travailler autrement" a été créée, pour favoriser l'harmonisation des pratiques autour des accompagnements de la qualité de vie au travail. Le projet de refonte de la LPAC, visant à moderniser la loi sur le personnel reflétant la nouvelle stratégie RH, est étudié par le Grand Conseil. Au plan de la formation, la priorité a été donnée au cursus des nouvelles et nouveaux managers, ainsi qu'aux notions fondamentales à maîtriser avant d'initier une transformation numérique. Enfin, la commission paritaire G'Evolue, chargée de définir le nouveau système d'évaluation des fonctions et de rémunération de l'Etat de Genève, a débuté ses travaux en janvier 2023.

En matière d'égalité entre femmes et hommes ainsi que de lutte contre les violences et les discriminations liées au genre, l'art. 2A de la LPAC a été complété avec une disposition fixant le principe de non-discrimination au sein des entités qui lui sont soumises, suite à l'adoption de la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED).

Quelque 650 collaboratrices et collaborateurs de l'office cantonal des bâtiments (OCBA - DT), de l'office de l'enfance et de la jeunesse (DIP) ou encore du service de protection de l'adulte (DCS) ont emménagé sur le site de la pointe nord du PAV rénové par la CPEG, propriétaire des lieux. Ces relocalisations permettent de rationaliser l'utilisation des espaces et de réaliser des économies sur des loyers onéreux qui ont été résiliés.

Dans le domaine primordial de la transition écologique, une étape emblématique a été franchie en mars 2023, avec le vote d'un crédit exceptionnel d'un milliard de francs (loi 13210) pour financer des travaux dans les bâtiments de l'Etat permettant d'atteindre les objectifs ambitieux de la loi sur l'énergie et de son règlement d'application en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, le périmètre de la loi 12552, initialement votée pour financer la mise en conformité d'un premier lot d'embrasures a vu son périmètre étendu à des travaux de rénovation plus globaux permettant de répondre aux prescriptions légales et réglementaires en matière de transition écologique (loi 13191).

L'OCBA a aussi participé à l'élaboration du plan de continuité des activités du canton, notamment en planifiant et réalisant déjà partiellement des travaux permettant l'alimentation électrique de bâtiments stratégiques par des groupes de secours et en prévoyant la location du matériel nécessaire (générateurs). L'office a, par ailleurs, renouvelé son contrat de fourniture d'électricité qui a démarré le 1^{er} janvier 2024, avec un impact important sur les coûts en raison de tarifs qui ont largement augmenté par rapport à ceux pratiqués jusqu'en 2023.

Les travaux de rénovation du parc immobilier se sont poursuivis intensivement sur de nombreux bâtiments.

En ce qui concerne les nouvelles constructions, le bâtiment pour les troupes de sauvetage à Epeisses a été mis en service. Les études, concours et travaux relatifs aux bâtiments scolaires, hospitaliers ou pénitentiaires se poursuivent, tout comme le versement des subventions d'investissement en faveur de différents bénéficiaires.

Les missions essentielles du programme B05 Systèmes d'information et numérique sont conduites dans un contexte incertain, marqué tant par des cyberattaques toujours plus nombreuses et plus évoluées que par des évolutions technologiques majeures (intelligence artificielle notamment) qui impactent l'ensemble de la société de manière profonde et rapide.

La transition numérique était un axe majeur du programme de législature 2018-2023, lequel a été confirmé en 2023, à l'occasion du nouveau programme 2023-2028 du Conseil d'État.

En 2023, l'État a mené de nombreux projets numériques, d'importance stratégique ou opérationnelle afin de répondre aux ambitions du Conseil d'État et aux besoins de l'Administration et de la population.

Le plan décennal des investissements (près de 1 milliard de francs) est le symbole des hautes ambitions relatives au numérique. Soulignons ici que, l'adaptation synchrone du budget de fonctionnement au budget d'investissement en forte croissance est un enjeu crucial pour être en mesure d'assurer la maintenance et l'exploitation des nouveaux actifs mis en service, la sécurité de l'information, les études préalables aux projets, la location de services fournis par des tiers, etc.

Parmi les réalisations majeures de 2023, peuvent être citées : les investissements de renouvellement du socle technologique (postes de travail, serveurs, etc.) ; des investissements permettant de développer les systèmes d'information au service de toutes les politiques publiques, le déploiement de nouvelles e-démarches.

Fin 2022, l'État de Genève a obtenu le label "Numérique responsable", les travaux se poursuivent afin que l'accélération des investissements dans le numérique soit menée avec exemplarité, dans le souci de la responsabilité et de la durabilité.

Le taux de maturité global du système de contrôle interne est en ligne avec les objectifs fixés par le Conseil d'État dans la législature 2018-2023. Le travail a pu se poursuivre pour les prestations n'ayant pas encore atteint un niveau satisfaisant. Un effort particulier a été fait pour intégrer davantage la gestion des risques dans la stratégie étatique, pour améliorer le suivi des plans d'action dans le but de réduire les risques identifiés et pour optimiser le traitement des recommandations des instances de surveillance. Un travail conséquent, toujours en cours, a été réalisé au courant 2023 pour développer et/ou renforcer les plans de continuité des activités (PCA) des services et offices, en particulier dans le cadre du scénario d'une pénurie électrique.

B01 Etats-majors départementaux

Département responsable : CHA

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	33'864'592	-1'108'026	-3.2%	34'972'618	31'823'072
30 Charges de personnel	29'976'620	-1'483'282	-4.7%	31'459'902	28'390'164
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'226'928	150'215	4.9%	3'076'713	2'801'945
33 Amortissements du patrimoine administratif	297'542	-68'611	-18.7%	366'153	286'540
37 Subventions redistribuées	335'400	335'400	-	-	300'000
39 Facturations internes	28'102	-41'748	-59.8%	69'850	44'424
REVENUS	1'545'919	-163'253	-9.6%	1'709'172	2'123'745
42 Taxes et redevances	667'605	-671'534	-50.1%	1'339'139	773'402
43 Revenus divers	200'052	200'052	-	-	699'357
44 Revenus financiers	342'662	-27'371	-7.4%	370'033	350'987
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	0
47 Subventions à redistribuer	335'400	335'400	-	-	300'000
49 Facturations internes	200	200	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-32'318'673	944'773	-2.8%	-33'263'446	-29'699'327
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'445'689</i>	<i>-53'385</i>	<i>0.8%</i>	<i>-6'392'304</i>	<i>-6'132'123</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>38'764'362</i>	<i>-891'388</i>	<i>-2.2%</i>	<i>39'655'750</i>	<i>35'831'450</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	153.66	-0.55	-0.36%	154.21	148.45
<i>ETP fixes</i>	<i>137.35</i>	<i>-4.31</i>	<i>-3.04%</i>	<i>141.66</i>	<i>134.47</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>8.41</i>	<i>4.06</i>	<i>93.33%</i>	<i>4.35</i>	<i>7.78</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>7.90</i>	<i>-0.30</i>	<i>-3.66%</i>	<i>8.20</i>	<i>6.20</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- assurer la bonne exécution des travaux confiés aux services départementaux et garantir leur conformité aux décisions prises par le Conseil d'Etat, respectivement par le magistrat;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le magistrat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Grand Conseil, consultations fédérales, etc.);
- assister le magistrat en charge du département dans les tâches et devoirs qu'impliquent l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et de l'unité de gestion des risques et de la qualité (GRQ) départementale, qui se réunissent régulièrement dans le Collège spécialisé du contrôle interne (CSCI). L'état-major départemental (secrétariat général), assure la direction stratégique du département en communiquant au magistrat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat. La GRQ départementale coordonne et soutient les directions générales, offices, directions et services dans la mise en œuvre de leur système de contrôle interne et dans la gestion de leurs risques. Elle est très fortement engagée dans la mise en œuvre et le renforcement des plans de continuité d'activité (PCA) métier pour les activités essentielles de l'Etat : courant 2023, les PCA en lien avec une potentielle pénurie d'électricité ont été particulièrement développés.

B01 Etats-majors départementaux (suite)

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les responsables départementaux du contrôle interne. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Etats-majors départementaux
- B01.02 Contrôle interne

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 Charges de personnel

L'écart de -1.5 million et -0.55 ETP provient de vacances de postes durant l'année, de transferts neutres ainsi que d'autres charges de personnel moins élevées que prévues.

37 Subventions redistribuées

L'écart de 0.3 million provient d'un financement de tiers privé destiné aux appels à projets, touchant des domaines divers au DCS. Cette charge est couverte par un financement équivalent sur la rubrique 47 Subventions à redistribuer.

42 Taxes et redevances

L'écart de -0.7 million provient de remboursements des assurances sociales moins importants que prévus ou comptabilisés directement dans les services concernés alors qu'ils sont centralisés au niveau du budget sur le secrétariat général.

43 Revenus divers

L'écart de +0.2 million provient de dépens dûs et versés pour remboursement de frais de justice au DT.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	84.8%	88%	86.6%	90%	2028
2. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 363 et 369)	Efficacité	0.38%	0.40%	0.36%	0.40%	2028

B01 Etats-majors départementaux (suite)

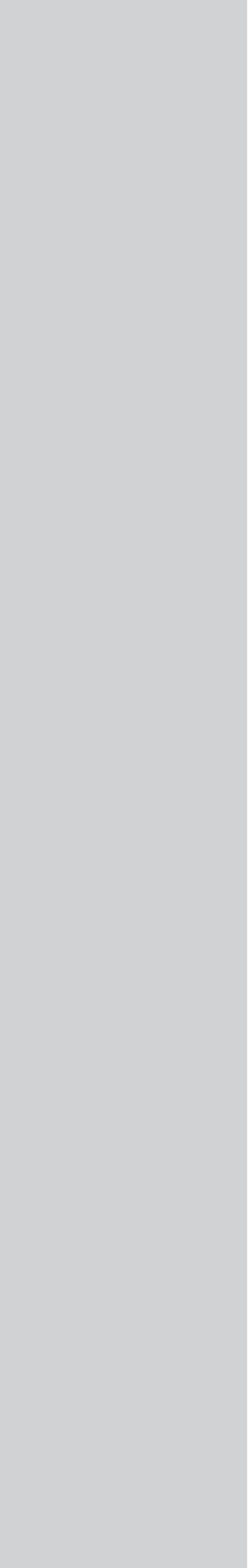
	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Mettre en place un système de contrôle interne (SCI) de niveau 3 pérennisé pour toutes les prestations						
3.1 Pourcentage de prestations pour lesquelles un SCI de niveau 3 pérennisé a été mis en place selon les objectifs fixés par le Conseil d'Etat	Efficacité	73%	90%		90%	2028
4. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations du service de l'audit interne de l'Etat de Genève (SAI)						
4.1 Taux de recommandations du SAI de niveau 3 ou 4 adressées aux départements de l'administration et traitées dans les délais	Efficacité	73%	90%	24%	90%	2028
5. Gérer les risques de manière adéquate selon les dispositions en vigueur						
5.1 Pourcentage de risques significatifs et majeurs ne s'étant pas aggravés	Efficacité	95%	80%	100%	80%	2028

Commentaires

Indicateur 3.1 : cet indicateur mesure le niveau de qualité et de complétude des travaux de pérennisation du SCI. Jusqu'en 2022, le taux moyen global sur l'ensemble des prestations était mesuré; ce taux ayant atteint l'objectif fixé (90%) depuis quelques années, il a été décidé d'introduire un nouvel indicateur permettant de mieux identifier les domaines ayant atteint la valeur cible. La cible à long terme est fixée à 90% car, en effet, atteindre une valeur de 100% sur toutes les prestations de l'Etat à un instant "t" est illusoire. Ce principe permet de considérer que lorsque le taux de mise en œuvre du SCI pour une prestation est égal ou supérieur à 90%, l'objectif est atteint tout en restant vigilant sur d'éventuelles faiblesses encore présentes.

Indicateur 4.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration de donner suite aux recommandations les plus importantes de l'organe de surveillance dans les délais. A partir de 2023, la mesure se fait sur les cinq dernières années et intègre le taux d'avancement individuel de chaque recommandation, ce qui permet une évaluation plus réaliste des travaux en cours par rapport à l'indicateur binaire précédent.

Indicateur 5.1 : cet indicateur mesure la capacité de l'administration de maintenir ses principaux risques à un niveau stable au minimum. Il est aussi indiqué dans le cadre de la réalisation des rapports annuels départementaux et du rapport annuel consolidé sur les risques.



B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	45'022'767	-3'692'038	-7.6%	48'714'805	42'564'379
30 Charges de personnel	42'252'230	-3'692'501	-8.0%	45'944'731	40'913'442
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'708'642	-11'935	-0.4%	2'720'577	1'593'740
33 Amortissements du patrimoine administratif	38'013	10'549	38.4%	27'464	28'386
34 Charges financières	22'150	117	0.5%	22'033	24'960
39 Facturations internes	1'732	1'732	-	-	3'852
REVENUS	4'457'165	257'908	6.1%	4'199'257	4'450'796
42 Taxes et redevances	2'873'119	515'862	21.9%	2'357'257	2'409'392
43 Revenus divers	65'548	65'548	-	-	4'532
46 Revenus de transferts	1'518'498	-323'502	-17.6%	1'842'000	2'036'871
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-40'565'602	3'949'946	-8.9%	-44'515'548	-38'113'584
<i>Coût d'état-major</i>	-994'574	102'107	-9.3%	-1'096'681	-957'032
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-8'768'635	1'480'783	-14.4%	-10'249'418	-8'971'918
<i>Coûts répartis</i>	50'328'810	-5'532'837	-9.9%	55'861'647	48'042'533
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	157.88	1.74	1.11%	156.14	144.80
<i>ETP fixes</i>	139.78	-0.94	-0.67%	140.72	136.86
<i>ETP auxiliaires</i>	5.00	3.98	390.20%	1.02	4.04
<i>ETP agents spécialisés</i>	13.10	-1.30	-9.03%	14.40	3.90

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'office du personnel de l'Etat (OPE) à l'ensemble de l'administration et par les directions des ressources humaines (RH) à leur département. Ce programme regroupe la mise en œuvre cohérente de la politique des ressources humaines définie par le Conseil d'Etat, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue, le perfectionnement et l'évolution professionnelle, la mise en place des mesures de santé et de prévention, ainsi que la gestion ressource humaine, administrative et financière du personnel.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- B02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- B02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- B02.10 Ressources humaines départementales

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation du programme de législation

La stratégie des ressources humaines s'articule autour de cinq principes : autonomie, confiance, collaboration, responsabilisation, résultats, et de quatre axes : offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations, promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et la diversité, permettre à l'administration de s'adapter aux évolutions de la société, attirer et fidéliser des collaboratrices et collaborateurs de qualité.

Cette vision continue à être mise en œuvre à travers notamment les projets stratégiques et opérationnels décrits ci-dessous.

Qualité de vie au travail (QVT) et gestion des absences

Dans le cadre de l'axe "Offrir un cadre de travail propice à l'accomplissement des missions et à la délivrance des prestations", le plan de lutte contre l'absence (4 axes et 27 mesures) a été lancé en juin 2022. En 2023, la cheffe de projet ainsi qu'une partie de l'équipe de projet ont été recrutés. Les travaux en 2023 ont porté spécifiquement sur la révision de la procédure de recours à la médecine-conseil, la mise à disposition d'un nouveau cockpit de suivi de l'absence pour mieux outiller les managers ainsi que l'accompagnement et le recueil d'opinion des membres du personnel dans des services à fort taux d'absence. Sur les 27 mesures du plan de lutte, 4 ont été réalisées, 15 sont en cours et 8 sont à débiter.

Une communauté des chefs de projets "Travailler autrement" a été créée pour favoriser notamment l'harmonisation des pratiques autour des accompagnements QVT.

Cadre normatif

La commission du personnel de l'Etat du Grand Conseil a procédé à des auditions relatives au projet de refonte de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (LPAC), projet qui prévoit la révision en profondeur de la totalité des articles pour les rendre compatibles avec les exigences actuelles en matière de rapports de service dans la fonction publique, ainsi qu'avec celles de la procédure judiciaire. Il s'agit notamment de trois modifications principales: la suppression des sanctions disciplinaires, la suppression de la réintégration obligatoire et la fin des rapports de service d'un commun accord.

En lien direct avec l'adoption de la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations (LED) (L13279), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023, l'art. 2A de la LPAC a été complété avec une disposition fixant le principe de non-discrimination au sein des entités qui lui sont soumises.

Développement des compétences

Les formations proposées aux collaboratrices et collaborateurs visent à mettre en œuvre les cinq principes de la stratégie RH. Un programme de formation des nouvelles et nouveaux managers a démarré en 2023. Il est constitué de sessions en présentiel, de e-learning et de "serious games" - jeux d'entraînement ou de simulation en ligne. Ce nouveau programme a permis de former plus de 300 nouvelles et nouveaux managers en 2023.

Une autre priorité concerne la transition numérique. Une formation pilote, dispensant les notions fondamentales nécessaires à l'initiation d'une transformation numérique au sein d'une entité, a été validée en 2023 et est intégrée à l'offre de formation 2024.

Projet de réforme du système d'évaluation des fonctions et de rémunération

La commission paritaire, chargée de définir le nouveau système d'évaluation des fonctions et de rémunération de l'Etat de Genève, a débuté ses travaux en janvier 2023. Elle a examiné différents systèmes d'évaluation publics suisses, puis auditionné les départements et les établissements publics autonomes pour comprendre les différents métiers et enjeux auxquels ces derniers sont confrontés. Les travaux de la commission portent actuellement sur le choix des critères d'évaluation et d'un prestataire externe pour l'accompagner dans le développement d'une méthode d'évaluation de fonction transparente et répondant aux besoins actuels.

En conclusion, tous ces projets s'appuient fortement sur la mobilisation des ressources humaines départementales et des managers. Former, soutenir, favoriser et partager les démarches innovantes ainsi que faire évoluer la culture managériale sont les enjeux majeurs dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel présentent un solde non dépensé de 3.7 millions notamment en raison de l'engagement différé à la fin du 2ème semestre d'une partie des nouveaux ETP obtenus dans le cadre du budget 2023 en lien avec les projets en matière de ressources humaines (principalement G'Evolue et le plan de lutte contre l'absence).

42 - Taxes et redevances

Les taxes et redevances présentent globalement un revenu supérieur au budget pour un montant de 0.5 million. Ce surplus est principalement issu des revenus de perceptions diverses.

46 - Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont inférieurs au budget de 0.3 million, principalement en raison de la redistribution de la taxe CO2 dont le facteur de redistribution est passé de à 0.852 ‰ (valeur 2022) à 0.662 ‰ en 2023 et de la diminution des subventions destinées à la formation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales						
1.1 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	43.1%	40%	40.6%	45%	2026
2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprenties et apprentis						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprenties et apprentis de commerce et du technique	Efficacité	91%	90%	89%	90%	2025
2.2 Nombre d'apprenties et apprentis de commerce ou techniques (au 31.12)	Efficacité	281	290		300	2025
3. Favoriser le développement des compétences clé des collaborateurs/trices.						
3.1 Proportion des personnes estimant pouvoir transposer les connaissances et compétences acquises durant une formation au catalogue, dans leur pratique professionnelle	Efficacité	94%	75%	93%	75%	2025
3.2 Taux de formation continue du personnel	Efficience	0.8%	0.8%		1%	2025
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.34%	< 1%	0.4%	< 1%	2025
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs/trices						
5.1 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficience	1'332	1'200	1'350	1'200	2025
6. Limiter le taux d'absence						
6.1 Taux d'absence maladie (sans les absences pour maladies prénatales)	Efficacité	5.0%	< 5.4%		< 4.4%	2026
7. Améliorer les conditions de travail						
7.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	73%	80%	72%	80%	2025
7.2 Proportion des offices ou directions générales ayant un taux d'EEDP conforme à l'objectif du Conseil d'État	Efficacité	36%	50%		80%	2025

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines (suite)

Commentaires

Indicateur 2.2 : Ce nouvel indicateur reflète la politique volontariste du Conseil d'Etat en matière de formation des apprentis. En 2022, ce nombre était de 299.

Indicateur 3.2 : Ce nouvel indicateur permet de suivre l'effort de l'Etat en matière de formation continue. Le taux était de 0.8% en 2022.

Indicateur 6.1 : Le périmètre de cet indicateur a été revu afin d'exclure les accidents et les absences pour maladies prénatales pour lesquels l'Etat a peu de leviers d'action. La cible à long terme reprend l'objectif inscrit dans le plan de lutte contre l'absence. Le taux était de 5.7% en 2022.

Indicateur 7.2 : Ce nouvel indicateur complète l'indicateur 7.1. Cette proportion était de 50% en 2022.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	25'152'401	-1'740'754	-6.5%	26'893'155	25'078'905
30 Charges de personnel	23'504'884	-1'345'886	-5.4%	24'850'770	23'139'609
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'165'475	-443'458	-27.6%	1'608'933	1'493'293
33 Amortissements du patrimoine administratif	29'198	4'946	20.4%	24'252	24'274
36 Charges de transfert	0	0	-	-	0
39 Facturations internes	452'845	43'645	10.7%	409'200	421'729
REVENUS	344'491	64'584	23.1%	279'907	399'119
42 Taxes et redevances	304'193	80'459	36.0%	223'734	361'758
43 Revenus divers	40'298	-14'702	-26.7%	55'000	37'361
44 Revenus financiers	-	-1'173	-100.0%	1'173	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-24'807'910	1'805'338	-6.8%	-26'613'248	-24'679'786
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-559'737</i>	<i>39'073</i>	<i>-6.5%</i>	<i>-598'810</i>	<i>-542'417</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-10'547'675</i>	<i>162'408</i>	<i>-1.5%</i>	<i>-10'710'083</i>	<i>-10'221'583</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>35'915'322</i>	<i>-2'006'818</i>	<i>-5.3%</i>	<i>37'922'140</i>	<i>35'443'785</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	140.00	-9.51	-6.36%	149.51	141.85
<i>ETP fixes</i>	<i>136.00</i>	<i>-9.61</i>	<i>-6.60%</i>	<i>145.61</i>	<i>136.85</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.00</i>	<i>0.10</i>	<i>2.56%</i>	<i>3.90</i>	<i>5.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et par les directions financières départementales. Il vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique;
- assurer les financements de l'Etat;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Ce programme regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale et verticale des finances, ainsi qu'à la gestion transversale des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale et départementale des finances : planification financière quadriennale, planification décennale des investissements, budgets de fonctionnement et d'investissement, comptes de fonctionnement et d'investissement par politique publique, contrôle de gestion financier transversal, suivi des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissement, états financiers individuels et consolidés établis selon le référentiel comptable de l'Etat, projets transversaux comptables et financiers, comptabilité générale, comptabilité des investissements, comptabilité fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.

2. Achats de l'Etat : stratégie globale d'achat, achats de fournitures et services non liés à la construction, mise à disposition d'un catalogue informatique pour l'administration et certaines entités autonomes et subventionnées, référence et conseil en matière de définition de marché et application du règlement sur les marchés publics (RMP), appels d'offres publics et sur invitation en conformité au RMP, contrats y relatifs.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B03.01 Administration transversale des finances
- B03.02 Acquisition des biens et services
- B03.10 Finances départementales

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

Les réformes structurelles engagées lors des précédentes législatures (LGAF, MCH2, SCI, consolidation financière, budget par prestation) ont significativement amélioré la qualité de l'information financière et apporté une rigueur accrue.

L'activité de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a été marquée en 2023 par :

- le changement de législature. Ce dernier a nécessité un travail d'adaptation du budget annuel à la nouvelle arborescence des politiques publiques et des programmes et à la nouvelle répartition des offices au sein des départements;
- le support technique aux départements : aide à la rédaction de projets de loi favorisant la transition écologique, participation à différents groupes de travail (énergie thermique, niveau des fonds propres et création d'une réserve conjoncturelle pour les établissements publics autonomes);
- le suivi des différentes caisses de prévoyance de la fonction publique : mise en œuvre de l'IN 174 concernant le traitement et la retraite des membres du Conseil d'Etat et mise en œuvre de la loi 13212 visant à restaurer l'équilibre financier de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police (CPFP).

Par ailleurs, dans son rapport 174 de décembre 2022, la Cour des comptes a analysé la gestion du contentieux pécuniaire non fiscal de l'État de Genève. La Cour a adressé neuf recommandations, dont huit au DF, visant à répondre à des enjeux d'efficacité des procédures de recouvrement, de conformité des décisions administratives, d'efficacité (en optimisant le rapport entre les ressources engagées et les résultats fournis), de pilotage afin de disposer à temps d'informations fiables de gestion et d'égalité de traitement de chaque créance. Conformément à ce qu'elle s'était engagée à faire en 2023, la DGFE a réalisé les études de faisabilité juridiques et opérationnelles des diverses pistes d'améliorations suggérées par la Cour. En 2024, la DGFE proposera au Conseil d'État une réforme de l'organisation du contentieux pécuniaire au sein de l'État sous réserve de l'obtention des ressources budgétaires et des modifications législatives cantonales nécessaires.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel :

Le non dépensé de 1.3 million provient essentiellement de vacances de postes constatées durant l'année.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation :

Ces charges sont inférieures au budget de 0.4 million, principalement en raison de prestations de service et honoraires moins importants que prévus.

B03 Gestion financière transversale et départementale et achats (suite)

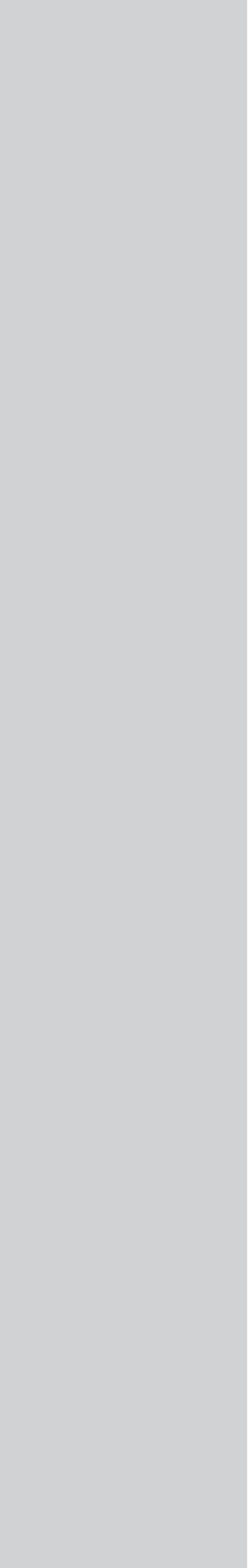
Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre						
1.1 Nombre de lignes comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	25'152	23'000	24'726	23'000	2025
2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	3	4	2.4	4	2025
3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	31%	25%	24%	25%	2025
4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats						
4.1 Nombre annuel de réclamations des clients internes en % du nombre de commandes	Qualité	4.1%	4%	4.4%	4%	2025
4.2 % de recours gagnés dans le cadre de décisions liées aux procédures des marchés publics	Qualité	100%	100%		100%	2025
5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	896	800	885	800	2025
5.2 % de commandes avec traitement automatique de création	Efficience	68%	68%		70%	2025
6. Optimiser le processus des dépassements de crédits						
6.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demande de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	3	0	8	0	2025

Commentaires

Indicateur 4.2 : Ce nouvel indicateur, introduit au budget 2023, permet de mesurer la qualité de l'application de la législation des marchés publics dans le cadre des procédures d'achat. En outre, chaque recours gagné, outre les aspects d'image positive qui en ressortent, permet à l'administration cantonale d'éviter des frais supplémentaires de dédommagement, de remboursement des frais de procédure ou encore de devoir recommencer la procédure. En 2022, le pourcentage était également de 100%.

Indicateur 5.2 : Ce nouvel indicateur, introduit au budget 2023, permet de mesurer l'efficience du processus d'achat par la standardisation des produits et l'automatisation de la création des commandes. En effet, une commande catalogue créée sans intervention manuelle permet de réduire le nombre de ressources nécessaires au processus. En 2022, le pourcentage était de 69%.



B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	443'223'170	7'531'693	1.7%	435'691'477	446'587'631
30 Charges de personnel	38'557'732	-1'651'559	-4.1%	40'209'291	37'099'376
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	151'195'375	2'285'089	1.5%	148'910'286	161'354'810
33 Amortissements du patrimoine administratif	236'778'483	7'280'666	3.2%	229'497'817	231'684'270
36 Charges de transfert	16'219'800	-394'584	-2.4%	16'614'384	15'957'131
39 Facturations internes	471'779	12'079	2.6%	459'700	492'043
REVENUS	41'256'723	-2'673'731	-6.1%	43'930'454	44'159'915
41 Patentes et concessions	227'344	17'344	8.3%	210'000	222'091
42 Taxes et redevances	1'465'779	-187'526	-11.3%	1'653'305	1'611'335
43 Revenus divers	3'648'597	-2'033'339	-35.8%	5'681'936	4'621'911
44 Revenus financiers	21'847'655	-369'534	-1.7%	22'217'189	21'780'126
46 Revenus de transferts	14'067'349	133'875	1.0%	13'933'474	15'702'641
49 Facturations internes	-	-234'550	-100.0%	234'550	221'811
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-401'966'447	-10'205'424	2.6%	-391'761'023	-402'427'716
Coût d'état-major	-1'222'862	-313'653	34.5%	-909'209	-707'246
Coût des prestations de moyens	-12'020'544	-406'641	3.5%	-11'613'903	-12'657'311
Coûts répartis	415'209'853	10'925'718	2.7%	404'284'135	414'818'495
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	283.37	-19.90	-6.56%	303.27	278.22
ETP fixes	273.77	-22.55	-7.61%	296.32	270.64
ETP auxiliaires	8.60	3.65	73.74%	4.95	5.48
ETP agents spécialisés	1.00	-1.00	-50.00%	2.00	2.10

Descriptif du programme

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des bâtiments (OCBA), par le groupe MOVE chargé de la gestion globale du parc des véhicules de l'Etat et par les entités logistiques départementales.

La gestion des locaux et logistique a pour but d'une part, de valoriser, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux, et d'autre part de gérer le parc des véhicules de l'Etat depuis l'achat jusqu'à leur sortie ainsi que d'assurer la logistique interdépartementale via la programmation des locaux, les déménagements, le courrier, la reprographie et le central téléphonique. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- l'inventaire régulier des biens immobiliers;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, la rénovation et la transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la gestion administrative du patrimoine de l'Etat;
- la valorisation du patrimoine;
- la maîtrise et l'optimisation des véhicules de l'Etat;
- la logistique départementale.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B04.01 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.02 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.03 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- B04.04 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat
- B04.05 Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat
- B04.10 Logistique départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation du programme de législature

Planification et affectation des locaux

En 2023, différents relogements et rocades ont été opérés, tels que :

- l'emménagement sur le site de la pointe nord du PAV, propriété de la CPEG, de 650 collaboratrices et collaborateurs de divers services de l'Etat de Genève (DT : office cantonal des bâtiments ; DIP : office de l'enfance et de la jeunesse ; DCS : service de protection de l'adulte). Ces relogements ont permis de mettre fin à des locations onéreuses (St-Georges 16 et Georges Favon 26) ;
- le relogement de l'école d'horlogerie (DIP) au sein du site Espace Tourbillon à Plan-les-Ouates (la fondation ForPro met ces locaux à disposition de l'Etat gratuitement : l'Etat prend en charge les coûts d'exploitation) ;
- la résiliation du bail des locaux loués à la route de Meyrin 49, occupés par le secteur des maladies transmissibles (DSM-DGS : ex-Cellule COVID) et son relogement à la rue Adrien-Lachenal 8, au sein de la direction générale de la santé, bâtiment propriété de l'Etat ;
- la location de surfaces au quai du Seujet 10 pour l'hébergement d'une école de pédagogie spécialisée (DIP-OMP) ;
- la légère augmentation des surfaces de dépôt louées aux Ports Francs dans le cadre du regroupement des garde-meubles de l'Etat (DIN-DCS-DF) ;
- le relogement de la direction des affaires internationales (DF) dans des locaux loués, plus adaptés et optimisés, à la rue de Varembe 9.

Chantiers de construction d'importance

Le concours d'architecture pour l'école d'enseignement secondaire II à Confignon a eu lieu et celui pour la patinoire du Trèfle-Blanc à Lancy a été lancé. La préparation des concours du centre des sciences physiques et mathématiques et de l'extension des bâtiments de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) et du centre de formation professionnelle nature et environnement (CFPNE) de Lullier a démarré.

Les études se sont poursuivies pour le cycle d'orientation (CO), les centres de formation professionnelle santé (CFPSa) et sociale (CFPSo) de Bernex, le bâtiment administratif de la police internationale ainsi que pour les extensions modulaires des CO.

Les travaux du pavillon modulaire CFPS de Ternier au Petit-Lancy ont débuté.

Les subventions pour l'ETM (école des musiques actuelles), la 4^{ème} étape de la maternité, le musée Saint-Antoine et les blocs opératoires des HUG ont été versées en fonction de l'avancement des travaux.

Rénovation et transformation des bâtiments

L'utilisation du crédit de renouvellement 2020-2024 s'est poursuivie en 2023 sur la base d'une structure en quatre enveloppes distinctes : rénovations, transformations, subventions et imprévus. Ce découpage permet une gestion optimale des dépenses selon leur nature, étant convenu que la part "rénovations" est désormais prépondérante afin de mettre davantage l'accent sur les travaux qui réduisent la vétusté des bâtiments de l'Etat.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Les chantiers significatifs, financés par des crédits d'ouvrage spécifiques, se sont poursuivis à l'Hôtel des archives (ancien arsenal) et à UNI Bastions (rénovation complète de l'aile centrale). La première phase de la rénovation et surélévation du Collège Rousseau a été livrée dans les délais, pour une mise en exploitation à la rentrée 2023. La seconde phase s'est immédiatement enclenchée pour une mise en exploitation à la rentrée 2024. De nouveaux projets importants ont été étudiés comme la rénovation structurelle et technique de la prison de Champ-Dollon, la rénovation et la sécurisation de plusieurs bâtiments de la police cantonale et la rénovation du CO Marais (étude toujours en cours).

Transition écologique des bâtiments

Après la validation par le Grand Conseil de la modification du périmètre de travaux pris en charge par la loi 12552 de 250 millions de francs, initialement prévue pour financer la première étape d'assainissement des fenêtres et autres embrasures en façade des bâtiments de l'Etat de Genève, les dépenses ont pris de l'ampleur. En effet, des travaux plus importants ont été initiés sur ce crédit, impactant, plus globalement, l'enveloppe des bâtiments. Outre les rénovations des bâtiments sur le site de la voirie cantonale qui sont terminées, des études et chantiers sur plusieurs bâtiments ont permis d'affiner le planning d'intervention selon les typologies de constructions et, à terme, de réaliser les chantiers prévus à partir de 2023 (site HUG de Cluse-Roseaie, Henry Fazy 2 ou encore Taconnerie 7 notamment). L'OCBA a ainsi initié ou poursuivi des interventions sur un total de 124 bâtiments. D'autre part, douze bâtiments sont actuellement en chantier.

Les mesures d'efficacité énergétique, financées par la loi 11975, ont continué. Ainsi, cinq sites ont été optimisés thermiquement (rue du Tir 5, collège de Saussure, CO Budé, CFP Ternier, CO Montbrillant) pour une économie annuelle estimée à 2'150 MWh. En parallèle, la mise en place d'un système de récupération de chaleur sur le groupe froid de l'UNI Sciences permettra d'économiser 2'500 MWh supplémentaires. Une nouvelle centrale photovoltaïque d'une puissance de 16 kW a vu le jour sur le centre de planches à voile à Genève-Plage et la centrale photovoltaïque du CO Coudriers a été agrandie avec une puissance supplémentaire de 282 kW, portant la puissance totale du site à 486 kW.

La loi 13210, ouvrant un crédit d'un milliard de francs pour financer la transition écologique des bâtiments a été votée le 24 mars 2023. Elle dote l'Etat de Genève, et pour lui l'OCBA, de moyens financiers historiques pour mettre en œuvre la politique écologique du canton et atteindre les objectifs ambitieux fixés par la loi sur l'énergie et son règlement d'application : diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, systématiser la sobriété énergétique des bâtiments, abandonner l'usage des énergies fossiles au profit du renouvelable et déployer des mesures de développement durable, notamment en matière de végétalisation du bâti et de gestion des déchets.

La mise en œuvre de ce programme nécessite l'engagement de ressources supplémentaires qui ont partiellement été octroyées par le Grand Conseil dans le budget 2023. Ainsi, 12 ETP sont en cours de recrutement pour commencer à constituer une équipe pluridisciplinaire (un manager de programme, un analyste des données bâtiments, plusieurs chefs de projets, ingénieurs, architectes, experts en marchés publics et un support administratif) qui aura la charge de coordonner et de réaliser des centaines d'interventions sur le vaste patrimoine immobilier de l'Etat de Genève.

Il convient de relever que les nouveaux investissements prévus pour répondre aux enjeux écologiques contribueront à atténuer largement la vétusté globale du parc immobilier de l'Etat et rendre ce dernier exemplaire.

Gestion et valorisation du patrimoine bâti

Les loyers versés à des tiers sont en augmentation, en raison de la hausse de l'indice des prix à la consommation (ISPC) constatée depuis plusieurs mois, ainsi que des demandes de mise à disposition de locaux toujours plus nombreuses, notamment de la part du DIP (écoles de pédagogie spécialisée - ECPS). Les nouvelles locations ont fait l'objet de négociations auprès de tiers afin d'obtenir des conditions compétitives. Dans le but de diminuer la charge locative, l'OCBA procède régulièrement à des rocaes, dès que des conditions favorables sont réunies. Au sujet des biens propriétés de l'Etat, les loyers (locaux commerciaux, villas, appartements et rentes de droit de superficie) ont été adaptés selon les clauses des contrats en vigueur.

Dans un parc immobilier en constante croissance, les prestations et les interventions sur les bâtiments de l'Etat ont été priorisées et coordonnées de manière à maintenir la valeur financière de ce dernier, à optimiser les ressources limitées et à renforcer la collaboration avec les départements utilisateurs. Quelques 13 000 demandes d'intervention

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

ont été générées pour l'entretien courant des bâtiments de l'Etat avec de nouvelles spécificités : tests de blackouts sur sites sensibles, mise en conformité d'abris de protection civile, pièces de rechange pour les installations techniques des bâtiments (chauffage, ventilation, climatisation, etc.), stock de luminaires obsolètes dans l'attente de la réalisation progressive du plan lumière et imprévus liés aux sinistres (crues/inondations, tempêtes, incendie, etc.).

L'OCBA a poursuivi sa démarche visant à aliéner ou à céder - à d'autres collectivités et entités publiques ou, avec l'accord du Grand Conseil, à des tiers privés - les biens immobiliers qui ne s'inscrivent pas dans les objectifs des différentes politiques publiques de l'Etat de Genève, pour un montant total de 8 133 000 francs, de même qu'à acquérir les parcelles nécessaires au développement d'équipements publics à hauteur de 7 374 099 francs.

Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

L'année 2023 a aussi été marquée par l'adoption de la loi 13224 par le Grand Conseil, visant à électrifier la flotte administrative des véhicules de l'Etat. A ce titre, le groupe de maîtrise et d'optimisation du parc des véhicules de l'Etat de Genève (MOVE) a notamment lancé, en concertation avec l'office cantonal des bâtiments et la centrale commune d'achats, les appels d'offres (véhicules décarbonés et bornes de recharge) afin de répondre à ce plan ambitieux.

Logistique interdépartementale

Les services logistiques de chaque département ont particulièrement œuvré à la sécurisation et au confort des collaboratrices et des collaborateurs ainsi qu'à l'accueil des usagères et des usagers. Avec la nouvelle législature, les transferts de personnel et d'entités entre les nouveaux départements ont été réalisés afin de rendre cette nouvelle organisation opérationnelle le plus rapidement possible. La recherche d'espaces mutualisés a été au cœur des préoccupations pour trouver des solutions toujours plus innovantes face au manque de surfaces disponibles.

Autres projets d'importance stratégique

En plus des projets prioritaires formulés ci-dessus, l'OCBA a réalisé des actions dans les domaines de l'organisation du travail de l'office et de l'optimisation des processus :

- dans le cadre de la nouvelle législature, l'OCBA a été rattaché au département du territoire (DT), notamment afin d'améliorer les synergies et la collaboration transversale nécessaires entre les offices pour faire face aux enjeux majeurs liés à la transition écologique ;
- l'OCBA a participé activement à l'établissement du plan de continuité des activités essentielles imposé par le risque de pénurie énergétique. Un nouveau contrat de fourniture d'électricité a été signé et des travaux d'adaptation des installations et la location de groupes électrogènes mobiles ont été validés par le Conseil d'Etat pour palier à d'éventuelles mesures de délestage durant l'hiver 2023-2024 ;
- les mesures de sobriété énergétique déployées en 2022 dans tous les bâtiments ont été relancées en 2023 et s'inscrivent désormais dans la durée ;
- la centrale téléphonique ainsi que la gestion du courrier interne de l'Etat ont été transférées, de la logistique départementale du DT, à l'OCBA au 1^{er} janvier 2024 ;
- la structure de l'office a évolué afin d'intégrer progressivement les premiers postes octroyés pour la mise en œuvre de l'ambitieux programme de transition écologique des bâtiments de l'Etat (12 ETP) et pour la réalisation des nombreux projets d'infrastructures essentielles prévus dans la planification décennale des investissements du Conseil d'Etat (4.5 ETP architectes et ingénieurs). Le service travaux et entretien a parallèlement été divisé en deux services distincts afin d'améliorer l'efficacité et absorber la croissance constante du parc immobilier à entretenir (vétusté, sécurité et technologie complexe des installations) ;
- le déménagement réussi de l'OCBA à la pointe nord du PAV au printemps 2023 a permis de déployer pleinement la stratégie "Travailler autrement", avec des espaces partagés en smart office qui ont généré une économie de surface de 24%. Cet aménagement, dont l'efficacité a été confirmée par un sondage auprès des utilisatrices et utilisateurs, constitue un exemple pouvant inciter l'ensemble des directions et services de l'Etat à suivre le mouvement ;
- le Plan directeur des systèmes d'informations et de communication de l'office, élaboré en partenariat avec l'OCSIN et la DOSI départementale, a conduit à la priorisation du nouveau projet de monitoring des données de l'office (Management Informations System).

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 – Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget (- 1.7 million, dont -1.1 million proviennent de l'office cantonal des bâtiments (OCBA) et -0.6 millions des directions logistiques départementales) principalement en raison de la vacance de certains postes et du décalage des engagements en cours d'année (-19.9 ETP, dont -17.25 pour l'OCBA et -2.65 pour les directions logistiques départementales).

Pour l'OCBA, le processus de recrutement d'une grande partie des nouveaux postes octroyés au budget 2023 n'a démarré qu'après le vote du projet de loi 13210 de 1 milliard pour la transition écologique des bâtiments, soit dès le 24 mars 2023. L'OCBA a ensuite été transféré du département des infrastructures (DI) au département du territoire (DT) à l'occasion du changement de législature et la reprise des dossiers RH a naturellement engendré quelque retard. Trois des seize postes et demi octroyés ont fait l'objet d'une évaluation de fonction par l'office du personnel de l'Etat (OPE), ce qui a généré un délai supplémentaire pour le recrutement. De plus, le marché du travail relatif aux fonctions d'architectes et d'ingénieurs est tendu : il est difficile de trouver de bons candidats. Enfin, des promotions internes ont généré de nouvelles vacances de postes. Ces différents éléments justifient les écarts constatés. En revanche, les recrutements se poursuivront en 2024 et la situation se stabilisera.

L'écart sur les directions logistiques départementales provient principalement du DT où des postes sont restés vacants plusieurs mois en raison de la restructuration de sa direction.

31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Le dépassement de 2.3 million, entièrement financé par les reports budgétaires, résulte des éléments suivants à l'OCBA :

- **Energies:** Les dépenses d'approvisionnement en énergie sont supérieures au budget de +1.6 million. Ce dépassement concerne principalement l'électricité dont le prix du transport (utilisation du réseau) a fortement augmenté en 2023, le gaz qui a subi une forte augmentation due aux perturbations du marché en lien avec la guerre en Ukraine, le mazout dont la baisse du prix moyen par rapport à l'année passée a un impact sur les comptes (valorisation du stock) et le chauffage à distance auquel de nouveaux bâtiments ont été raccordés.
- **Prestations de service et honoraires:** Si le budget alloué à cette rubrique n'a pas été utilisé en totalité (-0.8 million), certaines catégories de dépenses dépassent le budget qui leur est dédié comme, par exemple, les études de faisabilité des projets planifiés dans le plan décennal des investissements (PDI) (+0.6 million) et les coûts de facility management (+0.3 million). Ces dépassements sont compensés par un non-dépensé sur les frais de déménagement (-0.5 million), sur les diagnostics amiante (-0.3 million) et sur l'assurance chose des bâtiments dont le taux de dommage naturel a été revu à la baisse (-0.7 million).
- **Entretien des terrains et bâtiments:** Les dépenses comptabilisées sur cette rubrique de dépenses dépassent le budget de 2.0 millions. L'état de vétusté de certains bâtiments de l'Etat de Genève nécessite de nombreuses interventions sur les façades et toitures dont les coûts dépassent le budget (+1.3 million). Au CMU, les exercices de black-out ont induit des coûts non budgétés tout comme l'acquisition de pièces de rechange pour les équipements sensibles (+0.6 million). Les petits travaux de désamiantage effectués notamment dans les logements dédiés aux réfugiés pour l'Hospice général génèrent un dépassement (+0.7 million), de même que les dépenses de nettoyage des bâtiments (+0.4 million) et les contrats d'entretien (+0.8 million). Dans le cadre des sinistres survenus en 2023, les coûts non couverts par les assurances engendrent un dépassement de budget (+0.5 million). Le budget octroyé pour les travaux de dépollution du site d'Avully n'a pas été consommé, les travaux ayant été réalisés principalement en 2022 (-1.4 million, rendus au budget 2024). De plus, les prestations courantes de dépollution ont été inférieures (-0.3 million) et le budget alloué aux dépenses diverses d'entretien n'a pas été utilisé en totalité (-0.5 million).
- **Loyers des immeubles locatifs:** Les dépenses liées aux locations de locaux n'ont pas atteint le budget (-1.0 million). Les dépenses pour l'utilisation de la caserne d'Epeisse par l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) sont inférieures au budget dédié, la location ayant débuté plus tard que prévu (-0.6 million). Le solde de l'écart correspond aux variations de loyers qui résultent des résiliations, hausse ou baisse de loyer, gratuités, report de projets de location etc.

D'autres écarts peuvent être relevés (+0.5 million) concernant notamment les achats de fournitures diverses ou petit matériel pour l'entretien des bâtiments.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

33 – Amortissements

Globalement les charges d'amortissements qui dépendent de la mise en service des actifs sont en hausse sur plusieurs crédits d'investissement de l'office cantonal des bâtiments (+7.8 millions).

A l'inverse, les amortissements liés au crédit de renouvellement du département du territoire ont été moins importants que prévu (-0.5 million).

36 – Charges de transfert

Les charges d'amortissement des subventions d'investissement sont moins élevées (-0.5 million).

Une subvention, non prévue au budget a été versée à la commune de Chancy (+0.1 million).

42 – Taxes et redevances

L'écart constaté (-0.2 million) résulte de variations sur diverses rubriques telles que les revenus liés aux frais de pension, la refacturation d'énergie, la refacturation des frais d'exploitation des immeubles locatifs et les remboursements des assurances du personnel.

43 – Revenus divers

L'activation des charges de personnel est inférieure au budget (-2.9 millions). Cet écart résulte notamment du ralentissement de l'activité sur le crédit de renouvellement pour rester dans l'enveloppe du crédit. Par ailleurs, de nombreux projets d'investissement sont en phase d'études de faisabilité, les heures passées par les collaborateurs sur ces projets ne peuvent être activées. Pour finir, le retard pris dans le recrutement de nouvelles ressources affectées aux projets d'investissement (voir explications nature 30) impacte le résultat.

La comptabilisation de factures diverses telles que la refacturation des déprédations sur les bâtiments, de notes de crédits d'exercices antérieurs, d'indemnités et de remboursements de loyers et d'écritures de dissolution de provision compense en partie l'écart (+0.8 million).

44 – Revenus financiers

La gratuité des loyers accordée à l'Hospice général, les transferts d'actifs qui généraient des revenus et les résiliations de baux contribuent à diminuer les revenus des immeubles locatifs (-2.5 millions).

Ce résultat est compensé en grande partie par une augmentation des revenus de parkings qui sont finalement plus élevés que prévu au budget (+2.0 millions).

46 – Revenus de transfert

L'écart sur les revenus de transferts concerne principalement l'indemnité reçue de la Confédération pour l'occupation par l'armée de la caserne des Vernets budgétée pour une année complète au lieu d'un trimestre (-0.4 million) et des produits différés de subventions d'investissement plus importants que planifiés (+0.6 million).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Il est à relever que des recherches sont en cours notamment pour les besoins du DIP en matière de locaux destinés aux écoles de pédagogie spécialisée, et pour les besoins du Pouvoir judiciaire en matière de locaux administratifs permettant de désengorger et d'absorber l'augmentation des effectifs.

Indicateur 2.1 : Le résultat 2023 est en-dessous de la cible mais progresse légèrement par rapport à 2022. D'importants investissements programmés ces prochaines années amélioreront significativement ce résultat, notamment grâce au vaste programme de transition écologique des bâtiments (lois 13210, 12552 et 13191), aux crédits d'ouvrage spécifiques de rénovations (Uni Bastions, Collège Rousseau, Hôtel des Archives...) et aux crédits de renouvellement actuel (2020-2024) et futurs (dès 2025).

Indicateur 2.2 : L'objectif 2023 n'a pas été atteint mais le résultat a progressé par rapport à l'année précédente (mesure basée sur l'année 2022 car les données 2023 ne seront disponibles que dans le courant 2024).

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

L'écart provient essentiellement du réseau de chauffage à distance (CAD) ECO Jonction, dont l'origine de l'énergie n'est pas encore renouvelable. Si c'était le cas, le résultat atteindrait 23% au lieu de 16.8%. La progression du résultat est essentiellement à mettre au crédit des bonnes performances de diverses installations de récupération de chaleur. Les importants moyens financiers octroyés à l'Etat par la loi de transition énergétique des bâtiments (loi 13210), permettent de redéfinir les objectifs de manière plus ambitieuse en les faisant évoluer de 24% en 2023 à 50% en 2030. Pour ce faire, une part importante de la loi 13210, soit environ 200 millions de francs, est dédiée à la substitution énergétique du carbone vers le renouvelable. Il s'agit concrètement de remplacer les installations de production de chaleur à énergie fossile par le raccord des bâtiments aux réseaux de chauffage à distance partout où cela est possible, d'installer des pompes à chaleur (PAC), de mutualiser les installations ou encore d'exploiter les différentes sources d'origines renouvelables (chaudières à bois, récupération de chaleur, ...).

Indicateur 2.3 : L'objectif annuel 2023 est largement atteint (mesure basée sur l'année 2022 car les données 2023 ne seront disponibles que dans le courant 2024). La progression du résultat est à mettre au crédit des six centrales photovoltaïques supplémentaires mises en service courant 2021 et qui ont déployé pleinement leurs effets en 2022 (CO Coudriers, HOFIN, collège de Staël, les pêcheurs à la plage des Eaux-Vives, pavillon CO Florence et pavillon CO Voirets) ainsi qu'à celui de trois centrales supplémentaires mises en service fin 2022 (CFP Bertrand horlogerie, CFP Bertrand horlogerie, CFP Bertrand mécanique et la caserne d'Epeisses). La part contractuelle d'énergie solaire consommée en 2022 (SIG vitale soleil) a aussi contribué à ce bon résultat. Grâce à la loi sur la transition écologique des bâtiments (loi 13210), de nombreuses toitures vont pouvoir être rénovées et préparées afin d'exploiter pleinement un important potentiel d'installation de centrales photovoltaïques.

Indicateur 2.4 : RAS

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat						
1.1 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	93.3%	90%	93.8%	90%	2024
2. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat						
2.1 Investissements à réaliser selon l'état de vétusté du parc immobilier, en millions de francs	Efficacité	102.7	141.9	103.8	141.9	2024
2.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	16.8%	24%	14.7%	50%	2030
2.3 Part en % de l'électricité d'origine solaire au sein du parc immobilier	Efficience	13.3%	11%	12.4%	20%	2030
2.4 Taux de clôture des demandes d'intervention curatives et préventives dans les délais convenus	Efficience	90.8%	90%	89.3%	90%	2024

Commentaires

L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi méthodique et périodique dans le but d'assurer un cycle d'amélioration continue.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur vise à vérifier que les demandes d'affectation de locaux sont traitées dans des délais raisonnables. Ces demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants. L'atteinte de l'objectif est essentiellement conditionnée à la bonne coordination interne et transversale qui s'effectue de manière régulière, notamment avec le collège spécialisé logistique.

B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique (suite)

Indicateur 2.1 : Cet indicateur se réfère directement aux investissements nécessaires pour préserver l'état du parc immobilier de l'Etat et exclusivement dédiés à la rénovation impactant la vétusté. La cible est déterminée par la méthode Stratus. Les expertises réalisées sur 250 bâtiments majeurs, représentant 80% de la surface brute du parc, révèlent un degré de vétusté moyen de 0,74 sachant qu'à 0,85 le parc est jugé "optimal". L'OCBA admet toutefois une tolérance d'atteinte de l'objectif entre la vétusté actuelle (0,74) et la vétusté cible (0,83), nécessitant respectivement entre 126,5 et 141,9 millions de francs d'investissements annuels dédiés à la rénovation.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur permet de mesurer la part d'énergie thermique d'origine renouvelable sur la consommation d'énergie thermique totale nécessaire pour assurer les besoins de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ainsi que des installations techniques des bâtiments. L'objectif est d'accroître considérablement ce ratio afin de répondre de manière plus ambitieuse aux prescriptions de la loi sur l'énergie et réduire drastiquement le bilan carbone de l'Etat de Genève.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur vise à mesurer la part d'électricité d'origine solaire dans la consommation totale de l'Etat. L'objectif, d'ici 2030, est d'atteindre 20% d'énergie solaire consommée au sein du parc immobilier.

Indicateur 2.4 : Cet indicateur vise à mesurer la maîtrise du volume de travaux sous-traités issus des demandes d'interventions (DI) curatives et préventives qui sont au nombre de 13 000 par an environ. L'objectif est atteint, essentiellement grâce aux mesures prises permettant de maîtriser et d'optimiser le flux de ces demandes, depuis la sollicitation initiale jusqu'à la réception des travaux et aux paiements des entreprises. Ces mesures consistent, en substance, à soutenir le processus de dématérialisation des factures, à allouer un budget par secteur complété d'un rapport mensuel, à réduire le temps d'exécution des travaux, à établir des rappels périodiques aux fournisseurs sur les factures en retard et à intégrer, dans toute demande d'intervention, la directive sur le respect de 30 jours de facturation.

B05 Systèmes d'information et du numérique

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	220'636'870	-3'146'165	-1.4%	223'783'035	210'769'203
30 Charges de personnel	118'129'186	-2'398'975	-2.0%	120'528'161	111'628'620
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	57'585'114	-207'016	-0.4%	57'792'130	55'133'393
33 Amortissements du patrimoine administratif	44'890'131	-555'763	-1.2%	45'445'894	43'991'618
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	32'439	15'589	92.5%	16'850	15'572
REVENUS	19'944'003	-2'938'779	-12.8%	22'882'782	15'670'154
42 Taxes et redevances	3'782'813	748'044	24.6%	3'034'769	3'695'383
43 Revenus divers	15'337'265	-3'875'678	-20.2%	19'212'943	11'149'486
46 Revenus de transferts	823'925	188'855	29.7%	635'070	823'925
49 Facturations internes	-	-	-	-	1'359
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-200'692'868	207'385	-0.1%	-200'900'253	-195'099'049
<i>Coût d'état-major</i>	-1'232'623	1'454'253	-54.1%	-2'686'876	-2'082'201
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-26'104'226	624'779	-2.3%	-26'729'005	-26'003'055
<i>Coûts répartis</i>	228'029'716	-2'286'418	-1.0%	230'316'134	223'184'305
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	683.82	-23.99	-3.39%	707.81	668.87
<i>ETP fixes</i>	673.12	-31.53	-4.47%	704.65	657.97
<i>ETP auxiliaires</i>	9.70	8.54	736.21%	1.16	10.10
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	-1.00	-50.00%	2.00	0.80

Descriptif du programme

Les systèmes d'information et les services numériques constituent le principal outil de production de l'Etat de Genève. Ils forment en quelque sorte son système nerveux et relient de surcroît l'administration cantonale à la population et aux entreprises, par les prestations mises en ligne sur internet (« e-démarches », <http://ge.ch/e-demarches/>).

Le programme B05 vise à:

- Elaborer, puis mettre en œuvre la politique numérique ainsi que la stratégie des systèmes d'information et de communication (SIC) du Conseil d'Etat;
- Fournir les services numériques de l'Etat à l'intention de la population et des entreprises, dans le cadre de la cyberadministration, ainsi qu'au sein de l'administration cantonale;
- Conseiller et accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique;
- Garantir un niveau de sécurité de l'information conforme aux exigences légales et aux besoins de l'Etat;
- Organiser l'information au sein de l'Etat et assurer la protection des données.

Sous l'angle des actifs, le programme B05 concerne principalement:

- 85 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat de Genève;
- Plus de 140 e-démarches (prestations en ligne);

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

- 1 570 applications;
- 438 500 comptes utilisatrices/utilisateurs, dont 312 000 pour l'administration en ligne et 55 000 pour l'école en ligne;
- Un réseau métropolitain constitué notamment de 450 km de fibre optique, 4 750 équipements réseau et 47 250 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 687 sites géographiques;
- 35 800 ordinateurs — dont 18 700 pour le secteur pédagogique;
- 16 100 téléphones et 2 900 abonnements de téléphonie mobile;
- 5 050 serveurs informatiques;
- 28 700 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 121 millions de messages par an;
- 10 000 To (teraoctets) de stockage brut.

Ce programme est piloté par la délégation du Conseil d'Etat au numérique. Il est mis en œuvre par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B05.01 Systèmes d'information et du numérique.
- B05.10 Organisation et sécurité de l'information départementale

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation des projets prioritaires

Réalisation du programme de législature

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des systèmes d'information de l'administration cantonale. Ambitieuse, elle a notamment permis l'émergence d'une politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat le 20 juin 2018, dont l'importance pour Genève est expressément affirmée dans les programmes de législature 2018-2023 et 2023-2028.

La politique numérique est une politique transversale qui vient nourrir les politiques publiques et les stratégies sectorielles, elle est au service de la Population et de l'Administration.

Pour en favoriser le pilotage politique, le Conseil d'Etat a mis sur pied en 2018 une délégation au numérique. En 2021, le Canton a créé la fonction de délégué au numérique afin de représenter le canton à tous les niveaux fédéraux sur les dossiers relatifs au numérique et de coordonner la mise en œuvre de la politique numérique de l'Etat de Genève.

En 2023, le Conseil d'Etat a présenté un rapport présentant un premier bilan de la politique numérique ainsi que les perspectives qui guideront le Canton au cours de la prochaine législature. Sur les cinq axes de la politique numérique (faciliter, former, protéger, promouvoir et réguler) des avancées concrètes ont vu le jour (exemples illustratifs : Espace E-démarche, moyens d'identification en ligne, dématérialisation des autorisations de construire, Smart Geneva, Dossier électronique du patient, etc.). Les perspectives à venir identifiées dans ce rapport s'articulent autour de la poursuite de la transformation de l'Etat et de l'animation et la facilitation de la société numérique.

La crise sanitaire a été un vecteur d'accélération de la politique numérique du canton de Genève. Elle a permis de vaincre des résistances au changement et initié une dynamique sur laquelle l'Etat continue de capitaliser. Ainsi, le plan décennal des investissements (près de 1 milliard de francs) est le symbole des hautes ambitions relatives au numérique.

De nombreux projets ont été menés en 2023 afin de continuer les avancées sur l'évolution des modes de travail, le déploiement de démarches en ligne pour les citoyens et les entreprises, tout en restant proactifs face à la fracture numérique.

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

Depuis la mise en service de "Mon espace e-démarches" en 2022, les démarches en ligne des personnes résidentes ou actives sont facilitées et les prestations se dématérialisent progressivement. Citons pour exemple les autorisations de construire, qui complètent leur offre en 2023 avec la consultation des données publiques, le dépôt d'un dossier et la publication des données. Afin de poursuivre sur cette lancée et d'en accélérer le déploiement, un projet de loi d'investissement sur la cyberadministration est inscrit au plan décennal des investissements.

La transition numérique implique au sein de l'administration, d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement et la qualité de ses prestations.

L'effort important consenti depuis 2020 afin de généraliser les outils nécessaires au travail à distance du personnel de l'administration cantonale en réponse à la crise sanitaire s'est poursuivi en 2023. Il permet également à l'OCSIN d'anticiper sur le long terme l'évolution de l'organisation du travail de l'État.

Initiée en 2021, la démarche numérique responsable a conduit en décembre 2022 à la labellisation du canton de Genève par l'Institut du Numérique Responsable. En 2023, les travaux se poursuivent afin que l'accélération des investissements dans le numérique soit menée avec exemplarité, dans le souci de la responsabilité et de la durabilité.

Autres projets d'importance stratégique

Les SIC et les services numériques jouent un rôle dans chacune des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat ou, de manière sous-jacente et mutualisée, à l'intention de l'ensemble de l'administration cantonale. Leur impact sur le fonctionnement du gouvernement et de l'administration représente l'un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législature et, au-delà, contribuer au développement et à la prospérité du canton. Chaque année, l'OCSIN conduit ainsi plus de 300 projets, en étroite collaboration avec les DOSI départementales.

L'année 2023 a permis à l'administration cantonale de mener bon nombre de projets stratégiques, en particulier l'évolution du SIC social, du centre cantonal de biométrie, de l'office des poursuites, la refonte du système d'information Aigle, ainsi que la gestion de la consommation énergétique des bâtiments

L'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) ainsi que les directions départementales de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) ont également initié une démarche visant la mise en œuvre de nouveaux modes de travail agiles, permettant ainsi une meilleure prise en compte des besoins métiers et d'optimiser leurs interactions dans la réalisation des projets.

La croissance des préoccupations autour de la cybersécurité est indéniable. Des efforts sont menés en permanence pour la sensibilisation du personnel de l'administration ainsi que pour améliorer le traitement des vulnérabilités, la surveillance et la lutte contre la fuite de données.

Par ailleurs, une large partie de l'activité de l'OCSIN a été consacrée au bon fonctionnement et à l'exploitation de ses services numériques ainsi qu'à la réduction de l'obsolescence des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

Le programme B05 connaît une baisse des charges de -3.1 millions par rapport au budget 2023, ainsi que des revenus de -2.9 millions.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget de -2.4 millions, dont -1.9 million concerne l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et -0.5 million se rapporte aux directions de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI) départementales.

L'écart relatif à l'OCSIN s'explique par les effets conjugués d'un turnover important et d'un délai élevé de recrutement des postes (180 jours en moyenne) générant une importante vacance de postes. Il en découle un écart de -1.8 million sur les comptes de 2023.

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

Ce phénomène est encore amplifié par le nombre de promotions internes, permettant certes de repourvoir rapidement certaines fonctions, mais allongeant les délais pour atteindre une situation où tous les postes sont pourvus.

Au niveau des DOSI départementales, les écarts concernent principalement le turnover constaté au sein du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF), du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), du département du territoire (DT) et enfin du département des institutions et du numérique (DIN).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Ces charges présentent un non dépensé de -0.2 million qui trouve son origine dans des causes divergentes.

Les prestations de services et honoraires sont supérieures au budget de +1.8 million. Cet écart s'explique par :

- l'accroissement généralisé des besoins tels que les activités informatiques courantes (RUN), le support Helpdesk, le centre éditique ou la gestion de processus et de qualité. De plus, des dépenses supplémentaires découlent également du recours à des L.S.E recrutés pour faire face à des absences de longue durée ou pour répondre aux besoins supplémentaires concernant des activités de RUN précitées ;
- l'augmentation du nombre d'études préalables à réaliser pour préparer des projets de loi d'investissement, tels que pour la santé numérique, l'évolution du SIC santé, l'élaboration du crédit de renouvellement 2025-2029 ou encore le guichet manifestation (rédaction et adjudication de l'AIMP dans le cadre du PDI).

Ce dépassement est plus que compensé par des non-dépenses en lien avec :

- Les charges d'entretien des biens meubles et d'immobilisations incorporelles, en économie de -1.3 million. Ces économies ont été réalisées notamment sur certains frais de maintenance en raison de la tendance à exploiter les logiciels par de la location, en opposition à leur acquisition. De ce fait, les opérations de maintenance sont directement intégrées aux versions de logiciels loués.
- Les charges de location présentent une légère économie de -0.3 million par rapport au budget 2023 et ce malgré la forte tendance à remplacer l'acquisition de logiciels par de la location. Cette tendance est confirmée par la progression conséquente de cette nature par rapport à 2022, soit +1.4 million.
- Une économie de -0.2 million générée sur les charges de matière et de marchandises provenant notamment d'approvisionnements conditionnés à l'espace de stockage limité de papier pour le centre éditique de l'Etat. Une certaine volatilité des coûts provient également des volumes d'impression sur enveloppe ou non.
- Un non dépensé de -0.3 million en lien avec l'acquisition de machines et matériel non immobilisable. Cette économie s'inscrit dans la tendance à la location (versus achat) de petits logiciels.

Au niveau des DOSI départementales, l'écart de +0.1 million concerne principalement le département du territoire (DT). Ce dépassement a été entièrement financé par les reports budgétaires et concerne :

- La gouvernance des données du département ;
- La remontée des informations nécessaires au suivi des projets de l'office cantonal des bâtiments dans le cadre de la loi d'assainissement du patrimoine bâti (L13210) ;
- La part du DT au projet EPIC voué à l'amélioration de la qualité des systèmes d'information au sein de l'Etat de Genève.

42 - Taxes et redevances

Les revenus enregistrés au titre de l'exercice 2023 dépassent le budget de 0.7 million. Ceci s'explique par le fait que les prestations effectuées par l'OCSIN pour des tiers (ex: HUG, Service intercommunal d'informatique, Ville de Genève, etc.) ont été supérieures au budget de + 0.4 million, alors que les remboursements en lien avec les assurances sociales (accident, maladie, maternité et invalidité) l'ont été de +0.4 million.

43 - Revenus divers

Ces revenus présentent un écart global de -3.9 millions par rapport au budget. Ceci découle du fait que l'activation des charges de personnel, qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours, a été inférieure de -4.0 millions aux prévisions budgétaires. De plus, les ressources externes sont allouées essentiellement sur des projets d'investissement et ne génèrent pas de revenus d'activation. Enfin, ceci est également à mettre en relation avec le taux de réalisation des investissements qui s'est élevé à 79%. Cet écart est partiellement compensé par une reprise de provision en lien avec la résolution d'un litige RH (+0.1 million).

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

46 - Revenus de transferts

Les revenus de transfert présentent un excédent de 0.2 million. Celui-ci s'explique par la réception de subvention de la part du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) de prestations informatiques diverses.

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : Ce chiffre est surévalué actuellement car la dernière revue des comptes inactifs montre un excédent de 38'000 comptes qui pourraient être potentiellement supprimés. Le processus de suppression a dû être temporairement stoppé en 2023 pour faciliter le support des nouveaux comptes GeneveID. Le processus sera réactivé courant 2024.

Indicateur 1.2 : Mesurée au moyen d'une enquête, cette valeur n'a pas été revue depuis 2020. Une enquête de satisfaction à destination des citoyens est prévue en 2024.

Indicateur 1.3 : 9 nouvelles e-démarches ont été déployées en 2023.

Indicateur 2.2 : Le niveau de l'indicateur aux comptes 2023 est inférieur au niveau prévu au budget 2023 en raison de dépenses inférieures au budget, notamment en matière d'investissement.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyennes, de citoyens et d'entreprises qui disposent d'un compte	Efficacité	467'511	420'000	392'000	440'000	2025
1.2 Taux de satisfaction global des usagères et usagers des "e-démarches" (%)	Qualité	75%	75%	75%	75%	2025
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	29.3%	29%	29%	32%	2025
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par l'OCSIN au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	72.5%	70%	72.5%	70%	2025
2.2 Coût net du programme B05 par compte utilisatrice/utilisateur (en francs)	Efficacité	392	471	411	500	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la progression de l'utilisation par les citoyens et les entreprises des prestations en ligne de l'administration. L'évolution des inscriptions dépend de l'actualité sur les politiques publiques et du développement de la cyber administration. On constate une croissance importante sur 2023, la croissance devrait continuer en 2024.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur mesure, au moyen d'enquêtes, la satisfaction des utilisateurs externes (citoyens et entreprises). Ces enquêtes ont lieu tous les trois ans et la prochaine est prévue en 2024 pour les citoyens. En 2023, la mesure de satisfaction des entreprises a remonté un taux de 64%. La satisfaction est suivie et analysée régulièrement par l'intermédiaire des champs commentaires dans les livrets/feuilletts sur ge.ch.

B05 Systèmes d'information et du numérique (suite)

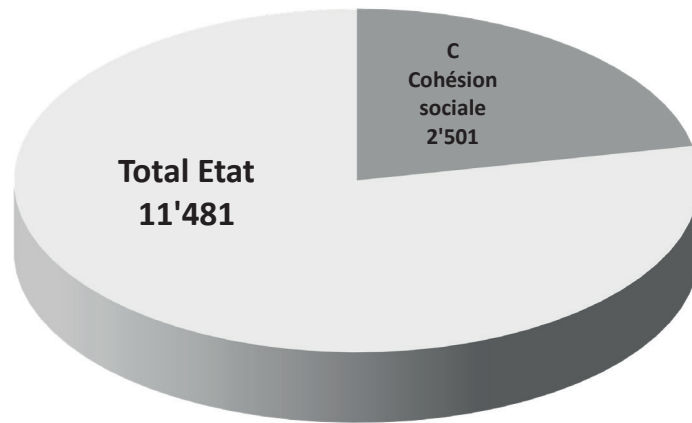
Indicateur 1.3 : Il s'agit de la part des prestations qui peuvent être menées en ligne par les citoyens et entreprises. L'indicateur se base sur l'inventaire des prestations de l'administration publique suisse selon la norme eCH-0070 définie par la Confédération suisse et notre catalogue de prestations. Actuellement, 159 prestations en ligne (e-démarches) sont fournies à la population et aux entreprises sur un total de 542 prestations fournies par l'Etat. À noter que sur ces 542 prestations, 80 sont exclues car elles ne peuvent pas être dématérialisées.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des utilisateurs internes à l'Etat quant aux prestations délivrées par l'OCSIN au moyen d'enquêtes. L'enquête 2022 réalisée auprès de 10'361 personnes aura recueilli 3'239 réponses exprimant un taux de satisfaction de 72,5%, en augmentation de 2,7% par rapport à la dernière enquête de 2018. Une performance similaire est attendue pour les prochaines années, conscient qu'un seuil sera atteint au-delà duquel il ne sera plus possible de progresser.

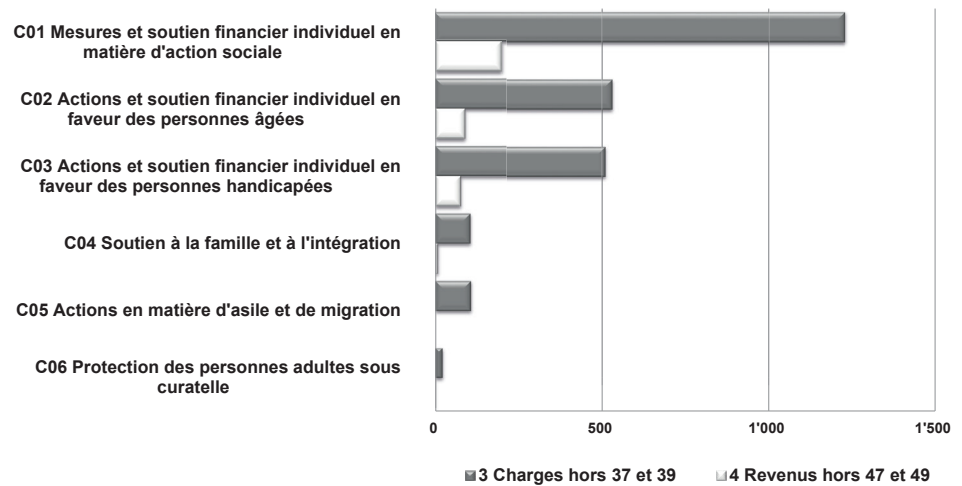
Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'évolution des dépenses annuelles nettes de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et numérique rapportées au nombre de comptes utilisateurs des services fournis par l'OCSIN (comptes ouverts par des citoyens et des entreprises ainsi que pour des employés de l'administration et des élèves du secteur pédagogique). A mi-année, le calcul est basé sur la saisie du projet de budget disponible de mi-août/fin août.

C Cohésion sociale

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Cohésion sociale

Synthèse des priorités

Aide sociale

La mise en œuvre de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) adoptée par le parlement le 23 juin 2023, est fixée au 1er janvier 2025. Dans l'intervalle, l'Hospice général poursuit le projet pilote visant à expérimenter le versement des prestations d'aide sociale sous une forme forfaitaire, tout en mettant en place un plan d'action et de formation des collaboratrices et collaborateurs sur la nouvelle loi.

La thématique des jeunes adultes en rupture de formation a continué de faire l'objet d'une attention particulière en 2023. Ainsi, le projet pilote d'allocation de pré-formation (APF), laquelle permet de soutenir financièrement les jeunes adultes âgé.e.s de 18 à 25 ans éligibles à l'aide sociale, qui sont en rupture de formation et s'engagent à suivre un parcours de pré-qualification, se poursuit et ce jusqu'à fin 2024, dans l'attente de la mise en application de la LASLP et d'une modification de la loi sur les bourses et prêts d'étude (LBPE).

Par ailleurs, le financement de programmes d'insertion par le sport, l'art et la culture dans le cadre d'*objectif jeunes* (www.objectifjeunes.ge.ch) a été reconduit en 2023 afin de permettre à des jeunes en rupture de formation de reprendre un rythme, confiance en soi et définir un projet d'insertion et/ou de formation par le biais d'un coaching adapté et des activités sportives, artistiques ou culturelles. Le montant total des aides financières versées dans ce cadre s'élève à 752 890 francs.

Afin de favoriser l'accès à l'information sur les prestations sociales, le département de la cohésion sociale a pérennisé le bureau d'information sociale (BIS) instauré durant la crise de la COVID-19, au sein de locaux facilement accessibles dans le quartier la Jonction. Ce dispositif réunit en un même lieu des assistantes sociales et assistants sociaux de l'Hospice général et du secteur associatif, des psychologues, des juristes ainsi que d'autres ressources permettant de répondre et d'orienter les usagères et usagers de manière globale.

Lutte contre la précarité et mise en œuvre de la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement

En matière de lutte contre la précarisation de la population, la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS) a été adoptée le 2 mars 2023. Le travail de mise en œuvre de la LPLS a débuté en août 2023, avec la rédaction du règlement d'application, et une prise de contact avec les divers acteurs privés et publics concernés par la problématique du surendettement, en vue notamment de constituer la plateforme cantonale de prévention et de lutte contre le surendettement prévue par la loi, de rédiger le plan global de législation, et de s'atteler à la réalisation d'une campagne de prévention au surendettement.

Dans le domaine de l'accompagnement social des personnes toxicodépendantes, le DCS a participé à l'élaboration du Plan stratégique de prévention et de réduction des risques pour les consommateurs de crack, adopté par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2023. Le volet social de ce plan prévoit le renforcement de l'accompagnement socio-sanitaire des personnes consommatrices de crack et le développement de l'offre d'hébergement sur le moyen/long terme (12 lits disponibles entre le Passage, de l'Armée du Salut, et l'association le CausE) et de manière plus pérenne.

Aide aux personnes migrantes

En 2023 le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a enregistré un total de 30'223 demandes d'asile et 23'012 demandes de statut de protection S déposées en Suisse sur l'ensemble de l'année 2023. A Genève, cela se traduit par un total de 10'177 personnes prises en charge par le dispositif d'aide aux migrants de l'Hospice général (AMIG) au 31 décembre 2023, représentant quasiment un doublement du nombre de personnes en deux ans.

En outre, le canton de Genève a enregistré, en 2023, un chiffre record de 300 requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) dans son dispositif. Pour y faire face, l'Hospice général a ouvert 4 nouvelles structures d'hébergement durant l'année, tout en fermant le Centre de l'Etoile. Pour sa part, la fondation officielle pour la jeunesse (FOJ) continue de proposer 52 places d'hébergement pour des RMNA, conformément au contrat de prestation qui la lie au canton.

Intégration des personnes étrangères et lutte contre le racisme

En matière d'intégration des personnes étrangères et de lutte contre le racisme, les financements en faveur d'associations et de communes dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2022-2023 (PIC 2 bis) se sont élevés à 5 millions de francs. Ceux-ci permettent d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans les huit domaines du PIC, avec une attention particulière à ceux de l'employabilité, de l'encouragement préscolaire et de la formation de base et l'apprentissage de la langue. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) pour l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile a permis de financer des mesures de formation de base, d'encouragement préscolaire, de soutien scolaire ou de positionnement professionnel pour un montant de 10 millions de francs.

Animation socioculturelle

Durant l'année 2023, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a déployé son action auprès de la jeunesse sur l'ensemble du territoire avec un accent particulier sur la prévention des violences, l'intégration sociale et l'accompagnement des mineurs non-accompagnés relevant du domaine de l'asile en étroite partenariat avec l'Hospice général. Des mesures spécifiques ont également pu être mises en œuvre pour les enfants et jeunes en situation de handicap.

Familles

En ce qui concerne le soutien financier individuel aux familles exerçant une activité lucrative, les prestations complémentaires familiales bénéficiaient, à fin 2023, à 1'498 familles, représentant 5'434 personnes (1'638 familles à fin 2022). En l'absence de ce dispositif, une partie de ces familles serait contrainte de recourir à l'aide sociale. Les dépenses pour ces prestations s'élèvent, en 2023, à plus de 14.2 millions de francs. Par ailleurs, le montant consacré aux allocations familiales pour les personnes sans activité, entièrement à la charge de l'Etat, s'élève à 44.3 millions de francs.

En matière de soutien destiné aux assurées et assurés de condition économique modeste, le service de l'assurance-maladie (SAM) a mis en œuvre l'augmentation ponctuelle des subsides ordinaires décidée pour l'année 2023 en tant que mesure de soutien pour protéger leur pouvoir d'achat dans un contexte de renchérissement des coûts de la vie. Des subsides ordinaires ont ainsi été versés à 137'911 personnes en 2023.

SPAd – REPAIR

Après avoir globalement finalisé sa réorganisation, le service de protection de l'adulte (SPAd) s'est attelé, en 2023, à la finalisation de son projet de réforme de son système informatique, l'actuel étant obsolète et source de multiples dysfonctionnements. Les travaux de conception et de déploiement du nouvel outil informatique participeront à l'amélioration de l'accompagnement des personnes sous mesures de protection de l'adulte prises en charge par le service.

En parallèle, le DCS a poursuivi, en collaboration avec le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), le projet de réforme de la curatelle à Genève (RePAir - Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir), dont l'objectif est de traiter des actions à mener en amont du prononcé d'un mandat de curatelle par le TPAE, pendant le mandat afin de garantir une prise en charge adéquate des personnes concernées et conforme aux attentes de l'autorité de protection, ainsi qu'en aval lorsque des levées de curatelles sont prononcées. Ce programme de projets s'inscrit dans un contexte d'accroissement significatif du nombre de nouveaux mandats confiés au SPAd par le TPAE (+ 20%).

Handicap

Au sujet de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la priorité a été donnée à l'ouverture de places en réponse aux demandes en attente, dues en partie aux travaux de rénovation et de mises aux normes des bâtiments exploités par les EPH ou en attente d'acquisition ou de location. Au total, 37 places ont ainsi été ouvertes. Une enveloppe spécifique à disposition de l'OAIS permet d'ouvrir de nouvelles places hors planification en cours d'année et de répondre à des besoins urgents, par exemple en renforçant l'accompagnement pour des cas particulièrement complexes. Elle est aussi consacrée à renforcer le dispositif du domaine du handicap et à anticiper une planification des besoins pluriannuels. La part du budget non dépensée est reportée sur le PFQ en fonction des réalisations des projets immobiliers des EPH, régulièrement décalés dans le temps en raison d'autorisations de construire retardées. Finalement, une partie de cette enveloppe anticipe les ajustements de subventions qui seront décidées à la fin des travaux en cours sur l'objectivation du financement de la prestation en EPH et qui devraient intervenir dès 2026, lors du renouvellement des contrats de prestations des institutions.

De plus, des subventions à hauteur de 233 millions de francs ont été versées aux établissements pour personnes handicapées (EPH) et aux entités actives dans le domaine afin d'assurer une offre de qualité en matière d'accueil et d'inclusion de ces personnes. La priorité a été mise sur l'évolution de cette offre pour permettre un degré d'autonomie plus important grâce au suivi à domicile et sur les prestations de loisirs qui viennent compléter l'accompagnement résidentiel. Tous ces acteurs se sont mobilisés pour renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, comprenant la révision du cadre légal.

Soutien aux personnes âgées et politique des seniors

En matière de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, le service des prestations complémentaires a poursuivi la mise en œuvre de la réforme fédérale des prestations complémentaires qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et qui a impliqué notamment de prendre en compte le calcul le plus favorable pour le soutien financier aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, jusqu'à la fin de la période transitoire fin 2023. A ce titre, les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ont été versées respectivement à 15'548 personnes à fin 2023 (15'153 personnes à fin 2022) et à 12'611 personnes à fin 2023 (12'463 personnes à fin 2022). Cela représente une dépense pour ces prestations de plus de 599.7 millions de francs (335.9 millions de francs pour les PC AVS et 263.8 millions de francs pour les PC AI).

L'année 2023 a également vu la création, sur décision du Conseil d'Etat nouvellement élu, du Service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA), lequel est chargé de superviser les 54 établissements médico-sociaux (EMS) et les 12 foyers de jour et de jour/nuit du canton. Par ailleurs, le SeSPA est chargé d'élaborer une politique transversale des seniors, laquelle garantira une meilleure prise en compte de ce public dans les différentes politiques publiques de l'Etat, afin de faire face aux enjeux du vieillissement de la population. Ce travail a débuté en 2023 et se poursuivra en 2024. Aussi, le SeSPA va élaborer un plan cantonal en matière de proche aide.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	1'228'764'833	-19'846'641	-1.6%	1'248'611'474	1'148'343'575
30 Charges de personnel	8'189'225	-495'129	-5.7%	8'684'354	7'798'904
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'038'735	-1'661'525	-61.5%	2'700'260	1'528'133
33 Amortissements du patrimoine administratif	29'601	2'541	9.4%	27'060	23'901
36 Charges de transfert	1'219'506'492	-17'682'709	-1.4%	1'237'189'201	1'138'989'997
39 Facturations internes	781	-9'819	-92.6%	10'600	2'639
REVENUS	197'149'288	-1'278'985	-0.6%	198'428'273	190'457'330
42 Taxes et redevances	67'605	55'278	448.4%	12'327	89'151
43 Revenus divers	1'569'190	1'568'870	490'271.9%	320	1'294'997
46 Revenus de transferts	195'512'493	-2'903'133	-1.5%	198'415'626	189'073'183
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'031'615'545	18'567'656	-1.8%	-1'050'183'201	-957'886'245
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-481'033</i>	<i>-26'503</i>	<i>5.8%</i>	<i>-454'530</i>	<i>-426'382</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'778'091</i>	<i>619'799</i>	<i>-18.2%</i>	<i>-3'397'890</i>	<i>-2'134'796</i>
COÛT COMPLET	-1'034'874'670	19'160'950	-1.8%	-1'054'035'620	-960'447'423

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	62.91	-3.87	-5.80%	66.78	60.20
<i>ETP fixes</i>	<i>58.74</i>	<i>-4.70</i>	<i>-7.41%</i>	<i>63.44</i>	<i>56.90</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.47</i>	<i>0.64</i>	<i>22.61%</i>	<i>2.83</i>	<i>2.60</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.70</i>	<i>0.20</i>	<i>40.00%</i>	<i>0.50</i>	<i>0.70</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, la délivrance de subsides, ainsi que le soutien financier à la formation conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service de l'assurance-maladie (SAM) et le service des bourses et prêts d'études (SBPE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Aide sociale
- C01.03 Soutien financier individuel à la formation
- C01.04 Insertion socioprofessionnelle
- C01.07 Toxicodépendance
- C01.08 RDU

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Depuis l'adoption de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) le 23 juin 2023, l'Hospice général, chargé de sa mise en œuvre sous la surveillance du DCS, a mis en place un plan d'action visant à préparer la mise en application de la nouvelle loi qui sera effective au 1^{er} janvier 2025.

En effet, la nouvelle attribution des montants des prestations financières d'aide sociale par forfaits pour certains éléments, versées pour une durée d'un à six mois selon la situation de la personne concernée, nécessite divers développements informatiques et des formations pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'institution.

En matière d'insertion professionnelle, l'Hospice général a finalisé la réorganisation du service d'insertion professionnelle (SIP) qui intervient désormais pour les bénéficiaires de l'Action sociale et de l'Aide aux migrants en développant trois volets : le conseil et l'insertion, la gestion du développement de mesures, le contact avec les entreprises. Le SIP permettra en 2024 de poursuivre l'objectif prioritaire de l'Hospice général en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale.

Le projet pilote d'octroi d'une allocation de pré-formation démarré en 2020 se poursuivra jusqu'à fin 2024. En proposant de remplacer l'aide sociale par une bourse d'étude, en misant sur l'autonomie du jeune en formation, le DCS entend favoriser l'insertion durable des jeunes de 18 à 25 ans et réduire les risques d'une prise en charge sociale de longue durée.

Dans le même but de privilégier les bourses d'étude plutôt que l'aide sociale pour les jeunes adultes en proie à des difficultés financières, une étude est en cours pour évaluer les différentes options envisageables pour dé plafonner le montant des bourses. Ceci permettrait à de jeunes adultes en formation bénéficiaires de l'aide sociale de sortir de ce dispositif et de bénéficier d'une bourse d'étude.

Le financement de programmes d'insertion par le sport, l'art et la culture dans le cadre d'*objectif jeunes* (www.objectifjeunes.ge.ch) a été reconduit pour permettre à des jeunes en rupture de formation de pouvoir reprendre un rythme, confiance en soi et définir un projet d'insertion et/ou de formation par le biais d'un coaching adapté et des activités sportives, artistiques ou culturelles.

Afin de favoriser l'accès à l'information sur les prestations sociales, le département de la cohésion sociale a pérennisé le bureau d'information sociale (BIS) instauré durant la crise de la COVID-19, au sein de locaux facilement accessibles à la Jonction.

En matière de lutte contre la précarisation des ménages, la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS) a été adoptée le 2 mars 2023. La LPLS a pour objectif de mettre en place, en collaboration avec les autres départements, les communes et les associations, une politique publique ambitieuse remplaçant progressivement l'actuel programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS). Le travail de mise en œuvre de la LPLS a débuté en août 2023 avec la rédaction du règlement d'application et une prise de contact avec les divers partenaires publics et privés concernés par la problématique. Les travaux se poursuivront en 2024, notamment avec la constitution de la plateforme cantonale de prévention et de lutte contre le surendettement, l'adoption d'un plan global de législature, et la réalisation d'une campagne de prévention du surendettement à destination du grand public.

S'agissant de la problématique des addictions, le Plan stratégique de prévention et de réduction des risques pour les consommateurs de crack a été adopté par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2023. Le volet social de ce plan prévoit le renforcement de l'accompagnement socio-sanitaire des personnes consommatrices de crack, des tournées de rue visant à créer le lien avec elles, ainsi que le développement de l'offre d'hébergement sur le moyen/long terme (12 lits disponibles répartis entre le Passage de l'Armée du Salut et le CausE). Les mesures de ce plan sont développées par l'association Première ligne.

S'agissant des subsides pour l'assurance-maladie, un projet de loi a été déposé en novembre 2023 avec comme objectif de reconduire, pour l'année 2024, le montant destiné à la réduction des primes de certaines et certains assurés genevois en tant que mesure de soutien destinée à protéger leur pouvoir d'achat dans un contexte de fort renchérissement. Ce sont ainsi près de 137'000 personnes qui devraient bénéficier d'un subside supplémentaire en 2024.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Justifications des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.5 million, notamment en raison du délai entre la vacance des postes à l'OAIS et au SAM et leur repourvoement.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges sont inférieures au budget de 1.7 million, notamment du fait que les dépréciations nettes de créances liées aux subsides d'assurance-maladie indûment versées s'avèrent plus faible que prévu de 1.6 million. En effet, aux comptes 2023, les créances liées subsides accordés aux bénéficiaires des prestations complémentaires ne sont plus prises en compte par le service d'assurance-maladie (SAM), mais comptabilisées directement par le service des prestations complémentaires (SPC), bien qu'elles aient été inscrites au budget 2023 du SAM.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de 17.7 millions, principalement en raison des éléments suivants:

Subsides d'assurance-maladie et couverture des créances insolubles des primes LAMaI

Les subsides versés aux assurés à ressources modestes ainsi que les besoins de provision relatifs aux subsides tardifs et rétroactifs sont inférieurs au budget de 11 millions. Les dépenses plus faibles de subsides sont majoritairement attribuables aux subsides ordinaires dont le nombre de bénéficiaires a été moins important que prévu.

En comparaison aux comptes 2022, les subsides versés ont augmenté de 56 millions. Cette hausse est corrélée à l'augmentation des primes et du nombre de bénéficiaires en 2023. Elle reflète également la décision d'augmenter de manière rétroactive au 1er janvier 2023 les barèmes des subsides d'assurance-maladie pour mieux soutenir les personnes de condition économique modeste fortement touchées par les conséquences de l'inflation.

En ce qui concerne les montants versés aux assureurs au titre des primes d'assurance-maladie impayées en 2023, ils sont inférieurs au budget de 4.6 millions, notamment du fait de la mise en place du nouveau barème de subsides étendu (loi 12416) qui contribue à réduire les primes impayées et à diminuer le montant des actes de défaut de biens pris en charge par l'Etat.

Prestations de soutien à la formation du service des bourses et prêts d'études (SBPE)

Les bourses et prêts d'études versés par le SBPE sont inférieurs au budget de 12.7 millions aux comptes 2023. En effet, le montant des bourses versées en 2023 s'avère inférieur aux prévisions de 9.9 millions, notamment les bourses universitaires et les demandes de chèques formation qui ont été moins importantes que prévu, soit 1.2 million en dessous du budget. Quant aux prêts accordés par le SBPE, ils sont en deçà du budget de 2.2 millions suite à des demandes moins importantes.

Participation des communes au financement des prestations sociales

La participation des communes à une partie des charges dynamiques assumées par le canton en matière de prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, prévue par le projet de loi 12782, était inscrite au budget 2023 à hauteur d'une baisse de charges de 25 millions. Le Conseil d'Etat a finalement retiré ce projet de loi en 2023, annulant les effets de la mesure. Il en résulte, aux comptes 2023, une variation à la hausse des charges de 11.3 millions pour le programme C01.

43 - Revenus divers - Ecart d'estimation

La provision constituée par le service d'assurance-maladie pour couvrir en 2023 les subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs) a fait l'objet d'une reprise partielle d'un montant de 1.6 million.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus liés aux remboursements de subventions du service de l'assurance-maladie sont en baisse de 2.9 millions. Celle-ci fait suite à un changement de comptabilisation, en 2023, des subsides indus des années précédentes rétrocedés au SPC par les bénéficiaires. La part concernant la prise en charge de l'assurance-maladie est dorénavant conservée par le SPC et par conséquent comptabilisée sur les programmes C02 et C03. Auparavant, ces montants étaient reversés au SAM par le SPC et comptabilisés sur le programme C01. Cette modification a un impact neutre sur les comptes de l'Etat

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

.Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1 Durée moyenne de prise en charge (dossiers clos)	Efficacité	37 mois	32 mois	36 mois	28 mois	2026
1.2 Durée moyenne de prise en charge (dossiers en cours)	Efficience	59 mois	60 mois	59 mois	60 mois	2026
1.3 Nombre de sorties de l'aide sociale financière, exprimé en moyenne mensuelle	Efficacité	338 dossiers	350 dossiers	362 dossiers	417 dossiers	2026
1.4 Motif de sortie : proportion de sorties de l'aide sociale financière pour motif d'amélioration de la situation économique (calculé sur les 12 derniers mois d'aide) pour l'ensemble de la population suivie	Efficacité	8.6%	8.5%	N/A	11%	2026
1.5 Proportion de retour à l'aide sociale après une indépendance financière d'au moins 6 mois	Efficacité	28.4%	28.5%	30%	26%	2026
1.6 Proportion de bénéficiaires en phase d'insertion professionnelle ou suivis par un conseiller en insertion professionnelle	Efficacité	21%	17%	N/A	22%	2026
1.7 Motif de sortie: proportion de sortie pour amélioration économique et reprise de formation pour les jeunes adultes de 18-24 ans compris (calculé sur les 12 derniers mois d'aide)	Efficacité	13%	14%	N/A	18%	2026
1.8 Mesures d'insertion socio-professionnelles: Taux d'utilisation du budget alloué	Efficacité	85%	90%	N/A	95%	2026
2. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
2.1 Coût moyen par dossier	Efficience	F 4'373	F 4'375	F 4'043	F 4'100	2026
3. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
3.1 Temps moyen entre la réception d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et sa réalisation par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	65 jours	60 jours	57 jours	35 jours	2025
3.2 Coût moyen du traitement d'un dossier d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins (LAMal) par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 18.8	F 16.5	F 25	F 19	2025
4. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
4.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier de demande de subside et son traitement effectif par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Qualité	49 jours	35 jours	27 jours	60 jours	2025
4.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de subside par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 11	F 11.3	F 11.2	F 15	2025

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Créances irrécouvrables des assurés modeste						
5.1 Coût moyen du traitement d'un dossier débiteur par le service de l'assurance-maladie (SAM)	Efficience	F 8.2	F 6.5	F 6.8	F 7	2025
6. Octroyer des bourses et prêts d'études						
6.1 Taux de décisions non contestées ou maintenues par la direction du service ou la chambre administrative	Qualité	99.8%	99%	99.9%	99%	2025
6.2 Coût moyen du traitement d'un dossier de demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficience	F 276	F 266	F 251	F 300	2025
6.3 Délai de traitement d'une demande de bourse ou de prêt d'études par le SBPE	Efficacité	69 jours	70 jours	83 jours	55 jours	2025
7. Octroyer des chèques annuels de formation (CAF)						
7.1 Proportion de demandes pour un chèque annuel de formation traitées dans un délai inférieur à 10 jours par le SBPE	Efficacité	89%	90%	91.9 %	90%	2025
7.2 Coût moyen de traitement d'une demande d'un chèque annuel de formation (CAF) par le SBPE	Efficience	F 27	F 22	F 27	F 22	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : La durée moyenne 2023 est en légère hausse par rapport à 2022 et supérieure de 5 mois par rapport au budget 2023, en lien notamment avec l'augmentation des dossiers de longue durée sortis de l'aide sociale pour une prestation de l'assurance-invalidité (+77 dossiers). L'Office cantonal des assurances sociales a procédé durant l'année à un rattrapage des décisions, ce qui a impacté à la hausse la durée moyenne globale des dossiers sortis (+10 mois en moyenne par rapport à 2022 pour ce profil de dossiers clos).

Indicateur 1.2 : La durée d'aide des dossiers actifs à fin décembre 2023 a très légèrement diminué par rapport à 2022, en raison de la hausse (+12%) de l'arrivée de nouveaux dossiers.

Indicateur 1.3 : L'année 2023 a été marquée par une baisse de sorties de l'aide sociale (-7% par rapport à 2022) en raison d'une conjoncture économique un peu moins favorable.

Indicateur 1.4 : Nouvel indicateur au budget 2023. La proportion de dossiers sortis en raison d'une reprise d'emploi a légèrement diminué en 2023 à 8,6% (-82 dossiers en chiffres absolus) contre 9,3% en 2022, année exceptionnellement favorable sur le marché de l'emploi.

Indicateur 1.5 : Le nombre de retours à l'aide sociale a augmenté en nombre absolu (1'342 en 2023 contre 1262 en 2022) mais leur proportion est passée à 28.4% en raison de l'augmentation importante de nouveaux dossiers. Depuis 2021, on constate une tendance à la hausse des retours à l'aide sociale après être sorti pour emploi (de 34 à 37%), avec un nombre important de dossiers ayant eu une indépendance économique de moins de 2 ans.

Indicateur 1.6 : Nouvel indicateur au budget 2023. La variation de cet indicateur par rapport au budget s'explique par l'intégration des stages LIASI (loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle) dans le périmètre de calcul (la valeur de l'indicateur serait de 19,1% en excluant ces stages).

Indicateur 1.7 : Nouvel indicateur au budget 2023. Le nombre absolu de jeunes adultes sortant pour amélioration économique ou reprise de formation reste stable en 2023, mais l'augmentation de cette population en flux annuel génère une diminution du taux de sortie. Les sorties pour reprise de formation diminuent, tandis qu'augmentent celles pour reprise d'emploi.

Indicateur 1.8 : Nouvel indicateur au budget 2023. Le périmètre du budget d'insertion comprend l'ensemble du budget alloué aux prestations d'insertion professionnelles. Le taux d'utilisation des mesures est légèrement inférieur au budget en 2023.

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale (suite)

Indicateur 2.1 : Le calcul de cet indicateur intègre les charges des postes dédiés à l'accompagnement social, au suivi administratif des dossiers et à l'insertion professionnelle des bénéficiaires (73.8 millions). Ce coût complet est rapporté au nombre total de dossiers suivis par l'Action sociale en moyenne annuelle (16'680 dossiers).

Indicateur 3.1 : La valeur de cet indicateur est supérieure au délai prévu au budget, la hausse du délai à 65 jours est avant tout dû à l'augmentation importante du nombre de dossiers de dispenses à traiter à ressources constantes.

Indicateur 3.2 : Valeur aux comptes 2023 (nature 30 + 31, charges d'exploitation directes) relative à la garantie de l'accès à la LAMal (40% du total des charges d'exploitation directes) = 1'885'200 francs / Nombre de dossiers en 2023 = 100'291 dossiers \Leftrightarrow 1'885'200/100'291 = 18.8 francs/dossier.

Indicateur 4.1 : La durée de traitement augmente fortement aux comptes 2023, en raison de la hausse continue du nombre de personnes éligibles aux subsides en lien avec l'application du nouveau barème (cette hausse de l'activité étant traitée à ressources constantes).

Indicateur 4.2 : Valeur aux comptes 2023 (nature 30 et 31, charges d'exploitation directes) relative aux délivrances de subsides (45% des charges d'exploitation directes) = 2'120'850 francs / Nombre de dossiers en 2023 = 192'346 dossiers \Leftrightarrow 2'120'850/192'346 = 11 francs/dossier

Indicateur 5.1 : Valeur aux comptes 2023 (natures 30 et 31, charges d'exploitation directes) relative aux créances irrécouvrables des assurés modestes (15% des charges d'exploitation directes) = 706'950 francs / Nombre de dossiers en 2023 = 85'992 dossiers \Leftrightarrow 706'950/85'992 = 8.22 francs/dossier. Cette hausse du coût moyen de traitement s'explique par le recul du nombre de dossiers débiteurs depuis l'entrée en vigueur des nouveaux barèmes de subsides en 2020.

Indicateur 6.1 : Somme des réclamations et des recours qui ont donné lieu à un changement de décision (sans éléments nouveaux). Pour 2022/23, 16 réclamations et 0 recours ont été acceptés, pour 8'073 décisions émises $((8'073-16)/8'073) = 99.8\%$

Indicateur 6.2 : Le calcul de cet indicateur prend en compte le nombre de dossiers reçus, le total des natures 30 et 31 (hors débiteurs douteux) et les forces de travail attribuées à l'activité. L'augmentation des effectifs en 2023, qui a permis de diminuer la durée de traitement (voir indicateur 6.3.), génère une légère augmentation du coût moyen par dossier.

Indicateur 6.3 : Le calcul est effectué en prenant en compte la date de réception de la demande, jusqu'au jour de la production de la décision. La diminution du délai de traitement aux comptes 2023 s'explique par le fait que le délai externe est déduit du calcul (délai de l'administré pour compléter son dossier) dès l'année scolaire 2022/23, et par les postes supplémentaires obtenus par le SBPE au budget 2023.

Indicateur 7.1 : Proportion du nombre de dossiers traités dans un délai maximum de 10 jours, sachant que le délai externe (celui pris par l'administré pour compléter son dossier) n'est pas déduit de la durée.

Indicateur 7.2 : Cet indicateur renseigne sur le coût moyen de l'administration pour traiter une demande de chèque annuel de formation (CAF). Le total des charges 30 et 31 (hors débiteurs douteux) est ventilé selon la clé de répartition 90% bourses et prêts, 10 % CAF. Ce montant est divisé par le nombre de demandes reçues (9'519) pour l'année 2023.

C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	533'043'637	2'417'932	0.5%	530'625'705	501'747'169
30 Charges de personnel	9'520'953	-440'206	-4.4%	9'961'159	9'449'358
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'995'300	188'609	3.9%	4'806'691	4'445'403
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'475	556	9.4%	5'919	5'228
34 Charges financières	1'333	1'333	-	-	2'110
36 Charges de transfert	516'656'504	4'819'068	0.9%	511'837'436	486'987'662
37 Subventions redistribuées	1'843'833	-2'156'167	-53.9%	4'000'000	842'871
39 Facturations internes	19'240	4'740	32.7%	14'500	14'536
REVENUS	90'177'126	7'336'145	8.9%	82'840'981	82'517'282
42 Taxes et redevances	91'794	59'589	185.0%	32'205	84'026
43 Revenus divers	176'129	97'569	124.2%	78'560	99
44 Revenus financiers	1	-8'213	-100.0%	8'214	1
46 Revenus de transferts	88'106'567	9'384'565	11.9%	78'722'002	81'590'284
47 Subventions à redistribuer	1'802'634	-2'197'366	-54.9%	4'000'000	842'871
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-442'866'512	4'918'211	-1.1%	-447'784'723	-419'229'887
<i>Coût d'état-major</i>	-559'259	-61'232	12.3%	-498'027	-493'933
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'657'316	178'197	-6.3%	-2'835'513	-3'427'538
COÛT COMPLET	-446'083'087	5'035'176	-1.1%	-451'118'263	-412'844'757

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	73.58	-4.56	-5.84%	78.14	77.07
<i>ETP fixes</i>	72.00	-2.49	-3.34%	74.49	74.04
<i>ETP auxiliaires</i>	1.58	-0.79	-33.33%	2.37	2.03
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-1.29	-100.00%	1.29	1.00

Descriptif du programme

Ce programme vise l'intégration des personnes âgées dans la vie de la Cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service des prestations complémentaires (SPC) et le service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Prestations complémentaires AVS
- C02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)
- C02.03 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- C02.04 Prestations aux seniors et aux proches aidants

C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes âgées, les dépenses 2023 reflètent l'évolution du nombre et du coût moyen par bénéficiaire.

Le service des prestations complémentaires (SPC) continue d'œuvrer à la mise en œuvre de la réforme des PC fédérales entrée en vigueur au 1er janvier 2021. Cette réforme implique de nouvelles activités dans le traitement des dossiers et exige la mise en place d'un double calcul des prestations afin de sélectionner le plus favorable pour le bénéficiaire durant une période transitoire de trois ans, soit jusqu'à fin 2023. En sus des explications fournies aux bénéficiaires lors de la communication importante annexée à leur décision annuelle de prestations, le SPC mettra en place des guichets spécifiques afin de pouvoir renseigner les personnes sur leur situation particulière. De nombreuses communications sont également prévues à l'attention des partenaires pour les informer de la fin de la période transitoire.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.4 million, notamment en raison du délai entre la vacance des postes du SPC et leur repourvoiement, à la suite de démissions et de transferts internes intervenus durant l'année.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'accroissement de 0.2 million par rapport au budget initial s'explique majoritairement par les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires AVS indument versées.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Aux comptes 2023, les charges de transfert sont supérieures au budget de 4.8 millions, principalement en raison des éléments suivants:

Prestations complémentaires à l'AVS

Les prestations complémentaires à l'AVS versées en 2023 sont en hausse de 0.8 million par rapport au budget en raison d'une légère augmentation du nombre de dossiers par rapport aux estimations initiales (+0.9%). Cela concerne notamment les dossiers des personnes à domicile.

De plus, la hausse des nouvelles demandes reçues par le SPC par rapport à 2022 a généré une augmentation des délais de traitement, donc des prestations rétroactives à verser, soit une augmentation de la provision liée de 5 millions.

En comparaison des comptes 2022, ces charges ont progressé de 17.8 millions, notamment du fait du vieillissement de la population, de la baisse constante des revenus disponibles dans cette catégorie de population et de l'augmentation des places dans les institutions.

Service cantonal des seniors et de la proche aidance:

L'enveloppe pour les nouvelles places en EMS présente un non dépensé de 4.5 millions qui provient essentiellement des réévaluations des minutes de soins planifiées initialement sur cette année mais qui n'ont pas pu être réalisées.

Participation des communes au financement des prestations sociales

La participation des communes à une partie des charges dynamiques assumées par le canton en matière de prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, prévue par le projet de loi 12782, était inscrite au budget 2023 à hauteur d'une baisse de charges de 25 millions. Le Conseil d'Etat a finalement retiré ce projet de loi en 2023, annulant les effets de la mesure. Il en résulte, aux comptes 2023, une variation à la hausse des charges de 3.5 millions pour le programme C02.

C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de 9.3 millions et aux comptes 2022 de 6.5 millions. Les écarts constatés s'expliquent principalement par les éléments suivants:

- Les revenus liés aux prestations complémentaires AVS sont plus importants en 2023 de 3.9 millions comparé au budget et de 3.8 millions par rapport aux comptes 2022, principalement en raison de l'augmentation des bénéficiaires des prestations complémentaires AVS à domicile. En effet, la participation financière de la Confédération aux prestations complémentaires est plus importante pour les personnes à domicile que pour les personnes en institutions.
- Aux comptes 2023, les restitutions de prestations indues des années précédentes sont en hausse de 4.9 millions par rapport au budget et de 2.2 millions comparé aux comptes 2022. Cet écart est en partie à attribuer à un changement de méthode de comptabilisation. Le SPC conserve à présent la part rétrocédée liée au subside d'assurance maladie. Cette modification a un impact neutre sur les comptes de l'Etat.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	70.9%	80%	78.6%	85%	2025
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99.4%	99%	99%	99%	2025
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AVS	Efficience	F 517	F 560	F 522	F 580	2025
4. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
4.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	428 F	390 F	425 F	390 F	2027
4.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	16.41%	14%	11.80%	14%	2027
4.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	99%	98%	98%	98%	2027
4.4 Nombre de plaintes	Qualité	6	<10	0	< 10	2027
5. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
5.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	94.32%	98%	96%	98%	2027
6. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
6.1 Age moyen d'entrée en EMS	Efficience	82.9 ans	83 ans	82.8 ans	85 ans	2027
6.2 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	84.63%	80%	70.1%	80 %	2027
6.3 Durée moyenne de séjour	Efficience	3.1 ans	3.15 ans	3.10 ans	3.15 ans	2027

C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le délai de traitement des nouvelles demandes de prestations s'élève en moyenne à 23 jours en 2023 (pour les personnes en établissement comme pour les personnes à domicile), soit 856 dossiers traités à 30 jours / 1'208 dossiers au total. La hausse des dépôts de "nouvelle demande de prestation" de 19% par rapport à 2022 explique la dégradation de cet indicateur aux comptes 2023.

Indicateur 2.1 : Au 31 décembre 2023, le nombre de décisions émises par le service s'est élevé à 42 896 et le nombre d'oppositions admises était de 271.

Indicateur 3.1 : Comptes 2023 (natures 30+31, charges d'exploitation directes) pour la part AVS = 0.7 million / Nombre de dossiers AVS sous gestion pour 2023 = 13'203.

Indicateur 4.1 : Somme des coûts totaux par nuitée de chaque EMS / nombre d'EMS.

Indicateur 4.2 : Ce taux correspond au pourcentage de personnes de plus de 80 ans qui résident en EMS par rapport à la population totale des personnes du même âge.

Indicateur 4.3 : Nombre de journées d'occupation des lits / (nombre de lits*365 jours). En 2023, on recense 4'114 lits long séjours disponibles.

Indicateur 4.4 : Il s'agit de l'ensemble des plaintes ne relevant pas du domaine médical, lesquelles sont traitées par le service du médecin cantonal. Ces plaintes peuvent émaner des résidents, des proches, de la famille, etc.

Indicateur 5.1 : Nombre de lits EMS au 31.12/Nombre de lits EMS planifiés au 31.12

Indicateur 6.2 : Journées effectives de prestations/(365*nombre de lits UATR). Cet indicateur comprend uniquement les lits UATR des EMS (le taux d'occupation pour la partie IMAD étant de 74.9%).

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	510'326'801	-2'417'338	-0.5%	512'744'139	476'410'334
30 Charges de personnel	7'276'511	-555'223	-7.1%	7'831'734	6'797'003
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'735'484	-845'386	-32.8%	2'580'870	2'991'016
33 Amortissements du patrimoine administratif	37'926	3'256	9.4%	34'670	30'624
36 Charges de transfert	501'266'013	-1'021'601	-0.2%	502'287'614	466'582'419
39 Facturations internes	10'868	1'618	17.5%	9'250	9'273
REVENUS	75'444'672	957'738	1.3%	74'486'934	74'437'041
42 Taxes et redevances	7'223	-38'080	-84.1%	45'303	44'105
43 Revenus divers	66'393	14'019	26.8%	52'374	82
44 Revenus financiers	0	-5'476	-100.0%	5'476	-1
46 Revenus de transferts	75'334'761	950'980	1.3%	74'383'781	74'392'855
47 Subventions à redistribuer	36'294	36'294	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-434'882'130	3'375'075	-0.8%	-438'257'205	-401'973'294
<i>Coût d'état-major</i>	-427'421	-17'517	4.3%	-409'904	-371'606
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'155'282	275'174	-11.3%	-2'430'456	-2'629'580
COÛT COMPLET	-437'464'833	3'632'733	-0.8%	-441'097'566	-404'974'480

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	54.51	-3.98	-6.80%	58.49	54.09
<i>ETP fixes</i>	52.38	-3.98	-7.06%	56.36	52.79
<i>ETP auxiliaires</i>	2.13	0.18	9.23%	1.95	1.30
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-0.19	-100.00%	0.19	-

Descriptif du programme

Ce programme vise d'une part, à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées et d'autre part, à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et le service des prestations complémentaires (SPC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Etablissements pour personnes handicapées
- C03.02 Prestations aux personnes handicapées
- C03.03 Prestations complémentaires AI
- C03.04 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Dans le domaine du handicap, l'année 2023 a été marquée par le renforcement du travail de coordination au sein des différents départements et partenaires concernés pour mettre en œuvre la première partie du plan stratégique adopté par le Conseil d'Etat en 2022. Cela s'est traduit par des collaborations accrues avec la faïtière des établissements pour personnes handicapées (EPH) pour poursuivre les travaux d'objectivation du financement de la prestation en institution. De même, une concertation a été menée au quatrième trimestre avec tous les partenaires et les associations représentatives pour questionner le cadre légal et travailler sur une nouvelle loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations.

En vue de la mise en place du futur service dédié au contrôle des prestations socio-éducatives, le pôle handicap s'est appuyé sur l'expertise du service du médecin cantonal pour démarrer des cycles de contrôle visant à améliorer les processus liés aux soins dans les EPH. D'autres collaborations sont en cours, notamment avec la direction de l'office médico-pédagogique pour améliorer les transitions de vie (mineur-majeur) et améliorer la planification; avec la direction des HUG pour définir les meilleures approches pour accompagner les cas dit "complexes" incluant notamment des comportements défi; avec la direction de l'OCBA pour assurer un volume de subventions d'investissement dédiées au soutien des projets d'acquisitions et rénovation des bâtiments des EPH pour mettre à niveau l'offre de prestations.

En parallèle, le financement du dispositif d'accueil en EPH a permis l'ouverture d'une trentaine de nouvelles places et le développement des prestations des quelques 3'200 places au bénéfice de plus de 4'000 personnes suivies. Sans oublier l'investissement de moyens dans le domaine des loisirs pour maintenir une qualité de l'offre assurée par les associations.

Pour ce qui est du soutien financier individuel aux personnes handicapées, le résultat des comptes 2023 tient compte de la progression de leur nombre et du coût moyen par bénéficiaire, ainsi que de la variation du nombre de places d'hébergement, d'atelier ou de foyer de jour en EPH.

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.6 million, notamment en raison du délai entre la vacance des postes au SPC et leur repourvolement, à la suite de démissions et de transferts internes intervenus durant l'année.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges sont inférieures au budget de 0.8 million, cela est principalement dû aux dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires AI versées par le service des prestations complémentaires (SPC). En effet, la révision des dossiers des bénéficiaires de prestations complémentaires AI a abouti à des prestations à restituer en 2023, par dossier révisé, inférieures au budget pour un montant de -1 million. Aux comptes 2023, les créances du service des prestations complémentaires (SPC) ne sont plus prises en compte par le service d'assurance-maladie (SAM), mais comptabilisées par le SPC dans son centre de responsabilité, bien que ces dernières aient été estimées au budget 2023 du SAM, l'impact est de 0.3 million sur les comptes du SPC.

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de -1 million, cela s'explique principalement par les points suivants:

Subventions accordées aux établissements accueillant des personnes handicapées (EPH)

Aux comptes 2023, les prestations versées par l'OAIS aux établissements actifs dans le domaine du handicap sont en ligne avec le budget, mise à part l'enveloppe dédiée à l'ouverture de nouvelles places en EPH qui présente un non-dépensé de -12.5 millions. Cet écart provient d'une part, de décalages de projets d'ouvertures de places prévus en 2023 mais non réalisés en raison d'un manque de locaux disponibles et d'autre part, du report de la révision du mode de financement des places en EPH dont l'incidence financière est prévue au budget.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

Prestations complémentaires à l'AI:

Les prestations complémentaires à l'AI versées sont supérieures au budget de 6.4 millions.

Au comptes 2023, le nombre de dossiers traités par le SPC s'est avéré inférieur aux estimations budgétaires de l'ordre de 1.8%, ce qui explique une consommation du budget inférieure aux prévisions de 2.5 millions.

Cependant la hausse des nouvelles demandes reçues par le SPC par rapport à 2022 a généré une augmentation des délais de traitement, donc des prestations rétroactives à verser, entraînant une augmentation de la provision liée de 8.9 millions.

En comparaison des comptes 2022, ces charges ont progressé de 22.4 millions.

Participation des communes au financement des prestations sociales

La participation des communes à une partie des charges dynamiques assumées par le canton en matière de prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, prévue par le projet de loi 12782, était inscrite au budget 2023 à hauteur d'une baisse de charges de 25 millions. Le Conseil d'Etat a finalement retiré ce projet de loi en 2023, annulant les effets de la mesure. Il en résulte, aux comptes 2023, une variation à la hausse des charges de 4.9 millions pour le programme C03.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont supérieurs au budget de 1 million. Ils sont en ligne avec les comptes 2022. Les écarts constatés s'expliquent par les éléments suivants:

- Les subventions fédérales destinées au financement partiel des prestations complémentaires à l'AI sont inférieures au budget de 0.9 million et supérieures aux comptes 2022 de 3.5 millions.
- Les remboursements des prestations complémentaires induites versées des années antérieures sont supérieurs aux estimations de 2.6 millions et aux comptes 2022 de 1.6 million. En effet, la révision des dossiers des bénéficiaires a abouti à des prestations à restituer, par dossier révisé supérieures à l'année précédente. Par ailleurs, les subsides d'assurance-maladie indus rétrocedés au SPC par les bénéficiaires sont désormais comptabilisés sur le programme C02 et C03. Auparavant, ces montants étaient reversés au SAM par le SPC et comptabilisés sur le programme C01. Cette modification a un impact neutre sur les comptes de l'Etat.
- Les revenus liés aux dédommagements des cantons et concordats sont inférieurs au budget de 1.2 million et de aux comptes 2022 de 0.8 million.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1 Proportion de dossiers traités (décision rendue) par le service des prestations complémentaires dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	76.6%	80%	80.2%	85%	2025
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99.3%	98.5%	98.9%	99%	2025
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen du traitement d'un dossier de prestations complémentaires AI	Efficience	F 517	F 559	F 542	F 580	2026

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
4.1 Taux de demandes d'institutionnalisation satisfaites pour des dossiers déposés durant l'année en cours	Efficacité	50.2%	40%	33%	40%	2025
5. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
5.1 Coût moyen (part subventionnée) par lit résidentiel et par jour	Efficience	F 384	F 380	F 383	F 390	2025
5.2 Taux d'institutionnalisation en EPH (accueil de jour et résidentiel) des personnes en situation de handicap	Efficience	23%	18%	19.3%	20%	2025
5.3 Taux d'occupation des places existantes en EPH (accueil résidentiel)	Efficacité	83.5%	90%	85.5%	90%	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : En 2023, 624 dossiers traités à 30 jours / 815 dossiers traités au total. Le délai moyen de traitement des nouvelles demandes de prestations s'élève en moyenne à 23 jours (pour les personnes en établissement comme pour les personnes à domicile). La hausse des dépôts de "nouvelle demande de prestation" de 19% par rapport à 2022 explique la diminution de cet indicateur aux comptes 2023.

Indicateur 2.1 : Au 31 décembre 2023, le nombre de décisions émises par le service s'élève à 31 242 et le nombre d'oppositions admises à 229.

Indicateur 3.1 : Montant 2023 pour la part AI = 4.8 millions / Nombre de dossiers = 9'293 dossiers.

Indicateur 4.1 : Proportion de dossiers traités par la commission cantonale d'indication (CCI) et intégrés dans une institution la même année. La CCI oriente toute personne en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la meilleure solution de prise en charge à domicile ou en institution. En 2023, 143 personnes ont intégré une structure sur les 285 dossiers reçus et traités par la CCI.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur se réfère au montant moyen de la subvention versée par place d'accueil et par jour pour le placement en résidence pour personnes handicapées. Un hébergement résidentiel peut soit consister en un Home (H), soit une structure offrant uniquement un lieu de vie, ou un Home avec occupation (HO), c'est à dire un lieu de vie offrant à la personne une activité de type atelier ou centre de jour.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur se réfère à la complémentarité entre les différents types de prise en charge des personnes handicapées, notamment en mettant l'accent sur le maintien à domicile plutôt que l'institutionnalisation. La hausse du taux d'institutionnalisation en EPH s'explique par le fait qu'il y a eu en 2023 moins d'ouvertures de nouvelles places qu'initialement prévu, faute de locaux disponibles.

Indicateur 5.3 : Cet indicateur a pour objectif de mesurer le taux d'institutionnalisation des personnes en situation de handicap. L'évolution des besoins de ces personnes (vieillesse, augmentation de la lourdeur des cas, augmentation des cas psychiques) a pour incidence d'augmenter le nombre de prises en charge en institution. Le maintien à domicile avec des occupations en journées (centre de jour ou atelier) est toutefois favorisé lorsque la situation le permet. Une grande partie des nouvelles places ouvertes en 2023 sont d'ailleurs des places de centres de jour.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	135'466'240	18'392'972	15.7%	117'073'268	118'699'501
30 Charges de personnel	6'244'064	-441'522	-6.6%	6'685'586	5'893'839
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'238'886	-646'789	-11.0%	5'885'675	3'943'115
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'815	635	8.8%	7'180	6'390
34 Charges financières	88'973	38'973	77.9%	50'000	81'599
36 Charges de transfert	92'684'562	-4'541'116	-4.7%	97'225'678	88'660'385
37 Subventions redistribuées	30'995'531	23'995'531	342.8%	7'000'000	19'901'338
39 Facturations internes	206'409	-12'741	-5.8%	219'150	212'833
REVENUS	37'869'916	20'865'327	122.7%	17'004'589	29'912'116
42 Taxes et redevances	1'100'073	216'553	24.5%	883'520	890'488
43 Revenus divers	4'501	3'801	543.0%	700	345
44 Revenus financiers	1'893	1'893	-	-	25'399
46 Revenus de transferts	5'763'013	-3'357'356	-36.8%	9'120'369	9'094'544
47 Subventions à redistribuer	31'000'436	24'000'436	342.9%	7'000'000	19'901'338
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-97'596'324	2'472'355	-2.5%	-100'068'679	-88'787'385
<i>Coût d'état-major</i>	-366'775	-16'859	4.8%	-349'916	-322'228
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'941'826	-553'019	39.8%	-1'388'807	-1'957'613
COÛT COMPLET	-99'904'926	1'902'476	-1.9%	-101'807'402	-91'067'227

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	43.91	-5.23	-10.64%	49.14	43.35
<i>ETP fixes</i>	37.33	-3.03	-7.51%	40.36	37.78
<i>ETP auxiliaires</i>	3.38	0.12	3.68%	3.26	2.48
<i>ETP agents spécialisés</i>	3.20	-2.33	-42.13%	5.53	3.10

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille et d'aider les femmes en difficulté. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider gratuitement toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) poursuit la mise en oeuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC). Les priorités sont mises sur le dispositif liés à l'employabilité des personnes relevant du domaine de l'asile, l'apprentissage du français, l'information aux nouveaux arrivants avec le Réseau d'accueil genevois, l'encouragement préscolaire pour les enfants de 0 à 4 ans, ainsi que la prévention de la radicalisation.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA), le service des prestations complémentaires (SPC) et le bureau d'intégration et de la citoyenneté (BIC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C04.01 Actions de soutien à la famille
- C04.02 Soutien financier individuel aux familles
- C04.03 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C04.04 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- C04.05 Animation socioculturelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Les priorités en faveur des familles ont porté sur le financement des prestations complémentaires familiales à hauteur de 13 millions de francs et des allocations familiales pour les personnes non actives pour 44.3 millions de francs.

Le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) quant à lui gère quelques 3'000 dossiers. Son taux de recouvrement est en constante augmentation, notamment grâce aux dispositions figurant dans l'Ordonnance sur l'aide au recouvrement (OAiR), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, qui facilitent les échanges d'informations avec les autres autorités et qui permettent au SCARPA de se coordonner avec les institutions de prévoyance ou de libre passage lors du retrait par la personne débitrice de ses avoirs 2^{ème} pilier. L'augmentation du taux de recouvrement devrait se poursuivre en 2024.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.4 million, notamment en raison du délai entre la vacance des postes du SPC et du SCARPA et leur repourvoement à la suite de départs à la retraite et de démissions intervenus durant l'année.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Aux comptes 2023, les charges de biens et services sont inférieures au budget de 0.6 million et supérieures de 1.3 million par rapport à 2022, principalement en raison des éléments suivants:

- Les dépréciations nettes de créances liées aux prestations complémentaires familiales indûment versées sont supérieures aux estimations de 1.9 millions et de 1 million par rapport aux comptes 2022. Cet écart est dû à l'augmentation des restitutions de prestations en 2023. Ce dépassement budgétaire est couvert par un crédit supplémentaire de la compétence du Conseil d'Etat.
- Les dépréciations nettes de créances liées au non recouvrement d'avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) sont inférieures au budget de 1 million et en baisse de 0.1 million par rapport aux comptes 2022.
- L'utilisation du financement alloué au programme d'intégration cantonal (PIC) s'avère inférieure au budget de 1.5 million, et de 0.5 million par rapport aux comptes 2022 du fait du report de certains projets.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures au budget de 4.5 millions, principalement en raison des éléments suivants:

Prestations complémentaires familiales

Les prestations complémentaires familiales versées sont inférieures au budget de 6.2 millions. Cet écart s'explique par une prestation moyenne et un nombre de dossier pris en charge plus faible que prévu.

En comparaison des comptes 2022, ces prestations sont en baisse de 1 million.

Allocations familiales pour les personnes non actives

Les allocations familiales pour personnes non actives sont supérieures au budget de 1.8 million et de 2.9 millions par rapport aux comptes 2022, principalement dû à l'indexation des montants des allocations familiales dès le 1^{er} janvier 2023 et dans une moindre mesure au versement de montants rétroactifs plus importants que prévu. Ce dépassement budgétaire est couvert par un crédit supplémentaire voté par la commission du Grand Conseil chargé des finances.

Prestations délivrées par le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté

Les dépenses relatives au programme d'intégration cantonal sont inférieures au budget de 0.8 million, notamment du fait du report de certains projets initialement prévu en 2023. Ces charges sont en augmentation de 1.3 million par rapport aux comptes 2022.

Participation des communes au financement des prestations sociales

La participation des communes à une partie des charges dynamiques assumées par le canton en matière de prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, prévue par le projet de loi 12782, était inscrite au budget 2023 à hauteur d'une baisse de charges de 25 millions. Le Conseil d'Etat a finalement retiré ce projet de loi en 2023, annulant les effets de la mesure. Il en résulte, aux comptes 2023, une variation à la hausse des charges de 0.8 million pour le programme C04.

42 - Taxes et redevances - Ecart d'estimation

Les revenus liés aux taxes et redevances sont supérieurs au budget de 0.2 million en raison de recouvrements de créances déjà comptabilisées en pertes au SCARPA qui sont plus importants que prévu.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Les revenus de transfert sont inférieurs au budget de 3.4 millions, principalement en raison du financement fédéral du programme d'intégration cantonale (PIC) qui s'est avéré inférieure aux attentes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	61.8%	61.5%	61.53%	61.9%	2025
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1 Taux de décisions non contestées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	99.7%	99%	100%	99%	2025
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						
3.1 Coût moyen de traitement d'un dossier par le SCARPA	Efficience	F 1'194	F 1'110	F 1'075	F 1'185	2025

C04 Soutien à la famille et à l'intégration (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Proportion de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	88.5%	92%	91%	94%	2025
5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux suite à un recours	Qualité	98.9%	99%	99%	99%	2025
6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen de traitement d'un dossier de prestations complémentaires familiales	Efficience	F 860	F 806	F 824	F 750	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le montant total des encaissements est en légère progression et les pensions facturées ont quelque peu diminué, ce qui améliore le taux de recouvrement aux comptes 2023.

Indicateur 2.1 : Le service a rendu 310 décisions durant l'année 2023, et un recours a été admis par la Chambre administrative de la Cour de Justice.

Indicateur 3.1 : Coûts 2023 du service d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (natures 30+310+315+316+317+313-313005-313009, charges d'exploitation directes) = 3.6 millions / Nombre moyen de dossiers sous gestion en 2023 = 3 001 dossiers. L'augmentation du coût moyen par dossier en 2023 s'explique par l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'aide au recouvrement (OAIR) qui a eu pour effet une diminution des dossiers sous gestion (art.16 permettant de mettre fin au mandat) et une stabilité du niveau des dépenses.

Indicateur 4.1 : En 2023, 553 dossiers traités à 30 jours sur un total de 625 dossiers traités.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur mesure le niveau de la qualité des décisions rendues par le service, considérant que chaque décision peut être contestée, dans un délai de 30 jours suivant sa notification, par voie de l'opposition auprès du service des prestations complémentaires. En 2023, le nombre de décisions émises est de 9 070, pour 103 oppositions admises.

Indicateur 6.1 : Attribution de la part du coût total à la prestation PCFam en 2023 = 1.6 million / Nombre de dossiers sous gestion au 31.12.2023 = 1 883 dossiers.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	106'775'651	-1'429'232	-1.3%	108'204'883	72'335'751
30 Charges de personnel	181'158	-36'054	-16.6%	217'212	198'532
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	42'569	-1'396	-3.2%	43'965	27'867
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'475	556	9.4%	5'919	5'228
36 Charges de transfert	105'668'547	-1'269'241	-1.2%	106'937'788	68'704'589
37 Subventions redistribuées	876'887	-123'113	-12.3%	1'000'000	3'399'534
39 Facturations internes	15	15	-	-	-
REVENUS	876'887	-438'113	-33.3%	1'315'000	3'399'534
46 Revenus de transferts	-	-315'000	-100.0%	315'000	-
47 Subventions à redistribuer	876'887	-123'113	-12.3%	1'000'000	3'399'534
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-105'898'764	991'119	-0.9%	-106'889'883	-68'936'217
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-10'641</i>	<i>728</i>	<i>-6.4%</i>	<i>-11'369</i>	<i>-10'854</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'302'869</i>	<i>-2'047'889</i>	<i>803.2%</i>	<i>-254'980</i>	<i>-174'279</i>
COÛT COMPLET	-108'212'274	-1'056'041	1.0%	-107'156'233	-69'121'350

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1.08	-0.20	-15.63%	1.28	1.23
<i>ETP fixes</i>	<i>0.94</i>	<i>-0.29</i>	<i>-23.58%</i>	<i>1.23</i>	<i>1.23</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.14</i>	<i>0.09</i>	<i>180.00%</i>	<i>0.05</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et l'Hospice général (HG).

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

L'année 2023 a une nouvelle fois été caractérisée par l'arrivée en Suisse de milliers de personnes venant principalement d'Ukraine, d'Afghanistan et de Turquie. Le Secrétariat d'État aux migrations a ainsi enregistré un total

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

de 30'223 demandes d'asile et 23'012 demandes de statut de protection S (Ukraine) déposées sur l'ensemble de l'année.

Avec une clé de répartition de 5,8% de personnes attribuées au canton de Genève, l'Hospice Général a enregistré 3 056 entrées dans son dispositif d'aide aux migrants (AMIG) en 2023. Au 31 décembre 2023, un total de 10 177 personnes étaient prises en charge à l'AMIG, représentant une augmentation de 4,12% (+403) par rapport à 2022, et de 60,14% (+3'822) par rapport à 2021.

En outre, le nombre de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) accueillis en Suisse et à Genève a été particulièrement élevé en 2023. L'AMIG a enregistré un chiffre record de 300 RMNA pris en charge dans son dispositif. Avec l'ouverture en fin d'année 2023 du centre d'accueil et d'orientation de Louis Casar 86 dédié aux RMNA primo arrivants, le canton vise à offrir un accueil basé sur une approche holistique de la prise en charge, permettant une orientation vers un lieu d'hébergement adapté à chaque profil. La fermeture du centre de l'Étoile fut aussi un moment clé dans la prise en charge des RMNA en 2023.

Quant à la Fondation officielle pour la jeunesse (FOJ), elle continue d'accueillir dans son dispositif 52 RMNA, répartis dans 4 structures.

La plupart des RMNA ayant entre 15 et 17 ans à leur arrivée en Suisse, le canton souhaite offrir un meilleur dispositif d'accompagnement lié à la transition vers l'âge adulte des RMNA. L'étroite collaboration entre partenaires, la création d'une équipe d'éducateurs mobiles, ou encore l'ouverture en juin 2023 du centre Saint James accueillant principalement des RMNA âgés entre 17 et 18 ans, contribuent à renforcer le dispositif pour les RMNA et ex-RMNA concernés.

Les projections des arrivées pour 2024 sont semblables aux chiffres de 2023, raison pour laquelle la pression sur la capacité d'hébergement du canton restera forte.

En matière d'intégration des personnes étrangères et de lutte contre le racisme, les financements en faveur d'associations et de communes dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2022-2023 (PIC 2 bis) se sont élevés à 5 millions de francs. Ceux-ci permettent d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans les huit domaines du PIC, avec une attention particulière à ceux de l'employabilité, de l'encouragement préscolaire et de la formation de base et l'apprentissage de la langue. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) pour l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile a permis de financer des mesures de formation de base, d'encouragement préscolaire, de soutien scolaire ou de positionnement professionnel pour un montant de 10 millions de francs.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

36 - Charges de transfert - Ecart d'estimation

Aux comptes 2023, les charges de transferts sont inférieures au budget de 1.3 million et supérieures de 37 millions par rapport aux comptes 2022. L'évolution des dépenses en matière de migration reflète la situation migratoire, marquée par une augmentation importante des personnes en provenance d'Ukraine et des jeunes migrants, notamment les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). Les principales dépenses concernent les prestations d'assistance (aide financière, accueil et accompagnement social) et l'hébergement.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1 Bénéficiaires actifs: durée moyenne de prise en charge à l'AMIG (Aide aux migrants)	Efficacité	71 mois	75 mois	N/A	75 mois	2026

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Taux de la population AIS (personnes admises à titre provisoire et réfugiés) dès l'âge de 18 ans nouvellement accueillie ayant reçu au moins un atelier de primo-information dans les 12 mois suivant leur arrivée	Efficacité	87%	75%	N/A	90%	2026
1.3 Taux de réfugiés (AIS et hors AIS) entre 18 et 63 ans ayant suivi au moins une mesure de formation et d'intégration professionnelle au cours des 12 derniers mois	Efficacité	36.1%	20%	N/A	70%	2026
1.4 Taux d'admis provisoires (AIS et hors AIS) entre 18 et 63 ans ayant suivi au moins une mesure de formation et d'intégration professionnelle au cours des 12 derniers mois	Efficacité	31.6%	26%	N/A	70%	2026
1.5 Taux de réfugiés (AIS et hors AIS) au-delà de 18 ans ayant suivi au moins une mesure d'intégration sociale spécifique au cours des 12 derniers mois	Efficacité	30%	33%	N/A	50%	2026
1.6 Taux d'admis provisoires (AIS et hors AIS) au-delà de 18 ans ayant suivi au moins une mesure d'intégration sociale spécifique au cours des 12 derniers mois.	Efficacité	28%	21%	N/A	50%	2026
2. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
2.1 Durée moyenne d'hébergement collectif des bénéficiaires actifs	Efficacité	32 mois	36 mois	N/A	24 mois	2026
2.2 Durée moyenne d'hébergement en logement individuel HG des bénéficiaires actifs	Efficacité	75 mois	63 mois	N/A	60 mois	2026
2.3 Coût moyen mensuel de la place en centre d'hébergement collectif (CHC) par occupation réelle	Efficacité	F 1'105	F 838	N/A	F 929	2026
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen (suivi administratif et suivi hébergement) par dossier	Efficacité	F 9'268	F 8'859	7'385	F 8'700	2026

Commentaires

Indicateur 1.1 : Nouvel indicateur au budget 2023. La population observée est composée des bénéficiaires "admis provisoire" pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation. Une prise en charge AMIG signifie une prestation liée au domaine de l'asile et/ou un hébergement fourni par l'Hospice général. La durée moyenne de présence des admis provisoire est inférieure au budget 2023, en lien avec l'arrivée de nombreuses personnes dans le dispositif de l'Hg à la fin 2023.

Indicateur 1.2 : Nouvel indicateur au budget 2023. Toute population AIS (admis provisoires et réfugiés) arrivée dans le Canton devrait avoir suivi un atelier de primo-information (par exemple, découverte de Genève, primo-information sur la vie quotidienne, le programme AIS) dans les 12 mois de son arrivée. Le programme Agenda Intégration Suisse a pour objectif de promouvoir l'intégration des réfugiés et des personnes admises provisoirement en favorisant leur accès rapide au monde du travail, d'intensifier leurs liens avec la population résidente et de diminuer leur dépendance à l'aide sociale. En 2023, 131 personnes sur 151 arrivées (admis provisoires et réfugiés) ont reçu un atelier de primo-information.

Indicateur 1.3 : Nouvel indicateur au budget 2023. Cet indicateur recense les bénéficiaires d'un permis "réfugié" (AIS et hors AIS) dans la tranche d'âge 18-63 ans, pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation et pour lesquels une mesure de formation et/ou d'intégration professionnelle a été réalisée. En 2023, 498 personnes réfugiées sur 1'380 ont suivi une mesure socio-professionnelle. Le taux de 36.1% s'explique notamment par la mise en place d'une nouvelle mesure destinée au public AMIG, "Le numérique au quotidien", ainsi qu'à une augmentation du suivi des conseillers en insertion professionnelle. Les effectifs du service d'insertion professionnelle ont également été renforcés en 2023 afin d'atteindre la cible.

Indicateur 1.4 : Nouvel indicateur au budget 2023. Cet indicateur recense les bénéficiaires d'un permis "admis provisoire" dans la tranche d'âge 18-63 ans, pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation et pour lesquels une

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

mesure de formation et/ou d'intégration professionnelle a été enregistrée. En 2023, 478 personnes "admis provisoires" sur 1'513 ont suivi une mesure socio-professionnelle. Le taux de 31.6% s'explique notamment par la mise en place d'une nouvelle mesure destinée au public AMIG, "Le numérique au quotidien", ainsi qu'à une augmentation du suivi des conseillers en insertion professionnelle. Les effectifs du service d'insertion professionnelle ont également été renforcés en 2023 afin d'atteindre la cible.

Indicateur 1.5 : Nouvel indicateur au budget 2023. Cet indicateur recense les bénéficiaires d'un permis "réfugié", pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation au delà de 18 ans, pour lesquels une mesure d'intégration sociale spécifique a été effectuée. En 2023, 426 personnes réfugiées ont suivi une mesure sociale spécifique sur 1'402 personnes de plus de 18 ans.

Indicateur 1.6 : Nouvel indicateur au budget 2023. Cet indicateur recense les bénéficiaires d'un permis "admis provisoire" pris en charge à l'AMIG au moment de l'observation au delà de 18 ans et pour lesquels une mesure d'intégration sociale spécifique a été réalisée. En 2023, 455 personnes "admis provisoires" sur 1'609 ont bénéficié d'une mesure sociale. Ce taux élevé reflète l'afflux d'arrivée des admis provisoires qui reçoivent rapidement des ateliers de primo-information ainsi que des cours de français.

Indicateur 2.1 : Nouvel indicateur au budget 2023. Cet indicateur recense les bénéficiaires AMIG actifs, avec un permis "admis provisoire" qui sont hébergés dans un centre d'hébergement collectif de l'Hospice (CHC) au moment de l'observation. En 2023, l'augmentation importante du nombre des arrivées a engendré une diminution de la durée moyenne de présence dans les hébergements collectifs pour les admis provisoires à 32 mois (la médiane se situant à 16 mois de présence dans les hébergements collectifs).

Indicateur 2.2 : Nouvel indicateur au budget 2023. Cet indicateur recense les bénéficiaires AMIG actifs avec un permis "admis provisoire" qui sont hébergés dans un logement individuel de l'HG au moment de l'observation. La proportion de personnes admises à titre provisoire en logement individuel en bail Hospice Général est en baisse par rapport au premier semestre et par rapport à 2022. Les appartements libérés ont été attribués prioritairement aux permis S. Ainsi, moins de personnes admises à titre provisoire logent en appartement individuel (833 en décembre 2023 contre 1029 en avril 2022, mais la durée moyenne d'hébergement augmente (66 mois en avril 2022 contre 75 mois en décembre 2023). En comparaison, la durée médiane est de 76 mois.

Indicateur 2.3 : Nouvel indicateur au budget 2023. Somme de tous les coûts annuels mensualisés liés aux centres d'hébergement collectifs (hormis les coûts des collaborateurs) / Occupation moyenne mensuelle de ces centres d'hébergements. L'augmentation du coût moyen est principalement liée à la fermeture du foyer de l'Etoile (impact financier exceptionnel) et des coûts d'exploitation (sécurité, électricité).

Indicateur 3.1 : Le calcul de cet indicateur intègre les charges des postes dédiés à l'accompagnement social, à l'hébergement et à l'intégration des migrants (54 millions), rapporté au nombre de dossiers suivis par l'AMIG (en moyenne annuelle = 5'810 dossiers). Ce calcul inclut 11.4 millions de charges liées aux postes dédiés à la prise en charge et à l'accompagnement de 2'040 dossiers permis S (protection provisoire). La hausse du coût moyen constatée en 2023 reflète l'effort de recrutement fourni pour faire face à l'arrivée importante de migrants.

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	20'868'348	256'431	1.2%	20'611'917	18'591'212
30 Charges de personnel	19'073'810	553'847	3.0%	18'519'963	17'294'280
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'536'088	-267'056	-14.8%	1'803'144	1'072'203
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'850	159	9.4%	1'691	1'494
36 Charges de transfert	245'937	-5'182	-2.1%	251'119	217'419
39 Facturations internes	10'664	-25'336	-70.4%	36'000	5'815
REVENUS	335'022	-98'967	-22.8%	433'989	294'263
42 Taxes et redevances	311'740	177'751	132.7%	133'989	138'615
43 Revenus divers	23'282	-276'718	-92.2%	300'000	155'649
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-20'533'326	-355'398	1.8%	-20'177'928	-18'296'948
<i>Coût d'état-major</i>	-1'120'392	-151'077	15.6%	-969'315	-945'514
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-7'885'180	-1'230'700	18.5%	-6'654'480	-9'756'075
COÛT COMPLET	-29'538'898	-1'737'175	6.2%	-27'801'723	-28'998'537

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	157.91	7.24	4.81%	150.67	143.30
<i>ETP fixes</i>	145.87	7.72	5.59%	138.15	130.10
<i>ETP auxiliaires</i>	10.24	-0.28	-2.66%	10.52	12.40
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.80	-0.20	-10.00%	2.00	0.80

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) et le service de protection de l'adulte (SPAd).

Ce programme contient la prestation suivante :

C06.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Après avoir globalement finalisé sa réorganisation, le service de protection de l'adulte (SPAd) s'est attelé en 2023 à la finalisation de son projet de réforme de son système informatique, l'actuel étant obsolète et source de multiples

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

dysfonctionnements; dès janvier 2024, le SPAd entamera les premières phases de développement du nouvel outil. Les travaux de conception et de déploiement du nouvel outil informatique participeront à l'amélioration de l'accompagnement des personnes sous mesures de protection de l'adulte prises en charge par le service.

En parallèle, le DCS a poursuivi, en collaboration avec le TP AE, le projet de réforme de la curatelle à Genève (RePAir - Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir), qui compte parmi les axes prioritaires du programme de législation du département et du plan stratégique du pouvoir judiciaire, et dont l'objectif est de traiter des actions à mener en amont du prononcé d'un mandat de curatelle par le TP AE, des actions à mener pendant le mandat afin de garantir une prise en charge adéquate des personnes concernées et conforme aux attentes de l'autorité de protection, ainsi que les actions à mener en aval lorsque des levées de curatelles sont prononcées. Ce programme de projets s'inscrit dans un contexte d'accroissement significatif du nombre de nouveaux mandats confiés au SPAd par le TP AE (+ 20%).

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont supérieures au budget de 0.6 million, principalement en raison du renforcement des effectifs du SPAd de 12 postes supplémentaires pour pouvoir faire face à l'augmentation importante du nombre de mandats de curatelle confiés par le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE). Cette charge supplémentaire est couverte par un dépassement de crédit voté par la commission du Grand Conseil chargée des finances.

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services sont en baisse de 0.3 million par rapport au budget 2023 et en hausse de 0.5 million comparé aux comptes 2022. Ces variations sont le résultat d'une combinaison de facteurs mais principalement de deux types de dépenses. Par rapport au budget, il est constaté une baisse de 0.2 million des autres charges d'exploitation (provision pour les prestations de dommages & intérêts) ainsi qu'une baisse de 0.1 million des autres charges de matières et de marchandise (fournitures et matériel de bureau par exemple).

42 - Taxes et redevances - Ecart d'estimation

L'écart par rapport au budget 2023 se monte à 0.2 million. Il s'explique par des remboursements importants cette année de diverses assurances (maternité, LAA et AI) difficilement planifiables.

43 - Revenus divers

Le budget prévoit un montant de 0.3 million pour des reprises de dépréciations de créances qui se sont avérées plus faibles dans les comptes 2023 que planifiées initialement.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées						
1.1 Taux de réclamation suite à des mesures prises par le SPAD	Qualité	2%	4%	2.1%	3%	2025
2. Assurer une prise en charge rapide et adaptée du mandat de protection						
2.1 Nombre de dossiers actifs par intervenant en protection de l'adulte (IPA)	Qualité	69 dossiers	65 dossiers	72 dossiers	60 dossiers	2025

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et le traitement effectif du dossier	Qualité	31 jours	10 jours	11 jours	10 jours	2025
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1 Coût moyen de traitement d'un dossier par le service de protection de l'adulte (SPad)	Efficience	F 5'311	F 4'600	F 4'927	F 4'600	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Nombre de réclamations reçues au niveau de la direction du SPAd en rapport au nombre de dossiers gérés (actif, en cours de clôture ou clos) par le service.

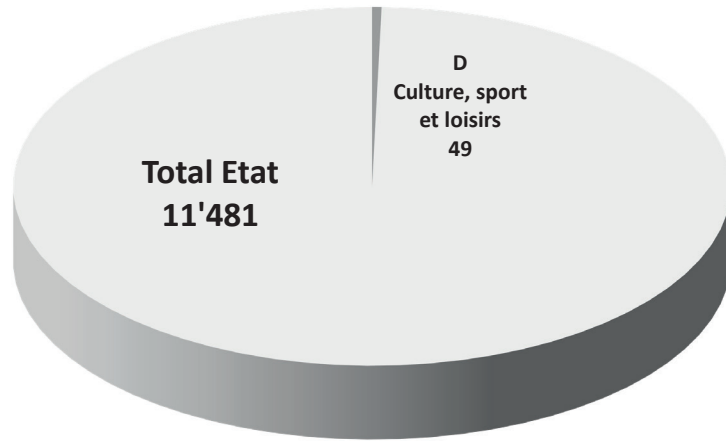
Indicateur 2.1 : Cet indicateur correspond au nombre de dossier actifs / nombre de titulaires de mandats (ETP) présents (hors absences longue durée ou ETP non repourvus). Au 31.12.2023, le SPAd compte 3'966 dossiers de curatelle actifs et en cours de clôture (contre 1'686 en 2010), ce qui, rapporté au nombre d'ETP, représente 69 dossiers par intervenant en protection de l'adulte (IPA). Selon la recommandation de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), la cible à atteindre est de 60 mandats par curateur. La hausse de 20% du nombre de nouveaux mandats attribués au SPAd en 2023 a provoqué une charge de travail supplémentaire très significative.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur montre le délai entre le moment où la décision du TPAE est exécutoire et l'ouverture concrète du dossier. Un dossier est considéré comme pris en charge le jour où le premier courrier (lettre de nomination) est envoyé. Depuis la création en 2021 de la cellule d'ouverture de dossier, la prise en charge des mandats est immédiate dès l'entrée en force du mandat du TPAE. La hausse extraordinaire du nombre de nouveaux mandats attribués au SPAd en 2023 explique la hausse importante de la valeur de cet indicateur.

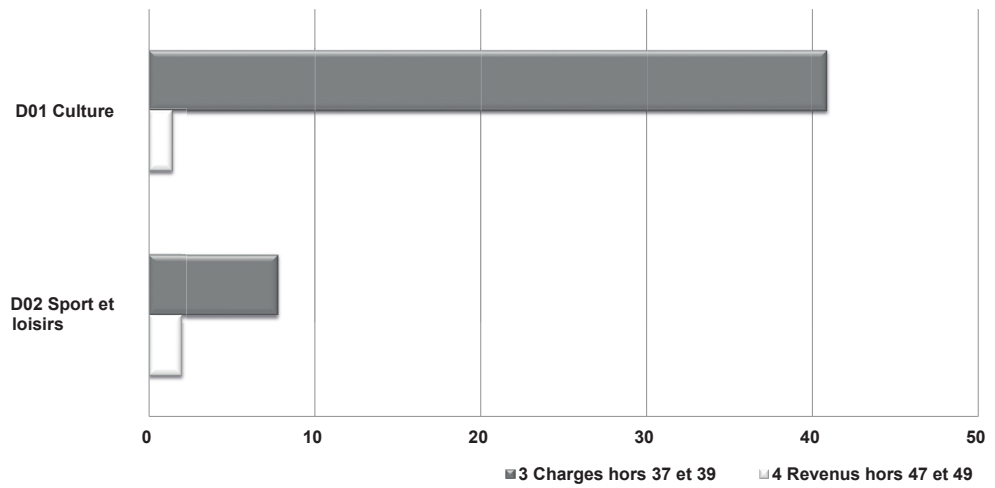
Indicateur 3.1 : Total des charges des natures 30 et 31 / Nombre de dossiers actifs et en cours de clôture. L'augmentation du coût moyen s'explique par la variation des effectifs du SPAd en 2023 (augmentation des charges), nécessaire pour faire face à l'augmentation constante des dossiers à prendre en charge ces dernières années.

D Culture, sport et loisirs

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

Culture

L'année 2023 a été marquée par le vote par le Grand Conseil de la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), qui représente un tournant majeur pour l'ensemble des collectivités publiques genevoises. Le canton devient le coordinateur d'une politique culturelle cohérente sur le territoire, en concertation avec les communes ; la nouvelle loi signe également le retour du canton dans le soutien à la création ainsi que dans le financement d'un certain nombre d'institutions culturelles.

Les premiers financements obtenus dans ce cadre ont été affectés à plusieurs nouveaux dispositifs de soutien, répondant à des besoins urgents du secteur ainsi qu'aux priorités des lignes directrices de la politique culturelle cantonale et en voici le détail.

Un nouveau dispositif de soutien aux faitières et autres organisations professionnelles pour leur travail d'accompagnement et de promotion des actrices et acteurs culturels professionnels a été mis en place, ainsi qu'un dispositif d'incitation à la rémunération dans les domaines des arts visuels et des musiques actuelles. Une aide aux labels musicaux ainsi qu'un renforcement des soutiens aux tournées a permis de favoriser le rayonnement des artistes genevois. Enfin, des appels à projets innovants ont été lancés afin de soutenir les efforts menés par les organismes culturels pour favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous et la participation culturelle.

Le projet de Musée de la bande dessinée, porté conjointement avec la commune du Grand-Saconnex, a franchi plusieurs étapes, avec notamment la finalisation du projet architectural et la constitution d'une fondation réunissant les différents partenaires, désormais porteuse du projet.

Concernant le site de Porteous, qui constitue un projet mené avec la commune de Vernier, un premier espace a été ouvert au public dans le bâtiment, permettant à la population de découvrir le lieu et d'être associée à son devenir.

Au Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC), le travail de conservation s'est concentré sur le récolement (vérification physique de l'inventaire) de la collection des œuvres mobiles, dans les réserves et dans les administrations (prêts).

Un travail important a été mené pour renforcer la visibilité de la collection, par le biais de plusieurs expositions importantes. Outre la présence à Artgenève, le FCAC a également collaboré avec le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d'art contemporain et le Centre de la photographie de Genève pour les expositions Agora et Playground, au Bâtiment d'art contemporain (BAC). Il a également présenté des œuvres dans le foyer du théâtre AmStramGram. Les bourses de commissariat du Fonds ont été présentées à la Villa Bernasconi à Lancy. Enfin, une ambitieuse exposition intitulée Néo-Géo + a été présentée au Palais de l'Athénée, accompagnée d'une publication. Par ailleurs, la Loi relative au Fonds cantonal d'art contemporain (LFCAC) a été modifiée afin de pouvoir prêter des œuvres dans les organisations internationales.

Dans le domaine de la commande publique, le FCAC a inauguré la dernière œuvre du programme art&tram, Beautiful Bridge, sur la commune de Bernex, un pont-sculpture des artistes Lang et Baumann. Il a également poursuivi le projet MIRE avec la commande de 7 œuvres diffusées dans les gares du Léman Express.

Enfin, le FCAC a collaboré étroitement à la rédaction d'un guide sur les bonnes pratiques dans le domaine de la commande publique artistique, qui paraîtra en 2024.

Sport

En 2023, le Conseil d'Etat a poursuivi ses efforts dans l'encouragement à la pratique sportive en menant une réflexion sur la mise à disposition gratuite d'infrastructures sportives existantes ou en renforçant l'accès au sport et aux manifestations pour toutes et tous, notamment à travers un nouveau partenariat avec la fondation Special Olympics Switzerland. Il a également continué sa collaboration avec les associations faitières du sport, centrée en particulier sur le soutien à la relève, au travers des académies reconnues par le canton.

Avec 41 athlètes présents dans le programme cantonal Team Genève, le rayonnement des athlètes d'élite, développé via un partenariat public-privé, a continué de s'étendre, avec de nouvelles prestations délivrées en faveur des athlètes, en prévision surtout des grandes compétitions nationales et internationales, à commencer par les Jeux olympiques de Paris en 2024 et de Milan/Cortina en 2026.

Avec 240 millions de francs d'investissement prévus dans les dix prochaines années pour les infrastructures sportives, le Conseil d'Etat développe une ambitieuse politique d'offre pour le sport amateur et professionnel. Les travaux en vue de la réalisation d'infrastructures sportives d'importance cantonale et nationale se sont poursuivis, en premier lieu avec le concours d'architecture de la future patinoire du Trèfle Blanc, dont l'annonce du lauréat est prévue en mars 2024, ainsi que le développement des pôles football provisoires et définitifs (Evaux, Vessy, Crotte-au-Loup et Versoix).

Dans le cadre du contrat de prestations entre le canton et Genève-Plage, les horaires d'ouverture (prolongement des horaires en journée et extension de la saison jusqu'à fin septembre) et les prestations proposées ont été élargis, dans l'objectif de répondre aux besoins de la population en matière de natation. A ce sujet, un référencement des infrastructures sportives existantes et en projet a été finalisé puis mis à disposition des communes genevoises, afin d'aider celles-ci dans leur planification de construction à moyen et long termes.

Le canton a également renforcé sa collaboration avec les communes sur plusieurs sujets, par exemple dans le cadre du soutien aux associations sportives cantonales ou encore par les activités et missions de la personne chargée de prévention dans le domaine du sport.

S'agissant des grandes manifestations sportives, Genève a obtenu l'organisation de cinq matchs au Stade de Genève lors du prochain Championnat d'Europe de football féminin qui aura lieu en juin et juillet 2025, dont un quart de finale et une demi-finale. D'importants moyens ont commencé à être mis en place, dès 2023, dans la perspective de cette manifestation internationale. Une association portée par le canton et la Ville de Genève et réunissant les acteurs principaux du football genevois est chargée d'organiser l'événement.

Dans une optique d'accès au sport, le programme *GE Découvre le mercredi* offre à la population genevoise, année après année, plus de 220 cours d'initiation à prix accessible pour des activités culturelles et sportives, notamment pour les familles. Le canton a également initié un projet spécifique d'accès à l'activité physique s'appelant MiniMove en faveur des enfants de 0 à 4 ans en collaboration avec la commune de Plan-les-Ouates et la fondation IdéeSport.

Enfin, en partenariat avec la Confédération, le canton assume l'offre de cours de formation *Jeunesse + Sport* à l'attention des monitrices et des moniteurs actifs dans les associations sportives. En 2023, 60 cours se sont ainsi tenus dans ce contexte.

D01 Culture

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	45'682'895	8'006'337	21.3%	37'676'558	48'777'667
30 Charges de personnel	2'975'615	72'463	2.5%	2'903'152	2'886'351
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'316'287	157'688	13.6%	1'158'599	1'395'888
33 Amortissements du patrimoine administratif	221'690	-28'562	-11.4%	250'252	218'752
34 Charges financières	3'074'435	3'074'435	-	-	-
36 Charges de transfert	33'284'780	-70'275	-0.2%	33'355'055	40'618'446
37 Subventions redistribuées	4'808'011	4'808'011	-	-	3'656'455
39 Facturations internes	2'078	-7'422	-78.1%	9'500	1'775
REVENUS	4'040'942	3'792'213	1'524.6%	248'729	9'327'048
42 Taxes et redevances	237'694	46'252	24.2%	191'442	204'220
43 Revenus divers	1'130'979	1'073'692	1'874.2%	57'287	2'072'863
46 Revenus de transferts	27'863	27'863	-	-	3'393'510
47 Subventions à redistribuer	2'644'406	2'644'406	-	-	3'656'455
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-41'641'954	-4'214'125	11.3%	-37'427'829	-39'450'619
<i>Coût d'état-major</i>	-174'787	-22'839	15.0%	-151'948	-157'803
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'701'512	1'542	-0.1%	-1'703'054	-1'656'580
COÛT COMPLET	-43'518'253	-4'235'423	10.8%	-39'282'830	-41'265'002

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	16.87	0.31	1.87%	16.56	20.21
<i>ETP fixes</i>	15.09	-1.19	-7.31%	16.28	13.68
<i>ETP auxiliaires</i>	1.50	1.50	-	-	5.70
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.28	0.00	0.00%	0.28	0.82

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur la culture (Lculture) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (LRT-2), ce programme a pour but de soutenir la culture en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève. Le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Soutien à la diffusion
- D01.02 Soutien aux organismes culturels
- D01.03 Soutien à la chaîne du livre
- D01.04 Soutien à l'art contemporain
- D01.05 Accès et sensibilisation à la culture
- D01.06 Pilotage opérationnel du programme D01

D01 Culture (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Au niveau du programme D01 Culture, les projets prioritaires sont les suivants :

La loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) a été adoptée par le Grand Conseil le 23 juin 2023 et marque un tournant majeur pour l'ensemble des collectivités publiques genevoises. Le canton devient le coordinateur d'une politique culturelle cohérente sur le territoire, en concertation avec les communes ; la nouvelle loi marque également le retour du canton dans le soutien à la création ainsi que dans le financement d'un certain nombre d'institutions culturelles.

Coordination, concertation et consultation:

Les travaux menés avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises afin d'établir le règlement d'application de la LPCCA se sont poursuivis afin de permettre la finalisation de ce document en 2024. Les principes établis dans le cadre du document-cadre pour une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles (2022) ont été développés pour aboutir notamment à une répartition des soutiens du canton aux institutions financées conjointement dès 2024.

Diffusion/rayonnement:

Un nouveau soutien aux structures de diffusion dans le domaine des musiques actuelles (aides aux labels de musique) a été mis en place afin de favoriser le rayonnement d'artistes établis dans le canton et la professionnalisation de ces structures.

Pour faire face à l'augmentation du nombre de demandes - signe de reprise de la vie culturelle après la pandémie - le soutien aux tournées a été renforcé permettant de réduire les disparités entre disciplines artistiques et de garantir une meilleure rémunération des artistes.

Livre:

Les travaux de mise en œuvre du Musée de la bande dessinée conjointement avec la Ville du Grand-Saconnex se sont poursuivis. Une Fondation a été créée et un projet de loi d'investissement pour les travaux d'aménagement à entreprendre dans la Villa Sarasin est prêt à être déposé.

Le soutien à la Maison Rousseau et Littérature a été renforcé pour répondre aux nouveaux défis suite à l'ouverture de l'institution sur l'ensemble du bâtiment du 40 Grand-Rue, principalement pour le développement de résidences d'écriture et d'activités de médiation pour toutes et tous.

Les soutiens à l'ensemble de la chaîne du livre ont été adaptés afin de faire face aux défis de la transition écologique et de renforcer le volet de promotion de la lecture et du livre auprès du grand public et des publics spécifiques, via des projets et partenariats avec les organes professionnels du livre.

Condition professionnelle dans le domaine de la culture:

Un nouveau dispositif de soutien aux faitières et autres organisations professionnelles pour leur travail d'accompagnement et de promotion des actrices et acteurs culturels professionnels a été mis en place, qui a permis notamment le soutien à un projet de coopérative de salariat.

Un soutien à un nouveau dispositif transitoire d'incitation à la rémunération des artistes genevois a également été apporté. Ce dernier a pour but de favoriser la mise en place, par les structures culturelles, de pratiques limitant le risque de précarisation, principalement dans le domaine des arts visuels et des musiques actuelles.

Le dispositif de lutte contre le harcèlement, élaboré en coordination avec la Ville de Genève et la Ville de Meyrin, a été consolidé en lien avec les faitières du domaine.

Cinéma:

Le soutien à la Fondation romande du cinéma a été renforcé, comme prévu dans le cadre du contrat de prestations pour la période 2022-2025 (L13002).

D01 Culture (suite)

Mesures d'accès:

Deux appels à projets et un appel à soutien ont été mis en place afin de favoriser l'accès à la culture et la participation culturelle de toutes et tous :

- "Champ libre - culture en tous lieux" soutient le déploiement de propositions culturelles et artistiques dans des lieux non dédiés à la culture et accessibles à tout le monde : parcs, places, marchés, centres commerciaux, transports publics...
- "Métamorphoses - une culture inclusive et participative" soutient les organismes culturels dans leur volonté de rendre leurs pratiques professionnelles plus inclusives et participatives.
- "Organismes spécialisés dans l'accès à la culture" s'adresse à des organismes culturels (associations ou fondations) dont la mission principale et première est de favoriser l'accès à la culture à des populations sous-représentées parmi les publics de l'offre culturelle genevoise et/ou avec des besoins spécifiques.

Les mesures d'accès à la culture pour les jeunes (carte 20ans20francs et tarifs jeunes) ont été poursuivies ; une réforme globale du dispositif a été initiée afin de renforcer l'offre et de la rendre plus accessible.

Lieux culturels:

Un premier espace a été ouvert au public dans le bâtiment Porteous, inaugurant ainsi le projet de centre culturel situé sur le territoire de la Ville de Vernier. Une programmation de rencontres proposées par l'association Porteous et ses partenaires a permis à la population de découvrir le lieu et d'être associée à son devenir.

Les travaux autour du projet de centre pluridisciplinaire à l'Etoile, en collaboration avec les villes de Carouge, de Lancy et de Genève, se sont poursuivis.

Covid-culture:

La mise en œuvre des ordonnances fédérales COVID-19 culture a été achevée, avec la réception des derniers rapports des projets de transformation et la reddition du rapport final à l'attention de la Confédération.

Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC):

Concernant le développement, l'entretien et la valorisation de la collection d'art du canton, le travail de la conservation s'est concentré sur le récolement (vérification physique de l'inventaire) de la collection des œuvres mobiles, dans les réserves et dans les administrations (prêts).

Par ailleurs, afin de valoriser la collection, plusieurs expositions importantes ont été organisées. Outre la présence à Artgenève, le FCAC a également collaboré avec le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d'art contemporain et le Centre de la photographie de Genève pour les expositions Agora et Playground, au BAC. Il a également présenté des œuvres dans le foyer du théâtre AmStramGram. Les bourses de commissariat du Fonds ont été présentées à la Villa Bernasconi à Lancy. Enfin, une ambitieuse exposition intitulée Néo-Géo + a été présentée au Palais de l'Athénée, accompagnée d'une publication. D'autre part, la LFCAC a été modifiée afin de pouvoir prêter des œuvres dans les organisations internationales.

Dans le cadre du projet *MIRE* (productions de vidéo dans les gares du Léman express), le FCAC a accueilli cinq nouvelles œuvres produites spécifiquement et une œuvre de la collection du Fonds municipal d'art contemporain.

Concernant la commande publique également, le FCAC a inauguré la dernière œuvre du programme art&tram, Beautiful Bridge, sur la commune de Bernex, un pont-sculpture des artistes Lang et Baumann.

A noter également que le FCAC a collaboré étroitement à la rédaction d'un guide sur les bonnes pratiques dans le domaine de la commande publique artistique, qui paraîtra en 2024.

Ces différents points participent à la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds cantonal d'art contemporain.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

31 - Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ce dépassement de 0.2 million s'explique principalement par le financement d'un mandat avec Maison Suisse pour

D01 Culture (suite)

préparer des animations culturelles (art contemporain et street dance) qui seront proposées lors des Jeux olympiques de Paris. Il est couvert par une réaffectation budgétaire du Secrétariat général du département vers l'OCCS. Il est en effet prévu à l'article 22 alinéa 5 du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCE) que, en cours d'année, le montant reporté sur le programme B01 "Etats-majors départementaux" peut être réaffecté par un département sur ses programmes en cas de besoin.

34 - Charges financières - Ecart d'estimation

Ces charges se montent à 3.1 millions, en raison d'une perte comptable non récurrente reflétant une perte de valeur d'actifs liée à la mise à jour de l'inventaire de la collection du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC). Cette correction concerne principalement l'actualisation de la valeur des œuvres d'art intégrées de la collection.

43 - Revenus divers - Ecart d'estimation

Il s'agit d'une dissolution de transitoires liés aux mesures de soutien financier aux milieux culturels, pour un montant de 1 million.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la diversité éditoriale genevoise						
1.1 Nombre de maisons d'édition soutenues	Efficacité	47	45	44	45	2025
2. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
2.1 Nombre de tournées extra-cantoniales dans le domaine des arts vivants et plastiques soutenues par le DCS via le fonds d'aide à la diffusion	Efficacité	145	110	128	110	2025
3. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
3.1 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles	Qualité	349	100	118	100	2025
4. Sensibiliser les jeunes à la culture (et au sport)						
4.1 Nombre de cartes 20 ans / 20 francs vendues durant l'année	Efficacité	1'448	2'000	1'549	2'000	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Conformément à la loi sur la répartition des tâches entre communes et le canton en matière de culture, le canton est seul interlocuteur pour les aides à l'édition. La cible fixée pour la période comprend les maisons d'édition soutenues ponctuellement via les fonds de soutien à l'édition ainsi que les maisons d'édition au bénéfice d'un contrat de prestations. Les maisons d'édition non genevoises sont soutenues uniquement pour des publications d'auteurs genevois ou sur un sujet en lien avec Genève. En 2023, 47 maisons d'éditions ont été soutenues en maintenant une diversité éditoriale en bonne adéquation avec la demande, tout en évitant le saupoudrage.

Indicateur 2.1 : L'OCCS est attentif à la diffusion des oeuvres et au rayonnement des artistes et des institutions. A noter que les coûts liés au franc suisse et au niveau de vie élevé rendent nos artistes moins concurrentiels sur le marché international, ce qui peut décourager certains programmeurs étrangers. Dès lors, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique et subsidiaire, joue un rôle crucial sur le rayonnement de ses artistes et institutions genevoises. En 2023, on constate une augmentation du nombre de demandes, signe de la reprise culturelle après les années de pandémie, et d'une tendance de la part des artistes à faire plus de tournées, mais des tournées plus courtes. Les 145 projets soutenus cette année tiennent compte de la volonté du canton de soutenir des tournées et des événements de qualité.

D01 Culture (suite)

Indicateur 3.1 : La mise en valeur de la collection est une des missions importantes du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC). Les prêts dans les institutions muséales et dans les établissements publics ou privés sont un des moyens importants pour y répondre. En 2023, le nombre de prêts a considérablement augmenté, en raison notamment de grandes expositions telles que Néo-Géo+ à l'Athénée et un accrochage à la Société Générale Private Banking. De plus, les secrétariats généraux et les magistrats ont sollicité de nouveaux prêts lors du changement de législature. Enfin, le récolement effectué en 2023 a conduit à des renouvellements de conventions de prêt et à de nouveaux placements.

Indicateur 4.1 : Vendue une seule fois au prix de 20 francs, la carte peut être achetée par tous les jeunes de moins de 21 ans domiciliés dans le canton de Genève, inscrits dans une école genevoise, ou domiciliés dans le Grand Genève. Elle est valable de la naissance jusqu'à la veille des 21 ans, et permet de bénéficier de réductions sur de nombreuses activités culturelles et sportives à Genève. La subvention accordée par le canton aux organismes accordant des réductions permet de couvrir le manque à gagner entre le prix d'un billet vendu au tarif de la carte 20 ans/ 20 francs et le plein tarif. L'organisme partenaire s'engage à accorder aux détenteurs de la carte une réduction supplémentaire pouvant aller jusqu'à maximum 30% du tarif Jeune/étudiant/apprenti.

D02 Sport et loisirs

Département responsable : DCS

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	7'784'286	-250'453	-3.1%	8'034'739	6'930'553
30 Charges de personnel	2'093'533	-135'949	-6.1%	2'229'482	1'976'563
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	499'799	-31'112	-5.9%	530'911	491'688
33 Amortissements du patrimoine administratif	181'383	-23'369	-11.4%	204'752	178'979
36 Charges de transfert	5'009'571	-60'023	-1.2%	5'069'594	4'283'322
REVENUS	4'115'196	2'130'090	107.3%	1'985'106	3'744'692
42 Taxes et redevances	475'948	94'313	24.7%	381'635	380'684
43 Revenus divers	105'392	58'521	124.9%	46'871	1'695'979
46 Revenus de transferts	1'370'252	-186'348	-12.0%	1'556'600	1'668'030
47 Subventions à redistribuer	2'163'605	2'163'605	-	-	0
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'669'090	2'380'543	-39.4%	-6'049'633	-3'185'861
<i>Coût d'état-major</i>	-122'974	-6'285	5.4%	-116'689	-108'063
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'543'560	161'747	-9.5%	-1'705'307	-1'650'855
COÛT COMPLET	-5'335'624	2'536'005	-32.2%	-7'871'629	-4'944'779

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	11.83	-0.91	-7.14%	12.74	11.84
<i>ETP fixes</i>	11.61	-0.92	-7.34%	12.53	10.87
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.22	0.00	0.00%	0.22	0.98

Descriptif du programme

Conformément à la loi sur le sport (Lsport) et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (LRT-3), ce programme a pour but d'encourager la pratique sportive en tant que composante de l'identité individuelle et collective, de la cohésion sociale, de l'économie et du rayonnement de Genève. Le tout en coordination avec les communes et la Confédération. Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Soutien de la relève élite et à l'élite individuelle
- D02.04 Accès et sensibilisation au sport
- D02.06 Pilotage opérationnel du programme D02

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

D02 Sport et loisirs (suite)

Projets prioritaires

Au niveau du programme D02 Sport et loisirs, l'année 2023 a été consacrée aux projets prioritaires suivants:

Infrastructures cantonales

Prévue pour la fin d'année 2028, la patinoire du Trj fle-Blanc comprendra deux surfaces de glace, dont l'une d'une capacité d'accueil de 8500 places ainsi que 24'000m² de surface d'activité. L'année 2023 a été consacrée à une nouvelle étape importante avec le concours d'architecture, dont l'épilogue sera connu en début d'année 2024.

Par ailleurs, les travaux de transformation de trois terrains de football ont démarré au centre de sportif de Vessy pour la première équipe du Servette FC. Pour rappel, une convention a été signée en juin 2022 entre le canton, la Ville de Genève et le Servette FC, qui autorise une mise à disposition.

La loi ratifiant le contrat prestations avec Genève-Plage pour les années 2023-2024 a été votée par le Grand Conseil, avec l'extension des horaires en journée, mais aussi l'extension de la saison d'ouverture jusqu'à fin septembre. Parallèlement, une réflexion générale a été entamée concernant l'utilisation de sa zone événementielle et plus largement pour une rénovation du site à l'horizon 2030.

Soutien à l'élite individuelle et à la relève

Le soutien au sport d'élite individuel repose sur Team Genève, programme de soutien aux athlètes d'élite du canton de Genève. Team Genève vise à offrir des soutiens financier, médical et médiatique aux athlètes genevois disposant d'un potentiel de qualification pour les grandes compétitions internationales.

Comptant huit athlètes au début, le programme compte 41 membres représentant 22 disciplines. Une croissance qui illustre le dynamisme du sport genevois et offre de magnifiques perspectives en vue des prochains Jeux olympiques à Paris (été 2024) et Milan / Cortina (hiver 2026).

Le soutien à la relève élite est aussi une compétence du canton, centrée sur le développement des centres cantonaux de la relève. Ces onze centres sont destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents genevois, tant sur le plan sportif, scolaire que médical, afin de leur permettre d'atteindre le plus haut niveau national ou international.

Accueil du championnat d'Europe féminin de football

S'agissant des grandes manifestations sportives, Genève a obtenu l'organisation de cinq matchs au Stade de Genève lors du prochain Championnat d'Europe de football féminin qui aura lieu en juin et juillet 2025, dont un quart et une demi-finale. D'importants moyens ont commencé à être mis en place dans la perspective de cette manifestation internationale. Une association portée par le canton et la Ville de Genève et réunissant les acteurs principaux du football genevois est chargée d'organiser l'événement.

Jeunesse, sport et prévention cantonal de la culture

Dans le cadre du programme GE Découvre le mercredi, plus de 220 activités d'initiations et de découvertes ont été proposées à 3200 jeunes et enfants de 4 à 16 ans, principalement dans les domaines de la culture et du sport. Largement répartie sur l'ensemble du territoire cantonal et encadrée par des personnes professionnelles certifiées dans leur domaine, cette prestation s'étoffe d'année en année grâce à une étroite collaboration entre les partenaires associatifs, institutionnels, culturels et sportifs.

L'activité physique est un facteur de santé publique dont la valeur n'est plus à prouver. Dans sa volonté de promouvoir l'activité physique et de prévenir toute forme de discrimination et de violence, le canton collabore avec les organismes concernés pour des projets spécifiques ciblés, notamment en matière d'intégration et de santé. Dans ce cadre, le chargé de prévention a continué sa mission auprès des milieux sportifs en préparant notamment un plan d'action spécifique qui sera présenté dans le courant de l'année 2024.

Dans le but de renforcer l'inclusion et l'accessibilité dans le domaine du sport sur l'ensemble du territoire cantonal, un partenariat a été initié avec la fondation Special Olympics Switzerland (SOSWI) avec l'objectif que toute personne à besoins spécifiques puisse pratiquer le sport qu'elle affectionne dans un environnement adapté et participer à des événements sportifs comme à des compétitions.

Le concept MiniMove a été créé en partenariat avec la commune de Plan-les-Ouates et la Fondation IdéeSport. Il s'agit d'un programme d'encouragement précoce pour les enfants âgés de 0 à 4 ans. Les enfants viennent accompagnés d'adultes de leur entourage proche et prennent part ensemble aux animations organisées par l'équipe encadrante, qui est composée d'adultes et de jeunes coaches habitant la région.

D02 Sport et loisirs (suite)

Pensé pour soutenir la pratique du sport chez les jeunes de 5 à 20 ans, le programme Jeunesse+Sport promeut les valeurs de plaisir, d'engagement et de compétence au travers de la formation des monitrices et moniteurs et expertes et experts J+S. En 2022, le DCS a organisé environ 35 cours impliquant 160 personnes expertes, et près d'un millier de personnes formées.

Justification des écarts

Les principales variations sont les suivantes (+/-0.1 million par nature à 2 positions, hors natures 37/47 'subventions à redistribuer' et 39/49 'facturations internes'):

30 - Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures au budget de 0.1 million, principalement en raison du délai entre la vacance des postes à l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) et leur repourvoement, notamment à la suite de démissions et de transferts internes intervenus durant l'année.

46 - Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs au budget de 0.2 million, principalement en raison de subventions reçues de la Confédération dans le cadre du programme Jeunesse+Sport moins importantes que prévues.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Encourager la pratique du sport des jeunes						
1.1 Nombre de participants aux cours de formations J+S organisés par le canton	Efficacité	1'424	1'550	1'336	1'500	2025
2. Soutenir la relève et l'élite sportive à Genève						
2.1 Nombre de centres de la relève reconnus	Qualité	11	12	11	13	2025
2.2 Nombre d'athlètes dans le programme de soutien "Team Genève"	Qualité	41	25	37	25	2025
3. Encourager la pratique culturelle et sportive						
3.1 Programme "GE découvre" : proportion d'activités confirmées par rapport au nombre total d'activités proposées	Qualité	98.6 %	90%	97.8%	95%	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Jeunesse + Sport (J+S) est un programme national financé par la Confédération et destiné à promouvoir le sport auprès des jeunes. A Genève, l'office cantonal de la culture et du sport assure la mise en oeuvre de ce programme à travers l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S, leur suivi et la validation des offres proposées par les clubs subventionnés. En 2023, la valeur de cet indicateur reste stable.

Indicateur 2.1 : Les centres cantonaux de performance permettent d'offrir un encadrement de qualité aux jeunes sportifs d'élite du canton de Genève, tout en leur permettant d'intégrer le dispositif sport-art-études mis en place par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse. Le nombre de centres est lié au nombre de dossiers venant des disciplines sportives au 15 juin de chaque année, à leur qualité et au budget disponible.

En 2023, 11 centres de la relève ont été soutenus par le canton, à savoir:

- Hockey sur glace - Genève Futur Hockey
- Football - Genève Education Football

D02 Sport et loisirs (suite)

- Volleyball - Académie de Volleyball de Genève
- Tennis de Table - Institut du Tennis de Table Genevois
- Handball - Team Talents Handball
- Triathlon - Triathlon Relève Genève
- Canoë-Kayak - Académie Canoë Kayak Genève
- Tchoukball - Tchoukball Académie Genève
- Cyclisme - TSP Cadre Cycliste Genève
- Basket - Genève Basketball Académie
- Escalade sportive - Centre Performance Escalade Sportive Genève

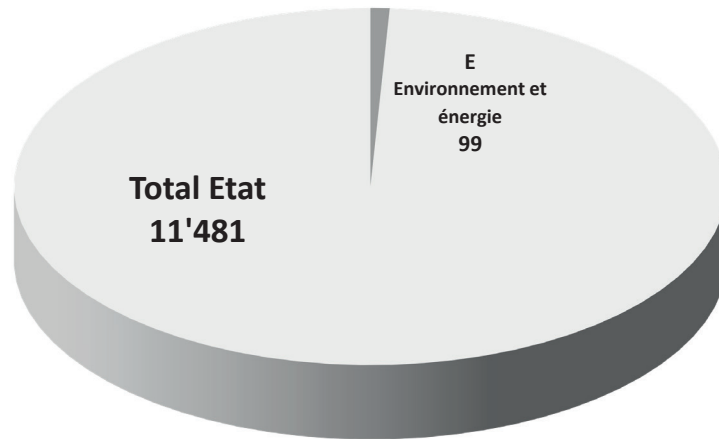
Des réflexions en lien avec la création d'un nouveau centre de la relève ont débuté en 2023 et devraient aboutir à un nouveau projet en 2024.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur reflète le nombre d'athlètes dans le programme Team Genève ayant bénéficié d'un soutien personnel durant l'année. Le programme Team Genève regroupe les athlètes du canton de Genève au bénéfice d'une carte Swiss Olympic or, argent ou bronze. Ce programme vise à encourager ses membres dans leur préparation sportive en vue des grandes compétitions internationales, notamment Jeux olympiques et paralympiques, Jeux olympiques de la jeunesse, Championnats du monde et Championnats d'Europe. Ce programme vise également à renforcer la visibilité de ses membres et valoriser leurs performances auprès du public genevois. Durant l'année 2023, 41 athlètes étaient membres du programme Team Genève. Ce chiffre plus élevé qu'attendu démontre la bonne santé du sport d'élite dans le canton.

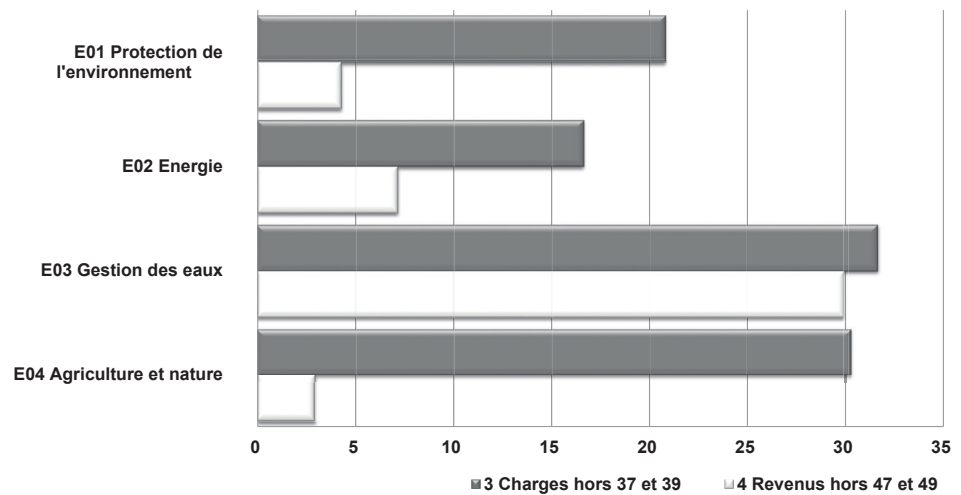
Indicateur 3.1 : Cet indicateur montre dans quelle mesure l'offre Loisirs (activités extrascolaires et journées vacances) est en adéquation avec la demande de la population cible (nombre d'activités confirmées/nombre total d'activités proposées en début d'année scolaire). Une activité a lieu lorsque le nombre d'inscriptions est suffisant pour pouvoir lancer le cours. L'OCCS a pour objectif de proposer des activités attrayantes pour les jeunes des catégories socio-économiques de la population les moins aisées, et organise annuellement près de 230 cours d'initiation pour les jeunes entre 4 et 16 ans dans les domaines suivants: culture, expression, environnement et sport. Ces activités ont lieu le mercredi durant l'année scolaire: GE DÉCOUVRE le mercredi. Une activité a lieu lorsque le nombre d'inscrits est suffisant pour pouvoir lancer le cours: en 2023, 3 cours sur les 219 proposés ont dû être annulés par manque d'inscrits.

E Environnement et énergie

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Environnement et énergie

Synthèse des priorités

Le Conseil d'État a orienté son programme sur l'urgence climatique et la transition écologique. Il a en particulier mis l'accent sur sa volonté d'atteindre une réduction de 60% des gaz à effet de serre en 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. En ce sens, les actions suivantes ont été priorisées :

- Poursuivre la mise en œuvre du plan climat cantonal 2030.
- Préserver et développer les ressources vitales et locales à l'échelle transfrontalière.
- Établir des campagnes de communication et de sensibilisation pour changer les comportements contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le premier calculateur carbone cantonal a été mis à disposition de la population en novembre 2023.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour le développement durable 2019-2023.
- Renforcer les outils de mise en œuvre du plan directeur de l'énergie pour la période 2020-2023.
- Poursuivre et compléter les mesures d'encouragement pour accélérer la transition énergétique par le biais notamment de la plateforme GÉnergie.
- Poursuivre le déploiement des réseaux thermiques de chaleur et de froid, notamment le réseau Génilac.
- Poursuivre le programme GÉothermies avec les SIG.
- Augmenter la proportion des véhicules électriques dans le parc automobile genevois pour atteindre l'objectif de 40% d'ici à 2030.
- Poursuivre les objectifs du plan d'action marchandises et logistique urbaine 2019-2023.
- Poursuivre le plan OPAIR 2018-2023.
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie globale et transversale de lutte contre les nuisances sonores.
- Mettre en œuvre le nouveau plan cantonal de gestion des déchets.
- Mettre en œuvre le plan de gestion des ressources du sous-sol (PGR).
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de mesures des substances dangereuses dans l'environnement bâti 2018-2023 et favoriser les constructions saines.
- Poursuivre les efforts en matière de gouvernance de la ressource en eau au niveau transfrontalier.
- Accroître la surveillance de la pollution des eaux et sensibiliser les citoyens à cette problématique.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan Biodiversité 2020-2023.
- Mettre en œuvre la stratégie d'arborisation.
- Sensibiliser tous les acteurs du canton, du grand Genève et la population à l'importance de la biodiversité.
- Poursuivre la mise en œuvre du programme nature en ville.
- Contribuer à augmenter la résilience des structures agricoles existantes et au développement d'infrastructures agricoles durables.
- Développer la promotion de l'agriculture genevoise et valorisation de ses produits auprès de la population.

E01 Protection de l'environnement

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	20'804'009	-1'502'979	-6.7%	22'306'988	19'783'253
30 Charges de personnel	15'076'755	-675'670	-4.3%	15'752'425	14'387'279
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'759'724	-594'997	-11.1%	5'354'721	4'430'274
33 Amortissements du patrimoine administratif	682'189	57'623	9.2%	624'566	647'406
36 Charges de transfert	272'198	-283'277	-51.0%	555'475	289'645
39 Facturations internes	13'142	-6'658	-33.6%	19'800	28'649
REVENUS	4'303'609	2'366'487	122.2%	1'937'122	1'591'690
41 Patentes et concessions	0	0	-	-	618
42 Taxes et redevances	940'581	-475'097	-33.6%	1'415'678	1'076'908
43 Revenus divers	5'578'889	5'578'389	1'115'677.8%	500	183'480
46 Revenus de transferts	-2'217'267	-2'738'211	-525.6%	520'944	328'136
49 Facturations internes	1'405	1'405	-	-	2'548
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-16'500'400	3'869'465	-19.0%	-20'369'865	-18'191'563
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-494'863</i>	<i>193'494</i>	<i>-28.1%</i>	<i>-688'357</i>	<i>-669'516</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'870'835</i>	<i>436'242</i>	<i>-13.2%</i>	<i>-3'307'077</i>	<i>-3'249'796</i>
COÛT COMPLET	-19'866'097	4'499'203	-18.5%	-24'365'300	-22'110'874

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	95.64	-4.16	-4.17%	99.80	87.75
<i>ETP fixes</i>	<i>90.86</i>	<i>-5.14</i>	<i>-5.35%</i>	<i>96.00</i>	<i>82.95</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.38</i>	<i>0.18</i>	<i>15.00%</i>	<i>1.20</i>	<i>2.20</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>3.40</i>	<i>0.80</i>	<i>30.77%</i>	<i>2.60</i>	<i>2.60</i>

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les êtres humains, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses, les accidents majeurs ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver, gérer et exploiter durablement les ressources naturelles. La mission de l'office cantonal de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre ce programme. Il anticipe les futures problématiques environnementales et assure la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire, notamment à l'aide d'études d'impact sur l'environnement d'installations et d'évaluations environnementales stratégiques de planifications. Il applique les législations fédérales et cantonales correspondantes, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

1. les atteintes à l'environnement doivent être anticipées et limitées à titre préventif plutôt que réparées ultérieurement (principe de prévention);
2. les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source (principe de lutte à la source);
3. les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints (principe d'évaluation globale).
4. les frais des atteintes à l'environnement ne doivent pas être supportés par la collectivité mais par ceux qui en sont à l'origine (principe de causalité).

E01 Protection de l'environnement (suite)

La direction du développement et du climat (DDC) a pour mission de piloter et coordonner la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce cadre, la DDC soutient et encourage la mise en œuvre des principes de développement durable par les autorités, les entités publiques et parapubliques, les entreprises et les citoyennes et les citoyens en mettant à disposition des outils pratiques, de l'expertise, des formations et de l'accompagnement. Il coordonne également la stratégie climatique cantonale et la mise en œuvre de son plan d'action dont les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et par la direction du développement et du climat (DDC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Analyse de l'impact sur l'environnement
- E01.02 Gestion des déchets
- E01.03 Protection de l'air
- E01.04 Protection contre les accidents majeurs
- E01.05 Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti
- E01.06 Protection contre le bruit et les vibrations et les rayonnements non ionisants
- E01.07 Protection des sols et des sous-sols
- E01.08 Exploitation des ressources du sous-sol
- E01.09 Durabilité et climat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Poursuivre la transition écologique et protéger la population contre les effets du changement climatique

Les travaux en vue de l'élaboration du plan de mesures 2024-2028 du plan climat cantonal ont démarré en 2023. Diverses enquêtes menées auprès d'un échantillon représentatif ont été réalisées dans le domaine de la mobilité et de la consommation. Les résultats de ces enquêtes viendront alimenter les données nécessaires à la mise à jour du Bilan carbone territorial qui sera disponible début 2024. Parallèlement, un bilan des actions menées sur la période 2021-2023 a été réalisé. L'ensemble de ces éléments rendent ainsi possible l'élaboration du plan climat de 3ème génération dont le nouveau plan de mesures 2024-2028 devra permettre d'atteindre une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 60% d'ici 2030 par rapport à 1990 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Les travaux menés à ce jour dans le cadre du programme GEothermies ont confirmé le rôle majeur de la géothermie pour la transition écologique du territoire. Ils ont permis de quantifier un potentiel mobilisable, économique et rationnel : la géothermie est susceptible de couvrir plus de 30% des besoins thermiques du canton d'ici à 2050. Cet objectif, inscrit dans le plan directeur de l'énergie (PDE), comprend un périmètre élargi qui implique l'utilisation de tout le panel des ressources géothermiques disponibles sur le territoire. La géothermie alimentera les réseaux thermiques structurants (RTS), mais aussi des secteurs hors RTS de hautes densités de demande sur lesquels les enjeux de réduction des émissions de CO2 sont notables. Les efforts du programme GEothermies se sont concentrés cette année sur la montée en puissance du guichet géothermique permettant d'assister les porteurs de projet et sur l'élaboration d'un plan de mise en exploitation à court terme de la ressource géothermique, basée sur l'analyse des données récoltées en 2021 et 2022. En parallèle, une campagne sismique 2D a été réalisée pour compléter les données 3D collectées en 2021.

Afin d'atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050, la proportion de véhicules électriques dans le parc automobile genevois à l'horizon 2030 doit augmenter de façon significative (40% du parc en 2030), en même temps que les déplacements en transports individuels motorisés doivent diminuer fortement (-40%). En 2023, une vision territoriale cartographiée du développement des bornes de recharge a été établie en partenariat avec les communes et les SIG et l'installation des bornes publiques en surface ou en ouvrage s'est poursuivie. En 2024, afin de pouvoir développer l'accès à l'électromobilité pour les habitants d'immeubles, le principe de la subvention à l'installation de bornes de recharge à domicile sera modifié: il s'agira désormais de subventionner l'électrification des parkings

E01 Protection de l'environnement (suite)

collectifs en ouvrage. Courant 2023, le système d'octroi des subventions a ainsi été adapté pour permettre une mise en œuvre effective de ce nouveau principe de subvention dès début 2024.

Dans le cadre du Plan climat cantonal et sa fiche 4.4, l'outil permettant d'établir un bilan carbone des plans, programmes et projets aux différentes échelles de planifications territoriales est en cours de test sur le grand projet des Cherpines pour les volets "mobilité" et "bâtiments". Courant 2024, il offrira au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et aux autorités compétentes une aide à la décision supplémentaire pour relever les défis de la neutralité carbone dans les quartiers.

Préserver et développer les ressources vitales et locales à l'échelle transfrontalière

Si Genève n'a que peu de prise sur la consommation de ressources liées aux biens importés, le canton a une responsabilité clé dans la sauvegarde des ressources naturelles vitales et locales. L'air, l'eau, le sol, le sous-sol, la forêt ainsi que la biodiversité doivent être gérés durablement afin que la population puisse continuer à bénéficier des services écosystémiques rendus par la nature.

Les indicateurs de qualité de l'air 2022 ont confirmé la tendance favorable des dernières années. La mise en œuvre du Plan de mesures OPair 2018-2023 s'est poursuivie et les travaux pour établir le plan 2024-2029 ont été lancés. Pour comprendre plus finement l'influence des sources émettrices de polluants (routes à fort trafic, aéroport) sur la qualité de l'air, les deux stations mobiles de mesures de la qualité de l'air ont été déplacées à Plan-les-Ouates et au Grand Saconnex. Les résultats de la première campagne de mesure à Bellevue, Genève et Carouge ont été publiés, confirmant les tendances observées au niveau cantonal via les quatre stations fixes de mesure de la qualité de l'air.

Afin d'intensifier la collaboration transfrontalière en matière de qualité de l'air, un bilan du programme "PACT'Air" (plan d'actions transfrontalier composé de mesures d'assainissement, temporaires et permanentes, concernant l'urbanisme, les transports, le résidentiel, l'industrie, l'agriculture et l'aéroport) a été lancé en 2023 et se poursuivra en 2024 avec les acteurs genevois, vaudois et français concernés. Les suites à donner seront évaluées selon les résultats du bilan.

Dans un tout autre domaine, la préservation de la ressource non-renouvelable qu'est le gravier, implique le déploiement d'une politique de recyclage des déchets très forte. Le programme ECOMAT^{GE} qui vise à systématiser la réutilisation des matériaux issus des déconstructions dans les nouveaux ouvrages et à favoriser le recyclage des matériaux d'excavation, a fait l'objet d'une large diffusion en 2023. Les collectivités publiques, en mettant en œuvre les mesures du plan cantonal de gestion des déchets 2020 - 2025 doivent être au centre de cette politique du recyclage. Le programme ECOMAT^{GE} s'est doté d'un plan d'actions décliné en 22 mesures concernant les trois grands types de matériaux, à savoir les matériaux de déconstruction, les matériaux d'excavation et les enrobés bitumineux. Le tout est supporté par un accompagnement au changement de comportement. Dans ce cadre, une première formation des acteurs à l'utilisation de ces matériaux recyclés a eu lieu en 2022 en partenariat avec la FAI, HEPIA et la FFPC. Pour répondre au vif succès rencontré et former le plus possible de professionnels, deux autres sessions ont eu lieu en 2023 : elles seront à nouveau déclinées en 2024.

En matière de géoressources, le sous-sol genevois est un élément stratégique pour réaliser la transition écologique de Genève, non seulement en termes d'énergie géothermique, mais aussi pour de nouvelles ressources en eau potable, des perspectives d'utilisations partagées des eaux souterraines ou comme espace de stockage souterrain.

Les nappes d'eau souterraine ont fait l'objet d'une surveillance régulière, notamment de leur niveau, de leur chimie et de leur température. Concernant plus spécifiquement l'aquifère transfrontalier du Genevois et sa pollution au perchlorate, une expertise est en cours pour déterminer qui est (sont) le(s) pollueur(s).

Concernant la protection des sols, le projet Résulterre est en cours de déploiement: il vise à inciter les pratiques de conservation des sols, tout en cherchant à quantifier et à optimiser le stockage du carbone. Une quarantaine d'exploitations agricoles participeront à ce projet, porté par le canton et AgriMandat avec l'appui de diverses institutions, dont quatre hautes écoles. La collaboration autour du triptyque eau-sol-arbre s'est poursuivie avec les partenaires concernés en s'orientant vers la production de support de communication à destination des professionnels de la construction.

Autres projets d'importance stratégique

Suite à l'adoption par le Grand Conseil en 2022 de la nouvelle loi sur les déchets, les échanges avec la Confédération en vue de son approbation se sont poursuivis en 2023. La Confédération a toutefois réfuté deux dispositions de la loi, soit le financement de la gestion des déchets et la zone d'apport, conduisant le Conseil fédéral à son rejet partiel le

E01 Protection de l'environnement (suite)

8 décembre 2023. Le Conseil d'Etat a décidé de contester ce rejet partiel auprès du Tribunal fédéral. L'entrée en vigueur de cette loi est donc différée jusqu'à nouvel avis. Le projet de règlement a été ajusté en 2023 suite à la première consultation et a fait pour cela l'objet de nombreux échanges avec les acteurs concernés. Les autres activités menées en 2023 se sont organisées selon les 3 grands axes de la politique de gestion des déchets: diminuer les déchets à la source, mieux les trier et les éliminer localement. Un plan d'action transfrontalier pour promouvoir l'économie circulaire à l'échelle du Grand Genève est notamment en cours de construction. La campagne de sensibilisation "Trions mieux, c'est pourtant facile de pas se tromper" a été lancée lors des Automnales. Un e-learning sur le tri des déchets à l'Etat a été conçu et diffusé pour accompagner le déploiement en cours à large échelle des centres de tri dans les locaux étatiques. A noter également, la campagne de communication "Emportons malin" reconduite en 2023.

Le Conseil d'Etat a démarré un processus d'élaboration du cadastre des munitions immergées dans le lac Léman, pour sa partie genevoise avec la réalisation de nombreux tests pour définir la meilleure façon de procéder. Sur la base des premières études juridiques et historiques, en collaboration notamment avec l'armée et les SIG, la phase de cadastration a commencé fin 2022. Cependant, le cadastre de la totalité du petit lac, initialement prévue en 2023 a été interrompu en raison d'un manque de ressources : en effet, le poste et le financement dédiés à cette opération qui avaient été demandés sur le budget 2023 n'ont pas été attribués.

Pour mieux cibler sa lutte contre les nuisances sonores, le Conseil d'Etat a adopté en 2021 la Stratégie Bruit 2030, une stratégie globale et transversale de lutte contre le bruit, dont les axes sont définis en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux, économiques et culturels inhérents aux activités qui génèrent du bruit dans le canton. En 2023, le plan de mesures Bruit 2022-2030 1^{ère} partie qui découle de cette stratégie a été finalisé à l'issue d'une large consultation en vue de sa soumission au Conseil d'Etat en janvier 2024. Dans le cadre d'un projet innovant mené avec la Confédération, notre canton a également joué le rôle de pilote pour l'utilisation d'un radar anti-bruit permettant le contrôle des excès sonores des usagers de la route.

Les actions du Plan de mesures cantonal 2018-2023 "*Substances dangereuses dans l'environnement bâti*" se sont entre autres orientées cette année sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la construction saine notamment par le choix de matériaux et de techniques de construction adaptés à la durabilité du bâti et exempts de substances dangereuses, préalable indispensable à la stratégie de réemploi dans la construction. Dans ce cadre, une formation courte à destination de la profession a été conçue en 2023 en partenariat avec la FAI, HEPIA et la FFPC et sera dispensée en 2024.

Un cycle de contrôles des entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs a été relancé, en mettant l'accent sur celles qui commercialisent des pesticides et qui exposent la population et l'environnement à des risques significatifs. Les contrôles dans les laboratoires qui utilisent des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés de classe 2 se sont intensifiés. Une coordination entre prévention des accidents majeurs et aménagement du territoire a été nécessaire pour de nombreux projets d'importance cantonale.

Avec le nouveau règlement sur l'évaluation environnementale, adopté en 2022, et son guide d'aide à l'exécution sur l'évaluation environnementale stratégique (EES), l'utilisation de l'outil EES est montée en puissance. De nombreuses planifications territoriales – par exemple, la localisation d'une centrale chaleur force au bois usagé et à problème ou encore la vision territoriale transfrontalière du Grand Genève – font actuellement l'objet d'une EES afin d'intégrer, dès leur conception, les enjeux de transition écologique et d'alimenter le processus décisionnel. L'outil EES est également mobilisé dans la démarche "Quartiers en transition" et sa future plateforme web.

En 2023, l'inspectorat environnemental des chantiers de la politique publique E a poursuivi son déploiement opérationnel avec la consolidation des effectifs, la formation des inspecteurs.trices, l'augmentation du nombre de contrôles et une présence de l'Etat renforcée sur les chantiers. Il améliore ainsi la couverture des risques environnementaux liés aux chantiers et participe à la sensibilisation à la transition écologique.

Dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la Direction du développement et du climat (DDC) conjointement avec l'OCAN a organisé un atelier en juin 2023 qui a porté sur les axes production-transformation-distribution en présence de nombreuses parties prenantes. La feuille de route dont l'adoption est prévue au premier semestre 2024 contiendra une dizaine de mesures concrètes cohérentes et articulées avec le plan d'action contre le gaspillage alimentaire de la Confédération qui vise une réduction de 50% des pertes alimentaires d'ici 2030 et une réduction d'environ 15% de l'empreinte carbone due à l'alimentation.

Deux formations visant à promouvoir une alimentation saine et durable ont été organisées par la DDC dans le cadre du projet "A Table Genève" qui s'est déroulé au 2^{ème} semestre 2023.

Afin de promouvoir les achats professionnels responsables, une formation a été organisée avec la HEG au mois de

E01 Protection de l'environnement (suite)

novembre 2023. Parallèlement, la Toolbox achats responsables suisse, fruit d'une collaboration entre les cantons de Genève et Vaud ainsi que la Confédération a été mise en ligne. Cette plateforme vise à sensibiliser et à donner aux collectivités publiques des outils pratiques pour faciliter la mise en place d'une démarche d'achats responsables.

La fixation de cibles de développement durable dans les contrats de prestations et les conventions d'objectifs s'est poursuivie notamment dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations des HUG et de l'IMAD.

Dans le cadre de la sensibilisation aux changements de comportements visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre, le lancement d'une vaste campagne de communication sur le climat a débuté en automne 2023 avec notamment une campagne d'affichage, la mise à disposition d'un calculateur genevois d'empreinte carbone individuelle ou encore la mise sur pied d'animations lors de différents événements publics.

La mise en œuvre du plan d'actions développement durable s'est poursuivie en 2023. Le rapport d'évaluation du plan d'actions développement durable 2019-2023 a été approuvé par le Conseil d'Etat en septembre 2023 et publié conformément à la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60).

L'accompagnement des communes et des établissements publics autonomes dans l'intégration des principes de développement durable par l'intermédiaire de formations, la mise à disposition d'outils ou encore la coordination de plateformes qui leurs sont dédiées s'est poursuivi en 2023. L'organisation de la 22ème édition du Concours cantonal du développement durable a rencontré un franc succès avec une cérémonie de remise des prix qui s'est déroulée au mois de septembre 2023.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget principalement en raison du délai dans le recrutement des postes vacants (-0.7 million).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Il y a eu moins de dépenses d'honoraires de mandataires (-0.6 million) principalement car des études en lien avec la géothermie, la pollution et la caractérisation des sols et sous-sols et des études dans le domaine des déchets et du recyclage ainsi qu'avec la transition écologique ont pris du retard et ont été reportées sur 2024.

36 - Charges de transfert

Selon l'article 39 de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (LGEA), un prélèvement de 50 centimes est appliqué par m3 remblayé en gravière. 60% de ce montant est ensuite rétrocédé à la commune sur laquelle se trouve la gravière. Le revenu des gravières ayant été inférieur en 2023 (voir rubrique 42), la rétrocession aux communes l'a de facto aussi été (-0.2 million).

La subvention pour les pneus silencieux a été abandonnée (-0.1 million).

42 - Taxes et redevances

On constate un écart important par rapport au budget des émoluments liés à l'assainissement des chaudières, principalement dû au fait que les administrés mettent aux normes ou changent leur chaudière sans attendre la décision du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) (-0.3 million).

Le montant de la redevance perçu pour l'exploitation des gravières a été inférieur au montant budgété (-0.2 million).

43 - Revenus divers

Suite à l'investigation de détail du site de la décharge du Verney, une nouvelle option d'assainissement a pu être choisie, réduisant les coûts. La provision constituée en 2016 pour un montant de 9 millions a donc été réduite avec la comptabilisation d'une reprise de provision de 5.3 millions. Des reprises de provision sur d'autres sites totalisent 0.2 million.

E01 Protection de l'environnement (suite)

46 - Revenus de transfert

La contribution escomptée de la Confédération sur les sites contaminés est calculée et provisionnée à hauteur d'environ 40% des coûts prévus d'assainissement des sites contaminés. Lorsque ces derniers sont revus à la baisse, comme suite à l'investigation de détail du site de la décharge du Verney (voir nature 43), les revenus doivent impérativement être ajustés à la baisse en parallèle. L'impact de ces ajustements sur 2023 entraîne un revenu négatif de -2.2 millions sur cette nature.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : RAS

Indicateur 2.1 : La réalisation concrète sur le terrain, est confiée à l'office du génie civil (OCGC). Les projets d'assainissement du bruit routier ont été suspendus depuis plusieurs mois par le canton dans l'attente d'une stratégie globale sur les vitesses. Le résultat 2023 est donc identique à celui de 2022.

Indicateur 3.1 : RAS

Indicateur 4.1 : L'objectif de 85 % de conformité n'a pas été atteint. Le SABRA constate néanmoins une importante amélioration dans la gestion des substances dangereuses sur les chantiers depuis la mise en place de bases légales et des contrôles (2009). Cette amélioration concerne en particulier les chantiers soumis à autorisation (contrôle systématique). De plus, il convient de relever que les contaminations constatées par le SABRA sur les chantiers sont devenues aujourd'hui exceptionnelles. L'introduction de nouvelles substances dangereuses en 2021 a rendu le processus plus complexe avec son lot inévitable de dossiers et de chantiers non conformes. L'expérience semble également indiquer qu'il soit problématique de dépasser un taux de conformité d'environ 80% sur les chantiers. En effet, la complexité inhérente à la réalisation de travaux ainsi que le facteur humain engendrent son lot d'erreurs qui est, dans la pratique, difficile d'éviter.

Indicateur 5.1 : La collecte et l'analyse des données entraînent un décalage d'une année de la publication du taux. Le taux de recyclage estimé aurait baissé en 2023, essentiellement par la baisse des déchets verts de 10'000 tonnes. Ceci montre que cet indicateur n'est pas pertinent car en partie lié à des facteurs externes au tri. Aussi, l'indicateur sera revu dans le cadre de la planification du projet de budget 2025.

Indicateur 6.1 : RAS

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques						
1.1 Taux de variation annuel des concentrations d'ozone, NO2 et PM10	Efficacité	97% 57% 66%	100% 85% 85%	101% 64% 73%	100% 80% 80%	2028
2. Réduire l'exposition de la population au bruit routier						
2.1 Pourcentage cumulé de kilomètres de routes cantonales dont le projet d'assainissement a été validé par la commission PRASSOB	Efficacité	82%	93%	82%	100%	2028
3. Assurer la conformité des antennes de téléphonie mobile à l'ORNI						
3.1 Taux de conformité des antennes de téléphonie mobile à l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI)	Efficacité	98%	100%	99%	100%	2028

E01 Protection de l'environnement (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Réduire le risque environnemental dû aux substances dangereuses sur les chantiers						
4.1 Proportion de chantiers contrôlés respectant les normes légales (Plomb, PCB, amiante, HAP, HBCD)	Efficacité	75%	85%	65%	85%	2028
5. Diminuer la quantité de déchets incinérés par an et habitant						
5.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	N/A	52%	N/A	60%	2028
6. Assainir tous les sites contaminés d'ici 2050						
6.1 Pourcentage cumulé des sites contaminés assainis	Efficacité	42%	42%	35%	100%	2048

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'indicateur est composé de trois valeurs. Celles-ci indiquent la déviation en pourcent des taux d'ozone, dioxyde d'azote (NO₂) et de PM₁₀ de l'année en cours par rapport aux valeurs de références (soit la moyenne sur la période de la dernière décennie 2001-2010). L'ozone, le NO₂ et les PM₁₀ sont les trois polluants atmosphériques qui posent le plus de problèmes environnementaux. En cas de pics de pollution, le niveau de ces taux est déterminant pour déclencher les plans d'urgence. L'objectif est atteint lorsque le taux est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur mesure l'avancement des projets d'assainissement du bruit routier sur le réseau cantonal selon le Plan des mesures de l'assainissement du bruit routier de 1998, révisé en 2016. Il s'agit du nombre de km de routes cantonales dont le projet a été présenté et validé en commission PRASSOB divisé par le nombre de km total à assainir. La cible de 100% à long terme a été fixée, elle aurait dû être atteinte en mars 2018, selon le cadre légal fédéral. La réalisation concrète sur le terrain est confiée à l'office du génie civil (OCGC).

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est basé sur le contrôle qualité continu des installations de téléphonie mobile en fonction. Ce contrôle est imposé par la Confédération aux opérateurs, qui transmettent les données à l'autorité cantonale. L'indicateur permet de suivre la conformité des paramètres opérationnels des antennes par rapport au cadre autorisé selon l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Il s'agit du ratio entre le nombre de sites présentant un écart sur les paramètres physiques (tilt et puissance) pendant plus de 24h et le nombre total de sites de téléphonie mobile. L'objectif est d'obtenir 100% de conformité puisque toutes les antennes installées dans le canton doivent être opérées conformément aux autorisations données.

Indicateur 4.1 : L'amiante, les polychlorobiphényles (PCB), le plomb, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et le hexabromocyclododécane (HBCD) sont des substances qui n'ont pas encore disparu du parc immobilier genevois. Si leur présence ne constitue pas un danger direct pour les occupants des lieux, leurs manipulations nécessitent des précautions particulières pour éviter de libérer des particules extrêmement dangereuses pour la santé. Cet indicateur représente la mise en oeuvre des bases légales cantonales en termes de gestion des substances dangereuses de l'espace bâti sur les chantiers. Les actions destinées à faire augmenter ce taux de conformité sont précisées dans le plan de mesures « substances dangereuses dans l'environnement bâti ». Il s'agit notamment d'actions d'information, de formation et de contrôle. Ce taux regroupe les chantiers soumis à autorisation de construire et les chantiers non soumis à autorisation.

Indicateur 5.1 : La collecte et l'analyse des données entraînent un décalage d'une année de la publication du taux. Le taux de recyclage a baissé en 2022, essentiellement par la baisse des déchets verts de 10'000 tonnes. Ceci montre que cet indicateur n'est pas pertinent car en partie lié à des facteurs externes au tri. L'indicateur le plus pertinent est la quantité de déchets incinérables par an et par habitant qui s'affranchit de ces facteurs externes. En 2021, ce chiffre était de 276,4 kg/an/hab et en 2022 de 272,8 kg/an/hab. Dès lors, la performance des genevois progresse encore.

Valeur corrective C2022 : 48.4

Indicateur 6.1 : 100 % des sites contaminés assainis en 2050, c'est l'objectif qu'a fixé la Confédération en 2000. Autrement dit, 100% des sites assainis en l'espace de deux générations.

Valeur cible LT / Année : 2050

E02 Energie

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	32'940'767	-380'062	-1.1%	33'320'829	35'934'581
30 Charges de personnel	4'650'368	-246'752	-5.0%	4'897'120	4'320'739
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'741'955	-548'228	-23.9%	2'290'183	1'844'874
33 Amortissements du patrimoine administratif	55'753	828	1.5%	54'925	54'925
36 Charges de transfert	10'171'568	94'568	0.9%	10'077'000	8'325'642
37 Subventions redistribuées	16'320'795	320'795	2.0%	16'000'000	21'387'188
39 Facturations internes	328	-1'272	-79.5%	1'600	1'212
REVENUS	23'496'382	-607'320	-2.5%	24'103'702	29'131'387
42 Taxes et redevances	1'086'198	-325'947	-23.1%	1'412'145	1'232'326
43 Revenus divers	195'812	-585'948	-75.0%	781'760	588'182
44 Revenus financiers	5'893'577	-16'220	-0.3%	5'909'797	5'920'192
47 Subventions à redistribuer	16'320'795	320'795	2.0%	16'000'000	21'387'188
49 Facturations internes	-	-	-	-	3'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'444'385	-227'259	2.5%	-9'217'126	-6'803'194
<i>Coût d'état-major</i>	-152'639	61'358	-28.7%	-213'997	-201'067
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'722'491	-658'788	31.9%	-2'063'703	-2'379'877
COÛT COMPLET	-12'319'514	-824'688	7.2%	-11'494'826	-9'384'138

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	30.38	-1.82	-5.65%	32.20	29.90
<i>ETP fixes</i>	27.10	-3.40	-11.15%	30.50	28.30
<i>ETP auxiliaires</i>	3.28	1.58	92.94%	1.70	1.60

Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il favorise également le développement des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.) et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'énergie (OCEN) avec la collaboration des Services industriels de Genève (SIG).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique
- E02.02 Services industriels de Genève (SIG)

E02 Energie (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Dans la continuité de l'exigence de l'urgence climatique, le Conseil d'Etat a poursuivi la mise en œuvre du Plan directeur de l'énergie (PDE) et des énergies de réseaux (PDER) 2030. Ce programme d'actions a résolument permis d'engager Genève dans la transition énergétique. L'ambition de réduire drastiquement la consommation d'énergie et de valoriser les ressources renouvelables du territoire pour atteindre un niveau compatible avec la nécessaire préservation des ressources planétaires et la protection du système climatique s'est concrétisé pas à pas à Genève lors de l'exercice 2023. Le canton se donne ainsi les moyens d'offrir à la population genevoise un avenir durable et une meilleure qualité de vie grâce à une remise en question des besoins par la sobriété énergétique, la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et le développement de nos énergies locales, durables et propres. Les premiers effets du déploiement de cette stratégie sont encourageants et contribueront à plus long terme à augmenter notre indépendance à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz ou l'électricité) tout en améliorant notre sécurité d'approvisionnement. Par ailleurs, le déploiement du PDE s'est déroulé dans un contexte post-crisis (Covid-19 et guerre entre l'Ukraine et la Russie) qui nous montre l'importance de cet enjeu même si la marge d'action au simple niveau d'un canton est limitée.

Conformément au nouveau programme de législature et à cette stratégie, le Conseil d'Etat a continué de procéder à la mise en œuvre des mesures en vue, entre autres, de sortir progressivement du chauffage fossile pour les bâtiments, de diminuer les besoins de chaleur et de froid par une rénovation massive tant qualitative que quantitative du parc bâti existant et de déployer les infrastructures de réseau. Pour ce faire, il a poursuivi sa collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG), ainsi qu'avec les autres acteurs de la scène énergétique genevoise, dont l'engagement est indispensable pour atteindre les objectifs de politique énergétique.

Prenant acte de la stabilisation à un haut niveau de la consommation d'énergie primaire territoriale par habitant (passée de 5000 W en 1990 à 3410 W en 2022 et à 3140 W en 2023), le Conseil d'Etat considère que les efforts fournis par la population genevoise doivent être soutenus au regard des enjeux climatiques. Les mesures prises par la task force énergie pour atténuer le risque de survenance d'une pénurie en énergie ont clairement eu des effets sur la consommation d'énergie thermique. Ainsi, la mise en route des modifications légales et réglementaires adoptées lors de la précédente législature offre des perspectives déterminantes pour poursuivre la dynamique baissière en matière de consommation thermique, en particulier fossile et soutenir les objectifs du PDE. Afin de réduire les émissions de CO2 dans le domaine de la construction, l'OCEN a poursuivi avec les milieux concernés les travaux en vue d'établir en 2024 un règlement d'application pragmatique permettant de concrétiser les articles 117 et 118 de la loi cantonale sur les constructions et installations diverses (LCI).

Autres projets d'importance stratégique

En 2023, fort du renforcement du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn), l'OCEN a donc continué de mettre en œuvre les prestations régaliennes afin de faire évoluer les projets présentant un enjeu énergétique important et a maintenu ses actions de contrôles, en visant prioritairement la mise en conformité des objets problématiques. L'application des obligations légales découlant de la loi sur l'énergie s'est poursuivie sur l'assainissement des installations fossiles, des éléments d'enveloppes des bâtiments, des audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants ainsi que des engagements des grands consommateurs et des entreprises dans des programmes d'efficacité énergétique.

Parallèlement à la régulation, l'ambitieux programme d'encouragements a pu se déployer grâce aux budgets émanant de la taxe fédérale sur le CO2 et du canton. En 2023, le canton a consacré ce programme d'encouragements financiers à la promotion de l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, au soutien des énergies renouvelables et à l'utilisation des rejets de chaleur.

En 2023, l'OCEN et les SIG, par le biais de la plateforme GÉnergie en partenariat avec les entreprises issues du tissu économique du canton, ont maintenu leurs efforts pour accélérer la transition énergétique du canton grâce à leur programme unifié de prestations centré sur l'enjeu majeur de la rénovation énergétique en intégrant des axes d'interventions innovants. Ceci s'est traduit par des prestations d'accompagnement des porteurs de projets d'assainissement immobilier, ainsi qu'au travers de plans d'actions relatifs à la sobriété énergétique, la formation des professionnels sous l'angle des compétences et de l'employabilité, la poursuite du développement de la chaleur renouvelable et de l'électricité renouvelable (en particulier les installations photovoltaïques).

E02 Energie (suite)

Le Conseil d'Etat s'est fixé un objectif à l'horizon 2030 de distribuer 1'150 GWh/an de chaleur et 150 GWh/an de froid par le biais des réseaux thermiques structurants (RTS), avec un taux d'énergies renouvelables et de récupération de 80 % et de 100 % d'ici à 2050. Afin d'atteindre cet objectif, le PDER déclare le déploiement de 250 km de réseaux structurants par les SIG en co-pilotage avec l'Etat. A ce titre, les travaux préparatoires entre le département du territoire et les services industriels de Genève (SIG) visant à déterminer le "juste prix" sont à bout touchant. Une nouvelle commission consultative sur les RTS, instituée par le Conseil d'Etat, sera chargée de préavisier les tarifs facturés par les SIG préalablement à leur approbation par le Conseil d'Etat, courant 2024.

La construction, par les SIG, du réseau thermique Genilac visant à rafraîchir et à chauffer avec l'eau du lac Léman des bâtiments au centre-ville, dans les Rues Basses, au sein du futur grand projet du PAV et sur le site des HUG à Cluse-Roseraie ainsi que la zone à proximité de l'aéroport, se poursuit. A ce jour, GeniLac compte plus de 45 installations en service (parmi les 26 projets qui ont fait l'objet d'une requête en demande d'autorisation de raccordement et d'exploitation du réseau GeniLac), et le réseau continue de se déployer dans les différents secteurs. GeniLac permettra à terme d'économiser 70 GWh d'électricité par an (soit l'équivalent de la consommation de 27'000 ménages genevois) et réduira les émissions de CO2 de 70'000 tonnes par an (soit l'équivalent de l'émission annuelle de plus de 20'000 voitures).

En 2023 l'industrialisation de projets de géothermie de faible profondeur s'est poursuivie avec notamment des nouvelles réalisations dans le secteur industriel de Mouille-Galand ou encore de Versoix. Ces projets, qui revêtent encore un caractère pilote et qui servent de références techniques et économiques, permettent de préciser les modalités d'exploitation les plus efficaces de ce type de ressource. Il s'avère notamment important de pouvoir lancer des projets sur des périmètres où les besoins de rafraîchissement et de chauffage sont globalement équilibrés, ce qui permet d'utiliser le plein potentiel de certaines nappes d'eau souterraines de faible profondeur, non seulement pour couvrir ces besoins mais aussi pour stocker de manière saisonnière les rejets de chaleur ou de froid afin de pouvoir les valoriser au meilleur moment.

A Thônex, une sonde géothermique de 1800 m de profondeur a pu être installée dans le forage profond réalisé dans les années 90 afin d'en valoriser l'énergie disponible dans le quartier de Belle-Terre. Une importante campagne géophysique en 2 dimensions a été réalisée à la fin de l'été 2023 afin de compléter les résultats très structurants obtenus en 2021, de les étendre aux zones périphériques de Genève, et d'en tirer le meilleur profit. Cette campagne devrait être la dernière de cette envergure du programme de géothermie puisque les résultats encourageants obtenus sont maintenant suffisants pour lancer les premiers projets de mise en valeur industrielle de la ressource. Ainsi, sur la base de ces données nouvelles essentielles, un tel projet industriel de moyenne profondeur est en cours de préparation dans le secteur de ZIMEYSAVER. La réalisation d'une plateforme sur la parcelle concernée pour la réalisation d'un forage de production et d'un autre puits de réinjection débutera à fin 2024 et devrait en cas de succès permettre d'alimenter les grands réseaux thermiques structurants pour en augmenter la part d'énergie non fossile.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget principalement en raison du retard pris dans le recrutement des postes vacants en lien avec la réorganisation de l'office cantonal de l'énergie (-0.2 million).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Deux projets (Task force énergie et plate-forme Genie.ch) ont finalement été imputés en subvention (-0.2 million). Par ailleurs, une année chargée et les délais de recrutements ont entraîné des décalages sur les mandats (-0.3 million).

42 - Taxes et redevances

Pour mémoire, les autorisations énergétiques sont désormais traitées via l'outil AC-DEMAT et la facturation des émoluments y relatifs n'est donc plus gérée par l'office cantonal de l'énergie (OCEN). Les émoluments facturés ont été moins importants, la contribution financière de la Confédération pour frais d'exécution a été plus faible, tout comme les amendes mises en dernier recours (-0.3 million).

43 - Revenus divers

Les subventions fédérales non versées (annulées, retirées ou paiements partiels) ne sont plus comptabilisées en revenu (-0.6 million) mais au bilan puisqu'elles sont à rembourser à la Confédération.

E02 Energie (suite)

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : La légère baisse s'explique par une diminution de la consommation d'énergie primaire thermique par habitant. Les autres domaines sont restés stables. Cet indicateur permet de suivre l'objectif d'atteindre la société à 2'000 watts par habitant en 2050 (en incluant les biens et services).

Indicateur 2.1 : En 2023 et en 2022, nous atteignons le 14%. Le photovoltaïque a particulièrement augmenté tandis que dans le même temps les ouvrages hydroélectriques au fil de l'eau (notamment celui du Seujet) ont connu des rénovations atténuant leur pleine capacité.

Indicateur 3.1 : En 2022, la tendance haussière se poursuivait pour atteindre 10'700 GWh. Elle diminue très légèrement en 2023 pour atteindre 10'458 GWh. Les efforts liés aux mesures prise par la task force énergie explique cet état de fait.

Indicateur 4.1 : La baisse enregistrée s'explique probablement à nouveau par les mesures prises par la task force au cours de cet exercice.

Indicateur 4.2 : En 2023, les émissions de CO2 dans le secteur des bâtiments n'ont diminué que de 29% par rapport à 1990. Cette légère baisse est sans doute due aux mesures prises par la task force énergie. La cible estimée pour l'année 2023, ambitieuse, s'est ainsi confrontée à la réalité du terrain. Les efforts en matière de rénovations énergétiques des bâtiments se traduiront sans nul doute par des baisses plus conséquentes d'ici quelques années et ce, notamment, une fois concrétisé l'accord sur la rénovation.

Indicateur 5.1 et 5.2 : RAS

Indicateur 6.1 : Cet indice est impacté par les déclenchements 18 kV (disjoncteurs) provoqués par les jonctions de transition (raccordement permanent de câbles) faibles. L'entreprise travaille à une identification proactive desdites faiblesses sur ces jonctions afin d'en planifier le renouvellement.

Indicateur 6.2 à 6.5 : RAS

Indicateur 6.6 : Taux de 98.6% légèrement en-deçà de la cible de 99%. L'usine a enregistré quelques jours de dépassement pour plusieurs polluants (SO2, HCl, NOx et CO), en raison de certains incidents d'exploitation (fuite sur l'échangeur fumées notamment) et d'une régulation de la combustion moins performante en lien avec la qualité des déchets amenés aux Cheneviers. Une étude d'optimisation est en cours sur ce dernier sujet.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Atteindre la société à 2000 Watts						
1.1 Evolution de la consommation d'énergie primaire par habitant (Watts par habitants)	Efficacité	3'138 W/hab	3'160 W/hab	3'390 W/hab	2'500 W/hab.	2030
2. Augmenter l'autosuffisance du canton en valorisant les ressources renouvelables locales						
2.1 Part d'énergie renouvelable locale dans l'approvisionnement énergétique du canton en pourcent	Efficacité	14%	18%	14%	25%	2030
3. Réduire les besoins en énergie						
3.1 Evolution de la consommation finale totale du canton (gigawatt-heure par an -GWh/an)	Efficacité	10'458 GWh	9'600 GWh	10'110 GWh	8'700 GWh	2030

E02 Energie (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
4. Améliorer la performance énergétique environnementale dans le parc des bâtiments existants						
4.1 Evolution de la moyenne pondérée de l'indice de dépense de chaleur (IDC) [MJ/m ²]	Efficacité	400 MJ/m ²	425 MJ/m ²	427 MJ/m ²	350MJ/m ²	2030
4.2 Evolution des émissions de CO2 du parc de bâtiments en pourcent par rapport à 1990	Efficacité	-29%	-37%	-26%	-60%	2030
5. Développer les réseaux thermiques						
5.1 Energie annuelle distribuée par les réseaux thermiques aux bâtiments gigawatt-heure (GWh)	Efficacité	500 GWh	700 GWh	600 GWh	500 GWh	2030
5.2 Part d'énergie renouvelable et de récupération dans les réseaux	Efficacité	51%	56%	56%	80%	2030
6. Assurer les tâches confiées en matière de fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, d'énergie thermique, de traitement des déchets ainsi que d'évacuation et de traitement des eaux usées						
6.1 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en électricité	Efficience	17.6 min	< 10 min/an	23.3 min	<10min/a n	2024
6.2 Temps d'intervention sur appel en cas de fuite et d'odeurs détectées sur le réseau de distribution de gaz ou sur installation clients gaz	Efficience	99%	≥ 95% des interventions dans les 45'	96%	≥ 95% des interventions dans les 45'	2024
6.3 Durée d'interruption moyenne de l'approvisionnement des usagers en gaz	Efficience	2.9 min	< 5 min/an	2.45 min	< 5 min/an	2024
6.4 Taux observé, pour l'ensemble des stations d'épuration des eaux usées, de respect des normes de rejets imposées par la législation fédérale et cantonale.	Efficacité	87%	≥ 80 %	88%	≥ 85 %	2024
6.5 Rapport entre l'ensemble des paramètres mesurés de potabilité de l'eau et ceux déclarés non-conformes, selon les normes sanitaires fédérales et cantonales	Efficacité	0.6 o/oo	< 5 o/oo	0.7 o/oo	< 5 o/oo	2024
6.6 Rapport entre le nombre de moyennes journalières des mesures conformes et celles non conformes pour les émissions de cinq polluants par l'usine des Cheneviers	Efficacité	98.6 %	≥ 99 %	99.5%	≥ 99 %	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Nouvel indicateur introduit dès 2022. Cet indicateur représente la consommation annuelle d'énergie primaire par habitant du canton. Il comprend l'énergie nécessaire à l'extraction des ressources, au transport, et à la transformation de l'énergie hors biens et services importés.

Indicateur 2.1 : Nouvel indicateur introduit dès 2022. Cet indicateur mesure la part d'énergie renouvelable et de récupération produite localement par rapport à l'énergie totale consommée dans le canton. Il permet de suivre les objectifs cantonaux de développement des énergies renouvelables locales.

Indicateur 3.1 : Nouvel indicateur introduit dès 2022. Cet indicateur permet de suivre la consommation cantonale d'énergie (tout type d'énergie confondu).

valeur corrective C2022 : 10'700 GWh.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente la moyenne de l'indice de dépense de chaleur (IDC), pondérée par la surface de référence énergétique (SRE) des bâtiments. Il comprend l'énergie finale consommée d'un bâtiment pour couvrir ses besoins de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire). Il est exprimé en Mégajoule par mètre carré de SRE et corrigé en fonction des données climatiques de l'année considérée. Il permet de suivre l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments soumis à l'IDC.

E02 Energie (suite)

Indicateur 4.2 : Nouvel indicateur introduit dès 2022. Cet indicateur permet de suivre l'évolution de l'émission moyenne annuelle de CO₂ des bâtiments par rapport à 1990 (année de référence de la politique climatique). La cible de -60% pour 2030 découle de la motion de l'urgence climatique.

Indicateur 5.1 : Nouvel indicateur introduit dès 2022. Cet indicateur permet d'évaluer l'énergie distribuée par des réseaux thermiques du canton.

Indicateur 5.2 : Nouvel indicateur introduit dès 2022. Cet indicateur permet de suivre la part de renouvelable et de récupération dans les réseaux thermiques du canton.

Indicateur 6.1 : L'objectif des SIG est de maintenir l'indicateur sous la valeur cible de 10 minutes, correspondant à la valeur moyenne du groupe de référence qui lui a été attribué lors de la 2^{ème} consultation 2016 de l'Elcom (régulation Sunshine). Toutefois, l'entreprise mettra tout en oeuvre pour atteindre un niveau inférieur aux 10 minutes.

Indicateur 6.2 : Mesure du temps moyen d'intervention sur appel en cas de fuite ou d'odeur de gaz, cet indicateur concerne les fuites ou odeurs de gaz aussi bien sur le réseau de distribution que sur les installations client.

Indicateur 6.3 : Indice de continuité de fourniture : mesure de la durée moyenne d'interruption de l'alimentation en gaz, c'est-à-dire du nombre moyen de minutes sans alimentation par client raccordé. Cet indicateur concerne les coupures accidentelles / non planifiées (coupures provoquées par un incident sur le réseau - endommagement par entreprise de génie civil par exemple).

Indicateur 6.4 : Cet indicateur, qui vise à mesurer la qualité des eaux usées et leur niveau de conformité, est calculé en faisant le ratio des paramètres conformes sur le nombre de paramètres totaux pour toutes les stations d'épurations (STEPs) des SIG. L'objectif est d'au moins 80% de taux de conformité pour l'ensemble des STEP.

Indicateur 6.5 : Cet indicateur, qui vise à suivre la qualité de l'eau potable distribuée et vérifier son niveau de conformité, représente la fraction (en ‰) des paramètres non conformes par rapport aux paramètres totaux sur les réseaux de distribution en fonction de l'existence d'une valeur légale fédérale (tolérance ou limite). Les paramètres peuvent être sensoriels, physico-chimiques ou microbiologiques. L'objectif de 5 ‰ est fixé par les SIG sur la base de l'expérience acquise lors du contrôle de la qualité de l'eau qu'ils fournissent.

Indicateur 6.6 : Cet indicateur, qui vise à surveiller la performance environnementale et la conformité en matière de rejets atmosphériques, représente le ratio entre le nombre de moyennes journalières conformes à la norme de l'OPair et le nombre total de moyennes journalières. Il prend en compte les cinq paramètres suivis en continu, à savoir les poussières, les oxydes de soufre, l'acide chlorhydrique, le monoxyde de carbone et les oxydes d'azote.

E03 Gestion des eaux

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	39'897'180	6'174'093	18.3%	33'723'087	34'894'063
30 Charges de personnel	13'698'422	-619'260	-4.3%	14'317'682	13'230'993
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'586'592	-826'218	-7.2%	11'412'810	10'855'812
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'708'711	278'349	6.3%	4'430'362	4'435'492
34 Charges financières	-	-	-	-	1'037'729
36 Charges de transfert	2'658'609	-835'723	-23.9%	3'494'332	2'659'207
37 Subventions redistribuées	8'165'505	8'165'505	-	-	2'613'991
39 Facturations internes	79'341	11'441	16.8%	67'900	60'839
REVENUS	38'038'466	6'511'228	20.7%	31'527'238	31'589'218
41 Patentes et concessions	17'538'962	972'847	5.9%	16'566'115	15'337'558
42 Taxes et redevances	10'806'063	-624'889	-5.5%	11'430'952	10'742'052
43 Revenus divers	59'008	-63'992	-52.0%	123'000	69'410
44 Revenus financiers	75'000	0	0.0%	75'000	75'000
46 Revenus de transferts	1'393'929	-1'938'242	-58.2%	3'332'171	2'751'207
47 Subventions à redistribuer	8'165'505	8'165'505	-	-	2'613'991
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'858'714	337'134	-15.4%	-2'195'848	-3'304'845
<i>Coût d'état-major</i>	-449'622	176'039	-28.1%	-625'661	-615'708
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'423'546	-17'948	0.7%	-2'405'598	-2'415'793
COÛT COMPLET	-4'731'881	495'226	-9.5%	-5'227'107	-6'336'345

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	87.08	-4.27	-4.67%	91.35	86.20
<i>ETP fixes</i>	84.90	-6.25	-6.86%	91.15	84.20
<i>ETP auxiliaires</i>	1.38	1.18	590.00%	0.20	1.20
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.80	0.80	-	-	0.80

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et un usage rationnel de la ressource. Cela implique une prise en compte des échelles allant de l'entier des bassins-versants de l'Arve, du Rhône et du Léman, jusqu'à la parcelle, et une recherche active permanente de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics, en particulier avec les communes, les Services industriels de Genève et les collectivités territoriales jouxtant la frontière genevoise. Le programme vise également la valorisation écologique et sociale des cours d'eau et du lac, ainsi que la protection de la population à l'égard des dangers qu'ils recèlent.

Les multiples éléments de ce programme sont rassemblés dans les SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité des 6 bassins-versant qui composent le territoire cantonal. D'autres composantes sont intégrées à d'autres démarches, stratégies et planifications développées et mises en œuvre par d'autres programmes et politiques publiques - aménagement du territoire, urbanisme, santé, biodiversité, énergie, environnement, agriculture, paysage).

Ce programme s'articule autour des volets suivants :

- La planification générale et le financement durable des systèmes d'assainissement;
- La surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton;
- La protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;

E03 Gestion des eaux (suite)

- L'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau sur le plan thermique ou comme force hydraulique);
- La mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- La revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges voisins de l'état naturel et restaurer le régime hydrologique;
- La définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau;
- La gestion du domaine public cantonal concernant le lac, ainsi que les infrastructures portuaires et les amarrages;
- L'aménagement des rives en vue de l'accueil du public, pour la baignade en particulier;
- La gestion de la pêche sur le territoire cantonal (lac, rivières, étangs) et le suivi des ressources y relatives;
- La mise en œuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux (renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011;
- La sensibilisation aux écosystèmes naturels et aux prestations délivrées par ces derniers à la population;
- Le maintien et le développement d'un système d'information sur l'eau au sein du SITG;
- La contribution active à la coordination et au fonctionnement efficace des multiples instances transfrontalières, dont en particulier la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), la communauté transfrontalière de l'eau, le GLCT environnement du Grand Genève.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'eau (OCEau).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- E03.02 Renaturation des cours d'eau
- E03.03 Lac, pêche et activités portuaires

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

L'année 2023 aura, à nouveau, été marquée par la question de l'eau, celle-ci s'étant faite par trop discrète du printemps à l'automne pour une deuxième année de sécheresse consécutive après 2022, puis étant redevenue (trop) abondante à la fin de l'automne puisque deux des quatre crues les plus importantes de ces 100 dernières années sont intervenues sur l'Arve (heureusement sans dégât majeur) le 15 novembre (record absolu avec 1010 m3/s) et le 13 décembre. Mentionner ces aléas, c'est dire surtout qu'au-delà des tâches courantes historiques de ce programme et de ses projets prioritaires, c'est l'entier de la politique publique de l'eau qu'il s'agit de redessiner pour anticiper les enjeux publics de ces prochaines années.

Ainsi au-delà des priorités annoncées, il a été jugé nécessaire de développer une stratégie cantonale de l'eau dès les premiers mois de 2023. Celle-ci, discutée avec tous les offices cantonaux concernés et SIG, a été validée au niveau de la direction du Département du territoire et les travaux pour la traduire en plan d'actions ont démarré à l'automne. Au niveau transfrontalier, l'état de situation de la ressource a continué d'être investigué et plusieurs ateliers entre les collectivités concernées ont permis de préparer les premières actions concrètes en terme d'équilibrage des prix et d'interconnexion des infrastructures par-dessus la frontière; ces collaborations concernent la Nappe du Genevois, les stations d'épuration Ocybèle-Villette et les réseaux d'approvisionnement en eau potable. La coordination pour les situations de sécheresse a été renforcée puisque Genève est désormais invité aux comités concernés des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

En terme de planification et d'aménagement territorial et urbain, la politique publique de l'eau a poursuivi son implication dans les démarches liées à la vision territoriale transfrontalière (VTT), dans l'animation des bassins-versants de l'Aire et du nant d'Avril, ainsi que dans la révision des plans d'action climat et biodiversité. L'approche

E03 Gestion des eaux (suite)

concernant l'eau en ville a déployé une forte activité de soutien aux projets communaux de désimperméabilisation et d'arborisation du domaine public, ainsi qu'une riche palette d'actions de sensibilisation : les webinaires ont été suivis par près de 1000 personnes et une journée consacrée à ce thème a permis la formation de 250 participants.

Au vu de la récurrence confirmée des sécheresses et des variations constatées dans les disponibilités saisonnières, plusieurs actions relatives à l'économie de la ressource en eau ont été développées pendant l'année 2023. Afin d'augmenter le respect dû à cette ressource, la campagne "Oh mon eau" a été élargie d'un volet concernant la reconnaissance de la valeur des milieux aquatiques et d'un volet sensibilisant chacune et chacun à un usage parcimonieux. L'OCEau et les SIG ont également enclenché les travaux pour le déploiement d'un Eco21 spécifiquement dédié à l'eau visant à engager les acteurs des divers segments de consommation à en diminuer l'utilisation ou à la rendre plus efficiente. Dans le prolongement, des scénarios d'évolution du prix de l'eau incitant à réduire son utilisation sont discutés.

En ce qui concerne les cours d'eau, le programme de renaturation a pu dérouler ses réalisations comme annoncées pour le Foron et la Seymaz, notamment. Grâce au projet de loi d'investissement accepté par le Grand Conseil, la remise à ciel ouvert de la Drize dans le PAV devient une réalité puisque les premiers travaux du côté de l'Etoile ont pu démarrer à l'automne 2023. Pour le Rhône, après le report de 2022, une décision anticipée de la Confédération a permis d'enclencher la mesure d'assainissement des éclusées dès le 1er octobre de 2023 alors qu'en parallèle était inaugurée la passe à poissons permettant l'assainissement de la migration piscicole du barrage du Seujet; ces deux mesures, couplées aux nombreuses initiatives citoyennes et artistiques, ainsi qu'au travail de médiation paysagère mené par l'HEPIA avec trois offices du département du Territoire (OCAN, OCEau et OU) vont permettre d'enclencher un nouveau projet de revitalisation du fleuve. Côté lac, alors que le projet du Vengeron est toujours bloqué pour des raisons de procédure judiciaire, les travaux prévus ont été réalisés soit : l'aménagement d'estacades à Port Choiseul, les débarcadères de la rotonde du Mont Blanc, ainsi que l'implantation d'une roselière sur le quai de Cologny.

Suite aux difficultés engendrées par la sécheresse 2022 dans l'agriculture, une plateforme entre les filières agricoles et le département du territoire (OCEau, OCAN et OCEV) a été instaurée courant 2023 afin d'inventorier et de prioriser les mesures permettant d'optimiser l'usage de l'eau : les opportunités où un approvisionnement par de l'eau brute séparé du réseau d'eau potable non seulement pour l'irrigation agricole, mais aussi pour l'arrosage public ou autre, sont activement recherchées.

En ce qui concerne la qualité globale de nos eaux superficielles, la situation est contrastée. Autant la qualité physico-chimique des grandes masses d'eau sont bonnes, autant la qualité biologique qui est moyenne, a de la peine à progresser significativement; la vigilance reste toutefois largement de mise quant aux enjeux engendrés par certaines substances (plastiques, PFAS notamment) et espèces invasives (moule quagga). L'intervention sur les pollutions accidentelles a fait l'objet d'une coordination renforcée avec le SIS en 2023. Les travaux permettant d'équiper les stations d'épuration de Villette et d'Aire du traitement supplémentaire des micropolluants se sont poursuivis selon planning.

Enfin, dans le contexte décrit plus haut pour ce début de législature, ce ne sont pas moins de 2 lois cantonales importantes qui conditionnent le travail du programme E03 qui ont fait l'objet d'un gros travail de révision : la Loi sur la navigation, qui est parvenue au Grand Conseil au début de 2024, et la Loi sur les eaux, dont la refonte complète prendra encore le 1er semestre 2024.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget principalement en raison du délai dans le recrutement des postes ouverts (-0.6 million).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les nombreux projets en cours (zone de baignade de Cologny, renaturation de l'Aire, etc.) et les recrutements non encore réalisés entraînent mécaniquement des décalages sur les projets et les mandats (-0.8 million).

33 - Amortissements

Les charges d'amortissements qui dépendent de la mise en service des actifs sont en hausse principalement sur le crédit de renouvellement et la renaturation de l'Aire (+0.3 million).

E03 Gestion des eaux (suite)

36 - Charges de transfert

Le budget des subventions concernant les contrats rivières a été peu consommé en raison d'un projet qui n'a pas reçu les autorisations côté français : l'assainissement de la décharge de Divonne touchant la Versoix (-0.7 million).

37 / 47 - Subventions redistribuées

En vertu de l'art. 61a LEaux concernant les stations d'épuration (STEP) de Villette et Aïre, la Confédération (OFEV) a versé au canton de Genève une indemnisation de 8.2 millions de francs dans le cadre des mesures d'élimination des composés de traces organiques dans les stations d'épuration qui a ensuite été reversée aux SIG propriétaire des STEP. Ce montant neutre en charges et revenus n'avait pas été planifié au budget 2023.

41 - Patentes et concessions

Le dernier trimestre 2023 ayant été particulièrement pluvieux a entraîné plus de volumes turbinés dans le cadre des redevances hydrauliques (+0.8 million).

42 - Taxes et redevances

Il n'y a pas eu de revenus de la part des partenaires transfrontaliers dans le cadre des contrats rivières car il n'y a pas eu de travaux réalisés en Suisse (-0.3 million).

Les coûts refacturés aux SIG pour le traitement des eaux du réseau primaire ont été moins importants (-0.2 million).

46 - Revenus de transfert

Les subventions reçues de la Confédération ont été révisées à la baisse selon les conventions RPT 2020-2024 (-1.8 million).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : Les très faibles débits des étés 2022 et 2023 ont pesé sur l'état de la petite faune aquatique, plusieurs petits affluents du secteur ayant été à sec plusieurs mois.

Indicateur 2.1 : Valeur inférieure à la valeur 2022 pour une principale raison : La Ville de Genève a agrandi son bassin versant en système séparatif dans le quartier "Wendt-Soret-Bourgogne", ce qui a donc agrandi la surface totale du calcul de l'indicateur, mais les travaux n'ont pas encore été réalisés, ce qui a donc fait reculer la valeur de l'indicateur. Dans ce contexte, les travaux de séparation des eaux réalisés en 2023 n'ont pas compensé cette modification, ce qui explique donc ce recul.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur a montré ses limites et ne peut plus progresser dans l'état actuel (tendance asymptotique). Il est en cours d'adaptation, et un nouvel indicateur devra être proposé pour mieux refléter les progrès effectifs réalisés dans la protection des biens et des personnes contre les inondations.

Indicateur 4.1 : RAS

E03 Gestion des eaux (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1 Part de stations affichant un Indice biologique global normalisé (IBCH) de bon à très bon	Qualité	48%	60%	51%	63%	2025
2. Assainir l'ensemble des zones bâties						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	92.1%	94%	92.2%	98%	2025
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	2.7%	2%	2.7%	1.5%	2025
4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation						
4.1 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme 2019-2023	Efficacité	10'020 ml	10'000 ml	9'920 ml	10'000 ml	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure la qualité biologique d'un cours d'eau, notamment par la mesure de l'Indice biologique global normalisé (IBCH). Chaque année, ce sont des secteurs différents qui sont analysés. L'environnement de certains secteurs étant plus favorable que d'autres, la cible est adaptée en prenant en considération cette donnée.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des réalisations figurant aux planifications directrices de l'assainissement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution du pourcentage de zones à bâtir à risque dont l'objectif est de tendre vers la valeur idéale de zéro. La cible de 2% est à atteindre en 2023.

Indicateur 4.1 : La cible 2023 vise un total de 10'000 mètres de berges renaturées (100% de l'objectif) en fonction du programme 2019-2023.

E04 Agriculture et nature

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	57'770'561	2'240'483	4.0%	55'530'078	55'034'495
30 Charges de personnel	13'883'906	-543'996	-3.8%	14'427'902	13'191'882
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'533'470	-120'864	-1.6%	7'654'334	7'095'400
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'884'273	288'432	11.1%	2'595'841	2'552'979
34 Charges financières	27'077	27'077	-	-	-
36 Charges de transfert	5'923'021	-904'377	-13.2%	6'827'398	7'130'032
37 Subventions redistribuées	27'193'661	3'477'279	14.7%	23'716'382	24'825'510
39 Facturations internes	325'153	16'933	5.5%	308'220	238'692
REVENUS	30'645'502	2'447'823	8.7%	28'197'679	27'923'006
42 Taxes et redevances	2'260'771	-750'377	-24.9%	3'011'148	1'555'279
43 Revenus divers	18'384	-166'916	-90.1%	185'300	11'811
44 Revenus financiers	-	-4'000	-100.0%	4'000	-
46 Revenus de transferts	671'651	-79'798	-10.6%	751'449	1'073'467
47 Subventions à redistribuer	27'193'661	3'477'279	14.7%	23'716'382	24'825'510
49 Facturations internes	501'035	-28'365	-5.4%	529'400	456'939
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-27'125'059	207'339	-0.8%	-27'332'398	-27'111'489
<i>Coût d'état-major</i>	-455'710	174'768	-27.7%	-630'478	-613'887
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'921'604	130'688	-2.2%	-6'052'292	-5'851'002
<i>Coût d'infrastructure voirie</i>	-26'500	0	0.0%	-26'500	-22'311
COÛT COMPLET	-33'528'873	512'795	-1.5%	-34'041'668	-33'598'690

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	92.83	-2.97	-3.10%	95.80	89.70
<i>ETP fixes</i>	90.25	-3.35	-3.58%	93.60	87.50
<i>ETP auxiliaires</i>	2.58	0.38	17.27%	2.20	2.20

Descriptif du programme

Ce programme, tout en veillant au maintien des terres arables et en les préservant des ravageurs et organismes nuisibles, a pour but de mettre en oeuvre des conditions-cadres propices à la production et à l'écoulement des produits agricoles. Il vise à favoriser une agriculture locale nourricière, diversifiée, rémunératrice pour les exploitants, bienfaitrice pour la santé et répondant aux besoins du marché et de la population. Il a également pour but de garantir un patrimoine naturel et diversifié durablement préservé, de favoriser la mise en réseau et la gestion active des espaces naturels, offrant un cadre de vie et des paysages de qualité à la population. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation, de promotion et de gestion fixées par les lois et ordonnances fédérales concernant la forêt, les cours d'eau, le paysage, la végétation arborée, les biotopes et les espèces dignes de protection, ainsi que son intégration à d'autres politiques publiques à incidences territoriales, en particulier par le biais des projets de développement urbain (p.ex. Projets d'agglomération, Plans directeurs cantonal et communaux, Grands projets, Praille-Acacias-Vernets, etc.).

Ce programme se traduit par un large spectre d'activités telles que :

- La rétribution au moyen des paiements directs des prestations écologiques et d'intérêt public fournies par les exploitations paysannes;
- La contribution à l'amélioration des structures agricoles existantes et au développement d'infrastructures agricoles durables;

E04 Agriculture et nature (suite)

- L'amélioration des conditions d'existence de la population paysanne et des conditions de travail des ouvriers agricoles;
- La valorisation et promotion des produits agricoles locaux, notamment grâce au label Genève Région Terre Avenir (GRTA);
- La réglementation de la protection des végétaux et de l'utilisation des moyens de production;
- La conformité au plan de surveillance et d'action contre les organismes réglementés;
- La garantie d'une formation et d'une vulgarisation agricoles de qualité;
- Le renforcement des liens entre la ville et la campagne et les échanges au sein du Grand Genève, dans une perspective de plus grande proximité;
- La promotion du tourisme rural et des activités de plein air, comprenant l'accueil du public et l'entretien des ouvrages et des chemins de randonnée pédestre;
- L'accueil du public dans les sites naturels;
- La conservation, protection et gestion des milieux naturels protégés;
- La conservation et protection des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées;
- La prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes;
- La conservation qualitative et quantitative des forêts;
- La gestion des forêts, promotion et valorisation du bois;
- La conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- La conservation et gestion du patrimoine arboré;
- La préservation du paysage dans l'espace rural et urbain;
- L'accompagnement des projets urbains et d'infrastructures de mobilité;
- La gestion des espèces animales causant des problèmes et dégâts aux cultures.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E04.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- E04.02 Promotion de l'agriculture locale et tourisme rural
- E04.03 Espèces, écosystèmes et paysages

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Sur le plan de l'agriculture, ce programme a pour principaux objectifs la sauvegarde de la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et le maintien des conditions-cadres favorables à l'activité économique du secteur primaire, notamment par le renforcement de la valorisation de ses produits auprès de la population genevoise. Ces objectifs ont été réalisés en veillant à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. D'autre part, l'installation de jeunes agriculteurs, l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques ainsi que la modernisation des abattoirs ont été facilitées par le biais de soutien aux améliorations structurelles.

Toujours dans la continuité de la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030) et de son plan d'action (PB1), les 117 actions du Plan ont presque toutes été entamées, voire certaines terminées.

Comme précédemment, une forte priorité a été donnée à la définition de l'Infrastructure écologique genevoise (IE-GE) sur le terrain par le biais d'une double cartographie: l'IE_GE la plus riche et importante à conserver (30% du territoire) et le diagnostic de la qualité de la biodiversité fonctionnelle sur l'ensemble du territoire.

Concomitamment, de multiples actions ont été mises en œuvre sur le terrain en correspondance avec les actions du PB1 identifiées dans chaque champ d'application (IE, Sites protégés, Forêt, Arbres, Lac et cours d'eau, aire agricole, aire urbanisée, ainsi que les espèces de la flore et de la faune.) Globalement ce sont les habitats naturels (étangs,

E04 Agriculture et nature (suite)

marais, prairies naturelles, haies vives, etc.) qui ont été, soit agrandis, soit dont la qualité et la diversité en matière de biodiversité ont été améliorés. Parfois des actions ponctuelles en faveur d'une espèce particulière ont été mises en place (nichoirs, butte de nidification pour les hirondelles, etc.). Un effort particulier a aussi été déployé pour préciser la trame noire, puis d'agir toujours sur le territoire pour diminuer, adapter, voire faire disparaître les sources de lumière inutiles, causes de la pollution lumineuse.

La biodiversité ne connaissant pas les frontières, nos actions dépassent celles-ci notamment en collaborant avec nos voisins français et vaudois dans l'établissement de "contrats territoires" ou en développant l'approche de l'IE du Grand Genève. Ceci a permis de mettre en cohérence nos différentes actions propres à une échelle territoriale plus large, notamment par l'analyse du bon fonctionnement des corridors écologiques suprarégionaux.

Toutes ces interventions ont contribué à conserver, voire renforcer les services écosystémiques rendus par la biodiversité au bénéfice de la population du canton.

L'Etat, par ses actions sur le terrain, se montre exemplaire. Ainsi nous avons produit des fiches de bonnes pratiques, expérimentées et avérées, qui ont été déposées sur le site de l'Etat et diffusées de manière ciblée aux partenaires concernés. Les milieux professionnels, en priorité ceux responsables de l'entretien et l'aménagement des milieux naturels, ont pu bénéficier d'ateliers de formation, notamment dans les communes.

Le référentiel nature en ville et l'indice biodiversité, développé conformément à la motion 2814 "Favorisons la biodiversité sur l'ensemble de la zone à bâtir" a été testé pour différents quartiers et est utilisé couramment par l'office pour orienter les projets vers une meilleure prise en compte des enjeux de la nature et du paysage à toutes les étapes des projets (de la planification directrice à l'entretien). Cet outil permet d'une part de garantir une amélioration de la biodiversité urbaine conformément aux exigences de l'article 18b de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et, d'autre part, la conservation des valeurs naturelles existantes ou leur remplacement en cas d'atteinte.

Après une dernière étape de définition des objectifs de qualité paysagère, le projet de conception du paysage cantonal a été mis en consultation en interne des offices concernés à la fin de l'année 2023. Ce projet, qui sera finalisé au premier semestre 2024, offre dorénavant et déjà une clé de lecture cohérente pour la prise en compte du paysage à toutes les échelles de planification et de projet. La mise en œuvre des mesures d'accompagnement paysage du projet d'agglomération, associée à la mise en œuvre de la convention programme avec l'OFEV constituent les principales actions de terrain visant à renforcer la qualité du cadre de vie.

Autres projets d'importance stratégique

La marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA) a maintenu son objectif principal visant à assurer une traçabilité des produits certifiés entre le producteur et le consommateur. Une étude portant sur le renforcement de la durabilité de la marque a été finalisée et ses propositions seront soumises à la nouvelle commission consultative pour l'agriculture, qui engagera une réflexion sur la révision stratégique de la marque en collaboration avec l'OCAN en 2024.

La diversification de la production agricole genevoise se poursuit, notamment grâce aux aides à l'innovation et aux reconversions à l'agriculture biologique.

La croissance des organismes nuisibles réglementés est inquiétante, dans un contexte de multiplication d'événements climatiques extraordinaires. Un nouveau foyer de flavescence dorée de la vigne a été identifié dans la région de Dardagny et un premier cas de virus du fruit rugueux brun de la tomate a été observé. La gestion de ces organismes appelle des mesures administratives, de surveillance et de lutte conséquentes. Si de tout temps de nouveaux organismes ont été observés, c'est la cadence de plus en plus rapide de leur apparition qui est préoccupante.

Un plan d'action intitulé : "Tourisme rural, vision 2030", permettra aux différents acteurs de mettre en œuvre un ensemble de mesures visant au rapprochement entre la ville et la campagne. Pensé en 2023, il sera mis en œuvre avec la nouvelle organisation de l'OCAN en 2024. La journée cantonale sur les chemins de randonnée a été un succès avec plus de 2000 participants. Cette manifestation permet de sensibiliser in-situ la population notamment aux questions agricoles, environnementales et patrimoniales.

L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE), au bénéfice d'un contrat de prestations 2021-2024, a assuré les activités de promotion de l'agriculture genevoise. Une première édition d'AgriFête a été organisée, regroupant pour la première fois toutes les filières de l'agriculture genevoise et ayant comme objectif de donner plus d'informations sur les réalités de la production agricole genevoise à la population.

E04 Agriculture et nature (suite)

L'association ma-terre, au bénéfice d'un contrat de prestations 2021-2024, a favorisé l'émergence d'un dialogue constructif entre les acteurs genevois concernés par l'alimentation durable. Elle participe activement à l'élaboration d'une vision partagée d'un système alimentaire durable sur le territoire genevois. Elle est engagée dans des projets exploratoires pour notamment favoriser un approvisionnement alimentaire durable à l'échelle des quartiers. Elle a élaboré et proposé de nombreux ateliers de sensibilisation à destination de la population.

La transversalité entre thématiques agricoles et alimentaires a été développée par un soutien à la mise en place de fermes urbaines et par le développement d'un programme de sensibilisation à l'alimentation en collaboration avec tous les milieux concernés. La ferme urbaine de la planche à Meyrin a pu être rénovée et permettre une démarche pour une alimentation durable dans le quartier des Vergers. La ferme urbaine du Lignon s'est fortement développée et propose des ateliers de sensibilisation, une vente des produits GRTA et des prestations d'accueil à la ferme. Les travaux de construction de la ferme urbaine de Bernex ont démarré en automne 2023 dans l'agroparc de Bernex.

La mise en œuvre des mesures contraignantes ou incitatives de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires se sont poursuivies, conformément, d'une part au plan d'action de la Confédération et, d'autre part, au rapport cantonal relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture à Genève. Un cadre fédéral plus contraignant et relativement complexe est mis en place au travers des ordonnances d'application. Le projet Auxi-Gen qui s'inscrit dans une démarche de promotion de la "biodiversité fonctionnelle" dans les cultures de colza, s'est poursuivi. Durant l'année 2023, les nombreuses questions administratives liées au projet Résulterre ont été réglées. Ce projet, qui s'inscrit dans le programme de préservation des ressources (art. 77a Lagr), fait également partie du plan climat cantonal. Il débutera en 2024 pour une période de 8 ans.

Afin de renforcer la cohérence des démarches entre la nature et l'agriculture, les réseaux agro-environnementaux (RAE), qui ont montré leurs effets positifs par différents monitorings, ont été poursuivis, de même que le suivi des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), notamment par la prospection de nouveaux types de surfaces, mieux adaptées aux conditions et spécificités de notre région, mais aussi par des pratiques agricoles favorisant leur qualité. Genève a participé également activement à un projet pilote de la Confédération sur l'agroforesterie.

Côté nature, la priorité continue d'être mise sur les programmes de gestion de la biodiversité et du paysage. Il s'agit de pérenniser les efforts consentis pour la gestion des espèces protégées, de leurs habitats naturels, ainsi que de leurs interconnexions, par des mesures visant le renforcement de la qualité des milieux. Les actions de promotion des bonnes pratiques pour la biodiversité ont été poursuivies, avec le lancement d'une action pilote 1001jardins, en collaboration avec la commune de Thônex et les associations de protection de la nature. Une analyse des opportunités de renaturation des cours d'école a été initiée, conjointement avec l'OCBA et l'OU. Cette démarche devra permettre de prioriser les préaux qui devront être végétalisés de manière prioritaire ces prochaines années. Ceci afin de lutter contre les effets négatifs des îlots de chaleur, d'apporter une plus-value sur la santé physique et mentale, mais aussi sur les capacités à apprendre et à mémoriser dans univers plus naturel et riche en biodiversité.

Les mesures de suivi, de prévention et de régulation des animaux posant problèmes (par ex. dans le cas de dégâts aux cultures) restent également une priorité.

L'organisation de ForêtGenève a été renforcée, par l'engagement d'un garde forestier, et la consolidation de la direction de cette association. Cette équipe renforcée permettra à ForêtGenève, d'offrir des conseils de proximité au propriétaire, et d'assurer une gestion proactive de leur propriété en vue de garantir l'adaptation des forêts privées au changement climatique et d'améliorer la rentabilité de leur gestion, tout en garantissant la pérennité de leur fonction protectrice, sociale et économique.

Le programme de surveillance et de sécurisation des infrastructures d'accueil en forêt et des lisières de forêts a été étendu à l'intégralité des chemins et sentiers, et mis à jour en regard de l'évolution de la jurisprudence et de la doctrine; ces dernières relevant une responsabilité accrue de l'autorité forestière cantonale. Depuis le début de l'hiver 2023-2024, tous les chemins forestiers (quel que soit leur propriétaire) font ainsi l'objet d'une surveillance offrant un niveau de sécurité contre la chute d'arbre équivalent et conforme aux exigences et recommandations fédérales.

Parallèlement à ces activités, les ressources humaines ont été renforcées afin de garantir la mise en œuvre des mesures paysagères des projets d'agglomération 1, 2, 3 et 4, dans les délais conclus avec la Confédération. Ces ressources permettront également d'assurer le suivi et l'accompagnement (nature et paysage) dans le cadre des directions de projets [grands projets d'urbanisation en accompagnement de l'office de l'urbanisme (OU), mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) en accompagnement de l'office cantonal des transports (OCT) et de l'office cantonal du génie civil (OCGC)], ou encore le traitement adéquat (tenue des délais) des demandes d'autorisations et du suivi des mesures en aval des procédures.

E04 Agriculture et nature (suite)

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

Les délais de recrutement des postes vacants sont la principale raison de l'écart sur les charges de personnel (-0.5 million).

33 - Amortissements

Les charges d'amortissements qui dépendent de la mise en service des actifs sont en hausse principalement sur le crédit de renouvellement (+0.3 million).

36 - Charges de transfert

L'octroi de subventions agricoles, notamment en faveur de l'arrachage de vignes, la reconversion à l'agriculture biologique, la réduction des risques liée à l'utilisation de produits phytosanitaires, la lutte obligatoire contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux (ONPG) ou de quarantaine - dont l'apparition et les conséquences sont toujours très difficiles à évaluer - ou encore de l'agroforesterie, s'est avéré sensiblement inférieur aux prévisions (-0.6 million).

L'évolution des mesures de soutien aux agriculteurs issue du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture, adopté le 7 septembre 2022, n'a pas encore déployé tous ses effets (-0.3 million).

37 / 47 - Subventions redistribuées

Les nouvelles mesures introduites en 2023 dans l'ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture ont eu un impact supérieur aux prévisions (+2.1 millions).

Le canton a reçu plus de subventions fédérales à redistribuer pour ses prestations nature dans le cadre des conventions programmes RPT 2020-2024. Ces subventions redistribuées peuvent varier selon les années en fonction de la réalisation des objectifs fixés par des tiers (+1.3 million).

42 - Taxes et redevances

Les taxes perçues en matière de compensation agricole et de plus-value foncière sont tributaires du rythme de construction sur les terrains agricoles déclassés en zone constructible et de la réalisation d'ouvrages conduisant à une perte de surface agricole utile. Elles sont très difficiles à estimer (-0.8 million).

43 - Revenus divers

Aucune activation de charges de personnel n'a été comptabilisée sur les projets d'investissement en 2023 (-0.2 million).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : RAS

Indicateur 2.1 : Une légère hausse est observée par rapport à 2022.

Indicateur 2.2 : RAS

Indicateur 3.1 : Le léger recul de cet indicateur par rapport à l'objectif du budget 2023 s'explique par le non-renouvellement de certaines surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) au sein des réseaux agro-environnementaux (RAE).

Indicateur 3.2 : Certaines actions ont été abandonnées car devenues caduques ou mal définies, d'autres se sont avérées trop complexes pour être mises en place avant l'échéance de ce premier plan d'action. Elles nécessiteront d'être reconsidérées et adaptées dans le prochain Plan.

Indicateur 3.3 : Les faibles variations sont administratives, principalement dues à des corrections de périmètres.

E04 Agriculture et nature (suite)

Indicateur 3.4 : Comme pour l'indicateur précédent, la cartographie de l'infrastructure écologique (IE) permet de les situer et de suivre leur évolution.

Indicateurs 3.5 à 5.2 : RAS

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
1.1 Pourcentage de surfaces SAU	Efficacité	46.5%	46.3%	46.3%	46%	2025
2. Promouvoir l'agriculture de proximité						
2.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Qualité	355	380	350	380	2028
2.2 Nombre de restaurants s'engageant à proposer 2 à 3 produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières	Qualité	433	430	412	460	2028
3. Mettre en oeuvre la stratégie biodiversité cantonale et le Plan Biodiversité, ainsi que promouvoir la biodiversité en agriculture.						
3.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de la qualité II et réseaux par rapport à la totalité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	Efficacité	55.9%	58%	53.8%	60%	2028
3.2 Nombre de mesures du plan d'action en cours ou réalisées	Efficacité	108	108	103	117	2023
3.3 Surfaces de réservoir de biodiversité en proportion de la surface totale du canton	Efficacité	15%	15.5%	15%	17%	2030
3.4 Surface de réseaux nécessaires au bon fonctionnement de la biodiversité en proportion de la surface totale du canton	Efficacité	12%	12.5%	12%	13%	2030
3.5 Réserves naturelles : % de surfaces à haute valeur naturelle dont l'entretien a été réalisé selon les planifications (plans de gestion intégrant des objectifs de biodiversité)	Efficacité	95%	95%	95%	95%	2025
4. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre						
4.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	45.7%	45%	43%	48.5%	2030
5. Garantir la conservation de la forêt en qualité comme en quantité						
5.1 Pourcentage de lisière de forêt bénéficiant d'une mensuration précise assurant d'une part leur protection et d'autre part une sécurité du droit des propriétaires notamment lors de demandes de construction à proximité de la forêt.	Efficacité	24.3%	23%	22.7	44%	2028
5.2 Pourcentage des surfaces de forêt privée gérée de manière durable avec le contrat de prestation avec l'association ForêtGenève	Efficacité	41%	46%	44%	76%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet d'apprécier l'évolution de la surface agricole utile (SAU) genevoise par rapport à la surface du canton. On observe depuis 2014 une diminution des pertes annuelles de SAU.

E04 Agriculture et nature (suite)

Indicateur 2.1 : Le nombre d'entreprises agréées de production, de transformation et de distribution fluctue en fonction des inscriptions et des retraits de certification. La création de deux nouvelles filières GRTA (bois et poisson) devrait générer une augmentation du nombre d'utilisateurs.

Indicateur 2.2 : Nombre de restaurants (cuisines de production et satellites) privés et publics qui s'engagent à proposer volontairement des produits certifiés GRTA dans leurs offres journalières.

Indicateur 3.1 : Les mesures de politique agricole visent notamment à favoriser la qualité des surfaces agricoles exploitées de manière écologique. La proportion des surfaces de promotion de la biodiversité qui sont mises en réseau et qui atteignent les critères de qualité II permet d'apprécier le niveau de réalisation de cette prestation. L'amélioration de la qualité écologique des surfaces progresse selon les attentes. Une nouvelle réflexion sur un nouvel objectif encore plus ambitieux doit être menée.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur détermine le nombre de mesures en cours ou achevées sur un total de 117 mesures proposées dans le plan d'action. Le Plan est mis en œuvre progressivement depuis 2021. Le plan devant se déployer d'ici la fin de la législature, à terme les 117 actions devront être a minima entamées. La plupart des actions ont démarré et seules quelques-unes s'avèrent trop complexes pour être mises en place avant l'échéance de ce premier plan d'action. Elles nécessiteront d'être reconsidérées et adaptées.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur mesure le pourcentage de surface considérée comme réservoir de biodiversité par rapport à la surface totale du canton. Les réservoirs de biodiversité sont les sites les plus riches en biodiversité et les plus importants pour son déploiement. Ce sont potentiellement des réserves naturelles, des sites prioritaires de la faune et de la flore, mais également des sites sous gestion spécifique pour la biodiversité, mais pas forcément protégés légalement. La cartographie de l'infrastructure écologique (IE) permettra de les identifier et de suivre leur évolution. La définition de nouvelles surfaces prioritaires pour la faune induit l'augmentation.

Indicateur 3.4 : Cet indicateur mesure le pourcentage de surface de réseaux par rapport à la surface totale du canton. Une surface de réseau permet aux espèces de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à un autre. Ces surfaces doivent être identifiées sur le terrain et leur pérennité doit être garantie. Comme pour l'indicateur précédent, la cartographie de l'infrastructure écologique (IE) permettra de les identifier et de suivre leur évolution. La précision de la Trame noire induit l'augmentation.

Indicateur 3.5 : Cet indicateur mesure le pourcentage de surfaces gérées par un plan de gestion ou selon des labels qui intègrent des objectifs de biodiversité. La totalité des réserves naturelles sont sous surveillance de la qualité des milieux naturels et gérées en conséquence. Néanmoins, 5% des surfaces ne nécessitent pas d'interventions. Il est cependant important que cet indicateur ne diminue pas.

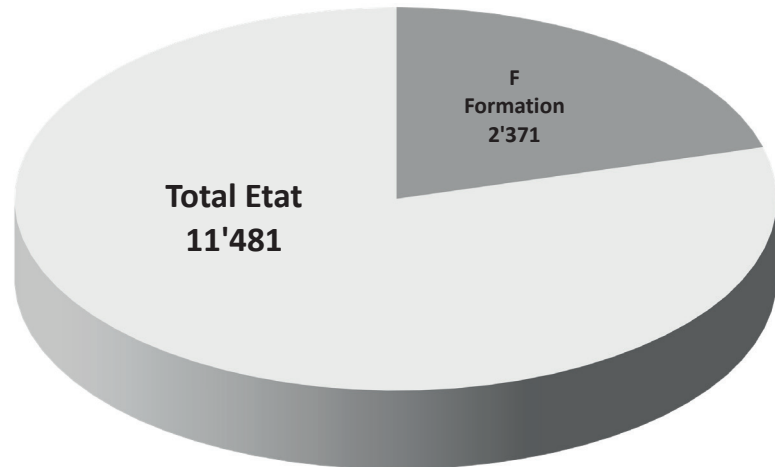
Indicateur 4.1 : Cet indicateur de qualité est identifié par SuisseRando et l'OFROU. Avec l'adoption du plan directeur par le Conseil d'Etat en 2018, l'objectif est de faire progresser de 1% par année la proportion de revêtement naturel du réseau jusqu'en 2023, rendu possible par des grandes mesures (exemple Via Jacobi), puis de la stabiliser dans une tendance d'augmentation de 0.5% par année.

Indicateur 5.1 : Le pourcentage de lisières de forêt constatées, sur un total de 790 km, illustre l'évolution des limites de forêts bénéficiant d'une précision géométrique, offrant aux propriétaires une sécurité du droit et facilitant le déroulement des procédures.

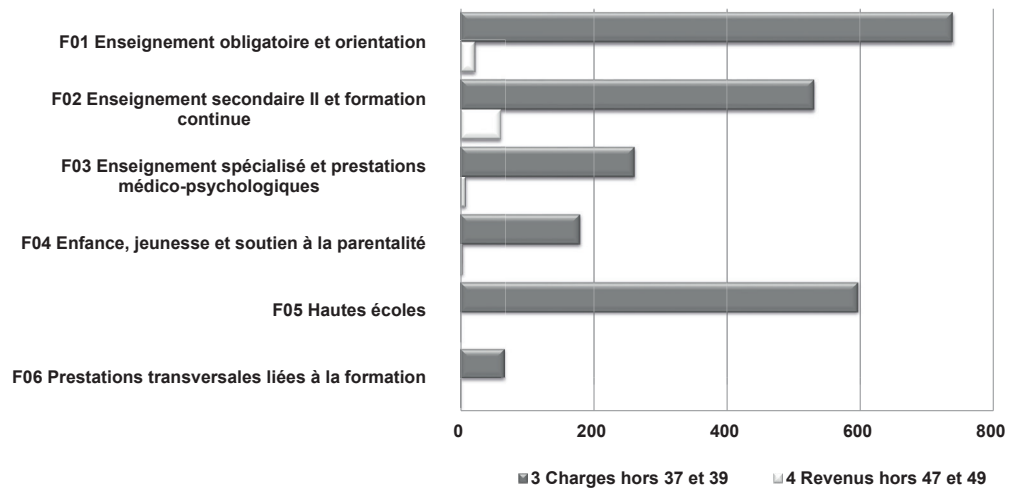
Indicateur 5.2 : La moitié des forêts genevoises appartiennent à des propriétaires privés. ForêtGenève, créé en juin 2018, en tant qu'association de propriétaires est le partenaire principal devant permettre de soutenir une gestion durable des forêts privées.

F Formation

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



F Formation

Synthèse des priorités

Depuis plusieurs années, le système scolaire genevois fait face à une hausse des effectifs d'élèves, due notamment à des flux migratoires importants. Ceci représente un défi de taille pour garantir la stabilité du système, maintenir des conditions d'enseignement de qualité et disposer d'infrastructures adaptées.

En termes de recrutement, notre canton dispose d'un bassin de personnel enseignant formé suffisant pour répondre aux besoins de l'enseignement régulier. En revanche, l'enseignement spécialisé rencontre des difficultés pour engager le personnel qualifié nécessaire, peu de personnes étant disponibles sur le marché du travail. La question des locaux constitue également une préoccupation pour laquelle des solutions doivent être trouvées tant pour l'enseignement secondaire que pour le spécialisé.

Dans l'enseignement primaire, un projet d'innovation pédagogique est mis en œuvre avec pour objectif de faciliter l'accueil et l'adaptation des jeunes enfants à l'entrée à l'école et de les accompagner au mieux dans la construction des apprentissages fondamentaux. Aux cycles élémentaire et moyen, des équipes pluridisciplinaires soutiennent le travail de première ligne du personnel enseignant. La présence dans tous les établissements de personnel socio-éducatif contribue en outre à favoriser un climat scolaire propice à la qualité des apprentissages et au bien-être de toutes et tous.

Au cycle d'orientation, la 3^{ème} heure d'éducation physique est introduite depuis la rentrée 2023 permettant à l'ensemble des élèves de bénéficier de 9 périodes sur les trois ans de leur parcours. En parallèle, les actions se poursuivent en vue de valoriser la formation professionnelle, à travers notamment l'information et l'orientation professionnelle (IOSP), les événements d'envergure comme la Cité des métiers ou encore le dispositif Go-apprentissage, ainsi que pour augmenter l'offre de places d'apprentissage. De plus, une attention particulière est portée aux élèves en difficulté scolaire afin qu'ils construisent pour la suite de leur parcours un projet de formation.

L'éducation au numérique se déploie dans les différents degrés d'enseignement conformément aux plans d'études aux niveaux cantonal et intercantonal à l'enseignement obligatoire (PER) et au secondaire II (ECG et collège). En parallèle, des actions de prévention des risques du numérique sont proposées en lien avec la protection des données privées, la santé et le cyberharcèlement.

Dans l'enseignement secondaire, la nouvelle formation de commerce se déploie et les travaux préparatoires pour la révision de la maturité gymnasiale sont initiés.

Par ailleurs, les efforts se poursuivent, en collaboration avec les partenaires, pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ainsi que pour améliorer l'employabilité des adultes sans qualification initiale ou qui doivent se réorienter vers d'autres secteurs professionnels.

Dans le domaine de la protection des mineurs, les actions se développent pour prévenir les effets de la séparation parentale, soutenir la parentalité, adapter les mesures de protection au plus près des besoins des enfants et de leurs familles, assurer le suivi des situations complexes.

F01 Enseignement obligatoire et orientation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	738'608'372	-724'114	-0.1%	739'332'486	700'768'031
30 Charges de personnel	714'444'680	541'453	0.1%	713'903'227	682'041'422
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	22'039'257	-1'142'038	-4.9%	23'181'295	16'381'646
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'941'054	-113'264	-5.5%	2'054'318	1'961'168
36 Charges de transfert	67'346	-59'100	-46.7%	126'446	299'996
39 Facturations internes	116'034	48'834	72.7%	67'200	83'799
REVENUS	21'411'758	7'373'874	52.5%	14'037'884	11'023'923
42 Taxes et redevances	9'268'478	302'033	3.4%	8'966'445	9'384'463
43 Revenus divers	9'768'589	8'672'170	791.0%	1'096'419	1'204'268
44 Revenus financiers	-	-20	-100.0%	20	-
46 Revenus de transferts	2'374'692	-1'600'308	-40.3%	3'975'000	435'192
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-717'196'613	8'097'988	-1.1%	-725'294'601	-689'744'108
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-2'523'359</i>	<i>-177'149</i>	<i>7.6%</i>	<i>-2'346'210</i>	<i>-2'361'745</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-85'568'050</i>	<i>1'873'686</i>	<i>-2.1%</i>	<i>-87'441'736</i>	<i>-83'605'218</i>
COÛT COMPLET	-805'288'022	9'794'525	-1.2%	-815'082'547	-775'711'072

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	4'725.00	61.89	1.33%	4'663.11	4'594.59
<i>ETP fixes</i>	<i>4'448.91</i>	<i>-25.71</i>	<i>-0.57%</i>	<i>4'474.62</i>	<i>4'345.51</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>275.77</i>	<i>87.28</i>	<i>46.30%</i>	<i>188.49</i>	<i>248.28</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.33</i>	<i>0.33</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- F01.02 Enseignement du degré secondaire 1
- F01.04 Pilotage opérationnel du programme F01

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

L'augmentation constante des effectifs, due notamment aux effets migratoires, se poursuit avec près de 1'156 élèves supplémentaires scolarisés à la rentrée 2023 dans l'enseignement primaire et au cycle d'orientation. Pour répondre aux besoins, maintenir les taux d'encadrement et compenser les départs à la retraite, près de 155 enseignantes et enseignants ont été engagés au cycle d'orientation, plus de 110 au primaire, ainsi que 6 directions d'établissement renouvelées.

A la rentrée 2023, en raison d'un manque de place dans les structures de l'enseignement spécialisé répondant à leurs besoins, une trentaine d'élèves dont l'évaluation des besoins (PES) recommandait une orientation vers l'enseignement spécialisé ont été scolarisés dans des établissements primaires réguliers, à plein temps ou à 50%. Ces élèves bénéficient d'un accompagnement à 100% de leur temps de présence au sein des classes régulières par une enseignante ou un enseignant auxiliaire.

Dans le cadre du projet d'innovation pédagogique, mis en œuvre depuis la rentrée 2022 dans l'enseignement primaire, les changements suivants ont été réalisés : découpage de l'année scolaire en deux semestres, évolution des bulletins scolaires de 1P-2P et abandon de la distinction entre Français I et Français II de la 5P à la 8P. Ces innovations sont en cours d'évaluation par le service de la recherche en éducation (SRED) avant d'être éventuellement pérennisées, sous réserve d'une modification du cadre légal et réglementaire. En complément, une attention toute particulière est accordée à l'entrée en scolarité : la collaboration avec les familles et les différents acteurs concernés est renforcée.

Afin de satisfaire à la réglementation fédérale, une 3ème période hebdomadaire d'éducation physique a été généralisée pour l'ensemble des élèves du cycle d'orientation non sans créer une certaine tension sur les salles d'éducation physique.

La priorité est portée à l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II. Le processus de suivi de l'élève et de transmission d'informations entre les degrés secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de 11e en difficulté, a été renforcé et une "commission d'admissions particulières" a été mise sur pied. Par ailleurs, le dispositif GO-Apprentissage, qui vise la construction d'un projet professionnel avant la sortie du cycle d'orientation et la valorisation de l'orientation vers l'apprentissage en voie duale, a été étendu à l'ensemble des 19 établissements du cycle d'orientation.

L'introduction de nouveaux moyens d'enseignement est accompagnée par un dispositif de formation pour le personnel enseignant. Cette année, des moyens d'enseignement romands ont été introduits en 1P-2P et 5P en Français, en 7P en Mathématiques ainsi qu'en 9e année en Informatique dans le cadre du déploiement de l'Éducation numérique du Plan d'études romand. A la suite de l'adoption de la loi 13011, des moyens pédagogiques nécessaires à ce domaine d'apprentissage sont introduits progressivement dans l'ensemble des années de scolarité.

En raison de l'augmentation des effectifs et des ruptures d'approvisionnement, le coût de la distribution générale des moyens d'enseignement et fournitures scolaires de l'enseignement obligatoire a connu une inflation de plus de 5% à la rentrée 2023. Les fournitures scolaires remises aux élèves au cycle d'orientation ont été complétées pour assurer la gratuité de l'école obligatoire, selon la réglementation en vigueur.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (+0.5 million)

Ce dépassement s'explique principalement par les moyens engagés pour la prise en charge des élèves migrants qui ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 5.5 millions voté par la commission des finances en 2023. Le dépassement est toutefois moins important que prévu en raison de dépenses effectives pour la prise en charges des

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

élèves migrants inférieures au crédit supplémentaire voté (-2.4 millions) et des frais de formation également inférieures au budget (projets en lien avec l'évolution du cycle d'orientation qui ne se sont pas déployés en 2023 comme ils avaient été envisagés suite au refus de CO22).

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1.1 million)

Le non-dépendant est essentiellement dû à l'application depuis la rentrée 2023 du nouveau mode de financement des camps et sorties scolaires de l'école obligatoire. Suite au vote de la loi 12475 "Pour garantir la gratuité des sorties et camps scolaires à l'école obligatoire", un accord a été trouvé avec les communes (modification du règlement d'application de certaines dispositions de la loi sur l'instruction publique adoptée par le Conseil d'Etat le 3 mai 2023). Cet accord prévoit que les communes financent intégralement les courses d'école et les camps en gestion libre qui sont organisés par le personnel enseignant au primaire et le canton celles du CO. Cette modification induit une diminution des charges de fonctionnement du canton de 1.6 million en 2023 et la suppression des recettes des communes pour le même montant.

Ce non-dépendant est partiellement compensé par des dépenses plus importantes que prévu pour les fournitures scolaires et le matériel d'enseignement en raison du renchérissement des prix.

42 Taxes et redevances (+0.3 million)

Les remboursements des assurances sociales (essentiellement l'assurance maternité) ont été légèrement supérieurs au budget. Cette nature est difficilement estimable car elle dépend du nombre de cas chaque année et de la date de déclaration à l'assurance.

43 Revenus divers (+8.7 millions)

L'excédent de revenus est essentiellement dû à la dissolution de provisions pour litiges avec le personnel du DIP suite à la fin de certaines procédures, en particulier pour la réévaluation des maîtres et maîtresses spécialistes d'éducation physique pour 8.1 millions, la chambre administrative de la Cour de Justice ayant rejeté le recours de l'association genevoise des maîtres d'éducation physique dans son arrêt du 5 septembre 2023. Ainsi, à ce jour, l'évaluation des maîtres et maîtresses spécialistes d'éducation physique telle que validée dans les décisions du Conseil d'Etat du 29 septembre 2021 (classe 18 à l'EP et classe 19 au CO) avec effet au 1er octobre 2019 est confirmée.

46 Revenus de transferts (-1.6 million)

La baisse de revenus s'explique par la suppression dès la rentrée 2023 de la comptabilisation de la participation des communes au financement des camps et sorties scolaires de l'école obligatoire.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'étude romand (PER)

En 2023, les taux de réussite aux tests des attentes fondamentales (fin de 4^{ème}, 8^{ème} et 11^{ème}) sont tous en progression et convergent vers les niveaux observés avant la crise sanitaire. Bien qu'ils progressent par rapport à l'année passée, les taux de réussite en fin de 8^{ème} restent toutefois encore en deçà des cibles fixées au budget. Cet écart peut s'expliquer par une plus faible réussite aux attentes fondamentales de mathématiques. En effet, cette partie comportait cette année une plus grande proportion d'exercices complexes (mobiliser les compétences acquises durant l'année pour résoudre un problème en opposition aux exercices d'application qui demandent seulement d'appliquer des notions et une procédure connue).

Objectif 2: Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I

Le taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante par la suite se situe en dessous des cibles pendant le cycle d'orientation, mais atteint sa valeur cible à l'issue de la 11^{ème}, c'est-à-dire à la fin du cycle d'orientation. Différentes actions pédagogiques de soutien sont mises en place dans les établissements afin d'améliorer les transitions et le suivi des élèves. Par ailleurs, la réforme prévue du cycle d'orientation devrait tenir compte de ces enjeux. En 2023, presque 12 élèves sur cent changent d'orientation après la première année au niveau secondaire II. Ce taux de réorientation est en légère augmentation depuis les années marquées par la crise sanitaire.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Objectif 3: Promouvoir les filières scientifiques chez les filles.

L'accès aux parcours scientifiques fait objet de mesures de lutte contre les stéréotypes en favorisant l'égalité entre les filles et garçons. En 2023, la proportion des filles inscrites en profil science en 10^{ème} et promues en 11ème en profil science est en augmentation et atteint les cibles. De même au collège où le taux de filles choisissant l'option spécifique physique et application des mathématiques (PAM) atteint presque un quart.

Objectif 4: Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire.

De bonnes conditions d'enseignement ont pu être maintenues en 2023 malgré l'augmentation importante du nombre d'élèves, notamment en raison de la crise migratoire. Les taux d'encadrement sont globalement conformes aux cibles fixées alors que les nombres moyens d'élèves par classe sont légèrement plus élevés dans l'enseignement primaire et au CO. Suite à un important travail réalisé avec les directions des établissements de l'enseignement primaire, le taux de classe ayant plus de 24 élèves a pu être diminué de manière importante pour passer en-dessous de la cible de 1.5%. En revanche, le taux de classes avec un dépassement des maxima réglementaires a augmenté de 5.7% à 9.6% au CO (cible fixée 3%) et s'explique notamment par un nombre d'admissions en cours d'année exceptionnellement élevé.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève d'atteindre la maîtrise des attentes fondamentales définies dans le plan d'études romand (PER)						
1.1 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 4ème	Efficacité	83%	85%	75.6%	90%	2027
1.2 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 8ème	Efficacité	65%	75%	47.4%	75%	2027
1.3 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème	Efficacité	67%	62%	48.0%	65%	2027
1.4 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section communication et technologie (CT)	Efficacité	10%	3%	1.0%	5%	2027
1.5 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section langues vivantes et communication (LC)	Efficacité	32%	20%	9.8%	25%	2027
1.6 Taux d'élèves qui atteignent le seuil minimal de maîtrise des attentes fondamentales en référence au PER en fin de 11ème en section littéraire et scientifique (LS)	Efficacité	85%	90%	66.2%	95%	2027
1.7 Taux d'élèves arrivant à la fin du cycle d'orientation sans retard de scolarité	Efficacité	90%	80%	86.3%	85%	2027
2. Mieux orienter les élèves en cours et à l'issue de l'enseignement secondaire I						
2.1 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle en cours d'année scolaire et se maintenant à l'issue de l'année scolaire	Efficacité	82%	87%	86%	87%	2027
2.2 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante en fin d'année suivante	Efficacité	79%	82%	82%	82%	2027
2.3 Taux d'élèves ayant bénéficié d'une réorientation promotionnelle et se maintenant dans la section correspondante à l'issue de la 11ème	Efficacité	83%	80%	85%	85%	2027
2.4 Taux de transfert à l'issue de la première année d'enseignement secondaire II	Efficacité	11.8%	10.6%	11%	10.5%	2027

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10 ^{ème}	Efficacité	42%	41%	40%	41%	2027
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11 ^{ème}	Efficacité	42%	40%	39%	40%	2027
3.3 Taux de filles scolarisées en OS physique et application des mathématiques au collège	Efficacité	24.9%	21.8%	23.6%	22.2%	2027
4. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
4.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficacité	16.1	16.2	16.0	16.1	2027
4.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficacité	10.6	10.6	10.7	10.6	2027
4.3 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 1	Efficacité	19.8	19.3	19.7	19.2	2027
4.4 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle primaire 2	Efficacité	20.1	20.0	20.04	20	2027
4.5 Nombre moyen d'élèves par classe au cycle d'orientation	Efficacité	20.4	19.4	19.35	19.3	2027
4.6 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficacité	12.1	12.5	12.0	12.5	2027
4.7 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficacité	16.7	16.5	16.8	16.5	2027
4.8 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficacité	22.5	22.5	22.45	22.5	2027
4.9 Taux de classes du primaire dont le nombre dépasse 24 élèves	Efficacité	0.7%	1.5%	0.6%	1%	2027
4.10 Taux de classes du cycle d'orientation dont le nombre d'élèves dépasse les maxima règlementaires	Efficacité	9.6%	3.0%	5.7%	3%	2027

Commentaires

Indicateurs 1.1 à 1.6

Le plan d'étude romand (PER) définit pour les trois cycles d'apprentissage (cycle élémentaire, cycle moyen et cycle d'orientation) les attentes fondamentales par discipline. Ces attentes fondamentales décrivent ce que tous les élèves doivent maîtriser au plus tard à la fin de chaque cycle d'apprentissage, c'est-à-dire à la fin de la 4^{ème} pour le cycle élémentaire, à la fin de la 8^{ème} pour le cycle moyen et à la fin de 11^{ème} pour le cycle d'orientation.

Indicateur 1.7

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves de 11^{ème} sans retard au nombre total d'élèves de 11^{ème}. Les « élèves sans retard » sont définis comme les élèves dont l'âge calculé à la date de référence (fixée au 31 octobre) est inférieur ou égal à l'âge théorique de l'année de 11^{ème} (c'est-à-dire 14 ans au 31 octobre).

Indicateurs 2.1 à 2.3

Une réorientation peut intervenir en cours d'année ou au passage d'une année à l'autre, notamment en fonction des résultats de l'élève. La réorientation s'effectue soit par un changement vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement plus élevées (orientation promotionnelle directe ou redoublement promotionnel), soit vers un regroupement ou une section aux attentes immédiatement moins élevées. Les passerelles doivent permettre aux élèves qui en montrent les capacités et qui sont prêts à fournir les efforts nécessaires de préparer et/ou accompagner leur changement d'orientation.

F01 Enseignement obligatoire et orientation (suite)

Indicateur 2.4

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement (p. ex. passage d'une 1ère au collège à une 1ère à l'ECG).

Indicateurs 3.1 et 3.2

Ces indicateurs rapportent le nombre de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science à la totalité des élèves inscrits en section littéraire-scientifique profil science.

Indicateur 3.3

Cet indicateur rapporte le nombre de filles au nombre total d'élèves, scolarisés en 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} en option spécifique physique et application des mathématiques au Collège.

Indicateur 4.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants (hors ETP enseignants pour les classes d'accueil). Une valeur égale à 16 signifie qu'il y a en moyenne 1 ETP de personnel enseignant pour 16 élèves à l'école primaire.

Indicateur 4.2

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves inscrits en classe ordinaire (hors classes d'accueil, atelier et sport-art études) au nombre d'équivalents temps plein (ETP) enseignants affectés aux classes et aux prestations complémentaires (appuis et passerelles) dans les établissements du cycle d'orientation.

Indicateur 4.3 à 4.8

Ces indicateurs rapportent le nombre total d'élèves au nombre total de classes. Une valeur égale à 20 signifie qu'il y a en moyenne 20 élèves par classe.

Indicateurs 4.6 à 4.8

Ces indicateurs sont calculés avant les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en novembre). La constitution des classes tient compte des réorientations possibles en cours d'année et de l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, avec une attention particulière portée à la 9^{ème} année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

Indicateur 4.9

Cet indicateur rapporte le nombre total de classes de 25 élèves et plus au nombre total de classes à l'enseignement primaire.

Indicateur 4.10

Cet indicateur rapporte le nombre de classes dépassant les maximas réglementaires divisé par le nombre de classes total au cycle d'orientation. L'indicateur est calculé après les réorientations de fin de 1^{er} trimestre (calcul en février).

Les effectifs maximums par classe sont donnés par l'art.24 du règlement sur le cycle d'orientation.

Art. 24 Effectifs des classes (RCO)

³ En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maximas suivants :

- a) classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves;
- b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves;
- c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves;
- d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves;
- e) classes sport et art : 20 élèves.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	530'785'880	-2'970'269	-0.6%	533'756'149	514'259'677
30 Charges de personnel	471'983'500	-2'347'752	-0.5%	474'331'252	453'679'459
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	20'141'659	-423'152	-2.1%	20'564'811	19'119'431
33 Amortissements du patrimoine administratif	4'299'807	-58'905	-1.4%	4'358'712	4'145'815
34 Charges financières	-	-	-	-	5
36 Charges de transfert	34'009'111	-378'263	-1.1%	34'387'374	37'074'019
39 Facturations internes	351'802	237'802	208.6%	114'000	240'948
REVENUS	59'472'394	4'956'878	9.1%	54'515'516	56'891'104
42 Taxes et redevances	5'570'121	-150'876	-2.6%	5'720'997	5'905'727
43 Revenus divers	6'231'141	5'055'800	430.2%	1'175'341	2'475'822
46 Revenus de transferts	47'334'028	-180'250	-0.4%	47'514'278	48'239'845
49 Facturations internes	337'104	232'204	221.4%	104'900	269'710
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-471'313'486	7'927'146	-1.7%	-479'240'632	-457'368'573
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'667'006</i>	<i>-108'138</i>	<i>6.9%</i>	<i>-1'558'868</i>	<i>-1'570'983</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-134'670'707</i>	<i>4'364'399</i>	<i>-3.1%</i>	<i>-139'035'106</i>	<i>-132'495'670</i>
COÛT COMPLET	-607'651'199	12'183'407	-2.0%	-619'834'606	-591'435'226

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'897.27	54.33	1.91%	2'842.94	2'846.26
<i>ETP fixes</i>	<i>2'782.73</i>	<i>-7.89</i>	<i>-0.28%</i>	<i>2'790.62</i>	<i>2'739.65</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>101.56</i>	<i>49.23</i>	<i>94.08%</i>	<i>52.33</i>	<i>97.41</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>12.98</i>	<i>12.98</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>9.20</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre à chacun de se former et d'accéder à un diplôme de l'enseignement secondaire II dans des filières de formation générale ou professionnelle, dans le but de poursuivre sa formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. La formation obligatoire jusqu'à 18 ans est mise en oeuvre dès la rentrée scolaire 2018 afin de minimiser le décrochage scolaire.

Ce programme vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à certifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation public genevois auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et aux apprenties et apprentis âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'École de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève ;
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, technique).

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux qui ne satisfont pas aux normes d'admission dans l'enseignement secondaire II (classes de transition scolaire ou professionnelle), et ce, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation ;
- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme un titre de niveau secondaire II ou post-secondaire II (passerelles vers formations tertiaires), ou qu'ils puissent accéder à une haute école.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle et de la formation professionnelle et continue.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement secondaire II et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F02.01 Formation gymnasiale
- F02.02 Formation en école de culture générale
- F02.03 Formation professionnelle plein-temps
- F02.05 Accueil, transition et dispositifs d'accompagnement
- F02.06 Formation continue des adultes
- F02.07 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- F02.08 Information et orientation scolaire professionnelle

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Le plan apprentissage, cofinancé par la Confédération, s'est poursuivi en 2023 à travers les mesures suivantes: prospection et remobilisation des entreprises formatrices, aide au placement des jeunes, cours de soutien dans les centres de formation professionnelle, augmentation de l'effort au sein du grand Etat, création d'un journal pour les parents d'élèves du CO. Ces mesures et les retombées de la Cité des métiers, organisée en novembre 2022, ont contribué à la hausse du nombre de contrats d'apprentissage signés en 2023 (+9,5%).

Le nouveau plan d'études de l'école de culture générale est mis en œuvre pour tous les degrés. L'introduction de l'informatique au collège et à l'école de culture générale se poursuit avec l'introduction de la culture numérique dans différentes disciplines.

L'ordonnance des formations commerciales révisée, avec ses nouveaux plans de formation par domaines de compétences, est mise en œuvre pour les apprentis de 1ère année. Les travaux préparatoires de la réforme de la maturité gymnasiale ont en outre commencé.

L'ordonnance de formation révisée des métiers de l'horlogerie est également mise en œuvre au sein d'une école qui a déménagé dans des locaux neufs, dans le cadre d'un partenariat public-privé, ce qui permet une forte valorisation des filières de formation concernées.

A la rentrée 2023, la structure d'accueil des élèves migrants a accueilli 1'222 élèves, soit 356 de plus qu'en 2022. Les engagements et la recherche de locaux adéquats sont dans ce contexte des points de vigilance et de préoccupation constants.

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans a permis d'augmenter le taux net de scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans en limitant les interruptions de formations. Les efforts doivent néanmoins se poursuivre pour augmenter la certification des jeunes de moins de 25 ans à travers le renforcement du dispositif des Parcours individualisés (PI) et une meilleure coordination des actions de l'enseignement secondaire II et des partenaires externes.

Genève est le canton qui qualifie le plus d'adultes, notamment à travers le dispositif Qualifications+ qui permet à près de 800 adultes par an d'obtenir un titre AFP ou CFC sur la base de la valorisation de l'expérience professionnelle.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Plusieurs projets pilotes, en partenariat avec l'office cantonal de l'emploi, l'Hospice général ou encore les associations professionnelles, sont mis en place pour favoriser la qualification, dans le domaine des soins, de la propreté ou de l'intendance.

Elaboré conjointement avec le département de la cohésion sociale, le dispositif Intégration (PIC-AIS-PAI) concerne près de 500 adultes issus de la migration et vise notamment la maîtrise du français et la formation en vue d'une insertion professionnelle.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (-2.3 millions)

Le non dépensé, représentant 0.49% du budget voté, s'explique principalement par une consommation un peu moins élevée que prévue concernant le personnel enseignant et le personnel administratif et technique de l'enseignement secondaire II ainsi que le budget formation (-3.9 millions). Ce non-dépensé est en partie compensé par un dépassement de 1.5 million concernant les ressources déployées dans le cadre du plan de soutien à l'apprentissage. Ce plan de soutien a fait l'objet d'un financement de la Confédération par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, qui apparaît en revenu dans les comptes de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.4 million)

Le recours aux prestataires externes a été moins important que prévu au budget (dont commissaires d'apprentissage indépendants, mandats en lien avec le projet de préapprentissage d'intégration PAI, dispositifs externes de prise en charge pour des élèves en difficulté, etc.). Les écolages de musique payés aux écoles et conservatoires de musique pour les cours donnés aux élèves de l'ESII se sont également avérés moins élevés que prévu.

36 Charges de transfert (-0.4 million)

Ecolages hors-canton (-1 million)

Les écolages des étudiants et apprentis genevois suivant des cours dans d'autres cantons se sont avérés inférieurs au montant prévu au budget.

Dédommagements aux entreprises publiques (+0.5 million)

Les facturations de la HES-Genève pour les formations de maturités spécialisées dispensées à l'école de culture générale ont été plus importantes que prévu au budget.

Cours interentreprise - subvention pour la formation de base (+0.2 million)

La charge supplémentaire pour les cours interentreprise organisés par les associations professionnelles s'explique par la hausse des effectifs, par l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances, ainsi que par l'augmentation des coûts de matières premières et d'énergie. Des acomptes mensuels de subventions sont versés aux associations jusqu'à un maximum de 80% du coût estimé de chaque cours interentreprise pour chaque profession. Le solde dû est calculé a posteriori sur la base des comptes définitifs révisés. Certains de ces montants ayant été annoncés tardivement, il n'a pas été possible de déposer une demande en autorisation de crédit supplémentaire.

43 Revenus divers (+5.1 millions)

L'excédent de revenus s'explique principalement par la reprise de la provision pour réévaluation des maîtres et maîtresses d'éducation physique pour 5.7 millions, la chambre administrative de la Cour de Justice ayant rejeté le recours de l'association genevoise des maîtres d'éducation physique dans son arrêt du 5 septembre 2023. Ainsi, à ce jour, l'évaluation des maîtres et maîtresses d'éducation physique telle que validée dans les décisions du Conseil d'Etat du 29 septembre 2021 (classe 19) avec effet au 1er octobre 2019 est confirmée.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II

Après avoir progressé de manière importante entre 2015 et 2020 (passant de 83.4% à 87.9%), le taux de première certification à l'issue du secondaire II diminue pour s'établir à 86.6%. Cette baisse s'explique d'une part par la fin des effets de la crise sanitaire (nombre de candidates et candidats moins importants après 2020) et d'autre part, par des taux de réussite aux examens plus faible. Dans l'ensemble, les mesures mises en place dans le cadre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans visant à réduire les décrochages scolaires continuent à montrer leurs effets avec toutefois un taux de sortie scolaire en-dessous de la cible de 3.5%. Les dispositifs s'adressant tout particulièrement à la population des jeunes en rupture scolaire (CAP Formations) ou des jeunes avec des faibles résultats scolaires à la sortie du CO n'atteignant pas les normes pour être admis dans une filière du secondaire II (pré-qualifiant) n'ont toutefois pas permis d'atteindre entièrement les taux de retour en formation envisagés.

Objectif 2: Poursuivre la promotion de la formation professionnelle

En 2023, l'augmentation du taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11^{ème} et l'augmentation du nombre de places d'apprentissage illustrent les effets positifs des plans d'actions déployés pour renforcer l'information et la disponibilité d'opportunités de formation après les années marquées par la crise sanitaire. Le taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage a également augmenté de 84% à 88% ne restant que légèrement en deçà de la cible visée de 90%.

Objectif 3: Réduire la durée des parcours scolaires

Les différentes actions mises en place par le département (par ex. soutien scolaire, amélioration de l'orientation professionnelle, etc.) contribuent à la diminution du taux de redoublement des degrés et filières de l'enseignement secondaire II. Ainsi, le taux d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II sans prolongement du parcours se situe dans la cible de 47%.

Objectif 4: Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis

Le nombre d'adultes entrant dans le dispositif Qualifications+ continue à progresser et dépasse même les cibles fixées au budget. Le nombre de certifications CFC et AFP pour adulte progresse également sans toutefois atteindre la cible fixée de 800. Des mesures ciblées seront mises en place afin de réduire le taux d'abandon et d'échec (information sur la procédure de qualification, le suivi des adultes en formation, l'introduction de possibilités de rattrapage, etc).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
1.1 Taux de première certification au secondaire II	Efficacité	86.6%	90.9%		95%	2027
1.2 Taux de jeunes retournés en formation suite à un passage à CAP Formation	Efficacité	60%	64%	56%	72%	2027
1.3 Taux de maintien des élèves en provenance de CAP Formations à l'issue de leur première année de retour à l'enseignement secondaire II	Efficacité	73%	80%	78%	80%	2027
1.4 Taux d'entrée dans une filière de l'enseignement secondaire II à l'issue du pré-qualifiant	Efficacité	38%	42%	35%	45%	2027

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1.5 Taux de réussite des élèves en provenance du pré-qualifiant à l'issue de la première année dans une filière de l'enseignement secondaire II	Efficacité	57.7%	53.5%	52.3%	54.5%	2027
1.6 Taux de sortie de l'enseignement secondaire II en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	2.4%	3.5%	2.8%	3%	2027
2. Poursuivre la promotion de la formation professionnelle						
2.1 Taux d'élèves en formation professionnelle sur l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire II	Efficacité	43%	43%	42.2%	46%	2027
2.2 Taux d'élèves en formation professionnelle duale sur l'ensemble des élèves en formation professionnelle	Efficacité	61%	61%	58.2%	61%	2027
2.3 Taux d'entrée en formation professionnelle duale à l'issue de la 11ème	Efficacité	4.4%	4.5%	3.8%	4.5%	2027
2.4 Nombre d'entreprises formatrices	Efficacité	1'988	2'000	1'935	2'450	2027
2.5 Nombre de places d'apprentissages en voie duale proposé annuellement	Efficacité	2'936	2'500	2'532	2'700	2027
2.6 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	9.1%	9.5%	9.0%	9%	2027
2.7 Taux de réussite aux premiers examens d'apprentissage	Efficacité	88%	90%	84.2%	90%	2027
2.8 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale par rapport à l'ensemble des certifiés de l'enseignement secondaire II (AFP+CFC)	Efficacité	24.4%	24.0%	25.5%	24.8%	2027
3. Réduire la durée des parcours de formation pour obtenir une première certification						
3.1 Taux de redoublement pour l'ensemble des degrés et filières de l'enseignement secondaire II	Efficience	13.7%	13.8%	14.1%	13%	2027
3.2 Taux de transfert à l'issue de la seconde année de l'enseignement secondaire II	Efficience	6.3%	6.2%	6.3%	5.9%	2027
3.3 Taux de transfert à l'issue de la troisième année de l'enseignement secondaire II	Efficience	3.2%	3.5%	3.0%	3%	2027
3.4 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique	Efficience	47.6%	47%	49.2%	45.5%	2027
3.5 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus d'une année	Efficience	70.2%	69%	69.4%	69%	2027
3.6 Taux d'élèves issus du cycle d'orientation et ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dont la durée ne dépasse pas la durée théorique de plus de deux années	Efficience	79.5%	79%	79.7%	81.5%	2027
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leur acquis						
4.1 Nombre d'adultes entrant dans le dispositif Qualifications+	Efficacité	1'436	1'150	1'314	1'435	2027
4.2 Nombre de certifications CFC et AFP pour adultes	Efficacité	754	800	745	805	2027

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1

Le taux de première certification du degré secondaire II est un indicateur utilisé pour évaluer la performance du système de formation. Il mesure la proportion de jeunes ayant passé par l'école obligatoire suisse qui obtiennent un premier titre du degré secondaire II dans le pays jusqu'à l'âge de 25 ans.

Il est calculé par l'OFS sous la forme d'un taux net sur trois ans en divisant le nombre de certifiés de chaque âge par la population du même âge, et en cumulant ces rapports pour tous les âges.

La population de référence comprend toutes les personnes qui résidaient dans le pays à l'âge de terminer l'école obligatoire. Ne sont pas pris en compte les frontaliers et les personnes d'immigration récente, c'est-à-dire arrivées en Suisse après la fin de leur scolarité obligatoire. De même, les jeunes qui quittent le pays avant d'avoir obtenu une certification du degré secondaire II ne sont pas non plus pris en compte.

Indicateurs 1.2 et 1.3

CAP Formations est un dispositif interinstitutionnel de prise en charge des jeunes sans certification en rupture de formation. Après une analyse des parcours de formation et de la situation professionnelle des jeunes, ce dispositif propose les mesures de soutien adéquates conformément aux législations en vigueur sur l'assurance chômage et la formation professionnelle. Il assure ensuite le suivi des jeunes dans les mesures proposées en vue d'une qualification professionnelle.

L'indicateur 1.2 calcule la proportion de jeunes ayant une formation ou obtenu un diplôme suite à un passage dans le dispositif CAP Formations.

L'indicateur 1.3 calcule la proportion de jeunes qui, l'année scolaire suivant la reprise de leur formation, se sont maintenus en formation ou ont terminé leur formation avec une certification.

Indicateurs 1.4 et 1.5

Le pré-qualifiant ouvre des perspectives aux élèves qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes de l'enseignement postobligatoire. Ces dispositifs sont destinés aux élèves provenant, soit du cycle d'orientation, soit de l'extérieur, afin de se mettre à niveau pour poursuivre ensuite dans une filière de l'enseignement secondaire II.

L'indicateur 1.4 rapporte les élèves entrants dans une filière de l'enseignement secondaire l'année N aux élèves inscrits dans le pré-qualifiant l'année N-1.

L'indicateur 1.5 rapporte les élèves passés par le pré-qualifiant ayant suivi une filière certifiante de la et passant au degré suivant de cette filière.

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves en formation professionnelle (duale et plein-temps) au nombre d'élèves en formations initiales certifiantes de niveau secondaire II (hors structures de transitions, matu pro post, préparations à une formation tertiaire, formations tertiaires et formations pour adultes).

Indicateur 2.2

Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage en filière duale au nombre total de contrats d'apprentissage.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves suivant une formation professionnelle duale (CFC avec ou sans maturité intra-CFC, AFP duales) dans le canton ou hors canton, au nombre d'élèves enregistrés en 11^{ème} année du cycle d'orientation.

Indicateur 2.4

Cet indicateur somme les entreprises formatrices reconnues.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue (suite)

Indicateur 2.5

Cet indicateur somme le nombre de places d'apprentissage duales annoncées à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Le nombre de places d'apprentissage est un bon indicateur de l'activité économique des entreprises formatrices du canton mais toutes les places d'apprentissage ne conduisent pas à la signature d'un contrat.

Indicateur 2.6

Cet indicateur rapporte le nombre de contrats d'apprentissage résiliés en cours d'année scolaire au nombre de contrats signés.

Indicateur 2.7

Cet indicateur rapporte le nombre de personnes aux premiers examens ayant réussi le CFC et l'AFP au nombre de candidates et candidats aux premiers examens.

Au terme de leur formation professionnelle, les apprenties et apprentis qui n'obtiennent pas leur CFC ou AFP ont la possibilité de se représenter deux fois aux examens en repassant les domaines de qualification jugés insuffisants. L'analyse des résultats obtenus montre que cinq ans après leur entrée en apprentissage, les élèves d'une même volée sont plus de 95% à avoir réussi leurs examens.

Indicateur 2.8

Cet indicateur rapporte le nombre d'élèves ayant obtenu un CFC ou une AFP à l'issue d'une formation duale au nombre d'élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale de l'enseignement secondaire II (hors école de culture générale pour adultes et collège pour adultes).

Indicateur 3.1

Cet indicateur concerne l'ensemble des filières du secondaire II hors formations pour adultes. Sont considérés comme redoublant les élèves qui refont leur année dans le même degré (à la fois les élèves qui refont leur année dans leur filière actuelle ou dans une autre filière).

Indicateurs 3.2 et 3.3

Les transferts correspondent à des changements de filières (collège / ECG / formation prof. en école / formation prof. duale), des changements d'orientation au sein de la même filière ainsi qu'à des changements de filières avec un redoublement.

L'indicateur 3.2 rapporte les effectifs de 2^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 2^{ème} en année N-1.

L'indicateur 3.3 rapporte les effectifs de 3^{ème} en année N-1 et transférés en année N à l'effectif total de 3^{ème} en année N-1.

Indicateurs 3.4 à 3.6

Parmi les élèves ayant obtenu un certificat de niveau secondaire II délivré par une école dépendant de la DGESII sont retenus ceux qui avaient fait l'année terminale de l'enseignement de niveau secondaire I au cycle d'orientation. Par exemple, les élèves migrants arrivant dans les classes d'accueil de l'enseignement secondaire II ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Les parcours plus longs que la durée théorique de la formation sont de natures très diverses. Ainsi, l'allongement de la durée d'obtention du certificat peut être due à des redoublements, des réorientations avec ou sans redoublements, des interruptions provisoires de formation, des départs vers d'autres cantons ou pays suivis de retours à Genève.

Indicateurs 4.1 et 4.2

Ces deux indicateurs visent à suivre l'impact des actions mises en place pour augmenter la qualification des adultes.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	260'987'030	-5'146'945	-1.9%	266'133'975	238'298'366
30 Charges de personnel	162'718'036	-1'110'871	-0.7%	163'828'907	147'071'433
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	13'252'588	-794'684	-5.7%	14'047'272	12'123'623
33 Amortissements du patrimoine administratif	357'034	-14'014	-3.8%	371'048	323'363
36 Charges de transfert	84'599'104	-3'194'244	-3.6%	87'793'348	78'745'653
39 Facturations internes	60'268	-33'132	-35.5%	93'400	34'294
REVENUS	7'468'642	-136'525	-1.8%	7'605'167	7'506'592
42 Taxes et redevances	3'091'454	938'083	43.6%	2'153'371	2'705'466
43 Revenus divers	4'377'188	-1'074'608	-19.7%	5'451'796	4'801'126
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-253'518'388	5'010'420	-1.9%	-258'528'808	-230'791'775
<i>Coût d'état-major</i>	-574'706	-36'290	6.7%	-538'416	-509'273
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-25'209'064	-2'035'021	8.8%	-23'174'043	-23'050'108
COÛT COMPLET	-279'302'159	2'939'109	-1.0%	-282'241'268	-254'351'155

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1'173.12	48.11	4.28%	1'125.01	1'092.03
<i>ETP fixes</i>	1'025.75	-74.31	-6.76%	1'100.06	970.66
<i>ETP auxiliaires</i>	147.37	124.37	540.74%	23.00	121.37
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-1.95	-100.00%	1.95	-

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il a pour but d'offrir des prestations :

- de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle ;
- de prévention, d'assistance psychologique et psychothérapeutique et d'orientation aux élèves, ainsi que de conseil et de soutien au personnel enseignant, au sein des établissements de l'enseignement régulier ;
- de préparation, mise en place, prise en charge et suivi de placements dans des lieux de vie thérapeutiques.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Dispositifs ens. spécialisé intégratifs
- F03.02 Dispositifs ens. spécialisé en site propre
- F03.03 Dispositifs ens. spécialisé inclusifs

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

- F03.04 Prise en charge dans une structure résidentielle
- F03.05 Autres mesures individuelles de pédagogie spécialisée
- F03.06 Traitements médico-psychologiques
- F03.07 Pilotage opérationnel du programme F03

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Cette année encore, on constate une hausse des demandes de soutien pour les élèves de l'enseignement régulier et une augmentation des demandes de scolarisation dans l'enseignement spécialisé. A la rentrée, l'enseignement public et subventionné a accueilli 19 élèves supplémentaires (+0.8%). Ceci ne représente pas l'ensemble de la croissance des besoins, car 57 élèves ont connu une rentrée différée dans l'attente de places disponibles pour entrer principalement dans les écoles de pédagogie spécialisée renforcée. Par ailleurs, on compte cette année une trentaine d'élèves avec des besoins plus complexes exigeant donc une prise en charge bien plus importante et coûteuse. Enfin, 30 élèves, avec des troubles du développement moins prononcés ont été accueillis dans l'enseignement régulier et bénéficient d'un accompagnement durant leur temps de présence (voir F01).

Afin de répondre à la forte demande pour l'accueil d'élèves du cycle élémentaire ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre autistique, une école de pédagogie spécialisée a été ouverte et cinq structures primaires et secondaires ont été transformées en structures de catégorie renforcée pour accueillir des élèves ayant des besoins spécifiques plus importants. En outre, une classe intégrée à l'école primaire a été ouverte.

Disposer du personnel qualifié, garantir un encadrement adéquat, des locaux adaptés aux besoins et bénéficier des collaborations nécessaires de la part d'autres services de l'Etat ont constitué autant d'exigences indispensables qui n'ont pas pu être intégralement réunies à la date de la rentrée scolaire. Face à ce constat, une réflexion large sur l'organisation des prestations réalisées par l'office médico-pédagogique (OMP) ou déléguées a démarré afin de ne pas reproduire une telle situation à la rentrée 2024.

Le manque de lieux de vie pour mineurs en situation de handicap, en particulier avec retard mental, autisme et troubles du comportement, avait conduit à la mise en œuvre en 2022 d'une prestation de soutien à domicile spécifique, destinée à éviter le placement ou l'hospitalisation. Cet accompagnement éducatif a été réorganisé et s'est largement développé en 2023 puisqu'il est désormais destiné à 54 familles (15 en 2022). Il permet d'assister les parents dans le développement ou le renforcement de stratégies éducatives et de retarder, voire d'éviter, un placement en foyer.

Le nombre d'enfants et d'adolescents suivis au sein des consultations ambulatoires présente une augmentation de plus de 8% cette année (5'002 mineurs), avec plus de 700 nouvelles demandes de consultations par rapport à 2022. Au total, le nombre de séances dispensées à des mineurs au sein des consultations ambulatoires a augmenté de 14,7% (52'734 séances).

Au cycle d'orientation, les psychologues détachés de l'OMP ont rencontré 19,7% des élèves (+1,75%). Au secondaire II, 12,7% des élèves des établissements dans lesquels des psychologues sont présents ont bénéficié de leurs services (+3,6%).

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (-1.1 million)

Les dépenses pour la formation continue du personnel pédagogique de l'office médico-pédagogique ont été moins élevées que prévues, notamment pour la première volée élargie de la Maîtrise en enseignement spécialisé à la rentrée universitaire 2023 (augmentation des effectifs de 25 à 50 par année) qui n'a commencé qu'à début août au lieu de janvier tel que prévu au budget.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-0.8 million)

L'augmentation des effectifs d'élèves de l'enseignement spécialisé a été un peu moins forte que prévue au budget, entraînant des dépenses moins élevées que prévu sur les frais de repas, de transports et de fournitures scolaires de l'office médico-pédagogique. Les dépenses pour les sorties et excursions scolaires ont été également moins importantes que prévu.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

36 Charges de transfert (-3.2 millions)

Enveloppe dispositif enseignement spécialisé (-4.7 millions)

Cette rubrique a permis de financer des ouvertures de places durant l'année 2023. Les principales structures concernées sont l'Ecole des Comptines, transférée des HUG à la Fondation Ensemble et le Foyer de l'Aubépine, foyer éducatif à visée thérapeutique, repris de l'OMP par la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ). Cette rubrique a également permis d'adapter l'encadrement pédagogique et éducatif à L'ARC dont la population accueillie a évolué ces dernières années.

Les dépenses s'avèrent inférieures au budget du fait de dépenses partielles sur l'exercice et de l'ouverture de nouvelles places dans le secteur subventionné privé inférieure aux prévisions. A noter que les ouvertures de places en cours d'année 2023 auront un impact résiduel de 2.9 millions de francs en 2024 pour couvrir le subventionnement sur 12 mois.

Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée (+1.9 million)

Les prestations de pédagogie spécialisée ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de 3.2 millions de francs en lien avec les prestations d'éducation précoce spécialisée (EPS), de soutien pédagogique en classe ordinaire (SPES), de SPES intensif à destination des enfants porteurs de trisomie 21 et de prises en charge renforcées dans les institutions de pédagogie spécialisée. Le dépassement se trouve en partie compensé par les mesures individuelles de logopédie, plus basses de 1 million de francs par rapport au budget.

Mesures de soutien à domicile (-0.4 million)

Les mesures d'accompagnement et de soutien de l'enfant à domicile sont assurées par le secteur subventionné (Astural). Cette prestation, mise à disposition des usagers à partir d'août 2022, se développe progressivement. Dès les mois de novembre 2023, cette prestation fonctionne pour une cinquantaine de familles.

42 Taxes et redevances (+0.9 million)

Les remboursements des assurances sociales (essentiellement maternité et accident) ont été plus importants que prévu au budget (+1.3 million). Cette nature est difficilement estimable car elle dépend du nombre de cas chaque année et de la date de déclaration à l'assurance.

A l'inverse, les recettes issues de la facturation des repas et des pensions dans les structures de l'office médico-pédagogique ont été inférieures au montant prévu au budget (-0.4 million).

43 Revenus divers (-1.1 million)

Les facturations des traitements réalisés par les thérapeutes dans les consultations de l'OMP se sont avérées être inférieures au montant prévu au budget.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents

Le taux global de satisfaction des parents dont les enfants ont été accueillis pour des consultations diminue en raison des délais d'attente qui continuent à s'allonger suite à l'augmentation continue de la demande en 2023.

Objectif 2: Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés

Depuis la rentrée 2023, le DIP a réorienté sa politique de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (BEPH) en arrêtant les mesures de soutien individuelles (SPES) au primaire (sauf exceptions) et en privilégiant les réponses collectives proposées par le personnel du spécialisé ancré dans les établissements du régulier (notamment par le biais du conseil et soutien et du co-enseignement). En raison de cette modification, les indicateurs relatifs aux taux d'élèves BEPH scolarisés dans les trois différents dispositifs de prise en charge ne sont plus applicables et devront être revus dans le cadre de la préparation du prochain projet de budget.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Parmi les élèves scolarisés dans une structure intégrative, environ 17% d'entre eux suivent des cours dans l'enseignement régulier entre 3% et 30% du temps (cible 19.5%) et 2.7% entre 31% et 70% du temps (cible 4.0%). Ces indicateurs sont en baisse par rapport à l'année précédente et n'atteignent pas les cibles fixées au budget.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents						
1.1 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	83%	85%	90%	85%	2027
1.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	62	50	61	50	2027
2. Selon les principes de l'école inclusive, intégrer dans les structures d'enseignement régulier les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
2.1 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans une structure en site propre	Efficacité	ND	43.5%	43.3%	40%	2027
2.2 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans une structure intégrative (dans un bâtiment de l'enseignement régulier)	Efficacité	ND	31.2%	31.6%	35%	2027
2.3 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans un dispositif inclusif (dans une classe de l'enseignement régulier)	Efficacité	ND	25.3%	25.1%	25%	2027
2.4 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier entre 3% et 30% (une période d'enseignement au moins / hors dispositifs inclusifs)	Efficacité	17.3%	19.5%	19.3%	20%	2027
2.5 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier entre 31% et 70% (hors dispositifs inclusifs)	Efficacité	2.7%	4.0%	3.7%	4%	2027
2.6 Taux d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement régulier entre 71% et 100% (hors dispositifs inclusifs)	Efficacité	2.3%	2.0%	2.1%	2%	2027

Commentaires

Indicateur 1.1

Un questionnaire de satisfaction est distribué à 500 familles consultantes. Il évalue la qualité de l'accueil, celle des locaux, la satisfaction par rapport au délai d'attente, aux réponses reçues et aux traitements proposés.

Indicateur 1.2

Le nombre de jours correspond à la moyenne calculée entre les dates des demandes et celles des premiers rendez-vous saisis dans l'outil de pilotage et de facturation de l'OMP.

Indicateurs 2.1. à 2.3

Les dispositifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (BEPH) regroupent: (1) structures en site propre (élèves de l'enseignement spécialisé scolarisés dans des structures spécialisées publics et subventionnées); (2) dispositifs intégratifs (élèves de l'enseignement spécialisé scolarisé dans des bâtiments de l'enseignement régulier); et (3) dispositifs inclusifs (élèves scolarisés dans l'enseignement régulier et qui bénéficient d'une mesure de soutien).

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques (suite)

Le total du taux des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans un bâtiment de l'enseignement régulier est égal à l'addition des indicateurs 2.2 et 2.3 (élèves en structures intégratives et en dispositifs inclusifs).

Conformément à l'article 10, alinéa 2 de la Loi sur l'instruction publique, le département met en place les actions visant à accroître l'inclusion dans l'enseignement régulier des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque élève, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

Indicateurs 2.4 à 2.6

Parmi les élèves en dispositifs intégratifs ou en site propre de l'enseignement spécialisé, il y a un certain nombre d'élèves qui suivent également des cours dans l'enseignement régulier. Ces taux d'intégration sont variables en fonction du nombre de périodes suivies, par exemple: une matinée d'inclusion à l'école primaire (4 périodes) = 14.3% (1 période = 3%; 32 périodes = 100%). Les indicateurs rapportent le nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé entrant dans les trois fourchettes divisé par le nombre total d'élèves de l'enseignement spécialisé.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	179'213'247	3'035'276	1.7%	176'177'971	166'465'750
30 Charges de personnel	66'071'522	159'592	0.2%	65'911'930	62'117'994
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'064'181	-1'315'838	-24.5%	5'380'019	2'535'446
33 Amortissements du patrimoine administratif	343'519	-19'771	-5.4%	363'290	323'384
36 Charges de transfert	108'693'646	4'212'714	4.0%	104'480'932	101'452'096
39 Facturations internes	40'379	-1'421	-3.4%	41'800	36'830
REVENUS	3'185'609	-1'062'674	-25.0%	4'248'283	3'477'486
42 Taxes et redevances	1'011'238	-56'277	-5.3%	1'067'515	1'040'056
43 Revenus divers	2'075'421	-1'061'676	-33.8%	3'137'097	2'125'531
44 Revenus financiers	-	-671	-100.0%	671	-
46 Revenus de transferts	50'000	50'000	-	-	271'155
49 Facturations internes	48'950	5'950	13.8%	43'000	40'744
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-176'027'638	-4'097'951	2.4%	-171'929'687	-162'988'264
<i>Coût d'état-major</i>	-233'359	-16'742	7.7%	-216'617	-215'100
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-14'201'297	-774'949	5.8%	-13'426'348	-12'928'326
COÛT COMPLET	-190'462'294	-4'889'642	2.6%	-185'572'652	-176'131'690

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	482.29	11.49	2.44%	470.80	464.23
<i>ETP fixes</i>	445.09	-21.39	-4.59%	466.48	434.98
<i>ETP auxiliaires</i>	36.20	31.88	737.96%	4.32	28.25
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	1.00	-	-	1.00

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- déployer des activités visant à encourager les enfants et les jeunes à l'apprentissage d'une indépendance, de l'autonomie et de la responsabilité ;
- mettre en œuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes ;
- offrir des prestations de soins dentaires aux enfants ;
- protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat ;
- assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'enfance et de la jeunesse.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Prévention, promotion et soins
- F04.02 Protection des mineurs et soutien à l'enfance et à la parentalité
- F04.03 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance
- F04.04 Pilotage opérationnel du programme F04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Cette année encore, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants pour assurer la protection des mineurs, éviter autant que possible les hospitalisations sociales et proposer des mesures adaptées pour répondre à la situation familiale de chaque enfant.

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a ainsi été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté et d'éviter autant que possible les placements. Cette prestation est stable en termes d'activité, depuis l'année passée, avec plus de 400 mesures d'AEMO pour plus de 650 enfants suivis.

Par ailleurs, face à l'augmentation du nombre d'enfants nés à la maternité et ne pouvant rentrer à domicile sans suivi, une structure d'accueil parents-enfant a été créée pour proposer une prise en charge médico-socio-éducative de grande proximité pour des parents très fragilisés nécessitant un accompagnement rapproché dans leur quotidien avec notamment la mise en œuvre de soins pour leur enfant.

Enfin, les actions pour prévenir et accompagner les séparations hautement conflictuelles des parents et leur impact négatif sur les enfants ont été renforcées avec notamment la mise en œuvre d'un projet pilote de recherche de consensus, en collaboration avec le Pouvoir Judiciaire, proposant aux parents en instance de séparation de recourir à la médiation ou à la recherche de toutes solutions amiables utiles et, ainsi, favoriser la résolution extrajudiciaire de ces conflits. Ce projet sera évalué à l'issue de la phase test en vue de le déployer plus largement.

Le nombre de situations confiées par le tribunal des mineurs à l'unité d'assistance personnelle, tout au long de l'année 2023, est resté stable avec environ 49 jeunes suivis en permanence.

Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, le renforcement de l'éducation à la santé sexuelle et affective s'est poursuivie avec notamment le développement de nouveaux cours en 2^{ème} année de l'enseignement secondaire II (axé sur la notion de consentement).

En 2022-2023, 995 élèves de 9^{ème} CO ont été vaccinés contre le papillomavirus humain (+30%) et 273 contre l'hépatite B (+35%). Les projets d'accueil individualisé (PAI), destinés aux enfants avec des besoins d'accompagnement en raison d'une maladie ou d'un handicap, sont en augmentation constante (+9%).

39'836 entretiens de santé infirmiers ont été réalisés et 1'425 entretiens médicaux pour des enfants et élèves. Le nombre de dépistages systématiques de la vue (23'572) et de l'ouïe (17'906) a légèrement augmenté et le service dentaire scolaire a réalisé 37'216 dépistages des affections bucco-dentaires.

Dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre le (cyber)harcèlement, 450 membres du personnel administratif et enseignant supplémentaires ont été formés à la technique d'entretien de préoccupation partagée.

En 2023, le nombre de demandes d'octroi de prestations de pédagogie spécialisée a connu une stabilisation (9'899) dont : 5'193 décisions d'octroi en logopédie, 2'250 en enseignement spécialisé, 1'103 en psychomotricité, 684 en soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé, 631 en éducation précoce spécialisée et 38 en langage parlé complété.

L'accréditation de 8 institutions subventionnées de pédagogie spécialisée a été renouvelée. 5 autres institutions subventionnées ainsi que les deux internats étatiques de pédagogie spécialisée ont fait l'objet d'une visite de surveillance annuelle. Le nombre de thérapeutes accrédités s'est stabilisé (18 logopédistes, 10 psychomotriciennes et psychomotriciens).

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (+ 0.2 million)

Ce dépassement s'explique principalement par les moyens engagés pour la prise en charge des élèves migrants qui ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 0.7 million voté par la commission des finances en 2023. Le dépassement est toutefois moins important que prévu en raison de dépenses effectives pour la prise en charge des élèves migrants inférieures au crédit supplémentaire voté.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (-1.3 million)

La mise en place progressive ou le retard de certains projets prévus au budget 2023, notamment dans le domaine de la protection des mineurs (formations du personnel et des familles d'accueil avec hébergement, externalisation de la gestion des curatelles, soutien à la séparation parentale), entraîne un non-dépensé d'environ -1.8 million, compensé partiellement par des dépenses non prévues au budget pour +0.5 million (notamment liées au déménagement du service de protection des mineurs et du pôle de coordination des prestations déléguées et de la surveillance avec la mise en place de personnel de sécurité à la réception du bâtiment et d'un accueil pour les enfants lors de l'entretien des parents).

36 Charges de transfert (+4.2 millions)

Mesures éducatives et de placements

Un crédit supplémentaire de 4 millions de francs a été autorisé par la commission des finances pour couvrir les différents coûts liés à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) dans le cadre du dispositif d'accueil, aux hospitalisations sociales, et aux prises en charge renforcées dans les foyers. Au final, un dépassement supplémentaire de 0.2 million est constaté sur cette rubrique de subvention.

43 Revenus divers (-1.1 million)

Les recettes des cabinets du service dentaire scolaire en 2023 sont en légère progression par rapport à 2022, mais restent toutefois en deçà des objectifs de facturation.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II

Les modifications du modèle d'organisation de cours d'éducation à la santé et la réforme du statut des FCPES en MS-SA a soulevé de nombreux problèmes liés à la planification des cours en 22-23. Par ailleurs, la réforme a généré de nombreuses absences de collaborateurs ce qui a péjoré le taux de classes ayant bénéficié de ces cours. Les dépistages des troubles sensoriels de vue et ouïe prévus ont été réalisés selon l'objectif visé. Le taux de cas détectés est en augmentation constante ces dernières années, notamment auprès des populations les plus fragiles économiquement et socialement. Ces troubles non détectés ou non corrigés sont pourtant un handicap notoire dans la scolarité d'un élève.

Objectif 2: Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats

En 2023, la durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil n'a pas pu être établie à cause d'un nombre trop faible d'observations (2 situations). Malgré tous les efforts entrepris, le nombre de places en famille d'accueil avec hébergement reste limité à cause des difficultés de recrutement. La baisse du nombre de familles d'accueil avec hébergement s'explique principalement par la prise en compte à tort des familles d'accueil international dans le calcul de cet indicateur. Ce dernier a été corrigé pour les comptes 2023.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Les délais des placements hors urgence sont conformes aux cibles. En revanche, les délais pour les placements d'urgence sont plus fréquemment dépassés en raison d'une augmentation du nombre de demandes et des foyers saturés, en particulier pour les enfants de 0 à 4 ans.

L'augmentation du taux de mineurs placés est due au fait que le SPMi a été plus fréquemment confronté à des mineurs qui représentent des situations complexes et doivent être placés en institutions par manque de mesures ambulatoires adéquates.

Objectif 3: Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être

Le nombre de familles bénéficiant d'une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) continue à progresser (+26) bien qu'il reste inférieur aux attentes. La durée moyenne d'un dossier AEMO est de 325 jours en 2023 avec une tendance de diminution par rapport à 2022 sans toutefois atteindre la cible de 265 jours en moyenne en raison des situations souvent complexes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles publiques et détecter les problèmes de santé chez les élèves de l'enseignement obligatoire et du secondaire II						
1.1 Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé initialement planifiés	Efficacité	59%	90%	88%	95%	2027
1.2 Taux de cas détectés lors du dépistage vue et ouïe	Efficacité	15.6%	14%	16%	18%	2027
1.3 Taux d'élèves des degrés du primaire 1P 2P et 6P ayant bénéficié d'une visite de dépistage des troubles sensoriels (vue et ouïe) initialement planifiée	Efficacité	99%	98%	98%	98%	2027
1.4 Taux d'enfants examinés ayant des dents saines (école primaire)	Efficacité	58%	56%	58%	58%	2027
2. Protéger les mineurs, soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placements adéquats						
2.1 Durée moyenne du processus d'admission en famille d'accueil (jours)	Qualité	ND	50	50	50	2027
2.2 Nombre de places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	212	285	297	285	2027
2.3 Temps moyen d'attente entre une demande de placement et l'orientation par la plateforme (hors placement d'urgence) (jours)	Efficacité	51	66	55	66	2027
2.4 Taux de placements hors-urgences dans des institutions d'éducation spécialisée dont le délai écoulé entre la date de demande à la plateforme placements et l'orientation est supérieur à 1 mois	Qualité	30%	34%	29%	34%	2027
2.5 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Qualité	14%	5%	8%	5%	2027
2.6 Taux des lieux d'accueil de jour soumis à autorisation, surveillés dans les délais fixés par l'ordonnance sur les placements d'enfants	Efficacité	90%	80%	82%	60%	2027
2.7 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2027
2.8 Taux des mineurs placés par rapport aux mineurs suivis	Efficacité	15%	10%	13%	10%	2027

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être						
3.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une action éducative en milieu ouvert	Efficacité	428	450	402	450	2027
3.2 Durée moyenne d'un dossier d'action éducative en milieu ouvert (jours)	Efficacité	325	265	344	265	2027

Commentaires

Indicateur 1.1

L'indicateur rapporte le total des classes ayant bénéficié d'une intervention d'éducation pour la santé au total des classes pour lesquelles des interventions étaient planifiées. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaboratrices et collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.2

L'indicateur rapporte le nombre d'enfants et de jeunes ayant un dépistage positif pour des troubles sensoriels (soit de la vue, soit de l'audition) au nombre d'enfants et de jeunes scolarisés vus en dépistage par les techniciens et techniciennes vue et ouïe. Les enfants et jeunes sont dépistés durant leurs années scolaires de 1P, 2P, 6P. Les néo-arrivants sont dépistés et les enfants et jeunes détectés sont suivis.

Les troubles de la vue et de l'ouïe non détectés ou non corrigés sont un handicap notable dans la scolarité d'un élève. Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse procède à une série de rappels lorsqu'un enfant est absent lors de l'examen de dépistage

Indicateur 1.3

Cet indicateur rapporte les élèves ayant bénéficié d'un dépistage des troubles sensoriels (vue & ouïe) au total des élèves pour qui un dépistage était planifié. Un taux de 100% est difficilement atteignable dans la mesure où les interventions non réalisées suite à l'absence de collaboratrices et collaborateurs du service de santé de l'enfance et de la jeunesse ne sont pas remplacées (moyens insuffisants).

Indicateur 1.4

Cet indicateur rapporte le nombre d'enfants examinés avec une dentition saine au moment du dépistage au nombre d'enfants examinés. Les enfants sont examinés une fois par année dans l'ensemble des degrés de l'enseignement primaire. Si le service de santé dentaire a une influence limitée sur l'évolution de l'indicateur, les actions mises en place contribuent à son évolution positive :

- interventions des infirmières et infirmiers du service de santé de l'enfance et de la jeunesse dans les crèches avec une mallette d'animation (Kroky le crocodile).
- lors du dépistage de la carie, organisation de séances d'informations dans les classes par les médecins-dentistes et les assistantes et assistants dentaires, accompagné d'exercices pratiques de brossage des dents.
- lors des consultations particulières, de la prévention individuelle et ciblée est prodiguée à l'enfant par les médecins-dentistes.
- meilleur suivi des enfants suite au dépistage de la carie permis par l'ajout d'un volet "dent" dans l'application informatique SISE. Les statistiques de suivi de l'évolution de la carie dans le canton sont également facilitées.
- volonté d'augmenter à terme le nombre d'éducatrices et éducateurs en santé bucco-dentaire afin de renforcer la prévention dans les classes de degrés 2P, 4P, 6P et 8P.

Indicateur 2.1

L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre la date de préavis de la plateforme de placement pour une famille d'accueil et la date de placement effective en famille d'accueil. Le délai s'explique principalement par des recours qui peuvent être faits contre les décisions judiciaires et par la mobilisation des parents ou de l'entourage de l'enfant suite à la proposition d'une famille d'accueil.

F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité (suite)

Indicateur 2.2

L'indicateur dénombre le total de places en familles d'accueil avec hébergement autorisées à la fin de l'année. Les mesures mises en place ces dernières années (médiatisation pour le recrutement dans les journaux, écoles, milieu associatif, renforcement de l'encadrement des familles d'accueil, mobilisation des familles à poursuivre la formation de base avec les HES) ont permis d'accroître sensiblement le nombre de familles d'accueil.

L'augmentation du nombre de familles d'accueil permet par ailleurs de réduire le nombre de placements en foyers.

Indicateur 2.3

L'indicateur calcule l'écart moyen en jours entre les dates de présentation des demandes à la plateforme de placement et les dates de préavis de la plateforme de placement. La plate-forme de placement vise à rapprocher du mieux possible l'offre et la demande de placements. Cependant, le manque de places (à certaines périodes de l'année et en fonction de l'âge des enfants) rallonge de manière significative le délai d'attente.

Indicateur 2.4

L'indicateur rapporte le nombre de placements hors urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à un mois et le nombre total de placements hors urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, décisions judiciaires, recours).

Indicateur 2.5

L'indicateur rapporte le nombre de placements d'urgence dont le délai entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours et le nombre total de placements d'urgence. La durée de la procédure de placement peut être tributaire de facteurs qui ne dépendent pas uniquement des places disponibles en institution (service placeur, instance judiciaire). Le renforcement de l'offre d'accueil pour les petits et la recherche de familles d'accueil doit permettre au foyer Piccolo de revenir à sa mission première d'urgence.

Indicateur 2.6

L'indicateur rapporte le nombre de lieux d'accueil soumis à surveillance au total des lieux soumis à autorisation.

Indicateur 2.7

L'indicateur rapporte le nombre d'ordonnances confirmant les clauses péril au nombre de clauses péril rendues par le SPMi. En cas d'urgence, la mesure dite de «clause péril» permet au SPMi d'intervenir rapidement et d'ordonner le retrait du droit de garde et le placement de l'enfant. Le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est informé immédiatement afin qu'il se prononce sur la ratification des dispositions prises. Le SPMi reste compétent pour toute mesure à prendre dans ce domaine jusqu'à la décision du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (Art. 12, al.7, de la loi sur l'office de l'enfance et de la jeunesse). Moins de 50 clauses péril en moyenne sont rendues chaque année.

Indicateur 2.8

L'indicateur rapporte le total des mineurs placés au moins 1 jour dans l'année au total des mineurs suivis dans l'année par le SPMi. Afin d'éviter de placer l'enfant, les solutions pour soutenir les parents et/ou encadrer l'enfant sont privilégiées.

Indicateurs 3.1 et 3.2

L'indicateur 3.1 somme les familles qui ont bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) dans l'année.

L'indicateur 3.2 rapporte la durée totale en jours des AEMO dans l'année au nombre de familles ayant bénéficié d'une AEMO.

Des éducatrices et éducateurs en assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) soutiennent et accompagnent à leur domicile des familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Le travail s'effectue par le biais d'objectifs mis en place par le SPMi et avec les familles. L'AEMO, dans le contexte familial, s'inscrit dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que faire se peut le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance. Ces indicateurs sont à lire en parallèle puisque qu'une baisse de la durée moyenne d'un dossier AEMO doit permettre l'augmentation du nombre de familles bénéficiaires.

F05 Hautes écoles

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	596'330'832	-4'222'207	-0.7%	600'553'039	574'954'395
30 Charges de personnel	569'307	-26'492	-4.4%	595'799	555'304
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'285	1'285	-	-	5'697
36 Charges de transfert	595'760'240	-4'197'000	-0.7%	599'957'240	574'393'394
REVENUS	340'600	-115	0.0%	340'715	860'382
42 Taxes et redevances	459	-115	-20.0%	574	440
43 Revenus divers	-	-	-	-	6
46 Revenus de transferts	340'141	0	0.0%	340'141	859'936
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-595'990'232	4'222'092	-0.7%	-600'212'324	-574'094'013
<i>Coût d'état-major</i>	-2'011	-53	2.7%	-1'958	-1'923
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-73'907'997	-2'414'990	3.4%	-71'493'007	-75'260'982
COÛT COMPLET	-669'900'240	1'807'049	-0.3%	-671'707'289	-649'356'918

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	3.00	-0.05	-1.64%	3.05	3.00
<i>ETP fixes</i>	3.00	-0.05	-1.64%	3.05	3.00

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'unité des hautes écoles veille à la mise en œuvre de la politique cantonale de l'enseignement supérieur. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers de l'élaboration et du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID et du contrat de prestations passé avec la HES-SO Genève. En outre, elle promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- F05.02 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- F05.03 Formation, recherche et services (UNI)

F05 Hautes écoles (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

A la rentrée 2023, l'Université de Genève comptait 17'681 étudiantes et étudiants, la HES-SO Genève 6105 et l'IHEID 951.

L'Université a finalisé la mise en œuvre de la convention d'objectifs pour la période (2020-2023) et a conclu avec l'Etat une nouvelle convention pour 2024 à 2027. Elle vise notamment à renforcer l'importance et l'impact des recherches issues de l'Université sur les grands défis planétaires, à promouvoir les liens entre l'Université et la Cité, à soutenir l'expérience étudiante, à renforcer la qualité de la recherche ou encore à mettre en œuvre une stratégie immobilière dans un campus urbain et unifié. Enfin, sur proposition de l'Assemblée de l'Université, une Rectrice pour la période 2024 -2028 a été nommée par le Conseil d'Etat.

L'IHEID a poursuivi la mise en œuvre de la convention d'objectifs 2021-2024 et a déployé notamment sa réforme sur le doctorat offrant une bourse automatique à toutes les étudiantes et étudiants pendant quatre ans. On constate néanmoins une baisse des candidatures et de la diversité des profils étudiants. Au niveau financier, l'IHEID a dû faire face à une augmentation des charges importantes liée aux mécanismes salariaux ou encore à la hausse du prix de l'électricité. De même, les recettes générées par les rentrées de la formation continue ou la location de bureaux sont moins importantes que prévues.

La HES-SO Genève a poursuivi la mise en œuvre du contrat de prestations 2021-2024. Pour les axes relevant de la stratégie cantonale, en particulier le renforcement de la filière de formation en soins infirmiers, le nombre de candidats au bachelor atteint un plafond de 200 en première année. Sur le plan général, la HES-SO Genève, a poursuivi ses efforts visant à ancrer et développer ses formations et ses recherches pour contribuer au développement économique, socio-sanitaire et culturel du canton. Elle a mené également de nombreux projets visant à réduire la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans le domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT), de la santé ou encore du social.

Analyse des écarts financiers

36 Charges de transfert (-4.2 millions)

Ecolages hors canton (-4.7 millions)

Les budgets en lien avec l'accord intercantonal universitaire (AIU) et l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) avaient été ajustés afin de tenir compte des augmentations d'étudiants et des dépassements de crédits récurrents sur ces rubriques.

Pour l'AHES, l'écart avec le budget (-2.5 millions) provient principalement d'une augmentation moins importante que prévu du nombre d'étudiants ayant suivi une formation dans une HES hors-canton.

Pour l'AIU (-2.2 millions), le nombre d'étudiants genevois allant étudier hors du canton de Genève s'est stabilisé en 2023, cumulé à une diminution des coûts à charge du canton en raison de tarifs plus bas dans le nouvel AIU.

Diverses subventions aux institutions du programme F05 (+453'267)

Impact du crédit supplémentaire accordé par la commission des finances relatif à la couverture partielle de l'allocation unique de vie chère 2023.

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité

Les trois hautes écoles de Genève répondent aux objectifs de formation sur le plan quantitatif par le nombre d'étudiants formés en formation de base et approfondie et par le nombre de diplômés de formations continues. Sur le plan qualitatif, les taux de satisfaction sont particulièrement sensibles à la qualité de l'enseignement et au contexte de vie et d'études des étudiantes et des étudiants. En 2023, la satisfaction vis-à-vis des conditions de vie des étudiants et de la qualité l'enseignement a diminué à l'Université. Elle est restée stable à l'IHEID et à la HES.

F05 Hautes écoles (suite)

Objectif 2: Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes

En 2023, le taux de femmes parmi les nouvelles nominations à l'université n'atteint pas le taux 50% visé. Pour l'IHEID et la HES, les taux de femmes parmi les nouveaux engagements au sein du corps professoral correspondent aux proportions prévues.

Objectif 3: Assurer l'excellence de la recherche

Les fonds de recherche attribués à l'IHEID dépassent les montants de subsides prévus. Les valeurs au C2023 pour l'Université de Genève et la HES ne sont pas encore disponibles (mars 2024).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	1'662(HE S) + 4'852 (UNI)+44 1 (IHEID) = 6'955	1'650 (HES) +4'790 (UNI) +320 (IHEID) =6'760	1'588(HE S)+ 4'791(UN I)+ 503(IHEI D)=6'882	1'670 (HES)+4' 700 (UNI)+35 0 (IHEID) = 6720	2027
1.2 Nombre de diplômés de formations continues (CAS, DAS, MAS) délivrés par les hautes écoles genevoises	Efficacité	827 (HES)+ 1'553 (UNI)+41 3 (IHEID)= 2'793	810 (HES) +1'350 (UNI) +410 (IHEID) =2'570	772(HES) +1'861 (UNI) + 443(IHEI D) = 3'076	771 (HES)+ 1'450 (UNI)+ 450 (IHEID) = 2'671	2027
1.3 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (UNI)	Qualité	71%	>75%	82%	>80%	2027
1.4 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (IHEID)	Qualité	83%	>84%	84%	84%	2027
1.5 Taux de satisfaction des étudiants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement (HES)	Qualité	84%	80%	83%	80%	2027
1.6 Nombre de programmes doctoraux (UNI)	Efficacité	91	91	87	93	2027
2. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
2.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (UNI)	Efficacité	40%	50%	55%	50%	2027
2.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	60%	>40%	80%	>40%	2027
2.3 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (HES)	Efficacité	57%	50%	40%	50%	2027

F05 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Assurer l'excellence de la recherche						
3.1 Montant des subsides de recherche obtenus de manière compétitive (en millions)	Efficacité	151.3	125	157	122.5	2027
3.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID (en millions)	Efficacité	21.3	19	19,3	19	2027
3.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES (en millions)	Efficacité	12.6	13.9	11.9	13.9	2027

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs consolident les données transmises par les trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateurs 1.3 à 1.5

Ces indicateurs sont produits à partir d'enquêtes de satisfaction menées auprès des étudiantes et étudiants des trois institutions d'enseignement supérieur (Université de Genève, Institut de hautes études internationales et du développement et Haute école spécialisée).

Indicateur 1.6

Cet indicateur somme les programmes doctoraux proposés par l'Université de Genève.

Indicateur 2.1

Cet indicateur rapporte le nombre de nominations féminines au sein du corps professoral de l'Université (professeur ordinaire, associé, assistant), au nombre total de nominations. Les taux sont assez volatils car le nombre réels de nomination portent sur de petits effectifs.

Indicateur 2.2

Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux professeurs femmes à l'institut de hautes études internationales et du développement au nombre total de nouveaux professeurs. Les taux sont assez volatils car le nombre réel de nomination portent sur de petits effectifs.

Indicateur 2.3

Cet indicateur rapporte le nombre de nouveaux membres du corps professoral femmes de la Haute école spécialisée aux nouveaux membres du corps professoral.

F06 Prestations transversales liées à la formation

Département responsable : DIP

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	65'178'576	-1'476'753	-2.2%	66'655'329	60'449'375
30 Charges de personnel	18'404'067	-805'879	-4.2%	19'209'946	17'715'488
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'397'611	81'015	1.1%	7'316'596	6'257'515
33 Amortissements du patrimoine administratif	828'071	-71'570	-8.0%	899'641	756'771
36 Charges de transfert	38'529'126	-696'470	-1.8%	39'225'596	35'696'134
39 Facturations internes	19'702	16'152	455.0%	3'550	23'466
REVENUS	675'985	-117'093	-14.8%	793'078	858'279
42 Taxes et redevances	621'222	-171'856	-21.7%	793'078	858'092
43 Revenus divers	-	-	-	-	186
46 Revenus de transferts	48'764	48'764	-	-	-
49 Facturations internes	6'000	6'000	-	-	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-64'502'591	1'359'660	-2.1%	-65'862'251	-59'591'096
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-65'002</i>	<i>-1'869</i>	<i>3.0%</i>	<i>-63'133</i>	<i>-61'344</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'482'564</i>	<i>822'775</i>	<i>-13.0%</i>	<i>-6'305'339</i>	<i>-6'310'155</i>
COÛT COMPLET	-70'050'157	2'180'565	-3.0%	-72'230'722	-65'962'595

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	121.46	-1.49	-1.21%	122.95	120.50
<i>ETP fixes</i>	<i>113.26</i>	<i>-7.79</i>	<i>-6.44%</i>	<i>121.05</i>	<i>110.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>6.60</i>	<i>4.69</i>	<i>245.55%</i>	<i>1.91</i>	<i>8.90</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.60</i>	<i>1.60</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>1.60</i>

Descriptif du programme

Ce programme regroupe des prestations transversales aux programmes de la politique Formation délivrées par le service-école-médias, le service de l'enseignement privé, le service de médiation scolaire, le service de recherche en éducation et le service écoles et sport, art, citoyenneté.

Le service-école-médias couvre l'ensemble de la chaîne d'activités visant à permettre l'usage des médias et technologies pour enseigner et apprendre, du choix des équipements à la formation des enseignantes et enseignants, en passant par la production et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Le service de médiation scolaire a pour mission d'accompagner les établissements scolaires en prise avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également préventivement, en proposant, d'une part, des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation des comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Le service de l'enseignement privé assure une surveillance générale sur l'enseignement privé à Genève dans les domaines de la scolarité et de la formation obligatoire (4-18 ans), ainsi que de la formation professionnelle et continue des adultes. Il délivre les autorisations d'ouvrir et d'exploiter les écoles privées. Il a également pour mission d'informer le public, ainsi que les écoles, et de publier sur internet le répertoire des écoles privées autorisées.

Le service de la recherche en éducation (SRED) a pour but de suivre le système genevois d'enseignement et de formation et de contribuer à son pilotage. Pour ce faire, il produit et met à disposition des autorités et de la collectivité des indicateurs, des statistiques, des prévisions d'effectifs scolaires, il procède aux évaluations et aux recherches pour lesquelles il est mandaté et en rend public les résultats.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) a pour mission de faciliter les interactions entre le DIP et les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la culture, du sport de la citoyenneté et du développement durable. Afin de promouvoir l'accès et la participation active de chaque élève à la culture, au sport à la citoyenneté et au développement durable, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers l'enseignement artistique de base et le dispositif sport-art-études.

Ce programme regroupe par ailleurs les cotisations et contributions intercantionales versées par le DIP pour le fonctionnement des conférences intercantionales (CDIP, CIP, CUS, etc.) ainsi qu'une subvention pour la restauration scolaire dans l'enseignement secondaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F06.01 Médias, technologies et documentation pour l'enseignement
- F06.02 Médiation scolaire
- F06.03 Recherche en éducation
- F06.04 Contribution et cotisations intercantionales
- F06.05 Ecoles et sport, art, citoyenneté
- F06.06 Autres prestations transversales
- F06.07 Autorisation et surveillance de l'enseignement privé

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Service écoles-médias

Le SEM apporte expertise ainsi que support pédagogique et technique pour la mise en œuvre de l'éducation numérique. Suite à l'adoption en 2023 des lois d'investissement (L13010 et L13011), tous les établissements du secondaire seront dotés d'un réseau Wi-Fi. En outre, le matériel nécessaire pour l'application des plans d'études est déployé progressivement.

L'irruption d'outils d'intelligence artificielle dans le quotidien scolaire a rendu nécessaire la mise en place rapide d'un dispositif d'information et de formation sur le sujet : depuis le début de l'année, plusieurs milliers d'enseignantes et d'enseignants ont ainsi bénéficié d'une formation sur les impacts de l'IA dans le domaine éducatif.

Des travaux importants ont été menés dans le but de sécuriser l'environnement informatique pédagogique et de n'avoir plus aucun accès non identifié aux équipements et ressources d'ici la rentrée 2024.

Enfin, le réseau des bibliothèques scolaires a été renforcé pour permettre la mise à disposition de nouvelles ressources documentaires pour le corps enseignant et les élèves, dont notamment un accès en ligne à près de 8000 sources médias pour les élèves du secondaire II.

Service de médiation scolaire

Pour l'année 2023, les actions prioritaires du service ont porté en particulier sur le renforcement de la cohésion des équipes professionnelles au sein des établissements dans l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes afin de promouvoir le bien-vivre ensemble et améliorer le climat relationnel. Le SMS a été fortement sollicité pour accompagner les établissements dans la gestion de situations de harcèlement entre pairs.

Le lien entre l'école et les familles étant fondamental pour lutter contre l'échec scolaire, le SMS continue à développer son soutien aux établissements scolaires pour maintenir et renforcer la communication avec les familles. De fait, ses prestations de soutien et de médiation, développées depuis la rentrée 2021, se sont poursuivies pour répondre à des demandes émanant d'élèves, de parents ou d'usagers du département qui ont fait face à un conflit ou un problème de communication persistant avec une entité du DIP.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Service de la recherche en éducation

En 2023, les travaux du SRED sur la pédagogie spécialisée ont permis d'approfondir l'évaluation de la mise en œuvre de prestations d'inclusion au sein de l'enseignement régulier ou de la mise en place de la procédure d'évaluation standardisée.

Le SRED réalise une évaluation accompagnante du projet d'innovation pédagogique dans l'enseignement primaire. Un accent particulier est également mis sur le climat scolaire et le bien-être des élèves au sein du cycle d'orientation notamment.

Dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves, le SRED participe aux enquêtes internationales PISA et nationales COFO et aux outils de monitoring cantonaux (EVACOM, TAF). Il a en outre réalisé une étude relative à l'effet des pratiques enseignantes sur l'acquisition des compétences au cycle d'orientation.

Le service produit enfin des statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton de Genève, la production d'indicateurs et repères statistiques (RIS) ainsi que les prévisions d'effectifs d'élèves.

L'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, a réalisé cette année, sur mandat de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP), une étude sur l'accès et les tarifs en crèche.

Service écoles et sport, art, citoyenneté

Cette année, le SESAC a poursuivi l'accompagnement du Conseil de la Jeunesse et a lancé une campagne de recrutement en vue de son renouvellement en 2024.

Dans le domaine de l'éducation en vue d'un développement durable, de nombreuses actions ont été mises en place pour les élèves et le personnel enseignant.

Le dispositif Ecole&Culture, en collaboration étroite avec l'ensemble du monde culturel genevois, contribue à la transmission culturelle auprès des jeunes du canton. Quelque 150'000 élèves de tous degrés ont bénéficié d'une offre d'Ecole&Culture en 2023. Dans le cadre d'Ecole&Sport, quelques 5'000 élèves ont pu découvrir des activités sportives, des infrastructures ou des athlètes à travers différents événements.

Le dispositif sport-art-études compte cette année près de 780 élèves de tous les degrés d'enseignement.

Le processus d'accréditation 2023-2027 des écoles proposant des enseignements artistiques de base a été finalisé et la loi de subventionnement des écoles adoptée par le Grand Conseil.

Le SESAC reste également responsable de la bonne gestion des subventions ponctuelles du DIP. Environ 90 demandes ont été soutenues cette année.

Analyse des écarts financiers

30 Charges de personnel (-0.8 million)

Certains postes du SEM n'ont pas été utilisés sur toute l'année. En effet, des recrutements ont pris plus de temps que prévu en 2023 afin de pouvoir engager les bons profils qui correspondent aux critères des postes à pourvoir.

36 Charges de transfert (-0.7 million)

Exonération des écolages de musique, rythmique, danse et théâtre (-0.5 million)

Les exonérations des écolages de musique, rythmique, danse et théâtre en faveur des élèves des écoles accréditées délivrant des enseignements artistiques délégués se sont avérées inférieures au budget.

42 Taxes et redevances (-0.2 million)

Les produits différés comptabilisés pour la recherche en éducation sur le fonds PISA sont inférieurs au budget, en lien avec des activités et des charges moindres réalisées sur cette prestation cette année.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Commentaires sur les écarts des objectifs et indicateurs

Objectif 1: Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine.

Le taux d'adéquation a été introduit dès 2023 pour tenir compte de quatre dimensions d'importance égale: l'adéquation de l'infrastructure, de l'équipement, des plateformes Web et de la sécurité de l'information. La loi 13011 ouvrant un crédit d'investissement de 8.9 millions francs destiné à équiper les établissements de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement secondaire II du matériel nécessaire à l'éducation numérique a été acceptée par le Grand Conseil en mars 2023. Depuis cette date, le SEM s'active à rattraper le retard dans la mise à disposition d'un environnement techno-pédagogique adéquat.

Objectif 2: Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence.

Le Service de médiation scolaire (SMS) mène ses interventions dans 99% des cas selon les délais prévus en dépassant la cible visée de 90%.

Objectif 3: Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire.

Depuis 2019, une procédure planifie les inspections de chaque école privée selon trois cas de figure différents (1) tous les quatre ans pour les situations ordinaires, (2) tous les deux ans pour les situations difficiles ou en cas de recommandations, et (3) tous les ans durant la période probatoire pour les écoles autorisées depuis moins de trois ans. En 2023, le dispositif d'inspection a permis de réaliser la totalité des visites prévues selon le planning dédié.

Objectif 4: Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation.

Les délais pour répondre aux sollicitations de la collectivité, ainsi que pour réaliser les projets et prévisions des effectifs d'élèves, sont respectés.

Objectif 5: Favoriser l'accès des élèves à l'art et au sport

Le niveau des activités culturelles proposées aux élèves correspond aux valeurs prévues pour 2023. Le taux d'élèves sport détenteurs d'une carte Swiss Olympic Talent Card n'a pas entièrement atteint la cible de 65%. Par ailleurs, dans certaines disciplines nouvellement reconnues par Swiss Olympic, certains talents ne disposent pas encore de cartes, ce qui augmente le nombre d'élèves total tout en diminuant le pourcentage de cartes Swiss Olympic. La valeur reste cependant supérieure au taux minimum de 60% imposé par Swiss Olympic.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Mettre à disposition des enseignants et des élèves un environnement techno-pédagogique en adéquation avec les besoins d'une pédagogie contemporaine						
1.1 Taux d'adéquation de l'environnement technologique et pédagogique des écoles primaires avec les standards établis pour permettre la réalisation des objectifs du plan d'études romand concernant l'éducation par et au numérique	Efficacité	51%	55%		80%	2027
1.2 Taux d'adéquation de l'environnement technologique et pédagogique des cycles d'orientation avec les standards établis pour permettre la réalisation des objectifs du plan d'études romand concernant l'éducation par et au numérique	Efficacité	49%	55%		70%	2027
1.3 Taux d'adéquation de l'environnement technologique et pédagogique des établissements du secondaire II avec les standards établis pour permettre la réalisation des objectifs des plans d'études concernant l'Education par et au numérique	Efficacité	51%	55%		70%	2027

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Accompagner les établissements scolaires dans la résolution des conflits et la prévention de la violence						
2.1 Taux d'interventions menées dans les délais de réaction prévus	Qualité	99%	90%	99%	95%	2027
3. Réaliser les inspections des écoles privées de scolarité obligatoire						
3.1 Taux des écoles privées de scolarité obligatoire inspectées dans les délais fixés	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2027
4. Produire des prévisions, indicateurs, statistiques et évaluations pour les milieux concernés par l'enseignement et la formation						
4.1 Taux de réponses aux sollicitations (demandes ponctuelles) de la collectivité dans les délais impartis	Qualité	94%	90%	96%	90%	2027
4.2 Taux de réalisation des activités et projets dans les délais prévus	Efficacité	93%	86%	100%	90%	2027
5. Favoriser l'accès des élèves à l'art et au sport						
5.1 Nombre d'activités culturelles par élève de l'EP et de l'enseignement spécialisé proposées par Ecole&Culture	Efficacité	2.3	>2	1.9	>2	2027
5.2 Nombre d'activités culturelles par élève du CO et SECII proposées par Ecole&Culture	Efficacité	1.9	>1.5	1.4	>1.5	2027
5.3 Taux d'élèves sport au sein du dispositif Sport-Art-Etudes détenteurs d'une Swiss Olympic Talent Card	Efficacité	63%	65%	62%	65%	2027

Commentaires

Indicateur 1.1 à 1.3

Ces indicateurs mesurent les taux d'adéquation de l'environnement technologique et pédagogique des établissements du primaire et du secondaire I et II avec les standards établis. Ils sont calculés en prenant en compte les 4 dimensions suivantes :

- un niveau d'infrastructure adéquate (réseau filaire et WiFi);
- un équipement adéquat (PC de classe, tableaux numériques interactifs, tablettes, portables, robots);
- des besoins en plateformes Web (environnement de travail, outils de communication);
- une adéquation de la sécurité de l'information (équip. et appli.).

Ils remplacent les indicateurs précédents (indicateur 1.1 pour l'école primaire et indicateur 1.2 retiré en 2021 pour les écoles secondaires) en élargissant le périmètre pris en compte dans le calcul. Les précédents indicateurs ne portaient que sur la partie équipement.

Indicateur 2.1

Les interventions du service de médiation scolaire portent sur l'accompagnement des établissements scolaires en prises avec des situations de conflit impliquant plusieurs acteurs ou groupes d'acteurs (personnel enseignant, éducatif ou administratif, intervenants externes, élèves, parents d'élèves, etc.). Le service de médiation scolaire intervient également sur un versant préventif en proposant des conseils et des interventions relatives à l'organisation de la vie quotidienne et à la régulation ses comportements des élèves dans les établissements scolaires.

Indicateur 3.1

L'indicateur rapporte le total des écoles privées de scolarité obligatoire ayant été inspectées (y compris finalisation et transmission du rapport d'inspection aux écoles) dans les délais prévus au total des écoles privées soumises à inspection (entre le 1er janvier et le 31 décembre) selon un calendrier différencié.

F06 Prestations transversales liées à la formation (suite)

Indicateur 4.1

Proportion de réponses à des demandes ponctuelles fournies dans les délais impartis par rapport au nombre total de demandes. Si la demande n'est assortie d'aucun délai explicite (fixé par le demandeur ou par le SRED), le délai considéré est de 7 jours calendaires (soit 5 jours ouvrables).

Indicateur 4.2

L'indicateur mesure la proportion des projets et activités terminés dans les délais. Un dépassement de 9% de la durée de réalisation (ce qui correspond à un mois sur une année hors jours fériés et vacances) est toléré. Lorsque cette marge est dépassée, le projet est considéré comme n'ayant pas été réalisé dans les délais.

Indicateur 5.1

L'indicateur permet de rendre compte du nombre d'activités culturelles proposées par Ecole&Culture et par élève de l'enseignement primaire. En raison du processus d'inscription, le logiciel ne permet pas de recenser le nombre de sorties culturelles réalisées.

Indicateur 5.2

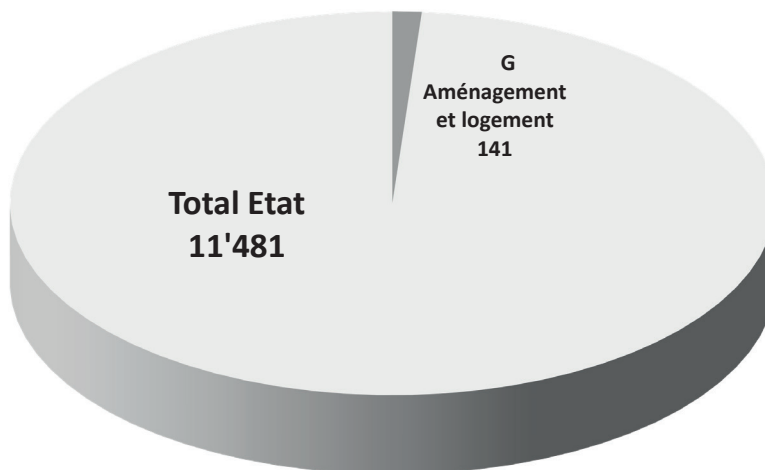
L'indicateur permet de présenter le nombre de sorties culturelles proposées en moyenne par les élèves du secondaire I et II sur proposition ou accompagnement d'Ecole&Culture.

Indicateur 5.3

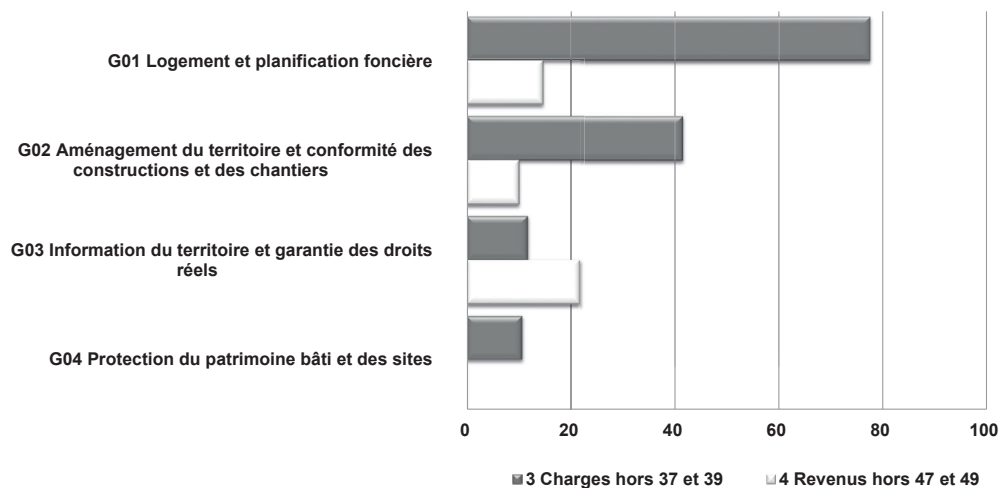
Cet indicateur permet de mesurer le taux d'élèves du domaine sportif inscrits dans le dispositif sport-art-études bénéficiant d'une Swiss olympic Talent Cart (jeunes talents reconnus par leurs fédérations nationales). Ce taux doit rester supérieure ou égale à 60% pour permettre à la section sport-art-études de conserver le label "Partner school" décerné par Swiss Olympic.

G Aménagement et logement

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Le Conseil d'État a poursuivi en 2023 sa politique de développement maîtrisé du territoire qui a permis d'offrir quelque 2500 logements supplémentaires. À fin 2023, environ 8000 logements étaient en cours de construction. On retrouve ceux-ci notamment dans le quartier de l'Étang, des Vernets de la Concorde ou de Surville. Une attention particulière a été mise sur le respect des catégories de logements à construire dans le périmètre considéré et à contrôler l'octroi d'éventuelles dérogations ou de compensations. Le Conseil d'État a veillé ainsi particulièrement à répondre aux enjeux de transition écologique, de mixité sociale, de qualité des quartiers, de desserte en transports publics, d'utilisation rationnelle du sol et de mise en valeur du patrimoine bâti et naturel. La population genevoise a été étroitement associée à ces projets via des démarches de concertation spécifiques aux différentes échelles. Il a poursuivi par ailleurs ses objectifs en matière de politique foncière.

Le Conseil d'État a conduit la suite des travaux du projet de territoire à l'échelle du Grand Genève pour répondre aux nouveaux défis posés par la transition écologique et la qualité du cadre de vie, qui servira de base à la révision du plan directeur cantonal. A l'échelle des quartiers, il a engagé les processus utiles des projets urbains (modifications de zones (MZ) et plans localisés de quartiers (PLQ) subséquents ou concours d'architecture), en particulier les grands projets prioritaires tels que Vernier-Meyrin- Aéroport, Grands-Esserts, Bernex, Grand Saconnex, et Cherpines. Il a poursuivi ses travaux relatifs aux mesures de projets d'agglomération, telle que la "voie-verte rive droite", celle de Bernex ainsi que celle de Versoix. Après le démarrage du premier quartier du PAV (Praille-Acacias-Vernets) en 2022, le Conseil d'État a veillé au respect du calendrier des prochaines étapes (travaux mise à ciel ouvert de la Drize et PLQ Acacias 1) tout en poursuivant le travail de planification des autres secteurs. La coordination entre la Direction PAV (DPAV), la Fondation PAV (FPAV) et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) est désormais effective.

Le Conseil d'État a finalisé les dernières étapes de dématérialisation complète de l'ensemble des procédures en matière d'autorisation de construire. Il a engagé les travaux en vue du déploiement de la numérisation des données de la construction en parallèle de la poursuite des travaux en matière Building Information Modeling (BIM) (outre la coordination utile au sein de l'administration cantonale, il s'agit d'ouvrir la possibilité de déposer une maquette 3D BIM pour les autorisations de construire). L'adaptation du système d'information du registre foncier à la cyberadministration se poursuit, notamment par la concrétisation du projet fédéral "eGris" visant à instaurer les réquisitions électroniques et l'introduction d'un portail de renseignement national pour les données du registre foncier.

Le Conseil d'État a maintenu son action en faveur de la protection du patrimoine bâti avec l'ensemble des acteurs du patrimoine. Il a poursuivi son travail d'intégration du patrimoine comme composante majeure de l'aménagement du territoire. Il a renforcé le travail de connaissance, de sensibilisation, de formation et de diffusions dans un but de préservation du patrimoine et de cohésion sociale. Le recensement de quelques 46'000 bâtiments construits avant 1985 sur le territoire cantonal est à bout touchant.

G01 Logement et planification foncière

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	77'552'019	-540'305	-0.7%	78'092'324	69'015'659
30 Charges de personnel	12'268'448	-126'768	-1.0%	12'395'216	11'151'771
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'974'935	209'710	7.6%	2'765'225	2'023'178
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'361'148	877'451	181.4%	483'697	532'252
36 Charges de transfert	60'947'488	-1'493'198	-2.4%	62'440'686	55'306'991
39 Facturations internes	-	-7'500	-100.0%	7'500	1'469
REVENUS	14'575'663	2'802'082	23.8%	11'773'581	12'853'784
42 Taxes et redevances	12'012'259	2'158'678	21.9%	9'853'581	10'357'736
43 Revenus divers	-	-	-	-	117
46 Revenus de transferts	2'563'404	643'404	33.5%	1'920'000	2'495'931
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-62'976'355	3'342'388	-5.0%	-66'318'743	-56'161'875
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-402'686</i>	<i>138'966</i>	<i>-25.7%</i>	<i>-541'652</i>	<i>-518'950</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'201'303</i>	<i>1'233'561</i>	<i>-27.8%</i>	<i>-4'434'864</i>	<i>-3'182'598</i>
COÛT COMPLET	-66'580'344	4'714'915	-6.6%	-71'295'259	-59'863'424

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	84.30	0.00	0.00%	84.30	77.80
<i>ETP fixes</i>	<i>79.90</i>	<i>-0.60</i>	<i>-0.75%</i>	<i>80.50</i>	<i>76.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.40</i>	<i>1.60</i>	<i>57.14%</i>	<i>2.80</i>	<i>1.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en oeuvre par l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM, de l'octroi d'allocations de logement ou encore de prêts à terme à des locataires pour l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation.

Il vise à permettre que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions favorables en s'assurant que l'ensemble des logements construits en zone de développement répondent par leur nombre, leur type et leurs loyers ou leurs prix à un besoin prépondérant d'intérêt général. Il favorise également la création de nouveaux logements par des mesures incitatives à la construction, comme le versement de subventions à l'exploitation, l'octroi de cautionnements simples de prêts hypothécaires ou l'octroi de prêts à terme à des coopératives d'habitation, ou à l'exploitation d'immeubles d'habitation. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre également des mesures de contrôle permettant de s'assurer que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Par ailleurs, il a pour but de définir la stratégie foncière utile à la mise en oeuvre du plan directeur cantonal, notamment en clarifiant les conditions cadres applicables aux propriétaires et aux acteurs économiques pour faciliter la mutation foncière. Le programme vise aussi la mise en place d'un plan de prospection foncière pour l'atteinte des objectifs spécifiques de la loi pour la construction de logements d'utilité publique. Il vise à fixer les règles entourant l'action foncière de l'Etat pour la réalisation des équipements et infrastructures cantonaux. Il propose une révision et un développement des outils juridiques fonciers existants en faveur de la politique d'aménagement et du logement.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Gestion locative
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements
- G01.03 Développement et mise en oeuvre de la stratégie foncière de l'Etat

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

La construction de nouveaux logements nécessite le déploiement d'efforts importants non seulement en matière de planification mais aussi d'organisation, afin d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. Le Conseil d'Etat a validé le premier rapport de politique foncière en date du 6 février 2019, qui a pour objectif d'établir les conditions foncières permettant d'informer les acteurs qui font la mutation urbaine dans les périmètres sis en zone agricole déclassée, en zone villa déclassée ou au sein du PAV, de décrire les règles entourant l'action foncière publique pour l'acquisition des terrains nécessaires aux équipements et infrastructures cantonaux et de proposer une stratégie foncière au service des objectifs de la loi pour la construction de LUP.

Pilier historique de la politique du logement, la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (ci-après LGZD), a façonné le développement de notre canton depuis plus de 60 ans, en fixant les conditions applicables à l'aménagement et l'occupation rationnelle des zones de développement affectées à l'habitat, au commerce et aux autres activités du secteur tertiaire.

Les catégories de logements à construire en zone de développement ont été au cœur d'un débat politique intense ces dernières années. La loi 12762, entrée en vigueur le 1er janvier 2021, vise à garantir plus de mixité sociale sur l'ensemble du territoire et répond aux besoins de logements des habitants de notre canton dans les années à venir. Sa mise en œuvre constitue un objectif prioritaire aussi dans le cadre de la politique du logement. Pour l'office, il s'agit de faire respecter les pourcentages requis dans le périmètre considéré et de contrôler les éventuelles dérogations octroyées et compensations y relatives.

Autres projets d'importance stratégique

Afin de permettre aux ménages aux revenus les plus modestes de faire face à l'augmentation des prix à la consommation et à la réduction subséquente du pouvoir d'achat, le montant maximum de l'allocation de logement a été augmenté de 1000 F/pièce/an à 1'400 F/pièce/an en 2023. Cette augmentation de prestations a amélioré la situation financière de nombreux ménages.

L'intense activité au niveau foncier a permis à des projets stratégiques et des projets d'équipements publics d'importance cantonale d'avancer, tels que les voies vertes, les tramways, les bus à haut niveau de services, les projets routiers notamment. Ces actions répondent aux attentes des nombreuses politiques publiques étatiques et notamment la formation, la mobilité, et le logement. S'agissant du logement, une nouvelle action sur les PLQ de plus de 5 ans a été entreprise de manière coordonnée avec l'office de l'urbanisme en vue de libérer le foncier des parcelles concernées.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont en ligne avec le budget.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart entre le budget et les chiffres 2023 provient principalement d'une dotation pour dépréciation de créances (surtaxes et trop perçus à rembourser) plus importante que prévue (+0.7 million). Ce dépassement est partiellement compensé par une économie réalisée sur les honoraires de mandataires (-0.5 million).

G01 Logement et planification foncière (suite)

33 - Amortissements

Les charges d'amortissements qui dépendent de la mise en service des actifs sont plus importantes que prévu principalement sur les crédits de construction des logements d'utilité publique (+0.9 million).

36 - Charges de transfert

L'écart des charges de transfert provient principalement des subventions HM moins importantes que budgétées (-1.1 million, soit -3.7%). A cela s'ajoute un montant d'allocations aux logements plus faible (-0.7 million, soit -2.6%). Ces deux variations proviennent de retards dans la mise à disposition des nouveaux logements HM, HLM et HBM.

A l'inverse, les subventions à la pierre ont été plus importantes que budgétées (+0.3 million).

La participation des communes aux coûts des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées (projet de loi 12782) n'a pas été mise en place (+0.5 million).

Les amortissements générés par les subventions d'investissement liées aux crédits de construction des logements d'utilité publique des communes ont été moins importants (-0.4 million).

42 - Taxes et redevances

Les surtaxes facturées ont été plus importantes (+2.7 millions) du fait de leur nombre et de leur montant moyen.

La facturation des émoluments est plus faible (-0.5 million), en particulier à la direction immobilière où on note un ralentissement du nombre de dossiers ayant reçu un accord de principe.

46 - Revenus de transfert

L'écart s'explique par des trop-perçus de prestations à la personne (allocations et subventions HM) plus importants (+0.4 million) ainsi que par un remboursement d'une subvention à la pierre (+0.2 million).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Les indicateurs de la prestation du programme qui vise à s'assurer que les personnes en quête d'un logement puisse trouver un logement approprié à des conditions favorables, sont globalement en ligne avec leur cible 2023. Avec plus de 24'000 logements construits en dix ans, l'offre de logement s'est accrue dans des proportions qui sont globalement en ligne avec le PdC 2030 (indicateur 1.1). Le délais d'attente sur les listes de demandeur de logements a diminué pour la deuxième année consécutive, se rapprochant ainsi de son objectif (indicateur 1.2). La proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (indicateur 1.3) est restée relativement faible et stable, et consolide sa bonne performance en dessous de la barre des 1%, bien en dessous de son objectif fixé à 1.5%. La proportion de locataires au bénéfice d'une subvention personnalisée (indicateur 1.4) atteint sa cible puisqu'elle se trouve, cette année encore, au-dessus du seuil de 60%.

Avec 67% de nouveaux logements construits en zone de développement en 2023, l'objectif de croissance de ces zones, à la base de la politique du logement, est, cette année, légèrement en dessous de l'objectif de 70% (indicateur 2.1).

Cette année, 58% des dossiers ont été déposés avec un formulaire qualité, dont la totalité ont obtenu un déplafonnement. (indicateur 3.1). Son utilisation est ainsi inférieure aux attentes, mais s'explique principalement par un dossier relatif à des logements étudiants, qui sont moins adaptés à ce formulaire que des logements standards. En excluant ce dossier, l'indicateur se monterait à 70%, ce qui est en ligne avec l'objectif.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP - indicateur 4.1), la part de logements LUP dans le parc locatif genevois se hisse à 11.9% à la fin de l'année 2023. Cela représente une croissance de 0.3% par rapport à l'année dernière (+0.05% en 2022). Pour rappel, l'objectif de la loi vise à terme un taux de 20%. A cette fin, un objectif très ambitieux de croissance de 0.5% par année a été fixé pour cet indicateur, objectif qui est bien supérieur à la croissance constatée des dernières années (environ +0.2%). Le parc LUP, qui avait connu en 2022 une croissance de 339 logements (+1.7%), compte à fin 2023, 813 logements supplémentaires (+4.1%), pour se hisser à un total de 20'612 logements. Nous constatons qu'avec plus de 90% du fonds affecté à l'acquisition de terrain et à la réalisation de LUP neufs ce dernier contribue activement à la croissance du parc locatif dans le Canton (indicateur 4.2).

G01 Logement et planification foncière (suite)

Depuis 2018, un nombre important de droit de superficie (DDP) a été octroyé, avec 18 nouveaux actes signés, totalisant près de deux-cent cinquante mille mètres carrés de surface brute de plancher (sbp) remis en servitude pour du logement (indicateur 5.1). L'objectif annuel fixé pour cet indicateur est de 10'000 mètres carrés sbp, ce qui correspond environ à l'acquisition annuelle moyenne de terrain grâce au Fonds LUP, ces dernières années. A fin 2023, on constate que l'objectif a largement été dépassé, ce qui s'explique par les signatures d'actes dans le périmètre des Vernets en 2022, pour près de cent quarante mille m², ainsi que par la signature de plusieurs autres dans le secteur du Léman Express, les années antérieures.

Concernant la mise en œuvre des PLQ, nous constatons un faible état d'avancement pour ceux qui ont été adoptés en 2018 (indicateur 5.2). Ce très faible pourcentage provient principalement d'un grand PLQ (Rolliet - 30043 - qui représente près de 110'000 m² de sbp) qui est actuellement en cours de traitement et qui devrait obtenir une autorisation sous peu, ce qui fera passer le pourcentage à 67%. L'indicateur est également faible pour les PLQ adoptés en 2013 (indicateur 5.3). Ces retards sont majoritairement attribuables aux PLQ 29'475, 29'736, 29'786 et 29'915 dont les chantiers devraient être terminés sous peu.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. S'assurer que toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions favorables						
1.1 Nombre de logements construits par année (depuis 2014)	Efficacité	24'086	20'000	21'164	30'000	2028
1.2 Temps d'attente moyen (en jours) sur la liste des demandeurs de logements	Efficacité	603	550	665	550	2028
1.3 Proportion de locataires soumis à une surtaxe accrue (dépassement du barème de sortie) dans le parc de logements d'utilité publique (LGL+LUP)	Efficacité	0.8%	≤ 1.5%	0.8%	≤ 1.5%	2028
1.4 Proportion de locataires bénéficiant d'une subvention personnalisée dans les habitations mixtes (art.16al.1 let.d et 30 A LGL)	Efficacité	61.2%	≥ 60%	61.6%	≥ 60 %	2028
2. S'assurer d'une répartition territoriale équilibrée de toutes les catégories de logements sur le canton de Genève						
2.1 Pourcentage de logements construits en ZD par rapport au pourcentage total de logements construits (y compris zone ordinaire et zone villas)	Efficacité	67%	≥ 70%	78%	≥ 70%	2028
3. S'assurer que le logement produit tienne compte de l'évolution de la structure sociale des ménages genevois et réponde aux usages et modes de vie contemporains						
3.1 Pourcentage de logements au bénéfice du formulaire qualité	Efficacité	58%	70%	91%	≥ 70%	2028
4. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique						
4.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	11.9%	13.2%	11.6%	13.4%	2028
4.2 Part des ressources financières du Fonds affectées à l'acquisition de terrains constructibles et la réalisation de LUP neufs	Efficacité	90%	≥ 70%	90.9%	≥ 70%	2028

G01 Logement et planification foncière (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Développer et mettre en oeuvre la stratégie foncière de l'Etat						
5.1 m2 de surface brute de plancher (SBP) de l'Etat remis en DDP depuis 2018	Efficacité	248'307 m2	91'538 m2	222'114 m2	60'000 m2	2028
5.2 Pourcentage de SBP figurant dans les PLQ de plus de 5 ans réalisés, ou en cours de réalisation	Efficacité	18%	≥ 60%	85%	≥ 60%	2028
5.3 Pourcentage de SBP figurant dans les PLQ de plus de 10 ans réalisés	Efficacité	35%	≥ 80%	61%	≥ 80%	2028

Commentaires

Lors de la dernière législature, une réflexion approfondie a été entreprise par la direction de l'OCLPF et du département, afin de redéfinir les objectifs et indicateurs de la politique publique G01. Ces derniers ont été remaniés, en vue de mieux répondre aux besoins et préoccupations des citoyens. Dorénavant, le suivi de l'office se fait sur cinq axes majeurs qui prennent leurs sources dans le Plan Directeur Cantonal (PDCn) 2030 et les diverses lois qui touchent la politique du logement (LGL, LUP, LGZD, LDTR et LCI).

Indicateur 1.1 : Un des enjeux de la politique du logement est de favoriser la réalisation d'un nombre suffisant de logement pour la population genevoise. Ce premier indicateur prend en compte le nombre de logements construits depuis le début de la législature précédente (2014), avec pour objectif une construction de plus de 2'000 nouveaux logements par année.

Indicateur 1.2 : La pénurie de logement qui sévit dans le Canton rend laborieuse la recherche d'un nouveau lieu d'habitation. Afin de pallier à cette problématique et notamment d'aider les ménages aux situations précaires, les citoyens ont la possibilité de déposer une demande pour un nouveau logement adapté à leurs besoins. Grâce au contingent 20% à disposition de l'Etat et au parc immobilier des FIDP, environ 700 logements sont attribués annuellement aux ménages inscrits sur la liste des demandeurs de logement.

En début de législature, une cible à long terme ambitieuse (à 365 jours) avait été fixée pour l'année 2023. On s'aperçoit cependant que cette cible ne pourra pas être atteinte aussi rapidement. L'objectif des années précédentes a ainsi été conservé.

Indicateur 1.3 : L'article 31 alinéa 4 de la LGL prévoit l'application d'un taux d'effort de 29% au locataire dont le revenu dépasse le barème de sortie. Cette mesure vise la libération des logements subventionnés au profit de personnes aux revenus correspondant au barème d'accès au sens de l'article 30 alinéa 4 LGL. En règle générale, les locataires soumis à ce taux d'effort se trouvent dans une situation réelle de dépassement du barème de sortie depuis plus de 12 mois (pratique administrative de l'office). Cet indicateur mesure de manière appropriée la bonne adéquation des revenus des personnes qui occupent un logement subventionné et les loyers de ce logement. On peut considérer qu'avec une valeur faible $\leq 1.5\%$ la situation reflète l'évolution de cas particuliers alors qu'une proportion plus importante tendrait à indiquer une inadéquation entre les valeurs cibles de loyers et les taux efforts.

Indicateur 1.4 : Selon l'article 20a du RGL, au moins 60% des nouveaux habitants doivent bénéficier d'au moins la moitié du montant de la subvention personnalisée. Le nombre de subventions personnalisées est en constante augmentation, la catégorie HM étant la catégorie privilégiée par les investisseurs en application des articles 4a et 5 LGZD et en lieu et place de la catégorie HLM (subventionnement à l'exploitation). Il s'agit de mesurer sur le long terme si le pourcentage de 60% reste atteint dans le parc existant de logements HM.

Indicateur 2.1 : Les zones de développement constituent un pilier majeur de la politique de l'aménagement du territoire et sont à la base de la politique sociale du logement. Elles contribuent à densifier le territoire aux endroits opportuns, tout en favorisant la mixité sociale. Cet indicateur traduit l'effort de construction concentré sur les zones de développement. Il tient compte des logements construits et exclut les logements transformés.

G01 Logement et planification foncière (suite)

Indicateur 3.1 : Suite au RD 1108 de 2015 l'OCLPF récompense désormais la qualité des logements construits dans ses plans financiers. En effet, depuis le 2ème semestre 2018 les propriétaires peuvent se voir attribuer un déplaçonnement de loyer si les projets présentés répondent à des critères de qualités évalués au moyen d'un formulaire. Ce formulaire qualité est revu conjointement par la Commission d'Architecture et l'OCLPF afin de déterminer si le dossier en question peut bénéficier d'un déplaçonnement. Cet indicateur suit le nombre de logements ayant reçu un accord de principe et pour lesquels un formulaire de qualité a été déposé. Lors de l'adoption de ce formulaire, un objectif graduel avait été fixé, partant de 33% pour atteindre 66% en 2023. Un effort important de la part de l'office pour promouvoir ce formulaire, avait permis de revoir son objectif 2023 à la hausse.

Indicateur 4.1 : Les effets des investissements financiers en acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Il est constaté sur les derniers exercices une augmentation moyenne du parc LUP de 0.2% par année. Ce rythme de croissance ne permettrait l'atteinte de 20% de LUP, fixé par le législateur, qu'à très long terme. Afin d'augmenter cette croissance, et ainsi se rapprocher plus rapidement de la cible des 20%, un objectif annuel de 0.5% a été fixé.

Indicateur 4.2 : Cet indicateur est mesuré en valeur cumulée depuis l'exercice 2010 et l'introduction de l'article 4 alinéa 6 de la LUP qui prévoit que les ressources financières du fonds LUP soient affectées à concurrence de 70% au moins à l'acquisition de terrains constructibles et à la réalisation de logements d'utilité publique neufs. Cet indicateur nous permet ainsi de visualiser la part du fonds consacré à développer activement l'offre globale de logement dans le Canton de Genève, et plus spécifiquement le nombre de logement d'utilité publique disponible.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur répertorie le nombre de m2 SBP (surface brut de plancher) de l'Etat remis en droit de superficie (DDP) dès que l'acte, octroyant la servitude, a été formellement signé. Une valeur élevée de cet indicateur démontre une mise en œuvre dynamique de la stratégie foncière, tout en participant à une valorisation financière du patrimoine de l'Etat. En début de législature, un objectif de 10'000 m2 par année a été fixé pour la période 2018 à 2023. La cible de 2023 correspond à la valeur de 2021 auquel on ajoute deux années à 10'000 m2.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur surveille la mise en œuvre des PLQ après leurs adoptions et permet de déterminer si des efforts additionnels doivent être fournis, en vue de la réalisation du PLQ. Il reporte le pourcentage de PLQ réalisés, ou en cours de réalisation, après 5 ans, durée correspondant au délai minimum à partir duquel une expropriation peut être envisagée (art 8 LGL). On entend par "en cours de réalisation", un projet qui a obtenu, au moins, une autorisation de construire. En 2023 les PLQ analysés sont donc ceux adoptés en 2018. On notera qu'un retard dans un grand PLQ aura un fort impact sur la réalisation de cet indicateur, ce qui peut, d'une année à l'autre, provoquer une certaine hétérogénéité dans les résultats.

Indicateur 5.3 : Cet indicateur surveille la mise en œuvre des PLQ après leurs adoptions qui permet de déterminer si des efforts additionnels doivent être fournis, en vue de la réalisation du PLQ. Il reporte le pourcentage de PLQ réalisés après 10 ans, soit 5 ans après qu'une expropriation puisse être envisagée. En 2023 les PLQ analysés sont donc ceux adoptés en 2013. On notera qu'un retard dans un grand PLQ aura un fort impact sur la réalisation de cet indicateur, ce qui peut, d'une année à l'autre, provoquer une certaine hétérogénéité dans les résultats.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	41'537'693	-3'502'313	-7.8%	45'040'006	41'634'579
30 Charges de personnel	29'366'279	-1'175'670	-3.8%	30'541'949	28'226'328
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	10'704'532	-1'936'949	-15.3%	12'641'481	11'711'646
33 Amortissements du patrimoine administratif	242'785	-115'710	-32.3%	358'495	230'414
36 Charges de transfert	1'210'481	-154'100	-11.3%	1'364'581	1'269'935
39 Facturations internes	13'616	-119'884	-89.8%	133'500	196'256
REVENUS	10'192'658	-1'131'235	-10.0%	11'323'893	12'433'780
42 Taxes et redevances	9'602'684	-882'660	-8.4%	10'485'344	11'820'291
43 Revenus divers	262'821	-297'179	-53.1%	560'000	240'890
44 Revenus financiers	46'868	46'868	-	-	82'460
46 Revenus de transferts	92'461	-51'368	-35.7%	143'829	92'461
49 Facturations internes	187'825	53'105	39.4%	134'720	197'678
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-31'345'035	2'371'078	-7.0%	-33'716'113	-29'200'799
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-963'886</i>	<i>370'752</i>	<i>-27.8%</i>	<i>-1'334'638</i>	<i>-1'313'519</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'196'581</i>	<i>-2'310'706</i>	<i>39.3%</i>	<i>-5'885'875</i>	<i>-6'874'424</i>
COÛT COMPLET	-40'505'503	431'123	-1.1%	-40'936'626	-37'388'742

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	178.80	-13.35	-6.95%	192.15	178.00
<i>ETP fixes</i>	<i>165.70</i>	<i>-15.25</i>	<i>-8.43%</i>	<i>180.95</i>	<i>166.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.80</i>	<i>1.80</i>	<i>60.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.60</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>8.30</i>	<i>0.10</i>	<i>1.22%</i>	<i>8.20</i>	<i>8.40</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière concertée en assurant une utilisation rationnelle du sol qui favorise la construction de logements et le développement des activités économiques, sociales et culturelles. Il s'agit de développer un cadre de vie attractif, dans un contexte de transition écologique, en préservant l'environnement naturel et bâti, et en tenant compte des enjeux de mobilité, de consommation des ressources et de protection de l'environnement. Le programme vise également à garantir, par la coordination et/ou l'arbitrage des politiques publiques dans le cadre des procédures de planification et d'autorisations de construire, que les projets d'aménagement ou de constructions soient de qualité, qu'ils s'intègrent dans leur environnement et qu'ils respectent les lois et règlements en vigueur. Au surplus, ce programme a également pour but d'assurer la conformité des chantiers et des réalisations aux décisions prises par les autorités. L'ensemble de ces thématiques sont développées en cohérence avec l'échelle d'agglomération.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU), la direction Praille Acacias Vernet (DPAV), l'office des autorisations de construire (OAC) et la Direction du Projet d'agglomération Grand Genève (DPA), en collaboration avec d'autres entités de l'Etat et les communes genevoises.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G02.01 Aménagement du territoire.
- G02.03 Conformité des constructions et des chantiers.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires et d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat a poursuivi en 2023 son action prioritaire en faveur de la construction de logements au bénéfice de la population genevoise, en veillant tout particulièrement à répondre aux enjeux de la transition écologique, à la mixité sociale, à la qualité des quartiers, à leur desserte en transports publics, à une utilisation rationnelle du sol et à la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel. La population genevoise a été étroitement associée à ces projets via des démarches de concertation.

Au titre des projets prioritaires, l'office de l'urbanisme (OU) a concrétisé en 2023 les réalisations suivantes:

En matière d'organisation

Les modalités d'organisation et les outils améliorant la transversalité au sein de l'administration cantonale ont poursuivi leur développement, avec notamment la mise en place de documents structurés visant à partager systématiquement l'opportunité et les démarches de projet ou l'élargissement du pôle de compétences inter-offices "Patrimoine et Territoire" à la thématique du paysage;

Une Plate-forme informatique a été développée pour faciliter l'usage du référentiel "Quartier en transition", qui constitue un outil d'aide à la conception de projets autour d'ambitions élevées de qualité et de durabilité. Elle sera à terme ouverte aux développeurs publics et privés.

Deux formations ont été fournies aux collaborateurs de l'administration concernés par les enjeux de concertation et de dérèglement climatique. Cette dernière formation sera suivie d'un guide méthodologique permettant de mieux prendre en compte dans les projets les mesures d'adaptation de la ville pour lutter contre les îlots de chaleur;

A l'échelle du territoire

La démarche Vision territoriale transfrontalière (VTT) s'est poursuivie en 2023, avec l'objectif de construire un projet de territoire à l'échelle du Grand Genève compatible avec les objectifs de la transition écologique. Ce processus pleinement coordonné avec la Direction du projet d'agglomération doit déboucher sur la révision du plan directeur cantonal, outil qui fixe les ambitions cantonales en matière de qualité de vie et de maîtrise du développement;

Une mise à jour du plan directeur cantonal portant sur deux mesures du projet d'agglomération a été approuvée par le Conseil fédéral le 8 août 2023, tandis que le Conseil d'Etat a adopté en décembre une adaptation supplémentaire pour permettre la réalisation d'une plateforme de recyclage de déchets;

Plusieurs études de base sectorielles ou territoriales ont été initiées ou poursuivies en 2023, notamment la stratégie d'aménagement liée au bruit de l'aéroport, la conception cantonale du paysage et le schéma directeur des espaces publics et ouverts. Ces études préparent les bases de la révision du plan directeur et contribuent à organiser, à l'échelle cantonale, la coordination entre les différentes politiques publiques à incidences spatiales;

Relativement aux équipements publics, la Cellule de coordination des équipements, sites et bâtiments (CCESB) a été chargée d'élaborer une stratégie en se basant notamment sur le renforcement de son implication dans la recherche des opportunités foncières et la meilleure prise en compte des projections des besoins des offices concernés;

L'accompagnement constant des communes dans l'élaboration des planifications dont elles ont l'initiative a notamment débouché en 2023 sur l'approbation par le Conseil d'Etat de huit plans directeurs communaux;

Face aux enjeux pour le développement territorial du canton, une stratégie de gestion proactive du quota de surfaces d'assolement (SDA) a été initiée en 2023. Elle est confiée à la cellule interdépartementale de monitoring de l'espace rural, qui élabore l'inventaire annuel des SDA, dont le dernier a été approuvé par le Conseil d'Etat le 1er novembre 2023;

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

A l'échelle des quartiers

Parmi la centaine de projets en cours, six procédures de plan d'affectation ont abouti en 2023, rendant possible la construction de nouveaux logements, d'activité ou d'équipement, mais aussi la requalification de certains espaces publics parfois centraux, à l'image du PLQ Carantec qui prévoit une nouvelle place revalorisant l'entrée du Grand-Saconnex.

La régénération urbaine est par ailleurs au cœur de projets de requalification d'axes routiers (Avenue Casai, Tram des Nations) ou de zones industrielles (Favarger-Papeterie, ZYMESA...)

Les Grands projets prioritaires se sont poursuivis, avec la livraison de logements (Châtelaine, Belle-Terre...), des chantiers en cours ou prévus ces prochaines années (Cherpines, Grands Esserts, Chêne-Bourg...) et des plans d'affectation adoptés ou confirmés dans les urnes (Bernex, Grand-Saconnex...). Ces projets s'accompagnent de nouveaux espaces et équipements publics indispensables à l'accueil de nouveaux habitants.

Plusieurs études directrices ont été poursuivies, dans l'objectif d'identifier de nouveaux potentiels de développement et de requalification, d'y garantir la cohérence et la qualité des aménagements futurs et leur inscription dans les tissus bâtis et les réseaux structurants (mobilité active, transports collectifs, réseaux thermiques...);

La recherche ou l'optimisation de sites dévolus aux équipements publics d'importance cantonale a également été au cœur de l'activité, avec une participation active ou un pilotage des démarches relatives au Pôle foot, aux sites des HUG (principal et de Belle-Idée) ou à celui du futur Campus-santé de la Tour à Meyrin;

Les milieux de la construction ont été accompagnés dans la conception de leurs projets, de sorte à exploiter les marges d'amélioration en termes d'espaces publics, ainsi que de préservation du patrimoine bâti et naturel mises en évidence dans le cadre du travail de réexamen des PLQ en force entrepris en 2020-2021:

La mise en œuvre des projets urbains a fait l'objet d'un suivi particulier au sein de certains secteurs complexes (Concorde, Surville à Lancy, Grands projets prioritaires...), de sorte à garantir le respect des intentions de planification et à fournir des solutions limitant les nuisances ou les coûts par la coordination des chantiers ou la mutualisation de certains équipements;

A l'échelle des espaces publics

Relativement à la réalisation des espaces publics autour des gares du Léman Express, les aménagements de Trèfle d'Or à la halte "Lancy-Bachet" et ceux concernant la halte "Lancy-Pont-Rouge" ont été livrés et mis en service en 2023;

Pour les voies vertes, les travaux de la séquence de la voie verte d'agglomération se sont poursuivis à Carouge, avec notamment un nouvel aménagement sous le pont de la Fontenette. En rive droite, une première autorisation de construire est désormais en force entre Châtelaine et le quartier de l'Etang. A l'étude, les premières séquences de la voie verte Genève-Versoix ont été développée en phase Projet, préalable aux autorisations de construire, tandis que le tracé reliant Bernex au Bois de la Bâtie a fait l'objet d'un avant-projet validé par l'ensemble des parties prenantes;

Une autorisation de construire a été obtenue pour le réaménagement des espaces extérieurs du cycle d'orientation de Sécheron, dans le cadre d'un projet d'adaptation au dérèglement climatique visant à la suppression de l'ilot de chaleur du préau actuel;

Pour ce qui relève de la communication et de la participation citoyenne

Le développement des processus de concertation dans l'ensemble des projets de nouveaux quartiers du canton s'est poursuivi, de même que pour les projets de voies vertes et d'espaces publics. La participation citoyenne s'est de plus mise en œuvre à l'échelle cantonale et régionale à l'occasion de l'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière (VTT). Une expertise a été fournie à d'autres offices et départements dans la mise en œuvre de démarches participatives pour des projets liés au territoire;

Le "3DD espace de concertation" a été renforcé comme pôle de ressources en matière de concertation citoyenne et comme laboratoire ouvert aux acteurs et aux citoyens qui s'inscrivent dans des démarches de coopération et de concertation, notamment au service d'une transition écologique du territoire;

Dévolus aux échanges avec les milieux professionnels, les "Rendez-vous de l'urbanisme" ont remplacé l'habituelle "Quinzaine de l'urbanisme" et ont eu lieu en octobre sur le thème "la Ressource".

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Praille-Acacias-Vernets (PAV)

L'année 2023 a été marquée par l'ampleur et la diversité des études et développements à piloter et coordonner, à tous les stades d'élaboration, depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre des projets.

Sur la forme, les démarches de planification et d'opérationnalisation ont été menées en parallèle sous la conduite de la DPAV, de la Fondation PAV et de la Fondation des Terrains Industriels, toutes trois installées dans les mêmes locaux depuis le 1er juin 2022, avenue de la Praille 50, afin de répondre aux besoins de coordination accru lié au développement de ce vaste périmètre et à la mise en place d'actions concertées en matière de développement urbain, de relogement des activités industrielles et de libération foncière.

Sur le fond, le projet PAV demande désormais plus que jamais une grande cohérence, essentielle dans le contexte de ce renouvellement urbain de grande échelle.

Sont ainsi menés en parallèle, dans la poursuite d'objectifs notamment liés à la production de logement, à la mobilité, ou aux questions climatiques et de transition écologique :

- les études urbaines et images directrices;
- l'élaboration des PLQ;
- les études des infrastructures de surface et souterraines;
- l'élaboration des concepts et projets des espaces publics et de la mobilité;
- le projet de remise à ciel ouvert des rivières;
- les réflexions liées à la programmation des équipements publics;

Enfin, les sujets opérationnels ont occupé la DPAV s'agissant de la planification du séquençage des développements et des aménagements permettant la mise en œuvre des projets tout en assurant le fonctionnement des quartiers au cours de leurs transformations.

Concrètement, les avancées acquises en 2023 sont les suivantes :

- L'adoption par le Conseil d'Etat du plan localisé de quartier Acacias 1, comprenant 2'350 logements et 1'500 emplois répartis sur 16 ha ainsi que l'une des premières séquences de la remise à ciel ouvert de la Drize qui permet de poursuivre la planification du sous périmètre adjacent de "Ternier".
- Le vote du Grand Conseil sur le projet de loi d'investissement relatif à la réalisation de la première phase de remise à ciel ouvert des rivières. Projet clé à l'échelle du PAV, cette infrastructure écologique et de mobilité douce est également une pièce maîtresse de l'aménagement des quartiers des Acacias et de l'Etoile.
- L'élaboration des PLQ de l'Etoile n° 2, 3, 4, et 5 s'est poursuivie avec des objectifs d'adoptions successives s'échelonnant entre 2024 et 2027, les infrastructures de ce même périmètre (espaces publics, places, rivière, stationnement, etc.) étant à réaliser de manière coordonnée.
- A l'Etoile toujours,
 - la poursuite du chantier du Campus Pictet ouvert en 2022 pour une mise en service en 2025, qui comprend un îlot complet de logements et activités et une tour de bureaux de 90 mètres.
 - l'ouverture du chantier d'une séquence de la remise à ciel ouvert de la Drize.
- La finalisation de l'étude préalable de transformation de la route des Jeunes, permettant à l'office cantonal du génie-civil et aux communes de Genève et Carouge de mener les phases d'élaboration des projets, en vue de la réalisation des carrefours d'accès nécessaires au développement des quartiers de l'Etoile et des Acacias (susmentionnés) – réalisation 2025-2028.
- La poursuite des études préparatoires sur les secteurs du Grand parc, du NPJ (nouveau palais de justice), de Pont-Rouge et de la logistique CFF.
- La révision de l'image directrice du secteur Pointe Nord intégrant notamment des équipements pour l'administration cantonale et s'inscrivant dans la continuité des études environnementales et de programmation menées en 2022 ainsi que des démarches de concertations.
- La poursuite des études de l'image directrice et en particulier du périmètre du PLQ Grosselin 2, second quartier du PAV à forte prépondérance de logement après les Acacias, en vue de son adoption en 2025.
- L'élaboration des cahiers des charges et de la faisabilité du projet Porte Sud - situé à côté du stade de Genève et de la halte ferroviaire du Bachet- permettant le lancement d'un concours d'architecture et d'urbanisme en 2024.
- La poursuite des études d'infrastructures visant à favoriser un report modal vers la mobilité douce (Croix de mobilité douce, franchissement de l'Arve et franchissement du faisceau ferroviaire), en lien avec les projets de développements urbains et les projets communaux d'aménagements cyclables (voie verte d'agglomération au bord de l'Arve notamment).

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

- La poursuite du chantier "Quai Vernets" accompagné du développement des projets d'une école, du réaménagement de la rue François-Dussaud, de la rue Wilsdorf, du parvis de la patinoire des Vernets et de la Voie Verte d'agglomération, sur les bords de l'Arve, entre la route des Acacias et la piscine des Vernets.
- Enfin, le développement d'outils de communication adaptés à un renouvellement urbain de cette ampleur (exposition permanente et visites libres et commentées, maquettes, matériel de communication diversifié), ainsi que la poursuite des démarches de concertations entamées sur les périmètres et infrastructures en cours de planification.

Autorisations de construire

Dans un contexte d'activité historiquement élevée, l'Office des Autorisation de Construire (OAC) a maintenu, tout au long de l'année 2023, son engagement envers l'amélioration constante de la qualité, de la rapidité et de l'efficacité des processus d'autorisation de construire. Cela s'est concrétisé par la finalisation de la dématérialisation complète de l'ensemble des procédures liées aux autorisations de construire, répondant ainsi aux exigences et aux besoins aussi bien des utilisateurs internes qu'externes.

La refonte totale du système d'information de l'OAC a été déployée pour accompagner ces évolutions. Par ailleurs, dans le cadre de la mission de police, incluant l'étape post-autorisation, le contrôle de sécurité des chantiers et la poursuite du Building Information Modeling (BIM), un projet de loi informatique transversal au département du territoire a été approuvé par le Grand Conseil. Simultanément, la refonte complète du système d'information de l'OAC, englobant l'ensemble de ses missions, a été progressivement mise à disposition des services de l'État, en parallèle avec les avancées continues dans le domaine du BIM.

En ce qui concerne la révision et l'adaptation de la Loi sur la Construction et Installation Diverses (LCI) aux exigences actuelles, particulièrement en matière de qualité urbaine et architecturale, l'OAC a poursuivi ses travaux en collaboration avec la Fédération des Architectes et Ingénieurs (FAI) et l'Association Genevoise des Architectes (AGA).

Au niveau organisationnel, l'OAC a réalisé un travail substantiel dans le cadre de sa transition numérique pour élaborer un nouveau concept de renseignement et d'accueil au public. Cette réforme du front office et la refonte des activités administratives afférentes visent à améliorer considérablement, à court terme, la qualité des services fournis aux administrés.

S'agissant des activités de police des constructions, les efforts visant à rétablir l'autorité de l'Etat en matière de constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire se sont poursuivis en 2023 en coordination avec les autres offices de l'Etat, notamment avec ceux en charges du logement, de la zone agricole, de l'énergie et de la préservation du patrimoine. Pour sa part, la police du feu, s'est employée à rétablir les contrôles des bâtiments présentant des risques particuliers. Dans le cadre de la transition numérique précitée, la direction de l'inspectorat de la construction a repris avec ses outils informatiques le traitement administratif des activités post-autorisation de construire, à savoir les ouvertures de chantier et le traitement des permis d'occuper, ceci dans l'attente du développement de la partie post-autorisation d'AC démat. Enfin, le règlement des chantiers, approuvé en 2023 par l'ensemble des partenaires sociaux, sera prochainement présenté au Conseil d'Etat.

Projet d'agglomération Grand Genève

Pour l'année 2023, la Direction du Projet d'agglomération Grand Genève aura articulé ses activités selon les axes suivants:

- La poursuite de la démarche Grand Genève en transition, à travers notamment le développement du Projet PACTE (Programme d'actions concerté pour la transition écologique) qui donnera lieu à l'élaboration d'un plan d'actions engageant l'ensemble des partenaires du Grand Genève en complémentarité et en articulation avec le plan climat cantonal renforcé;
- Le développement de la Vision territoriale transfrontalière 2050. Cette refonte a été réalisée en étroite collaboration avec la direction du Plan directeur cantonal, l'Office cantonal des transports et les partenaires français et vaudois. Au niveau transfrontalier, l'élaboration de cette nouvelle vision territoriale se traduit par une démarche visant à associer les territoires de l'agglomération à travers une série d'ateliers, communs avec le Plan directeur cantonal, et en étroite coordination avec les autres politiques publiques, notamment en matière d'environnement et de mobilité; Cette nouvelle vision territoriale constitue un socle commun à chaque partenaire de l'agglomération permettant ensuite de développer un nouveau Projet d'agglomération, une révision du Plan directeur cantonal et la mise à jour des Schémas de cohérence territoriaux français.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

- La poursuite du pilotage du programme d'agglomération composé de près de 400 mesures des Projets d'agglomération 1, 2, 3 et 4 en matière d'environnement, d'urbanisation et de mobilité, mises en œuvre par les offices cantonaux (notamment OCGC, OCT, OU, DPAV, OCAN), les communes genevoises et les intercommunalités françaises. Ce pilotage intègre également le contrôle financier relatif aux fonds fédéraux (environ 640 millions de francs) et la bonne gestion des financements cantonaux sous responsabilité de la Direction (environ 1.1 milliard de francs);
- La validation du projet de loi de financement des mesures du Projet d'agglomération 4. Ce projet de loi d'un montant d'environ 265 millions de francs permet le financement des mesures réalisées sur périmètre genevois, sous maîtrise d'ouvrage cantonal et communal.
- Le suivi de la préparation de l'accord sur les prestations pour le Projet d'agglomération 4 portant notamment sur les mesures majeures concernant les espaces publics de Cornavin (pilotage Ville de Genève), les voies vertes de Bernex et de Versoix (pilotage Office de l'urbanisme) et les projets de trams Terreaux du Temple (pilotage OCT), phase 2 du tram d'Annemasse (pilotage Annemasse agglomération) et tram transfrontalier de Ferney (pilotage OCT et Terrinov).

Justifications des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

Les écarts principaux concernent l'office des autorisations de construire où la diminution des charges par rapport au budget (-0.6 million) provient du délai de recrutement des postes vacants et de la réorganisation partielle de l'office. Les charges de personnel de l'office de l'urbanisme et de la direction du projet PAV sont également inférieures au budget en raison du délai pour repourvoir les postes (-0.6 million).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les écarts principaux concernent le projet PAV (-1.5 million). Ils s'expliquent par des reports liés aux ressources humaines indisponibles, notamment au sein des partenaires municipaux du projet et par le décalage de certaines études sur 2024, en lien avec la coordination nécessaire de nombreux acteurs, le référendum Acacias 1, la difficulté pour les plannings CFF, ainsi que la mise au point complexe des accords politiques, institutionnels, fonciers et financiers autour du projet de parking à l'Etoile).

A l'office de l'urbanisme, un décalage du lancement des études en lien avec le PLQ Ancien Puit a été nécessaire pour finaliser un appel d'offre ouvert (-0.2 million).

A l'office des autorisations de construire, la dotation pour dépréciation de créances (+0.3 million) est compensée par une économie réalisée sur les dépenses liées aux mandats (-0.4 million).

33 - Amortissements

Les charges d'amortissements qui dépendent de la mise en service des actifs sont moins importantes que prévu en particulier sur le projet d'agglomération de première génération (-0.1 million).

36 - Charges de transfert

L'écart principal provient du nombre de mises à jour des plans directeurs communaux qui est moins élevé que prévu (-0.1 million).

42 - Taxes et redevances

La différence observée sur les revenus s'explique principalement par la diminution des autorisations délivrées en 2023 (-1.2 million), plus particulièrement des Demandes Définitives (DD) liées aux grands projets urbanistiques.

Les amendes infligées sont légèrement plus importantes (+ 0.3 million).

43 - Revenus divers

Le décalage du début des travaux des voies vertes justifie un report dans l'activation des frais de personnel en lien avec les lois d'investissement (-0.3 million).

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : 2023 a vu l'adoption de deux PLQ d'envergure, celui des Acacias (> 220'000 m² de SBP logements) et celui de Carantec (env. 30'000 m² de SBP logements). Néanmoins, la valeur cible long-terme initialement fixée n'est pas atteinte à cause d'un ralentissement du rythme d'adoption de PLQ durant la législature. Ceci s'explique notamment par la volonté de requestionner certaines programmations, parfois planifiées de longue date, afin d'assurer une meilleure prise en considération des enjeux environnementaux, patrimoniaux ou sociaux dans les projets d'aménagement.

Indicateur 1.2 : Le report en 2024 de l'adoption du plan directeur de zone d'activité mixte de ZIMEYSAVER (PDZI 30'100 pour > 400'000 m² de SBP activité) ne permet pas d'atteindre la valeur cible LT de 1 million de m² de SBP activité. Néanmoins, 2023 a vu l'adoption du PDZI Bois-Brûlé (21'000 m² de SBP activité) et du PLQ Acacias (67'000 m² de SBP activité).

Indicateur 2.1 : la pertinence de la densité bâtie devra sans doute être requestionnée à l'avenir à l'aune des nouvelles préoccupations environnementales (disponibilités d'espaces ouverts de ressourcement, lutte contre les îlots de chaleur). La densité est légèrement inférieure aux objectifs. Néanmoins, le nombre réduit de PLQ adoptés en 2023 (deux) ne permet pas de tirer des conclusions sur cet écart. A noter que le résultat demeure supérieur à la densité minimale imposée par la loi.

Indicateur 3.1 : ras

Indicateur 3.2 : Les séances de concertation sont désormais obligatoires dans le processus d'élaboration des PLQ. De plus, avec la reconduction d'événements publics majeurs, tels que les Rendez-vous de l'urbanisme, ou la démarche Vision territoriale transfrontalière, la concertation a touché un large public en 2023. Par conséquent, la valeur-cible initiale a été largement dépassée durant la législature.

Indicateur 4.1 : L'indicateur est le nombre d'hectares de SDA récupérées cumulés depuis le 1er janvier de l'année 2019. Au 31.12.2022, date de la dernière mise à jour de l'inventaire, quelques 35 ha ont pu être intégrés dans l'inventaire SDA grâce à la poursuite des actions précitées. Le gain total ainsi atteint durant la législature reste donc sensiblement en-dessous de la valeur cible initialement fixée de 60 ha. L'écart tient au fait que la réalisation de plusieurs actions accuse un retard. C'est le cas des reclassements de zones à bâtir en zone agricole, ainsi que de quelques projets de grande ampleur de réhabilitation de sols ou encore du traitement des infractions. Leur mise en œuvre n'est toutefois pas remise en question et devra intervenir dans les 2-3 années à venir. A noter que le gain total ne reflète pas les variations du quota cantonal des SDA, qui dépend de nombreux autres facteurs (pertes induites par la réalisation de projets, corrections techniques).

Indicateur 5.1 à 6.1 : RAS

Indicateurs 7.1 à 7.3 : Le financement fédéral reçu au titre des mesures du Projet d'agglomération et qui sert de base aux calculs des indicateurs 7 « Assurer le suivi des mesures du Projet d'agglomération » est versé sur la base de l'avancement des travaux de l'année n-1 jusqu'à concurrence de 80% de la subvention. Les 20% restant étant versés deux années environ après la mise en service. Ces modalités expliquent en partie le fait que le comptabilisé est en retrait par rapport aux objectifs. Les autres facteurs expliquant ce décalage sont à rechercher au niveau de l'avancement des mesures des projets d'agglomération. Ainsi pour les mesures du Projet d'agglomération 1 (indicateur 7.1), trois quart des mesures sont soit mises en service, soit en cours de travaux. Le quart restant est dans un stade très avancé d'étude, préalable à la réalisation. Pour les mesures du Projet d'agglomération 2 (indicateur 7.2), la maturité des mesures est moindre : moins d'un quart sont mises en service ou en cours de travaux, la moitié dans un stade d'étude avancé, les autres dans un stade d'études préliminaires. Cependant les travaux du tram de Saint-Julien qui se poursuivent (première section mise en service en 2023) vont permettre à cet indicateur de progresser plus fortement ces prochaines années. Pour les mesures du Projet d'agglomération 3 (indicateur 7.3), la majorité des mesures est dans un stade d'étude préliminaire. 20% environ sont mises en service ou en cours de travaux. Le début des travaux d'infrastructures majeures ces prochains mois (tram Nations - Grand Saconnex, Bus à haut niveau de service Genève - Vernier) devrait permettre une augmentation significative des versements fédéraux.

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser le potentiel à bâtir selon le PDCN 2030						
1.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) logements libérés par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations	Efficacité	808'000 m2	900'000 m2	510'000 m2	≥ 2'000'000 m2	2024
1.2 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP) activités libérés par les LQ adoptés ou les concours jugés	Efficacité	378'000 m2	950'000 m2	275'000 m2	≥ 1'000'000 m2	2024
2. Vérifier l'adéquation des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés avec les indices d'utilisation du sol (IUS) et indice de densité (ID) minimaux préconisés par le PDCn 2030 et la LGZD						
2.1 Densité des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés dans l'année par rapport aux indices d'utilisation du sol (IUS) minimaux définis par la LGZD et prévus par le PDCn	Qualité	114%	≥ 120%	136%	≥ 120%	2023
3. Garantir la qualité de la concertation et la qualité juridique des projets						
3.1 Taux de succès à la Cour de justice ou au Tribunal fédéral concernant les recours liés aux PLQ	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023
3.2 Nombre de personnes touchées par la concertation en cumulé sur la législature 2019-2023	Efficacité	20'000	24'000	17'000	10'000	2023
4. Gérer les surfaces d'asselement						
4.1 SDA récupérées en hectares en cumulé sur la législature 2019-2023	Efficacité	35 hectares	60 hectares	35 hectares	60 hectares	2023
5. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	≥ 98%	99%	≥ 98%	2024
6. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché						
6.1 Valeur, en pour cent, des décisions d'autorisations de construire délivrées par procédure accélérée dans un délai de 30 jours calendaires	Efficacité	59%	≥ 80%	41%	≥ 80%	2024
7. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère, 2ème et 3ème génération						
7.1 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA1 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	93%	97%	91%	100%	2030
7.2 Pourcentage de contribution fédérale reçue pour la réalisation des mesures de PA2 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	16%	27%	15%	100%	2030
7.3 Pourcentage de contribution fédérale reçues pour la réalisation des mesures de PA3 cofinancées par le fonds d'infrastructure / FORTA	Efficacité	5%	9%	4%	100%	2030

G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : La mesure s'exprime en m² de SBP potentiels de logements établis par les PLQ adoptés, les concours jugés ou autres dérogations au PLQ, cumulés depuis le 1er janvier de l'année 2019. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Indicateur 1.2 : La mesure s'exprime en m² de SBP potentiels d'activité établis par les PLQ adoptés ou les concours jugés, cumulés depuis le 1er janvier 2019. La procédure des PLQ étant souvent sujette à des oppositions et recours sur le délai desquels l'administration a peu de prise, le commentaire intégrera le nombre de m² SBP potentiels contenus dans les PLQ mis en enquête publique, ce qui permettra de mieux évaluer le volume de travail de l'administration. Pour le même motif, la date retenue pour l'adoption d'un PLQ est la date de l'arrêté du Conseil d'Etat, indépendamment de l'éventuelle procédure de recours subséquente.

Indicateur 2.1 : L'indicateur mesure la densité de l'ensemble des PLQ adoptés dans l'année par rapport à la densité minimale préconisée par la loi générale sur les zones de développement (LGZD). Il s'agit d'une moyenne de tous les PLQ adoptés dans l'année. Le calcul ne peut se faire que lorsque les PLQ sont proches de l'adoption. La typologie particulière des PLQ adoptés en 2015 explique les taux largement plus élevés que le plancher minimal retenu de 120%.

Indicateur 3.1 : L'indicateur mesure la solidité et la cohérence légale des PLQ adoptés et faisant l'objet de recours. Il s'agit d'évaluer à la fin de chaque année le taux de recours gagnés sur la base des arrêtés du Tribunal administratif (respectivement du Tribunal fédéral) prononcés au cours de l'année concernant des PLQ précédemment adoptés. L'objectif est d'approcher un taux de 100% de PLQ entrant en force suite à un recours.

Indicateur 3.2 : L'indicateur mesure l'efficacité du processus de concertation lié aux PLQ (et autres projets urbains) en cours. Il s'agit de comptabiliser à la fin de chaque année le nombre de personnes consultées dans le cadre de séances de concertation en lien avec les projets urbains présentés à la population. L'objectif à la fin de la législature étant d'atteindre 10'000 personnes concertées (Cible LT). Les séances de concertation étant désormais systématiques dans le processus d'élaboration des PLQ, ce chiffre sera dépassé. Avec la reconduction d'événements publics majeurs, tels que la Quinzaine de l'urbanisme, Explore ainsi que la démarche Vision territoriale transfrontalière, la concertation continue à toucher un public de plus en plus large, à côté de séances de concertation plus classiques accompagnant systématiquement l'élaboration des projets urbains.

Indicateur 4.1 : L'indicateur mesure la capacité à garantir la préservation des meilleures terres arables, conformément aux exigences de la Confédération et à récupérer des surfaces d'assolement (SDA). Il s'agit de compter à la fin de chaque année le nombre d'hectares regagnés en SDA par le biais essentiellement de la remise en état de terrains occupés par des constructions ou installations en infraction (ou illicites) ainsi que par le reclassement en zone agricole de zones à bâtir existantes mais inconstructibles ou inadaptés à la construction. La valeur-cible à long terme a été fixée à 60 hectares. Il s'agit d'une version optimale de regain de SDA, la mise en œuvre dépendra des moyens à disposition. Il n'a pas été défini d'objectif précis par an, néanmoins cet indicateur fera l'objet d'un suivi annuel par la cellule interdépartementale du monitoring de l'espace rural. L'indicateur est le nombre d'hectares de SDA récupérées cumulés depuis le 1er janvier de l'année 2019. L'indicateur ne peut être renseigné avec précision pour l'heure du fait de l'indisponibilité des chiffres liés aux pertes / gains de SDA dans le cadre de la révision du plan directeur des gravières. Néanmoins, l'ambition d'opérer certains retours en zone agricole de zones à bâtir inutilisées de longue date et les nouvelles méthodes de la Confédération pour la prise en considération des SDA (en zone de développement mais sur zone de fond agricole) laissent présager un gain de SDA pour les années prochaines (parfois provisoire).

Indicateur 5.1 : RAS

Indicateur 6.1 : La mise en œuvre de la nouvelle procédure a débuté en juin 2013. A titre informatif, moins de 1% des APA faisait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012.

Indicateurs 7.1 à 7.3 : Ces indicateurs mesurent le pourcentage de subvention fédérale provenant du fonds d'infrastructure FORTA consommée dans les trois générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1, PA2 et PA3). La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	11'730'676	-522'261	-4.3%	12'252'937	11'170'060
30 Charges de personnel	10'206'804	-187'600	-1.8%	10'394'404	9'753'932
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	545'651	-206'886	-27.5%	752'537	335'496
33 Amortissements du patrimoine administratif	975'716	-127'380	-11.5%	1'103'096	1'071'608
36 Charges de transfert	-	-	-	-	0
39 Facturations internes	2'505	-395	-13.6%	2'900	9'024
REVENUS	21'630'907	3'517'938	19.4%	18'112'969	23'830'108
42 Taxes et redevances	21'217'868	3'522'239	19.9%	17'695'629	23'207'082
43 Revenus divers	-	-	-	-	1'408
46 Revenus de transferts	388'862	1'522	0.4%	387'340	567'273
49 Facturations internes	24'178	-5'822	-19.4%	30'000	54'345
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'900'231	4'040'199	68.9%	5'860'032	12'660'048
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-335'017</i>	<i>119'203</i>	<i>-26.2%</i>	<i>-454'220</i>	<i>-453'902</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'320'241</i>	<i>-1'171'044</i>	<i>28.2%</i>	<i>-4'149'197</i>	<i>-3'575'229</i>
COÛT COMPLET	4'244'974	2'988'359	237.8%	1'256'615	8'630'917

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	67.90	-4.25	-5.89%	72.15	68.20
<i>ETP fixes</i>	<i>67.90</i>	<i>-3.10</i>	<i>-4.37%</i>	<i>71.00</i>	<i>68.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.15</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.15</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par la direction de l'information du territoire (DIT) et l'office du registre foncier (ORF) poursuit plusieurs buts :

- Assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition d'informations de référence structurées, officielles, multidimensionnelles décrivant sous forme numérique le territoire et permettant de répondre aux besoins des politiques publiques et intervenants privés liés notamment à l'aménagement du territoire, à la construction, à l'immobilier, à l'environnement, aux transports, à la santé, à la sécurité et à l'énergie. Ces données comprennent en particulier les géodonnées de la mensuration officielle, du cadastre du sous-sol et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière;
- Fournir de manière transversale aux autres départements et aux partenaires externes les prestations de diffusion et de valorisation des géodonnées et produits offerts par le Système d'information du territoire genevois (SITG). Le site cartographique du SITG constitue la principale prestation de consultation, d'extraction et de mise à disposition des données géographiques à Genève, en 2D comme en 3D. Le centre de compétence gère également le catalogue des données pour l'ensemble des informations et produits disponibles et assure la promotion du SITG;
- Conseiller et assister les départements et offices pour tous les aspects et projets liés aux systèmes d'information géographiques et aux géodonnées;
- Donner l'état des droits sur les immeubles par la transcription, après contrôle de leur bien-fondé juridique, des pièces justificatives et l'épuration des droits;
- Conserver les pièces justificatives;
- Assurer la publicité des droits sur les immeubles par la délivrance, notamment, d'extraits et de plans.

Ce programme est le fer de lance pour assurer la gouvernance du BIM de l'Etat et de la ville intelligente (Smart City) et répondre aux enjeux du territoire numérique.

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G03.01 Données officielles de référence
- G03.02 Territoire numérique
- G03.03 Garantie des droits réels

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires et autres projets d'importance stratégique

La direction de l'information du territoire (DIT) a poursuivi en 2023 son investissement dans l'accompagnement de la mise en place de la méthode BIM (Building Information Modeling) à l'Etat de Genève. Outre la coordination utile au sein de l'administration cantonale, la possibilité de déposer une maquette BIM pour les demandes d'autorisation de construire a été ouverte en novembre 2023.

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) est l'un des piliers numériques fonciers de l'administration genevoise. Son évolution en tant qu'organe officiel de publication, comme le préconise la stratégie fédérale en la matière, est en cours. Son ouverture est prévue en 2025. Plusieurs adaptations ont été apportées en réponse aux exigences de la Confédération.

Finalement, la DIT a commencé la mise en œuvre de la stratégie de la géoinformation de l'administration cantonale validée par le Conseil d'Etat, notamment sur les aspects législatifs et qualitatifs de la donnée territoriale.

L'office du registre foncier (ORF) a poursuivi en 2023 son objectif de réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits, de plans et de renseignements, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies.

L'adaptation de son système d'information aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyberadministration) et légales, ainsi que l'analyse et le renforcement de la sûreté de l'information et de la protection des données ont fait l'objet d'un suivi accru. Plus particulièrement, dans le domaine des droits réels, soit des données relatives à l'état des droits sur les immeubles, dont l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse doivent être garanties en tout temps, de nouvelles versions intercantionales et standardisées de l'application Capitastra comprenant diverses améliorations et évolutions continues ont été intégrées en 2023. Mis en production en 2019, le système de numérisation des pièces justificatives (réquisitions et documents annexés), qui permet concrètement de visualiser lesdites pièces dans Capitastra par les personnes autorisées, a été étendu aux affaires relatives aux années antérieures : ainsi, la numérisation est terminée pour les années 2017 à 2022. Toutes les nouvelles réquisitions d'inscriptions à l'office du registre foncier sont depuis lors systématiquement numérisées après validation.

L'étude nécessaire à la mise en œuvre du projet fédéral eGris, visant à instaurer les réquisitions électroniques et à introduire un portail de renseignement national pour les données du registre foncier a été mis en production en 2023.

L'ORF a procédé, comme chaque année désormais, au transfert des données tant à l'office fédéral de la justice pour leur sauvegarde à long terme, qu'à l'office fédéral de la statistique pour l'établissement de statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaire immobilier. La procédure d'inscription au registre foncier fédéral de l'ensemble des communes genevoises étant terminée, l'ORF procède désormais, par études préalables au fil des dépôts de réquisitions d'inscription portant sur des modifications parcellaires, à une mise à jour des opérations d'épuration de servitudes menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité.

Depuis le 31 janvier 2023, l'ORF a également introduit le GSDU (Gestion Simplifiée des Demandes Usagers) pour les demandes d'extraits. Désormais, 94 % des demandes d'extraits sont traitées, envoyées et facturées numériquement. La recherche des droits par le NAVS13 ou IDE par les autorités nationales sera introduite en février 2024.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

L'écart sur les charges de personnel provient du délai dans le recrutement des postes vacants en cours d'année (-0.2 million).

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges ont été inférieures au budget pour plusieurs raisons (-0.2 million). L'écart principal provient des frais de gestion et d'exploitation liés aux réquisitions électroniques qui n'ont été formellement introduites qu'au début octobre 2023. De plus, certains mandats n'ont pas pu être lancés en 2023. Finalement, les frais liés au courrier à l'office du registre foncier sont en baisse depuis l'envoi des extraits numériquement.

33 - Amortissements

Les amortissements du crédit de renouvellement du département du territoire ont été moins importants que prévu (-0.1 million).

42 - Taxes et redevances

En 2023, l'office du registre foncier a facturé pour 3.5 millions de francs supplémentaires par rapport au budget. Cet écart est dû, d'une part, au nombre toujours croissant de réquisitions (+16% de réquisitions enregistrées et +18% de réquisitions traitées depuis 2018) et d'autre part, aux prix des transactions immobilières demeurant élevés ce qui impacte directement les émoluments pris ad valorem.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateurs 1.1 à 2.2 : RAS

Indicateur 3.1 : L'arriéré accumulé depuis de nombreuses années est important et influe sur le délai moyen de traitement des réquisitions. Ce dernier n'a pas pu être résorbé, dans la proportion prévue, d'une part parce que le nombre de dépôt des réquisitions est en augmentation constante ainsi que, d'autre part, par le fait que l'ORF a du faire face à des absences de longue durée de deux de collaborateurs du secteur validation (soit 1/3 de l'effectif) ainsi qu'à un décès au cours de l'année 2023.

Indicateurs 3.2 à 4.2 : RAS

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
1.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	76%	100%	67%	100%	2025
1.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	98%	100%	88%	100%	2025
2. Assurer la centralisation, la diffusion et la consultation des données géographiques du SITG						
2.1 Nombre de données géographiques disponibles dans le SITG	Efficacité	1'334	1'040	1025	1'040	2025
2.2 Fréquentation du site cartographique du SITG (moyenne du nombre d'appel par jour sur le site et les géoservices)	Efficacité	350'000 appels/jour	350'000 appels/jour	350'000 appels/jour	350'000 appels/jour	2025

G03 Information du territoire et garantie des droits réels (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier						
3.1 Délai moyen de traitement des réquisitions d'inscription à l'office du registre foncier	Efficacité	144 jours	≤ 74 jours	138 jours	≤ 74 jours	2025
3.2 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2025
4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles						
4.1 Délai moyen de réponse aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	1.8 jours	≤ 2 jours	0.1 jour	≤ 2 jours	2025
4.2 Nombre de recours acceptés par les Tribunaux contre les décisions rendues en matière de demandes d'extraits et de plans du registre foncier.	Efficacité	0	≤ 3/an	0	≤ 3/an	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents.

Indicateur 1.2 : Mesure d'efficacité des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers).

Indicateur 2.1 : Même si l'augmentation du nombre de géodonnées dans le SITG n'est pas un but en soi, cet indicateur reflète la vigueur du partage de données entre les partenaires. Une légère augmentation est constatée et prévue, ce qui est un signe d'un fonctionnement abouti et sain.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur mesure l'utilisation des principales prestations de diffusion des géodonnées en ligne du SITG. Chaque utilisation du site cartographique du SITG et chaque connexion aux géoservices va générer un certain nombre d'appels aux cartes en ligne. On constate une augmentation régulière de la fréquentation de ces prestations du SITG.

Indicateur 3.1 : Mesure, en jours ouvrables, du temps moyen de traitement entre la date de réception de la réquisition d'inscription et la date de sa validation finale.

Indicateur 3.2 : Mesure de la qualité des prestations fournies en matière de traitement des réquisitions d'inscription, l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse des données relatives à l'état des droits sur les immeubles devant être garanties.

Indicateur 4.1 : Mesure, en jours ouvrables, du délai moyen entre la date de réception de la demande d'extraits, de plans et de renseignements et la date de la réponse effective.

Indicateur 4.2 : Mesure de la qualité des prestations fournies dans le cadre des réponses données aux demandes d'extraits et de plans du registre foncier.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

Département responsable : DT

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	10'638'061	-212'662	-2.0%	10'850'723	10'272'271
30 Charges de personnel	6'369'051	-76'902	-1.2%	6'445'953	5'984'542
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'039'969	-205	0.0%	2'040'174	1'923'497
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'376	2'591	54.1%	4'785	4'785
36 Charges de transfert	2'221'368	-118'443	-5.1%	2'339'811	2'349'575
39 Facturations internes	296	-19'704	-98.5%	20'000	9'873
REVENUS	47'468	-263'950	-84.8%	311'418	29'915
42 Taxes et redevances	9'758	-23'105	-70.3%	32'863	24'918
43 Revenus divers	37'710	-240'845	-86.5%	278'555	4'997
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'590'593	-51'288	0.5%	-10'539'305	-10'242'357
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-209'051</i>	<i>72'628</i>	<i>-25.8%</i>	<i>-281'679</i>	<i>-278'492</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'188'725</i>	<i>-2'024'853</i>	<i>174.0%</i>	<i>-1'163'872</i>	<i>-767'032</i>
COÛT COMPLET	-13'988'369	-2'003'513	16.7%	-11'984'856	-11'287'881

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	38.69	-1.26	-3.15%	39.95	37.50
<i>ETP fixes</i>	<i>38.69</i>	<i>-1.11</i>	<i>-2.79%</i>	<i>39.80</i>	<i>36.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.15</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.15</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton. La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine, les Journées des métiers d'art ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en œuvre de ce programme et des prestations qui lui sont associées est confiée à l'office du patrimoine et des sites (OPS).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Connaissance et transmission du patrimoine
- G04.02 Protection et conservation du patrimoine

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Intégrer la protection du patrimoine comme une composante majeure de l'aménagement du territoire et préserver les qualités de notre héritage en matière de monuments et sites historiques contribuent à valoriser le cadre de vie et de l'environnement naturel et bâti de notre canton.

Connaître et partager le patrimoine

Le service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAH) a achevé cette année le recensement architectural du canton et a atteint 91,2 % de l'objectif initial réparti sur la période 2015-2023. La validation des fiches des dernières communes sera traitée en 2024 - 2025.

Il a conduit parallèlement environ 90 études et expertises, et mené une quarantaine d'actions de sensibilisation (conférences, cours, visites, publications) auprès de professionnels, d'étudiants et du grand public. S'ajoute la publication sur le SITG de 6'292 nouvelles fiches de recensement. Enfin, l'IMAH a publié en partenariat avec la Société d'histoire de l'art en Suisse un ouvrage majeur sur l'histoire architecturale de la Vieille-Ville aux 17^e et 18^e siècles. Un deuxième volume, consacré aux quartiers créés au 19^e siècle, est en cours de finalisation.

	2020	2021	2022	2023
Bâtiments recensés (RAC)	3 871	4 187	4 125	3 903

L'OPS a soutenu et accompagné l'office fédéral de la culture dans la révision de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Les dernières analyses relatives au canton de Genève ont été validées le 15 février 2023 par le Conseil fédéral. Au final, les données présentant 21 sites appartenant à 16 communes sont désormais disponibles sur le Géoportail de la Confédération et sur le SITG.

Cette connaissance permet de mieux intégrer le patrimoine dans les projets d'aménagement et de développer avec l'office de l'urbanisme une culture du bâti partagée, en privilégiant le dialogue et une approche qualitative et pour proposer un outil de cartographie commun et collaboratif.

Dans le même esprit de collaboration, l'OPS est aujourd'hui pilote d'un groupe de travail interdépartemental qui travaille à la revalorisation de bâtiments ou domaines à haute valeur patrimoniale propriétés de l'Etat de Genève. Ces réflexions visent à mettre sur pied des projets de restauration et de réhabilitation des objets emblématiques de notre canton, notamment l'Institut Ferdinand Hodler au domaine de Penthes, et un projet de l'IHEID dans le domaine Rigot.

Conformément au mandat de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, la conservatrice cantonale des monuments et le service des monuments et des sites ont assuré le suivi des projets et des chantiers de restauration de bâtiments classés, tels que l'Hôtel de Ville (salons, aile Fazy, salle Mozart et assainissement des embrasures); également la Pastorale, la maison Micheli (3 Hôtel-de-Ville) et le temple de la Fusterie, pour ne citer que les plus emblématiques.

L'office du patrimoine et des sites (OPS) est partenaire des journées européennes des métiers d'art, organisées au pavillon Sicli et qui ont renouvelé les succès des années passées avec plus de 3 500 visiteurs.

Grace à des Journées européennes du patrimoine (JEP) revisitées, la sensibilisation a été particulièrement à l'honneur les 9 et 10 septembre 2023. Investissant l'espace public et proposant expériences et activités diversifiées, les JEP ont encouragé près de 9 000 visiteurs enthousiastes à découvrir le patrimoine sous l'angle du recyclage et du réemploi, doublant ainsi la fréquentation moyenne de la manifestation.

Protéger et conserver le patrimoine

En charge du secrétariat de la Fondation pour le patrimoine bâti genevois, constituée fin 2021, l'OPS a contribué à traiter 12 dossiers pour accorder un soutien à 11 d'entre eux pour un total de 992'319,59 francs.

Sur la base des valeurs du recensement et d'études du service des monuments et des sites (SMS), le Conseil d'Etat a adopté trois plans de site : « Ensemble de Budé (Genève) » architecture 1960, « Village de Dardagny » site ISOS et « Les Arpillières (Chênes-Bougeries) » lotissement villas début XX^e.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Au total, ce sont 125 bâtiments qui ont été mis sous protection par les mesures suivantes :

	Bâtiments classés	Inscrits à l'inventaire	Maintenus dans un plan d'affectation	Total
Objets mis sous protection	1	65	59	125

	2021	2022	2023
Préavis délivrés par le SMS	3 600	3 971	3 910

Ce service est également responsable de présenter les dossiers à la commission des monuments, de la nature et des sites, lorsqu'ils ressortent de sa compétence. Ce travail consiste en l'analyse préalable du dossier, sa présentation en séance de commission, la rédaction d'un projet de préavis puis son suivi pendant le chantier.

	2021	2022	2023
Préavis délivrés par la CMNS	714	725	589

Une archéologie intégrée

Le service d'archéologie a poursuivi son exploration du patrimoine enfoui en réalisant plusieurs campagnes de sondages et deux fouilles importantes à Coligny (route de Frontenex) et à Satigny (Peissy). La première a mis au jour une voie romaine et des niveaux de l'âge du Fer, très rarement attestés à Genève; la seconde, une ferme d'époque moderne, type d'établissement qui n'avait encore jamais été fouillé dans le canton. Il a également apporté son expertise à la Ville de Genève sur le chantier de construction du musée Saint-Antoine. Il a continué à collaborer avec l'Université de Genève dans la recherche et dans l'enseignement. Il a mené de nombreuses actions de médiation, dont témoigne notamment un supplément de la Tribune de Genève consacré en novembre à l'archéologie du canton, qui a rencontré un grand succès.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont en ligne avec le budget.

36 - Charges de transfert

Les subventions versées à la restauration des bâtiments sont conformes au budget (-0.1 million).

43 - Revenus divers

Les montants budgétés correspondent à des reprises de subventions octroyées mais non payées en raison de travaux réduits, non conformes aux exigences, ou finalement annulés par le propriétaire qui sont particulièrement imprévisibles et ont été minimales en 2023 (-0.2 million).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Indicateur 1.1 : A titre informatif, de 2015 à 2022, 37 874 bâtiments ont été recensés, soit 34 communes examinées.

Indicateur 2.1 : RAS

Indicateur 3.1 : Les journées européennes du patrimoine ainsi que les journées des métiers d'art ont connu un franc succès, tandis que les publications et les conférences organisées par l'office du patrimoine et des sites ont rencontré un très large public.

Indicateur 4.1 : Les subventions versées ont produit leurs effets et encouragé les propriétaires à investir massivement dans la restauration de leur patrimoine.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Identifier le patrimoine bâti et les sites susceptibles de protection						
1.1 Proportion des objets bâtis recensés par rapport au nombre total d'objets bâtis du canton, exprimée en pourcent	Efficience	91.2%	≥ 90%	82%	100%	2025
2. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
2.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	125	≥ 70	76	≥ 76	2023
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de personnes impactées par les manifestations organisées et publications distribuées	Efficacité	307'500	≥ 300'000	283'000	≥ 300'000	2023
4. Protéger le patrimoine bâti et les sites dans le cadre de l'aménagement du territoire						
4.1 Montants annuels dédiés à la restauration du patrimoine par des privés avec l'aide de subventions cantonales et fédérales	Efficacité	14.5 MF	12.5 MF	14.2 MF	12.5 MF	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur a comme base le nombre d'objets bâtis cadastrés du canton de Genève (environ 85'000). Le recensement architectural cantonal (RAC), débuté en septembre 2015, prévoit d'établir des fiches de recensement concernant environ 20'000 objets. Le recensement architectural cantonal (RAC) est priorisé dans les zones de développement afin d'accompagner le développement urbain en prenant en considération le plus en amont possible la dimension patrimoniale.

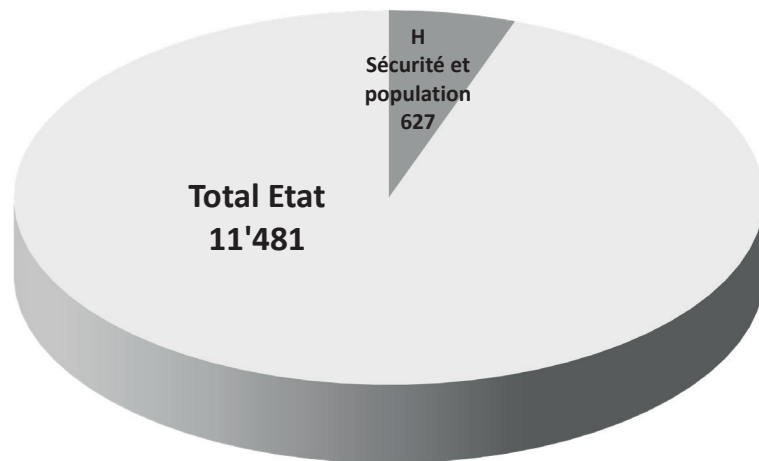
Indicateur 2.1 : Les objets protégés sont détaillés (mise sous protection individuelle - un plan de site peut contenir plusieurs objets protégés). Dans le cadre de mise sous protection par zone (ex : plan de site ou hameau), tous les objets cadastrés et protégés dans les zones concernées sont comptabilisés individuellement.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur regroupe les publications éditées par l'office du patrimoine et des sites, les articles, les contributions à des ouvrages collectifs, les cours et conférences, les visites organisées de sites et autres journées portes ouvertes. Les journées européennes du patrimoine, les colloques et conférences comprenant notamment la participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art sont également comptabilisés. L'indicateur mesure le nombre de participants aux manifestations et le nombre de publications (papier et électronique) éditées et distribuées.

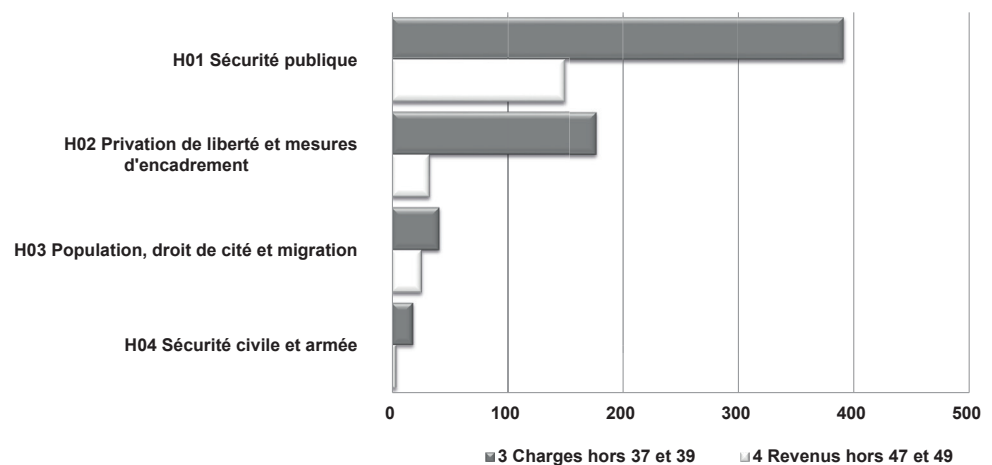
Indicateur 4.1 : Cet indicateur précise, par exercice, l'effet de levier des subventions à la restauration de bâtiments pour cela il indique les montants, exprimés en francs, investis par des privés dans la restauration d'objets protégés, dont les travaux ont bénéficié de subventions de l'Etat de Genève.

H Sécurité et population

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

Police :

Le bilan de la cinquième édition de la Politique criminelle commune (PCC 2021-2023) a été tiré. En matière de violences et en particulier des violences domestiques, certains processus doivent encore être améliorés, qu'il s'agisse de l'accueil des victimes, la qualité de la documentation des interventions de la police, ainsi qu'une plus large utilisation du rapport de détection. Dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité, la société doit évoluer vers une prise de conscience tant de la valeur des montants en jeu, que des risques de la digitalisation globale. Cela passe par une prévention coordonnée et efficace et ainsi que par une communication portant à la fois sur les risques et les moyens d'y faire face. Cette dimension s'inscrit dans l'axe "Prévention et détection". Sur le plan opérationnel, une phase pilote a été initiée via Interpol en vue de solliciter l'intervention directe des autorités en Côte d'Ivoire pour les cas de romance scam (mode opératoire de mise en confiance de la victime par les sentiments avant de requérir des transferts de fonds sous de multiples prétextes ou groupes d'auteurs dans le pays en question). Sur les quelques cas annoncés depuis 2022, une affaire a abouti à l'arrestation de l'auteur – sa victime est genevoise – avec perquisition et saisie des biens. L'objectif est de faire perdurer la démarche, selon un processus précis à définir avec Interpol. La délinquance économique s'entend au sens large, au-delà des problématiques de blanchiment et d'escroqueries. La crise COVID-19 a illustré l'opportunisme de certains acteurs économiques dans l'obtention des prêts pour faire face aux conséquences de la pandémie. Les enquêtes qui en ont découlé ont nécessité des ressources conséquentes.

Lors de sa session du 3 novembre 2022, le Grand Conseil a voté une série d'amendements à la loi sur la police (LPol), promulguée le 24 décembre 2022, dont les premières réformes sont entrées en vigueur le 1er juin 2023, avec la création d'un corps de gendarmerie. La police judiciaire constitue le deuxième corps opérationnel. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a apporté des modifications au règlement sur l'organisation de la police (ROPol), entré en vigueur le 24 décembre 2022. Ce règlement crée la fonction de commandant adjoint et pose la structure organisationnelle de la gendarmerie. Le règlement a fait l'objet de recours tant sur le plan cantonal qu'après du Tribunal fédéral. Ces recours ont été rejetés.

Après l'expérience menée entre 2018 et 2020, la brigade équestre (BEQ) a été créée le 1er février 2023. Elle se compose de quatre policiers et d'un chef de brigade qui possèdent tous un brevet de cavalier (ou titre équivalent), formés aux techniques et tactiques spécifiques aux interventions policières. Les chevaux, de la race des Franches-Montagnes, sont en phase de formation. Une enquêtrice spécialisée dans les affaires judiciaires relatives à de la maltraitance animale est également affectée à cette brigade.

Genève vit au centre de l'activité mondiale. 2023, en particulier en fin d'année, n'y a pas dérogé. Aux événements festifs et sportifs se sont ajoutées notamment les manifestations en lien avec le conflit entre Israël et la Palestine, ainsi que la deuxième édition du Global Refugee Forum (UNHCR) qui a eu lieu du 12 au 15 décembre 2023. Cela a nécessité des moyens de police importants, avec le renfort d'autres corps de police et de l'armée, afin de garantir la sécurité. En outre, la montée des actes violents en marge des manifestations sportives a également eu des répercussions sur l'engagement des forces de police autour de ces manifestations, notamment footballistiques.

Suite au vote le 25 novembre 2022 de la loi d'investissement (de 3,5 millions de francs) pour une solution informatique de gestion des temps et des activités, de planification opérationnelle et de mobilisation pour le personnel de la police et de la détention (projet KAIROS), appelé à remplacer l'outil COPP pour la gestion du personnel, les travaux ont démarré rapidement et se poursuivent avec un objectif de mise en production au deuxième semestre 2024, après une phase pilote en production.

Le projet de loi 13226 pour le renouvellement du système d'aide à l'engagement (SAE; crédit sollicité de 8,18 millions de francs), qui équipe à la fois le 117 et le 144, a été accepté par le Grand Conseil. Les travaux sont en cours.

Détention :

Sur la base de la loi sur la planification pénitentiaire du 24 mars 2023 (LPPén), les travaux de planification se sont poursuivis au travers de la formalisation du cahier des charges architectural et fonctionnel puis du lancement de "l'étude de faisabilité" des infrastructures envisagées. Les résultats de cette étude sont attendus début septembre 2024; ils permettront de déterminer quelles seront les réalisations qu'il sera possible d'implanter sur les surfaces disponibles, revues drastiquement à la baisse en comparaison du projet des Dardelles.

Le déploiement du Concept de réinsertion et de désistance s'est poursuivi en 2023, afin d'assurer une continuité de prise en charge tout au long du parcours carcéral. Afin d'optimiser le suivi des personnes détenues et de favoriser la réinsertion de celles-ci, le service de l'application des peines et mesures (SAPEM) et le service de probation et d'insertion (SPI) ont débuté le processus en vue de leur fusion.

Le développement des peines alternatives (travail d'intérêt général (TIG), surveillance électronique et semi-détention) s'est également poursuivi. Le projet pilote en matière de TIG a été mené à satisfaction et plusieurs optimisations seront pérennisées.

La réorganisation de la gouvernance et du fonctionnement de l'office continuent également son déploiement afin d'optimiser la prise en charge des personnes sous-main de justice.

Population, droit de cité et migration

En 2023, pour la troisième année consécutive, le nombre de nouvelles demandes d'asile en Suisse a progressé en raison des conflits persistants notamment au Proche-Orient, en Ukraine et en Afghanistan. Dans le cadre de la crise en Ukraine, environ 91 000 personnes ont déposé une demande d'octroi du statut S (protection provisoire) en Suisse, depuis le 4 mars 2022, date de l'activation dudit statut par le Conseil fédéral, jusqu'à fin 2023. Selon la clé de répartition en vigueur, qui tient compte de l'effectif de la population des cantons, plus de 5 000 personnes avaient été attribuées à Genève à la fin de l'année.

Par ailleurs, pour accompagner les travaux liés à la construction d'un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de 250 places, prévu sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex, un groupe de projet, constitué des représentants du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), du canton et de la commune, a été mis sur pied en juin 2023, pour servir de plateforme de coordination et d'information sur les diverses thématiques impactées par la mise en exploitation du centre (scolarisation, santé et sécurité).

Le canton a poursuivi sa démarche de modernisation et d'adaptation du cadre légal cantonal au droit fédéral dans les domaines des naturalisations et des étrangers. Dans ce contexte, la nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la nationalité (Loi sur le droit de cité genevois - LDCG) a été adoptée par le Grand Conseil le 2 mars 2023 et le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LaLEI) est en cours d'examen par la Commission judiciaire et de la police du Grand Conseil.

Depuis son ouverture en mars 2022, le Centre cantonal de biométrie (CCB), rattaché administrativement à l'OCPM, a accueilli plus de 260'000 personnes. En 2023, les délais pour les prises de rendez-vous ont progressivement diminué de 6 semaines pour les citoyens suisses et de 9 semaines pour les ressortissants étrangers, à 2 semaines pour l'ensemble de la population concernée. La mise en œuvre de la loi 12633, ouvrant un crédit d'investissement pour la création et l'équipement du CCB, a ainsi permis d'optimiser la prise de données biométriques, en augmentant progressivement la capacité de traitement du centre et en maîtrisant le temps de passage des administrés.

Une dizaine de cérémonies de prestation de serment pour les nouveaux naturalisés ont été organisées en 2023. Le nombre de demandes de naturalisation ordinaire a suivi une sensible tendance à la hausse en 2023 (2'774 dossiers - 2022 : 2'237 dossiers). L'augmentation a été encore plus nette, s'agissant du nombre de personnes naturalisées en 2023, lequel s'élève à 3'960 (2022 : 2'486 personnes).

L'OCPM a continué ses travaux de réorganisation de l'accueil des administrés et de diversification des modes d'accès à ses prestations. Le service étrangers de l'office a ainsi instauré, depuis l'été 2023, un système de prise de rendez-vous pour un appel téléphonique planifié ou un accueil aux guichets de l'office concernant des dossiers en cours, en complément aux prestations délivrées par e-démarches. Cette nouvelle offre de proximité a contribué à améliorer les contacts avec les administrés et à l'avancée de certains dossiers.

Protection de la population et affaires militaires :

Durant l'année, l'Etat-Major cantonal de conduite (EMCC) du dispositif ORCA-GE a été fortement mis à contribution. En collaboration avec les services et partenaires concernés, il a poursuivi ses actions de planification et de coordination des mesures utiles à gérer les conséquences qui pourraient se concrétiser, pour le canton de Genève et sa population, par des difficultés d'approvisionnement énergétique ou encore une situation de black-out.

Les entités représentées au sein du dispositif ORCA-GE ont ainsi poursuivi leurs travaux de préparation liés aux risques de pénurie d'électricité susceptibles d'entraîner le déclenchement d'une procédure de contingentement et de délestage. Dans ce cadre, il a notamment été question de la résilience de l'Etat en cas de pénurie prolongée d'électricité et de la nécessité de l'optimiser davantage. La collaboration avec le responsable de la gestion globale des risques de l'Etat, qui s'est engagé pour la mise en place des plans de continuité des activités, s'est inscrite dans cette perspective.

Une analyse approfondie sur différents scénarios impliquant une pénurie d'eau potable a été menée à terme. L'objectif sera de soumettre les entités concernées à un exercice portant sur l'un des scénarios analysés, en l'occurrence une intoxication chimique du réseau.

H01 Sécurité publique

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	395'588'796	2'240'703	0.6%	393'348'093	542'318'256
30 Charges de personnel	332'194'235	-7'840'656	-2.3%	340'034'891	320'170'339
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	47'202'806	9'877'172	26.5%	37'325'634	205'209'667
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'364'571	809'623	14.6%	5'554'948	6'135'107
34 Charges financières	122'093	30	0.0%	122'063	375'982
36 Charges de transfert	5'030'455	-946'103	-15.8%	5'976'558	5'721'148
37 Subventions redistribuées	-3'260	-3'260	-	-	206'750
39 Facturations internes	4'677'896	343'896	7.9%	4'334'000	4'499'263
REVENUS	149'777'791	10'003'659	7.2%	139'774'132	165'934'846
42 Taxes et redevances	109'935'923	20'435'245	22.8%	89'500'678	102'709'962
43 Revenus divers	4'938'213	3'191'138	182.7%	1'747'075	5'082'076
44 Revenus financiers	11'420	11'420	-	-	-
46 Revenus de transferts	34'252'643	-13'524'636	-28.3%	47'777'279	57'308'570
47 Subventions à redistribuer	-3'260	-3'260	-	-	206'750
49 Facturations internes	642'851	-106'249	-14.2%	749'100	627'487
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-245'811'006	7'762'955	-3.1%	-253'573'961	-376'383'409
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-2'750'879</i>	<i>557'878</i>	<i>-16.9%</i>	<i>-3'308'757</i>	<i>-3'015'662</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-71'171'143</i>	<i>-3'042'882</i>	<i>4.5%</i>	<i>-68'128'261</i>	<i>-68'780'666</i>
COÛT COMPLET	-319'733'027	5'277'952	-1.6%	-325'010'979	-448'179'738

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'159.26	-5.69	-0.26%	2'164.95	2'118.56
<i>ETP fixes</i>	<i>2'136.30</i>	<i>-22.63</i>	<i>-1.05%</i>	<i>2'158.93</i>	<i>2'102.26</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>20.26</i>	<i>16.04</i>	<i>380.09%</i>	<i>4.22</i>	<i>12.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.70</i>	<i>0.90</i>	<i>50.00%</i>	<i>1.80</i>	<i>4.30</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre public et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales et cantonales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes, suite au déclenchement par le Conseil d'Etat du plan ORCA - ORganisation des secours en cas de CAstrophe et de situation exceptionnelle. L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publique.

Ce programme est mis en œuvre par le corps de police.

H01 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Sécurité et ordre publics
- H01.02 Infractions aux dispositions pénales et autres lois cantonales/fédérales
- H01.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H01.04 Police administrative
- H01.05 Amendes d'ordre et ordonnances pénales
- H01.06 Pilotage opérationnel du programme H01
- H01.07 Aide aux victimes

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Mise en œuvre et bilan de la politique criminelle commune 2021-2023 (PCC)

La 5ème édition de la PCC, signée entre le Conseil d'Etat et le Procureur général, engage fortement la police et requiert la contribution active de nombreux offices répartis dans les différents départements de l'administration cantonale. Le bilan a été remis aux signataires de la convention. Il est complété par des propositions de la police pour l'édition 2024-2026.

La problématique de la violence et celle de l'accueil des victimes restent d'actualité. Il y aura lieu de poursuivre dans la voie engagée et d'améliorer les processus dans ces domaines. Sur le plan de la délinquance économique, la période a été marquée par l'affaire des faux certificats COVID, ainsi que par les escroqueries aux prêts COVID. Les enquêtes qui en ont découlé ont limité la capacité à agir dans d'autres domaines. En particulier, une seule enquête d'initiative et d'envergure portant sur le blanchiment a pu être menée.

Dans le cadre du nouvel axe 7, Prévention et détection, la police a renforcé ses moyens sur le plan du pilotage et de la coordination des actions de prévention, tant à l'interne qu'avec les différents partenaires. Un objectif porte sur la détection précoce et la prévention de la corruption et des fraudes. Plusieurs démarches ont eu lieu au sein de l'administration, dont le projet MENFIS (pour risque lié à la MENace interne, aux Fuites d'Information et Sabotage numérique) de l'OCSIN.

Réalisation du Diagnostic local de sécurité (DLS) 2023

La septième édition a été réalisée en collaboration avec les communes signataires d'un contrat local de sécurité. En 2023, le taux d'insécurité à Genève enregistre une nouvelle baisse. 28.9% des résidents du canton s'estiment en insécurité lorsqu'ils se promènent seuls dans les rues de leur quartier après 22h contre 32.8% trois ans plus tôt. Ce taux est pratiquement à son plus bas historique depuis que les DLS le mesurent dans le canton. Il rejoint le niveau de 2007 (28.7%). De même, la petite et moyenne criminalité (PMC) poursuit sa baisse enregistrée depuis une décennie dans les DLS. En 2022, le taux de PMC est de 24 cas pour 1'000 habitants. Il s'agit du niveau le plus bas enregistré depuis 2007. L'image de la police cantonale est en progression constante depuis le premier DLS de 2004. Cette année-là, 73.9% des résidents estimaient que la police faisait du bon travail. En 2023, ce sont désormais 91.3% qui pensent ainsi.

Thématisée depuis 2020, la question du harcèlement de rue est toujours aussi prégnante, particulièrement chez les jeunes femmes de 15 à 34 ans. Les victimes de harcèlement de rue sont plus insécurisées et ont une image plus critique de la police, cantonale ou municipale. Autre facteur d'insécurité auprès des séniors et plus particulièrement des femmes, le comportement de cyclistes, d'utilisateurs de trottinettes et d'autres engins de mobilité douce notamment sur les trottoirs et dans les parcs.

Les recommandations invitent à prendre en compte les deux problématiques susmentionnées, ainsi que celle de la lutte contre les violences, rejoignant ainsi un axe important de la PCC.

Les travaux se poursuivent entre la police cantonale et les polices municipales pour la réalisation d'un tableau de bord et d'une cartographie des incivilités. Cet outil est en production pour les données issues des corps de police et celles collectées par l'application de la Ville de Genève en matière de signalement de harcèlement de rue. L'utilisation de cette application est élargie à d'autres communes.

H01 Sécurité publique (suite)

Poursuite du déploiement de myABI et début des travaux de KAIROS

MyABI est le progiciel pour la gestion des affaires de police et est partagé entre la police cantonale et les polices municipales. En 2023, les processus notamment liés aux plaintes contre inconnu et surtout le processus de procès-verbal d'audition ont été déployés. Les travaux se poursuivent.

Sous la responsabilité des ressources humaines du département, les travaux pour le déploiement de KAIROS ont démarré. Cet outil de gestion du temps de travail H24 et des mobilisations remplacera pour la police l'outil actuel obsolète et sera déployé "ex novo" au sein des établissements pénitentiaires. Il est naturellement interfacé avec SIRH, l'outil central de gestion du personnel de l'Etat.

Mise en œuvre de la nouvelle organisation de la police

Les modifications de la loi sur la police, votées par le Grand Conseil le 3 novembre 2022, ont conduit à déployer la nouvelle organisation au 1^{er} juin 2023, en particulier par la création du corps de gendarmerie, la police judiciaire étant l'autre corps opérationnel. Il en découle une nouvelle composition de l'état-major de la police. Le règlement sur l'organisation de la police a dû être adapté pour décliner sur le plan organisationnel la volonté du législateur. Attaqué par les syndicats de police, ce règlement a été validé par les instances judiciaires sur le plan cantonal en 2023 et en février 2024 par le Tribunal fédéral.

Collaboration avec l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF, ex-Corps des Gardes-frontière, CGFR)

La collaboration avec l'OFDF comprend deux volets. D'une part la convention portant sur la délégation de tâches par l'Etat de Genève et le Ministère public à l'OFDF sur le territoire cantonal. Cette convention est en cours de révision et le projet a été remis au nouveau directeur de l'OFDF. D'autre part, la convention pour le contrôle aux frontières à l'aéroport de Genève, aux termes de laquelle la prestation est financée et opérée par l'OFDF. Le projet national d'uniformisation des contrôles pour les frontières extérieures (reFRONT) envisage deux modèles de gouvernance, soit l'harmonisation (la responsabilité de la gestion des frontières reste en mains des cantons, à leurs coûts), soit l'uniformisation (la responsabilité de la gestion des frontières revient à la Confédération avec la possibilité de déléguer ces contrôles et de les financer). Selon le modèle retenu, les conséquences tant en termes de ressources humaines que financières pourront être importantes pour le canton de Genève.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

Le programme H01 connaît une hausse des charges de +2.2 millions par rapport au budget 2023, alors que les revenus lui sont supérieurs de +10.0 millions.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent une économie de -7.8 millions s'expliquant principalement par :

- la vacance de postes constatée cette année (-5.9 millions), partiellement compensée par un recours accru à du personnel auxiliaire (+0.8 million) ;
- la constatation d'une charge à payer pour les heures supplémentaires et vacances non-prises engendrant une hausse des charges de +1.6 million. Pas loin d'un tiers du nombre d'heures supplémentaires est dû aux différentes mobilisations d'envergures (UNHCR pour les réfugiés en décembre 2023, Solferino et le WEF) ;
- des charges sociales inférieures au budget (-2.3 millions), notamment en raison de contributions à la caisse de pension inférieures au budget découlant de la vacance de postes constatée ;
- des autres charges de personnel inférieures au budget de -1.5 million en raison d'un nombre d'aspirants formés inférieur à celui prévu au budget ;
- les prestations de l'employeur relatives au Pont Police présentant une économie de -0.3 million, résultant d'un décalage temporel entre les charges de l'année en cours et l'utilisation de la provision idoine.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement global de +9.9 millions justifié de la manière suivante:

- Les opérations relatives aux réévaluations de créances connaissent globalement un dépassement de +9.5 millions. Ceci découle du besoin de constituer des provisions afin de tenir compte du risque de non-recouvrement des créances. Cet élément doit être mis en parallèle avec l'augmentation des revenus constatée en nature 42.

H01 Sécurité publique (suite)

- Des frais excédentaires en lien avec diverses locations de véhicules (+0.1 million) et des frais de repas (+0.1 million) ont dû être engagés lors des grandes mobilisations précitées.

Le dépassement global de cette rubrique est partiellement couvert par les crédits supplémentaires obtenus pour les besoins en matière de constitution de provision pour faire face au risque de non-recouvrement des créances (+5.5 millions).

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent une économie de -0.9 million, provenant d'une part, pour -0.4 million, de la baisse du prix (de 2 francs à 0.25 francs) des demandes d'identification des plaques d'immatriculation des Confédérés à l'OFROU par le service des contraventions et d'autre part, à hauteur de -0.5 million, d'indemnités LAVI non allouées.

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus augmentent de +20.4 millions par rapport au budget, en raison principalement des éléments suivants :

- Les émoluments du service des contraventions (SDC) sont supérieurs au budget de +3.8 millions, tandis que ceux perçus pour les manifestations dépassent le budget de +1 million. Par ailleurs, ces hausses sont atténuées par la baisse de revenus de la fourrière (-0.2 million) et de l'unité de secours d'urgence (-0.2 million), cette dernière en lien avec la baisse des interventions pour fausses alarmes.
- Une augmentation découlant principalement des prestations de sécurité de +0.6 million découlant des montants reçus de la part de l'aéroport ;
- La hausse des remboursements découle principalement de la mise à disposition d'instructeurs à Savatan (+1.6 million), et de +0.7 million frais en lien avec des formations offertes par la police à des tiers (Savatan, APM, etc.). Enfin, +0.7 million concerne le remboursement de frais de poursuites et faillites et des assurances sociales pour +0.2 million ainsi que de -0.4 million de refacturation au fonds de mise en œuvre de la LTVTC de policier de l'unité routière pour les contrôles et opérations effectués. Ce dernier écart découle de l'affectation des policiers chargés des contrôles sur les mobilisations du deuxième semestre ;
- Hausse des amendes de +12.4 millions. Cette hausse concerne les amendes d'ordre (AO) et ordonnances pénales (OP) liées aux radars (Polrout) pour +10.2 millions et +2.2 millions pour les AO/OP liées au SDC. Il convient de signaler que l'augmentation liée aux radars découle de l'utilisation en moyenne de 42 radars au lieu des 30 habituels. Par ailleurs, le taux de dénonciation sur la base duquel le budget était construit (environ 0.4%) est dépassé puisqu'un taux de 0.6% est constaté en 2023.

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs de +3.2 millions par rapport au budget, et s'expliquent par deux effets opposés. Premièrement, par une reprise très faible effectuée sur la provision constituée pour tenir compte des engagements résultant du Pont Police (-1.7 million). Deuxièmement, par la reprise de provisions de +4.8 millions en lien avec la recapitalisation de la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) selon les dispositions prévues dans la loi 13212. L'impact global de ces mesures se montera à 194 millions pour l'Etat, dont 158.0 millions concernant le programme H01, alors qu'une provision de 162.8 millions avait été constituée sur ce programme en 2022.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus diminuent de -13.5 millions par rapport au budget, en raison principalement de la dénonciation par la Ville de Genève, au 31.12.2022, de la convention relative à l'entretien des routes et aux tâches de police, il en découle une perte de revenus de -13.2 millions. Un écart complémentaire de -0.2 million est observé dans le cadre de la refacturation des frais de sécurité et de protection des missions et ambassades à la Confédération (dispositif Amba Centro).

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : Le taux d'infraction est de 0.2% supérieur à la valeur cible et est considéré comme atteint. Ces infractions font l'objet d'un suivi particulier notamment dans le cadre de la PCC (politique criminelle commune). Il s'agit d'un point de vigilance.

H01 Sécurité publique (suite)

Indicateur 1.2 : Le taux d'infraction est de 8‰ supérieur à la valeur cible. Les volumes d'avant COVID, soit de 2019, ont été retrouvés en 2023. Une attention particulière est portée face à cette évolution et un renforcement de la prévention autour des atteintes au patrimoine est mis en place.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur est en baisse par rapport à 2022 et atteint la cible.

Indicateur 1.4 : Bien que ce taux soit stable par rapport à 2022, il est néanmoins reparti à la hausse après avoir diminué régulièrement pour atteindre 0.47% en 2020. La problématique de la sécurité de la mobilité fait l'objet d'un axe de la PCC (politique criminelle commune).

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Les taux d'élucidation dépassant la valeur cible de 1%, celle-ci peut être considérée comme atteinte.

Indicateur 3.1 : Du fait de sa complexité de calcul et de son manque de fiabilité (taux de documentation insuffisant), cet indicateur n'est plus calculé et sera supprimé dès 2024.

Indicateur 3.2 : Une situation particulière au back office a entraîné des délais de saisie importants durant l'année 2023, pénalisant fortement cet indicateur. Un retour à la normale est attendu en 2024 et a déjà été observé lors du dernier trimestre 2023.

Indicateur 3.3 : En léger recul par rapport à 2022. Néanmoins, la période d'analyse s'arrête à mai 2023.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions						
1.1 Taux des atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle pour 1000 habitants	Efficacité	4.7	4.5	5	4	2023
1.2 Taux d'infraction contre le patrimoine pour 1000 habitants	Efficacité	67.8	60	62	61	2023
1.3 Taux des accidents de la circulation dont la cause principale est l'alcool	Efficacité	13%	13%	15%	12.8%	2023
1.4 Taux de véhicules en infraction "radars"	Efficacité	0.58%	0.35%	0.58%	0.35%	2023
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions						
2.1 Taux d'élucidation des atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle	Efficacité	88%	89%	90%	89%	2023
2.2 Taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine	Efficacité	16%	16%	16%	17%	2023
3. Améliorer la qualité des prestations						
3.1 Taux d'interventions prioritaires dans un délai inférieur à 7,5 minutes	Efficacité	NA	65%	47%	NA	
3.2 Taux de plaintes contre inconnu traitées en moins de 7 jours	Efficacité	51%	85%	73%	85%	2023
3.3 Taux de satisfaction des lésés	Qualité	82%	85%	83%	85%	2023

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ces ratios ont été choisis, d'une part car ils sont utilisés par l'Office fédéral de la statistique et permettent ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et, d'autre part, car ils mettent en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence aux atteintes à l'intégrité corporelle et sexuelle.

H01 Sécurité publique (suite)

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à l'ensemble des atteintes au patrimoine.

Indicateur 1.3 : Cet indicateur mesure le taux des accidents de la circulation dont la cause principale est l'alcool.

Indicateur 1.4 : Cet indicateur porte sur le nombre de véhicules en infractions relevées par des radars automatiques (fixes, mobiles et signaux lumineux) par rapport au total des véhicules contrôlés.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global, car ce dernier serait biaisé par les infractions qui sont de fait élucidées à près de 100 % (LStup, LEtr, etc.). La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes, et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction. Le catalogue des infractions est identique à ceux des indicateurs 1.1 et 1.2.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur concerne le temps de réponse entre l'appel de la victime au 117/112 et l'arrivée du premier policier sur les lieux. Cet indicateur est difficilement calculable et, de ce fait, supprimé dès 2024.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur représente la proportion de plaintes traitées dans un délai de 7 jours, week-end et jours fériés compris.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des lésés quant à la qualité de l'accueil et au traitement de leur affaire.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	177'005'042	-14'616'693	-7.6%	191'621'735	228'698'924
30 Charges de personnel	141'520'782	-3'907'446	-2.7%	145'428'228	131'509'187
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	21'476'050	-3'858'927	-15.2%	25'334'977	81'744'284
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'010'975	-1'639'083	-61.9%	2'650'058	933'165
34 Charges financières	14'041	247	1.8%	13'794	9'768
36 Charges de transfert	12'533'893	-5'182'285	-29.3%	17'716'178	14'047'671
39 Facturations internes	449'301	-29'199	-6.1%	478'500	454'849
REVENUS	33'023'465	707'219	2.2%	32'316'246	31'766'888
42 Taxes et redevances	9'574'577	-1'853'603	-16.2%	11'428'180	10'720'019
43 Revenus divers	1'496'280	1'415'550	1'753.4%	80'730	555'844
46 Revenus de transferts	21'600'479	1'227'643	6.0%	20'372'836	20'136'371
49 Facturations internes	352'129	-82'371	-19.0%	434'500	354'655
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-143'981'577	15'323'912	-9.6%	-159'305'489	-196'932'036
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'164'037</i>	<i>245'385</i>	<i>-17.4%</i>	<i>-1'409'422</i>	<i>-1'233'742</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-36'499'946</i>	<i>6'243'283</i>	<i>-14.6%</i>	<i>-42'743'229</i>	<i>-41'546'417</i>
COÛT COMPLET	-181'645'560	21'812'580	-10.7%	-203'458'140	-239'712'194

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1'008.45	-36.35	-3.48%	1'044.80	983.45
<i>ETP fixes</i>	<i>981.85</i>	<i>-53.95</i>	<i>-5.21%</i>	<i>1'035.80</i>	<i>957.95</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>25.60</i>	<i>16.60</i>	<i>184.44%</i>	<i>9.00</i>	<i>24.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement, d'exécution des peines et mesures ainsi que les décisions administratives de privation de liberté, tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la privation de liberté, le soutien psychosocial, éducatif et médico-soignant aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit :

- d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux;
- de développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues;
- d'assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert;
- d'assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de détention (OCD).

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Détention de personnes
- H02.04 Détention de personnes mineures
- H02.05 Pilotage opérationnel du programme H02
- H02.06 Exécution des sanctions, probation et insertion
- H02.07 Convoyage et surveillance de personnes détenues

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Réalisation du programme de législature

L'état du bâtiment de la prison de Champ-Dollon a continué à se dégrader, notamment en raison d'une situation de surpopulation permanente, et nécessite d'importants travaux de rénovation. La nouvelle orientation donnée au domaine pénitentiaire au travers de la LPPén, entrée en vigueur le 20 mai 2023, de la stratégie pénitentiaire 2022-2032 et du plan directeur des infrastructures pénitentiaires, impose de maintenir cet établissement en état de fonctionnement tout en préparant les projets de construction des nouveaux bâtiments pénitentiaires adaptés aux normes et besoins de prise en charge moderne.

L'objectif de moderniser la prise en charge des personnes détenues se poursuit, en procédant aux investissements financiers et humains nécessaires, sur la base des besoins actuels, notamment par :

- la construction ou la rénovation/transformation d'établissements pénitentiaires, pour que tous les régimes de détention bénéficient d'infrastructures adaptées, dotées des places de détention et des locaux communs nécessaires ;
- le déploiement complet du Concept de réinsertion et de désistance de l'OCD, dans tous les établissements pénitentiaires existants et à venir ;
- l'augmentation du nombre de personnes exécutant leur peine sous une forme alternative (travail d'intérêt général, surveillance électronique et semi-détention) ;
- l'optimisation des suivis réalisés en dehors des établissements pénitentiaires, après l'incarcération ou en lieu et place de celle-ci ;
- l'amélioration du fonctionnement des autres prestations à l'attention des personnes détenues ou suivies.

La loi sur la planification pénitentiaire vise à implanter de nouveaux établissements sur trois sites actuellement occupés par l'OCD : celui de Puplinge (actuels établissements de Champ-Dollon, La Brenaz, Curabilis et Favra), celui des Charmilles (actuel établissement de Villars) et celui de Satigny (actuels établissements de La Clairière et de Frambois), en utilisant les parcelles au maximum de leur potentiel.

S'agissant de la mise en œuvre du Concept de réinsertion et de désistance, celle-ci s'est poursuivie en 2023 en renforçant notamment le nombre de formations "certifiantes" professionnelles pour les personnes détenues dans des ateliers accrédités par les faïtières professionnelles: 9 attestations de compétences ont été délivrées, ainsi que 5 attestations de reconnaissances pratiques, pour un total de 18 ateliers en 2023.

D'autres prises en charge spécifiques ont continué à être déployées, telles l'accompagnement des parents détenus, des familles et des enfants par la fondation Relais Enfants Parents Romand (REPR) pour laquelle le Grand Conseil a adopté un projet de loi le 7 avril 2022 prévoyant une aide financière de 435'554 francs pour les années 2022 à 2025.

Pour les personnes détenues étrangères qui doivent quitter la Suisse, l'OCD offre la possibilité de créer un projet professionnel ou de formation dans le pays de retour, avec l'appui de relais sur place (programme Restart). Ce projet, en partenariat avec le Service social international et la Croix-Rouge genevoise, doit encore être étendu et pérennisé.

La réforme organisationnelle de la prison de Champ-Dollon, initiée au début 2022, a vu la concrétisation de sa mise en œuvre se terminer avec succès à la fin 2023, réinstaurant un climat serein dans cet établissement. En effet, l'organisation du fonctionnement a été revue à satisfaction des collaborateurs, tandis que les régimes de détention (détention avant jugement et l'exécution de peine) ont clairement pu être différenciés. La réintroduction des repas en commun a aussi pu être mise en œuvre pour l'ensemble des personnes détenues en exécution de peine et pour une

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

partie des personnes en détention avant jugement. L'optimisation des accès aux téléphones pour les personnes autorisées par la justice a aussi permis de favoriser le maintien de contacts avec les proches et la préparation vers le retour dans la société.

Autres projets d'importance stratégique

Les changements profonds induits dans la politique pénitentiaire s'accompagnent également d'un projet visant à promouvoir les femmes, largement sous-représentées dans la hiérarchie pénitentiaire. Les travaux de mise en œuvre du rapport de l'Université de Lausanne et de la HES-SO - Valais se sont poursuivis en 2023.

Le projet d'économie circulaire sur le site pénitentiaire rive gauche, porté par deux départements (DIN, DT), vise à implémenter les principes d'une telle approche dans les établissements pénitentiaires, tout en créant du lien avec les collectivités publiques concernées.

En 2023, l'OCD a poursuivi l'internalisation du convoyage des détenus, laquelle devrait aboutir dans le courant 2024. La nouvelle structure de la brigade de sécurité et des audiences (BSA) permettra de faire face aux nouveaux défis de ce service. Afin d'optimiser les déplacements des personnes détenues, une partie des effectifs sera déployée sur le site de Champ-Dollon dans le courant 2024.

Vu la vétusté du système d'information actuel de l'OCD, une refonte du système ou une évolution vers un nouvel outil est nécessaire; des travaux exploratoires en ce sens ont eu lieu en 2023.

Enfin, d'importants travaux législatifs et réglementaires sont en cours, en particulier le projet de loi sur la privation de liberté et les mesures d'encadrement, dont le dépôt est prévu dans le courant de l'année 2024, ainsi que la refonte du règlement sur l'exécution des peines et mesures du 19 mars 2014 (REPM; E 4 55.05) et la mise à jour d'autres textes de loi en lien avec la fusion du SAPEM et du SPI.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

Le programme H02 connaît une baisse des charges de -14.6 millions et une hausse des revenus de +0.7 million, par rapport au budget 2023.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent une économie de -3.9 millions par rapport au budget 2023 et s'explique principalement par :

- une économie salariale pour le personnel administratif de -2.8 millions et pour le personnel pénitentiaire de -1.1 million. Ce non dépensé découle de turnover et des difficultés de recrutement du personnel de détention. En contrepartie, les salaires relatifs aux auxiliaires et suppléants présentent un dépassement budgétaire de +1.6 million. Cet écart découle du fait que la fusion entre le service de probation et d'insertion (SPI) et celui d'application des peines et mesures (SAPEM) n'a pas encore abouti et il a été choisi de recruter du personnel sous statut d'auxiliaires en attendant que les fonctions définitives soient définies. Des postes permanents vacants compensent ce dépassement. Le même phénomène est constaté à la Clairière ;
- des charges salariales des apprentis et des stagiaires inférieures au budget (-0.1 million) ;
- un surplus d'heures supplémentaires payées de +1.2 million permet la constatation d'une reprise des charges à payer au titre des heures supplémentaires et vacances non prises de -0.6 million ;
- les allocations présentant une économie de -0.8 million en raison du taux réel de l'allocation unique de vie chère plus élevé que prévu au budget pour +0.1 million, alors que les allocations pour les inconvénients du service et l'horaire de nuit et les autres indemnités soumises aux charges sociales présentent un non-dépensé respectivement de -0.6 million et -0.3 million ;
- les cotisations patronales en lien avec le traitement présentant un non dépensé de -1.0 million.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Les charges de cette rubrique présentent une économie de -3.9 millions par rapport au budget qui sont principalement liés aux éléments suivants :

- Les charges de matières et de marchandises présentent un non dépensé de -0.5 million en raison d'une population carcérale plus faible que prévu au budget (voir ci-après).
- Un non dépensé de -0.3 million en lien avec l'acquisition de machines, matériel d'équipement des ateliers non-activable et de vêtements.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- Les prestations de service et honoraires présentent un non dépensé de -2.9 millions, découlant de plusieurs facteurs différents.
- La raison première s'explique principalement par la baisse des placements en institutions à charge du SAPEM (-1.1 million). Par ailleurs, le dédoublement des cellules à la Brenaz (+27 places) n'est pas encore effectif, tout comme les ateliers qui ne sont à ce jour pas encore tous pleinement actifs. Il en va de même pour le dédoublement des ateliers à Champ-Dollon, qui n'a pas encore eu lieu. De ces effets découlent un non dépensé de -1.1 million.
- Ensuite, plusieurs projets ont pris du retard, dont le projet zurichois de gestion des bracelets électroniques suite à un recours AIMP (-0.3 million), le désengagement de Securitas en lien avec l'internalisation de l'activité de convoyage des détenus à la BSA suite aux difficultés de recrutement rencontrées (+1.0 million) et le retard dans l'ouverture du chantier de rénovation de Champ-Dollon qui nécessite de la surveillance (-1.0 million).
- Les charges d'entretien des équipements présentent un non dépensé de -0.1 million en raison du caractère aléatoire de la survenue des pannes ou des mises à niveau.
- Les charges de location sont inférieures au budget de -0.1 million.

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un non dépensé de -5.2 millions lié principalement à la baisse continue des placements en détention hors canton du SAPEM (-3.8 millions). En effet, la moyenne mensuelle d'individus placés est de 64.4 en 2023 contre 78.1 en 2022 et 84.4 en 2021. Le faible nombre de placement de mineurs aux Léchaies dans le canton de Vaud contribue également à cette économie, à hauteur de -1.6 million.

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs de -1.9 million par rapport au budget 2023 en raison :

- Du fait que la transmission des dossiers SDC est à l'arrêt depuis le 1er juin 2023 pour la mise en place de la nouvelle interface, générant une baisse de recettes de contravention de -3.1 millions. Cette situation provisoire devrait nettement s'améliorer en 2024.
- De remboursements en provenance des assurances sociales supérieurs aux attentes (+1.2 million).

Revenus divers (43) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs au budget de +1.4 million en raison d'une part, de la reprise de provisions de +1.1 million en lien avec la recapitalisation de la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) selon les dispositions prévues dans la loi 13212. L'impact global de cette mesure se montera à 194 millions pour l'Etat, dont 36.1 millions concernant le programme H02, alors qu'une provision de 37.2 millions avait été constituée sur ce programme en 2022. D'autre part, une reprise de provision pour litige RH est constatée (+0.3 million).

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs au budget de +1.3 million. Cet écart s'explique par les dédommagements reçus des collectivités publiques en raison des placements extra-cantonaux à Champ-Dollon plus élevés qu'attendu, tant pour les détentions avant jugement que pour les exécutions de peines.

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : La cible de l'indicateur est respectée. Le taux est plutôt stable sur l'année écoulée même si l'on constate une diminution sur la seconde partie de 2023 (min 50.6% en novembre et max 53.4% en décembre).

Indicateur 2.1 : La cible est respectée. Le taux est stable autour de 90% avec un minimum à 87.7% en mai 2023. Un stress test au 31.12.2023 montre que si l'on devait prendre en considération tous les PES même ceux dont la limite de 6 mois pour la validation n'a pas été atteinte, le taux serait de 73.50% (vs 72,46% au 31 décembre 2022).

Indicateurs 3.1 à 3.3 : Les valeurs mesurées sont légèrement supérieures à la cible pour les établissements concernés mais sont en phase avec la réalité.

Indicateur 4.1 : Le taux de prescription est en baisse sensible sur l'année passant de 0.87% en décembre 2022 à 0.65% en décembre 2023. Parmi les facteurs explicatifs de cette baisse figure l'arrêt pendant plus de quatre mois de la transmission de nouveaux dossiers par le SDC. Cet arrêt a été nécessaire afin de permettre la mise en place de l'interface PJ - SDC - SAPEM. Concernant les cas recensés, comme l'an dernier, plus de la moitié des cas recensés (56%) concerne des dossiers reçus par le SAPEM pour des procédures dont l'échéance pour la prescription est inférieure à 4 mois.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Evaluer l'impact de la politique de réinsertion sur la population résidente						
1.1 Taux de réincarcération de la population résidente adulte au sein des établissements pénitentiaires de l'OCDE	Efficacité	53.4%	≤ 55%	53.1%	≤ 55%	2023
2. Garantir un suivi optimal de l'exécution de la sanction conformément au cadre légal						
2.1 Taux de validation des plans d'exécution de la sanction pénale (PES)	Efficacité	90.5%	≥ 80%	90.48%	≥ 80%	2023
3. Garantir l'adéquation des ressources allouées au regard des besoins d'encadrement des personnes détenues						
3.1 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Champ-Dollon	Efficience	0.62	0.44	0.58	0.44	2023
3.2 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Brenaz	Efficience	0.678	0.65	0.68	0.65	2023
3.3 Ratio d'encadrement du personnel pénitentiaire des principaux établissements : Curabilis	Efficience	1.04	0.90	1.01	0.90	2023
4. Eviter l'inexécution des sanctions pénales (prescription des affaires reçues du SDC par le SAPEM)						
4.1 Taux de prescription des sanctions pénales reçues des affaires du SDC et attribuable au SAPEM	Efficacité	0.65%	≤ 1%	0.87%	≤ 1.0%	2028

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le rapport entre le nombre d'individus résidant en Suisse ayant effectué par le passé un ou plusieurs séjours dans un établissement de l'OCDE (sauf détention administrative et pour mineurs), et le nombre d'individus résidant en Suisse actuellement présents dans un établissement de l'OCDE (sauf détention administrative et pour mineurs).

Indicateur 2.1 : Les normes concordataires datant de novembre 2018 stipulent une validation des PES dans un délai de 6 mois à compter de l'entrée dans l'établissement d'exécution de la peine.

Indicateurs 3.1, 3.2 et 3.3 : Ces indicateurs représentent le rapport entre le nombre d'ETP de personnel pénitentiaire affecté aux principaux établissements pénitentiaires (Champ-Dollon, La Brenaz, Curabilis) et le nombre de détenus physiquement présents.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur permet de suivre l'efficacité des processus opérationnels du SAPEM dévolus à la gestion et au suivi des affaires reçues du SDC.

H03 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	41'151'928	1'062'515	2.7%	40'089'413	38'593'646
30 Charges de personnel	31'701'173	-614'147	-1.9%	32'315'320	30'211'944
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'690'613	404'652	17.7%	2'285'961	2'319'636
33 Amortissements du patrimoine administratif	44'289	10'485	31.0%	33'804	25'295
36 Charges de transfert	6'686'907	1'265'579	23.3%	5'421'328	6'003'731
39 Facturations internes	28'945	-4'055	-12.3%	33'000	33'039
REVENUS	25'850'302	4'462'512	20.9%	21'387'790	23'227'864
41 Patentes et concessions	0	0	-	-	-
42 Taxes et redevances	24'201'298	4'222'865	21.1%	19'978'433	22'484'883
43 Revenus divers	3'725	3'725	-	-	3'392
46 Revenus de transferts	1'645'094	238'637	17.0%	1'406'457	739'209
49 Facturations internes	184	-2'716	-93.7%	2'900	380
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-15'301'625	3'399'998	-18.2%	-18'701'623	-15'365'782
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-260'749</i>	<i>52'436</i>	<i>-16.7%</i>	<i>-313'185</i>	<i>-283'431</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'356'707</i>	<i>-873'825</i>	<i>13.5%</i>	<i>-6'482'882</i>	<i>-7'359'958</i>
COÛT COMPLET	-22'919'081	2'578'609	-10.1%	-25'497'690	-23'009'170

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	268.80	3.10	1.17%	265.70	252.50
<i>ETP fixes</i>	<i>237.30</i>	<i>-8.10</i>	<i>-3.30%</i>	<i>245.40</i>	<i>209.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>30.50</i>	<i>10.20</i>	<i>50.25%</i>	<i>20.30</i>	<i>38.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5.00</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile. La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie.

A l'exception du dernier point qui relève de la compétence de la Chancellerie d'Etat, ce programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Etat civil et légalisation
- H03.02 Asile
- H03.03 Séjour et établissement.
- H03.04 Naturalisation
- H03.05 Biométrie
- H03.06 Pilotage opérationnel du programme H03

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Réalisation du programme de législature

En 2023, pour la troisième année consécutive, le nombre de nouvelles demandes d'asile en Suisse a progressé en raison des conflits persistants notamment au Proche-Orient, en Ukraine et en Afghanistan. Ainsi, s'agissant de la crise en Ukraine, environ 91 000 personnes avaient déposé une demande d'octroi du statut S en Suisse à fin 2023. Selon la clé de répartition, qui tient compte de l'effectif de la population des cantons, plus de 5 000 personnes avaient été attribuées à Genève depuis mars 2022, jusqu'à la fin de l'année.

Durant l'exercice sous revue, la Délégation du Conseil d'Etat à la migration (DCEMI) a poursuivi ses travaux, notamment en lien avec le traitement des cas humanitaires, l'audition des acteurs de la société civile engagés dans la défense des droits des étrangers et la prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), ainsi que la régularisation et la poursuite des formations et/ou activités lucratives par certains requérants d'asile déboutés, dont le renvoi n'est pas possible.

Les travaux liés à la construction d'un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de 250 places, prévu sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex, progressent en bonne coordination entre les autorités fédérales, cantonales et communales. Pour ce faire, un groupe de projet, constitué des représentants du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), du canton et de la commune, a été mis sur pied en vue de servir de plateforme de coordination et d'information sur les diverses thématiques concernées par la mise en exploitation du centre. Ce groupe de projet a entamé ses travaux le 5 juin 2023, notamment en instituant trois groupes de travail dédiés aux questions de la scolarisation, de la santé et de la sécurité.

Le canton a par ailleurs poursuivi la modernisation et l'adaptation au droit fédéral du cadre légal cantonal dans les domaines des naturalisations et des étrangers. A cet égard, le projet de nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la nationalité (Loi sur le droit de cité genevois - LDCG) a été adopté par le Grand Conseil le 2 mars 2023 et promulgué par le Conseil d'Etat le 26 avril 2023. Le nouveau règlement cantonal d'application est en voie de finalisation et devrait entrer en vigueur en même temps que la loi, au cours du deuxième trimestre 2024. Le projet de loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LaLEI) est, quant à lui, actuellement en cours d'examen par la Commission judiciaire et de la police du Grand Conseil.

S'agissant de la lutte contre la traite humaine, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), chargé de veiller à la mise en œuvre, par les Parties, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a visité, le 30 août 2023, le canton dans le cadre du 3ème cycle d'évaluation de la Suisse. A cette occasion, le GRETA a passé en revue les activités du mécanisme genevois de coopération administrative de lutte contre la traite des êtres humains.

Enfin, concernant les décisions de renvoi rendues et les expulsions judiciaires exécutées, il sied de relever que les chiffres totaux de l'année 2023 (705) sont en hausse par rapport à ceux de l'exercice 2022 (555).

Autres projets d'importance stratégique

Depuis son ouverture en mars 2022, le Centre cantonal de biométrie (CCB), rattaché administrativement à l'OCPM, a accueilli plus de 260'000 personnes. En 2023, les délais pour les prises de rendez-vous ont progressivement diminué de 6 semaines pour les citoyens suisses et de 9 semaines pour les ressortissants étrangers à 2 semaines pour l'ensemble de la population concernée.

La mise en œuvre de la loi 12633, ouvrant un crédit d'investissement pour la création et l'équipement du CCB, a permis d'optimiser la prise de données biométriques, en augmentant la capacité de traitement du centre et en maîtrisant le temps de passage des administrés. L'unification et l'industrialisation de la procédure de saisie des données biométriques, indépendamment du type de population considérée, donne aujourd'hui la possibilité de gérer les requêtes des usagers de façon harmonisée et efficiente, tout en améliorant la qualité du service offert.

Dans la continuité du projet fédéral visant à éditer tous les titres de séjour pour les ressortissants européens, les permis N (requérants d'asile), les permis F (personnes admises à titre provisoire) et les permis S (personnes à protéger en provenance d'Ukraine) sous format de carte de crédit, pour répondre aux impératifs et aux normes européennes de lutte contre la falsification, l'OCPM a finalisé l'émission de ces nouveaux titres, prévue par étapes, le 1er octobre 2023 avec les permis N et F.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Le service étrangers de l'OCPM a instauré, depuis l'été 2023, un système de prise de rendez-vous pour un rappel téléphonique planifié ou un accueil aux guichets de l'office concernant des dossiers en cours, en complément aux prestations délivrées par e-démarches. Cette nouvelle offre de proximité a contribué à améliorer les contacts avec les administrés et à l'avancée de certains dossiers.

L'OCPM a poursuivi le développement de son Antenne d'assistance administrative pour les personnes souffrant de la fracture numérique ou de difficultés administratives qui, en 2023, a été principalement dédiée à l'enrôlement aux e-démarches. Par ailleurs, en complément au formulaire "intelligent", mis à disposition des usagers dès septembre 2022, pour prendre en charge toutes les premières demandes de permis de séjour ou d'établissement pour ressortissants étrangers et les annonces d'arrivées pour citoyens suisses, l'OCPM a continué ses travaux, en vue d'intégrer dans le même processus de traitement les demandes reçues par courrier.

En 2023, la loi d'investissement 11945 visant à l'optimisation des prestations délivrées par l'OCPM a été bouclée. Les nouvelles procédures mises en place dans le but d'accélérer le traitement de toutes les demandes de prestations offertes, aussi bien à la population suisse qu'aux ressortissants étrangers, se sont matérialisées au travers d'une offre de e-démarches pour la majorité des prestations. Ces nouvelles démarches en ligne ont vu leur taux d'utilisation croître régulièrement, jusqu'à atteindre 70% des requêtes pour la plus utilisée, dès le 3e trimestre 2023.

En substituant à un traitement par dossiers une gestion par prestations, cette optimisation a initié une profonde réforme des processus de gestion des demandes. Les travaux d'analyse et d'adaptation des procédures visant à étendre cette nouvelle approche aux demandes encore reçues au format papier ont été menés courant 2023, dans la perspective du déploiement d'un système de point d'entrée unique à partir du deuxième trimestre 2024.

Dans le domaine des naturalisations, une dizaine de cérémonies de prestation de serment ont été organisées en 2023, soit pratiquement le même nombre que les années précédant la pandémie. Le nombre de demandes de naturalisation ordinaire a suivi une sensible tendance à la hausse en 2023 (2'774 dossiers - 2022 : 2'237 dossiers). L'augmentation a été encore plus nette, s'agissant du nombre de personnes naturalisées en 2023, lequel s'élève à 3'960 (2022 : 2'486 personnes).

Depuis le 1er septembre 2023, le service état civil et légalisations (SECL) est devenu compétent en matière de prononcé d'adoption. Dans ce contexte, le SECL a réceptionné les 46 demandes d'adoption pendantes auprès de la Chambre civile de la Cour de justice (CCCJ), qui était auparavant en charge de ces dossiers. Depuis la reprise de cette tâche, le SECL a reçu 20 nouvelles requêtes et prononcé 9 adoptions en 2023.

Dans le but de simplifier et d'accélérer le processus des demandes d'adoption, des formulaires ont été conçus et mis à la disposition des usagers. Ces formulaires visent également à standardiser l'information requise, facilitant ainsi la collecte des données nécessaires à un traitement efficace.

En 2023, le service juridique de l'office a organisé une formation sur les violences domestiques dispensée par l'association AVVEC et destinée au personnel de l'office appelé à instruire des demandes contenant des éléments s'y rapportant.

Enfin, au vu du constat de densification des incivilités à la réception et aux guichets de l'office, ainsi qu'au téléphone, l'OCPM a dû se résoudre à renforcer les mesures de sécurité destinées à protéger son personnel et les administrés qui se déplacent dans ses locaux (engagement d'un deuxième agent de sécurité, placardage d'affiches de mise en garde ("tolérance zéro"), enregistrement des conversations téléphoniques, sécurisation de la réception et de l'Antenne d'assistance administrative).

Justification des écarts par rapport au budget 2023

Le programme H03 connaît une hausse des charges de +1.1 million et de revenus de +4.5 millions par rapport au budget 2023.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Les charges de personnel présentent une économie de -0.6 million par rapport au budget 2023. Cette différence s'explique une sous-consommation des salaires du personnel administratif (-1.5 million) compensée par une surconsommation du personnel auxiliaire (+1.2 million). L'impact sur les charges patronales sont de -0.3 million.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement de +0.4 million en raison principalement :

- De l'augmentation de la production des titres de séjour sous format de carte de crédit (+0.2 million) ;
- De l'octroi d'un mandat pour l'audit du fonctionnement de la centrale téléphonique de l'office (+0.1 million) ;
- De l'augmentation des frais de courrier (+0.1 million) ;
- Du recours à un agent de sécurité privé au centre cantonal de biométrie suite à des épisodes récurrents d'incivilité (+0.1 million) ;
- De la baisse des frais médicaux pris en charge pour les personnes en détention administrative (-0.1 million).

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Les charges de transfert présentent un excédent de dépenses de +1.3 million. Cet écart s'explique par les éléments suivants :

- la hausse des documents d'identité délivrés en 2023 (+11 700 documents, soit +12.5%), induit une hausse de la part des émoluments à restituer à la Confédération de +1.2 million. Cette augmentation se reflète également dans les revenus (voir Taxes et redevances (42) ci-après) Une demande de crédit supplémentaire de +1.5 million a été votée par la commission des finances pour couvrir ce dépassement ;
- Les frais d'utilisation du logiciel Symic se sont avérés plus élevés que prévu (+0.1 million). Une demande de crédit supplémentaire de +0.2 million a été votée par la commission des finances pour couvrir ce dépassement ;
- un dépassement de +0.3 million découle de l'augmentation du nombre de nuitées en détention administrative et des renvois effectués. Ce nombre est toutefois stable par rapport à 2022 ;
- un non dépensé de -0.3 million en lien avec la non entrée en vigueur en 2023 de la loi prévoyant des mesures de protection des minorités.

Taxes et redevances (42) - Ecart d'estimation

Ces revenus sont supérieurs de +4.2 millions par rapport au budget 2023. Cet écart se justifie par :

- la hausse du nombre de documents d'identité délivrés en 2023 (+11 700 documents, soit +12.5%), impacte les revenus du centre cantonal de biométrie de +2.4 millions ;
- l'augmentation du volume d'un certain nombre de prestations en lien avec les services d'état civil, des naturalisations (+ 1.6 million) ;
- des remboursements supplémentaires en lien avec les assurances sociales et des frais postaux pour 0.2 million.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Ces revenus augmentent de +0.2 million par rapport au budget. Ceci s'explique principalement par :

- la diminution de la refacturation (-0.5 million) au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) des frais de détention administrative liés à l'application de la loi sur l'asile (LAsi). Cette diminution s'explique par le fait que la proportion de détenus administratifs dépendant de la loi sur l'asile (pour lesquels un subventionnement fédéral est prévu par la loi) par rapport aux détenus administratifs relevant de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (qui ne prévoit pas de subventions fédérales) est plus faible qu'auparavant.
- la décision de la Délégation du Conseil d'Etat à la migration d'octroyer une répartition paritaire (DIN-DCS) du forfait administratif du domaine de l'asile versé par le SEM (DIN). L'office a ainsi reçu pour 2023 un montant en hausse de +0.7 par rapport au budget.

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.2 : Depuis 2018, le préavis municipal doit être délivré avant l'envoi du dossier complet au Secrétariat d'Etat aux migrations. Ce délai de 3 à 4 mois n'a jamais été reporté dans les projections ; il le sera dès 2024 (objectif : 20 mois). Le service à néanmoins connu un important afflux de nouvelles demandes durant l'année 2023, portant le délai à 22 mois.

Indicateur 1.3 : Au budget 2023, la mise en oeuvre de la L11945 avait été anticipée, permettant de ramener la cible de 180 à 90 jours durant l'année. La croissance moins rapide que prévue de l'utilisation de la e-Démarche "1ères demandes" et la mise en oeuvre de sa version "papier" qui n'interviendra que courant 2024 ont conduit à revoir cette cible en cours d'exercice 2023 ; ajustement qui a été repris au budget 2024 comme suit : 2023 : ≤ 180 jours - 2024 : ≤ 150 jours - 2025 : ≤ 100 jours.

H03 Population, droit de cité et migration (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer les délais et la qualité des prestations délivrées						
1.1 Délai pour obtenir un rendez-vous pour la prise des données biométriques - Suisses	Efficacité	2 sem.	</= 2 sem.	2 sem.	≤ 2 sem.	2023
1.2 Durée de la procédure de naturalisation ordinaire pour les nouvelles demandes déposées	Efficacité	22 mois	</= 18 mois	20 mois	≤ 18 mois	2023
1.3 Délai entre la réception d'une nouvelle demande au service étranger/séjour et la finalisation de son traitement	Efficacité	159 jours	</=90 jours	151 jours	≤ 90 jours	2023
1.4 Temps d'attente aux guichets	Efficacité	8 min.	</= 15 min.	13 min.	≤ 15 min.	2023
1.5 Temps de traitement aux guichets	Efficacité	13 min.	</= 15 min.	4 min.	≤ 15 min.	2023

Commentaires

Indicateurs 1.4 et 1.5 : Au vu des exigences sanitaires liées au COVID-19, la réception des usagers s'effectue depuis mi-2020 par rendez-vous uniquement. Ces indicateurs qui ne sont plus pertinents sont supprimés dès l'exercice budgétaire 2024.

H04 Sécurité civile et armée

Département responsable : DIN

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	18'752'527	974'175	5.5%	17'778'352	16'495'752
30 Charges de personnel	11'991'279	-750'341	-5.9%	12'741'620	11'921'392
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'951'401	-485'143	-14.1%	3'436'544	3'131'907
33 Amortissements du patrimoine administratif	356'829	57'847	19.3%	298'982	314'587
36 Charges de transfert	3'237'187	2'260'031	231.3%	977'156	881'891
37 Subventions redistribuées	139'100	-91'900	-39.8%	231'000	196'502
39 Facturations internes	76'731	-16'319	-17.5%	93'050	49'473
REVENUS	5'332'188	-644'132	-10.8%	5'976'320	5'909'034
41 Patentes et concessions	35'600	0	0.0%	35'600	38'100
42 Taxes et redevances	509'689	84'639	19.9%	425'050	839'063
43 Revenus divers	591'188	-13'812	-2.3%	605'000	635'193
44 Revenus financiers	41'097	26'097	174.0%	15'000	2'536
46 Revenus de transferts	2'815'845	-172'825	-5.8%	2'988'670	2'850'944
47 Subventions à redistribuer	139'100	-91'900	-39.8%	231'000	196'502
49 Facturations internes	1'199'669	-476'331	-28.4%	1'676'000	1'346'698
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-13'420'339	-1'618'307	13.7%	-11'802'032	-10'586'718
<i>Coût d'état-major</i>	-98'631	24'855	-20.1%	-123'486	-111'840
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-7'888'840	-1'112'971	16.4%	-6'775'869	-6'227'530
COÛT COMPLET	-21'407'809	-2'706'422	14.5%	-18'701'387	-16'926'088

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	94.00	-3.60	-3.69%	97.60	93.50
<i>ETP fixes</i>	90.00	-6.00	-6.25%	96.00	90.00
<i>ETP auxiliaires</i>	4.00	2.40	150.00%	1.60	3.50

Descriptif du programme

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérale et cantonale dans les domaines de la protection de la population et des affaires militaires. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la planification, de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de prévention et lutte contre les incendies ainsi que des organisations (OPC/ORPC) de protection civile, de vérifier leur organisation et leur niveau de préparation, d'organiser leur instruction de base et continue. Elles ont également trait à l'organisation de tirs hors service, à l'obligation de servir, à l'entretien du matériel d'armée et à l'exploitation des installations de la place d'armes. Elles recouvrent en outre les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population).

Ce programme a par ailleurs pour mission de superviser la mise en œuvre du Règlement ORCA-GE et conduire l'Etat-Major Cantonal de Conduite (EMCC), tout comme diriger les travaux relatifs à la protection des infrastructures critiques et veiller à l'exécution des mesures décidées en matière d'approvisionnement économique du pays.

Ce programme concerne également les prestations fournies par le Centre de logistique civile et militaire à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Il est mis en œuvre par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Protection civile
- H04.02 Inspection cantonale du feu
- H04.03 Protection de la population
- H04.04 Logistique et infrastructure militaire
- H04.05 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.06 Instruction
- H04.07 Pilotage opérationnel du programme H04

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

L'inauguration, le 24 avril, du nouveau bâtiment d'instruction et d'hébergement de troupes sur le site d'Epeisses marque le terme du grand projet de délocalisation de la caserne des Vernets pour accueillir un programme de construction de logements dans la zone du PAV. Le nouveau bâtiment d'Epeisses accueille également le commandement des troupes de sauvetage et le centre cantonal d'instruction feu et protection civile. Les synergies activées dans ce cadre unique de mutualisation des infrastructures et équipements entre civils et militaires font désormais de ce lieu un pôle de compétences remarquable dans le domaine du sauvetage.

La partie du site d'Epeisses dévolue aux activités cantonales de formation en matière de protection civile a fait l'objet de travaux permettant un transfert sans interruption des prestations depuis le site de Bernex. Au final, la qualité des nouveaux équipements à disposition confirme toute la pertinence de ce déménagement, compte tenu de l'augmentation des attentes des prestations fournies.

Autres projets d'importance stratégique :

Dans le cadre des mesures préparatoires pour parer à une éventuelle pénurie d'énergie, l'OCPAM, dans son ensemble, a été particulièrement engagé et a fait aboutir plusieurs projets d'importance, dans la perspective de garantir la continuité de prestations essentielles au maintien des conditions d'existence de la population.

La sécurisation de l'alimentation électrique du réseau de communication de sécurité Polycom a été rendue possible par l'acquisition de groupes électrogènes destinés à fournir une source autonome d'électricité aux antennes formant le réseau. Un plan d'intervention a été établi et testé pour en contrôler le fonctionnement et la pertinence. En cas de coupure de courant et de rupture des moyens de communication, le maintien du réseau Polycom permet aux organismes de secours et de sauvetage de poursuivre leurs missions.

Dans la même idée de participer au maintien des conditions-cadres des services de secours, un plan en vue d'assurer un ravitaillement et la distribution de carburant aux entités concernées, en cas de panne d'électricité, a été mis en place. Désormais, deux sites en mains publiques sont équipés en conséquence et la relation contractuelle avec un fournisseur de carburant a intégré les spécificités d'une fourniture de produit, en l'absence d'électricité.

Enfin, un dispositif de Point de rencontre d'urgence (PRU) a été développé, en collaboration avec les communes. Ces PRU couvrent l'ensemble du territoire et garantissent à la population un accès aux services de secours (117, 118 et 144). Ils constituent également des lieux dans lesquels les autorités peuvent diffuser des informations, lorsque les canaux usuels de communication ne sont plus disponibles. Dans la même logique, un lot de téléphones satellitaires a été acquis et un réseau radio analogique alternatif mis en place, afin de garantir un lien avec des sites accueillant des personnes vulnérables.

L'afflux de personnes migrantes en quête d'assistance auquel a été confronté la Suisse durant l'année, et qui devrait perdurer encore en 2024, a nécessité d'augmenter les capacités d'hébergement dévolues à l'asile. Dans ce cadre, la

H04 Sécurité civile et armée (suite)

protection civile a été particulièrement sollicitée pour la préparation et la mise à disposition de constructions au profit des organismes chargés de cet hébergement.

Sur le plan des tâches courantes, le transfert des activités de formation des sapeurs-pompiers volontaires s'est achevé. Après une dernière année durant laquelle l'OCCPAM a fourni son appui au groupement SIS pour assurer la dispense de certains cours, ce dernier a repris le flambeau.

Quelques interventions et exercices d'envergure ont marqué l'année écoulée : citons notamment les crues de l'Arve, la conférence "Forum des réfugiés" sous l'égide du HCR, l'exercice de sauvetage sur le Léman et encore un exercice sur le thème de la peste porcine africaine.

Comme prévu, en fin d'année, les discussions avec l'ACG ont été relancées sur les contours à donner à une réforme du dispositif de protection civile. L'objectif est de finaliser, courant 2024, une feuille de route validée par toutes les parties concernées. Pour mémoire, l'enjeu est de mettre en place une organisation à même de maintenir la capacité opérationnelle de la protection civile qui tient compte de la réduction sensible de ses effectifs.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

Le programme H04 présente des charges supérieures de +1.0 million au budget 2023, alors que le niveau des revenus est légèrement inférieur au budget, de -0.6 million.

Les principales variations supérieures à 0.1 million, hors natures 33, 39 et 49, sont les suivantes :

Charges de personnel (30) - Ecart d'estimation

Le non dépensé de -0.8 million pour les charges de personnel s'explique principalement par la vacance de postes constatée cette année.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31) - Ecart d'estimation

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation présentent un non dépensé de -0.5 million par rapport au budget 2023 qui s'explique principalement par :

- le recours amoindri à des services de tiers (-0.1 million);
- des frais d'entretien de mobilier, d'équipements et de véhicules plus faibles (-0.1 million);
- un écart de -0.2 million sur les charges maintenance des machines et véhicules;
- des frais de location supérieurs au budget (+0.2 million) en raison de la location de 7 groupes électrogènes pour assurer l'approvisionnement en essences des véhicules feux-bleus au Centre Logistique Civil et Militaire (CLCM) d'Aire-la-Ville.

Charges de transfert (36) - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont supérieures au budget de +2.3 millions. Cet écart découle principalement de l'amortissement exceptionnel de subventions d'investissement relatives à des abris de protection civil, datant d'avant 1987 et pour lesquelles l'office ne dispose plus des informations relatives aux localisations et aux bénéficiaires. Cette opération comptable unique représente une dépréciation de valeur de 2.5 millions.

Revenus de transfert (46) - Ecart d'estimation

Les comptes 2023 présentent des revenus inférieurs de -0.2 million par rapport au budget. Cet écart s'explique par une facturation des jours de formation des astreints à la protection civile aux communes moins importante que prévue.

Atteinte des objectifs et justification des écarts

Indicateur 1.1 : Alors que 40 des 42 compagnies de sapeurs-pompiers volontaires ont subi une inspection dans les 3 dernières années, les organisations de protection civile ne sont pas à jour. En effet, les engagements encore en cours pour la préparation des constructions au profit de l'Hospice général pour l'accueil des réfugiés ont pour conséquence une suspension des contrôles pour une question de disponibilités RH.

Indicateur 1.2 : Au 31 décembre 2023, la totalité des fiches opérationnelles des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires sont disponibles. En revanche, les fiches relatives aux organisations de protection civile ne sont pas finalisées. En effet, les engagements encore en cours pour la préparation des constructions au profit de l'Hospice général pour l'accueil des réfugiés ont pour conséquence une suspension des contrôles pour des questions de disponibilités RH.

H04 Sécurité civile et armée (suite)

Indicateur 2.1 : L'actualisation de l'analyse des risques Kataplan a été gelée en 2023, faute de ressources humaines suffisantes pour traiter sur le même rythme l'ensemble des dossiers du service. Toutefois, la dernière actualisation de l'analyse datant de 2018 est encore pertinente. En effet, parmi les 10 principaux risques, on retrouve notamment les suivants, dont l'actualité a démontré la pertinence : black-out, pandémie, terrorisme, pénurie d'électricité, canicule, cyber-risques, inondations et pression migratoire.

Une refonte de l'analyse des risques avec l'introduction de nouveaux risques et de scénarios remaniés est prévue en 2024.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Disposer d'une vue d'ensemble actualisée de la capacité opérationnelle des corps d'intervention de sapeurs-pompiers et de protection civile						
1.1 Taux d'inspection des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Qualité	75%	>= 95%	75%	≥ 95%	2023
1.2 Taux de réalisation/actualisation des fiches opérationnelles des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et des organisations de protection civile	Efficacité	79%	>= 95%	79%	≥ 95%	2023
2. Disposer d'un catalogue actualisé des risques pertinents pour le canton de Genève, de leurs conséquences prévisibles, des moyens de réponse en place et des mesures correctrices à mettre en place						
2.1 Taux d'actualisation des analyses des risques	Efficacité	80%	>= 95%	100%	≥ 95%	2023
3. Répondre de manière effective et rationnelle aux demandes de soutien logistique						
3.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires de prestations logistiques	Qualité	95.3%	>= 85%	92.9%	≥ 85%	2023
4. Exécuter les prestations requises du canton par la Confédération						
4.1 Taux de couverture des besoins en places dans les journées d'information aux conscrits	Qualité	100%	100%	100%	100%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et d'organisations de protection civile contrôlées au moins une fois tous les 3 ans.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur représente le pourcentage de fiches opérationnelles établies et actualisées dans un délai de moins de 12 mois.

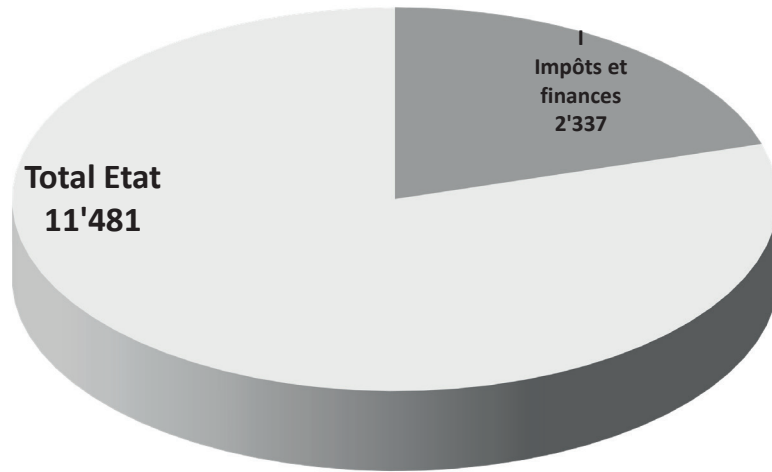
Indicateur 2.1 : Cet indicateur représente le pourcentage d'analyses de risques vérifiées et mises à jour dans un délai de moins de 5 ans.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur représente, sur la base de questionnaires de bénéficiaires et de contrôles de la Confédération, le degré de satisfaction des bénéficiaires des prestations logistiques.

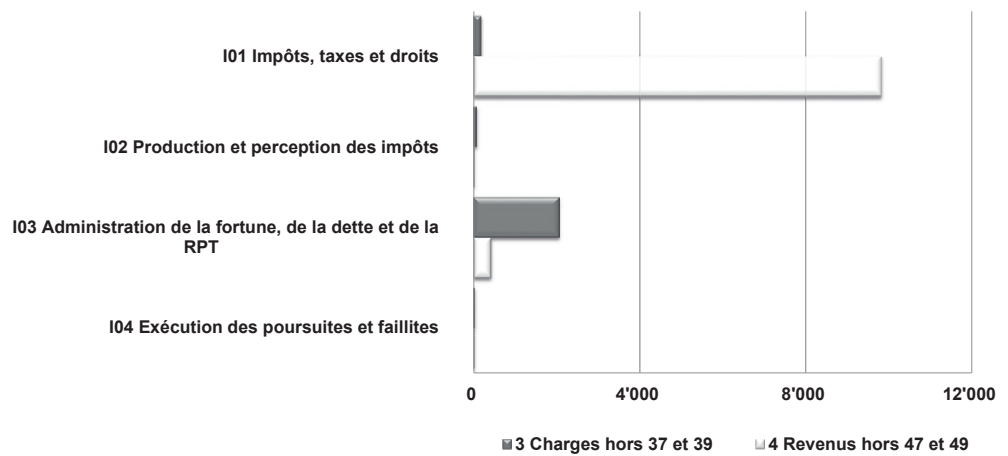
Indicateur 4.1 : Cet indicateur représente le pourcentage de places mises à disposition pour les conscrits d'une classe d'âge lors des journées d'information.

I Impôts et finances

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Impôts et finances

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que deux des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs et à la péréquation financière intercantonale (RPT).

Le programme I01 "Impôts, taxes et droits" présente un résultat positif qui excède de plus d'un milliard et demi de francs le montant prévu au budget. Cet excédent découle essentiellement des bénéfices importants des personnes morales.

Les revenus des personnes morales sont estimés sur la base d'une enquête réalisée deux fois par année. L'écart avec le budget découle en premier lieu de la différence notable entre les bénéfices annoncés en octobre 2022, lors de la création du budget, et ceux annoncés subséquentement. Les variations les plus importantes proviennent essentiellement d'entreprises actives dans le secteur du commerce de gros.

En ce qui concerne les personnes physiques, les écarts sont attribuables à des informations communiquées par des contribuables importants concernant la période fiscale 2023.

Finalement, l'impôt sur les successions et donations s'est également révélé plus haut qu'anticipé.

Le 18 juin 2023, le peuple suisse a accepté la mise en œuvre du projet de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises (projet BEPS). Pour rappel, il s'agit dans un premier temps d'instaurer un taux d'imposition mondial minimal d'au moins 15%, pour les grands groupes d'entreprises actifs à l'échelle internationale et qui réalisent un chiffre d'affaires annuel de plus de 750 millions d'euros. Le Conseil fédéral a fixé la date de l'entrée en vigueur de l'imposition minimale au 1^{er} janvier 2024, comme la grande majorité des pays de l'UE.

Parallèlement, le Grand Conseil genevois a accepté en mai 2023, à l'unanimité et en tant que mesure d'accompagnement de BEPS, le contre-projet à l'initiative visant à abolir la taxe professionnelle communale (TPC). Afin de ne pas représenter une perte pour les communes, la suppression de la TPC, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, sera compensée par une légère augmentation du taux d'imposition sur le bénéfice des personnes morales.

Parmi les projets de loi importants qui ont abouti durant l'année 2023, figure celui sur l'allègement de la fiscalité sur l'outil de travail. Cette évolution législative, attendue de longue date par les entrepreneurs et entrepreneuses du canton de Genève, permet de soutenir l'économie genevoise et la création d'emplois, tout en évitant une possible double imposition du capital et de la fortune. Il a aussi pour mérite de corriger un déséquilibre par rapport à nos voisins, en s'alignant sur la majorité des cantons romands qui appliquent déjà des telles mesures d'assouplissements. Un référendum a cependant été lancé contre cette loi, votée par le Grand Conseil.

La loi sur l'imposition des personnes physiques a également été modifiée, afin d'assurer une imposition équitable entre les parents séparés ou divorcés, assumant à parts égales la prise en charge et l'entretien de leurs enfants, sans versement entre eux d'une pension à ce titre. Ce changement législatif, qui se traduit par une réduction tarifaire avec splitting partiel au taux de 1.8 pour chaque parent concerné, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

En 2023, l'administration fiscale a poursuivi ses démarches vis-à-vis des jeunes contribuables et les mandataires. En associant les usagers et usagères dans le déroulement de ses projets, l'AFC démontre sa capacité à innover.

La recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application de la loi 12228 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, a été chiffrée à 5.5 milliards de francs, dont 0.3 milliard est à la charge des employeurs affiliés à la CPEG non-subventionnés par l'État. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, l'État a effectué des apports à la CPEG à hauteur de 1.6 milliard depuis 2020, dont 0.1 milliard en 2023. Fin décembre 2023, l'engagement de prévoyance de l'État auprès de la CPEG s'élève donc à 3.6 milliards.

La dette financière de l'État (somme des emprunts hors engagements de prévoyance) à fin 2023 s'élève à 10.6 milliards, en baisse de 0.9 milliard par rapport à fin 2022. Le montant du coût de la dette financière s'élève à 119 millions (-23 millions par rapport au budget 2023 et -8 millions par rapport aux comptes 2022). La diminution de la charge d'intérêts, malgré la hausse du niveau général des taux d'intérêts, s'explique par le recul du niveau de la dette entre 2022 et 2023. Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation des recettes fiscales sur l'exercice. À noter que les excédents ponctuels de trésorerie durant l'année ont permis de générer un produit d'intérêts de 6 millions.

S'agissant de la péréquation financière intercantonale, la facture globale augmente de 22 millions de francs pour le canton de Genève en 2023, par rapport aux comptes 2022. Le montant net à charge du canton s'élève à 172.5 millions, soit 344 francs par habitant.

I01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	176'537'246	88'487'246	100.5%	88'050'000	179'892'418
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	176'537'246	88'487'246	100.5%	88'050'000	179'892'418
REVENUS	9'817'558'541	1'812'669'477	22.6%	8'004'889'064	9'331'178'133
40 Revenus fiscaux	8'695'172'306	1'469'005'242	20.3%	7'226'167'064	8'428'924'471
42 Taxes et redevances	65'777'812	14'377'812	28.0%	51'400'000	57'707'131
43 Revenus divers	18'321'732	18'321'732	-	-	4'663'492
46 Revenus de transferts	1'038'286'690	310'964'690	42.8%	727'322'000	839'883'038
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'641'021'295	1'724'182'231	21.8%	7'916'839'064	9'151'285'714
COÛT COMPLET	9'641'021'295	1'724'182'231	21.8%	7'916'839'064	9'151'285'714

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF :

- la production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- les créances irrécouvrables.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) de l'administration fiscale cantonale sont regroupés dans le programme I02.

Pour le DSM :

- l'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DEE :

- l'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- I01.02 Impôts directs Personnes Morales
- I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

I01 Impôts, taxes et droits (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation du programme de législation et projets prioritaires

La mise en œuvre du projet de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises (projet BEPS) a franchi une étape importante le 18 juin 2023. Lors des votations, le peuple suisse a accepté la modification constitutionnelle requise. Pour rappel, il s'agit dans un premier temps d'instaurer un taux d'imposition mondial minimal d'au moins 15% pour les grands groupes d'entreprises actifs à l'échelle internationale qui réalisent un chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros. Le Conseil fédéral a fixé la date de l'entrée en vigueur de l'imposition minimale au 1^{er} janvier 2024, comme la grande majorité des pays de l'UE.

Parallèlement, le Grand Conseil genevois a accepté en mai 2023, à l'unanimité et en tant que mesure d'accompagnement de BEPS, le contre-projet à l'initiative visant à abolir la taxe professionnelle communale (TPC). Cette taxe spécifique n'était prélevée qu'à Genève et sur la base de critères obsolètes, comme le niveau de chiffre d'affaires, le loyer moyen des locaux ou des terrains occupés, ainsi que le nombre de personnel salarié. Elle ne tenait compte ni de la situation financière ni de la capacité contributive des entreprises et des personnes exerçant une activité indépendante. Afin de ne pas représenter une perte pour les communes, la suppression de la TPC, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, sera compensée par une légère augmentation (+0.71 point de pourcentage) du taux d'imposition sur le bénéfice des personnes morales. Aussi, l'abolition de la TPC aura pour conséquence de réduire le travail et les coûts administratifs pour les entreprises et les collectivités municipales.

Deux projets cantonaux importants ont également abouti durant l'année 2023. Le premier concerne l'imposition des parents séparés ou divorcés. Le Conseil d'Etat a proposé de modifier la loi sur l'imposition des personnes physiques afin d'assurer une imposition équitable entre les parents séparés ou divorcés, assumant à parts égales la prise en charge et l'entretien de leurs enfants sans versement entre eux d'une pension à ce titre. Ceux-ci bénéficient désormais d'une réduction tarifaire avec splitting partiel au taux de 1.8 pour chacun d'eux. Cette nouvelle loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Le second projet concerne l'allègement de la fiscalité sur l'outil de travail. Le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi proposant d'alléger la fiscalité de l'outil de travail. L'objectif est d'éviter une possible double imposition du capital et de la fortune et de s'aligner sur la majorité des cantons romands qui applique déjà une mesure d'allègement. Ce projet de loi a été accepté par le Grand Conseil (L13345) avec l'amendement suivant: les entrepreneuses et entrepreneurs concernés pourront bénéficier, dès l'entrée en vigueur de la loi, d'une réduction de 80% de l'impôt sur la fortune pour les titres non cotés d'une valeur inférieure ou égale à 10 millions de francs, et de 40% pour la part qui excède ce montant. Un référendum a aussitôt été lancé contre cette loi.

La réforme de la fiscalité immobilière, enfin, a été soumise en votation populaire le 18 juin 2023. Le peuple a accepté la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI). Le Conseil d'Etat y était opposé, car il considère qu'elle est contraire au droit fédéral. Un recours a été interjeté contre cette loi empêchant son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

I01 Impôts, taxes et droits

Les revenus du programme I01 s'élèvent à 9'818 millions de francs, ils dépassent le budget de 1'813 millions (+22.6%).

Les revenus fiscaux (+1'469 millions; +20.3%), composés des impôts cantonaux, ainsi que les revenus de transferts (+311 millions; +42.8%), composés principalement de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, présentent une augmentation particulièrement importante qui n'a pas été anticipée.

Les taxes, dont les revenus de perception pour les communes représentent la quasi-totalité, dépassent le budget de 14 millions (+28.0%).

La reprise de la provision pour dépréciation de créances existantes, qui n'est pas budgétée, atteint 18 millions. Cette augmentation s'explique par une réévaluation à la baisse du risque de certaines créances.

Enfin, le montant des charges est largement supérieur aux prévisions budgétaires (+88 millions; +100.5%). Cette augmentation est attribuable à l'apparition de nouveaux débiteurs à risque.

Au total, le programme I01 génère un excédent de 1'724 millions (+21.8%) par rapport au budget 2023.

101 Impôts, taxes et droits (suite)

101.01 Impôts directs Personnes physiques

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques dépassent le budget d'un montant de 402 millions (+8.1%). Cette augmentation provient en premier lieu des revenus fiscaux qui se montent à 344 millions de plus qu'au budget (7.4%).

L'impôt sur le revenu, sans les compensations aux communes françaises et les amendes, s'établit à 258 millions au-dessus du budget (+6.6%). Cette progression découle notamment d'informations concernant l'année fiscale 2023 qui ont été transmises par des contribuables importants à l'administration fiscale cantonale, ainsi que du retour des déclarations 2022 qui révèle une année meilleure qu'anticipé.

La compensation financière aux communes françaises s'élève à 275 millions de francs.

101.02 Impôts directs Personnes morales

Les revenus relatifs aux impôts directs des personnes morales expliquent l'essentiel de l'excédent du programme 101 et se montent à 1'279 millions de plus qu'au budget. Cet écart découle principalement des revenus fiscaux (+982 millions; +60.7%) et des revenus de transferts (+293 millions; +71.1%).

Cette augmentation est en premier lieu due à l'amélioration des perspectives économiques remontée par le biais d'une enquête réalisée deux fois par an, auprès d'environ 200 entreprises. Les retours des personnes morales lors de l'enquête d'octobre 2022, qui a été utilisée pour l'élaboration du budget 2023, étaient très loin de ce qui a été annoncé ultérieurement, d'abord dans l'enquête de janvier 2023 utilisée pour le bouclage des comptes 2022, puis subséquemment. Ainsi, les améliorations inattendues apparues dans les comptes 2022 se retrouvent mécaniquement dans les écarts budget-comptes 2023.

L'augmentation particulièrement importante des bénéfiques remontée par les entreprises se traduit par un double effet dans les comptes 2023. Premièrement, ils entraînent des correctifs d'estimation de l'impôt sur le bénéfice 2022. Deuxièmement, étant donné que les prévisions fiscales pour l'année courante 2023 se basent sur les résultats de l'année précédente, l'accroissement de l'impôt sur le bénéfice en 2022 a une répercussion immédiate sur les prévisions de l'impôt sur le bénéfice pour 2023.

Par ailleurs, il est à relever que l'essentiel de l'augmentation de l'impôt provient d'une poignée d'entreprises actives dans le commerce de gros.

A noter que le déploiement progressif de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital en lien avec la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) entraîne un effet positif sur les rentrées fiscales. L'imputation s'établit à 75% en 2023, avant de devenir totale en 2024.

101.03 Autres impôts directs ou impôts indirects

Les revenus des autres impôts directs ou indirects présentent un excédent sensible par rapport au budget (+138 millions; +16.2%). Cet écart est principalement attribuable aux droits de succession et donation qui présentent un dépassement de 138 millions (+73.9%) par rapport au budget. Les impôts liés aux produits des successions et donations ne peuvent pas être anticipés, car ils dépendent d'événements ponctuels non prévisibles.

Les impôts en lien avec l'immobilier présentent un excédent de 11 millions par rapport au budget.

La part cantonale à l'impôt anticipé est en baisse de 12 millions de francs.

101.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Les revenus fiscaux et de transferts de cette prestation, composée de l'impôt sur les véhicules, de l'impôt sur les chiens et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, sont en baisse de 7 millions (-5.0%), en raison du transfert de la taxe personnelle à partir des comptes 2023 dans la prestation 101.01.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

Détails par type d'impôts

I01 Impôts, taxes et droits	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023
		en fr.	en %	
CHARGES	176'537'246	88'487'246	100.5%	88'050'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	176'537'246	88'487'246	100.5%	88'050'000
REVENUS	9'817'558'541	1'812'669'477	22.6%	8'004'889'064
40 Revenus fiscaux	8'695'172'306	1'469'005'242	20.3%	7'226'167'064
42 Taxes	65'777'812	14'377'812	28.0%	51'400'000
43 Revenus divers	18'321'732	18'321'732	-	-
46 Revenus de transferts	1'038'286'690	310'964'690	42.8%	727'322'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	9'641'021'295	1'724'182'231	21.8%	7'916'839'064

I01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023
		en fr.	en %	
CHARGES	154'443'486	80'906'781	110.0%	73'536'705
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	154'443'486	80'906'781	110.0%	73'536'705
REVENUS	5'378'705'349	402'088'285	8.1%	4'976'617'064
40 Revenus fiscaux	5'006'530'455	344'063'391	7.4%	4'662'467'064
42 Taxes	48'787'048	10'537'048	27.5%	38'250'000
43 Revenus divers	17'554'052	17'554'052	-	-
46 Revenus de transferts	305'833'794	29'933'794	10.8%	275'900'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	5'224'261'863	321'181'504	6.6%	4'903'080'359

I01.02 Impôts directs Personnes Morales	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023
		en fr.	en %	
CHARGES	21'278'254	7'915'894	59.2%	13'362'360
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21'278'254	7'915'894	59.2%	13'362'360
REVENUS	3'321'691'645	1'278'941'645	62.6%	2'042'750'000
40 Revenus fiscaux	2'599'889'983	981'689'983	60.7%	1'618'200'000
42 Taxes	16'262'349	3'512'349	27.5%	12'750'000
43 Revenus divers	767'681	767'681	-	-
46 Revenus de transferts	704'771'632	292'971'632	71.1%	411'800'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'300'413'391	1'271'025'751	62.6%	2'029'387'640

I01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023
		en fr.	en %	
CHARGES	369'903	-137'307	-27.1%	507'210
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	369'903	-137'307	-27.1%	507'210
REVENUS	991'161'969	137'839'969	16.2%	853'322'000
40 Revenus fiscaux	965'288'423	149'788'423	18.4%	815'500'000
46 Revenus de transferts	25'873'546	-11'948'454	-31.6%	37'822'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	990'792'066	137'977'276	16.2%	852'814'790

I01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023
		en fr.	en %	
CHARGES	445'603	-198'122	-30.8%	643'725
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	445'603	-198'122	-30.8%	643'725
REVENUS	125'999'578	-6'200'422	-4.7%	132'200'000
40 Revenus fiscaux	123'463'445	-6'536'555	-5.0%	130'000'000
42 Taxes	728'415	328'415	82.1%	400'000
46 Revenus de transferts	1'807'718	7'718	0.4%	1'800'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	125'553'974	-6'002'301	-4.6%	131'556'275

I02 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	84'600'744	-2'013'435	-2.3%	86'614'179	81'883'241
30 Charges de personnel	72'959'604	-2'017'160	-2.7%	74'976'764	71'124'379
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'370'996	-430'375	-9.0%	4'801'371	4'188'255
33 Amortissements du patrimoine administratif	136'976	1'932	1.4%	135'044	137'505
39 Facturations internes	7'133'169	432'169	6.4%	6'701'000	6'433'103
REVENUS	21'163'239	3'942'597	22.9%	17'220'642	15'447'233
42 Taxes et redevances	21'158'140	3'937'498	22.9%	17'220'642	15'446'492
43 Revenus divers	5'099	5'099	-	-	741
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-63'437'506	5'956'031	-8.6%	-69'393'537	-66'436'008
<i>Coût d'état-major</i>	-1'629'262	95'910	-5.6%	-1'725'172	-1'606'666
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-21'663'101	4'557'747	-17.4%	-26'220'848	-22'854'395
COÛT COMPLET	-86'729'868	10'609'689	-10.9%	-97'339'557	-90'897'068

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	541.45	-19.60	-3.49%	561.05	538.00
<i>ETP fixes</i>	540.65	-15.90	-2.86%	556.55	536.20
<i>ETP auxiliaires</i>	0.80	-3.70	-82.22%	4.50	1.80

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'administration fiscale cantonale (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme I01.

Ce programme contient la prestation suivante :

I02.01 Production et perception des impôts.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

En 2023, l'administration fiscale cantonale (AFC) est allée à la rencontre de jeunes contribuables et de mandataires. 400 citoyennes et citoyens âgés de 18 à 25 ans ont pu se faire aider pour remplir leur déclaration d'impôt lors d'ateliers dans les communes. Les mandataires ont été pour leur part sollicités pour exprimer leurs besoins en matière de gestion de mandats en ligne. Ils ont été plus de 70 à fournir ainsi des indications précises qui seront utilisées dans les futurs développements informatiques.

I02 Production et perception des impôts (suite)

La croissance du nombre de dossiers d'assujettis se poursuit en 2023 puisqu'elle est de l'ordre de 3% (contre 5.5% en 2022). Cette augmentation, représentant +10% en 5 ans (+50'000 contribuables), n'est pas absorbée par la croissance continue du nombre de dossiers effectivement taxés (+6% en 5 ans). Cet écart explique le taux de 79% de dossiers taxés au 31.12.2023 au lieu des 85% fixés pour l'année fiscale 2022, cible qui sera atteinte au premier trimestre 2024.

L'augmentation du nombre de contribuables va de pair avec une fréquentation en hausse tant aux guichets (+25'000 visiteurs, +20% par rapport à 2022) qu'au téléphone (+15'500 appels par rapport à 2022). L'AFC a démarré une formation qui a concerné plus de 100 collaborateurs et collaboratrices afin d'optimiser la relation au contribuable dans les situations d'accueil au guichet. Dans le même temps, un test de nouvelle organisation a démarré afin de libérer les guichets métiers des prestations comme les délivrances de copie ou les inscriptions aux e-démarches pour les confier au groupe de l'accueil de l'AFC. A noter que la progression du nombre de prestations en ligne (+5%) ralentit en 2023, en comparaison avec les taux exceptionnels de +30% et +24% durant les années de pandémie 2020 et 2021.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont inférieures au budget en 2023 de 2 millions, soit un écart de -2.7%, qui s'explique par le nombre de postes vacants, nombre qui toutefois se réduit depuis 2021.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont inférieures au budget de 0.4 million. Le non dépensé sur les frais bancaires et de poursuites, ainsi que sur les honoraires de mandataires, a permis de compenser l'augmentation de 8% des frais d'affranchissement par rapport à 2022. L'optimisation des dépenses d'impression, ainsi que la maîtrise des dépenses de fournitures et petits matériels explique ¼ du montant total non dépensé.

42 - Taxes et redevances

Cet écart est principalement expliqué par la revalorisation de la grille tarifaire des émoluments ces dernières années, dont les effets se traduisent progressivement dans les comptes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	98.3%	98%	98.4%	98%	2025
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (tout impôts cantonaux confondus)	Efficacité	175	< 180		< 180	2025
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	79%	85%	82%	85%	2025
4. Optimiser la productivité du personnel						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs et taxatrices)	Efficience	2'865	2'700	2'510	2'700	2025
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	530'855	488'000	505'557	498'000	2025

I02 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais						
6.1 Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	31%	35%	34%	35%	2025
7. Traiter les déclarations déposées dans les meilleurs délais						
7.1 Nombre de déclarations non traitées après 180 jours, quelque soit l'année fiscale concernée (PP)	Efficacité	11'963	10'000	12'358	10'000	2025

Commentaires

Acronymes:

PP : Personnes physiques

PM : Personnes morales

IBO : Impôt barème ordinaire

IS : Impôt à la source

Indicateur 1.1 : Le ratio 2023 du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits est calculé sur l'année fiscale N-4, soit 2019. Cet indicateur baisse de 0.1 point mais reste supérieur à la cible de 98%.

Indicateur 2.1 : Le processus visant à optimiser la perception de l'impôt impayé atteint en 2023 une moyenne qui est meilleure que la cible fixée à 180 jours. Le délai moyen pondéré entre la facture d'impôt et la réquisition de poursuite s'établit à 175 jours (177 jours en 2022), toutes catégories d'impôts concernés.

Indicateur 3.1 : Le ratio du nombre de taxations produites pour l'année fiscale 2022 est inférieur de 6 points de sa cible de 85%. Cette situation est explicitée dans les commentaires du chapitre "projets prioritaires" ci-dessus.

Indicateur 4.1 : La productivité des taxateurs s'améliore en 2023 et dépasse la cible fixée à 2'700 taxations par ETP.

Indicateur 5.1 : Le nombre de formulaires remplis en ligne continue de croître en 2023 (+5%), après une croissance de 6% en 2022.

Indicateur 7.1 : Le nombre de déclarations fiscales non traitées après 180 jours est de 11'963, à l'exclusion des dossiers bloqués pour cause de procédure au contrôle. Ce chiffre est inférieur de celui réalisé en 2022 (12'358) mais dépasse la cible fixée à 10'000 dossiers.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	2'049'785'668	1'388'311'841	209.9%	661'473'827	1'268'033'451
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'000'000	4'000'000	-	-	41'000'000
34 Charges financières	202'378'860	-13'736'817	-6.4%	216'115'677	196'786'297
36 Charges de transfert	329'577'769	0	0.0%	329'577'769	308'002'166
38 Charges extraordinaires	1'513'829'039	1'398'048'658	1'207.5%	115'780'381	722'244'988
REVENUS	415'857'710	68'048'757	19.6%	347'808'953	644'804'202
41 Patentes et concessions	12'150'388	1'185'867	10.8%	10'964'521	244'717'975
42 Taxes et redevances	9'789'001	-3'210'999	-24.7%	13'000'000	13'360'551
43 Revenus divers	7'421'799	3'547'134	91.5%	3'874'665	15'493'428
44 Revenus financiers	229'402'273	66'526'754	40.8%	162'875'519	213'744'435
46 Revenus de transferts	157'094'248	0	0.0%	157'094'248	157'487'812
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'633'927'958	-1'320'263'084	420.9%	-313'664'874	-623'229'249
COÛT COMPLET	-1'633'927'958	-1'320'263'084	420.9%	-313'664'874	-623'229'249

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers, la péréquation financière intercantonale et la recapitalisation des institutions de prévoyance :

1. intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat;
2. variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat;
3. rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation;
4. intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'administration fiscale cantonale;
5. contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens;
6. péréquation financière intercantonale;
7. recapitalisation des institutions de prévoyance.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale des finances de l'Etat et l'administration fiscale cantonale.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 103.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- 103.02 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- 103.03 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- 103.04 Intérêts fiscaux
- 103.05 Contentieux fiscal et non fiscal
- 103.06 RPT
- 103.07 Recapitalisation des institutions de prévoyance

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Autres programmes d'importance stratégique/Autres projets opérationnels

En 2023, le niveau des taux d'intérêt à court terme en Suisse a atteint un sommet suite à la politique monétaire restrictive de la BNS visant à lutter contre l'inflation. La BNS a en effet progressivement relevé son taux directeur pour le porter à 1.75%. Le canton a remboursé tous les emprunts à long terme arrivant à échéance en 2023 et n'a réalisé aucun nouvel emprunt à long terme du fait d'un besoin de financement réduit.

Par ailleurs, lors de son évaluation de juin 2023, l'agence de notation Standard & Poor's a relevé la note de référence à long terme du canton de Genève de 'AA-' à 'AA' tout en maintenant la perspective 'positive' qui lui est associée. En décembre 2023, Standard & Poor's a confirmé tant la note de référence à long terme 'AA' que la perspective 'positive'.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

1. Intérêts et frais financiers de la dette financière

Le coût de la dette représente 118.6 millions (nature 34), soit 23.4 millions de moins qu'au budget, et 7.6 millions de moins par rapport aux comptes 2022. Cette différence s'explique principalement par un niveau moyen de la dette inférieur à celui escompté lors du processus d'élaboration du budget, en raison d'entrées fiscales significativement plus élevées.

Par ailleurs, malgré la hausse générale des taux d'intérêt observée, le taux moyen de la dette ne s'est élevé en 2023 qu'à 1.08%, nettement en-deçà de la cible maximale de 1.30% fixée lors de l'élaboration du budget, essentiellement en raison du besoin de financement moindre que celui escompté.

2. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent, de la situation financière des participations non cotées, d'évaluations réalisées soit en interne, soit par des experts, pour les immeubles de placement, et de l'existence d'une perte de valeur pour les autres actifs.

Les charges financières (nature 34, hors intérêts de la dette) se montent à 1.3 million en raison de pertes de change issues principalement des variations du taux de change qui ne peuvent pas être budgétées.

Par ailleurs, les revenus financiers (nature 44) s'élèvent à 2.9 millions, supérieurs de 0.6 million par rapport au budget 2023, s'expliquant par :

- des gains de change de 1.1 million liés principalement aux variations du taux de change sur les affaires en consignation et qui ne peuvent pas être budgétées;
- une plus-value de cession de 0.8 million, liée à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la nouvelle école S.Farny, comptabilisée à l'office cantonal des bâtiments (OCBA);
- les revenus financiers de l'office cantonal de la planification foncière (OCLPF), qui sont principalement composés des produits des ventes de terrains de l'Etat réalisés en fonction des opportunités et des besoins de l'année en cours, et dont l'estimation est difficile à programmer lors de l'établissement du budget (-1.3 million).

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

3. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif

Les patentes et concessions (nature 41) sont supérieures au budget de 1.2 million en raison de la redevance du Parking du Pont du Mont-Blanc, qui est plus importante que budgétée (+0.7 million), de la redevance pour l'utilisation du domaine public par les SIG, en raison de la hausse des tarifs pour le réseau électrique (+0.2 million), et pour la première fois, une redevance pour l'utilisation du domaine public par Cadiom SA non prévue au budget (+0.3 million).

Par ailleurs, conformément à ce qui avait été budgété, aucune part au bénéfice de la Banque nationale Suisse (BNS) (nature 41) n'a été comptabilisée en 2023. En effet, le règlement sur l'établissement des états financiers prévoit que la part aux bénéfices de la BNS est comptabilisée l'année durant laquelle elle est encaissée, à l'instar des pratiques comptables de la grande majorité des autres cantons. Or, la BNS a enregistré une perte de 131.5 milliards en 2022, portant le montant de la réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice à un montant de -39.5 milliards ne permettant pas une distribution aux cantons.

Les revenus divers (nature 43) sont supérieurs au budget de 2.2 millions, principalement en raison de revenus provenant des successions en déshérence supérieurs aux prévisions budgétaires de 2.3 millions.

Enfin, les revenus financiers (nature 44) sont supérieurs au budget de 21.6 millions en raison des éléments principaux suivants :

- les revenus des intérêts sur placement, conséquence des excédents ponctuels de trésorerie, se montent à 6.1 millions. Ces derniers n'avaient pas été budgétés;
- une reprise de dépréciation pour 11.8 millions relative au prêt à la fondation Genève Tourisme, non budgétée;
- les dividendes reçus de la Banque cantonale de Genève pour l'année 2023 sont supérieurs au budget de 3.2 millions du fait de l'excellent résultat de la banque en 2022; les dividendes reçus d'entreprises publiques de droit privé sont inférieurs au budget de 0.3 million;
- la rémunération des garanties de l'Etat octroyées aux entreprises de droit public est supérieure au budget de 0.2 million;
- de nouveaux contrats de DDP et des augmentations de rentes existantes génèrent des revenus supérieurs au budget (+1.1 million);
- capital de dotation des TPG : diminution du revenu en raison du taux de la dette de l'Etat qui est inférieur à ce qui était prévu au budget (-0.2 million).

4. Intérêts fiscaux

Les charges d'intérêts (nature 34) sur créances résultant de revenus fiscaux sont supérieures au budget 2023 de 8.3 millions. Cet écart s'explique par un budget projetant l'effet de la hausse du taux d'intérêt de 0.01% à 0.5% qui se révèle sous-évalué.

Les revenus d'intérêts (nature 44) présentent un écart de 44.3 millions avec le budget établi à 110 millions, qui s'explique par des dossiers à caractère exceptionnel ainsi que par la hausse du taux d'intérêt moratoire de 2.51% à 3%, sous-évaluée au budget.

A noter que le budget 2024 a été revu pour tenir compte des écarts en lien avec les changements de taux.

5. Contentieux fiscal et non fiscal

Les revenus du service du contentieux de l'Etat (nature 42 et 43) sont supérieurs de 2.2 millions au budget principalement en raison des recouvrements de créances impayées plus importants que prévus (+1.3 million) et des revenus des actifs de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGE (+0.9 million).

Concernant le contentieux géré par l'administration fiscale cantonale, les recettes constatées suite au retour à meilleure fortune des débiteurs sont inférieures au budget de 4.1 millions (nature 42).

6. Péréquation financière intercantonale

En tant que canton à fort potentiel de ressources, le canton de Genève participe à la péréquation des ressources (nature 36) pour un montant de 325.6 millions ainsi qu'à la compensation des cas de rigueur (nature 36) pour un montant de 4.0 millions. Il perçoit au titre de la compensation des charges (nature 46) 157.1 millions. La participation nette 2023 du canton de Genève s'élève ainsi à 172.5 millions, en augmentation de 22 millions en comparaison aux comptes 2022.

I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT (suite)

Les montants liés à la péréquation intercantonale ne présentent pas d'écart en comparaison des montants budgétés.

7. Recapitalisation des institutions de prévoyance

En 2022, une provision (nature 31) de 41 millions a été comptabilisée dans le cadre du recours de l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) et du Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ) contre la loi 12228. Celle-ci représente le risque d'actionnement par la CPEG de la garantie de l'Etat dans le cadre d'une liquidation partielle, à savoir dans le cas où la CPEG mettrait aux poursuites ces deux entités du fait qu'elles n'aient pas les moyens de payer les montants de recapitalisation. En 2023, une dotation supplémentaire non-budgétée de 4 millions a été comptabilisée, portant le montant de la provision à 45 millions. Ce montant supplémentaire s'explique par l'acquisition d'une année supplémentaire d'assurance ainsi que par l'incidence des mécanismes salariaux, augmentant les capitaux de prévoyance de la CPEG.

L'amortissement de la réserve budgétaire (nature 38), relatif à la recapitalisation de la CPEG, est supérieur au budget de 1'398 millions, le Conseil d'Etat ayant décidé de prendre en charge, en 2023, un amortissement supplémentaire du coût de cette recapitalisation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	1.08%	≤ 1.3%	1.05%	≤1.4%	2026
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	3.2%	≤ 30%	5.3%	≤ 30%	2026
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	9.4%	≤ 25%	12.6%	≤ 25%	2026

104 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	33'645'796	-1'349'751	-3.9%	34'995'547	32'591'448
30 Charges de personnel	28'621'483	-925'061	-3.1%	29'546'544	28'077'348
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'852'075	-427'616	-8.1%	5'279'691	4'325'087
33 Amortissements du patrimoine administratif	134'712	3'400	2.6%	131'312	134'626
34 Charges financières	81	81	-	-	628
39 Facturations internes	37'445	-555	-1.5%	38'000	53'760
REVENUS	34'696'006	-3'056'446	-8.1%	37'752'452	34'182'952
42 Taxes et redevances	24'819'225	-3'643'527	-12.8%	28'462'752	24'088'555
43 Revenus divers	-9'635	-10'635	-1'063.5%	1'000	1'059'397
44 Revenus financiers	161	161	-	-	22
49 Facturations internes	9'886'255	597'555	6.4%	9'288'700	9'034'978
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'050'210	-1'706'695	-61.9%	2'756'905	1'591'503
<i>Coût d'état-major</i>	-639'147	40'702	-6.0%	-679'849	-634'254
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-15'571'008	3'332'142	-17.6%	-18'903'150	-16'947'369
COÛT COMPLET	-15'159'944	1'666'150	-9.9%	-16'826'094	-15'990'119

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	227.98	-7.42	-3.15%	235.40	228.60
<i>ETP fixes</i>	222.88	-11.82	-5.04%	234.70	222.00
<i>ETP auxiliaires</i>	5.10	4.40	628.57%	0.70	6.60

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'office cantonal des poursuites (OCP) et par l'office cantonal des faillites (OCF), pourvus d'une direction générale conjointe (DGPF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- 104.01 Exécution des poursuites
- 104.02 Exécution des faillites

104 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projet prioritaires

Les offices cantonaux des poursuites et des faillites ont continué à développer leurs systèmes informatiques respectifs. Les plateformes ont été modernisées afin de contrer l'obsolescence et d'augmenter la performance de traitement des dossiers numérisés.

Notamment à l'OCF, l'intégration automatique des courriers électroniques avec leurs pièces jointes dans le dossier numérique d'une faillite constitue une première à l'Etat de Genève. De même, à l'OCP, de nouvelles prestations en ligne sont en préparation. Ces e-démarches permettront aux débiteurs de payer en ligne une poursuite et aux créanciers de consulter plus facilement les informations qui les concernent.

Autres projets opérationnels d'importance stratégique

En 2023, pour la première fois depuis 20 ans, les communes ont assisté l'OCP dans le processus de notification des poursuites, comme l'exige le droit fédéral. Moyennant une indemnisation de leurs frais, elles ont ainsi notifié avec succès 4'354 actes de poursuite.

L'OCF et l'OCP ont poursuivi leurs projets participatifs visant à améliorer la qualité de vie au travail, ainsi que le développement de la communication interne.

Les deux offices ont assuré un niveau de qualité très satisfaisant qui s'est traduit, cette année, par une diminution de 11% du nombre de plaintes à l'autorité de surveillance.

Par ailleurs, ils ont maintenu leurs actions de sensibilisation (programme cantonal de lutte contre le surendettement) mais aussi de répression des infractions en matière de poursuite et de faillite (dénonciation des agissements délictueux aux autorités pénales).

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

L'écart de -0.9 million est lié principalement au report de plusieurs engagements à l'OCP et à l'OCF, dans l'attente de décisions touchant à l'organisation, et aux délais de recrutement nécessaires pour repourvoir des fonctions vacantes.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart provient principalement de la rubrique pertes sur créances (-0.3 million), qui varie notamment en fonction du nombre de faillites donnant lieu à des liquidations à fonds perdus, c'est-à-dire pour lesquelles il n'y a aucun créancier requérant.

42 - Taxes et redevances

L'écart de -3.6 millions s'explique essentiellement par la baisse des émoluments perçus par les offices :

- Concernant l'OCP, deux facteurs principaux expliquent l'écart de -3.4 millions (-13%) par rapport au budget, dont le niveau avait été fixé avant la pandémie de COVID. D'une part, l'augmentation des subsides d'assurance-maladie dès 2020 a induit une diminution nette du nombre de poursuites de la part des caisses-maladie sur les 3 dernières années. Or l'augmentation du volume d'activité observée en 2023 ne compense que partiellement la baisse globale par rapport à 2019. D'autre part, des décisions rendues par l'autorité de surveillance en 2020 ont entraîné la baisse du montant des émoluments de poursuite facturables, en particulier pour l'émission des actes de défaut de biens. Le budget 2024 a été adapté en conséquence.
- Pour l'OCF, les émoluments facturés varient chaque année, non seulement en fonction du nombre de faillites à traiter mais aussi selon le degré de complexité des dossiers. Bien que les émoluments comptabilisés en 2023 soient en hausse de 6% par rapport à 2022, ils restent cependant 0.2 million en dessous de la cible inscrite au budget.

49 - Facturations internes

Le montant sur cette nature varie en fonction du nombre de poursuites déposées par les services de l'Etat.

104 Exécution des poursuites et faillites (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public au niveau de l'édition des commandements de payer						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	3.1	< 10	4.4	< 10	2025
2. Optimiser le traitement des procédures de poursuites						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaboratrice et collaborateur	Efficience	1'473	1'500	1'305	1'500	2025
2.2 Nombre de plaintes admises et partiellement admises par l'autorité de surveillance.	Qualité	45	< 60		< 50	2025
3. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office cantonal des poursuites						
3.1 Pourcentage des usagères et usagers servis en moins de 30 minutes	Efficacité	94%	95%	98%	95%	2025
3.2 Pourcentage des usagères et usagers servis en moins de 20 minutes	Efficacité	83%	85%	89%	85%	2025
3.3 Délai moyen, en jours, de délivrance d'un extrait du registre (hors guichet)	Efficacité	1.3	< 2		< 2	2025
4. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite						
4.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OCF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et le SAI dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤ 1	0	≤ 1	2025
4.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	40	46	41.4	48	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet objectif de célérité, fixé par l'autorité de surveillance à 10 jours, est respecté depuis plusieurs années. Les transmissions numériques e-LP, dont la proportion atteint cette année pour la première fois le cap des 85%, sont un facteur-clé de l'efficacité du traitement.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur d'efficience se calcule d'après le nombre de réquisitions de poursuite traitées, en tenant compte de la moyenne annuelle du personnel fixe et auxiliaire de l'OCP. En 2023, le niveau de l'indicateur a pratiquement rejoint la cible, vu la hausse de 13% des réquisitions de poursuite.

Indicateur 2.2 : En 2022, le nombre de plaintes admises et partiellement admises était de 43.

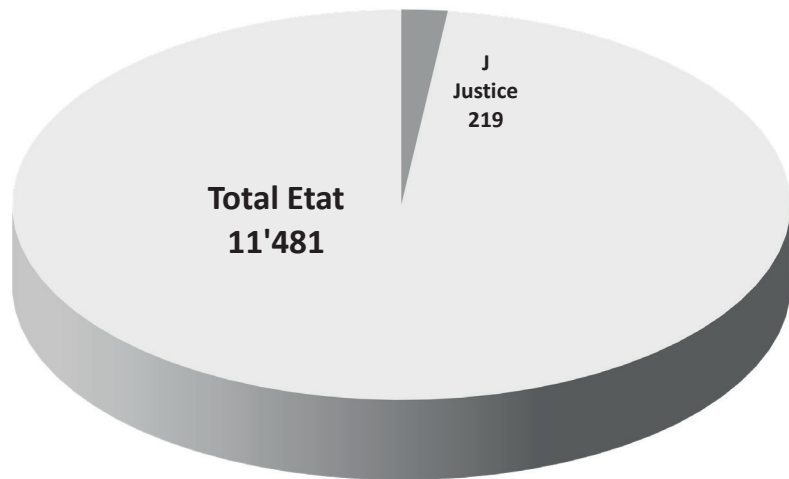
Indicateurs 3.1 et 3.2 : L'OCP a servi de nombreux administrés aux guichets en 2023 (+3%), tandis que les e-démarches ont atteint un nouveau record depuis la pandémie (+8%). Ceci explique en partie une légère détérioration des temps d'attente des usagères et usagers.

Indicateurs 3.3 : Cet indicateur mesure le délai moyen d'émission d'un extrait du registre des poursuites hors guichet (demandes électroniques ou par courrier), étant précisé que la même équipe assure également la délivrance des extraits au guichet. Ce délai était de 1.1 jour en 2022.

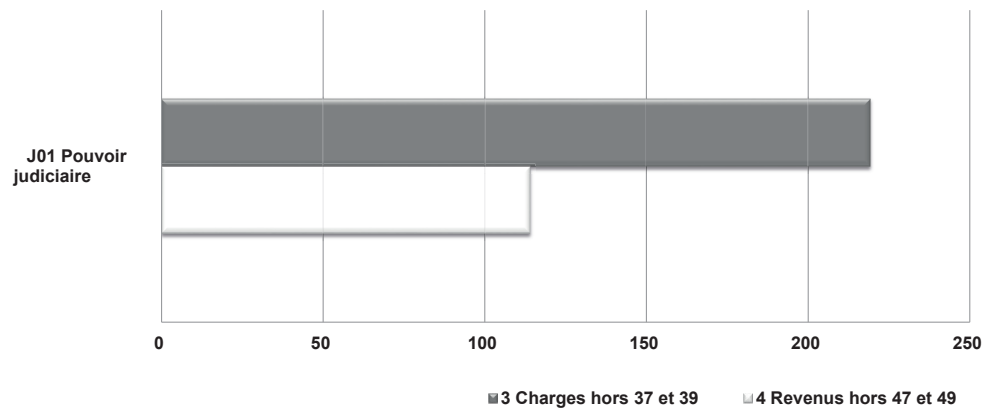
Indicateur 4.2 : La cible 2023 de cet indicateur anticipait une hausse des faillites qui ne s'est pas vérifiée.

J Justice

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Justice

Synthèse des priorités

L'exercice comptable 2023 a été influencé par le report en 2024 de la création des chambres des affaires complexes du Tribunal civil et de l'intégration du Tribunal arbitral à la Cour de droit public de la Cour de justice, le processus législatif nécessaire à l'ouverture de l'élection des magistrates ou magistrats supplémentaires n'ayant pas pu être finalisé durant l'année. Il en a découlé un disponible sur les charges de personnel.

Pour leur part, les charges de biens et services ont fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire d'un montant de 3.5 millions de francs qui a été accordée par la Commission des finances du Grand Conseil.

Les revenus dépassent quant à eux largement le montant budgété, à concurrence de 56 millions de francs. Le taux de couverture des charges de fonctionnement a ainsi exceptionnellement atteint 52%, au lieu des 20% à 25% habituels.

J01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	219'799'854	-1'300'114	-0.6%	221'099'968	206'833'973
30 Charges de personnel	154'453'408	-1'640'525	-1.1%	156'093'933	145'945'036
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	62'561'204	520'429	0.8%	62'040'775	58'027'658
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'194'347	-51'913	-2.3%	2'246'260	2'281'333
34 Charges financières	0	-5'000	-100.0%	5'000	1
39 Facturations internes	590'895	-123'105	-17.2%	714'000	579'946
REVENUS	114'901'163	57'196'880	99.1%	57'704'283	116'646'020
42 Taxes et redevances	46'668'660	1'636'727	3.6%	45'031'933	43'654'999
43 Revenus divers	67'309'244	55'569'244	473.3%	11'740'000	72'132'044
44 Revenus financiers	-	-	-	-	0
49 Facturations internes	923'259	-9'091	-1.0%	932'350	858'977
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-104'898'691	58'496'994	-35.8%	-163'395'685	-90'187'953
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-29'952'806</i>	<i>-1'142'425</i>	<i>4.0%</i>	<i>-28'810'381</i>	<i>-30'849'502</i>
COÛT COMPLET	-134'851'497	57'354'569	-29.8%	-192'206'066	-121'037'455

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	869.00	41.65	5.03%	827.35	826.95
<i>ETP fixes</i>	<i>790.20</i>	<i>-14.15</i>	<i>-1.76%</i>	<i>804.35</i>	<i>776.55</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>77.90</i>	<i>55.90</i>	<i>254.09%</i>	<i>22.00</i>	<i>49.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.90</i>	<i>-0.10</i>	<i>-10.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>0.90</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays. Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci. Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions administratives, quant à elles, statuent sur les recours dirigés contre les décisions de l'administration. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales et les tribunaux procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par les magistrats et magistrats titulaires ou non titulaires du Pouvoir judiciaire, assistés par le personnel scientifique et administratif.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- J01.02 Justice pénale
- J01.03 Justice civile
- J01.04 Justice administrative
- J01.05 Médiation

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Projets prioritaires

Le budget 2023 du Pouvoir judiciaire devait permettre de financer :

- la création des chambres des affaires complexes au Tribunal civil telles qu'elles ont été prévues par le législateur à l'article 87 de la loi sur l'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010 (E 2 04 - LOJ);
- l'intégration du Tribunal arbitral, chargé du contentieux entre assureurs et fournisseurs de prestations, à la chambre des assurances sociales de la Cour de justice;
- les mesures d'encouragement à la médiation élaborées dans le cadre d'un projet conduit par le Pouvoir judiciaire, les associations professionnelles d'avocates et d'avocats ou de médiatrices ou de médiateurs et l'administration cantonale pour mettre en œuvre l'art. 120 de la constitution genevoise;
- le renforcement des juridictions en conformité avec les plans financiers quadriennaux précédents, arrêtés d'entente avec le Conseil d'Etat, correspondant à des besoins avérés et confirmés année après année, ainsi que l'adaptation aux dépenses effectives des enveloppes budgétaires afférentes aux magistrates et magistrats non titulaires (juges assesseurs et assesseurs, juges suppléantes et suppléants, juges prud'hommes) et aux greffières-juristes et greffiers-juristes vacataires du Tribunal des prud'hommes;
- les ressources temporairement nécessaires à la conduite de projets de grande envergure conduits par le Pouvoir judiciaire avec l'administration cantonale (transition numérique de la justice et réformes en matière de protection de l'adulte et de l'enfant);
- la stabilisation de ressources indispensables au fonctionnement des juridictions.

La création des chambres des affaires complexes du Tribunal civil et l'intégration du Tribunal arbitral à la Cour de droit public de la Cour de justice ne sont pas intervenues en 2023, le processus législatif devant adapter le nombre de postes dans la loi sur l'organisation judiciaire n'ayant pas pu être finalisé. Il en résulte un disponible sur les charges de personnel, le montant nécessaire figurant au budget.

S'agissant des charges de biens et services en revanche, le budget 2023 s'est rapidement révélé insuffisant en raison d'une augmentation des dépenses directement liées à l'instruction des procédures judiciaires (expertises, curatelles, indemnités en application des art. 429 CPP ss et assistance judiciaire en particulier). La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a ainsi sollicité et obtenu de la Commission des finances du Grand Conseil un crédit supplémentaire de 3.5 millions de francs, lequel a été entièrement consommé.

Les coupes budgétaires linéaires opérées par le Grand Conseil sur cette même rubrique 31 au budget 2024 obligeront la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire à solliciter un crédit supplémentaire plus important encore courant 2024.

Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget et les comptes 2023 du Pouvoir judiciaire sont les suivants :

- **Sur la rubrique 30 : écart positif de 1.6 million - disponible**

L'écart provient pour l'essentiel du report en 2024 de la création des chambres des affaires complexes du Tribunal civil et de l'intégration du Tribunal arbitral à la Cour de droit public de la Cour de justice.

- **Sur la rubrique 31 : écart négatif de 0.5 million - écart d'estimation**

Cet écart correspond à la différence entre un dépassement de 3.4 millions sur les charges relevant de la compétence du Grand Conseil (couvert par un crédit supplémentaire obtenu de 3.5 millions) et un disponible d'un montant de 2.9 millions sur les charges non-matérielles relevant de la compétence du Conseil d'Etat.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

- **Sur la rubrique 42 : écart positif de 1.6 million - écart d'estimation**

Les amendes et remboursements de frais de justice de la filière pénale se sont révélés supérieurs au budget en 2023.

- **Sur la rubrique 43 : écart positif de 55.6 millions - écart d'estimation**

L'écart provient principalement de confiscations pénales extraordinaires, ces revenus étant par définition aléatoires et peu prévisibles.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires pénales	Efficacité	96%	100%	96%	100%	2027
1.2 Taux de sortie des procédures judiciaires civiles, hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant	Efficacité	97%	100%	98%	100%	2027
1.3 Taux de sortie des procédures judiciaires de droit public, hors Tribunal arbitral	Efficacité	101%	100%	100%	100%	2027
1.4 Nombre de magistrats titulaires (hors magistrats du Ministère public) par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.4	2.3	2.49	2.3	2027
1.5 Nombre de magistrats du Ministère public par 1'000 procédures sorties	Efficience	2.1	2.1	2.14	2.1	2027
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1 Taux de procédures qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne pénale	Qualité	81%	87%	87%	88%	2027
2.2 Taux de procédures (hors Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant/Justice de Paix) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne civile	Qualité	88%	91%	88%	91%	2027
2.3 Taux de procédures (hors Tribunal arbitral) qui se terminent en moins de 12 mois depuis l'inscription dans la chaîne de droit public	Qualité	82%	81%	80%	81%	2027
2.4 Ratio entre le nombre d'octroi de l'assistance juridique civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	12.1%	13%	12.8%	13%	2027

Commentaires

Commentaires généraux en rapport avec les objectifs et les indicateurs

Les indicateurs pour le C2023 se basent sur les résultats de l'année 2023.

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière pénale.

Indicateur 1.2

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière civile.

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant le nombre d'affaires sorties par le nombre d'affaires entrées pour la filière de droit public.

J01 Pouvoir judiciaire (suite)

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrates et magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par le nombre des procédures sorties (hors MP).

Indicateur 1.5

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrates et magistrats de carrière (ETP du Ministère public) par le nombre des procédures sorties du MP.

La Commission Européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) suggère d'utiliser les trois indicateurs qui suivent (2.1, 2.2 et 2.3). Ces indicateurs calculent la rapidité de traitement dans chaque filière. Ce type de mesure satisfait au principe de procès équitable dans un délai raisonnable énoncé par la Convention européenne des droits de l'homme.

Indicateur 2.1

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne pénale (Ministère public - Tribunal pénal - Cour pénale de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures pénales sorties.

Indicateur 2.2

Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne civile (Conciliation - Tribunal civil et Tribunal des prud'hommes - Cour civile de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures civiles sorties.

Indicateur 2.3

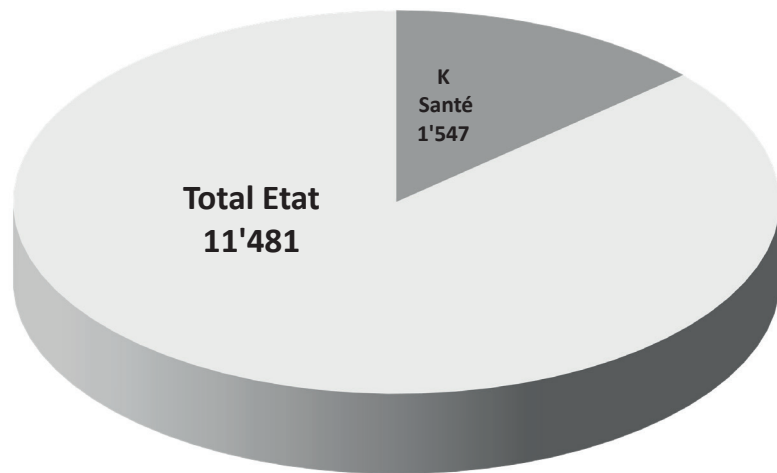
Ratio calculé en divisant le nombre de procédures sorties de la chaîne de droit public (Tribunal administratif de 1^e instance - Cour de droit public de la Cour de Justice) en moins d'un an, par rapport à l'ensemble des procédures de droit public sorties.

Indicateur 2.4

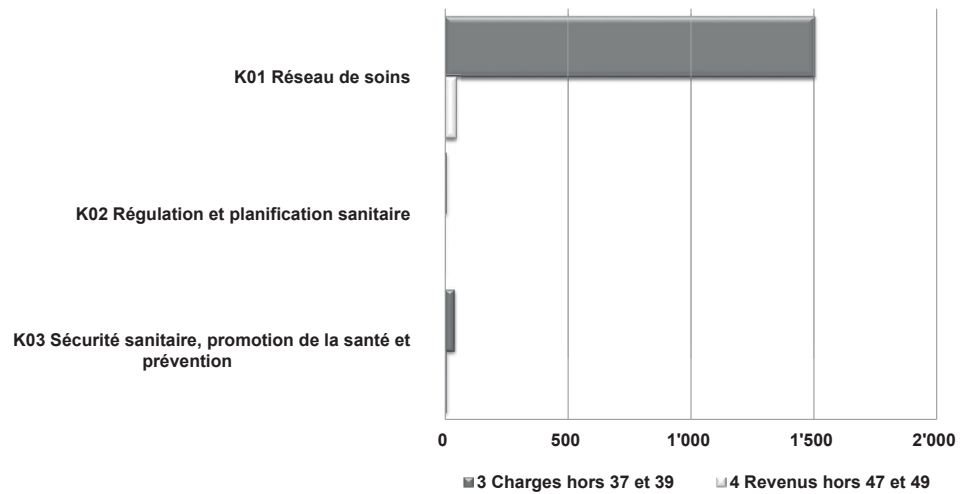
La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives, hors procédures sommaires de mainlevée.

K Santé

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



K SANTE

Synthèse des priorités

Les projets de politique publique de santé ont été poursuivis selon les axes stratégiques de la législature 2018-2023, selon la planification sanitaire 2020 à 2023 et selon les contrats avec les institutions. Les prestations pour couvrir les besoins de la population ont augmenté en 2023.

La recherche de l'efficacité et de la **maîtrise des coûts par l'innovation et la qualité** au sein du réseau de soins ont continué à faire l'objet des efforts des acteurs publics. Des projets importants pour améliorer la coordination des professionnels de la santé ont poursuivi leur déploiement, notamment avec l'ouverture d'une nouvelle maison de santé. Le dispositif de coordination des soins de la personne âgée fragile (COGERIA) s'est déployé dans de nouvelles zones du canton. Il continuera son extension en 2024 afin de couvrir à terme l'ensemble du canton.

Le renouvellement des **contrats de prestations 2024-2027 des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)** s'est achevé en 2023, intégrant une refonte complète des missions d'intérêt général (MIG). Les deux contrats permettent de financer des prestations d'intérêt général pour répondre notamment aux besoins de la population en matière de coordination des soins, de soins aux détenus et aux populations vulnérables, de soins aux enfants en bas âge, d'urgence et de promotion de la santé et de prévention.

En 2023, l'État a cofinancé un nombre en **augmentation d'heures de soins à domicile**, conformément à l'évolution des besoins. Dans le cadre de sa politique de maintien à domicile, le canton a soutenu l'ouverture de **nouvelles structures intermédiaires** telles que les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

Le programme cantonal en faveur des soins palliatifs a continué à déployer ses effets en 2023 avec la création de deux formations de sensibilisation pour les professionnels des domaines médico-social et socio-éducatif, une étude de faisabilité pour la création d'une résidence palliative sur la rive droite du canton et la création d'indicateurs qualité pour les organisations d'aides et de soins à domicile.

Le canton de Genève est impliqué, à travers l'association romande intercantonale **CARA** et le **Programme Santé Numérique (PSN)** genevois, dans la construction et la mise en œuvre des futurs outils de santé numérique. En 2023, le déploiement du Dossier électronique du patient (DEP) CARA s'est poursuivi dans le canton de Genève, qui reste celui dans lequel le plus de dossiers ont été ouverts depuis le lancement du DEP en mai 2021.

En parallèle, dans le cadre du programme santé numérique (PSN), le développement et le déploiement d'autres outils à forte valeur ajoutée, tels que la télémédecine, ont commencé en étroite collaboration avec les patients partenaires et l'ensemble des acteurs du réseau de santé genevois. Certains travaux du PSN sont menés en partenariat avec CARA, afin de mutualiser les efforts. Il s'agit notamment du **Plan de médication Partagé** et du **Plan de Soins Partagé**, qui seront proposés à travers la plateforme CARA.

Le **dispositif extraordinaire Covid-19** a achevé sa décade en 2023. En termes de prévention, le SARS-CoV-2 rejoint les autres infections respiratoires hivernales en raison du haut niveau d'immunité de la population. Les mesures prises intègrent celles relatives aux virus respiratoires saisonniers, dans le but de réduire la morbidité et la mortalité de la population et d'éviter de surcharger le système de santé.

Des actions très concrètes ont été menées, avec le développement d'un projet cantonal de réponse en prévention et **contrôle des infections** (PCI) dans les établissements médico-sociaux (EMS) du canton, consolidé par la révision de la loi sur la gestion des personnes âgées (LGEPA). Un groupe de travail interdépartemental a été mis en place pour traiter les infections liées au moustique tigre (arboviroses). Enfin, la mise en œuvre au niveau cantonal des stratégies fédérales NOSO (réduction des infections associées aux soins) et StAR (lutte contre la résistance aux antibiotiques) a progressé.

Dans le domaine de la promotion de la santé et de prévention (PSP) le **plan d'actions 2024-2028** a été adopté par le Conseil d'État en décembre 2023 et transmis au Grand Conseil pour validation par voie de résolution. Au niveau des professionnels de la santé, l'accent a été mis sur une information claire concernant les critères d'éligibilité pour **l'admission à facturer** ainsi que sur une analyse plus fine de la pratique professionnelle nécessaire en matière d'admission à facturer.

Dans le domaine des addictions, un effort interdépartemental particulier a été fourni pour mettre en œuvre en début 2023 des mesures d'urgence pour répondre à l'augmentation du crack à Genève. Ces mesures ont été complétées par un « **plan crack** » adopté par le Conseil d'État en octobre 2023.

Dans le cadre de la clause du besoin, l'accent a été mis sur la collaboration avec les partenaires afin d'échanger sur les enjeux liés à son application. Le recensement 2023 du taux d'activité à la charge des assurances obligatoires des médecins a été effectué via une e-démarche pour plus de simplicité et une meilleure vision.

La convention entre le DSM et les HUG pour la gestion de la centrale d'appels urgents CASU 144 a été actualisée et renouvelée en avril 2023. Par la suite, la **planification sanitaire des ambulances** d'urgence 2024-2027, définie dans un rapport détaillé et argumenté produit par la CASU-144, a conduit à un important travail de négociation autour des conventions de collaboration entre la CASU-144 et les services d'ambulances du canton.

Dans le domaine de la surveillance de la consommation, le canton a poursuivi ses activités de contrôle et s'applique à respecter les fréquences de contrôles imposées par le droit fédéral. Un focus particulier a été mis sur la **sécurité alimentaire en lien avec des bactéries dangereuses** comme les listérias, sur le renforcement des exigences vis-à-vis des **entreprises industrielles de production** de denrées alimentaires ou de cosmétiques, sur les compléments alimentaires et les cigarettes électroniques. Il a également poursuivi son travail visant à améliorer la gestion et les contrôles liés à **l'eau potable**.

Au niveau vétérinaire, la protection des animaux a été renforcée, les affaires canines ont traité un nombre toujours plus important de dossiers, un exercice de **lutte contre les épizooties** a été organisé et le processus de délivrance des autorisations pour des expérimentations animales a été rationalisé.

IMAD

Après trois années marquées par la crise COVID, l'IMAD a relancé sa stratégie de transformation et la dynamique collaborative initiée au sein de l'institution en 2019. Cette stratégie innovante vise à renforcer l'efficacité du maintien à domicile dans le parcours de vie de la population, contribuant ainsi à éviter, voire retarder les hospitalisations des personnes malades ou l'institutionnalisation des plus âgés. Elle se traduit concrètement par des projets **d'itinéraires cliniques** conduits avec le patient et les partenaires du canton, en axant de nouveaux modèles organisationnels sur la **délégation**, **l'interprofessionnalité** et la **coordination** entre les professionnels de la santé.

HUG

Pour les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'exercice 2023 a été marqué par un **regain d'activité** dépassant les niveaux pré-pandémiques. L'année 2023 marque ainsi la fin de trois années de crise majeure pour l'hôpital avec une croissance de 3% des cas stationnaires (+ 1 179 cas par rapport à 2022 et un nombre de journées d'hospitalisation comparable à 2019). La gravité des cas était un peu supérieure aux prévisions comme en atteste le cost weight ratio de 1.28 (1.26 prévu). Les vacations opératoires ont également dépassé les prévisions de 6%. Quant à l'activité ambulatoire, elle s'est

intensifiée tant en nombre de patientes et patients, qu'en gravité. Le taux d'absence du personnel se situe à 9,2% et a baissé de 1% en 2023 grâce aux mesures mises en place par l'institution dans le cadre de la stratégie RH 2023-2028.

Dans ce contexte, l'institution a continué à faire face à des défis multiples, aussi bien externes qu'internes. Tout d'abord, la conjoncture économique et l'inflation impactent les coûts du matériel médical. Des ruptures de stock de médicaments à l'échelle nationale et internationale obligent les HUG à s'adapter pour proposer des alternatives. En 2023, les HUG ont accueilli 249 276 patientes et patients, représentant 63 481 hospitalisations, 142 458 urgences et quelque 1,2 million de consultations ambulatoires.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	1'504'333'354	42'404'463	2.9%	1'461'928'891	1'465'239'930
30 Charges de personnel	3'436'602	-266'986	-7.2%	3'703'588	3'185'475
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'373'551	-11'346'790	-67.9%	16'720'341	4'064'653
33 Amortissements du patrimoine administratif	181'272	-21'221	-10.5%	202'493	195'125
36 Charges de transfert	1'495'341'929	54'039'461	3.7%	1'441'302'468	1'457'794'677
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	0
REVENUS	43'807'282	-5'189'459	-10.6%	48'996'741	40'538'057
42 Taxes et redevances	887'142	-1'316'849	-59.7%	2'203'991	507'512
43 Revenus divers	26'091'443	-7'517'597	-22.4%	33'609'040	21'251'330
44 Revenus financiers	-	-	-	-	579'887
46 Revenus de transferts	16'828'698	3'644'988	27.6%	13'183'710	18'199'328
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'460'526'071	-47'593'921	3.4%	-1'412'932'150	-1'424'701'873
<i>Coût d'état-major</i>	-143'370	-107'477	299.4%	-35'893	-29'884
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-26'731'761	-269'307	1.0%	-26'462'454	-28'340'274
COÛT COMPLET	-1'487'401'202	-47'970'704	3.3%	-1'439'430'498	-1'463'378'633

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	18.08	-3.34	-15.59%	21.42	17.84
<i>ETP fixes</i>	16.85	-3.78	-18.32%	20.63	17.84
<i>ETP auxiliaires</i>	1.23	0.44	55.70%	0.79	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- garantit l'égalité d'accès aux soins;
- favorise l'aide aux proches;
- assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), les foyers de jour ainsi que par le service du réseau de soins (direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.01 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.02 Accès aux soins
- K01.03 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation du programme de législation

Projets stratégiques :

De façon générale, les prestations financées en 2023 ont été adaptées aux besoins planifiés de la population. Le renouvellement des contrats de prestations avec les institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile (dont l'Institution genevoise de maintien à domicile - IMAD) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour la période 2024-2027 ont été adoptés par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil. Une attention particulière a été portée sur la mise à jour des missions d'intérêt général - notamment la formation - et sur leur suivi.

Le dispositif de coordination des soins de la personne âgée fragile (**COGERIA**) a continué son déploiement territorial. Il couvre actuellement 80% du canton et suit 400 personnes. Il est composé d'une équipe interprofessionnelle médico-sanitaire et sociale regroupée dans des locaux communs. Le dispositif favorise l'anticipation et la coordination des soins autour des personnes âgées fragiles. Il a pour objectifs d'éviter une éventuelle hospitalisation inappropriée, de limiter les passages aux urgences non coordonnés et, le cas échéant, de faciliter le retour à domicile en organisant les ressources ambulatoires à disposition. Outre ces aspects, COGERIA intègre un volet de prévention, en anticipant les conduites à tenir en cas de dégradation de l'état de santé des bénéficiaires.

Un nouveau projet pilote de **Maison de Santé** a été ouvert à Meinier. Ancrée autour de la collaboration entre une équipe médicale et des soins à domicile, elle vise à promouvoir une médecine de premier recours coordonnée en faveur du maintien à domicile dans une zone géographique. Deux nouveaux immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) ont par ailleurs été ouverts en 2023, la Résidence Campanules à Vernier (164 logements) et l'IEPA Meyrin 14 à la Servette (32 logements).

Le Canton de Genève a poursuivi sa participation à l'association CARA pour la santé numérique en Suisse romande au sein de laquelle le développement du **plan de soins partagé** a été attribué en 2023. Dans le domaine de la **santé numérique**, les projets de développements communs Etat, HUG et IMAD ont démarré en 2023 selon la loi d'investissement éponyme L13004.

Hôpitaux universitaires de Genève

La **Maison de l'enfance et de l'adolescence** (MEA) a ouvert ses portes durant l'été 2023. Centre de soins psychiatriques de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que de médecine de l'adolescent et du jeune adulte, la MEA réunit en un seul lieu les soins qui étaient dispensés dans onze lieux différents auparavant, dégageant ainsi d'importantes synergies professionnelles et financières. La MEA décroïsonne la psychiatrie et l'inscrit dans la cité. Elle incarne un concept extrêmement novateur.

Les **nouvelles urgences adultes**, agrandies de 1 000 m², ont ouvert en octobre 2023. Elles ont été réorganisées pour optimiser la prise en charge des patientes et patients et accroître les capacités d'accueil. En parallèle, elles généralisent l'évaluation très rapide de l'état de la personne par une équipe médico-soignante qui établit un plan d'examen et de traitement afin de réduire le délai avant les premiers soins.

Les HUG ont ouvert le Centre **CORAIL** qui se charge de la coordination interdisciplinaire et de soins des maladies rares et/ou complexes de l'enfant, de l'adolescente et de l'adolescent. Première structure de ce type en Suisse, elle a pour objectif d'établir un itinéraire de soins précis et individualisé pour chaque jeune souffrant d'une maladie rare et/ou complexe et d'organiser la collaboration entre l'ensemble des spécialistes, internes et externes à l'hôpital. La prise en charge proposée, à la fois médicale, sociale, familiale et scolaire, soutient l'enfant et ses proches jusqu'à l'âge adulte.

IMAD

En parallèle à l'accomplissement de ses missions (soutenir, soigner, former), l'IMAD a également relancé sa stratégie de transformation et la dynamique collaborative initiée au sein de l'institution en 2019. Cette stratégie vise à **renforcer l'efficacité du maintien à domicile** dans le parcours de vie de la population, contribuant ainsi à éviter, voire retarder les hospitalisations des personnes malades ou l'institutionnalisation des plus âgés. Elle se traduit concrètement par des projets d'itinéraires cliniques conduits avec le patient et les partenaires du canton, en axant de nouveaux modèles organisationnels sur la **délégation**, l'**interprofessionnalité** et la **coordination** entre les professionnels de la santé.

K01 Réseau de soins (suite)

La réactivation de la Direction Santé communautaire et Habitat (DSCH) s'inscrit dans le cadre de cette transformation. Elle vise, en lien étroit avec la politique de santé du canton, à renforcer les prestations de proximité, de promotion et de **prévention** pour une population en santé à domicile. La DSCH a ainsi pour mission de développer ces prestations de promotion et de prévention de la santé au travers de différents axes : l'habitat, la nutrition, l'ergothérapie domiciliaire ou encore le lien avec les communes.

En 2023, l'IMAD a par ailleurs fêté ses 10 ans en inaugurant son **nouveau site de Pont-Rouge** avec les autorités et ses partenaires. À la fois lieu d'accueil de proximité, de rencontres et d'échanges avec le grand public, la patientèle, les partenaires et les 2 400 collaboratrices et collaborateurs, ce site est également doté d'un **campus de formation**.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

L'écart constaté sur cette rubrique s'explique principalement par la vacance de postes (-3.34 ETP) constatée à fin 2023 (- 0.3 million).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart de cette rubrique s'explique principalement par une reclassification des contributions à verser ou à percevoir par les cantons au titre de la Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP), approuvée par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), lesquelles sont dorénavant régularisées au net, sans impact sur le résultat (- 9.8 millions). Une diminution équivalente figure sous la rubrique 43. Le budget 2024 a été adapté en ce sens.

En outre, une sous utilisation de mandats et prestations de services (- 1.3 million) ainsi que de prestations médicales et scientifiques (- 0.2 million) contribuent également au non dépensé.

36 - Charges de transfert

Le dépassement des charges de transfert résulte principalement des éléments suivants :

- l'augmentation du financement cantonal des prestations stationnaires hospitalières en lien avec la reprise des frais d'hospitalisation dans un contexte post COVID-19 (+19.3 millions). Ce dépassement est couvert par le crédit supplémentaire accordé par la Commission des finances en février 2024;
- la subvention HUG présente un dépassement de 22.7 millions dépassement en raison de surcoûts de charges de personnel résultant de l'absentéisme, de l'impact conjoncturel lié à l'inflation et l'effet des structures tarifaires. Ce dépassement est couvert par le crédit supplémentaire accordé par la Commission des finances en décembre 2023;
- la constitution d'une provision pour litige (+9.5 millions);
- le projet de loi 12782 portant sur la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées a été retiré par le Conseil d'Etat, ce qui a pour effet de ne pas générer la réduction de charges attendue aux comptes (+ 3.9 millions);
- l'allocation unique dite de vie chère 2023 pour le secteur subventionné (HUG, IMAD et autres institutions) engendre un surcoût de 0.7 million couvert par le crédit supplémentaire accordé par la Commission des finances en janvier 2024;
- l'amortissement des subventions d'investissement aux entreprises publiques et privées a été inférieur au budget (- 1.4 million).

42 - Taxes et redevances

Les revenus non réalisés sur cette rubrique se rapportent principalement aux actions récursoires de la part de Sinistres Suisse SA (- 1.4 million), moins importantes que prévues.

43 - Revenus divers

Régularisation au net des contributions à verser ou à percevoir au titre de la Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP), approuvée par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (voir nature 31).

Une reprise de provision en lien avec les soins à domicile vient partiellement compenser cet effet (+ 2.9 millions).

K01 Réseau de soins (suite)

46 - Revenus de transferts

L'excédent de revenus constaté sur cette rubrique découle principalement des éléments suivants :

- part du bénéfice cumulé 2020-2023 de l'IMAD revenant à l'Etat de Genève conformément aux dispositions prévues dans le contrat de prestations (+ 3.3 millions);
- la constatation de remboursements à recevoir de la part des cliniques privées (+ 0.1 million);
- l'augmentation des revenus perçus en lien avec l'accueil de détenus extra-cantonaux à Curabilis (+ 0.6 million);
- une diminution de subventions communales concernant les EMS qui sont désormais enregistrées sous le programme C02 suite à la nouvelle législation (- 0.5 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintien à domicile						
1.1 Nombre de personnes prises en charge annuellement par l'IMAD	Efficacité	17'855	18'000	18'342	17'500	2023
1.2 Nombre d'heures de prestations facturées à la LaMal et effectuées par l'IMAD	Efficacité	749'431 h.	735'000 h.	730'251 h.	700'000 h.	2023
2. Améliorer la couverture du besoin de la population (HUG)						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	97%	95%	97.4%	95%	2023
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	70%	85%	71.9%	85%	2023
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	82%	75%	86.7%	75%	2023
2.4 Délai d'attente PTH (prothèse totale de hanche)	Qualité	9.1 semaines	7 semaines	7 semaines	7 semaines	2023
3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
3.1 Taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG	Efficience	N/D	85%	NA	85%	2023
4. Diminuer la durée moyenne de séjour (HUG)						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	5.6 jours	5.6 jours	5.7 jours	5.6 jours	2023
4.2 Nombre moyen quotidien de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	188	130	150	130	2023
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	66 jours	90 jours	54.8 jours	90 jours	2023
4.4 Nombre de patients avec difficultés de placement	Efficience	87	0	49	50	2023
5. Assurer la qualité des prestations (HUG)						
5.1 Taux de couverture total hospitalier pertinent SwissDRG avec coûts d'utilisation des immobilisations (CUI)	Efficacité	N/D	85%	NA	85%	2023
5.2 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	7.8%	<7%	7.9%	<7%	2023
5.3 Taux d'escarres nosocomiales	Efficacité	6.3%	<5.2%	7.2%	<5.2%	2023
5.4 Taux de ré-admission potentiellement évitables	Efficacité	4.6%	<5%	NA	<5%	2023

K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
5.5 Taux de satisfaction des patients	Qualité	96.6%	> 95%	96.6%	>95%	2023
5.6 Taux de recommandation	Qualité	78.4%	> 75%	77.4%	> 75%	2023
6. Améliorer la gestion des ressources humaines (HUG)						
6.1 Taux d'absence hors maternité	Efficacité	9.2%	7.5%	10.1%	7.5%	2023
6.2 Nombre de stagiaires et apprentis, soins et pluriprofessionnels de santé	Efficacité	345	300	300.2	300	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le nombre de personnes prises en charge par IMAD en 2023 est supérieur à la cible à long terme de 355 personnes (soit +2% en dessus de la cible) mais est inférieur de -0.8% par rapport au budget 2023 qui avait été établi à 18'000 clients annuels. Cette évolution est principalement due à la baisse du nombre de patients bénéficiant uniquement d'aide pratique ou de repas sans autre prestation facturée. Elle est notamment imputable à l'ajustement des prestations au plus fin des besoins des patients ainsi qu'à une décroissance continue consécutive à une hausse importante des portages de repas durant la période COVID.

Indicateurs 2.1 à 2.3 : L'indicateur inclut les urgences adultes, de gériatrie, de gynécologie et d'obstétrique, conformément au contrat de prestations. Début juillet, le chantier de réorganisation et rénovation des urgences (PRRU) a franchi une étape majeure avec l'ouverture de l'accueil et du tri des urgences. Dans ces nouveaux locaux, le fonctionnement des urgences évolue vers une meilleure prise en charge des patientes et des patients ainsi qu'une gestion optimisée des flux. Point d'inquiétude toutefois, l'augmentation actuelle du flux aux urgences progresse plus rapidement que ce qui a été projeté, des alternatives supplémentaires devraient être mises à disposition au sein du réseau pour éviter un recours trop important à l'hôpital.

Indicateur 2.4 : Le délai moyen est influencé par des facteurs indépendants de la disponibilité des blocs entre autre la volonté du patient, la nécessité d'exams supplémentaires ou le nombre d'interventions en lien avec la nouvelle liste hospitalière. L'indicateur dépasse la cible en 2023 en raison d'une augmentation de la demande. En réaction, des vacations opératoires supplémentaires sont mises à disposition à partir de janvier 2024.

Indicateur 3.1 : Le taux de couverture de 100% est difficile à atteindre en raison de la structure TARMED mal adaptée à l'ambulatorio hospitalier. La moyenne suisse pour les hôpitaux se situe aux alentours de 85% comparée à un taux de 78% atteint en 2022 pour les HUG. Les données de l'exercice 2023 ne seront disponibles qu'au premier semestre 2024.

Indicateur 4.1 : Le maintien de la durée moyenne de séjour (DMS) est le résultat des efforts des HUG pour anticiper la sortie du patient et ainsi restreindre le nombre de journées d'hospitalisations inappropriées. La durée moyenne de séjour en zone de soins aigus est stable en 2023 (cet indicateur a été modifié dans le contrat de prestations 2024-2027 et au budget 2024).

Indicateur 4.2 : Après une forte chute du nombre de patients en attente de placement durant la pandémie Covid (hausse du taux de mortalité et facilité de placement accordée par l'Etat), la hausse de 2023 confirme la tendance constatée en 2022 et péjore la disponibilité des lits aigus et de réadaptation. Des lits supplémentaires dédiés ont été ouverts fin 2023, la capacité maximale en lits est à présent exploitée et il ne reste plus de marge de manoeuvre au sein de l'institution pour faire face à ce flux.

Indicateur 4.3 : La durée moyenne d'attente de placement augmente en 2023, en lien avec la diminution du nombre de places disponibles en EMS et impacte fortement le nombre total de patients résiduels.

Indicateur 4.4 : L'objectif serait de ne pas avoir de patients avec difficulté de placement. Plus de la moitié des patients présentent d'importantes difficultés de placement, notamment en raison de leur situation socio-économique mais d'un point de vue clinique, ils n'ont aucune raison de séjourner à l'hôpital. A fin décembre, 87 patients présentent d'importantes difficultés de placement, notamment en raison de leur situation socio-économique ou en attente de places. Ce nombre est en forte augmentation par rapport à 2022 (49).

K01 Réseau de soins (suite)

Indicateur 5.1 : Le manque de couverture est dû, d'une part, à la structure tarifaire SwissDRG qui reste non aboutie et ne couvre pas suffisamment le coût des prestations des centres universitaires et, d'autre part, à un tarif trop bas, maintenu à 10'650 francs depuis 2016. La valeur 2023 ne sera disponible qu'au premier semestre 2024.

Indicateur 5.2 : La prévalence d'infections nosocomiales évaluée par SwissNOSO était de 7.8% aux HUG, en diminution par rapport à 2022 (7.9% revu à 8.6 %, par SwissNOSO, suite à l'identification d'une erreur). L'enquête réalisée par SwissNOSO identifie sur une journée les patients avec un diagnostic d'infection parmi celles définies selon les règles édictées par les Centers for Disease Control and Prevention.

Indicateur 5.3 : Le taux d'escarres nosocomiales fait référence au nombre de patients hospitalisés porteurs d'escarres développées dans l'unité sur une journée divisé par le nombre de patients hospitalisés sur la même journée (prévalence). Le taux d'escarres nosocomiales affiche une amélioration par rapport à 2022, de nombreuses mesures de détections et de soins préventifs sont prises et suivies, mais reste en-dessus de la cible.

Indicateur 5.4 : Le taux de réadmission potentiellement évitable affiche une baisse (4.8% en 2022) et reste en-dessous de la cible.

Indicateur 5.5 : Les résultats de l'enquête de satisfaction Picker, conduite mensuellement depuis 2020, montrent que la satisfaction globale des patients reste élevée, constante et supérieure à la cible de 95%.

Indicateur 5.6 : Cet indicateur permet de mesurer le niveau et les causes de satisfaction des patients en vue de recommander ou non l'hôpital. Il permet également d'apprécier l'effet des améliorations réalisées et de mesurer l'impression générale des patients sortant de l'hôpital. Le taux est également élevé et supérieur à l'objectif fixé de 75%.

Indicateur 6.1 : La diminution du taux d'absence est conséquente par rapport à 2022. Il reste cependant à un niveau supérieur à la cible. La lutte contre l'absentéisme est une priorité pour les HUG. Elle est au centre de la stratégie RH qui est en cours de déploiement.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur fait partie de la politique de lutte contre la pénurie de professionnels de la santé (moyenne de +20/an). Le nombre de stagiaires et apprentis est en-dessus de la cible et en hausse en 2023, conformément à l'objectif institutionnel.

K02 Régulation et planification sanitaire

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	6'022'734	1'461	0.0%	6'021'273	4'913'142
30 Charges de personnel	4'849'210	-58'997	-1.2%	4'908'207	4'314'513
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'138'249	95'854	9.2%	1'042'395	564'581
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'550	-21'221	-66.8%	31'771	9'403
36 Charges de transfert	24'588	-11'412	-31.7%	36'000	24'536
39 Facturations internes	137	-2'763	-95.3%	2'900	109
REVENUS	618'836	-1'208'692	-66.1%	1'827'528	1'400'013
41 Patentes et concessions	13'250	12'650	2'108.3%	600	17'375
42 Taxes et redevances	603'230	-881'238	-59.4%	1'484'468	1'355'793
43 Revenus divers	1'725	-340'735	-99.5%	342'460	26'464
49 Facturations internes	630	630	-	-	380
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'403'898	-1'210'152	28.9%	-4'193'746	-3'513'130
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-202'302</i>	<i>-154'734</i>	<i>325.3%</i>	<i>-47'568</i>	<i>-40'476</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'265'320</i>	<i>-650'953</i>	<i>40.3%</i>	<i>-1'614'367</i>	<i>-2'257'805</i>
COÛT COMPLET	-7'871'520	-2'015'839	34.4%	-5'855'681	-5'811'411

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	33.72	0.75	2.27%	32.97	28.34
<i>ETP fixes</i>	<i>30.49</i>	<i>1.31</i>	<i>4.49%</i>	<i>29.18</i>	<i>27.44</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.23</i>	<i>-2.56</i>	<i>-91.76%</i>	<i>2.79</i>	<i>0.90</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>3.00</i>	<i>2.00</i>	<i>200.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation du programme de législature

Projets stratégiques :

Au niveau des professionnels de la santé, un nouveau **recensement** a été effectué auprès des médecins sur la base d'un formulaire e-démarche pour connaître leur taux d'activité à la charge des assurances obligatoires (AOS). L'accent a aussi été mis sur une meilleure information auprès des professionnels de la santé via le site Ge.ch concernant les critères d'éligibilité à l'admission à facturer conformément à la loi fédérale. Enfin, dans le cadre de la clause du besoin, une collaboration est faite entre les cantons romands afin d'informer les médecins des possibilités d'activité dans d'autres cantons où il y a une pénurie.

Dans le domaine de l'aide sanitaire urgente, les référentiels de contrôle ont été mis à jour et publiés à l'intention notamment des organisateurs de manifestations.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

L'écart constaté sur cette rubrique s'explique principalement par la vacance de postes (-0.75 ETP) constatée à fin 2023 (- 0.1 million).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart de cette rubrique résulte principalement de frais d'ambulanciers (+ 0.1 million) pour le transport de sans-abris hébergés en ville vers les HUG, selon décision du Conseil d'Etat. Cet excédent de charges non prévu au budget est couvert par le report budgétaire validé par la Commission des finances en mars 2023.

42 - Taxes et redevances

Les émoluments perçus par le service des pratiques professionnelles sanitaires sont inférieurs au budget, en raison d'un allègement des exigences des autorisations de pratiquer et d'une diminution de création des institutions de soins (- 1 million).

Cette baisse de revenu est en partie compensée par des remboursements en provenance des assurances sociales supérieurs aux attentes et des amendes infligées selon les affaires traitées (+ 0.1 million).

43 - Revenus divers

Les revenus divers de ce programme sont historiquement inférieurs au budget (- 0.3 million) en raison du changement de pratique intervenu dans la comptabilisation des remboursements d'hospitalisations hors canton qui sont désormais toutes déduites des montants payés à ce titre dans l'exercice.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	97%	95%		95%	2023
2. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
2.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 6 semaines	Qualité	59%	95%	75%	95%	2023
2.2 Taux d'admissions à facturer à l'AOS (assurance obligatoire des soins) délivrées dans les 6 semaines	Qualité	50%	95%		95%	2023
3. Assurer la surveillance des institutions de santé						
3.1 Taux d'inspections d'EMS par an	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
3.3 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation fixé à 20% par année	Efficacité	7.3%	20%	20%	20%	2023
3.4 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2023
4. Assurer le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par la commission de surveillance						
4.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau de la commission de surveillance dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	98.4%	100%	100%	100%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le passage au nouveau système d'information pour la gestion électronique des factures et des garanties de paiement n'a pas permis le calcul de l'indicateur sous cette forme pour l'année 2022. Une solution a été élaborée en 2023 (développement supplémentaire) par l'OCSIN. Le taux de 97% indique que l'objectif a été atteint.

Indicateur 2.1 : Suite aux évolutions concernant la délivrance d'autorisations de pratiquer, l'indicateur a dû être revu dès le 1er octobre 2022. Les nouvelles tâches inhérentes aux changements de législation (règlement d'application de l'ordonnance fédérale sur la fixation de nombres maximaux de médecins qui fournissent des prestations ambulatoires; nouvelle LPsy qui engendre la demande d'admission à facturer de tous les psychologues formés en leur propre nom et non plus par délégation) impliquent des modifications structurelles contraignant l'équipe d'allonger les délais de 15 jours à 6 semaines. Seules les demandes reçues et traitées en 2023 ont été considérées. L'équipe des droits de pratiquer s'est également chargée en 2023 de traiter toutes les demandes en attente (reçues avant 2023) car les professionnels de la santé devaient fournir des documents manquants ou des explications sur leur situation. Tous les professionnels ont été contactés pour finaliser leur demande ou les clore.

Indicateur 2.2 : Avec l'entrée en vigueur le 1er janvier 2022 des modifications de la LAMal du 19 juin 2020 impliquant la délivrance d'admission à facturer à la charge de l'assurance obligatoire des soins pour tous les professionnels de santé et institutions de santé, le service du médecin cantonal délivre aux professionnels de santé et aux personnes morales qui fournissent des prestations ambulatoires, une "admission à facturer". Pour le service, la tâche est désormais double et les deux documents (autorisation de pratique et admission à facturer) sont produits consécutivement lorsque tous les critères sont remplis. Pour rappel, les admissions à facturer à l'assurance obligatoire des soins (AOS) concernent les admissions pour les personnes physiques et les personnes morales. Un délai s'impose du fait que la tâche est double car il faut s'assurer que chaque personne physique qui demande une admission AOS soit bien au bénéfice d'une autorisation de pratiquer, qu'il s'agisse d'une demande d'admission pour elle-même ou pour une structure. De plus, les critères d'éligibilité à l'admission à facturer nécessitent davantage de vérifications, notamment en ce qui concerne l'exigence de l'activité pratique. Enfin, ce taux reflète également les demandes des médecins en liste d'attente en raison de la clause du besoin. Le taux atteint en 2022 était de 75%.

K02 Régulation et planification sanitaire (suite)

Indicateur 3.1 : Les 54 EMS ont été inspectés en 2023.

Indicateur 3.2 : Toutes les mesures correctives ont été assurées selon les délais impartis, certains ont un délai à 2024, un point sera fait au fil des inspections d'EMS avec un bilan annuel fin 2024.

Indicateur 3.3 : 29 professionnels de la santé (PdS) ont été inspectés en 2023. La mobilité des inspecteurs (deux départs dont un seul remplacé), n'ont pas permis d'assurer davantage d'inspection selon l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (Odim), la priorité a été assurée pour les inspections obligatoires (EMS, ambulances et institutions de santé).

Indicateur 3.4: Le taux atteint représente 2 inspections qui ont été assurées au sein d'institutions de santé en 2023.

Indicateur 4.1 : Le bureau de la commission n'a pas respecté le délai de 6 semaines s'agissant d'une seule affaire sur 63. Cela s'explique d'une part par la difficulté qu'ont eu les membres de cette commission à accéder aux documents sur la nouvelle plateforme numérique durant l'été, et d'autre part, au changement de Président durant la même période.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	37'359'337	879'110	2.4%	36'480'227	49'831'473
30 Charges de personnel	17'838'066	1'295'732	7.8%	16'542'334	27'292'745
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	6'047'705	-1'853'588	-23.5%	7'901'293	7'554'793
33 Amortissements du patrimoine administratif	401'166	-8'444	-2.1%	409'610	426'373
36 Charges de transfert	12'468'163	931'972	8.1%	11'536'191	11'212'849
37 Subventions redistribuées	518'244	518'244	-	-	3'278'660
39 Facturations internes	85'994	-4'806	-5.3%	90'800	66'054
REVENUS	7'281'941	574'010	8.6%	6'707'931	10'342'356
40 Revenus fiscaux	116'790	16'790	16.8%	100'000	97'284
41 Patentes et concessions	2'417	-5'183	-68.2%	7'600	4'327
42 Taxes et redevances	4'677'391	328'772	7.6%	4'348'619	4'780'185
43 Revenus divers	435'860	-3'490	-0.8%	439'350	844'692
46 Revenus de transferts	1'471'365	-286'497	-16.3%	1'757'862	1'283'316
47 Subventions à redistribuer	518'244	518'244	-	-	3'278'660
49 Facturations internes	59'875	5'375	9.9%	54'500	53'893
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-30'077'396	-305'100	1.0%	-29'772'296	-39'489'117
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-744'177</i>	<i>-583'856</i>	<i>364.2%</i>	<i>-160'321</i>	<i>-256'045</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'105'323</i>	<i>-2'293'281</i>	<i>60.2%</i>	<i>-3'812'042</i>	<i>-6'246'047</i>
COÛT COMPLET	-36'926'896	-3'182'238	9.4%	-33'744'658	-45'991'208

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	115.35	8.55	8.01%	106.80	153.72
<i>ETP fixes</i>	<i>99.80</i>	<i>-0.34</i>	<i>-0.34%</i>	<i>100.14</i>	<i>95.12</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>9.94</i>	<i>7.28</i>	<i>273.68%</i>	<i>2.66</i>	<i>57.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>5.60</i>	<i>1.60</i>	<i>40.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>0.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre les risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le service du médecin cantonal, le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation du programme de législation

Projets stratégiques :

L'année 2023 a permis de finaliser la mise en œuvre des 60 actions du **plan de promotion de la santé et de prévention** 2019-2023. Le bilan des actions réalisées se fera en 2024 en partenariat avec les autres départements de l'Etat ainsi qu'avec les acteurs du terrain. Les conclusions ainsi que le monitoring de la santé populationnelle réalisé par le projet Specchio permettront d'orienter plus finement la politique de santé publique en matière de promotion de la santé et de prévention. Les domaines tels que les addictions, l'adoption des comportements sains liés notamment à l'activité physique et l'alimentation nécessitent toujours des interventions au sein des communautés. La santé mentale et la santé sexuelle de la population restent un cheval de bataille à mener. Les actions pour lutter contre les conséquences du vieillissement de la population ainsi que les conséquences du réchauffement climatique sur la santé sont aussi des axes travaillés en 2023 et restent toujours d'actualité.

Le nouveau plan d'action de promotion de la santé et de prévention 2024-2028 a été validé par le Conseil d'Etat en décembre 2023 et transmis au Grand Conseil pour validation sous forme de résolution. Les nouvelles actions ont pour objectifs de répondre aux défis du nouveau programme de législation. Les activités prévues seront réalisées de concert avec les acteurs associatifs, institutionnels, communaux, privés et de l'Etat.

Au niveau de la diminution des risques liés à la consommation de substances, des mesures urgentes à l'intention des consommateurs de **crack** ont été déployées en début d'année. Un plan cantonal complet sur plusieurs années, impliquant plusieurs départements de l'Etat, a ensuite été adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2023. Par ailleurs, l'OCS a préparé des prémices de contre-projet à l'Initiative 193 « pour des soins dentaires accessibles à tous ».

Après les années de crise, l'année 2023 a été marquée par la finalisation de la désescalade du dispositif **COVID-19** en fin d'année. L'organisation particulière mise sur pied pour gérer la crise sanitaire appartient désormais au passé. La charge saisonnière liée à la circulation conjointe de plusieurs virus cause toutefois des surcharges répétées du système de santé, nécessitant un renforcement du pilotage et des ressources consacrées. Le secteur des maladies transmissibles a pris le relais de façon pérenne. Il a déployé des actions concernant la numérisation des processus liés aux maladies transmissibles, la lutte contre l'antibiorésistance, la promotion de la vaccination, la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, la prévention et sensibilisation concernant les maladies émergentes, la prévention et le contrôle des infections dans les EMS et la gestion des épidémies dans la communauté.

Dans le domaine de l'aide sanitaire urgente, la planification a été revue, la convention entre la direction générale de la santé et les HUG pour l'exploitation de la centrale 144 a été mise à jour, de même que les conventions avec les entreprises d'ambulances.

Dans le domaine de la surveillance de la consommation, l'Etat a poursuivi ses activités de contrôle et s'applique à respecter les fréquences de contrôles imposées par le droit fédéral. Un focus particulier a été mis sur la sécurité alimentaire en lien avec des bactéries dangereuses comme les listérias, sur le renforcement des exigences vis-à-vis des entreprises industrielles de production de denrées alimentaires ou de cosmétiques, sur les compléments alimentaires et les cigarettes électroniques. Il a également poursuivi son travail visant à améliorer la gestion et les contrôles liés à l'eau potable.

Au niveau vétérinaire, la protection des animaux a été renforcée, les affaires canines ont traité un nombre toujours plus important de dossiers, un exercice de lutte contre les épizooties a été organisé et le processus de délivrance des autorisations pour des expérimentations animales a été rationalisé.

Enfin, dans le domaine des produits thérapeutiques, des cercles de qualité ont été déployés dans plusieurs EMS pour mieux encadrer la prescription de médicaments dans ces institutions et les possibilités de vacciner en pharmacie ont été élargies.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

L'écart constaté sur les charges de personnel s'explique principalement par un surplus de dépenses salariales de 1.3 million (+ 8.55 ETP) par rapport au budget, entièrement compensé par le crédit supplémentaire obtenu de la Commission des finances en avril 2023, afin de prolonger jusqu'à la fin de l'année 2023 les contrats des collaborateurs auxiliaires en vue de maintenir un dispositif COVID-19 à la direction générale de la santé, de garantir le suivi de la vaccination ainsi que le contrôle de gestion et des activités administratives y relatives.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Les écarts de cette rubrique s'expliquent principalement par :

- un moindre recours à des mandats au service du médecin cantonal et au service de la pharmacienne cantonale (- 2 millions);
- des charges de fournitures médicales en dépassement dues principalement à des achats de vaccins HPV et à des prises en charge de vaccinations plus élevées que prévu ou d'une consommation de masques et de vaccins plus élevée que prévue (+ 0.3 million);
- des frais d'entretien liés au requalibrage des équipements du SCAV effectué une année sur deux (-0.3 million);
- une augmentation des cotisations liées à des conférences intercantionales (+ 0.2 million).

36 - Charges de transfert

Cette catégorie de charges présente un dépassement de 0.9 million par rapport au budget qui s'explique principalement par :

- l'augmentation de la subvention en lien avec l'association Première ligne afin de mettre en place un accueil permanent et une infrastructure de nuit pour accueillir les consommateurs du crack dans les locaux de Quai 9, laquelle a fait l'objet de deux demandes en autorisation de dépassement de crédit validées par la commission des finances en avril et octobre 2023 (+ 1.2 million);
- les dépenses en lien avec les actions de prévention au titre de la dîme de l'alcool et de promotion de la santé (- 0.1 million);
- la non reconduction de la contribution à la Fondation pour la sécurité des patients en lien avec la recherche appliquée et la promotion de la sécurité des patients (- 0.1 million).

37 - Subventions redistribuées

Cette rubrique enregistre les montants versés en faveur des entreprises privées afin de leur redistribuer les montants pris en charge par la Confédération pour la vaccination contre le Covid-19 et les tests de masse. Un revenu identique est comptabilisé sous la nature 47 "Subventions à redistribuer".

42 - Taxes et redevances

L'écart de revenus constatés sur cette rubrique s'explique principalement par:

- une hausse des remboursements des assurances sociales et de salaires (+ 0.5 million);
- une baisse des amendes du SCAV (-0.2 million).

43 - Revenus divers

Actifs saisis par le pouvoir judiciaire destinés au fonds contre la toxicomanie moins élevés que prévu (- 0.3 million).

Hausse des revenus en lien avec la vente de matériel de protection à Plexus-Santé (+ 0.3 million), plateforme logistique intercantonale Vaud-Genève qui gère les articles du stock.

Variation de la provision pour dépréciation du stock stratégique de matériel de protection (+ 0.1 million).

46 - Revenus de transfert

L'écart constaté sur cette rubrique découle principalement des revenus en provenance de la Confédération non perçus pour la dîme de l'alcool (- 0.3 million).

47 - Subventions à redistribuer

Les revenus de cette rubrique correspondent aux versements effectués par la Confédération en faveur des entreprises privées afin de les dédommager des dépenses qu'elles ont supportées pour la vaccination et les tests de masse Covid-19. Les charges se rapportant à ces indemnités sont enregistrées sous la nature "Subventions redistribuées" (37).

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	95%	95%	95%	95%	2023
1.2 Taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire chez des résidents genevois par les médecins	Efficacité	93%	95%	89%	95%	2023
2. Surveiller l'évolution du VIH						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics (datant de moins d'un an) d'infections VIH par an	Efficacité	38	<60	61	<90	2023
3. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
3.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	27	<55	15	<80	2023
4. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
4.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	90.5%	100%	96%	100%	2023
4.2 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) lors de contrôles inopinés	Efficacité	N/D	100%	NA	100%	2023
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	271	160	254	160	2023
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	57	85	71	85	2023
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	132	180	130	180	2023
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Respect des fréquences de contrôles des entreprises, des commerces et des établissements publics	Efficacité	92%	95%	82%	95%	2024
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficacité	392	400	415	400	2024
6.3 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	7'674	8'500	8009	8'500	2024
6.4 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2024
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Taux de réalisation des évaluations devant obligatoirement être menées par le SCAV	Efficacité	97%	95%	88%	95%	2024
7.2 Taux de traitement des dossiers d'annonces de morsures	Efficacité	99%	100%	99%	100%	2024

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
8. Veiller à un abattage conforme aux ordonnances						
8.1 Taux de contrôles ante mortem à post mortem effectués lors des abattages	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2024
9. Assurer le respect des délais fixés par la législation pour rendre les décisions sur les projets de recherche						
9.1 Taux de décisions rendues dans les délais pour les nouveaux protocoles	Efficience	90%	80%	85%	80%	2023
9.2 Taux de décisions rendues dans les délais + 10 jours pour les nouveaux protocoles	Efficience	100%	80%	99%	90%	2023

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole se maintient à 95%, ce qui correspond à la cible.

Indicateur 1.2 : Le taux d'annonces de maladies à déclaration obligatoire chez des résidents genevois par les médecins est de 93% pour la période du 01.01.2023 au 31.10.2023. Il correspond au nombre de déclarations de médecins reçues suite à des demandes de déclarations envoyées par le SMC pour chaque déclaration de laboratoire reçue. Il a progressé de 4% par rapport à 2022, grâce au processus d'automatisation, mais il reste encore de 2% inférieur à la cible de 95%.

Indicateur 2.1 : Le nombre de nouveaux diagnostics de VIH a diminué en 1 an grâce aux mesures de santé publique et possiblement au meilleur accès à la PrEP (médicament de prophylaxie pré-exposition).

Indicateur 3.1 : Il s'agit d'un indicateur de veille. Des facteurs externes à la politique du département peuvent jouer un rôle sur les consommations excessives des jeunes et leur orientation vers les HUG en cas d'intoxication alcoolique.

Indicateur 4.1 : L'année 2023 compte deux cas de non-conformité sur les 21 véhicules inspectés.

Indicateur 4.2 : Faute de disponibilité en raison des inspections prioritaires 2023, aucune inspection d'équipage d'ambulance n'a été assurée.

Indicateurs 5.1 : La valeur cible a été déterminée en fonction d'une analyse des risques par type d'établissement et des ressources disponibles. Le délai entre les inspections est comparable à ce qu'il se passe dans les autres cantons. L'engagement d'une inspectrice auxiliaire (0.7 ETP) du 01.01.2023 au 31.12.2023 a considérablement augmenté le nombre d'inspections.

Indicateur 5.2 : L'absence d'un ETP pendant 6 mois n'a pas permis d'effectuer le nombre prévu des inspections par ETP.

Indicateur 5.3 : L'absence d'un ETP pendant 6 mois n'a pas permis d'effectuer le nombre prévu des inspections par ETP.

Indicateur 6.1 : 3'051 inspectés dans les délais pour 3'318 inspections de base effectuées.

Indicateur 6.3 : Afin de rationaliser le travail des contrôleurs/inspecteurs, les prélèvements ont davantage été mutualisés pour plus de paramètres contrôlés (sur un échantillon prélevé, plusieurs analyses peuvent être effectuées). In fine, le nombre d'analyses est en réalité proche de 8'200.

Indicateur 6.4 : 271 inspections effectuées pour 262 établissements.

Indicateur 7.1 : Il s'agit de chiens listés mais également de chiens à comportements agressifs. 86 évaluations et tests de maîtrise et de comportement (TMC) effectués sur 89 prévus.

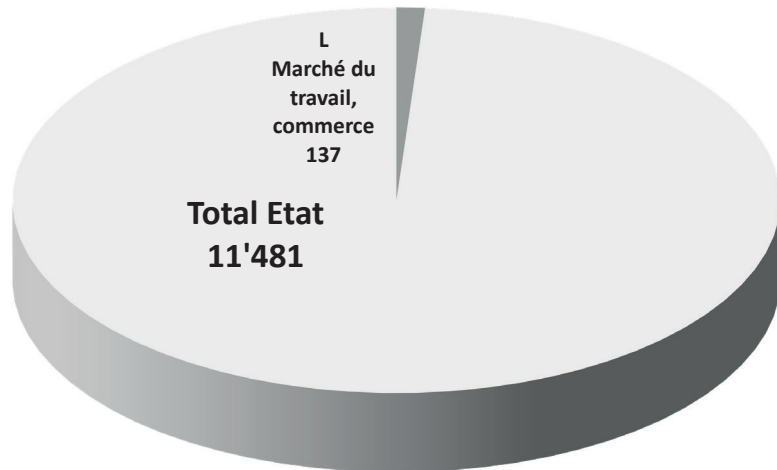
Indicateur 7.2 : 487 annonces ont été traitées sur 493 reçues.

Indicateur 9.1 : Indicateur au 30.09.2023, car il est toujours complété au trimestre suivant, le recul n'est pas assez suffisant (prochain indicateur délai 15.02.2024).

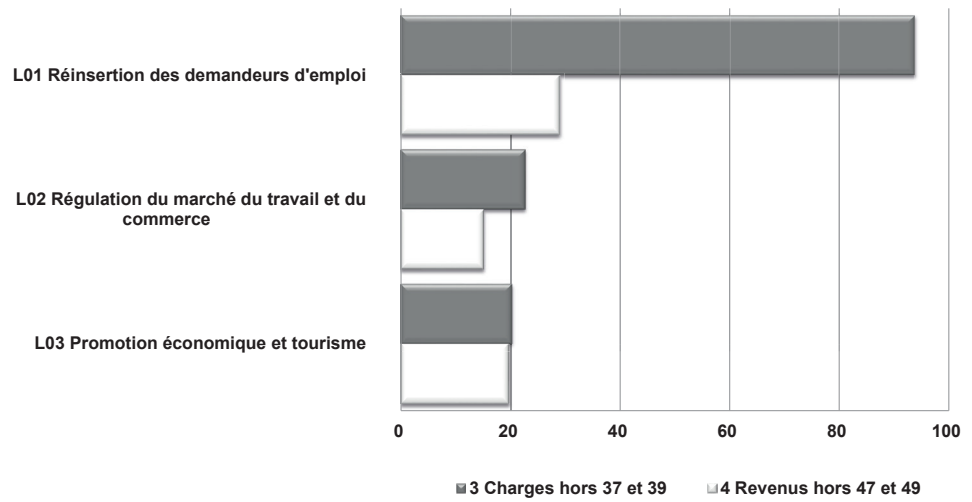
Indicateur 9.2 : Indicateur au 30.09.2023, car il est toujours complété au trimestre suivant, le recul n'est pas assez suffisant (prochain indicateur délai 15.02.2024).

L Economie et emploi

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



L Economie et emploi

Synthèse des priorités

La politique publique L regroupe trois programmes cruciaux pour soutenir l'économie et l'emploi dans notre canton: la réinsertion des demandeurs d'emploi, la régulation du marché du travail et du commerce ainsi que la promotion économique et le tourisme.

En 2023, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) a étoffé son offre de services destinés à la réinsertion des demandeurs d'emploi en initiant deux projets novateurs. D'abord, une plateforme d'information sur les mesures du marché du travail (MMT) a été mise en ligne en avril. Puis, en novembre, le projet pilote "NoLimlt Lift tes talents" a vu le jour, dans le but d'apporter un soutien concret aux personnes en recherche d'emploi afin d'améliorer leur employabilité, comme la création de CV et la préparation aux entretiens d'embauche.

L'OCE a également renforcé sa mesure LevelPlus, destinée à encourager le recrutement des personnes de plus de 50 ans, par une campagne de sensibilisation pour lutter contre l'âgisme en encourageant les employeurs à dépasser leurs préjugés.

Compte tenu des résultats probants du "Bonus employabilité" lors des exercices 2021 et 2022, le Conseil d'État a décidé de prolonger l'octroi de cette prestation jusqu'au 30 juin 2025. Instauré en application des dispositions de la loi cantonale sur le chômage (LMC), ce projet s'inscrit dans la vision du "Conseil pour le développement de l'employabilité" (CDE) et permet d'augmenter la participation financière fédérale aux allocations d'initiation au travail ([AIT](#)) accordées aux entreprises genevoises qui engagent un demandeur ou une demandeuse d'emploi (DE).

Le dispositif des emplois de solidarité (EdS) a intégré deux initiatives de développement de l'employabilité pour les candidates et candidats en fin de droit de chômage ou à l'aide sociale financière, avec pour objectif principal d'augmenter de manière significative le taux de retour des candidats en EdS sur le marché ordinaire du travail, en privilégiant le suivi d'un cursus de formation certifiante en cours d'emploi.

L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a encore intensifié ses efforts en 2023 pour notamment promouvoir la santé et la sécurité au travail, garantir le respect de la législation encadrant le marché du travail, et combattre efficacement le travail au noir. Relevons que la modification de la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) ainsi que son règlement d'application sont tous deux entrés en vigueur le 1er juin dernier.

La refonte de la loi sur les taxis et voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) est entrée en vigueur le 1er novembre 2022. Le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) a donc été largement mobilisé, en 2023, par la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, en particulier par la gestion de la fin du dispositif de location d'autorisations d'usage accru du domaine public (AUADP) et l'introduction du système d'autorisation qui s'applique désormais aux entreprises de transport et à celles de diffusion de courses.

La Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) a œuvré tout au long de l'année pour dynamiser l'économie locale, en soutenant l'entrepreneuriat et l'innovation, et en accompagnant les entreprises dans leurs transitions écologique et numérique.

Pour répondre aux enjeux de la transition écologique, la DG DERI a intensifié le déploiement des programmes « diagnostics-actions » pour les PME genevoises, afin de les aider à réduire leur empreinte carbone grâce à des outils pratiques. Dans le domaine numérique, elle a continué de promouvoir la responsabilité numérique des entreprises par une stratégie globale de communication et de promotion. L'État a également pris en compte les besoins des entreprises face aux défis du numérique et de la durabilité en intégrant ces aspects dans les offres de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (Fongit), la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), et l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI).

La campagne de sensibilisation Cekelenô a continué à valoriser l'économie de proximité, avec des initiatives variées, allant d'une campagne sur Instagram mettant le commerce genevois à l'honneur avec la participation d'humoristes locaux à l'organisation d'événements promotionnels.

Le soutien à l'initiative Building Bridges, pour la quatrième année consécutive, a souligné l'engagement de Genève envers la finance durable. La manifestation a attiré l'an passé plus de 2500 participants, avec la participation notable de M. Alain Berset, Président de la Confédération, et de Mme Ngozi Okonjo-Iweala, directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce.

Pour stimuler l'innovation, l'année 2023 a été marquée par la création de pôles économiques à haute valeur ajoutée dans des secteurs clés tels que les sciences de la vie, les industries créatives, le secteur philanthropique et l'impression 3D, sélectionnés pour leur potentiel stratégique.

Le secteur du tourisme a également connu une forte reprise en 2023, avec une augmentation significative du nombre de nuitées, dépassant de plus de 7% les chiffres de 2019, avec des retombées économiques positives notamment pour le secteur de la restauration.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	93'723'616	-1'685'733	-1.8%	95'409'349	87'892'901
30 Charges de personnel	32'958'652	-4'750'579	-12.6%	37'709'231	34'110'027
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'666'592	4'118'079	265.9%	1'548'513	980'859
33 Amortissements du patrimoine administratif	58'697	3'437	6.2%	55'260	60'157
36 Charges de transfert	55'038'538	-1'053'807	-1.9%	56'092'345	52'740'011
39 Facturations internes	1'138	-2'862	-71.6%	4'000	1'848
REVENUS	28'950'529	-3'688'124	-11.3%	32'638'653	31'217'125
42 Taxes et redevances	874'262	10'511	1.2%	863'751	1'007'276
43 Revenus divers	130'888	76'343	140.0%	54'545	1'004'626
46 Revenus de transferts	27'945'379	-3'774'978	-11.9%	31'720'357	29'205'224
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-64'773'088	-2'002'392	3.2%	-62'770'696	-56'675'776
<i>Coût d'état-major</i>	-2'145'366	-118'392	5.8%	-2'026'974	-1'412'948
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'131'892	770'519	-11.2%	-6'902'411	-6'337'063
COÛT COMPLET	-73'050'345	-1'350'264	1.9%	-71'700'081	-64'425'788

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	227.80	-44.90	-16.46%	272.70	237.65
<i>ETP fixes</i>	209.80	-46.80	-18.24%	256.60	213.15
<i>ETP auxiliaires</i>	18.00	1.90	11.80%	16.10	24.50

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi (OCE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Réinsertion des demandeurs d'emploi - sous régime cantonal
- L01.02 Réinsertion des demandeurs d'emploi - sous régime fédéral

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

L'exécution de la loi sur l'assurance-chômage étant décentralisée dans les cantons, elle est réglementée par le biais d'un accord signé entre la Confédération et chaque canton. L'accord actuel porte sur la période 2021-2024.

La principale mission de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) est de garantir un marché du travail équilibré et de lutter contre le chômage frictionnel et structurel en favorisant une réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi (DE) sur le marché du travail. A cette fin, l'Office régional de placement (ORP) assure le conseil, le placement et le contrôle des DE, et leur prescrit des mesures du marché du travail (MMT).

Afin de renforcer la transparence et le fonctionnement du marché du travail, la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage (CSAC) a mandaté en 2022 l'organe de compensation de l'AC (SECO-TC) afin d'élaborer un document relatif à la stratégie 2030 du service public de l'emploi (SPE). Cette stratégie a été validée le 13 septembre 2023.

Les projets prioritaires de l'OCE intègrent depuis quelques années déjà les axes de la stratégie SPE 2030, à savoir: offre large de services en ligne, mise à disposition d'un portail clients convivial aux processus simples, professionnalisation des services de conseil et de soutien axés sur les besoins, et une plus grande proximité avec les employeurs.

Projets prioritaires

En matière de réinsertion des demandeurs d'emploi, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) s'est aligné sur la stratégie pour le service public de l'emploi dans la vision 2030 du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), élaborée en collaboration étroite avec les cantons. Il s'est ainsi attaché à favoriser la responsabilité individuelle dans le recours aux mesures du marché du travail (MMT) en développant **2 nouvelles prestations**.

1. Plateforme d'information sur les MMT

Ouverture au public le 11 avril 2023 de la plateforme présentant les différentes MMT. L'information est ainsi transparente et visible par tous depuis la plateforme ZETEO sur le site ge.ch. Les personnes en recherche d'emploi ont à présent la possibilité de consulter l'offre de formation et de stages depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone et de faire directement des propositions à la conseillère ou conseiller en personnel.

2. Accompagner la recherche d'emploi en libre accès

Les personnes en recherche d'emploi doivent savoir comprendre deux réalités, la leur et celle des entreprises. Elles doivent savoir construire le lien entre leur profil et la réalité du besoin d'un employeur, notamment à travers une démarche de réseau, un savoir-faire et un savoir-être relationnel et en communication. Leur employabilité dépend aussi de leur énergie personnelle, c'est-à-dire de leur confiance et de leur estime de soi. C'est à partir de cette énergie qu'elles vont oser se projeter et s'engager dans une réalité encore partiellement inconnue, concurrentielle et qu'elles doivent très rapidement maîtriser. En d'autres termes, les compétences de la recherche d'emploi font partie intégrante de l'employabilité.

C'est pour cela que l'OCE a créé un nouvel espace dans ses locaux pour accompagner toutes celles et ceux qui en ont besoin. **NoLimit LIFT tes talents** est né le 27 novembre 2023 pour faciliter la recherche d'emploi, favoriser l'autonomie et gagner en confiance. En libre accès durant toute la période de chômage, LIFT permet de résoudre au quotidien les difficultés rencontrées. Au programme :

- des ateliers courts qui répondent directement à des questions concrètes;
- du speed networking pour apprendre à s'exprimer, à communiquer et à construire son réseau;
- un espace de coworking pour effectuer ses démarches de recherche d'emploi, avec au besoin le soutien d'experts;
- des ordinateurs à disposition pour toutes celles et ceux qui ne disposeraient pas de leur propre matériel.

LevelPlus

Durant l'année 2023, l'OCE a également renforcé sa mesure LevelPlus, destinée à encourager le recrutement des plus de 50 ans.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

Une campagne de sensibilisation pour lutter contre l'âgisme a ainsi été lancée invitant les employeurs à dépasser leurs préjugés. L'âge ne doit plus être un facteur discriminant et il est important de mettre en avant la valeur ajoutée de ces talents qui apportent beaucoup aux entreprises et à la société grâce aux compétences accumulées au cours des années.

« Bonus employabilité »

S'agissant des prestations cantonales, le Conseil d'Etat a décidé compte tenu des résultats probants du "Bonus employabilité" déployé sur les exercices 2021 et 2022, de prolonger l'octroi de cette prestation jusqu'au 30 juin 2025. Instauré en application des dispositions de la loi cantonale sur le chômage (LMC), ce projet-pilote répond aux mutations et aux besoins du marché du travail en termes de compétences requises et de durabilité. Il s'inscrit dans la vision du "Conseil pour le développement de l'employabilité" (CDE) que le Conseil d'Etat a institué le 1er mars 2023, en tant que commission consultative tripartite en remplacement de la task force employabilité créée au cœur de la crise Covid. Il permet ainsi d'augmenter de 4 000 francs la participation financière fédérale aux allocations d'initiation au travail ([AIT](#)) accordées aux entreprises genevoises qui engagent un ou une DE.

Emploi de solidarité

Le dispositif des emplois de solidarité (EdS) a intégré deux projets de développement de l'employabilité pour les candidat·e·s en fin de droit de chômage ou à l'aide sociale financière. L'un dans le secteur de l'intendance, l'autre dans celui de l'aide en soin et accompagnement à la personne. Ces deux projets ont pour objectif principal d'augmenter de manière significative le taux de retour des candidat·e·s en EdS sur le marché ordinaire du travail, en privilégiant le suivi d'un cursus de formation certifiante en cours d'emploi.

Les résultats intermédiaires montrent d'ores et déjà que cette évolution de la prestation EdS sera reprise dans la refonte complète des dispositions de la LMC. Tous les acteurs partagent en effet le constat que ce dispositif, qui existe depuis 15 ans, répond à un véritable besoin, mais qu'il doit évoluer. Le principal objectif sera de permettre à davantage de candidats de retrouver un emploi sur le marché du travail ordinaire, pour qu'ils puissent sortir définitivement du chômage ou de l'aide sociale.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

Le programme L01 regroupe les charges et les revenus relatifs aux parts cantonale et fédérale de l'office cantonal de l'emploi (OCE). Il présente des charges et des revenus inférieurs au budget de respectivement -1.7 million de francs et -3.7 millions de francs.

Les principales variations supérieures à 0,1 million de francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique s'élève à -4,7 millions de francs et -44.9 ETP. La vacance de postes résulte principalement des difficultés rencontrées par l'office pour attirer du personnel qualifié. Ce défi est particulièrement prononcé lors de l'embauche des conseillères et conseillers en personnel, essentiels pour soutenir et mobiliser les candidats à l'emploi dans leurs efforts de réinsertion sur le marché du travail.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

L'écart constaté sur cette rubrique s'élève à +4,1 millions de francs et provient principalement du financement complémentaire du fonds PCM à hauteur de 4,6 millions de francs pour permettre à ce dernier de présenter un résultat équilibré au 31 décembre 2023. Une demande de crédit supplémentaire à hauteur de 4,7 millions de francs a été approuvée par la Commission des finances. Ce montant est partiellement compensé par des non-dépensés sur d'autres natures de charges de biens et services.

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert présentent un non dépensé de -1 million de francs dû principalement aux éléments suivants :

- Participation cantonale à la LACI (+1,5 million de francs) qui a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire approuvée par la Commission des finances;
- Allocations de retour en emploi (ARE) et bonus employabilité (-1,5 million de francs);
- Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées (-0,5 million de francs);
- Programmes de formation (-0,4 million de francs);
- Contribution aux emplois de solidarités (EDS) (-0,2 million de francs).

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

46 Revenus de transfert - Ecart d'estimation

Ces revenus sont inférieurs de -3,8 millions de francs par rapport au budget en raison principalement de la réduction de l'enveloppe financière mise à disposition par le SECO pour le financement des ORP qui avait été initialement estimée au budget sur la base d'un taux de chômage plus élevé que celui finalement constaté pour 2023.

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs :

Indicateur 1.1 : La valeur de 216,8 est une valeur provisoire basée sur les données de janvier à octobre 2023. Les données définitives pour 2023 ne seront disponibles qu'en mars 2024.

Indicateur 2.1 : La reprise économique qui s'est amorcée en 2022 jusqu'en juillet 2023 conjuguée à la pénurie de main-d'oeuvre dans plusieurs branches économiques ont entraîné une baisse du nombre de demandeurs d'emploi plus forte qu'attendue. Cette situation a sans doute permis à un plus grand nombre de DE une sortie définitive et plus rapide du chômage et par conséquent à réduire le nombre des entrées au chômage de longue durée dans une proportion plus élevée que celle attendue.

Indicateur 3.1 : La reprise économique qui s'est amorcée en 2022 jusqu'en 2023 conjuguée à la pénurie de main-d'oeuvre dans plusieurs branches économiques ont entraîné une baisse du nombre de demandeurs d'emploi plus forte qu'attendue. Cette situation a sans doute permis à un plus grand nombre que prévu de DE une sortie définitive du chômage avant leur arrivée en fin de droits.

Indicateur 4.1 : La reprise économique qui s'est amorcée en 2022 jusqu'en juillet 2023 conjuguée à la pénurie de main-d'oeuvre rencontrée dans plusieurs branches économiques ont entraîné une baisse du nombre de demandeurs d'emploi plus forte qu'attendue. Cette situation a sans doute permis à un plus grand nombre de DE à se réintégrer plus durablement sur le marché du travail et par conséquent à réduire dans une proportion plus élevée que prévu le nombre des réinscriptions.

Indicateur 5.1 : Le taux de rotation des postes a passé de 11,34 % en 2020 à 13,22 % en 2021, 16,58 % en 2022 et 15,57 % en 2023.

Indicateur 5.2 : Le taux de retour sur le marché ordinaire a passé de 3,55 % en 2020 à 8,36 % en 2022 et 5,71 % en 2023. Pour l'année 2023, c'est 40 personnes en EDS qui ont retrouvé un emploi sur le marché ordinaire. La valeur atteinte en 2022 est liée à la période de reprise post-pandémie, alors que la situation du marché du travail s'est durcie en 2023, avec une augmentation du chômage qui a assurément péjoré le résultat de cet indicateur.

Indicateur 5.3 : La valeur de 7,4 % est la dernière valeur disponible à savoir celle relative aux inscriptions intervenues en 2022, 12 mois après un retour sur le marché ordinaire en 2021. La diminution de 12,5 % en 2022 à 7,4 % en 2023 du taux de réinscription au chômage et/ou à l'aide sociale, 12 mois après le retour sur le marché ordinaire, est due à l'amélioration du travail de suivi des candidats en EdS par les institutions partenaires et le SARE.

Indicateur 6.1 : La valeur de 140 est une valeur provisoire pour 2023. La valeur définitive ne sera connue qu'en mars 2024. La valeur atteinte en 2022 est liée à la période de reprise post-pandémie, alors que la situation du marché du travail s'est durcie en 2023, avec une augmentation du chômage qui a assurément péjoré le résultat de cet indicateur.

Indicateur 6.2 : La valeur de 26,1% est la dernière valeur disponible à savoir celle relative aux inscriptions intervenues en 2022, 12 mois après le dernier versement de la participation ARE au salaire en 2021. L'augmentation de 18,7 % en 2022 à 26,1% en 2023 du taux de réinscription au chômage et/ou à l'aide sociale, 12 mois après la dernière participation ARE au salaire est principalement liée à l'augmentation des réinscriptions des personnes dont l'ARE était d'origine LIASI (à savoir des candidats de l'Hospice général) dont le taux est 29,2% contre 24,4% pour les candidats de l'ORP d'origine LACI.

Indicateur 7.1 : La durée moyenne passe de 15 jours en 2020 à 13,47 jours en 2022 puis 13,18 jours en 2023. Cette baisse est due à la fois au nombre de demandeurs d'emploi plus bas en 2023 et à l'amélioration organisationnelle de l'OCE durant cette période.

Indicateur 8.1 : Le nombre de dossiers s'est élevé à 126 en 2019 avant la pandémie, puis à 144 en 2020, et 149 en 2021 pour redescendre à 140 en 2022. Pour 2023, il augmente à 151 et devient supérieur à l'objectif défini de 145 à long terme, raison pour laquelle un plan de mesure a été établi en automne 2023 pour permettre d'atteindre cet objectif.

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement						
1.1 Nombre moyen de jours d'indemnités	Efficacité	216.8	200	238.87	192	2025
2. Éviter le chômage de longue durée						
2.1 Entrées au chômage de longue durée en %	Efficacité	27,74 %	32 %	31.93 %	25 %	2025
3. Éviter les arrivées en fin de droits						
3.1 Arrivées en fin de droit en %	Efficacité	21,14 %	28 %	25.65 %	23 %	2025
4. Éviter les réinscriptions						
4.1 Réinscriptions en %	Efficacité	40,83 %	42 %	42.95 %	40 %	2025
5. Réinsérer sur le marché primaire les emplois de solidarité						
5.1 Taux de rotation des postes	Efficacité	15,57 %	12 %	16.58 %	12 %	2025
5.2 Taux de retour sur le marché ordinaire	Efficacité	5,71 %	7 %	8.36 %	7 %	2025
5.3 Taux de réinscription	Efficacité	7,4 %	15 %	12.5 %	15 %	2025
6. Réinsérer par la subvention à l'emploi (allocation de retour en emploi)						
6.1 Nombre de décisions d'octroi	Efficacité	140	150	157	150	2025
6.2 Taux de réinscription	Efficacité	26,1 %	20 %	18.7 %	20 %	2025
7. Prise en charge rapide						
7.1 Durée moyenne en jours entre l'inscription et l'entretien diagnostic	Efficacité	13,18 jours	15 jours	13.47 jours	15 jours	2025
8. Améliorer la qualité du suivi du demandeur d'emploi						
8.1 Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel	Qualité	151	145	140	145	2025

Commentaires

Indicateurs 1, 2, 3, 4, 7 et 8 : Ces indicateurs sont fédéraux et ont été alignés sur les indicateurs du Seco.

Indicateur 5.1 : Le taux de rotation des postes correspond au nombre de nouveaux engagements EdS sur le nombre de personnes ayant été occupées en Eds.

Indicateur 5.2 : Le marché primaire du travail est le marché de l'emploi ordinaire où règnent les conditions de travail et d'occupation habituelles de l'économie du marché. Par opposition, le marché du travail secondaire couvre entre autres les postes de travail protégés ou non concurrentiels.

Indicateur 5.3 : Cet indicateur correspond au taux de bénéficiaires EdS réinscrits au chômage et /ou qui émargent à l'aide sociale financière une année après leur retour sur le marché ordinaire.

Indicateur 6.2 : Cet indicateur correspond au taux de bénéficiaires réinscrits au chômage et/ou touchant l'aide sociale financière une année après l'échéance de l'allocation de retour en emploi.

L02 Régulation du marché du travail et du commerce

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	22'701'907	-661'869	-2.8%	23'363'776	21'472'048
30 Charges de personnel	20'183'898	-677'473	-3.2%	20'861'371	19'909'235
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'562'984	117'299	8.1%	1'445'685	908'132
33 Amortissements du patrimoine administratif	59'679	-11'848	-16.6%	71'527	64'792
36 Charges de transfert	874'416	-89'777	-9.3%	964'193	582'518
39 Facturations internes	20'929	-71	-0.3%	21'000	7'371
REVENUS	15'171'231	842'884	5.9%	14'328'347	10'619'375
42 Taxes et redevances	12'732'011	624'114	5.2%	12'107'897	8'001'273
43 Revenus divers	46'395	26'395	132.0%	20'000	249'949
46 Revenus de transferts	2'389'218	189'218	8.6%	2'200'000	2'365'900
49 Facturations internes	3'607	3'157	701.6%	450	2'253
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'530'676	1'504'753	-16.7%	-9'035'429	-10'852'673
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-1'313'823</i>	<i>-192'467</i>	<i>17.2%</i>	<i>-1'121'356</i>	<i>-824'705</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'429'621</i>	<i>-1'032'393</i>	<i>19.1%</i>	<i>-5'397'228</i>	<i>-6'273'760</i>
COÛT COMPLET	-15'274'120	279'892	-1.8%	-15'554'012	-17'951'138

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	137.30	-0.35	-0.25%	137.65	137.20
<i>ETP fixes</i>	<i>127.60</i>	<i>-5.20</i>	<i>-3.92%</i>	<i>132.80</i>	<i>124.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>9.70</i>	<i>4.85</i>	<i>100.00%</i>	<i>4.85</i>	<i>12.60</i>

Descriptif du programme

Description du programme

Ce programme a pour objectif la promotion et le maintien de la paix sociale, la protection de la santé et de la sécurité au travail, la régulation du marché du travail, la lutte contre le travail au noir, la régulation du commerce ainsi que la tenue du registre du commerce (RC) et du répertoire des entreprises genevoises (REG).

Il porte, en particulier, sur la mise en œuvre des réglementations fédérale et cantonale dans les domaines suivants :

- Prévention des atteintes physiques et psychiques, des accidents et maladies associés au travail;
- Application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes;
- Ediction et contrôle des conditions minimales de travail et prestations sociales en usage;
- Contrôle du salaire minimum genevois et des salaires minima fixés dans des contrats-types de travail (CTT);
- Organisation de la coordination cantonale en matière de lutte contre le travail au noir et contrôle du respect du dispositif par les entreprises actives à Genève;
- Délivrance d'autorisations dans les domaines de la restauration, de l'hôtellerie, du divertissement, de la vente d'alcool et des produits assimilés au tabac, des jeux d'argent et du transport professionnel de personnes et contrôle du respect des conditions d'autorisation;
- Contrôle des commerces;
- Enregistrement et publication des informations juridiquement pertinentes sur des entreprises et autres entités inscrites au RC;

L02 Régulation du marché du travail et du commerce (suite)

- Collecte, mise à jour et publication des données relatives aux entreprises et établissements actifs dans le canton de Genève;
- Mise à disposition et transmission d'informations concernant les domaines de compétence de l'OCIRT et soutien au partenariat social.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Ce programme contient les prestations suivantes :

L02.01 Régulation du commerce

L02.02 Régulation du marché du travail

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation des projets prioritaires 2023

Inspection du travail (IT)

Le contrôle du marché du travail et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement est de la responsabilité conjointe de l'IT, de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et des commissions paritaires. L'IT et l'IPE ont la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail et d'effectuer des contrôles dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat-type de travail (CTT) et auprès des entreprises tenues de respecter les conditions de travail et prestations sociales en usage, dont notamment celles actives sur un marché public. A la demande d'une commission paritaire, l'IPE peut également être mandatée pour contrôler le respect d'une CCT étendue.

En 2023, les contrôles effectués par l'IT auprès des entreprises suisses dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE ont été de 1'307 pour un total de travailleurs contrôlés de 16'579. Les contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers ont été de 197 pour un total de travailleurs contrôlés de 701.

En matière de salaire minimum cantonal, l'IT a initié 101 contrôles.

En matière de santé et sécurité au travail, 840 contrôles ont été effectués en 2023. L'IT mène des contrôles de prévention consacrés à l'analyse du dispositif mis en place par les entreprises pour protéger la sécurité et la santé au travail. Elle traite également les plaintes qui lui sont adressées en la matière, procède à l'examen des plans concernant les locaux de travail et mène des campagnes de contrôles concernant des secteurs ou thématiques spécifiques.

Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN)

La refonte de la loi sur les taxis et voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2022. La PCTN a donc été largement mobilisée, en 2023, par la mise en œuvre de ce nouveau système, en particulier par la gestion de la fin du dispositif de location d'autorisations d'usage accru du domaine public (AUADP) et l'introduction du système d'autorisation qui s'applique désormais aux entreprises de transport et aux entreprises de diffusion de courses.

En matière de contrôles, la PCTN a effectué en 2023 :

- 1'387 contrôles selon la LRDBHD (restauration, hôtellerie et divertissement) ayant abouti à 88 mesures de fermeture immédiates, 93 constats d'infractions graves et 413 avertissements;
- 810 contrôles selon la LTGVEAT (vente d'alcool et de tabac) ayant abouti à 83 mesures de cessation de la vente, 27 constats d'infractions graves et 339 avertissements;

L02 Régulation du marché du travail et du commerce (suite)

- 266 contrôles selon la LHOM (heures d'ouverture des magasins) ayant abouti à 42 constats d'infractions graves et 108 avertissements;
- 1'046 contrôles selon la LIF (interdiction de fumée) ayant abouti à 66 constats d'infractions graves et 540 avertissements;
- 393 contrôles selon l'OIP (indication des prix) ayant abouti à 29 constats d'infractions graves et 154 avertissements.

En matière de travail au noir, 336 enquêtes ont été finalisées en 2023, dont 85 ont fait l'objet d'une dénonciation au Ministère public. La PCTN a rendu 47 décisions d'exclusion de marchés publics et/ou d'aides financières.

En matière de métrologie, la PCTN a contrôlé près de 3'000 instruments de mesure évoluant dans le domaine du commerce ou de la sécurité comme par exemple, les balances, les distributeurs de carburant, les analyseurs : 90% des instruments contrôlés fonctionnent correctement.

La PCTN a par ailleurs délivré 2'799 autorisations pour les établissements publics en vertu de la LRDBHD, dont 2'093 pour des cafés-restaurants, et 774 autorisations pour des animations musicales.

En outre, 50 sanctions ont été prononcées pour des nuisances sonores.

Main d'œuvre-étrangère (MOE)

La MOE a examiné 2'957 dossiers en 2023, un chiffre stable par rapport à 2022.

Elle a octroyé 445 permis B et 224 permis L à des ressortissants d'Etats tiers.

En raison du Brexit, la MOE traite depuis le 1^{er} janvier 2021 les demandes concernant les ressortissants britanniques; ceux-ci disposent de contingents séparés. Ainsi, 89 permis B et 26 permis L ont été octroyés en 2023.

La MOE a également octroyé 454 autorisations 120 jours.

Par ailleurs, 110 personnes détachées par des entreprises européennes ont reçu des autorisations.

La MOE a aussi traité 282 demandes d'autorisation de travail déposées en faveur de personnes à protéger, et 65 demandes déposées en faveur de requérants d'asile.

Registre du commerce (RC)

En 2023, le nombre de dossiers traités s'est élevé à 24'206 avec 4'334 inscriptions nouvelles, 17'138 modifications et 2'734 radiations.

Le nombre total d'entreprises inscrites est toujours en constante augmentation dès lors que les inscriptions nouvelles dépassent toujours les radiations. Près de 54'000 entreprises sont ainsi inscrites au RC, dont 36 % sous forme de société anonyme, 32 % sous forme de société à responsabilité limitée et 20 % en tant qu'entreprise individuelle.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

Le programme L02 présente des charges inférieures de -0.7 million de francs et des revenus supérieurs de +0.8 million de francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 0,1 million de francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de -0,7 million de francs par rapport au budget, principalement en raison d'un non dépensé sur les jetons de présence (Inspection paritaire des entreprises (IPE) et commissions officielles) ainsi qu'à la vacance de postes en cours d'année.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Ces charges présentent un dépassement de +0,1 million de francs qui s'explique principalement par des dotations aux provisions pour débiteurs douteux plus importantes en lien avec l'augmentation de la facturation (+0,5 million de francs) compensées par un non-dépensé sur d'autres natures de charges de biens et services.

L02 Régulation du marché du travail et du commerce (suite)

42 Taxes - Ecart d'estimation

Les taxes augmentent de +0,6 million de francs en lien principalement avec l'augmentation du volume des émoluments du Registre du commerce (+0,5 million de francs).

46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

Les revenus de transferts sont supérieurs au budget de +0,2 million de francs et concernent les dédommagements de la Confédération (Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST) et Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs :

Indicateur 1.1 : Pour 2023, le nombre reste à 400 car malgré les mesures prises par le RC pour rétablir la situation légale des entreprises, de nouvelles entreprises ne respectent plus le critère de légalité relatif à l'inscription de l'organe de révision.

Indicateur 1.2 : La valeur 2023 est supérieure à l'objectif défini ainsi qu'à la valeur pré-pandémie (235 en 2019).

Indicateur 1.3 : Le taux de 80 % pour 2023 est une estimation car l'outil de gestion SIC ne sera disponible que dès 2024.

Indicateur 2.1 : La valeur 2023 est supérieure à l'objectif défini ainsi qu'à la valeur pré-pandémie (1978 en 2019).

Indicateur 2.2 : Grâce aux mesures apportées à la modification de la procédure d'approbation permettant d'en raccourcir la durée, le nombre de contrôle a pu être augmenté en 2023.

Indicateur 2.3 : La valeur 2023 est supérieure à l'objectif défini ainsi qu'à la valeur pré-pandémie (84,2 % en 2019).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'efficacité et la qualité de la régulation du commerce						
1.1 Nombre d'entités inscrites sans organe de révision ou sans mention de renonciation au contrôle restreint (opting-out)	Efficacité	400	200	N/A	200	2025
1.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées dans le cadre de la loi sur le travail au noir (LTN)	Efficacité	336	300	371	300	2025
1.3 Pourcentage des demandes LRDBHD traitées par le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) dans les 30 jours	Qualité	80 %	80 %	N/A	80 %	2025
2. Veiller au respect des conditions de travail dans les entreprises et assurer une mise à disposition efficiente de la main-d'oeuvre étrangère						
2.1 Nombre de contrôles effectués en matière de contrôle du marché du travail	Efficacité	2044	2'000	1753	2'000	2025
2.2 Nombre de contrôles effectués en matière de protection de la sécurité du travail	Efficacité	840	850	831	850	2025
2.3 Pourcentage de dossiers traités par le service main d'oeuvre étrangère (MOE) dans les 30 jours	Efficacité	85 %	75 %	83.5 %	75 %	2025

L02 Régulation du marché du travail et du commerce (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur mesure le nombre de sociétés avec une carence au niveau de l'inscription de l'organe de révision due à la démission de l'organe de révision sans remplacement par la société ou à l'absence de mention de renonciation au contrôle restreint des comptes annuels (opting-out). La mesure pour pallier cette situation consiste à augmenter le nombre de procédures d'office initiées par le Registre du commerce.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur prend en compte le nombre total d'entreprises ayant été contrôlées par les inspecteurs chargés de la lutte contre le travail au noir de la PCTN, afin de détecter les violations des dispositions légales en matière de déclaration aux assurances sociales et aux impôts, ou de constater l'emploi de travailleurs étrangers en situation illégale.

Indicateur 1.3 : Le délai légal de traitement des autorisations par la PCTN est fixé à 60 jours par l'article 31, alinéa 12 du règlement d'exécution de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (RRDBHD) (I 2 22.01). Dans l'objectif de faciliter les activités économiques, il ne convient donc pas de mesurer le respect du délai légal (60 jours), mais de viser à raccourcir ce délai en faveur d'une accélération des procédures. L'objectif fixé est que 80 % des autorisations soient délivrées en 30 jours.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du service de l'inspection du travail en matière de conditions de travail des entreprises genevoises, suisses ou étrangères par le biais de visites d'entreprises, de contrôles sur pièces ou d'enquêtes systématiques. L'indicateur repose sur le nombre de contrôles défini dans le contrat de prestations avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il convient toutefois de relever que le nombre de contrôles effectués peut varier de manière importante, en fonction de la complexité des secteurs économiques contrôlés.

Indicateur 2.2 : Cet indicateur porte sur les visites d'entreprises effectuées par le service de l'inspection du travail concernant l'application de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) ainsi que les interventions d'office dans le cadre de campagnes de prévention ou sur plainte. Ces contrôles font l'objet d'un contrat de prestation entre le canton et la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). L'objectif visé correspond à celui fixé dans le cadre de ce contrat de prestations.

Indicateur 2.3 : Cet indicateur porte sur les demandes d'autorisation transmises au service de la MOE pour examen. La durée est mesurée en jours calendaires à compter de la date de réception de la demande jusqu'au renvoi du dossier à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

L03 Promotion économique et tourisme

Département responsable : DEE

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	20'285'628	-2'651'398	-11.6%	22'937'026	36'432'162
30 Charges de personnel	4'565'191	-169'851	-3.6%	4'735'042	4'618'317
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'464'960	-2'314'146	-48.4%	4'779'106	2'983'992
33 Amortissements du patrimoine administratif	108'760	-13'623	-11.1%	122'383	108'050
36 Charges de transfert	13'146'453	-154'042	-1.2%	13'300'495	28'721'215
39 Facturations internes	264	264	-	-	589
REVENUS	19'768'674	14'487'699	274.3%	5'280'975	26'432'406
42 Taxes et redevances	70'124	61'149	681.3%	8'975	18'926
43 Revenus divers	12'505'966	12'233'966	4'497.8%	272'000	9'778'205
44 Revenus financiers	5'300'000	300'000	6.0%	5'000'000	5'770'000
46 Revenus de transferts	1'892'583	1'892'583	-	-	10'865'276
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-516'954	17'139'097	-97.1%	-17'656'051	-9'999'756
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-297'160</i>	<i>-42'639</i>	<i>16.8%</i>	<i>-254'521</i>	<i>-191'306</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'031'818</i>	<i>184'627</i>	<i>-15.2%</i>	<i>-1'216'445</i>	<i>-797'779</i>
COÛT COMPLET	-1'845'932	17'281'085	-90.3%	-19'127'017	-10'988'841

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	24.60	-7.00	-22.15%	31.60	30.50
<i>ETP fixes</i>	<i>15.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>15.80</i>	<i>16.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>7.00</i>	<i>-5.90</i>	<i>-45.74%</i>	<i>12.90</i>	<i>11.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.80</i>	<i>-1.10</i>	<i>-37.93%</i>	<i>2.90</i>	<i>2.90</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour objectif de contribuer à un environnement favorable à une économie libre, responsable, diversifiée, circulaire et solidaire, c'est-à-dire durable. Il s'agit de favoriser la promotion de l'économie locale et l'émergence d'un écosystème vertueux, également à l'échelle régionale (endogène) et internationale (exogène).

Ce programme doit permettre à l'économie genevoise de maintenir son dynamisme et sa compétitivité dans la phase d'adaptation aux enjeux environnementaux et aux enjeux économiques et sociaux qui en découlent, afin d'en réduire les risques et d'en faire une source d'opportunités. Il a également pour vocation de traiter les défis liés à l'emploi et à l'employabilité, ainsi qu'à la transformation numérique de notre économie et de notre société.

Par ailleurs, ce programme comporte également le développement de nouvelles propositions touristiques, responsables et durables, le renforcement d'offres innovantes pour les salons et congrès ainsi que l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (Palexpo, Arena, Ports Francs et Fondation des terrains industriels (FTI)) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) et les entités concernées.

L03 Promotion économique et tourisme (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L03.01 Promotion économique et tourisme
- L03.02 Développement des zones industrielles

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

En 2023, la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DGDERI) a poursuivi son accompagnement des entreprises genevoises afin de les soutenir dans leur adaptation aux défis économiques actuels, la transformation de leurs modèles d'affaires et assurer ainsi leur viabilité sur le long terme. Les cinq axes stratégiques prioritaires déjà identifiés en 2022 ont ainsi été mis en œuvre à travers un ambitieux programme de 34 mesures destinées à consolider la résilience de l'économie genevoise.

Pour répondre aux défis liés à la **transition écologique**, la DGDERI a intensifié une des initiatives clés de 2022, à savoir le déploiement de « diagnostics-actions » au sein même des entreprises genevoises. L'objectif de cette initiative est de fournir aux PME des outils fonctionnels conçus pour faciliter la mise en place d'actions concrètes en accord avec leurs conditions opérationnelles spécifiques. L'ambition est de réduire l'empreinte carbone des PME et, de manière plus générale, de favoriser l'élaboration et l'intégration d'une politique de durabilité interne. Les analyses réalisées en 2023 ont abouti à près de 1000 recommandations dont plus de 800 qui seront mises en œuvre par les entreprises concernées dans les mois et années à venir. Un suivi trimestriel de l'implémentation des recommandations sera assuré auprès des entités accompagnées pendant toute l'année 2024.

Dans le **domaine du numérique**, la DGDERI a poursuivi ses efforts pour soutenir une stratégie globale de communication et de promotion de la responsabilité numérique des entreprises. En effet, face à la compétitivité internationale, il est essentiel de sensibiliser et de conseiller les responsables d'entreprises sur l'intégration des nouvelles technologies dans leurs modèles d'affaires, en privilégiant une approche responsable qui soutient le développement et stimule l'innovation. La DGDERI a ainsi étoffé son programme de formation sur les différentes thématiques de l'économie numérique avec six nouveaux guides, deux cursus de cours en ligne (MOOC) et un cursus de formation en présentiel sur l'usage de l'intelligence artificielle. Ces ressources sont conçues pour informer et former les entreprises mais aussi, plus généralement, l'ensemble de la population genevoise. Ce faisant, l'Etat veut promouvoir une intégration judicieuse et responsable des technologies numériques dans l'économie locale et minimiser le risque de perte de compétitivité des entreprises genevoises face aux nouveaux enjeux du numérique.

La DGDERI a également poursuivi ses efforts pour **renforcer l'économie de proximité et les commerces genevois**. En 2023, la campagne de sensibilisation Cekelenô a été marquée par la réalisation de plusieurs nouvelles vidéos mettant le commerce genevois à l'honneur, le déploiement d'une campagne d'affichage et d'un tram publicitaire, ainsi que par l'organisation de plusieurs événements de promotion du secteur, notamment lors de la Course de l'Escalade. En parallèle, la 10ème édition des Prix du commerce, organisée en décembre à l'Ecole Hôtelière de Genève, a récompensé les commerces genevois les plus innovants et dynamiques en 2023. Dans un souci d'optimisation des ressources régionales et pour soutenir les filières locales, la DGDERI a piloté la mise en œuvre de cinq projets innovants sélectionnés lors de l'« Appel à projet pour le développement de l'économie de proximité ». Les projets retenus seront suivis durant toute l'année 2024 et feront l'objet d'une évaluation d'impact finale.

Face aux enjeux économiques et sociétaux actuels, la **finance durable** est fondamentale car elle oriente les investissements et les capitaux sur des pratiques respectueuses de l'environnement et socialement responsables, contribuant ainsi à une croissance économique plus durable et engagée. Dans ce contexte, le DEE a poursuivi son soutien à l'initiative collaborative *Building Bridges* pour la 4^{ème} année consécutive. En 2023, la manifestation a réuni plus de 2500 acteurs de différents secteurs à Genève pour faire progresser la finance durable, établir des critères objectifs pour cette dernière et traiter de l'interdépendance des capitaux sociaux, naturels et financiers.

Concernant **l'employabilité**, autre enjeu majeur pour notre économie et nos emplois, le Conseil d'Etat a approuvé en mars 2023, un règlement pour la création d'une commission officielle dédiée à l'employabilité, nommée *Conseil pour le développement de l'employabilité*. Celui-ci succède à la Task force employabilité établie en 2020. Ce Conseil, rapportant directement à une délégation du Conseil d'Etat à l'employabilité, vise à amplifier les mesures en faveur d'une employabilité accrue, une priorité clé du programme de législation 2023-2028 du Conseil d'Etat.

Dans le but de dynamiser l'innovation, encourager les synergies entre entreprises et institutions académiques, accroître le développement économique durable et améliorer la compétitivité, la DGDERI a initié en 2023 la création de plusieurs pôles économiques à haute valeur ajoutée. Cette stratégie se concentre sur quatre secteurs clés pour le canton, choisis pour leur potentiel stratégique et leur impact futur : l'impression 3D, le secteur philanthropique, les sciences de la vie, et les industries créatives, avec un engagement continu dans ces domaines pour les années à venir.

L03 Promotion économique et tourisme (suite)

En 2023, le secteur du tourisme a connu une forte reprise. L'année 2023 est une année record avec une augmentation du nombre de nuitées de plus de 7% par rapport à l'année 2019. En 2023, la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de promotion de la destination en combinant des offres de services et d'animation (stratégie Resort). La FGT&C a également poursuivi sa stratégie digitale en renforçant sa présence sur les réseaux sociaux. Dans ce contexte, l'Etat suit attentivement les prestations de la FGT&C en soulignant l'importance du renforcement de la durabilité de la destination et en soutenant le développement des activités de loisirs. Par ailleurs, au niveau du tourisme d'affaires, l'Etat œuvre pour améliorer les conditions cadre relative à l'attractivité de la place genevoise.

Par ailleurs, l'Etat a intégré les préoccupations des entreprises liées à la transition numérique et aux défis liés à la durabilité dans les prestations proposées par la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (Fongit), la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) et l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI). En collaboration avec ces derniers, l'Etat a défini les orientations des prestations de soutien aux entreprises afin de les soutenir dans leur processus de digitalisation et de transition vers la durabilité.

Finalement, les zones industrielles et artisanales du canton revêtent une importance pour le développement économique de notre territoire, à la fois en termes d'emplois, de valeur économique et de diversification du tissu économique. Elles accueillent en effet 75'000 emplois et représentent 16% du PIB genevois.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

Le programme L03 présente des charges inférieures de -2,6 millions de francs et des revenus supérieurs de +14,5 millions de francs par rapport au budget.

Les principales variations supérieures à 0,1 million de francs, hors natures 33, 39 et 49 sont les suivantes :

30 Charges de personnel - Ecart d'estimation

Les charges de personnel sont inférieures de -0,2 million de francs par rapport au budget en lien avec une utilisation moindre d'auxiliaires compte tenu principalement du retrait du projet de loi d'investissement (PL 13221) en faveur des entreprises pour la transition de l'économie vers la durabilité pour lequel 2 ETP d'auxiliaires étaient prévus en 2023.

31 Charges de biens et services - Ecart d'estimation

Les charges de biens et service sont inférieures de -2,3 millions de francs par rapport au budget compte tenu des éléments suivants :

- Le changement de législature qui a eu comme conséquence une nouvelle priorisation des objectifs et des besoins entraînant ainsi le report voire l'abandon de certains projets;
- Suite au retrait du PL 13221, le budget prévu initialement de 0,2 million de francs n'a pas été utilisé;
- Le financement des projets innovants sélectionnés lors de l'«Appel à projet pour le développement de l'économie de proximité» prévus initialement à hauteur de 0,5 million de francs s'est avéré être des charges de transferts (nature 36) et non pas des mandats à des tiers;
- Un recours moindre à des prestataires externes pour le traitement des dossiers et des recours en matière d'aides cas de rigueur en faveur des entreprises (-0,2 million de francs).

36 Charges de transfert - Ecart d'estimation

Les charges de transfert sont inférieures de -0,2 million de francs par rapport au budget pour les raisons suivantes :

- Dépenses inférieures en faveur des concordats intercantonaux (-0,1 million de francs);
- Dépenses supérieures pour les actions en faveur de l'économie genevoise (+0,2 million de francs) compensées par des dépenses inférieures pour le soutien aux organismes actifs dans l'économie genevoise (-0,1 million de francs) et la promotion de l'économie circulaire (-0,2 million de francs).

L03 Promotion économique et tourisme (suite)

43 Revenus divers - Ecart d'estimation

L'augmentation des revenus divers de +12,2 millions de francs est due principalement aux éléments suivants :

- Reprise de la dépréciation sur la valeur du capital de dotation à la Fondation d'aides aux entreprises (FAE) suite à l'analyse de la Cour des comptes sur les risques financiers de la FAE au 31 décembre 2023 (+12,4 millions de francs).
- Diminution des récupérations d'anciennes cautions concernant des dossiers de la FAE (-0,2 million de francs).

44 Revenus financiers - Ecart d'estimation

L'écart de +0,3 million de francs est dû à la participation de l'Etat de Genève au bénéfice de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) qui a été plus élevée que prévu.

46 Revenus de transferts - Ecart d'estimation

Les revenus de transferts sont supérieurs de +1,9 million de francs et correspondent principalement aux éléments suivants :

- Rétrocession par la Confédération du 5 % des aides cas de rigueur pour les entreprises avec un chiffre d'affaires de plus de 5 millions refacturées suite à la réalisation par les entreprises de bénéfices (1,7 million de francs),
- Restitution du solde de la part non utilisée de la subvention LIAF notamment d'Eclosion SA (0,1 million de francs).

Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs :

Indicateur 1.1 : En 2023, la DG DERI n'assure plus les formations OTP Newstart. De plus, les formations en présentiel et les cursus de cours en ligne (MOCC) liés à la responsabilité numérique des entreprises (RNE) font désormais l'objet des indicateurs spécifiques 4.1 "nombre de participants à la formation en ligne sur la RNE (MOOC)" et 4.2 "Nombre de participants à la formation proposée en présentiel".

Indicateur 2.1 : La valeur de 3283 reflète le nombre d'inscrits et non pas le nombre effectif de participants (il faut considérer un taux d'environ 30% de no-show). Pour les événements faisant l'objet d'un live, les participants sont comptabilisés. Pour les événements faisant l'objet d'un enregistrement avec replay mis à disposition en ligne, les vues de ces replays ne sont pas comptabilisées.

Indicateur 3.1 : Le nombre de dossiers de candidature validés a passé de 47 en 2022 à 68 en 2023.

Indicateur 3.2 : La valeur de 86 % porte sur la volée 2022 du diagnostic-action (DA) puisque la mise en œuvre de leur plan d'action s'est effectuée en 2023. Les chiffres relatifs aux entreprises du DA 2023 seront disponibles en 2024.

Indicateur 3.3 : La valeur de cet indicateur porte sur les données récoltées en juin 2023 relatives aux entreprises ayant participé au DA en 2022. Le chiffre portant sur l'année 2023 dans son entièreté sera disponible en mars 2024.

Indicateur 4.1 : La valeur 2023 est largement supérieure à l'objectif initialement défini.

Indicateur 4.2 : La valeur 2023 est largement supérieure à l'objectif initialement défini.

Indicateur 4.3 : La donnée pour l'année 2023 n'est pas encore disponible. La valeur est déterminée en fonction du résultat des questionnaires envoyés aux participants 6 mois après la formation.

Indicateur 5.1 : Le taux est stable variant de 97,26 % en 2020 à 98,49 % en 2021, 98,2 % en 2022 et 97,1 % en 2023.

Indicateur 6.1 : Compte tenu de la période de pandémie, le taux a passé de 53 % en 2019 à 17,4 % en 2020, 20 % en 2021, 41 % en 2022 et 48,9 % en 2023.

Indicateur 7.1 : La valeur de cet indicateur est sujet à d'importantes fluctuations d'une année à l'autre en fonction de la temporalité de l'avancement des projets et de leur réalisation. Ainsi, la valeur a passé de 5,2 millions en 2021 à 3,5 millions en 2022 et 3,2 millions en 2023.

Indicateur 8.1 : Le nombre de congrès obtenus pour 2023 est de 24, en hausse par rapport à 2022 (21) et 2021 (13).

L03 Promotion économique et tourisme (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton (art 5, al. 2 litt a LDévEco)						
1.1 Nombre d'actions de formation de la DG DERI favorisant la création d'entreprises	Efficacité	25	30	28	25	2025
2. Faciliter le développement des entreprises installées dans le canton (art 5, al. 2 litt b LDévEco)						
2.1 Nombre de participants aux conférences et événements (co-) organisés par la DG DERI	Efficacité	3283	900	2191	1'300	2025
3. Accompagnement à la transition et à l'adaptation des modèles d'affaires des PME						
3.1 Nombre de demandes d'accompagnement adressées au programme et acceptées	Efficacité	68	50	N/A	60	2025
3.2 Pourcentage des entreprises accompagnées ayant entamé leur plan d'action	Efficacité	86 %	50 %	N/A	80 %	2025
3.3 Niveau de mise en œuvre du plan d'action des entreprises accompagnées	Efficacité	40 %	30 %	N/A	30 %	2025
4. Accompagnement à la responsabilité numérique des entreprises (RNE)						
4.1 Nombre de participants à la formation en ligne sur la RNE (MOOC)	Efficacité	740	500	N/A	500	2025
4.2 Nombre de participants à la formation proposée en présentiel	Efficacité	155	100	N/A	100	2025
4.3 Taux de mise en œuvre d'une politique RNE au sein des entreprises formées	Efficacité	N/A	30 %	N/A	30 %	2025
5. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Fracs (Praille et Aéroport)						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	97.1 %	97 %	98,2 %	97 %	2025
6. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
6.1 Taux d'occupation	Efficacité	48.9 %	50 %	41 %	50 %	2025
7. Développer les infrastructures en zone industrielle						
7.1 Investissements en millions de francs par année dans des infrastructures (études, autorisation, réalisations)	Efficacité	3.2	6.25	3.5	10.5	2025
8. Promouvoir la destination touristique genevoise auprès des organisateurs de conférence et de congrès et les soutenir dans l'organisation de leur événement						
8.1 Nombre de congrès et séminaires d'entreprise obtenus	Efficacité	24	25	21	25	2025

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur représente le nombre d'actions de formation liées à la promotion économique en faveur d'entreprises locales en création, dispensées lors des séances regroupant au minimum 20 entrepreneurs, et qui comprennent les Matinales des Créateurs, les Ateliers des Créateurs, les Ateliers GEW et les OTP Newstart.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DG DERI relative aux prestations de conseils à l'implantation, à la création et au développement des entreprises. Il représente le nombre de participants à des conférences et événements (co-) organisés par la DGDERI, destinés à informer et sensibiliser sur des sujets d'actualité économique et sur des évolutions technico-juridico-fiscales, ainsi qu'à valoriser le savoir-faire et l'expertise et l'économie genevoise. Sont concernés le Forum économie numérique, la soirée d'ouverture de la Semaine

L03 Promotion économique et tourisme (suite)

mondiale de l'entrepreneuriat (GEW), les Petits déjeuners des PME et des start-up, les Tables rondes Etat-Philantropie, les Tables rondes du Grand Genève (TRGG), les Rencontres du management durable (RMD), la soirée genevoise à EPHJ, le BioAlps Networking Day, le webinaire énergie, les Rencontres de l'économie circulaire et les événements Diagnostic action, ainsi que la soirée de remise des Prix du commerce.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure le nombre de dossiers de candidatures validés. Pour l'année 2022, le nombre a été de 47 dossiers.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement des plans d'action au sein des entreprises. La valeur est établie selon le résultat de l'enquête des mandataires auprès des entreprises accompagnées, 12 mois après la fin de l'accompagnement.

Indicateur 3.3 : Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en œuvre des plans d'action au sein des entreprises. La valeur est établie selon le résultat de l'enquête des mandataires auprès des entreprises accompagnées, 12 mois après la fin de l'accompagnement.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure l'importance de la participation à la formation en ligne (MOOC - *Massive Open Online Course* » ou « cours en ligne ouvert et massif) sur la RNE (responsabilité numérique des entreprises).

Indicateur 4.2 : Cet indicateur mesure la participation à la formation complète en présentiel (durée est de 6 heures) et qui ont obtenu la certification de la HES.

Indicateur 4.3 : Cet indicateur mesure la mise en œuvre des actions suite à l'obtention de la certification de la HES. Il s'agit du pourcentage d'entreprises ayant au moins initié une réflexion ou une action en lien avec la RNE dans un délai de 6 mois après avoir obtenu la certification.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces louées des Port-Francs SA sur les sites de la Praille et de l'aéroport.

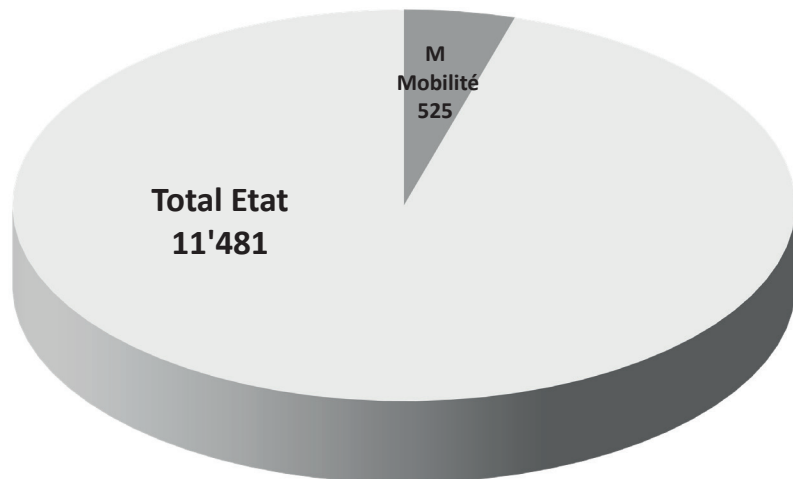
Indicateur 6.1 : Cet indicateur permet de mesurer la variation du taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe de Palexpo SA.

Indicateur 7.1: La viabilisation de nouveaux terrains permettra d'installer de nouvelles entreprises et de reloger certaines et notamment une partie des entreprises sises au PAV. Sur la période de la convention d'objectifs, la planification des équipements prévoit une dépense moyenne annuelle de 7,6 millions de francs. Toutefois, il est à rappeler que d'importantes fluctuations des valeurs peuvent être constatées, d'une année à l'autre. L'objectif "long terme" représente ainsi la moyenne des investissements sur l'ensemble de la législature, l'objectif annuel pouvant varier à la hausse ou à la baisse en fonction de la temporalité des projets. Cas échéant, ces fluctuations seraient dues à une réalité opérationnelle : toute réalisation d'une infrastructure (chiffrage élevé) est précédée d'une phase d'étude (chiffrage de moindre importance). De plus, un projet de route se décline, à minima en deux phases. Une phase études, une phase réalisation. S'il est relativement aisé de garantir des échéances dans une planification pour les phases 1, il est presque impossible de garantir celles des phases 2 (recours, oppositions etc). Pour tenir compte de ces incertitudes, une marge de 20% a été appliquée pour définir toutes les valeurs.

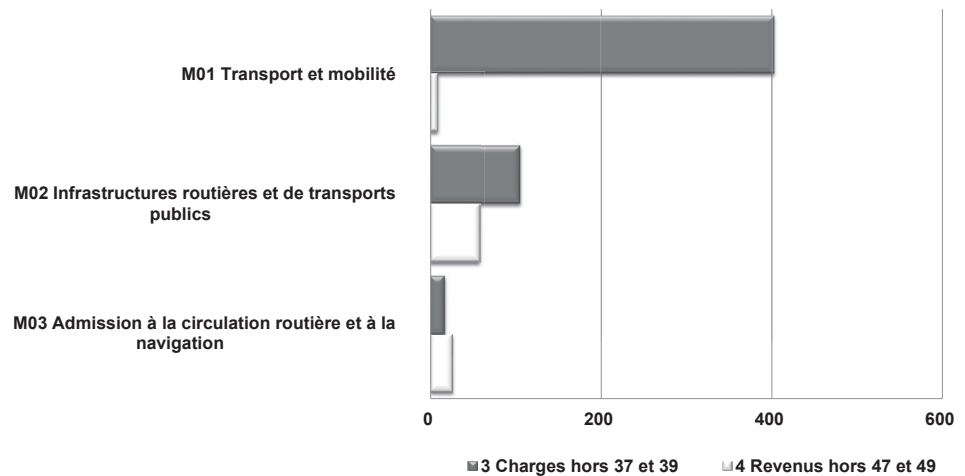
Indicateur 8.1 : Cet indicateur permet de mesurer l'activité de promotion de Genève en tant que destination pour l'organisation de congrès et de séminaires d'entreprises d'envergure internationale.

M Mobilité

Charges en millions de francs (hors natures 37 et 39)



Charges et revenus en millions de francs par programme



M Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité entre les différents modes de transport. Le cadre général de l'action de l'Etat s'articule autour des principes suivants :

- répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport et la fluidité du trafic ;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment celle des plus vulnérables ;
- préserver des nuisances sur l'environnement et les secteurs habités ;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines ;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante ;
- s'assurer qu'en matière de circulation routière et navale, les véhicules et bateaux immatriculés à Genève répondent en toute conformité aux normes légales fédérales en vigueur.

L'année 2023 a vu l'élection d'un nouveau Conseil d'Etat pour la législature 2023 à 2028. Dès la fin de l'été, le lancement des Etats généraux des mobilités a donné un nouvel élan à cette politique publique.

Les événements des Etats généraux des mobilités du 1^{er} septembre et du 17 octobre 2023 ont permis aux acteurs concernés du canton et du Grand Genève d'établir un bilan prospectif partagé et d'élaborer des pistes d'actions pour la législature. Sur cette base, cinq plans d'actions définissent la stratégie en matière de mobilité pour la législature.

Un premier plan d'actions, celui des transports collectifs (PATC), a été adopté le 29 novembre 2023 par le Conseil d'Etat. Une fois définitivement adopté après validation par le Grand Conseil sous forme de résolution, d'ici le printemps 2024, le PATC doit servir de référence pour l'élaboration des contrats de prestations TPG, Unireso et Mouettes genevoises.

Les plans d'actions mobilités actives (PAMA), réseau routier (PARR), stationnement (PAST) et transport professionnel de personnes, de marchandises et de services (PATPRO), seront quant à eux déposés auprès du Conseil d'Etat d'ici fin mai 2024, après une phase de consultation auprès des différents partenaires, pour une adoption par le Grand Conseil prévue d'ici l'automne 2024.

Retour de la fréquentation dans les transports collectifs

L'année 2023 aura été celle du retour du niveau de fréquentation dans les transports collectifs à hauteur de celui observé avant la pandémie en 2019.

Sur le réseau des transports publics genevois (TPG), après un 1^{er} semestre durant lequel la fréquentation a plafonné à environ 95 à 97% du niveau de 2019, la deuxième partie de l'année a vu cette fréquentation atteindre des niveaux qui prévalaient avant la pandémie et jusqu'à +9% supérieurs à l'automne 2023 par rapport à 2019. Les habitudes de déplacements évoluent par ailleurs significativement avec une progression de la fréquentation des transports publics le week-end (+5% à +10% constaté par rapport à l'année 2019).

Sur le réseau du Léman Express, après quatre années d'exploitation, son succès se confirme avec un record désormais porté à plus de 70'000 voyageurs par jour en semaine et jusqu'à 37'000 voyageurs le week-end, démontrant l'adoption de ce réseau pour les déplacements de loisirs.

Développement des infrastructures et concrétisation des projets d'agglomération

Dans le domaine ferroviaire, les études concernant l'extension souterraine de la gare Cornavin ont été consacrées d'une part, à l'analyse des infrastructures prévues, et d'autre part, aux problématiques liées à la conformité de la gare existante vis-à-vis des flux de voyageurs. À l'issue de ces études, il a été décidé de scinder l'opération en deux phases distinctes : la première portant sur la réalisation de la gare souterraine (horizon mise en service 2038) et la seconde consistant en une mise en conformité ultérieure de la gare de surface existante (réaménagement des quais de surface). En août 2023, le Conseil fédéral a par ailleurs accordé un financement supplémentaire en faveur de la solution étudiée dite 1bis, comprenant un tunnel à double voie, garantissant ainsi l'intégration de développements ferroviaires futurs, dont la nouvelle diamétrale Nord-Sud pour laquelle le crédit d'étude (L 13176) a été adopté par le Grand Conseil en janvier 2023.

Dans le domaine des transports collectifs urbains, le 9 décembre 2023 est la date de l'inauguration de la première étape du tram Genève – Saint-Julien sur le tronçon Palettes – Ziplo et marque l'aboutissement des travaux de génie civil (parcours de 2.7 kilomètres) démarrés en mars 2021. Les quatre arrêts Curé-Baud, Le Rolliet, Cherpines et Ziplo offrent une desserte de qualité des bassins de logements et d'emplois existants et projetés d'ici à 2030. Au total, ce seront 4'300 logements, 10'000 habitantes et habitants et 12'500 emplois qui bénéficieront de cette nouvelle infrastructure. La seconde étape sur le tronçon Ziplo – Perly fait l'objet de recours sur l'autorisation de construire délivrée par l'Office fédéral des transports (OFT) ne permettant pas d'engager les travaux en 2023. De son côté, le processus d'autorisation pour l'extension de la ligne de tram des Nations vers le Grand-Saconnex et Ferney s'est poursuivi tout au long de l'année, et l'obtention de l'approbation des plans par l'OFT est espérée d'ici l'été 2024. En parallèle, la loi 13192 ouvrant un crédit d'étude pour la conception des futures lignes de tram tangentielles a également été adoptée par le Grand Conseil en mars 2023. S'agissant des projets de BHNS, des autorisations de construire ont été délivrées sur les axes de Genève-Vernier-Zimeysa et de Frontenex, permettant de débiter les travaux en 2024.

Dans le domaine routier, la route des Nations est entrée en phase de tests pour une mise en service fin mars 2024. Les travaux de requalification de la route de Lausanne à Bellevue se sont poursuivis. Les études du boulevard des Abarois ont abouti, celles du barreau de Montfleury se poursuivent tout comme pour les travaux des autres mesures des projets d'agglomération de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} générations (adoption du crédit d'investissement - L 13182 - par le Grand Conseil en mars 2023).

Concernant les routes nationales de la région genevoise, les études de projet général pilotées par l'Office fédéral des routes (OFROU) relatives à l'élargissement de l'autoroute existante (contournement Ouest) sont en cours, tout en intégrant les enjeux liés à la mise en œuvre de la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada, du barreau de Montfleury et des dessertes de l'Aéroport de Genève.

Des avancées en faveur des mobilités actives et de la loi sur une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)

Dans le domaine des mobilités actives, l'année 2023 a notamment vu la réalisation de pistes cyclables en lien avec la construction du tram sur le tronçon Palettes – Ziplo sur la route de Base, des améliorations de continuité sur le quai du Seujet et l'insertion de pistes et bandes cyclables sur l'avenue de Mategnin et l'avenue Auguste-François Dubois. Les aménagements cyclables sur la route de Saint-Julien entre la route du Val d'Arve et le rondou de Carouge ont pu être complétés. Egalement, les études pour le développement de quatre premiers axes forts vélos ont débuté suite à l'adoption du crédit d'étude (L 13061) par le Grand Conseil fin 2022.

Les actions majeures dans le cadre du déploiement de la LMCE se sont poursuivies. Les études ont avancé sur le secteur Pailly-Casai-Meyrin et l'avenue de l'Ain. Les études d'avant-projet concernant le projet de réaménagement dans le secteur du pont de Lancy ont démarré avec une nouvelle donnée en lien avec les futures lignes de trams tangentiels.

La Centrale de régulation du trafic (CRT) s'est vue doter d'outils supplémentaires pour améliorer la gestion du trafic en situations perturbées avec le déploiement de panneaux d'informations variables (PIV) sur le réseau des routes cantonales ainsi que l'augmentation des caméras de surveillance du trafic et la rénovation des enregistreurs vidéos.

Sécurité routière

Au chapitre de la sécurité routière, il convient de rappeler que l'Etat doit assurer l'admission à la circulation routière et à la navigation des conducteurs et navigateurs genevois ainsi que la conformité de tous les véhicules immatriculés "GE", bateaux compris.

Malgré la priorité fixée sur la réduction du retard des contrôles techniques obligatoires faisant suite à la pandémie, les effets du vieillissement du parc de véhicules genevois ainsi que le manque d'entretien et de préparation de ces derniers, ont augmenté considérablement le nombre d'expertises à effectuer dont l'incidence a négativement impacté cette prestation priorisée pour l'exercice 2023.

M01 Transport et mobilité

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	402'279'417	-8'714'094	-2.1%	410'993'511	395'506'327
30 Charges de personnel	16'032'778	-52'904	-0.3%	16'085'682	14'922'529
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'480'174	-561'835	-9.3%	6'042'009	6'086'059
33 Amortissements du patrimoine administratif	8'922'031	91'874	1.0%	8'830'157	7'871'769
34 Charges financières	2'542'205	-1'170'295	-31.5%	3'712'500	2'596'351
36 Charges de transfert	367'235'144	-6'505'428	-1.7%	373'740'572	361'996'021
38 Charges extraordinaires	2'023'079	-540'912	-21.1%	2'563'991	1'968'933
39 Facturations internes	44'006	25'406	136.6%	18'600	64'666
REVENUS	9'564'283	-632'734	-6.2%	10'197'017	10'846'648
42 Taxes et redevances	257'727	187'395	266.4%	70'332	102'010
43 Revenus divers	2'393'376	-402'042	-14.4%	2'795'418	3'748'203
44 Revenus financiers	5'993'359	-813'641	-12.0%	6'807'000	6'429'000
46 Revenus de transferts	919'821	395'554	75.4%	524'267	566'035
49 Facturations internes	-	-	-	-	1'400
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-392'715'134	8'081'360	-2.0%	-400'796'494	-384'659'679
<i>Coût d'état-major</i>	-668'863	-326'517	95.4%	-342'346	-257'847
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'640'515	-475'011	11.4%	-4'165'504	-4'581'971
COÛT COMPLET	-398'024'512	7'279'831	-1.8%	-405'304'343	-389'499'497

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	99.60	-2.10	-2.06%	101.70	96.10
<i>ETP fixes</i>	86.60	-6.10	-6.58%	92.70	87.90
<i>ETP auxiliaires</i>	0.50	0.50	-	-	1.30
<i>ETP agents spécialisés</i>	12.50	3.50	38.89%	9.00	6.90

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers : les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et de contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics efficaces à disposition de la population ;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'actions, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures ;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement ;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des diverses usagères et divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par l'office cantonal des transports (OCT), en partenariat avec les entreprises de transports publics et privés (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Lémanis SA, Mouettes Genevoises SA, opérateurs bus du GLCT, groupe CGN SA), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

M01 Transport et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- M01.02 Mise à disposition des services de mobilité
- M01.03 Exploitation de l'infrastructure routière
- M01.04 Soutien à la compagnie générale de navigation (CGN)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2019-2023, les objectifs se réfèrent à la mise en œuvre d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de transport, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération, de Mobilités 2030, de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE - H 1 21) et de la loi H 1 50 sur les infrastructures de transports collectifs, dont la révision a été approuvée le 25 juin 2020.

Le travail d'accompagnement des grands projets d'urbanisation se poursuit, parallèlement aux réflexions visant à définir les nouvelles offres et infrastructures de transport devant soutenir le développement des nouveaux quartiers de Genève à l'échelle de l'agglomération.

A ce titre, les études menées sur les grands projets d'urbanisation prioritaires ont permis de préciser les besoins de développement des transports publics, des infrastructures routières et de mobilité actives pour répondre à la demande en déplacements des futurs résidents de ces nouveaux quartiers. En outre, elles se poursuivent pour aboutir à une traduction concrète sous forme de plans localisés de quartier, de réalisation des nouveaux logements et des infrastructures de transport nécessaires (transports collectifs, routes, pistes cyclables, etc.).

De plus, les études pour la stratégie de mobilité multimodale 2050 ont continué en 2023, dans le cadre de la démarche de refonte de la vision territoriale transfrontalière (VTT) du Grand Genève, impliquant les acteurs français, genevois et vaudois de l'agglomération.

Le Plan d'actions des transports collectifs (PATC) 2020-2024, approuvé par le Grand Conseil le 22 mars 2019 et par le Conseil d'Etat le 17 avril 2019, prévoit quant à lui, sur cette période, de mettre à disposition de la population une offre supplémentaire de 20% par rapport à 2019.

Cette croissance d'offre a été engagée de manière importante avec la restructuration du réseau TPG en accompagnement du Léman Express (LEX). Elle s'est poursuivie en décembre 2023 avec la mise en service d'une première extension de la ligne de tram 15, jusqu'à la Ziplo. Les prochaines échéances concerneront la mise en service des BHNS (trolley/bus électriques) sur l'axe Frontenex / Belle-Terre, l'axe Genève-Vernier-Zimeysa et dans le secteur Pinchat / Grands Esserts (horizons 2025-2026), mesures inscrites au Projet d'agglomération du Grand Genève. Suivront successivement la mise en service des extensions vers le Grand Saconnex / Ferney (horizon 2027) et vers Perly - St-Julien (désormais horizon 2028 du fait des recours de la part d'opposants auprès du tribunal administratif fédéral).

Le prochain PATC 2024-2028 a été adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2023. Il est en cours d'examen auprès du Grand Conseil. Il repose sur une croissance de l'offre de plus de 20% en 2029 par rapport à 2024 et sur une flotte TPG exclusivement électrique d'ici à 2030.

Les études et travaux ferroviaires Léman 2030 financés par le canton dans le cadre des lois H 1 60 et L11912 se sont poursuivis en 2023, avec les études de l'extension souterraine de la gare de Cornavin (phase de projet). Celles-ci se poursuivront en 2024, année qui verra débuter l'élaboration des dossiers d'autorisation de construire.

En préparation de la prochaine consultation de la Confédération sur l'étape d'aménagement 2040-2050 du réseau ferroviaire, la loi L13176 a été votée par le Grand Conseil en janvier 2023, permettant l'engagement des études préliminaires d'une nouvelle diamétrale ferroviaire nord-sud.

Enfin, en vue d'une nouvelle phase de développement d'infrastructures de tramways à l'horizon 2030-2035, la loi L13192 a été votée par le Grand Conseil en mars 2023, accordant un crédit d'études pour mener les études préliminaires et d'avant-projet de lignes tangentielles de tramway, permettant un maillage performant du réseau genevois.

M01 Transport et mobilité (suite)

Autres projets d'importance stratégique

Les études sur les grands projets d'infrastructures se sont poursuivies avec la collaboration des communes concernées pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacements et adapté aux différentes contraintes, particulièrement environnementales et paysagères. Le projet général d'élargissement de l'autoroute mené par l'Office fédéral des routes (OFROU) avance à satisfaction, tout en étant étroitement coordonné avec les études relatives à la desserte de la façade aéroportuaire, ainsi que celles concernant la réalisation de deux nouvelles jonctions autoroutières. La première, localisée dans le secteur de Vernier - Canada et couplée à un nouveau barreau routier permettra de relier la Zimeysa par le plateau de Montfleury. La seconde jonction, dite de l'aéropostale, située au plus près de l'aéroport, permettra d'améliorer les connexions avec le réseau routier principal.

Le stationnement représente également un levier majeur d'actions sur les pratiques de déplacements. La révision du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (RPSFP) a fait l'objet d'une large consultation et a été adoptée par le Conseil d'Etat en mai 2023. Il s'agit d'inscrire les nouveaux projets de logements et d'activités dans une perspective plus durable de la gestion de l'accessibilité, en réduisant les places de stationnement voitures et motos dans les nouvelles constructions et en développant davantage le nombre de places à réaliser pour les cycles.

S'agissant de la gestion de la mobilité pendulaire, la pérennisation de la fermeture de 21h à 6h des douanes de Cara et Renfile a été actée mi-septembre 2023 sans pour autant constater un report de trafic sur les douanes adjacentes. Dans le secteur ouest du canton (douanes de Soral I et II, Chancy II, Sézegnin, Certoux), les mesures pour réduire le trafic individuel motorisé ont été renforcées (régulation par feux, contrôle de police), sans pour autant atteindre l'objectif visé de réduction de 50% du trafic. Sur le secteur de la Rive droite, un premier comité de pilotage transfrontalier s'est tenu en 2023 afin d'initier une démarche d'actions coordonnées reposant sur des mesures contraignantes aux petites douanes.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

L'écart constaté sur cette rubrique s'explique principalement par la vacance de postes (2.1 ETP vacants au 31.12.2023) constatée au cours de cette année en raison des difficultés de trouver les bons profils sur le marché de l'emploi (- 0.1 million).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart sur cette rubrique s'explique par le fait que la candidature de Genève pour l'organisation du congrès mondial 2025 de l'Union internationale des transports publics (UITP), n'a finalement pas été retenue (-0.5 million).

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont supérieures au budget.

34 - Charges financières

Les charges d'intérêts liées à la recapitalisation partielle de la fondation de prévoyance des transports publics genevois (FPTPG) sont inférieures au budget, ce dernier ayant été préparé sur la base d'un montant de recapitalisation supérieur à celui finalement retenu (- 1.2 million).

36 - Charges de transfert

La baisse enregistrée dans les comptes 2023 s'explique par des adaptations en lien avec les subventions suivantes:

- Transports publics genevois (TPG): l'indemnité au titre du Covid a été ajustée à la baisse en raison d'une amélioration de la fréquentation revenu au niveau de 2019 (- 3.2 millions);
- CFF (trafic régional): l'indemnisation des CFF liée à l'offre pour Coppet et Genève-La Plaine a été surévaluée au budget, la convention ayant été conclue au cours de l'année 2023 (- 1.9 million);
- GLCT: la subvention octroyée au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement a été inférieure au budget en raison de l'offre réelle du GLCT moins étendue que prévue, dont les lignes 62 et 63 qui sont toujours gérées par les TPG (- 0.4 million); CGN: en raison de revenus supérieurs aux attentes sur les lignes touristiques, aucun complément de subvention n'a été versé à la société au titre du COVID-19 ou de mesures d'adaptations aux exigences légales et aux évolutions administratives et financières (-0.6 million);
- Mouettes Genevoises: en application du mécanisme de garantie de recettes, prévu au contrat de prestation 2020-2024, l'excédent des recettes de transport est restitué à l'Etat (- 0.4 million).

M01 Transport et mobilité (suite)

38 - Charges extraordinaires

L'amortissement de la réserve budgétaire liée à la recapitalisation partielle de la fondation de prévoyance des transports publics genevois (FPTPG) est inférieure au budget (- 0.6 million).

42 - Taxes et redevances

Revenus supplémentaires liés à des pénalités, prévues dans les contrats de prestations 2020-2024, au titre de non-respect des indicateurs de couverture concernant les Mouettes Genevoises et de non atteinte de l'indicateur "qualité des correspondances avec le Léman Express" concernant les TPG (+ 0.2 million).

43 - Revenus divers

L'activation des charges de personnel qui dépend de l'avancement des projets d'investissements en cours est inférieure aux prévisions (- 0.4 million).

44 - Revenus financiers

Surévaluation budgétaire de la rétrocession des bénéfices de la Fondation des parkings (- 0.7 million).

Les locations de canalisations sont inférieures aux prévisions (- 0.1 million).

46 - Revenus de transferts

Restitution d'excédents perçus par le GLCT sur la base des appels de fonds de 2021 et 2022 (+ 0.3 million) ainsi que de la part de subventionnement INTERREG (programme de l'Union européenne dans le but de favoriser la coopération territoriale entre régions européennes) liée à un projet de covoiturage déployé en 2022 (+ 0.1 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Actions en faveur des transports publics						
1.1 Croissance de l'offre exprimée en PKR par rapport à 2019 (en valeur relative)	Efficacité	N/D	+16.5%	+8.2%	+21.3%	2024
2. Evaluation de la fluidité du trafic routier						
2.1 Saturation/densité du trafic routier exprimé en heures par 24heures	Qualité	5h30	5h30	5h13	5h30	2024
3. Actions en faveur de la mobilité douce						
3.1 Nouveaux aménagements cyclables sur le territoire genevois	Efficacité	+9.3km	+10km	+4.5km	+5.2km	2024
3.2 Evolution du trafic cycliste pendant les périodes de pointe	Efficacité	+10'760 vélos	+1'000 vélos	Pas de campagne en 2022	+1'000 vélos	2024
4. Actions en faveur du stationnement						
4.1 Taux d'occupation annuel des places P+R (Abonnements)	Efficacité	71%	88%	67%	88%	2024
5. Mesures en faveur de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE)						
5.1 Taux de réalisation des mesures LMCE	Efficacité	75%	83%	69%	84%	2024
6. Communication avec les usagères usagers						
6.1 Taux de satisfaction de l'application Ge-transport à votre service	Efficacité	90%	92%	92%	92%	2024

M01 Transport et mobilité (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est inscrit dans le contrat de prestations 2020-2024 des Transports publics genevois (TPG). Il mesure la progression de l'offre par rapport à 2019 avec un objectif d'augmentation des places par kilomètres réalisés (PKR) à l'horizon 2024 de 662 millions de places supplémentaires soit + 21.3%. L'objectif est atteint lorsque le taux de courses non réalisées est égal ou inférieur à la valeur-cible annoncée. Ce résultat pour 2023 sera disponible d'ici la fin du premier trimestre 2024 et sera vraisemblablement pénalisé par les effets de la crise sanitaire.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la fluidité du trafic routier sur les pénétrantes de petite et moyenne ceinture en mesurant la durée moyenne horaire (sur 24h) des jours ouvrés durant laquelle le trafic correspond à un état "non fluide". Ainsi, l'indice indique une stabilité du niveau de congestion observé sur les routes prises en compte dans le calcul. En ce qui concerne la cible à long terme, la réalisation progressive des mesures de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) devrait avoir un impact sur ces données. La ceinture urbaine devrait enregistrer une hausse du trafic, compensée par des mesures de fluidification. La petite ceinture devrait enregistrer une baisse, compensée par une priorisation accordée aux transports publics et à la mobilité douce. Pour 2023, la densité du trafic a été mesurée à 5h30 de saturation du trafic par jour, ce qui correspond à la cible. L'amélioration de 17 minutes constatée en 2022 s'explique par le faible niveau de trafic qui était encore affecté par les mesures de télétravail de la pandémie. Rien n'indique que la cible à long terme devrait être modifiée.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure la progression des aménagements cyclables en kilomètres (pistes, bandes et autres aménagements séparant les cyclistes du trafic individuel motorisé) sur tout le réseau routier du canton (communal et cantonal) par rapport à 2019. La cible à l'horizon 2023 a été redéfinie selon le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 qui fixe un objectif de +50km d'aménagements cyclables sur la période (base de référence 2018). La cible à long terme de +50 km d'aménagements cyclables pour 2023 (telle que définie dans le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023) est atteinte avec +66.9 km d'aménagements réalisés entre 2019 et 2023. L'engagement pour la réalisation d'aménagements cyclables s'est poursuivi en 2023 avec un objectif de +10km. Le nouveau plan d'action pour la mobilité douce 2024-2028 permettra de fixer une nouvelle cible LT.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur mesure l'évolution du trafic cycliste par des campagnes de comptage tous les deux ans. La dernière s'est déroulée en 2021, année durant laquelle la campagne a été affectée par de mauvaises conditions météorologiques ainsi qu'un report horaire des déplacements lié aux mesures de télétravail (le comptage ayant lieu aux horaires de pointe le matin). Les compteurs permanents enregistrent pour leur part une augmentation du trafic vélo durant la journée. De plus, l'augmentation des vélos à assistance électrique ainsi que le déploiement des mesures LMCE liées à la mobilité douce devraient favoriser l'amélioration de cet indicateur pour le futur. La valeur de +10'760 vélos en 2023 est à mettre en perspective du faible indicateur obtenu en 2021. La campagne avait connu une diminution de plus de 6'000 vélos par rapport à 2019 en raison des mauvaises conditions météorologiques durant la campagne de comptage. En comparant avec 2019, l'augmentation est de +3'848 vélos, soit +962 vélos par an, ce qui correspond à la cible. Depuis le début de l'indicateur en 2011, l'augmentation est de 15'080 vélos, soit 1'257 vélos par an en moyenne. La cible de +1'000 vélos par an n'a ainsi pas de raison d'être modifiée.

Indicateur 4.1 : Cet indicateur mesure annuellement le taux d'occupation des places P+R de la Fondation des parkings à disposition (rapport entre le nombre d'abonnements et le nombre de places P+R). En 2023, le nombre d'abonnés a connu une forte progression en passant de 3'458 à 3'888 abonnés, soit +12 % d'augmentation. Cependant, comme l'offre P+R a également progressé (notamment grâce à l'extension sur Trèfle-Blanc), le ratio du taux d'occupation montre une croissance ajustée de +4 % par rapport à 2022.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur renseigne sur l'avancement (en pourcent) de la réalisation des mesures de mise en oeuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). Pour l'année 2023, certaines mesures n'ont pas pu être réalisées suite au recours sur la stratégie vitesse ainsi qu'au retard en lien avec la gare de Cornavin.

Indicateur 6.1 : Cet indicateur renseigne sur la satisfaction lors de la prise en charge des demandes et questions des usagers et usagers au travers de l'application "GE-Transport à votre service". En 2023, 90% des utilisateurs ont été satisfaits de la prise en charge de leurs demandes et questions au travers de cette application.

M02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	105'866'067	-12'380'463	-10.5%	118'246'530	119'566'730
30 Charges de personnel	22'482'396	173'019	0.8%	22'309'377	20'963'584
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	11'230'823	-193'916	-1.7%	11'424'739	11'277'811
33 Amortissements du patrimoine administratif	46'610'084	466'005	1.0%	46'144'079	46'376'020
36 Charges de transfert	25'071'324	-13'262'011	-34.6%	38'333'335	38'658'716
37 Subventions redistribuées	415'414	415'414	-	-	2'252'805
39 Facturations internes	56'025	21'025	60.1%	35'000	37'794
REVENUS	59'085'152	3'472'586	6.2%	55'612'566	59'900'966
42 Taxes et redevances	15'051'797	146'887	1.0%	14'904'910	14'851'073
43 Revenus divers	3'542'146	286'161	8.8%	3'255'985	2'680'921
44 Revenus financiers	-	-	-	-	1'427'365
46 Revenus de transferts	38'755'700	1'875'779	5.1%	36'879'921	37'724'490
47 Subventions à redistribuer	415'414	415'414	-	-	2'252'805
49 Facturations internes	1'320'095	748'345	130.9%	571'750	964'313
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-46'780'914	15'853'050	-25.3%	-62'633'964	-59'665'764
<i>Coût d'état-major</i>	-937'932	-463'129	97.5%	-474'803	-362'231
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'930'335	-707'156	13.5%	-5'223'179	-5'115'061
<i>Coûts répartis</i>	26'500	0	0.0%	26'500	22'311
COÛT COMPLET	-53'622'681	14'682'765	-21.5%	-68'305'446	-65'120'745

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	163.80	-7.55	-4.41%	171.35	169.60
<i>ETP fixes</i>	158.30	-9.35	-5.58%	167.65	161.60
<i>ETP auxiliaires</i>	1.80	1.80	-	-	4.30
<i>ETP agents spécialisés</i>	3.70	0.00	0.00%	3.70	3.70

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par l'office cantonal du génie civil (OCGC).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- M02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics
- M02.03 Lutte contre les nuisances dues au trafic des poids lourds

M02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation du programme de législation

Projets stratégiques :

Les actions menées en 2023 par l'OCGC sont les suivantes :

- travaux de la route des Nations : finalisation des installations des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) et tests pour une mise en service fin mars 2024 ;
- fin des travaux du tramway de Saint-Julien (tronçon Palettes-Ziplo) et poursuite des campagnes de mise en conformité des arrêts TPG en référence à la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) ;
- accompagnement des études de nouvelles lignes de tram et BHNS selon le plan de développement du réseau des transports publics ;
- avancement des études dans la zone du pôle d'échange multimodal P47-P49, notamment du pont supérieur Pavillon et du pont de raccordement de route des Batailleux, Voie-des-Traz et plateforme multimodale ;
- finalisation des études des projets boulevard des Abarois et requalification du quai de Cologny, poursuite de celles sur le barreau de Montfleury ;
- poursuite des travaux de la requalification de la route de Lausanne à Bellevue ;
- suivi de la réalisation du développement du réseau ferroviaire selon l'application de Léman 2030 (loi H 1 60) ;
- suivi des études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes (OFROU), ainsi que celles relatives au contournement par l'est de Genève, incluant une traversée du lac Léman en vue de son inscription au prochain programme stratégique de développement (PRODES) de la Confédération.

Autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législation, l'OCGC s'est consacré en 2023 aux activités suivantes :

- surveillance, inspection, maintenance (y compris la viabilité hivernale) et travaux de gros entretien des chaussées et infrastructures, ainsi que des ouvrages d'art du réseau routier ;
- entretien et renouvellement du patrimoine arboré du domaine public cantonal ;
- entretien et maintenance du parc de véhicules et engins ;
- études de projets d'assainissement du bruit routier ;
- accompagnement des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment aux projets d'agglomération franco-valdo-genevois et au développement de nouveaux quartiers ;
- poursuite de l'élaboration de la stratégie d'éclairage public (Optimalux), visant à l'extinction des luminaires du réseau routier cantonal, excepté les passages piétons et zones sensibles, afin de préserver la biodiversité et les impacts sur la faune et l'humain ainsi que de réduire la consommation énergétique avec une mise en œuvre programmée dès 2024.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont supérieures au budget de 0.2 million.

Cette situation s'explique par une réforme RH du personnel manuel de la direction de l'entretien des routes impliquant une évaluation à la hausse du traitement salarial des fonctions concernées. Le dépassement est compensé par une diminution des indemnités sur la nature 31 et une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 0.1 million. En parallèle et afin de limiter le dépassement, l'office a reporté le remplacement de postes laissés vacants (7.55 ETP vacants en fin d'année).

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La principale variation entre le budget et les comptes s'explique par une économie sur les indemnités de la direction de l'entretien des routes (DER), désormais comptabilisées avec les traitements mensuels des salaires suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2023 de la réforme RH, qui permet de couvrir le dépassement de la nature 30 (-0.2 million).

M02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

33 - Amortissement du patrimoine administratif

Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont supérieures au budget.

36 - Charges de transfert

La participation à l'entretien des routes municipales à caractère cantonal de la Ville de Genève a été inférieure à ce qui était inscrit au budget suite à la signature, en novembre 2023, de la nouvelle convention entre l'Etat et la Ville de Genève prévoyant une subvention à hauteur de 8 millions hors renchérissement en 2023 pour l'entretien des voiries communales (- 13.3 millions).

Les amortissements des subventions d'investissement ont été sous-estimés au budget (+ 0.1 million).

37 - Subventions redistribuées

La part des subventions fédérales en lien avec l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) redistribuées aux communes sont enregistrées sous cette rubrique (+ 0.4 million). Le produit de ces subventions figure sous la rubrique 47.

42 - Taxes et redevances

Le produit des taxes d'utilisation temporaire du domaine public (fouilles des trottoirs et chaussées) a été plus important que prévu car variable en fonction des demandes (+ 0.1 million).

Augmentation du revenu issu de la vente de véhicules aux enchères (+ 0.2 million).

Diminution de la refacturation des prestations du service de maintenance des routes cantonales (SMRC) lors d'accidents et des prestations du service atelier et garage (SAG) pour la réparation des véhicules de l'Université (- 0.1 million).

43 - Revenus divers

Diminution des revenus d'activation de charges de personnel sur des projets d'investissement qui ont pris du retard (-0.3 million).

Dissolution d'une provision liée au renchérissement de la contribution annuelle à la Ville de Genève pour l'entretien des voiries communales (+ 0.6 million).

46 - Revenus de transfert

Révision à la hausse par la Confédération des versements relatifs aux droits d'entrée sur les carburants (+ 1.5 million) et hausse de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds liée aux prestations - RPLP (+ 0.2 million).

Les prestations dans le cadre de l'exploitation inter-cantonale des routes nationales prises en charge directement par SIERA ont entraîné une hausse de la refacturation de ces prestations inscrites au budget (+ 0.1 million).

Produits différés de subventions d'investissement de la part de la Confédération et des communes (+ 0.1 million).

47 - Subventions à redistribuer

Voir explications sous nature 37.

M02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics)						
1.1 Avancement des projets d'infrastructures : taux de réalisation annuel des investissements présentant le rapport en % entre les dépenses effectives et le budget d'investissement	Efficacité	72%	80%	80%	85%	2024
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Indice de propreté des routes cantonales (CCI) : indice prenant en compte la propreté des routes cantonales et les effets environnementaux liés à leur entretien.	Efficacité	4.4	3.8	4.1	3.8	2024
2.2 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	91%	80%	100%	80%	2024
2.3 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	88%	80%	88%	80%	2024
2.4 Taux de satisfaction des usagères et usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	88%	80%	96%	80%	2024

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur permet de suivre le niveau d'avancement des projets d'infrastructures et est fortement dépendant des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères ou de réaménagements de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes, des piétonnes et des piétons, etc. Il est également fortement dépendant des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres départements du canton de Genève, communes, départements français limitrophes, etc.) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux. En 2023, l'avancement des projets de trams et de bus à haut niveau de service (BHNS) ont été particulièrement affectés par des retards dans les demandes d'autorisation de construire et des recours. Des retards impactant le planning des travaux sont également constatés s'agissant des mesures des projets d'agglomération.

Indicateur 2.1 : Cet indicateur "Clean City Index" (CCI) évalue le niveau de propreté des routes cantonales sur une échelle de 0 (sale) à 5 (trop propre). La note de 0 indique que la route présente des risques pour les usagères et les usagers. La note de 5 indique que l'entretien est trop coûteux avec une empreinte environnementale négative. La valeur cible pour cet indicateur est établie à 3.8 (propre). La valeur de 4.4 atteinte en 2023 révèle un léger surentretien mais indique surtout que la sécurité des infrastructures est assurée sur l'intégralité du réseau.

Indicateurs 2.2, 2.3 et 2.4 : Ces indicateurs sont basés sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. Les résultats sont toujours positifs et les mesures améliorant la qualité des prestations de l'office sont appréciées notamment pour l'entretien des axes piétons et cyclables.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DSM

COMPTE

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en francs	en %		
CHARGES	17'359'309	-100'260	-0.6%	17'459'569	16'219'563
30 Charges de personnel	14'475'467	48'267	0.3%	14'427'200	13'718'948
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'829'316	-154'923	-5.2%	2'984'239	2'449'836
33 Amortissements du patrimoine administratif	39'539	2'409	6.5%	37'130	39'161
39 Facturations internes	14'987	3'987	36.2%	11'000	11'619
REVENUS	26'358'711	-381'477	-1.4%	26'740'188	24'707'833
42 Taxes et redevances	25'653'975	-596'213	-2.3%	26'250'188	24'010'920
43 Revenus divers	-	-	-	-	143
46 Revenus de transferts	677'186	187'186	38.2%	490'000	673'370
49 Facturations internes	27'550	27'550	-	-	23'400
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	8'999'402	-281'217	-3.0%	9'280'619	8'488'270
<i>Coût d'état-major</i>	<i>-603'895</i>	<i>-296'846</i>	<i>96.7%</i>	<i>-307'049</i>	<i>-237'050</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-5'052'340</i>	<i>-170'815</i>	<i>3.5%</i>	<i>-4'881'525</i>	<i>-4'947'363</i>
COÛT COMPLET	3'343'167	-748'878	-18.3%	4'092'045	3'303'856

POSTES

	Compte 2023	Variations C23-B23		Budget 2023	Compte 2022
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	115.73	-0.18	-0.16%	115.91	115.83
<i>ETP fixes</i>	<i>112.93</i>	<i>-2.98</i>	<i>-2.57%</i>	<i>115.91</i>	<i>111.03</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.80</i>	<i>2.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4.80</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et navale, les véhicules et bateaux immatriculés à Genève répondent en toute conformité aux normes légales fédérales en vigueur. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules routiers et la navigation sur les eaux intérieures fait aussi partie de ce programme. De plus, en tant que dernier maillon de la chaîne sécuritaire, l'office cantonal des véhicules prend toutes les mesures administratives en matière de circulation routière et de navigation en corrélation avec les permis de conduire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des véhicules (OCV).

Ce programme contient la prestation suivante :

M03.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Réalisation des projets prioritaires et justification des écarts 2023

Réalisation du programme de législation

L'évolution du guichet virtuel de l'OCV, avec l'augmentation des prestations en ligne, s'est poursuivie afin que l'accessibilité aux prestations soit facilitée tout en limitant la nécessité de déplacements sur place des usagers et des usagers. Cette évolution redimensionnera les besoins structurels immobiliers permettant à terme une diminution des surfaces nécessaires à l'OCV.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

La diminution des délais des contrôles périodiques obligatoires des véhicules est également prioritaire.

En effet, tant pour la sécurité routière que pour la conformité aux exigences de l'office fédéral des routes (OFROU), les retards engendrés par diverses causes depuis la pandémie, tendent à être résorbés dans des délais raisonnables pour la clientèle, afin de revenir à la situation normale qui prévalait en 2019.

Par ailleurs, différentes actions internes à l'OCV ont permis d'amorcer une réduction du retard, notamment s'agissant de la prise de mesures administratives pour des infractions routières, malgré une augmentation des rapports de police reçus.

Dans le domaine de la réglementation édictée par l'OFROU concernant les exigences en termes de format du permis de conduire, l'OCV par son service des prestations, a réussi à assumer l'augmentation des demandes au secteur "permis de conduire" notamment pour les nombreuses demandes d'échange du permis de conduire papier bleu, caduque en automne 2024, pour un permis au format carte de crédit. Au secteur "circulation", en lien avec l'influence des augmentations des tarifs des primes d'assurance véhicules, des milliers de modifications et mises à jour de permis de circulation (cartes grises) ont dû être réalisées en fin d'année.

Justification des écarts par rapport au budget 2023

30 - Charges de personnel

Les charges de personnel sont supérieures au budget principalement en raison de la variation du solde en heures supplémentaires.

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

L'écart sous cette rubrique trouve principalement son origine dans la dotation à la provision pour débiteurs, celle-ci étant dépendante de l'évolution des revenus et des encaissements des débiteurs, éléments difficilement prévisibles (-0.1 million).

42 - Taxes et redevances

Baisse des taxes due essentiellement aux émoluments moins importants que prévus relatifs aux contrôles techniques des véhicules, en partie compensés par les revenus liés aux décisions de retrait de permis de circulation (- 0.7 million).

Cette diminution est en partie compensée par la vente aux enchères de plaques particulières (+ 0.1 million).

46 - Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont supérieurs en raison du démarrage retardé de la mise en vente des vignettes électroniques par la Confédération, prolongeant ainsi la vente des vignettes autocollantes par le Canton dont les revenus avaient été inscrits à la baisse (+ 0.2 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	14.3	13	16	12	2024
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	8.5	8	7	7	2024

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

	Type indicateur	C23	B23	C22	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 75 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2024
3. Promouvoir les prestations en ligne						
3.1 Nombre de prestations disponibles en ligne	Efficience	23	24	22	60	2026

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (voitures de tourisme: groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de trois mois indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficience des ressources. Le vieillissement du parc de véhicules ainsi que le manque d'entretien de ces derniers augmentent le nombre de contrôles obligatoires à effectuer et influence négativement sur les objectifs fixés.

Indicateur 1.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les véhicules affectés au transport de personnes ou de choses sont soumis périodiquement à un contrôle subséquent officiel un an après la première mise en circulation, puis annuellement. Cet indicateur permet de suivre le retard par rapport aux délais légaux fixés pour des motifs de sécurité. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve d'un mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficience des ressources. En 2023, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (deux roues motorisés: groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de trois mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification et l'efficience des ressources. Le vieillissement du parc de véhicules ainsi que le manque d'entretien de ces derniers augmentent le nombre de contrôles obligatoires à effectuer et influence négativement sur les objectifs fixés.

Indicateur 2.1 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire des catégories professionnelles C et D, des sous-catégories C1 et D1 ainsi que de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel sont soumis à un contrôle médical subséquent auprès d'une ou d'un médecin-conseil tous les cinq ans jusqu'à 50 ans, puis tous les trois ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes à titre professionnel alors qu'elles n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1). En 2023, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 2.2 : La convocation est immédiate et prioritaire car tous les titulaires d'un permis de conduire de plus de 75 ans doivent se soumettre à un contrôle médical auprès d'une ou d'un médecin-conseil tous les deux ans. Cet indicateur permet de constater si le délai légal est respecté, ceci afin de s'assurer de ne pas laisser conduire des personnes qui n'en auraient plus l'aptitude. Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3). En 2023, l'objectif a été réalisé.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur mesure l'évolution de l'offre de prestations en ligne proposées à la population. En 2023, une nouvelle prestation a été réalisée, soit la commande du permis de conduire définitif avec paiement en ligne.

4

**Compte de fonctionnement
en francs par politique
publique et programme**

Récapitulation du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT						
<i>Postes fixes</i>	17.266,51 ETP		-464,99 ETP	-2,6%	17.731,50 ETP	16.880,35 ETP
3 Charges	11.588.036.491,72		1.536.706.999	15,3	10.051.329.493	10.557.911.906,29
4 Revenus		11.588.036.491,72	2.013.142.200	21,0	9.574.894.292	11.283.815.817,51
Couverture en F	0,00		476.435.201		-476.435.201	725.903.911,22
Couverture en %	0,00%			-100,0	-4,74%	6,88%
30 Charges de personnel	2.834.286.377,61		-20.276.855	-0,7	2.854.563.233	2.684.696.661,37
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	719.929.377,68		73.828.212	11,4	646.101.166	959.861.878,57
33 Amortissements du patrimoine administratif	368.035.185,70		7.242.003	2,0	360.793.183	358.821.973,51
34 Charges financières	208.912.664,30		-11.769.819	-5,3	220.682.483	201.562.815,40
36 Charges de transfert	5.833.885.013,42		49.774.159	0,9	5.784.110.854	5.531.373.898,40
37 Subventions redistribuées	91.609.120,12		39.661.738	76,3	51.947.382	82.861.603,85
38 Charges extraordinaires	1.515.852.117,88		1.397.507.746	NS	118.344.372	724.213.921,44
39 Facturations internes	15.526.635,01		739.815	5,0	14.786.820	14.519.153,75
40 Revenus fiscaux		8.695.289.096,48	1.469.022.032	20,3	7.226.267.064	8.429.021.754,84
41 Patentes et concessions		29.967.960,21	2.183.524	7,9	27.784.436	260.338.044,10
42 Taxes et redevances		463.443.353,04	39.065.960	9,2	424.377.393	437.567.512,61
43 Revenus divers		196.700.375,33	99.162.471	101,7	97.537.904	173.592.729,41
44 Revenus financiers		313.276.396,15	62.697.284	25,0	250.579.112	271.674.586,79
46 Revenus de transferts		1.782.223.555,38	300.609.374	20,3	1.481.614.181	1.614.240.432,16
47 Subventions à redistribuer		91.609.120,12	39.661.738	76,3	51.947.382	82.861.603,85
49 Facturations internes		15.526.635,01	739.815	5,0	14.786.820	14.519.153,75

Récapitulation

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	191,15 ETP		-6,05 ETP	-3,1%	197,20 ETP	183,30 ETP
3 Charges	160.650.128,82		64.595.594	67,2	96.054.535	83.903.010,37
4 Revenus		46.226.457,12	-2.934.587	-6,0	49.161.044	17.820.175,69
Couverture en F	-114.423.671,70		-67.530.181		-46.893.491	-66.082.834,68
Couverture en %	-71,23%			45,9	-48,82%	-78,76%
30 Charges de personnel	76.335.489,35		21.170.795	38,4	55.164.694	45.807.058,04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.424.543,11		-3.213.139	-22,0	14.637.682	8.236.218,65
33 Amortissements du patrimoine administratif	186.690,23		-49.874	-21,1	236.564	183.456,79
34 Charges financières	641.416,00		0	0,0	641.416	647.386,20
36 Charges de transfert	72.012.734,81		46.714.556	184,7	25.298.179	28.993.060,25
39 Facturations internes	49.255,32		-26.745	-35,2	76.000	35.830,44
42 Taxes et redevances		1.316.630,78	-42.016	-3,1	1.358.647	1.327.494,66
43 Revenus divers		502.342,71	77.466	18,2	424.877	942.694,17
44 Revenus financiers		44.320.430,00	-2.969.590	-6,3	47.290.020	15.487.177,25
46 Revenus de transferts		83.218,02	-4.282	-4,9	87.500	61.104,00
49 Facturations internes		3.835,61	3.836	ND		1.705,61

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
<i>Postes fixes</i>	191,15 ETP		-6,05 ETP	-3,1%	197,20 ETP	183,30 ETP
3 Charges	160.650.128,82		64.595.594	67,2	96.054.535	83.903.010,37
4 Revenus		46.226.457,12	-2.934.587	-6,0	49.161.044	17.820.175,69
Couverture en F	-114.423.671,70		-67.530.181		-46.893.491	-66.082.834,68
Couverture en %	-71,23%			45,9	-48,82%	-78,76%
A01 - GRAND CONSEIL.						
<i>Postes fixes</i>	22,70 ETP		-1,60 ETP	-6,6%	24,30 ETP	22,90 ETP
3 Charges	11.890.331,46		-1.321.774	-10,0	13.212.105	11.875.642,93
4 Revenus		122.488,75	20.464	20,1	102.025	94.298,38
Couverture en F	-11.767.842,71		1.342.237		-13.110.080	-11.781.344,55
Couverture en %	-98,97%			-0,3	-99,23%	-99,21%
30 Charges de personnel	8.397.295,11		-1.115.557	-11,7	9.512.852	8.547.513,55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.157.047,92		-160.475	-4,8	3.317.523	2.998.309,68
33 Amortissements du patrimoine administratif	153.770,73		-47.959	-23,8	201.730	149.819,70
36 Charges de transfert	180.000,00		0	0,0	180.000	180.000,00
39 Facturations internes	2.217,70		2.218	ND		
42 Taxes et redevances		42.935,30	22.687	112,0	20.248	25.323,45
43 Revenus divers		37.723,45	-4.054	-9,7	41.777	29.515,68
44 Revenus financiers		39.430,00	-570	-1,4	40.000	39.459,25
49 Facturations internes		2.400,00	2.400	ND		
A02 - CONSEIL D'ETAT						
<i>Postes fixes</i>	69,70 ETP		-1,40 ETP	-2,0%	71,10 ETP	67,00 ETP
3 Charges	38.667.467,43		19.216.437	98,8	19.451.030	18.722.991,98
4 Revenus		532.930,95	-154.070	-22,4	687.001	1.006.508,78
Couverture en F	-38.134.536,48		-19.370.507		-18.764.029	-17.716.483,20
Couverture en %	-98,62%			2,2	-96,47%	-94,62%
30 Charges de personnel	35.209.037,09		20.320.138	136,5	14.888.899	15.492.806,21
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.975.058,90		-732.318	-27,0	2.707.377	1.719.019,33
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.460,46		0	0,0	8.460	8.535,95
34 Charges financières	595.548,00		0	0,0	595.548	602.261,20
36 Charges de transfert	833.086,51		-341.659	-29,1	1.174.746	866.663,25
39 Facturations internes	46.276,47		-29.724	-39,1	76.000	33.706,04
42 Taxes et redevances		403.233,37	-258.748	-39,1	661.981	455.569,36
43 Revenus divers		128.261,97	103.262	413,0	25.000	549.233,81
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
49 Facturations internes		1.435,61	1.436	ND		1.705,61
A03 - EXERCICE DES DROITS POLITIQUES						
<i>Postes fixes</i>	15,60 ETP		-0,10 ETP	-0,6%	15,70 ETP	14,70 ETP
3 Charges	9.472.409,80		-2.683.967	-22,1	12.156.377	5.174.509,79
4 Revenus		175.910,00	76.403	76,8	99.507	213.055,03
Couverture en F	-9.296.499,80		2.760.370		-12.056.870	-4.961.454,76
Couverture en %	-98,14%			-1,0	-99,18%	-95,88%
30 Charges de personnel	4.104.452,94		-821.924	-16,7	4.926.377	2.752.655,56
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.236.957,06		-1.798.043	-25,6	7.035.000	2.410.039,18
36 Charges de transfert	130.999,80		-64.000	-32,8	195.000	10.000,00
39 Facturations internes				ND		1.815,05
42 Taxes et redevances		3.439,75	-1.067	-23,7	4.507	26.326,65
43 Revenus divers		172.470,25	77.470	81,5	95.000	186.728,38
A04 - EGALITÉ, GENÈVE INTERNATIONALE ET AÉROPORT, STATISTIQUE						
<i>Postes fixes</i>	44,65 ETP		0,50 ETP	1,1%	44,15 ETP	42,25 ETP
3 Charges	78.976.616,95		46.716.476	144,8	32.260.141	35.777.578,45
4 Revenus		44.511.462,51	-3.088.978	-6,5	47.600.441	15.679.843,14
Couverture en F	-34.465.154,44		-49.805.454		15.340.300	-20.097.735,31
Couverture en %	-43,64%			-191,8	47,55%	-56,17%
30 Charges de personnel	7.372.380,86		-127.281	-1,7	7.499.662	7.126.685,12

A - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A04 - EGALITÉ, GENÈVE INTERNATIONALE ET AÉROPORT, STATISTIQUE						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	733.597,17		-277.206	-27,4	1.010.803	712.943,92
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.269,27		26	2,1	1.243	1.243,06
36 Charges de transfert	70.868.648,50		47.120.215	198,4	23.748.433	27.936.397,00
39 Facturations internes	721,15		721	ND		309,35
42 Taxes et redevances		13.777,45	-16.064	-53,8	29.841	18.926,85
43 Revenus divers		133.467,04	-99.633	-42,7	233.100	152.094,29
44 Revenus financiers		44.281.000,00	-2.969.000	-6,3	47.250.000	15.447.718,00
46 Revenus de transferts		83.218,02	-4.282	-4,9	87.500	61.104,00
A05 - TRANSPARENCE DE L'INFORMATION, MÉDIATION ET SURVEILLANCE						
<i>Postes fixes</i>	<i>35,50 ETP</i>		<i>-3,45 ETP</i>	<i>-8,9%</i>	<i>38,95 ETP</i>	<i>33,45 ETP</i>
3 Charges	7.409.041,39		-591.851	-7,4	8.000.892	6.913.853,67
4 Revenus		750.108,21	163.569	27,9	586.539	689.495,95
Couverture en F	-6.658.933,18		755.420		-7.414.353	-6.224.357,72
Couverture en %	-89,88%			-3,0	-92,67%	-90,03%
30 Charges de personnel	7.274.883,77		-506.847	-6,5	7.781.731	6.752.530,31
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	130.584,68		-85.749	-39,6	216.334	158.496,83
33 Amortissements du patrimoine administratif	3.532,94		706	25,0	2.827	2.826,53
39 Facturations internes	40,00		40	ND		
42 Taxes et redevances		749.688,21	163.149	27,8	586.539	689.426,25
43 Revenus divers		420,00	420	ND		69,70
A06 - COUR DES COMPTES.						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,00 ETP</i>		<i>0,00 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,00 ETP</i>	<i>3,00 ETP</i>
3 Charges	14.234.261,79		3.260.272	29,7	10.973.990	5.438.433,55
4 Revenus		133.556,70	48.026	56,2	85.531	136.974,41
Couverture en F	-14.100.705,09		-3.212.246		-10.888.459	-5.301.459,14
Couverture en %	-99,06%			-0,2	-99,22%	-97,48%
30 Charges de personnel	13.977.439,58		3.422.267	32,4	10.555.173	5.134.867,29
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	191.297,38		-159.348	-45,4	350.645	237.409,71
33 Amortissements du patrimoine administratif	19.656,83		-2.647	-11,9	22.304	21.031,55
34 Charges financières	45.868,00		0	0,0	45.868	45.125,00
42 Taxes et redevances		103.556,70	48.026	86,5	55.531	111.922,10
43 Revenus divers		30.000,00	0	0,0	30.000	25.052,31

Récapitulation

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
<i>Postes fixes</i>	<i>1.360,02 ETP</i>		<i>-68,93 ETP</i>	<i>-4,8%</i>	<i>1.428,95 ETP</i>	<i>1.336,79 ETP</i>
3 Charges	767.899.800,34		-2.155.290	-0,3	770.055.090	756.823.189,95
4 Revenus		67.548.301,15	-5.453.271	-7,5	73.001.572	66.803.728,87
Couverture en F	-700.351.499,19		-3.297.981		-697.053.518	-690.019.461,08
Couverture en %	-91,20%			0,8	-90,52%	-91,17%
30 Charges de personnel	252.420.652,41		-10.572.202	-4,0	262.992.854	241.171.211,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	215.881.532,90		1.772.894	0,8	214.108.639	222.377.180,70
33 Amortissements du patrimoine administratif	282.033.367,65		6.671.788	2,4	275.361.580	276.015.087,51
34 Charges financières	22.150,30		117	0,5	22.033	24.959,90
36 Charges de transfert	16.219.800,31		-394.584	-2,4	16.614.384	15.957.131,24
37 Subventions redistribuées	335.400,00		335.400	ND		300.000,00
39 Facturations internes	986.896,78		31.297	3,3	955.600	977.619,24
41 Patentes et concessions		227.343,95	17.344	8,3	210.000	222.091,05
42 Taxes et redevances		9.093.509,27	485.305	5,6	8.608.204	8.851.270,22
43 Revenus divers		19.291.759,71	-5.658.119	-22,7	24.949.879	16.512.647,50
44 Revenus financiers		22.190.316,11	-398.079	-1,8	22.588.395	22.131.113,43
46 Revenus de transferts		16.409.772,11	-772	0,0	16.410.544	18.563.436,85
47 Subventions à redistribuer		335.400,00	335.400	ND		300.000,00
49 Facturations internes		200,00	-234.350	-99,9	234.550	223.169,82

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES						
<i>Postes fixes</i>	1.360,02 ETP		-68,93 ETP	-4,8%	1.428,95 ETP	1.336,79 ETP
3 Charges	767.899.800,34		-2.155.290	-0,3	770.055.090	756.823.189,95
4 Revenus		67.548.301,15	-5.453.271	-7,5	73.001.572	66.803.728,87
Couverture en F	-700.351.499,19		-3.297.981		-697.053.518	-690.019.461,08
Couverture en %	-91,20%			0,8	-90,52%	-91,17%
B01 - ETATS-MAJORS DÉPARTEMENTAUX						
<i>Postes fixes</i>	137,35 ETP		-4,31 ETP	-3,0%	141,66 ETP	134,47 ETP
3 Charges	33.864.591,76		-1.108.026	-3,2	34.972.618	31.823.072,16
4 Revenus		1.545.918,94	-163.253	-9,6	1.709.172	2.123.745,41
Couverture en F	-32.318.672,82		944.773		-33.263.446	-29.699.326,75
Couverture en %	-95,43%			0,3	-95,11%	-93,33%
30 Charges de personnel	29.976.619,52		-1.483.282	-4,7	31.459.902	28.390.163,52
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.226.927,71		150.215	4,9	3.076.713	2.801.945,25
33 Amortissements du patrimoine administratif	297.542,08		-68.611	-18,7	366.153	286.539,69
37 Subventions redistribuées	335.400,00		335.400	ND		300.000,00
39 Facturations internes	28.102,45		-41.748	-59,8	69.850	44.423,70
42 Taxes et redevances		667.605,35	-671.534	-50,1	1.339.139	773.401,55
43 Revenus divers		200.052,00	200.052	ND		699.356,88
44 Revenus financiers		342.661,59	-27.371	-7,4	370.033	350.986,98
47 Subventions à redistribuer		335.400,00	335.400	ND		300.000,00
49 Facturations internes		200,00	200	ND		
B02 - GESTION TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE DES RESSOURCES HUMAINES						
<i>Postes fixes</i>	139,78 ETP		-0,94 ETP	-0,7%	140,72 ETP	136,86 ETP
3 Charges	45.022.767,05		-3.692.038	-7,6	48.714.805	42.564.379,11
4 Revenus		4.457.165,35	257.908	6,1	4.199.257	4.450.795,52
Couverture en F	-40.565.601,70		3.949.946		-44.515.548	-38.113.583,59
Couverture en %	-90,10%			-1,4	-91,38%	-89,54%
30 Charges de personnel	42.252.230,34		-3.692.501	-8,0	45.944.731	40.913.442,07
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.708.641,54		-11.935	-0,4	2.720.577	1.593.739,66
33 Amortissements du patrimoine administratif	38.012,87		10.549	38,4	27.464	28.385,53
34 Charges financières	22.150,30		117	0,5	22.033	24.959,90
39 Facturations internes	1.732,00		1.732	ND		3.851,95
42 Taxes et redevances		2.873.118,50	515.862	21,9	2.357.257	2.409.392,25
43 Revenus divers		65.548,45	65.548	ND		4.532,34
46 Revenus de transferts		1.518.498,40	-323.502	-17,6	1.842.000	2.036.870,93
B03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET DÉPARTEMENTALE ET ACHATS						
<i>Postes fixes</i>	136,00 ETP		-9,61 ETP	-6,6%	145,61 ETP	136,85 ETP
3 Charges	25.152.401,06		-1.740.753	-6,5	26.893.155	25.078.905,10
4 Revenus		344.491,15	64.584	23,1	279.907	399.119,24
Couverture en F	-24.807.909,91		1.805.338		-26.613.248	-24.679.785,87
Couverture en %	-98,63%			-0,3	-98,96%	-98,41%
30 Charges de personnel	23.504.883,74		-1.345.886	-5,4	24.850.770	23.139.609,12
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.165.474,78		-443.458	-27,6	1.608.933	1.493.292,68
33 Amortissements du patrimoine administratif	29.197,87		4.946	20,4	24.252	24.274,28
39 Facturations internes	452.844,67		43.645	10,7	409.200	421.729,03
42 Taxes et redevances		304.193,31	80.459	36,0	223.734	361.757,94
43 Revenus divers		40.297,84	-14.702	-26,7	55.000	37.361,30
44 Revenus financiers			-1.173	-100,0	1.173	
B04 - GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ETAT ET LOGISTIQUE						
<i>Postes fixes</i>	273,77 ETP		-22,55 ETP	-7,6%	296,32 ETP	270,64 ETP
3 Charges	443.223.170,14		7.531.693	1,7	435.691.477	446.587.630,78
4 Revenus		41.256.722,96	-2.673.731	-6,1	43.930.454	44.159.914,92
Couverture en F	-401.966.447,18		-10.205.424		-391.761.023	-402.427.715,86
Couverture en %	-90,69%			0,9	-89,92%	-90,11%
30 Charges de personnel	38.557.732,32		-1.651.558	-4,1	40.209.291	37.099.376,43

B - ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B04 - GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ETAT ET LOGISTIQUE						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	151.195.375,33		2.285.090	1,5	148.910.286	161.354.810,18
33 Amortissements du patrimoine administratif	236.778.483,44		7.280.666	3,2	229.497.817	231.684.269,91
36 Charges de transfert	16.219.800,31		-394.584	-2,4	16.614.384	15.957.131,24
39 Facturations internes	471.778,75		12.079	2,6	459.700	492.043,03
41 Patentes et concessions		227.343,95	17.344	8,3	210.000	222.091,05
42 Taxes et redevances		1.465.779,32	-187.526	-11,3	1.653.305	1.611.335,40
43 Revenus divers		3.648.596,55	-2.033.339	-35,8	5.681.936	4.621.910,63
44 Revenus financiers		21.847.654,52	-369.534	-1,7	22.217.189	21.780.126,45
46 Revenus de transferts		14.067.348,62	133.875	1,0	13.933.474	15.702.640,83
49 Facturations internes			-234.550	-100,0	234.550	221.810,56
B05 - SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE						
<i>Postes fixes</i>	<i>673,12 ETP</i>		<i>-31,52 ETP</i>	<i>-4,5%</i>	<i>704,65 ETP</i>	<i>657,97 ETP</i>
3 Charges	220.636.870,33		-3.146.165	-1,4	223.783.035	210.769.202,79
4 Revenus		19.944.002,75	-2.938.779	-12,8	22.882.782	15.670.153,78
Couverture en F	-200.692.867,58		207.386		-200.900.253	-195.099.049,01
Couverture en %	-90,96%			1,3	-89,77%	-92,57%
30 Charges de personnel	118.129.186,49		-2.398.975	-2,0	120.528.161	111.628.620,23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	57.585.113,54		-207.016	-0,4	57.792.130	55.133.392,93
33 Amortissements du patrimoine administratif	44.890.131,39		-555.763	-1,2	45.445.894	43.991.618,10
39 Facturations internes	32.438,91		15.589	92,5	16.850	15.571,53
42 Taxes et redevances		3.782.812,79	748.044	24,6	3.034.769	3.695.383,08
43 Revenus divers		15.337.264,87	-3.875.678	-20,2	19.212.943	11.149.486,35
46 Revenus de transferts		823.925,09	188.855	29,7	635.070	823.925,09
49 Facturations internes				ND		1.359,26

Récapitulation C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE.						
<i>Postes fixes</i>	367,25 ETP		-6,78 ETP	-1,8%	374,02 ETP	352,84 ETP
3 Charges	2.535.245.510,91		-2.625.876	-0,1	2.537.871.387	2.336.127.542,50
4 Revenus		401.852.909,64	27.343.143	7,3	374.509.767	381.017.566,33
Couverture en F	-2.133.392.601,27		29.969.018		-2.163.361.620	-1.955.109.976,17
Couverture en %	-84,15%			-1,3	-85,24%	-83,69%
30 Charges de personnel	50.485.720,97		-1.414.286	-2,7	51.900.007	47.431.917,13
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.587.060,10		-3.233.544	-18,1	17.820.604	14.007.738,43
33 Amortissements du patrimoine administratif	90.141,77		7.702	9,3	82.440	72.866,06
34 Charges financières	90.305,82		40.306	80,6	50.000	83.709,44
36 Charges de transfert	2.436.028.054,05		-19.700.781	-0,8	2.455.728.835	2.250.142.470,36
37 Subventions redistribuées	33.716.250,59		21.716.251	181,0	12.000.000	24.143.743,88
39 Facturations internes	247.977,60		-41.522	-14,3	289.500	245.097,21
42 Taxes et redevances		1.578.434,84	471.090	42,5	1.107.345	1.246.385,14
43 Revenus divers		1.839.495,56	1.407.542	325,9	431.954	1.451.171,95
44 Revenus financiers		1.893,85	-11.796	-86,2	13.690	25.399,08
46 Revenus de transferts		364.716.834,80	3.760.057	1,0	360.956.778	354.150.866,28
47 Subventions à redistribuer		33.716.250,59	21.716.251	181,0	12.000.000	24.143.743,88

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - COHÉSION SOCIALE.						
<i>Postes fixes</i>	367,25 ETP		-6,78 ETP	-1,8%	374,02 ETP	352,84 ETP
3 Charges	2.535.245.510,91		-2.625.876	-0,1	2.537.871.387	2.336.127.542,50
4 Revenus		401.852.909,64	27.343.143	7,3	374.509.767	381.017.566,33
Couverture en F	-2.133.392.601,27		29.969.018		-2.163.361.620	-1.955.109.976,17
Couverture en %	-84,15%			-1,3	-85,24%	-83,69%
C01 - MESURES ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN MATIÈRE D'ACTION SOCIALE						
<i>Postes fixes</i>	58,74 ETP		-4,71 ETP	-7,4%	63,44 ETP	56,90 ETP
3 Charges	1.228.764.833,18		-19.846.641	-1,6	1.248.611.474	1.148.343.575,31
4 Revenus		197.149.287,87	-1.278.986	-0,6	198.428.273	190.457.330,26
Couverture en F	-1.031.615.545,31		18.567.655		-1.050.183.201	-957.886.245,04
Couverture en %	-83,96%			-0,2	-84,11%	-83,41%
30 Charges de personnel	8.189.225,48		-495.128	-5,7	8.684.354	7.798.904,39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.038.734,52		-1.661.525	-61,5	2.700.260	1.528.133,42
33 Amortissements du patrimoine administratif	29.600,53		2.541	9,4	27.060	23.901,33
36 Charges de transfert	1.219.506.491,84		-17.682.709	-1,4	1.237.189.201	1.138.989.996,77
39 Facturations internes	780,80		-9.819	-92,6	10.600	2.639,40
42 Taxes et redevances		67.604,51	55.277	448,4	12.327	89.150,99
43 Revenus divers		1.569.190,00	1.568.870	NS	320	1.294.996,73
46 Revenus de transferts		195.512.493,36	-2.903.133	-1,5	198.415.626	189.073.182,54
C02 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES						
<i>Postes fixes</i>	72,00 ETP		-2,49 ETP	-3,3%	74,49 ETP	74,04 ETP
3 Charges	533.043.637,02		2.417.932	0,5	530.625.705	501.747.169,33
4 Revenus		90.177.125,51	7.336.144	8,9	82.840.981	82.517.282,35
Couverture en F	-442.866.511,51		4.918.212		-447.784.723	-419.229.886,98
Couverture en %	-83,08%			-1,5	-84,39%	-83,55%
30 Charges de personnel	9.520.952,92		-440.206	-4,4	9.961.159	9.449.358,36
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.995.299,71		188.609	3,9	4.806.691	4.445.403,22
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.475,12		556	9,4	5.919	5.228,42
34 Charges financières	1.333,00		1.333	ND		2.110,00
36 Charges de transfert	516.656.503,56		4.819.068	0,9	511.837.436	486.987.661,84
37 Subventions redistribuées	1.843.832,59		-2.156.167	-53,9	4.000.000	842.871,39
39 Facturations internes	19.240,12		4.740	32,7	14.500	14.536,10
42 Taxes et redevances		91.794,31	59.589	185,0	32.205	84.026,32
43 Revenus divers		176.129,32	97.569	124,2	78.560	99,28
44 Revenus financiers		1,00	-8.213	-100,0	8.214	1,00
46 Revenus de transferts		88.106.566,93	9.384.565	11,9	78.722.002	81.590.284,36
47 Subventions à redistribuer		1.802.633,95	-2.197.366	-54,9	4.000.000	842.871,39
C03 - ACTIONS ET SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES						
<i>Postes fixes</i>	52,37 ETP		-3,98 ETP	-7,1%	56,36 ETP	52,79 ETP
3 Charges	510.326.801,37		-2.417.338	-0,5	512.744.139	476.410.334,25
4 Revenus		75.444.671,83	957.738	1,3	74.486.934	74.437.040,71
Couverture en F	-434.882.129,54		3.375.075		-438.257.205	-401.973.293,53
Couverture en %	-85,22%			-0,3	-85,47%	-84,38%
30 Charges de personnel	7.276.510,63		-555.224	-7,1	7.831.734	6.797.002,97
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.735.483,54		-845.386	-32,8	2.580.870	2.991.016,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	37.925,68		3.255	9,4	34.670	30.623,58
36 Charges de transfert	501.266.013,10		-1.021.601	-0,2	502.287.614	466.582.418,52
39 Facturations internes	10.868,41		1.618	17,5	9.250	9.273,03
42 Taxes et redevances		7.223,08	-38.080	-84,1	45.303	44.104,56
43 Revenus divers		66.393,38	14.020	26,8	52.374	82,01
44 Revenus financiers		0,15	-5.476	-100,0	5.476	-1,00
46 Revenus de transferts		75.334.761,18	950.980	1,3	74.383.781	74.392.855,15
47 Subventions à redistribuer		36.294,04	36.294	ND		
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						
<i>Postes fixes</i>	37,33 ETP		-3,02 ETP	-7,5%	40,36 ETP	37,78 ETP
3 Charges	135.466.240,22		18.392.972	15,7	117.073.268	118.699.500,84

C - COHÉSION SOCIALE

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C04 - SOUTIEN À LA FAMILLE ET À L'INTÉGRATION						
4 Revenus		37.869.915,74	20.865.326	122,7	17.004.589	29.912.115,52
Couverture en F	-97.596.324,48		2.472.354		-100.068.679	-88.787.385,32
Couverture en %	-72,04%			-15,7	-85,48%	-74,80%
30 Charges de personnel	6.244.063,90		-441.522	-6,6	6.685.586	5.893.839,01
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.238.886,25		-646.788	-11,0	5.885.675	3.943.114,91
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.815,29		635	8,8	7.180	6.390,49
34 Charges financières	88.972,82		38.973	77,9	50.000	81.599,44
36 Charges de transfert	92.684.561,92		-4.541.116	-4,7	97.225.678	88.660.385,24
37 Subventions redistribuées	30.995.531,00		23.995.531	342,8	7.000.000	19.901.338,49
39 Facturations internes	206.409,04		-12.741	-5,8	219.150	212.833,25
42 Taxes et redevances		1.100.072,75	216.552	24,5	883.520	890.488,38
43 Revenus divers		4.501,36	3.801	543,1	700	345,34
44 Revenus financiers		1.892,70	1.893	ND		25.399,08
46 Revenus de transferts		5.763.013,33	-3.357.356	-36,8	9.120.369	9.094.544,23
47 Subventions à redistribuer		31.000.435,60	24.000.436	342,9	7.000.000	19.901.338,49
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>0,94 ETP</i>		<i>-0,29 ETP</i>	<i>-23,7%</i>	<i>1,23 ETP</i>	<i>1,23 ETP</i>
3 Charges	106.775.651,02		-1.429.232	-1,3	108.204.883	72.335.750,98
4 Revenus		876.887,00	-438.113	-33,3	1.315.000	3.399.534,00
Couverture en F	-105.898.764,02		991.119		-106.889.883	-68.936.216,98
Couverture en %	-99,18%			0,4	-98,78%	-95,30%
30 Charges de personnel	181.158,38		-36.053	-16,6	217.212	198.531,99
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	42.568,58		-1.396	-3,2	43.965	27.867,36
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.475,12		556	9,4	5.919	5.228,42
36 Charges de transfert	105.668.546,69		-1.269.241	-1,2	106.937.788	68.704.589,21
37 Subventions redistribuées	876.887,00		-123.113	-12,3	1.000.000	3.399.534,00
39 Facturations internes	15,26		15	ND		
46 Revenus de transferts			-315.000	-100,0	315.000	
47 Subventions à redistribuer		876.887,00	-123.113	-12,3	1.000.000	3.399.534,00
C06 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS CURATELLE						
<i>Postes fixes</i>	<i>145,87 ETP</i>		<i>7,72 ETP</i>	<i>5,6%</i>	<i>138,15 ETP</i>	<i>130,10 ETP</i>
3 Charges	20.868.348,11		256.431	1,2	20.611.917	18.591.211,80
4 Revenus		335.021,70	-98.967	-22,8	433.989	294.263,49
Couverture en F	-20.533.326,41		-355.398		-20.177.928	-18.296.948,31
Couverture en %	-98,39%			0,5	-97,89%	-98,42%
30 Charges de personnel	19.073.809,67		553.847	3,0	18.519.963	17.294.280,39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.536.087,50		-267.057	-14,8	1.803.144	1.072.203,36
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.850,03		159	9,4	1.691	1.493,83
36 Charges de transfert	245.936,94		-5.182	-2,1	251.119	217.418,78
39 Facturations internes	10.663,97		-25.336	-70,4	36.000	5.815,43
42 Taxes et redevances		311.740,20	177.751	132,7	133.989	138.614,90
43 Revenus divers		23.281,50	-276.719	-92,2	300.000	155.648,59

Récapitulation

D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>26,70 ETP</i>		<i>-2,10 ETP</i>	<i>-7,3%</i>	<i>28,80 ETP</i>	<i>24,55 ETP</i>
3 Charges	53.467.181,85		7.755.885	17,0	45.711.297	55.708.219,60
4 Revenus		8.156.138,28	5.922.303	265,1	2.233.835	13.071.740,08
Couverture en F	-45.311.043,57		-1.833.582		-43.477.462	-42.636.479,52
Couverture en %	-84,75%			-10,9	-95,11%	-76,54%
30 Charges de personnel	5.069.147,80		-63.486	-1,2	5.132.634	4.862.913,57
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.816.086,19		126.576	7,5	1.689.510	1.887.576,75
33 Amortissements du patrimoine administratif	403.072,93		-51.931	-11,4	455.004	397.731,69
34 Charges financières	3.074.435,00		3.074.435	ND		
36 Charges de transfert	38.294.351,26		-130.298	-0,3	38.424.649	44.901.767,75
37 Subventions redistribuées	4.808.011,00		4.808.011	ND		3.656.454,92
39 Facturations internes	2.077,67		-7.422	-78,1	9.500	1.774,92
42 Taxes et redevances		713.641,00	140.564	24,5	573.077	584.903,24
43 Revenus divers		1.236.371,12	1.132.213	NS	104.158	3.768.841,92
46 Revenus de transferts		1.398.115,16	-158.485	-10,2	1.556.600	5.061.540,00
47 Subventions à redistribuer		4.808.011,00	4.808.011	ND		3.656.454,92

D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - CULTURE, SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>26,70 ETP</i>		<i>-2,10 ETP</i>	<i>-7,3%</i>	<i>28,80 ETP</i>	<i>24,55 ETP</i>
3 Charges	53.467.181,85		7.755.885	17,0	45.711.297	55.708.219,60
4 Revenus		8.156.138,28	5.922.303	265,1	2.233.835	13.071.740,08
Couverture en F	-45.311.043,57		-1.833.582		-43.477.462	-42.636.479,52
Couverture en %	-84,75%			-10,9	-95,11%	-76,54%
D01 - CULTURE.						
<i>Postes fixes</i>	<i>15,09 ETP</i>		<i>-1,19 ETP</i>	<i>-7,3%</i>	<i>16,27 ETP</i>	<i>13,68 ETP</i>
3 Charges	45.682.895,36		8.006.338	21,3	37.676.558	48.777.667,05
4 Revenus		4.040.941,85	3.792.213	NS	248.729	9.327.048,06
Couverture en F	-41.641.953,51		-4.214.125		-37.427.829	-39.450.618,99
Couverture en %	-91,15%			-8,2	-99,34%	-80,88%
30 Charges de personnel	2.975.614,85		72.463	2,5	2.903.152	2.886.350,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.316.286,73		157.688	13,6	1.158.599	1.395.888,31
33 Amortissements du patrimoine administratif	221.690,11		-28.562	-11,4	250.252	218.752,43
34 Charges financières	3.074.435,00		3.074.435	ND		
36 Charges de transfert	33.284.780,00		-70.275	-0,2	33.355.055	40.618.445,80
37 Subventions redistribuées	4.808.011,00		4.808.011	ND		3.656.454,92
39 Facturations internes	2.077,67		-7.422	-78,1	9.500	1.774,92
42 Taxes et redevances		237.693,50	46.251	24,2	191.442	204.219,74
43 Revenus divers		1.130.978,99	1.073.692	NS	57.287	2.072.863,06
46 Revenus de transferts		27.863,31	27.863	ND		3.393.510,35
47 Subventions à redistribuer		2.644.406,05	2.644.406	ND		3.656.454,92
D02 - SPORT ET LOISIRS						
<i>Postes fixes</i>	<i>11,61 ETP</i>		<i>-0,91 ETP</i>	<i>-7,3%</i>	<i>12,53 ETP</i>	<i>10,87 ETP</i>
3 Charges	7.784.286,49		-250.453	-3,1	8.034.739	6.930.552,55
4 Revenus		4.115.196,44	2.130.091	107,3	1.985.106	3.744.692,02
Couverture en F	-3.669.090,06		2.380.543		-6.049.633	-3.185.860,53
Couverture en %	-47,13%			-37,4	-75,29%	-45,97%
30 Charges de personnel	2.093.532,95		-135.949	-6,1	2.229.482	1.976.562,90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	499.799,46		-31.112	-5,9	530.911	491.688,44
33 Amortissements du patrimoine administratif	181.382,82		-23.369	-11,4	204.752	178.979,26
36 Charges de transfert	5.009.571,26		-60.023	-1,2	5.069.594	4.283.321,95
42 Taxes et redevances		475.947,50	94.313	24,7	381.635	380.683,50
43 Revenus divers		105.392,13	58.521	124,9	46.871	1.695.978,86
46 Revenus de transferts		1.370.251,85	-186.348	-12,0	1.556.600	1.668.029,65
47 Subventions à redistribuer		2.163.604,95	2.163.605	ND		0,00

Récapitulation E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
<i>Postes fixes</i>	293,11 ETP		-18,14 ETP	-5,8%	311,25 ETP	282,95 ETP
3 Charges	151.412.516,23		6.531.536	4,5	144.880.980	145.646.391,02
4 Revenus		96.483.958,20	10.718.216	12,5	85.765.742	90.235.300,63
Couverture en F	-54.928.558,03		4.186.680		-59.115.238	-55.411.090,39
Couverture en %	-36,28%			-11,1	-40,80%	-38,04%
30 Charges de personnel	47.309.450,36		-2.085.680	-4,2	49.395.130	45.130.892,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	24.621.741,01		-2.090.307	-7,8	26.712.048	24.226.360,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.330.926,42		625.231	8,1	7.705.695	7.690.802,77
34 Charges financières	27.076,83		27.077	ND		1.037.728,99
36 Charges de transfert	19.025.395,55		-1.928.809	-9,2	20.954.205	18.404.526,32
37 Subventions redistribuées	51.679.960,74		11.963.579	30,1	39.716.382	48.826.688,63
39 Facturations internes	417.965,32		20.445	5,1	397.520	329.391,03
41 Patentes et concessions		17.538.961,60	972.847	5,9	16.566.115	15.338.175,91
42 Taxes et redevances		15.093.612,60	-2.176.311	-12,6	17.269.924	14.606.565,15
43 Revenus divers		5.852.092,44	4.761.532	436,6	1.090.560	852.882,77
44 Revenus financiers		5.968.577,06	-20.220	-0,3	5.988.797	5.995.191,51
46 Revenus de transferts		-151.686,49	-4.756.250	-103,3	4.604.564	4.152.809,81
47 Subventions à redistribuer		51.679.960,74	11.963.579	30,1	39.716.382	48.826.688,63
49 Facturations internes		502.440,25	-26.960	-5,1	529.400	462.986,85

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>293,11 ETP</i>		<i>-18,14 ETP</i>	<i>-5,8%</i>	<i>311,25 ETP</i>	<i>282,95 ETP</i>
3 Charges	151.412.516,23		6.531.536	4,5	144.880.980	145.646.391,02
4 Revenus		96.483.958,20	10.718.216	12,5	85.765.742	90.235.300,63
Couverture en F	-54.928.558,03		4.186.680		-59.115.238	-55.411.090,39
Couverture en %	-36,28%			-11,1	-40,80%	-38,04%
E01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT						
<i>Postes fixes</i>	<i>90,86 ETP</i>		<i>-5,14 ETP</i>	<i>-5,4%</i>	<i>96,00 ETP</i>	<i>82,95 ETP</i>
3 Charges	20.804.008,60		-1.502.979	-6,7	22.306.988	19.783.252,63
4 Revenus		4.303.608,98	2.366.487	122,2	1.937.122	1.591.689,81
Couverture en F	-16.500.399,62		3.869.466		-20.369.865	-18.191.562,83
Couverture en %	-79,31%			-13,1	-91,32%	-91,95%
30 Charges de personnel	15.076.755,14		-675.670	-4,3	15.752.425	14.387.278,73
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.759.723,59		-594.997	-11,1	5.354.721	4.430.273,84
33 Amortissements du patrimoine administratif	682.189,36		57.623	9,2	624.566	647.406,26
36 Charges de transfert	272.198,10		-283.277	-51,0	555.475	289.645,24
39 Facturations internes	13.142,42		-6.658	-33,6	19.800	28.648,56
41 Patentes et concessions		0,00	0	ND		618,23
42 Taxes et redevances		940.581,11	-475.097	-33,6	1.415.678	1.076.908,22
43 Revenus divers		5.578.889,20	5.578.389	NS	500	183.479,91
46 Revenus de transferts		-2.217.266,63	-2.738.211	-525,6	520.944	328.135,95
49 Facturations internes		1.405,30	1.405	ND		2.547,50
E02 - ENERGIE						
<i>Postes fixes</i>	<i>27,10 ETP</i>		<i>-3,40 ETP</i>	<i>-11,1%</i>	<i>30,50 ETP</i>	<i>28,30 ETP</i>
3 Charges	32.940.766,61		-380.062	-1,1	33.320.829	35.934.580,74
4 Revenus		23.496.381,67	-607.321	-2,5	24.103.702	29.131.386,94
Couverture en F	-9.444.384,94		-227.259		-9.217.126	-6.803.193,81
Couverture en %	-28,67%			3,6	-27,66%	-18,93%
30 Charges de personnel	4.650.367,60		-246.753	-5,0	4.897.120	4.320.739,14
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.741.955,38		-548.228	-23,9	2.290.183	1.844.874,33
33 Amortissements du patrimoine administratif	55.753,14		828	1,5	54.925	54.925,37
36 Charges de transfert	10.171.567,50		94.568	0,9	10.077.000	8.325.642,15
37 Subventions redistribuées	16.320.795,00		320.795	2,0	16.000.000	21.387.188,00
39 Facturations internes	328,00		-1.272	-79,5	1.600	1.211,75
42 Taxes et redevances		1.086.198,11	-325.947	-23,1	1.412.145	1.232.325,57
43 Revenus divers		195.811,50	-585.949	-75,0	781.760	588.181,86
44 Revenus financiers		5.893.577,06	-16.220	-0,3	5.909.797	5.920.191,51
47 Subventions à redistribuer		16.320.795,00	320.795	2,0	16.000.000	21.387.188,00
49 Facturations internes				ND		3.500,00
E03 - GESTION DES EAUX						
<i>Postes fixes</i>	<i>84,90 ETP</i>		<i>-6,25 ETP</i>	<i>-6,9%</i>	<i>91,15 ETP</i>	<i>84,20 ETP</i>
3 Charges	39.897.180,14		6.174.094	18,3	33.723.087	34.894.062,91
4 Revenus		38.038.466,03	6.511.228	20,7	31.527.238	31.589.217,92
Couverture en F	-1.858.714,11		337.134		-2.195.848	-3.304.844,99
Couverture en %	-4,66%			-28,5	-6,51%	-9,47%
30 Charges de personnel	13.698.421,69		-619.261	-4,3	14.317.682	13.230.992,67
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.586.592,39		-826.218	-7,2	11.412.810	10.855.812,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.708.710,82		278.349	6,3	4.430.362	4.435.492,32
34 Charges financières				ND		1.037.728,99
36 Charges de transfert	2.658.608,80		-835.723	-23,9	3.494.332	2.659.206,62
37 Subventions redistribuées	8.165.505,00		8.165.505	ND		2.613.991,00
39 Facturations internes	79.341,45		11.441	16,9	67.900	60.839,03
41 Patentes et concessions		17.538.961,60	972.847	5,9	16.566.115	15.337.557,68
42 Taxes et redevances		10.806.062,69	-624.890	-5,5	11.430.952	10.742.051,91
43 Revenus divers		59.007,96	-63.992	-52,0	123.000	69.410,35
44 Revenus financiers		75.000,00	0	0,0	75.000	75.000,00
46 Revenus de transferts		1.393.928,78	-1.938.242	-58,2	3.332.171	2.751.206,98

E - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E03 - GESTION DES EAUX						
47 Subventions à redistribuer		8.165.505,00	8.165.505	ND		2.613.991,00
E04 - AGRICULTURE ET NATURE						
<i>Postes fixes</i>	<i>90,25 ETP</i>		<i>-3,35 ETP</i>	<i>-3,6%</i>	<i>93,60 ETP</i>	<i>87,50 ETP</i>
3 Charges	57.770.560,87		2.240.483	4,0	55.530.078	55.034.494,74
4 Revenus		30.645.501,51	2.447.822	8,7	28.197.679	27.923.005,97
Couverture en F	-27.125.059,36		207.339		-27.332.398	-27.111.488,77
Couverture en %	-46,95%			-4,6	-49,22%	-49,26%
30 Charges de personnel	13.883.905,95		-543.996	-3,8	14.427.902	13.191.882,26
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.533.469,67		-120.864	-1,6	7.654.334	7.095.400,03
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.884.273,09		288.432	11,1	2.595.841	2.552.978,81
34 Charges financières	27.076,83		27.077	ND		
36 Charges de transfert	5.923.021,15		-904.377	-13,2	6.827.398	7.130.032,31
37 Subventions redistribuées	27.193.660,74		3.477.279	14,7	23.716.382	24.825.509,63
39 Facturations internes	325.153,45		16.933	5,5	308.220	238.691,70
42 Taxes et redevances		2.260.770,68	-750.378	-24,9	3.011.148	1.555.279,44
43 Revenus divers		18.383,78	-166.916	-90,1	185.300	11.810,67
44 Revenus financiers			-4.000	-100,0	4.000	
46 Revenus de transferts		671.651,36	-79.798	-10,6	751.449	1.073.466,88
47 Subventions à redistribuer		27.193.660,74	3.477.279	14,7	23.716.382	24.825.509,63
49 Facturations internes		501.034,95	-28.365	-5,4	529.400	456.939,35

Récapitulation F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>8.818,73 ETP</i>		<i>-137,14 ETP</i>	<i>-1,5%</i>	<i>8.955,87 ETP</i>	<i>8.603,79 ETP</i>
3 Charges	2.371.103.936,77		-11.505.011	-0,5	2.382.608.948	2.255.195.595,12
4 Revenus		92.554.988,54	11.014.345	13,5	81.540.644	80.617.766,17
Couverture en F	-2.278.548.948,23		22.519.356		-2.301.068.304	-2.174.577.828,95
Couverture en %	-96,10%			-0,5	-96,58%	-96,43%
30 Charges de personnel	1.434.191.112,46		-3.589.947	-0,2	1.437.781.060	1.363.181.100,06
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	66.896.580,90		-3.593.412	-5,1	70.489.993	56.423.358,54
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.769.484,19		-277.525	-3,4	8.047.009	7.510.501,16
34 Charges financières				ND		5,30
36 Charges de transfert	861.658.573,80		-4.312.362	-0,5	865.970.936	827.661.292,33
39 Facturations internes	588.185,41		268.235	83,8	319.950	419.337,74
42 Taxes et redevances		19.562.971,76	860.991	4,6	18.701.981	19.894.244,64
43 Revenus divers		22.452.338,84	11.591.686	106,7	10.860.653	10.606.939,37
44 Revenus financiers			-691	-100,0	691	
46 Revenus de transferts		50.147.624,42	-1.681.795	-3,2	51.829.419	49.806.128,61
49 Facturations internes		392.053,52	244.154	165,1	147.900	310.453,55

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	8.818,73 ETP		-137,14 ETP	-1,5%	8.955,87 ETP	8.603,79 ETP
3 Charges	2.371.103.936,77		-11.505.011	-0,5	2.382.608.948	2.255.195.595,12
4 Revenus		92.554.988,54	11.014.345	13,5	81.540.644	80.617.766,17
Couverture en F	-2.278.548.948,23		22.519.356		-2.301.068.304	-2.174.577.828,95
Couverture en %	-96,10%			-0,5	-96,58%	-96,43%
F01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ORIENTATION						
<i>Postes fixes</i>	4.448,91 ETP		-25,71 ETP	-0,6%	4.474,62 ETP	4.345,51 ETP
3 Charges	738.608.371,70		-724.114	-0,1	739.332.486	700.768.030,96
4 Revenus		21.411.758,21	7.373.874	52,5	14.037.884	11.023.922,81
Couverture en F	-717.196.613,49		8.097.988		-725.294.601	-689.744.108,16
Couverture en %	-97,10%			-1,0	-98,10%	-98,43%
30 Charges de personnel	714.444.680,13		541.454	0,1	713.903.227	682.041.422,26
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	22.039.257,12		-1.142.038	-4,9	23.181.295	16.381.645,70
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.941.054,06		-113.264	-5,5	2.054.318	1.961.167,88
36 Charges de transfert	67.346,00		-59.100	-46,7	126.446	299.996,00
39 Facturations internes	116.034,38		48.834	72,7	67.200	83.799,12
42 Taxes et redevances		9.268.477,71	302.032	3,4	8.966.445	9.384.462,98
43 Revenus divers		9.768.588,95	8.672.170	791,0	1.096.419	1.204.267,83
44 Revenus financiers			-20	-100,0	20	
46 Revenus de transferts		2.374.691,55	-1.600.308	-40,3	3.975.000	435.192,00
F02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET FORMATION CONTINUE						
<i>Postes fixes</i>	2.782,73 ETP		-7,88 ETP	-0,3%	2.790,62 ETP	2.739,65 ETP
3 Charges	530.785.880,01		-2.970.268	-0,6	533.756.149	514.259.677,33
4 Revenus		59.472.393,92	4.956.878	9,1	54.515.516	56.891.104,27
Couverture en F	-471.313.486,09		7.927.146		-479.240.632	-457.368.573,06
Couverture en %	-88,80%			-1,1	-89,79%	-88,94%
30 Charges de personnel	471.983.500,36		-2.347.751	-0,5	474.331.252	453.679.458,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20.141.659,29		-423.152	-2,1	20.564.811	19.119.431,21
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.299.806,95		-58.905	-1,4	4.358.712	4.145.814,81
34 Charges financières				ND		5,30
36 Charges de transfert	34.009.111,41		-378.263	-1,1	34.387.374	37.074.019,08
39 Facturations internes	351.802,00		237.802	208,6	114.000	240.948,05
42 Taxes et redevances		5.570.120,89	-150.876	-2,6	5.720.997	5.905.727,48
43 Revenus divers		6.231.141,08	5.055.800	430,2	1.175.341	2.475.821,91
46 Revenus de transferts		47.334.028,43	-180.250	-0,4	47.514.278	48.239.845,33
49 Facturations internes		337.103,52	232.204	221,4	104.900	269.709,55
F03 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PRESTATIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES						
<i>Postes fixes</i>	1.025,75 ETP		-74,31 ETP	-6,8%	1.100,06 ETP	970,65 ETP
3 Charges	260.987.029,68		-5.146.945	-1,9	266.133.975	238.298.366,37
4 Revenus		7.468.641,86	-136.525	-1,8	7.605.167	7.506.591,83
Couverture en F	-253.518.387,82		5.010.420		-258.528.808	-230.791.774,54
Couverture en %	-97,14%			0,0	-97,14%	-96,85%
30 Charges de personnel	162.718.035,89		-1.110.871	-0,7	163.828.907	147.071.432,91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13.252.587,94		-794.684	-5,7	14.047.272	12.123.623,40
33 Amortissements du patrimoine administratif	357.033,92		-14.014	-3,8	371.048	323.362,56
36 Charges de transfert	84.599.104,17		-3.194.244	-3,6	87.793.348	78.745.653,35
39 Facturations internes	60.267,76		-33.132	-35,5	93.400	34.294,15
42 Taxes et redevances		3.091.454,13	938.083	43,6	2.153.371	2.705.465,55
43 Revenus divers		4.377.187,73	-1.074.608	-19,7	5.451.796	4.801.126,28
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ						
<i>Postes fixes</i>	445,09 ETP		-21,39 ETP	-4,6%	466,48 ETP	434,98 ETP
3 Charges	179.213.247,06		3.035.276	1,7	176.177.971	166.465.750,49
4 Revenus		3.185.609,26	-1.062.674	-25,0	4.248.283	3.477.486,49
Couverture en F	-176.027.637,80		-4.097.950		-171.929.687	-162.988.264,00
Couverture en %	-98,22%			0,6	-97,59%	-97,91%
30 Charges de personnel	66.071.521,80		159.592	0,2	65.911.930	62.117.993,72

F - FORMATION

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F04 - ENFANCE, JEUNESSE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.064.180,81		-1.315.838	-24,5	5.380.019	2.535.445,75
33 Amortissements du patrimoine administratif	343.518,73		-19.771	-5,4	363.290	323.384,45
36 Charges de transfert	108.693.646,38		4.212.714	4,0	104.480.932	101.452.096,12
39 Facturations internes	40.379,34		-1.421	-3,4	41.800	36.830,44
42 Taxes et redevances		1.011.238,18	-56.277	-5,3	1.067.515	1.040.056,10
43 Revenus divers		2.075.421,08	-1.061.676	-33,8	3.137.097	2.125.531,40
44 Revenus financiers			-671	-100,0	671	
46 Revenus de transferts		50.000,00	50.000	ND		271.155,00
49 Facturations internes		48.950,00	5.950	13,8	43.000	40.744,00
F05 - HAUTES ÉCOLES						
<i>Postes fixes</i>	<i>3,00 ETP</i>		<i>-0,05 ETP</i>	<i>-1,6%</i>	<i>3,05 ETP</i>	<i>3,00 ETP</i>
3 Charges	596.330.831,95		-4.222.207	-0,7	600.553.039	574.954.395,34
4 Revenus		340.599,99	-115	0,0	340.715	860.382,15
Couverture en F	-595.990.231,96		4.222.092		-600.212.324	-574.094.013,19
Couverture en %	-99,94%			0,0	-99,94%	-99,85%
30 Charges de personnel	569.307,31		-26.492	-4,4	595.799	555.303,96
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.284,50		1.285	ND		5.697,20
36 Charges de transfert	595.760.240,14		-4.197.000	-0,7	599.957.240	574.393.394,18
42 Taxes et redevances		459,10	-115	-20,0	574	440,05
43 Revenus divers				ND		5,82
46 Revenus de transferts		340.140,89	0	0,0	340.141	859.936,28
F06 - PRESTATIONS TRANSVERSALES LIÉES À LA FORMATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>113,26 ETP</i>		<i>-7,79 ETP</i>	<i>-6,4%</i>	<i>121,05 ETP</i>	<i>109,99 ETP</i>
3 Charges	65.178.576,38		-1.476.753	-2,2	66.655.329	60.449.374,63
4 Revenus		675.985,31	-117.093	-14,8	793.078	858.278,62
Couverture en F	-64.502.591,07		1.359.660		-65.862.251	-59.591.096,01
Couverture en %	-98,96%			0,2	-98,81%	-98,58%
30 Charges de personnel	18.404.066,98		-805.879	-4,2	19.209.946	17.715.488,32
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.397.611,24		81.015	1,1	7.316.596	6.257.515,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	828.070,53		-71.570	-8,0	899.641	756.771,46
36 Charges de transfert	38.529.125,70		-696.470	-1,8	39.225.596	35.696.133,60
39 Facturations internes	19.701,93		16.152	455,0	3.550	23.465,98
42 Taxes et redevances		621.221,76	-171.856	-21,7	793.078	858.092,49
43 Revenus divers				ND		186,13
46 Revenus de transferts		48.763,55	48.764	ND		
49 Facturations internes		6.000,00	6.000	ND		

Récapitulation

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	352,19 ETP		-20,07 ETP	-5,4%	372,26 ETP	346,90 ETP
3 Charges	141.458.448,20		-4.777.542	-3,3	146.235.990	132.092.569,82
4 Revenus		46.446.696,10	4.924.835	11,9	41.521.861	49.147.587,00
Couverture en F	-95.011.752,10		9.702.377		-104.714.129	-82.944.982,82
Couverture en %	-67,17%			-6,2	-71,61%	-62,79%
30 Charges de personnel	58.210.581,28		-1.566.941	-2,6	59.777.522	55.116.572,07
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.265.087,87		-1.934.329	-10,6	18.199.417	15.993.817,12
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.587.025,68		636.953	32,7	1.950.073	1.839.058,81
36 Charges de transfert	64.379.336,82		-1.765.741	-2,7	66.145.078	58.926.500,65
39 Facturations internes	16.416,55		-147.483	-90,0	163.900	216.621,17
42 Taxes et redevances		42.842.568,05	4.775.151	12,5	38.067.417	45.410.027,01
43 Revenus divers		300.530,60	-538.024	-64,2	838.555	247.411,98
44 Revenus financiers		46.868,03	46.868	ND		82.460,07
46 Revenus de transferts		3.044.726,92	593.558	24,2	2.451.169	3.155.664,74
49 Facturations internes		212.002,50	47.283	28,7	164.720	252.023,20

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT						
<i>Postes fixes</i>	352,19 ETP		-20,07 ETP	-5,4%	372,26 ETP	346,90 ETP
3 Charges	141.458.448,20		-4.777.542	-3,3	146.235.990	132.092.569,82
4 Revenus		46.446.696,10	4.924.835	11,9	41.521.861	49.147.587,00
Couverture en F	-95.011.752,10		9.702.377		-104.714.129	-82.944.982,82
Couverture en %	-67,17%			-6,2	-71,61%	-62,79%
G01 - LOGEMENT ET PLANIFICATION FONCIÈRE						
<i>Postes fixes</i>	79,90 ETP		-0,60 ETP	-0,7%	80,50 ETP	76,00 ETP
3 Charges	77.552.018,74		-540.305	-0,7	78.092.324	69.015.659,40
4 Revenus		14.575.663,29	2.802.082	23,8	11.773.581	12.853.784,38
Couverture en F	-62.976.355,45		3.342.388		-66.318.743	-56.161.875,02
Couverture en %	-81,21%			-4,4	-84,92%	-81,38%
30 Charges de personnel	12.268.447,87		-126.768	-1,0	12.395.216	11.151.770,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.974.935,15		209.710	7,6	2.765.225	2.023.177,72
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.361.148,17		877.451	181,4	483.697	532.251,87
36 Charges de transfert	60.947.487,55		-1.493.198	-2,4	62.440.686	55.306.990,56
39 Facturations internes			-7.500	-100,0	7.500	1.468,60
42 Taxes et redevances		12.012.258,84	2.158.678	21,9	9.853.581	10.357.736,45
43 Revenus divers				ND		116,63
46 Revenus de transferts		2.563.404,45	643.404	33,5	1.920.000	2.495.931,30
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS						
<i>Postes fixes</i>	165,70 ETP		-15,25 ETP	-8,4%	180,95 ETP	166,00 ETP
3 Charges	41.537.693,17		-3.502.313	-7,8	45.040.006	41.634.579,08
4 Revenus		10.192.658,01	-1.131.235	-10,0	11.323.893	12.433.779,98
Couverture en F	-31.345.035,16		2.371.078		-33.716.113	-29.200.799,10
Couverture en %	-75,46%			0,8	-74,86%	-70,14%
30 Charges de personnel	29.366.278,63		-1.175.670	-3,8	30.541.949	28.226.328,16
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10.704.532,19		-1.936.949	-15,3	12.641.481	11.711.645,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	242.785,28		-115.710	-32,3	358.495	230.414,28
36 Charges de transfert	1.210.481,27		-154.100	-11,3	1.364.581	1.269.935,09
39 Facturations internes	13.615,80		-119.884	-89,8	133.500	196.255,76
42 Taxes et redevances		9.602.683,81	-882.660	-8,4	10.485.344	11.820.290,76
43 Revenus divers		262.820,60	-297.179	-53,1	560.000	240.890,38
44 Revenus financiers		46.868,03	46.868	ND		82.460,07
46 Revenus de transferts		92.460,57	-51.368	-35,7	143.829	92.460,57
49 Facturations internes		187.825,00	53.105	39,4	134.720	197.678,20
G03 - INFORMATION DU TERRITOIRE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS						
<i>Postes fixes</i>	67,90 ETP		-3,10 ETP	-4,4%	71,00 ETP	68,20 ETP
3 Charges	11.730.675,52		-522.261	-4,3	12.252.937	11.170.059,92
4 Revenus		21.630.906,95	3.517.938	19,4	18.112.969	23.830.107,74
Couverture en F	9.900.231,43		4.040.199		5.860.032	12.660.047,82
Couverture en %	84,40%			76,5	47,83%	113,34%
30 Charges de personnel	10.206.803,62		-187.600	-1,8	10.394.404	9.753.931,54
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	545.651,05		-206.886	-27,5	752.537	335.496,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	975.715,75		-127.380	-11,5	1.103.096	1.071.607,92
39 Facturations internes	2.505,10		-395	-13,6	2.900	9.024,31
42 Taxes et redevances		21.217.867,55	3.522.239	19,9	17.695.629	23.207.081,60
43 Revenus divers				ND		1.408,27
46 Revenus de transferts		388.861,90	1.522	0,4	387.340	567.272,87
49 Facturations internes		24.177,50	-5.823	-19,4	30.000	54.345,00
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
<i>Postes fixes</i>	38,69 ETP		-1,11 ETP	-2,8%	39,80 ETP	36,70 ETP
3 Charges	10.638.060,77		-212.662	-2,0	10.850.723	10.272.271,42
4 Revenus		47.467,85	-263.950	-84,8	311.418	29.914,90
Couverture en F	-10.590.592,92		-51.288		-10.539.305	-10.242.356,52
Couverture en %	-99,55%			2,5	-97,13%	-99,71%
30 Charges de personnel	6.369.051,16		-76.902	-1,2	6.445.953	5.984.541,72

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G04 - PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET DES SITES						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.039.969,48		-205	0,0	2.040.174	1.923.497,46
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.376,48		2.591	54,2	4.785	4.784,74
36 Charges de transfert	2.221.368,00		-118.443	-5,1	2.339.811	2.349.575,00
39 Facturations internes	295,65		-19.704	-98,5	20.000	9.872,50
42 Taxes et redevances		9.757,85	-23.105	-70,3	32.863	24.918,20
43 Revenus divers		37.710,00	-240.845	-86,5	278.555	4.996,70

Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	<i>3.445,45 ETP</i>		<i>-90,67 ETP</i>	<i>-2,6%</i>	<i>3.536,13 ETP</i>	<i>3.359,21 ETP</i>
3 Charges	632.498.292,49		-10.339.301	-1,6	642.837.593	826.106.577,68
4 Revenus		213.983.745,83	14.529.258	7,3	199.454.488	226.838.632,67
Couverture en F	-418.514.546,66		24.868.559		-443.383.105	-599.267.945,01
Couverture en %	-66,17%			-4,1	-68,97%	-72,54%
30 Charges de personnel	517.407.469,17		-13.112.589	-2,5	530.520.059	493.812.861,85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	74.320.869,51		5.937.753	8,7	68.383.116	292.405.495,06
33 Amortissements du patrimoine administratif	7.776.663,64		-761.128	-8,9	8.537.792	7.408.153,87
34 Charges financières	136.134,55		278	0,2	135.857	385.749,53
36 Charges de transfert	27.488.442,45		-2.602.777	-8,6	30.091.220	26.654.441,61
37 Subventions redistribuées	135.840,00		-95.160	-41,2	231.000	403.251,55
39 Facturations internes	5.232.873,18		294.323	6,0	4.938.550	5.036.624,20
41 Patentes et concessions		35.600,00	0	0,0	35.600	38.100,00
42 Taxes et redevances		144.221.487,87	22.889.147	18,9	121.332.341	136.753.925,97
43 Revenus divers		7.029.406,09	4.596.601	188,9	2.432.805	6.276.505,64
44 Revenus financiers		52.517,59	37.518	250,1	15.000	2.535,75
46 Revenus de transferts		60.314.062,21	-12.231.180	-16,9	72.545.242	81.035.093,71
47 Subventions à redistribuer		135.840,00	-95.160	-41,2	231.000	403.251,55
49 Facturations internes		2.194.832,07	-667.668	-23,3	2.862.500	2.329.220,05

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION						
<i>Postes fixes</i>	3.445,45 ETP		-90,67 ETP	-2,6%	3.536,13 ETP	3.359,21 ETP
3 Charges	632.498.292,49		-10.339.301	-1,6	642.837.593	826.106.577,68
4 Revenus		213.983.745,83	14.529.258	7,3	199.454.488	226.838.632,67
Couverture en F	-418.514.546,66		24.868.559		-443.383.105	-599.267.945,01
Couverture en %	-66,17%			-4,1	-68,97%	-72,54%
H01 - SÉCURITÉ PUBLIQUE						
<i>Postes fixes</i>	2.136,30 ETP		-22,62 ETP	-1,0%	2.158,93 ETP	2.102,26 ETP
3 Charges	395.588.796,31		2.240.703	0,6	393.348.093	542.318.255,65
4 Revenus		149.777.790,81	10.003.659	7,2	139.774.132	165.934.846,25
Couverture en F	-245.811.005,50		7.762.956		-253.573.961	-376.383.409,40
Couverture en %	-62,14%			-3,6	-64,47%	-69,40%
30 Charges de personnel	332.194.235,18		-7.840.655	-2,3	340.034.891	320.170.338,98
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	47.202.805,57		9.877.171	26,5	37.325.634	205.209.667,35
33 Amortissements du patrimoine administratif	6.364.570,71		809.623	14,6	5.554.948	6.135.106,58
34 Charges financières	122.093,35		30	0,0	122.063	375.981,63
36 Charges de transfert	5.030.455,43		-946.102	-15,8	5.976.558	5.721.148,33
37 Subventions redistribuées	-3.260,00		-3.260	ND		206.750,00
39 Facturations internes	4.677.896,08		343.896	7,9	4.334.000	4.499.262,77
42 Taxes et redevances		109.935.923,34	20.435.245	22,8	89.500.678	102.709.962,02
43 Revenus divers		4.938.213,22	3.191.138	182,7	1.747.075	5.082.076,35
44 Revenus financiers		11.420,24	11.420	ND		
46 Revenus de transferts		34.252.643,05	-13.524.636	-28,3	47.777.279	57.308.570,38
47 Subventions à redistribuer		-3.260,00	-3.260	ND		206.750,00
49 Facturations internes		642.850,96	-106.249	-14,2	749.100	627.487,50
H02 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT						
<i>Postes fixes</i>	981,85 ETP		-53,95 ETP	-5,2%	1.035,80 ETP	957,95 ETP
3 Charges	177.005.042,12		-14.616.693	-7,6	191.621.735	228.698.924,16
4 Revenus		33.023.464,89	707.219	2,2	32.316.246	31.766.888,36
Couverture en F	-143.981.577,23		15.323.912		-159.305.489	-196.932.035,80
Couverture en %	-81,34%			-2,2	-83,14%	-86,11%
30 Charges de personnel	141.520.782,02		-3.907.446	-2,7	145.428.228	131.509.187,01
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21.476.050,05		-3.858.927	-15,2	25.334.977	81.744.284,09
33 Amortissements du patrimoine administratif	1.010.974,99		-1.639.083	-61,9	2.650.058	933.165,08
34 Charges financières	14.041,20		247	1,8	13.794	9.767,90
36 Charges de transfert	12.533.893,03		-5.182.285	-29,3	17.716.178	14.047.670,87
39 Facturations internes	449.300,83		-29.199	-6,1	478.500	454.849,21
42 Taxes et redevances		9.574.577,48	-1.853.603	-16,2	11.428.180	10.720.018,65
43 Revenus divers		1.496.279,51	1.415.550	NS	80.730	555.844,48
46 Revenus de transferts		21.600.479,35	1.227.643	6,0	20.372.836	20.136.370,58
49 Facturations internes		352.128,55	-82.371	-19,0	434.500	354.654,65
H03 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION						
<i>Postes fixes</i>	237,30 ETP		-8,10 ETP	-3,3%	245,40 ETP	209,00 ETP
3 Charges	41.151.927,52		1.062.515	2,7	40.089.413	38.593.645,68
4 Revenus		25.850.302,14	4.462.512	20,9	21.387.790	23.227.864,03
Couverture en F	-15.301.625,38		3.399.998		-18.701.623	-15.365.781,65
Couverture en %	-37,18%			-20,3	-46,65%	-39,81%
30 Charges de personnel	31.701.173,09		-614.147	-1,9	32.315.320	30.211.944,28
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.690.612,92		404.652	17,7	2.285.961	2.319.636,14
33 Amortissements du patrimoine administratif	44.289,31		10.485	31,0	33.804	25.294,96
36 Charges de transfert	6.686.907,05		1.265.579	23,3	5.421.328	6.003.731,35
39 Facturations internes	28.945,15		-4.055	-12,3	33.000	33.038,95
42 Taxes et redevances		24.201.298,39	4.222.865	21,1	19.978.433	22.484.882,72
43 Revenus divers		3.725,34	3.725	ND		3.392,26
46 Revenus de transferts		1.645.094,41	238.637	17,0	1.406.457	739.209,05
49 Facturations internes		184,00	-2.716	-93,7	2.900	380,00
H04 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H04 - SÉCURITÉ CIVILE ET ARMÉE						
<i>Postes fixes</i>	<i>90,00 ETP</i>		<i>-6,00 ETP</i>	<i>-6,3%</i>	<i>96,00 ETP</i>	<i>90,00 ETP</i>
3 Charges	18.752.526,54		974.175	5,5	17.778.352	16.495.752,19
4 Revenus		5.332.187,99	-644.132	-10,8	5.976.320	5.909.034,03
Couverture en F	-13.420.338,55		-1.618.307		-11.802.032	-10.586.718,16
Couverture en %	-71,57%			7,8	-66,38%	-64,18%
30 Charges de personnel	11.991.278,88		-750.341	-5,9	12.741.620	11.921.391,58
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.951.400,97		-485.143	-14,1	3.436.544	3.131.907,48
33 Amortissements du patrimoine administratif	356.828,63		57.847	19,3	298.982	314.587,25
36 Charges de transfert	3.237.186,94		2.260.031	231,3	977.156	881.891,06
37 Subventions redistribuées	139.100,00		-91.900	-39,8	231.000	196.501,55
39 Facturations internes	76.731,12		-16.319	-17,5	93.050	49.473,27
41 Patentes et concessions		35.600,00	0	0,0	35.600	38.100,00
42 Taxes et redevances		509.688,66	84.639	19,9	425.050	839.062,58
43 Revenus divers		591.188,02	-13.812	-2,3	605.000	635.192,55
44 Revenus financiers		41.097,35	26.097	174,0	15.000	2.535,75
46 Revenus de transferts		2.815.845,40	-172.825	-5,8	2.988.670	2.850.943,70
47 Subventions à redistribuer		139.100,00	-91.900	-39,8	231.000	196.501,55
49 Facturations internes		1.199.668,56	-476.331	-28,4	1.676.000	1.346.697,90

Récapitulation

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
<i>Postes fixes</i>	763,53 ETP		-27,73 ETP	-3,5%	791,25 ETP	758,20 ETP
3 Charges	2.344.569.454,54		1.473.435.902	169,1	871.133.553	1.562.400.558,78
4 Revenus		10.289.275.495,60	1.881.604.385	22,4	8.407.671.111	10.025.612.519,47
Couverture en F	7.944.706.041,06		408.168.483		7.536.537.558	8.463.211.960,69
Couverture en %	338,86%			-60,8	865,14%	541,68%
30 Charges de personnel	101.581.086,94		-2.942.221	-2,8	104.523.308	99.201.726,57
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	189.760.317,34		91.629.255	93,4	98.131.062	229.405.759,79
33 Amortissements du patrimoine administratif	271.687,96		5.332	2,0	266.356	272.130,71
34 Charges financières	202.378.940,80		-13.736.736	-6,4	216.115.677	196.786.924,34
36 Charges de transfert	329.577.769,00		0	0,0	329.577.769	308.002.166,00
38 Charges extraordinaires	1.513.829.038,88		1.398.048.658	NS	115.780.381	722.244.988,44
39 Facturations internes	7.170.613,62		431.614	6,4	6.739.000	6.486.862,93
40 Revenus fiscaux		8.695.172.306,24	1.469.005.242	20,3	7.226.167.064	8.428.924.471,33
41 Patentes et concessions		12.150.388,01	1.185.867	10,8	10.964.521	244.717.975,14
42 Taxes et redevances		121.544.177,92	11.460.784	10,4	110.083.394	110.602.729,39
43 Revenus divers		25.738.995,69	21.863.331	564,1	3.875.665	21.217.058,15
44 Revenus financiers		229.402.434,03	66.526.915	40,8	162.875.519	213.744.457,11
46 Revenus de transferts		1.195.380.938,46	310.964.690	35,2	884.416.248	997.370.850,12
49 Facturations internes		9.886.255,25	597.555	6,4	9.288.700	9.034.978,23

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - IMPÔTS ET FINANCES						
<i>Postes fixes</i>	763,53 ETP		-27,73 ETP	-3,5%	791,25 ETP	758,20 ETP
3 Charges	2.344.569.454,54		1.473.435.902	169,1	871.133.553	1.562.400.558,78
4 Revenus		10.289.275.495,60	1.881.604.385	22,4	8.407.671.111	10.025.612.519,47
Couverture en F	7.944.706.041,06		408.168.483		7.536.537.558	8.463.211.960,69
Couverture en %	338,86%			-60,8	865,14%	541,68%
I01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS						
3 Charges	176.537.246,24		88.487.246	100,5	88.050.000	179.892.418,40
4 Revenus		9.817.558.540,96	1.812.669.477	22,6	8.004.889.064	9.331.178.132,70
Couverture en F	9.641.021.294,72		1.724.182.231		7.916.839.064	9.151.285.714,30
Couverture en %	5.461,18%			-39,3	8.991,30%	5.087,09%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	176.537.246,24		88.487.246	100,5	88.050.000	179.892.418,40
40 Revenus fiscaux		8.695.172.306,24	1.469.005.242	20,3	7.226.167.064	8.428.924.471,33
42 Taxes et redevances		65.777.812,09	14.377.812	28,0	51.400.000	57.707.131,25
43 Revenus divers		18.321.732,17	18.321.732	ND		4.663.492,00
46 Revenus de transferts		1.038.286.690,46	310.964.690	42,8	727.322.000	839.883.038,12
I02 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS						
<i>Postes fixes</i>	540,65 ETP		-15,90 ETP	-2,9%	556,55 ETP	536,20 ETP
3 Charges	84.600.744,36		-2.013.435	-2,3	86.614.179	81.883.240,94
4 Revenus		21.163.238,55	3.942.597	22,9	17.220.642	15.447.233,30
Couverture en F	-63.437.505,81		5.956.031		-69.393.537	-66.436.007,64
Couverture en %	-74,98%			-6,4	-80,12%	-81,14%
30 Charges de personnel	72.959.603,89		-2.017.160	-2,7	74.976.764	71.124.378,74
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.370.996,03		-430.375	-9,0	4.801.371	4.188.254,70
33 Amortissements du patrimoine administratif	136.975,58		1.932	1,4	135.044	137.504,54
39 Facturations internes	7.133.168,86		432.169	6,4	6.701.000	6.433.102,96
42 Taxes et redevances		21.158.139,95	3.937.498	22,9	17.220.642	15.446.492,14
43 Revenus divers		5.098,60	5.099	ND		741,16
I03 - ADMINISTRATION DE LA FORTUNE, DE LA DETTE ET DE LA RPT						
3 Charges	2.049.785.667,96		1.388.311.841	209,9	661.473.827	1.268.033.451,24
4 Revenus		415.857.709,71	68.048.757	19,6	347.808.953	644.804.201,78
Couverture en F	-1.633.927.958,25		-1.320.263.084		-313.664.874	-623.229.249,46
Couverture en %	-79,71%			68,1	-47,42%	-49,15%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.000.000,00		4.000.000	ND		41.000.000,00
34 Charges financières	202.378.860,08		-13.736.817	-6,4	216.115.677	196.786.296,80
36 Charges de transfert	329.577.769,00		0	0,0	329.577.769	308.002.166,00
38 Charges extraordinaires	1.513.829.038,88		1.398.048.658	NS	115.780.381	722.244.988,44
41 Patentes et concessions		12.150.388,01	1.185.867	10,8	10.964.521	244.717.975,14
42 Taxes et redevances		9.789.001,17	-3.210.999	-24,7	13.000.000	13.360.551,48
43 Revenus divers		7.421.799,47	3.547.134	91,5	3.874.665	15.493.427,79
44 Revenus financiers		229.402.273,06	66.526.754	40,8	162.875.519	213.744.435,37
46 Revenus de transferts		157.094.248,00	0	0,0	157.094.248	157.487.812,00
I04 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
<i>Postes fixes</i>	222,88 ETP		-11,82 ETP	-5,0%	234,70 ETP	222,00 ETP
3 Charges	33.645.795,98		-1.349.751	-3,9	34.995.547	32.591.448,20
4 Revenus		34.696.006,38	-3.056.446	-8,1	37.752.452	34.182.951,69
Couverture en F	1.050.210,40		-1.706.695		2.756.905	1.591.503,49
Couverture en %	3,12%			-60,4	7,88%	4,88%
30 Charges de personnel	28.621.483,05		-925.061	-3,1	29.546.544	28.077.347,83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4.852.075,07		-427.616	-8,1	5.279.691	4.325.086,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	134.712,38		3.400	2,6	131.312	134.626,17
34 Charges financières	80,72		81	ND		627,54
39 Facturations internes	37.444,76		-555	-1,5	38.000	53.759,97
42 Taxes et redevances		24.819.224,71	-3.643.527	-12,8	28.462.752	24.088.554,52
43 Revenus divers		-9.634,55	-10.635	NS	1.000	1.059.397,20
44 Revenus financiers		160,97	161	ND		21,74

I - IMPÔTS ET FINANCES

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I04 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES						
49 Facturations internes		9.886.255,25	597.555	6,4	9.288.700	9.034.978,23

Récapitulation J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	790,20 ETP		-14,15 ETP	-1,8%	804,35 ETP	776,55 ETP
3 Charges	219.799.853,84		-1.300.114	-0,6	221.099.968	206.833.973,29
4 Revenus		114.901.162,73	57.196.880	99,1	57.704.283	116.646.020,46
Couverture en F	-104.898.691,11		58.496.994		-163.395.685	-90.187.952,83
Couverture en %	-47,72%			-35,4	-73,90%	-43,60%
30 Charges de personnel	154.453.408,15		-1.640.525	-1,1	156.093.933	145.945.035,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	62.561.203,94		520.429	0,8	62.040.775	58.027.657,95
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.194.346,80		-51.913	-2,3	2.246.260	2.281.332,95
34 Charges financières	0,00		-5.000	-100,0	5.000	0,70
39 Facturations internes	590.894,95		-123.105	-17,2	714.000	579.945,80
42 Taxes et redevances		46.668.660,37	1.636.727	3,6	45.031.933	43.654.999,20
43 Revenus divers		67.309.243,66	55.569.244	473,3	11.740.000	72.132.043,67
44 Revenus financiers				ND		0,14
49 Facturations internes		923.258,70	-9.091	-1,0	932.350	858.977,45

J - JUSTICE

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - JUSTICE						
<i>Postes fixes</i>	790,20 ETP		-14,15 ETP	-1,8%	804,35 ETP	776,55 ETP
3 Charges	219.799.853,84		-1.300.114	-0,6	221.099.968	206.833.973,29
4 Revenus		114.901.162,73	57.196.880	99,1	57.704.283	116.646.020,46
Couverture en F	-104.898.691,11		58.496.994		-163.395.685	-90.187.952,83
Couverture en %	-47,72%			-35,4	-73,90%	-43,60%
J01 - POUVOIR JUDICIAIRE.						
<i>Postes fixes</i>	790,20 ETP		-14,15 ETP	-1,8%	804,35 ETP	776,55 ETP
3 Charges	219.799.853,84		-1.300.114	-0,6	221.099.968	206.833.973,29
4 Revenus		114.901.162,73	57.196.880	99,1	57.704.283	116.646.020,46
Couverture en F	-104.898.691,11		58.496.994		-163.395.685	-90.187.952,83
Couverture en %	-47,72%			-35,4	-73,90%	-43,60%
30 Charges de personnel	154.453.408,15		-1.640.525	-1,1	156.093.933	145.945.035,89
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	62.561.203,94		520.429	0,8	62.040.775	58.027.657,95
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.194.346,80		-51.913	-2,3	2.246.260	2.281.332,95
34 Charges financières	0,00		-5.000	-100,0	5.000	0,70
39 Facturations internes	590.894,95		-123.105	-17,2	714.000	579.945,80
42 Taxes et redevances		46.668.660,37	1.636.727	3,6	45.031.933	43.654.999,20
43 Revenus divers		67.309.243,66	55.569.244	473,3	11.740.000	72.132.043,67
44 Revenus financiers				ND		0,14
49 Facturations internes		923.258,70	-9.091	-1,0	932.350	858.977,45

Récapitulation K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	147,15 ETP		-2,80 ETP	-1,9%	149,95 ETP	140,40 ETP
3 Charges	1.547.715.424,21		43.285.033	2,9	1.504.430.391	1.519.984.545,45
4 Revenus		51.708.058,46	-5.824.141	-10,1	57.532.199	52.280.425,76
Couverture en F	-1.496.007.365,75		-49.109.174		-1.446.898.192	-1.467.704.119,69
Couverture en %	-96,66%			0,5	-96,18%	-96,56%
30 Charges de personnel	26.123.877,68		969.749	3,9	25.154.129	34.792.732,48
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12.559.505,10		-13.104.524	-51,1	25.664.029	12.184.026,81
33 Amortissements du patrimoine administratif	592.987,08		-50.887	-7,9	643.874	630.902,17
36 Charges de transfert	1.507.834.680,35		54.960.021	3,8	1.452.874.659	1.469.032.061,70
37 Subventions redistribuées	518.243,50		518.244	ND		3.278.659,65
39 Facturations internes	86.130,50		-7.570	-8,1	93.700	66.162,64
40 Revenus fiscaux		116.790,24	16.790	16,8	100.000	97.283,51
41 Patentes et concessions		15.666,65	7.467	91,1	8.200	21.702,00
42 Taxes et redevances		6.167.762,73	-1.869.314	-23,3	8.037.077	6.643.489,63
43 Revenus divers		26.529.027,99	-7.861.822	-22,9	34.390.850	22.122.486,28
44 Revenus financiers				ND		579.887,34
46 Revenus de transferts		18.300.062,45	3.358.490	22,5	14.941.572	19.482.644,35
47 Subventions à redistribuer		518.243,50	518.244	ND		3.278.659,65
49 Facturations internes		60.504,90	6.005	11,0	54.500	54.273,00

K - SANTÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>147,15 ETP</i>		<i>-2,80 ETP</i>	<i>-1,9%</i>	<i>149,95 ETP</i>	<i>140,40 ETP</i>
3 Charges	1.547.715.424,21		43.285.033	2,9	1.504.430.391	1.519.984.545,45
4 Revenus		51.708.058,46	-5.824.141	-10,1	57.532.199	52.280.425,76
Couverture en F	-1.496.007.365,75		-49.109.174		-1.446.898.192	-1.467.704.119,69
Couverture en %	-96,66%			0,5	-96,18%	-96,56%
K01 - RÉSEAU DE SOINS						
<i>Postes fixes</i>	<i>16,85 ETP</i>		<i>-3,78 ETP</i>	<i>-18,3%</i>	<i>20,63 ETP</i>	<i>17,84 ETP</i>
3 Charges	1.504.333.353,55		42.404.463	2,9	1.461.928.891	1.465.239.930,23
4 Revenus		43.807.282,33	-5.189.458	-10,6	48.996.741	40.538.057,20
Couverture en F	-1.460.526.071,21		-47.593.921		-1.412.932.150	-1.424.701.873,03
Couverture en %	-97,09%			0,5	-96,65%	-97,23%
30 Charges de personnel	3.436.601,71		-266.986	-7,2	3.703.588	3.185.474,63
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.373.550,79		-11.346.791	-67,9	16.720.341	4.064.653,28
33 Amortissements du patrimoine administratif	181.271,76		-21.221	-10,5	202.493	195.125,48
36 Charges de transfert	1.495.341.929,28		54.039.461	3,7	1.441.302.468	1.457.794.676,85
42 Taxes et redevances		887.141,87	-1.316.849	-59,7	2.203.991	507.511,74
43 Revenus divers		26.091.442,56	-7.517.597	-22,4	33.609.040	21.251.329,86
44 Revenus financiers				ND		579.887,34
46 Revenus de transferts		16.828.697,90	3.644.988	27,6	13.183.710	18.199.328,26
K02 - RÉGULATION ET PLANIFICATION SANITAIRE						
<i>Postes fixes</i>	<i>30,49 ETP</i>		<i>1,31 ETP</i>	<i>4,5%</i>	<i>29,18 ETP</i>	<i>27,44 ETP</i>
3 Charges	6.022.734,00		1.461	0,0	6.021.273	4.913.142,17
4 Revenus		618.835,54	-1.208.692	-66,1	1.827.528	1.400.012,64
Couverture en F	-5.403.898,46		-1.210.153		-4.193.746	-3.513.129,53
Couverture en %	-89,73%			28,8	-69,65%	-71,50%
30 Charges de personnel	4.849.210,45		-58.997	-1,2	4.908.207	4.314.512,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.138.249,27		95.854	9,2	1.042.395	564.580,80
33 Amortissements du patrimoine administratif	10.549,58		-21.222	-66,8	31.771	9.403,44
36 Charges de transfert	24.588,00		-11.412	-31,7	36.000	24.536,00
39 Facturations internes	136,70		-2.763	-95,3	2.900	109,00
41 Patentes et concessions		13.250,00	12.650	NS	600	17.375,00
42 Taxes et redevances		603.230,09	-881.238	-59,4	1.484.468	1.355.793,29
43 Revenus divers		1.725,15	-340.735	-99,5	342.460	26.464,05
49 Facturations internes		630,30	630	ND		380,30
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION						
<i>Postes fixes</i>	<i>99,80 ETP</i>		<i>-0,34 ETP</i>	<i>-0,3%</i>	<i>100,14 ETP</i>	<i>95,12 ETP</i>
3 Charges	37.359.336,66		879.110	2,4	36.480.227	49.831.473,04
4 Revenus		7.281.940,58	574.010	8,6	6.707.931	10.342.355,92
Couverture en F	-30.077.396,08		-305.100		-29.772.296	-39.489.117,12
Couverture en %	-80,51%			-1,4	-81,61%	-79,25%
30 Charges de personnel	17.838.065,52		1.295.732	7,8	16.542.334	27.292.744,91
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6.047.705,04		-1.853.588	-23,5	7.901.293	7.554.792,74
33 Amortissements du patrimoine administratif	401.165,74		-8.444	-2,1	409.610	426.373,25
36 Charges de transfert	12.468.163,07		931.972	8,1	11.536.191	11.212.848,85
37 Subventions redistribuées	518.243,50		518.244	ND		3.278.659,65
39 Facturations internes	85.993,80		-4.806	-5,3	90.800	66.053,64
40 Revenus fiscaux		116.790,24	16.790	16,8	100.000	97.283,51
41 Patentes et concessions		2.416,65	-5.183	-68,2	7.600	4.327,00
42 Taxes et redevances		4.677.390,76	328.772	7,6	4.348.619	4.780.184,60
43 Revenus divers		435.860,28	-3.490	-0,8	439.350	844.692,36
46 Revenus de transferts		1.471.364,55	-286.497	-16,3	1.757.862	1.283.316,09
47 Subventions à redistribuer		518.243,50	518.244	ND		3.278.659,65
49 Facturations internes		59.874,60	5.375	9,9	54.500	53.892,70

Récapitulation

L - ECONOMIE ET EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE ET EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	<i>353,20 ETP</i>		<i>-52,00 ETP</i>	<i>-12,8%</i>	<i>405,20 ETP</i>	<i>354,35 ETP</i>
3 Charges	136.711.150,80		-4.999.000	-3,5	141.710.151	145.797.111,95
4 Revenus		63.890.433,85	11.642.459	22,3	52.247.975	68.268.906,94
Couverture en F	-72.820.716,95		16.641.459		-89.462.176	-77.528.205,01
Couverture en %	-53,27%			-15,6	-63,13%	-53,18%
30 Charges de personnel	57.707.740,67		-5.597.903	-8,8	63.305.644	58.637.578,61
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9.694.536,18		1.921.232	24,7	7.773.304	4.872.982,49
33 Amortissements du patrimoine administratif	227.136,60		-22.033	-8,8	249.170	232.999,68
36 Charges de transfert	69.059.406,99		-1.297.626	-1,8	70.357.033	82.043.743,25
39 Facturations internes	22.330,36		-2.670	-10,7	25.000	9.807,92
42 Taxes et redevances		13.676.397,46	695.774	5,4	12.980.623	9.027.475,27
43 Revenus divers		12.683.248,79	12.336.704	NS	346.545	11.032.779,39
44 Revenus financiers		5.300.000,00	300.000	6,0	5.000.000	5.770.000,00
46 Revenus de transferts		32.227.180,35	-1.693.177	-5,0	33.920.357	42.436.398,88
49 Facturations internes		3.607,25	3.157	701,6	450	2.253,40

L - ECONOMIE ET EMPLOI

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE ET EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	353,20 ETP		-52,00 ETP	-12,8%	405,20 ETP	354,35 ETP
3 Charges	136.711.150,80		-4.999.000	-3,5	141.710.151	145.797.111,95
4 Revenus		63.890.433,85	11.642.459	22,3	52.247.975	68.268.906,94
Couverture en F	-72.820.716,95		16.641.459		-89.462.176	-77.528.205,01
Couverture en %	-53,27%			-15,6	-63,13%	-53,18%
L01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI						
<i>Postes fixes</i>	209,80 ETP		-46,80 ETP	-18,2%	256,60 ETP	213,15 ETP
3 Charges	93.723.616,14		-1.685.733	-1,8	95.409.349	87.892.901,48
4 Revenus		28.950.528,56	-3.688.124	-11,3	32.638.653	31.217.125,38
Couverture en F	-64.773.087,58		-2.002.392		-62.770.696	-56.675.776,10
Couverture en %	-69,11%			5,0	-65,79%	-64,48%
30 Charges de personnel	32.958.651,70		-4.750.579	-12,6	37.709.231	34.110.026,99
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.666.591,55		4.118.079	265,9	1.548.513	980.858,69
33 Amortissements du patrimoine administratif	58.697,17		3.437	6,2	55.260	60.157,38
36 Charges de transfert	55.038.538,17		-1.053.807	-1,9	56.092.345	52.740.010,78
39 Facturations internes	1.137,55		-2.862	-71,6	4.000	1.847,64
42 Taxes et redevances		874.262,09	10.511	1,2	863.751	1.007.276,18
43 Revenus divers		130.887,95	76.343	140,0	54.545	1.004.625,53
46 Revenus de transferts		27.945.378,52	-3.774.978	-11,9	31.720.357	29.205.223,67
L02 - RÉGULATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DU COMMERCE						
<i>Postes fixes</i>	127,60 ETP		-5,20 ETP	-3,9%	132,80 ETP	124,60 ETP
3 Charges	22.701.907,09		-661.869	-2,8	23.363.776	21.472.048,04
4 Revenus		15.171.231,47	842.884	5,9	14.328.347	10.619.375,14
Couverture en F	-7.530.675,62		1.504.753		-9.035.429	-10.852.672,90
Couverture en %	-33,17%			-14,2	-38,67%	-50,54%
30 Charges de personnel	20.183.898,34		-677.473	-3,2	20.861.371	19.909.234,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.562.984,37		117.299	8,1	1.445.685	908.131,96
33 Amortissements du patrimoine administratif	59.679,18		-11.848	-16,6	71.527	64.792,38
36 Charges de transfert	874.415,94		-89.777	-9,3	964.193	582.517,52
39 Facturations internes	20.929,26		-71	-0,3	21.000	7.371,38
42 Taxes et redevances		12.732.010,89	624.114	5,2	12.107.897	8.001.272,72
43 Revenus divers		46.394,88	26.395	132,0	20.000	249.949,32
46 Revenus de transferts		2.389.218,45	189.218	8,6	2.200.000	2.365.899,70
49 Facturations internes		3.607,25	3.157	701,6	450	2.253,40
L03 - PROMOTION ÉCONOMIQUE ET TOURISME						
<i>Postes fixes</i>	15,80 ETP		0,00 ETP	0,0%	15,80 ETP	16,60 ETP
3 Charges	20.285.627,57		-2.651.398	-11,6	22.937.026	36.432.162,43
4 Revenus		19.768.673,82	14.487.699	274,3	5.280.975	26.432.406,42
Couverture en F	-516.953,75		17.139.097		-17.656.051	-9.999.756,01
Couverture en %	-2,55%			-96,7	-76,98%	-27,45%
30 Charges de personnel	4.565.190,63		-169.851	-3,6	4.735.042	4.618.316,82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.464.960,26		-2.314.146	-48,4	4.779.106	2.983.991,84
33 Amortissements du patrimoine administratif	108.760,25		-13.623	-11,1	122.383	108.049,92
36 Charges de transfert	13.146.452,88		-154.042	-1,2	13.300.495	28.721.214,95
39 Facturations internes	263,55		264	ND		588,90
42 Taxes et redevances		70.124,48	61.149	681,3	8.975	18.926,37
43 Revenus divers		12.505.965,96	12.233.966	NS	272.000	9.778.204,54
44 Revenus financiers		5.300.000,00	300.000	6,0	5.000.000	5.770.000,00
46 Revenus de transferts		1.892.583,38	1.892.583	ND		10.865.275,51

Récapitulation M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	<i>357,83 ETP</i>		<i>-18,44 ETP</i>	<i>-4,9%</i>	<i>376,26 ETP</i>	<i>360,53 ETP</i>
3 Charges	525.504.792,72		-21.194.817	-3,9	546.699.610	531.292.620,76
4 Revenus		95.008.146,22	2.458.375	2,7	92.549.771	95.455.447,44
Couverture en F	-430.496.646,50		23.653.193		-454.149.839	-435.837.173,32
Couverture en %	-81,92%			-1,4	-83,07%	-82,03%
30 Charges de personnel	52.990.640,37		168.381	0,3	52.822.259	49.605.060,94
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	19.540.313,53		-910.673	-4,5	20.450.987	19.813.705,80
33 Amortissements du patrimoine administratif	55.571.654,75		560.289	1,0	55.011.366	54.286.949,34
34 Charges financières	2.542.205,00		-1.170.295	-31,5	3.712.500	2.596.351,00
36 Charges de transfert	392.306.468,03		-19.767.439	-4,8	412.073.907	400.654.736,94
37 Subventions redistribuées	415.414,29		415.414	ND		2.252.805,22
38 Charges extraordinaires	2.023.079,00		-540.912	-21,1	2.563.991	1.968.933,00
39 Facturations internes	115.017,75		50.418	78,0	64.600	114.078,52
42 Taxes et redevances		40.963.498,39	-261.932	-0,6	41.225.430	38.964.003,09
43 Revenus divers		5.935.522,13	-115.881	-1,9	6.051.403	6.429.266,62
44 Revenus financiers		5.993.359,48	-813.641	-12,0	6.807.000	7.856.365,11
46 Revenus de transferts		40.352.706,97	2.458.519	6,5	37.894.188	38.963.894,81
47 Subventions à redistribuer		415.414,29	415.414	ND		2.252.805,22
49 Facturations internes		1.347.644,96	775.895	135,7	571.750	989.112,59

M - MOBILITÉ

RUBRIQUE	COMPTE 2023		VARIATION C-B 2023		BUDGET 2023	COMPTE 2022
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	357,83 ETP		-18,44 ETP	-4,9%	376,26 ETP	360,53 ETP
3 Charges	525.504.792,72		-21.194.817	-3,9	546.699.610	531.292.620,76
4 Revenus		95.008.146,22	2.458.375	2,7	92.549.771	95.455.447,44
Couverture en F	-430.496.646,50		23.653.193		-454.149.839	-435.837.173,32
Couverture en %	-81,92%			-1,4	-83,07%	-82,03%
M01 - TRANSPORT ET MOBILITÉ						
<i>Postes fixes</i>	86,60 ETP		-6,10 ETP	-6,6%	92,70 ETP	87,90 ETP
3 Charges	402.279.417,09		-8.714.094	-2,1	410.993.511	395.506.327,44
4 Revenus		9.564.283,03	-632.734	-6,2	10.197.017	10.846.648,36
Couverture en F	-392.715.134,06		8.081.360		-400.796.494	-384.659.679,08
Couverture en %	-97,62%			0,1	-97,52%	-97,26%
30 Charges de personnel	16.032.777,71		-52.904	-0,3	16.085.682	14.922.529,39
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5.480.174,41		-561.835	-9,3	6.042.009	6.086.058,55
33 Amortissements du patrimoine administratif	8.922.031,21		91.874	1,0	8.830.157	7.871.768,51
34 Charges financières	2.542.205,00		-1.170.295	-31,5	3.712.500	2.596.351,00
36 Charges de transfert	367.235.143,82		-6.505.428	-1,7	373.740.572	361.996.020,91
38 Charges extraordinaires	2.023.079,00		-540.912	-21,1	2.563.991	1.968.933,00
39 Facturations internes	44.005,94		25.406	136,6	18.600	64.666,08
42 Taxes et redevances		257.726,51	187.395	266,4	70.332	102.010,49
43 Revenus divers		2.393.375,95	-402.042	-14,4	2.795.418	3.748.202,85
44 Revenus financiers		5.993.359,48	-813.641	-12,0	6.807.000	6.429.000,11
46 Revenus de transferts		919.821,09	395.554	75,4	524.267	566.034,91
49 Facturations internes				ND		1.400,00
M02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS						
<i>Postes fixes</i>	158,30 ETP		-9,35 ETP	-5,6%	167,65 ETP	161,60 ETP
3 Charges	105.866.066,62		-12.380.463	-10,5	118.246.530	119.566.730,16
4 Revenus		59.085.152,40	3.472.586	6,2	55.612.566	59.900.965,81
Couverture en F	-46.780.914,22		15.853.050		-62.633.964	-59.665.764,35
Couverture en %	-44,19%			-16,6	-52,97%	-49,90%
30 Charges de personnel	22.482.395,63		173.019	0,8	22.309.377	20.963.583,71
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11.230.823,36		-193.916	-1,7	11.424.739	11.277.811,34
33 Amortissements du patrimoine administratif	46.610.084,47		466.005	1,0	46.144.079	46.376.020,11
36 Charges de transfert	25.071.324,21		-13.262.011	-34,6	38.333.335	38.658.716,03
37 Subventions redistribuées	415.414,29		415.414	ND		2.252.805,22
39 Facturations internes	56.024,66		21.025	60,1	35.000	37.793,75
42 Taxes et redevances		15.051.796,59	146.887	1,0	14.904.910	14.851.072,76
43 Revenus divers		3.542.146,18	286.161	8,8	3.255.985	2.680.920,59
44 Revenus financiers				ND		1.427.365,00
46 Revenus de transferts		38.755.700,38	1.875.779	5,1	36.879.921	37.724.489,65
47 Subventions à redistribuer		415.414,29	415.414	ND		2.252.805,22
49 Facturations internes		1.320.094,96	748.345	130,9	571.750	964.312,59
M03 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION						
<i>Postes fixes</i>	112,93 ETP		-2,99 ETP	-2,6%	115,91 ETP	111,03 ETP
3 Charges	17.359.309,01		-100.260	-0,6	17.459.569	16.219.563,16
4 Revenus		26.358.710,79	-381.477	-1,4	26.740.188	24.707.833,27
Couverture en F	8.999.401,78		-281.217		9.280.619	8.488.270,11
Couverture en %	51,84%			-2,5	53,15%	52,33%
30 Charges de personnel	14.475.467,03		48.267	0,3	14.427.200	13.718.947,84
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.829.315,76		-154.923	-5,2	2.984.239	2.449.835,91
33 Amortissements du patrimoine administratif	39.539,07		2.409	6,5	37.130	39.160,72
39 Facturations internes	14.987,15		3.987	36,2	11.000	11.618,69
42 Taxes et redevances		25.653.975,29	-596.213	-2,3	26.250.188	24.010.919,84
43 Revenus divers				ND		143,18
46 Revenus de transferts		677.185,50	187.186	38,2	490.000	673.370,25
49 Facturations internes		27.550,00	27.550	ND		23.400,00

5

**Arborescence par
politique publique -
programme**

Arborescence par politique publique - programme

A Autorités et gouvernance

- A01 Grand Conseil
- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique
- A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance
- A06 Cour des comptes

B Etats-majors et prestations transversales

- B01 Etats-majors départementaux
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique

C Cohésion sociale

- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

D Culture, sport et loisirs

- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

E Environnement et énergie

- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature

F Formation

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

G Aménagement et logement

- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

H Sécurité et population

- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée

I Impôts et finances

- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT
- I04 Exécution des poursuites et faillites

J Justice

- J01 Pouvoir judiciaire

K Santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L Economie et emploi

- L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi
- L02 Régulation du marché du travail et du commerce
- L03 Promotion économique et tourisme

M Mobilité

- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports publics
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Annexes

A1

**Liste des programmes
par département**

Liste des programmes par département responsable

01 Chancellerie d'Etat

- A02 Conseil d'Etat
- A03 Exercice des droits politiques
- A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (avec DF+DIN)
- B01 Etats-majors départementaux

02 Finances, ressources humaines et affaires extérieures

- A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique
- A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (avec CHA+DIN)
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- I01 Impôts, taxes et droits
- I02 Production et perception des impôts
- I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT
- I04 Exécution des poursuites et faillites

03 Instruction publique, formation et jeunesse

- F01 Enseignement obligatoire et orientation
- F02 Enseignement secondaire II et formation continue
- F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques
- F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité
- F05 Hautes écoles
- F06 Prestations transversales liées à la formation

04 Institutions et du numérique

- A05 Transparence de l'information, médiation et surveillance (avec CHA+DF)
- B05 Systèmes d'information et numérique
- H01 Sécurité publique
- H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H03 Population, droit de cité et migration
- H04 Sécurité civile et armée

05 Territoire

- B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique
- E01 Protection de l'environnement
- E02 Energie
- E03 Gestion des eaux
- E04 Agriculture et nature
- G01 Logement et planification foncière
- G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers
- G03 Information du territoire et garantie des droits réels
- G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

06 Santé et des mobilités

- M01 Transport et mobilité
- M02 Infrastructures routières et de transports publics
- M03 Admission à la circulation routière et à la navigation
- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation et planification sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

07 Economie et emploi

- L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi
- L02 Régulation du marché du travail et du commerce
- L03 Promotion économique et tourisme

08 Cohésion sociale

- C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale
- C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées
- C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées
- C04 Soutien à la famille et à l'intégration
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- C06 Protection des personnes adultes sous curatelle
- D01 Culture
- D02 Sport et loisirs

11 Grand Conseil

- A01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

- A06 Cour des comptes

14 Pouvoir judiciaire

- J01 Pouvoir judiciaire

A2

**Comparaison et classification
par nature à 4 positions et
par politique publique**

Classification par nature des charges de fonctionnement

Nature	Libellés	Compte 2023	Écart par rapport au Budget 2023		Budget 2023	Compte 2022
30	Charges de personnel	2'834'286'378	-20'276'855	-0.7%	2'854'563'233	2'684'696'661
3000	Salaires des autorités et juges	39'456'510	-574'612	-1.4%	40'031'122	37'666'180
3001	Paiements aux autorités et juges	11'191'228	-1'281'668	-10.3%	12'472'896	11'578'832
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'255'966'519	-27'696'814	-2.2%	1'283'663'333	1'200'837'331
3020	Salaires des enseignants	879'552'166	1'088'700	0.1%	878'463'466	836'854'924
3030	Travailleurs temporaires	1'084'394	595'113	121.6%	489'281	640'258
3049	Autres indemnités	72'020'147	-1'239'693	-1.7%	73'259'840	73'932'314
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	148'137'691	-4'005'207	-2.6%	152'142'898	141'517'606
3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pensions	311'069'761	-4'981'814	-1.6%	316'051'575	295'518'019
3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	4'018'241	-222'952	-5.3%	4'241'193	3'919'971
3054	Cotisations de l'employeur aux caisses d'allocations familiales	52'292'676	-1'278'788	-2.4%	53'571'464	51'186'157
3056	Cotisations de l'employeur aux primes de caisses maladie	47'117	22'117	88.5%	25'000	47'454
3059	Autres cotisations de l'employeur	1'013'594	-107'579	-9.6%	1'121'173	1'133'808
3060	Pensions	31'833'324	24'181'214	316.0%	7'652'110	4'137'332
3064	Rentes transitoires	8'903'085	2'807'724	46.1%	6'095'361	9'470'371
3069	Autres prestations de l'employeur	202'343	-2'293'058	-91.9%	2'495'401	81'514
3090	Formation et perfectionnement du personnel	10'245'662	-5'688'080	-35.7%	15'933'742	9'306'158
3091	Recrutement du personnel	650'583	188'785	40.9%	461'798	475'240
3099	Autres charges de personnel	6'601'336	209'756	3.3%	6'391'580	6'393'194
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	719'929'378	73'828'212	11.4%	646'101'166	959'861'879
3100	Matériel de bureau	15'392'005	-1'413'531	-8.4%	16'805'536	13'100'785
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'527'889	253'858	3.1%	8'274'031	8'314'201
3102	Imprimés, publications	2'537'644	-517'826	-16.9%	3'055'470	2'392'270
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'405'796	-61'539	-4.2%	1'467'335	1'372'608
3104	Matériel didactique	3'898'751	772'469	24.7%	3'126'282	3'613'818
3105	Denrées alimentaires	7'371'849	-523'169	-6.6%	7'895'018	7'170'201
3106	Matériel médical	1'961'370	439'820	28.9%	1'521'550	2'963'050
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'532'898	-180'898	-6.7%	2'713'796	2'387'285
3110	Meubles et appareils de bureau	401'298	-74'962	-15.7%	476'260	367'512
3111	Machines, appareils et véhicules	542'759	4'702	0.9%	538'057	635'042
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'314'442	-23'629	-0.7%	3'338'071	3'209'155
3113	Matériel informatique	508'654	71'011	16.2%	437'643	605'549
3116	Appareils médicaux	13'880	-20'120	-59.2%	34'000	22'113
3118	Immobilisations incorporelles	285'003	-371'127	-56.6%	656'130	361'924
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'168'865	-172'663	-12.9%	1'341'528	1'082'041
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	26'966'228	1'555'296	6.1%	25'410'932	23'567'338
3130	Prestations de services de tiers	102'442'049	-13'253'569	-11.5%	115'695'617	93'576'199
3131	Planifications et projections de tiers	6'697'337	-1'644'314	-19.7%	8'341'651	7'912'841
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	70'826'142	-9'010'149	-11.3%	79'836'291	64'106'793
3133	Charges d'utilisations informatiques	487'323	-91'235	-15.8%	578'558	478'527
3134	Primes d'assurances choses	3'238'947	-1'145'247	-26.1%	4'384'194	3'966'627
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	10'811'081	-2'389'928	-18.1%	13'201'009	10'983'095
3137	Impôts et taxes	285'931	-204'549	-41.7%	490'480	403'097
3138	Cours, examens et conseils	87'561	-24'539	-21.9%	112'100	73'861
3139	Examens de fin d'apprentissage	699	-1'002	-58.9%	1'700	177
3140	Entretien des terrains	9'405'060	-1'748'207	-15.7%	11'153'267	27'894'940
3141	Entretien des routes	2'989'469	-107'031	-3.5%	3'096'500	3'197'027
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'946'191	-493'216	-7.7%	6'439'407	5'421'379
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	1'525'254	-582'746	-27.6%	2'108'000	1'622'531
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	52'313'507	3'375'731	6.9%	48'937'776	48'895'553
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	654	-346	-34.6%	1'000	730
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	365'464	-694'289	-65.5%	1'059'753	429'228
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'816'944	87'080	2.3%	3'729'864	3'932'061
3153	Entretien informatique (matériel)	3'627'017	-759'719	-17.3%	4'386'736	3'550'803
3156	Entretien des appareils médicaux	69'296	12'296	21.6%	57'000	63'987
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	20'203'123	-604'465	-2.9%	20'807'588	19'469'713
3159	Entretien d'autres biens meubles	2'494'024	-5'778	-0.2%	2'499'802	2'476'296
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	50'838'043	-896'462	-1.7%	51'734'505	49'739'543
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	6'401'015	-251'446	-3.8%	6'652'461	6'044'660
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	6'285'049	-319'829	-4.8%	6'604'878	5'097'235
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'090'751	-917'193	-15.3%	6'007'944	5'128'109
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	6'676'496	-1'924'151	-22.4%	8'600'647	2'880'129
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-	650'113	-100.0%	-650'113	-
3180	Réévaluations sur créances	125'471'944	114'045'216	998.1%	11'426'728	95'674'621
3181	Pertes sur créance effectives	105'984'171	-18'790'568	-15.1%	124'774'739	134'412'696
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'935'064	1'046'619	55.4%	1'888'445	2'625'460
3192	Indemnisation de droits	-	-1'000	-100.0%	1'000	134'802
3199	Autres charges d'exploitation	35'784'444	10'734'444	42.9%	25'050'000	288'504'269

Classification par nature des charges de fonctionnement

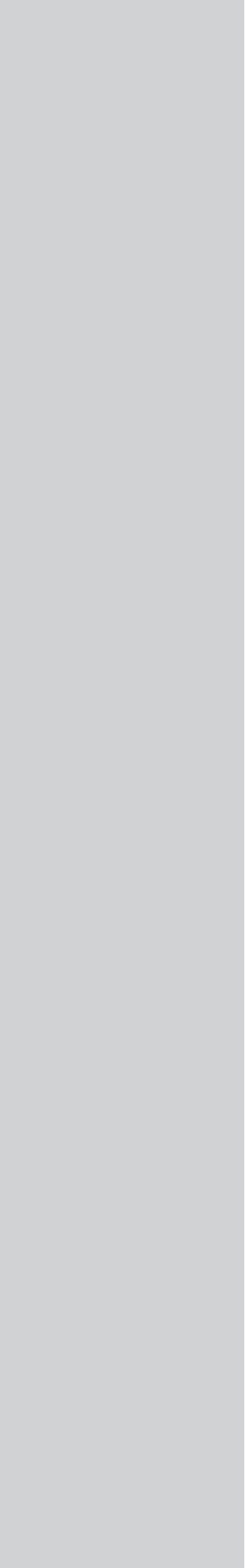
Nature	Libellés	Compte 2023	Écart par rapport au Budget 2023		Budget 2023	Compte 2022
33	Amortissements du patrimoine administratif	368'035'186	7'242'003	2.0%	360'793'183	358'821'974
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	337'764'920	7'892'571	2.4%	329'872'349	329'046'986
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	30'270'265	-650'569	-2.1%	30'920'834	29'774'988
34	Charges financières	208'912'664	-11'769'819	-5.3%	220'682'483	201'562'815
3400	Intérêts passifs des engagements courants	10'685	-19'315	-64.4%	30'000	7'029
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	116'829'878	-23'033'148	-16.5%	139'863'026	124'371'848
3409	Autres intérêts passifs	65'748'174	-1'136'978	-1.7%	66'885'151	67'540'871
3410	Pertes réalisées sur les placements financiers PF	16'660	16'660	-	-	1'735
3411	Pertes réalisées sur immobilisations corporelles et incorporelles (PF)	3'103'147	3'103'147	-	-	1'995'210
3419	Autres pertes réalisées à partir du patrimoine financier	1'287'904	1'287'904	-	-	2'824'577
3420	Acquisition et administration de capital	1'756'126	-343'874	-16.4%	2'100'000	1'782'641
3430	Travaux d'entretien, biens-fonds PF	-	-	-	-	91
3499	Autres charges financières	20'160'092	8'355'786	70.8%	11'804'306	3'038'814
36	Charges de transfert	5'833'885'013	49'774'159	0.9%	5'784'110'854	5'531'373'898
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	4'063'042	1'069'042	35.7%	2'994'000	3'346'691
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales	75'209	-167'641	-69.0%	242'850	92'897
3610	Dédommagements à la Confédération	12'727'428	200'131	1.6%	12'527'297	12'684'210
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	59'683'030	-10'676'902	-15.2%	70'359'932	62'973'338
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	8'638'609	-13'343'131	-60.7%	21'981'740	22'402'484
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	5'310'207	488'996	10.1%	4'821'211	4'522'024
3621	RPT aux cantons et concordats	329'577'769	-	0.0%	329'577'769	308'002'166
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	25'000'000	-199.3%	-12'546'047	12'453'953
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	109'085'240	-136'032	-0.1%	109'221'272	106'884'648
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	908'876	-411'399	-31.2%	1'320'275	938'187
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	18'846'000	1'524'000	8.8%	17'322'000	17'513'000
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'810'498'908	21'864'303	1.2%	1'788'634'605	1'697'898'423
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	6'393'087	-1'020'065	-13.8%	7'413'152	7'083'451
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	518'724'271	-24'841'563	-4.6%	543'565'834	490'004'907
3637	Subventions accordées aux ménages privés	2'052'032'823	-19'925'129	-1.0%	2'071'957'952	1'887'442'030
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	64'613'836	47'115'836	269.3%	17'498'000	22'137'014
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	2'974'881	-1'833'073	-38.1%	4'807'954	2'988'769
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissements	126'678'619	-1'065'671	-0.8%	127'744'290	133'928'714
3661	Amortissement non planifié, subventions d'investissements	1'438'413	1'438'413	-	-	792'975
3690	Autres charges de transfert	689'154'269	24'487'501	3.7%	664'666'768	736'277'997
3699	Redistributions	6'541	6'541	-	-	6'020
38	Charges extraordinaires	1'515'852'118	1'397'507'746	1180.9%	118'344'372	724'213'921
3894	Amortissement à la réserve budgétaire	1'515'852'118	1'397'507'746	1180.9%	118'344'372	724'213'921
	Totaux intermédiaires	11'480'900'737	1'496'305'446	15.0%	9'984'595'291	10'460'531'149
37	Subventions redistribuées	91'609'120	39'661'738	76.3%	51'947'382	82'861'604
3700	Subventions redistribuées à la Confédération	8'165'505	8'165'505	-	-	2'613'991
3701	Subventions redistribuées aux cantons et concordats	517'658	477'158	1178.2%	40'500	224'697
3702	Subventions redistribuées aux communes et associations intercommunales	994'655	132'155	15.3%	862'500	3'173'806
3703	Subventions redistribuées aux assurances sociales publiques	2'520	2'520	-	-	-
3704	Subventions redistribuées aux entreprises publiques	26'479'960	21'479'960	429.6%	5'000'000	18'661'765
3705	Subventions redistribuées aux entreprises privées	25'422'973	1'738'973	7.3%	23'684'000	25'655'789
3706	Subventions redistribuées aux organisations privées à but non lucratif	11'861'221	9'500'839	402.5%	2'360'382	10'301'496
3707	Subventions redistribuées aux ménages privés	18'164'628	-1'835'372	-9.2%	20'000'000	22'230'059
39	Facturations internes	15'526'635	739'815	5.0%	14'786'820	14'519'154
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	194'900	-73'000	-27.2%	267'900	190'148
3910	Prestations de service facturées en interne	15'141'823	622'903	4.3%	14'518'920	14'328'195
3980	Virements comptables	189'912	189'912	-	-	-
3990	Autres facturations internes	-	-	-	-	811
	Totaux généraux	11'588'036'492	1'536'706'999	15.3%	10'051'329'493	10'557'911'906

Classification par nature des revenus de fonctionnement

Nature	Libellés	Compte 2023		Écart par rapport au		Budget 2023	Compte 2022
40	Revenus fiscaux	8'695'289'096	1'469'022'032	20.3%	7'226'267'064	8'429'021'755	
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	3'046'334'257	362'134'257	13.5%	2'684'200'000	2'918'559'272	
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	972'582'457	-12'817'543	-1.3%	985'400'000	983'660'036	
4002	Impôts à la source, personnes physiques	882'617'275	-76'449'789	-8.0%	959'067'064	1'270'231'255	
4008	Impôts des personnes	7'558'258	358'258	5.0%	7'200'000	7'405'561	
4009	Autres impôts directs, personnes physiques	97'438'208	63'638'208	188.3%	33'800'000	93'677'372	
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	2'386'820'646	941'520'646	65.1%	1'445'300'000	1'812'559'486	
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	204'402'046	41'102'046	25.2%	163'300'000	214'822'398	
4019	Autres impôts directs, personnes morales	8'667'290	-932'710	-9.7%	9'600'000	17'440'345	
4021	Impôts fonciers	285'869'168	2'369'168	0.8%	283'500'000	276'821'066	
4022	Impôts sur les gains en capital	76'023'617	23'617	0.0%	76'000'000	130'849'490	
4023	Droits de mutation et timbre	270'979'194	8'979'194	3.4%	262'000'000	309'748'522	
4024	Impôts sur les successions et les donations	323'516'370	137'516'370	73.9%	186'000'000	263'784'009	
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	8'900'075	900'075	11.3%	8'000'000	9'068'759	
4030	Taxes routières	119'422'968	322'968	0.3%	119'100'000	117'634'737	
4031	Impôts sur les bateaux	2'530'325	30'325	1.2%	2'500'000	2'504'705	
4033	Impôts sur les chiens	1'626'942	326'942	25.1%	1'300'000	254'744	
41	Patentes et concessions	29'967'960	2'183'524	7.9%	27'784'436	260'338'044	
4100	Patentes	273'489	-96'111	-26.0%	369'600	319'156	
4110	Part au bénéfice net de la BNS	-	-	-	-	233'954'972	
4120	Concessions	29'694'471	2'279'635	8.3%	27'414'836	26'063'916	
42	Taxes et redevances	463'443'353	39'065'960	9.2%	424'377'393	437'567'513	
4210	Emoluments pour actes administratifs	162'746'868	2'335'650	1.5%	160'411'218	152'125'942	
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	1'637'023	-658'518	-28.7%	2'295'541	2'036'875	
4221	Paiement pour prestations particulières	26'881	-73'119	-73.1%	100'000	38'417	
4230	Frais d'écolage	78'619	-121'381	-60.7%	200'000	96'479	
4231	Taxes de cours	653'606	-161'394	-19.8%	815'000	514'344	
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	102'203'860	15'408'474	17.8%	86'795'386	93'602'594	
4250	Ventes	5'680'975	-115'577	-2.0%	5'796'552	5'309'409	
4260	Remboursements et participations de tiers	81'310'386	12'281'641	17.8%	69'028'745	74'406'762	
4270	Amendes	85'680'308	11'411'072	15.4%	74'269'236	84'967'240	
4290	Autres taxes	23'424'826	-1'240'889	-5.0%	24'665'715	24'469'450	
43	Revenus divers	196'700'375	99'162'471	101.7%	97'537'904	173'592'729	
4300	Revenus de l'activité de médecine privée	6'442'856	-2'129'615	-24.8%	8'572'471	6'768'760	
4301	Actifs saisis	65'509'337	55'080'437	528.2%	10'428'900	70'573'423	
4309	Autres revenus d'exploitation	28'149'655	-10'216'719	-26.6%	38'366'374	30'070'306	
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	8'325'765	-3'993'009	-32.4%	12'318'774	8'455'363	
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	16'385'058	-3'567'885	-17.9%	19'952'943	11'544'102	
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	-	-	-	-	9'070	
4329	Autres variations de stocks	183'349	143'349	358.4%	40'000	22'612	
4390	Autres revenus	71'704'354	63'845'912	812.5%	7'858'442	46'149'075	
44	Revenus financiers	313'276'396	62'697'284	25.0%	250'579'112	271'674'587	
4400	Intérêts des liquidités	5'679'072	5'725'382	-12363.2%	-46'310	-206'673	
4401	Intérêts des créances et comptes courants	154'317'602	44'314'758	40.3%	110'002'844	147'574'570	
4402	Intérêts des placements financiers	2'815'565	415'565	17.3%	2'400'000	2'796'708	
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	1'893	820	76.4%	1'073	25'399	
4410	Gains provenant des ventes des placements financiers PF	875'952	875'952	-	-	2'409'336	
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles et incorporelles	1'786'860	-573'287	-24.3%	2'360'147	8'920'404	
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	272'883	272'883	-	-	171'649	
4420	Dividendes	4'378'473	781'782	21.7%	3'596'691	3'581'478	
4442	Réévaluations de participations PF	11'784'675	11'784'675	-	-	6'151'130	
4450	Revenus provenant de prêts PA	279'577	-143'156	-33.9%	422'733	357'246	
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entreprises publiques)	23'369	-20'085	-46.2%	43'454	34'360	
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	79'466'769	-1'051'380	-1.3%	80'518'149	48'978'711	
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	991'912	-309'111	-23.8%	1'301'023	1'616'913	
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	49'536'679	582'371	1.2%	48'954'308	48'253'144	
4471	Paiement pour appartements de service du PA	592'789	12'789	2.2%	580'000	594'651	
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	452'338	37'338	9.0%	415'000	353'835	
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	19'991	-10'009	-33.4%	30'000	61'726	

Classification par nature des revenus de fonctionnement

Nature	Libellés	Compte 2023	Écart par rapport au		Budget 2023	Compte 2022
46	Revenus de transferts	1'782'223'555	300'609'374	20.3%	1'481'614'181	1'614'240'432
4600	Parts aux revenus de la Confédération	1'066'658'124	312'393'218	41.4%	754'264'906	867'651'269
4610	Dédommagements de la Confédération	41'778'674	-768'788	-1.8%	42'547'462	50'743'890
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	38'164'556	116'793	0.3%	38'047'763	37'322'757
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	172'705	-13'426'655	-98.7%	13'599'360	13'366'452
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	31'452'821	-3'487'536	-10.0%	34'940'357	32'668'904
4620	RPT de la Confédération	157'094'248	-	0.0%	157'094'248	157'487'812
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	9'528'317	-	0.0%	9'528'317	9'528'317
4630	Subventions de la Confédération	375'978'546	-5'906'973	-1.5%	381'885'519	377'050'164
4632	Subventions des communes et des associations intercommunales	250'000	-	0.0%	250'000	250'000
4634	Subventions des entreprises publiques	3'204'860	-1'716'140	-34.9%	4'921'000	416'850
4638	Subventions provenant de l'étranger	61'544	61'544		-	41'768
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	22'452'948	593'183	2.7%	21'859'765	22'546'745
4690	Autres revenus de transferts	33'936'726	12'861'242	61.0%	21'075'484	43'303'634
4699	Redistributions	1'489'486	-110'514	-6.9%	1'600'000	1'861'871
	Totaux intermédiaires	11'480'900'737	1'972'740'647	20.7%	9'508'160'090	11'186'435'060
47	Subventions à redistribuer	91'609'120	39'661'738	76.3%	51'947'382	82'861'604
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	90'208'741	38'261'359	73.7%	51'947'382	79'112'992
4704	Subventions à redistribuer reçues des entreprises publiques	876'887	876'887		-	2'999'534
4706	Subventions à redistribuer reçues des organisations privées à but non lucratif	425'400	425'400		-	700'000
4707	Subventions à redistribuer des ménages privés	98'092	98'092		-	49'078
49	Facturations internes	15'526'635	739'815	5.0%	14'786'820	14'519'154
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	369'188	-228'712	-38.3%	597'900	536'913
4910	Prestations de services	14'967'535	778'615	5.5%	14'188'920	13'982'241
	Totaux généraux	11'588'036'492	2'013'142'200	21.0%	9'574'894'292	11'283'815'818



Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement

Nature	Libellés	É T A T D E G E N È V E	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs
30	Charges de personnel	2'834'286'378	76'335'489	252'420'652	50'485'721	5'069'148
3000	Salaires des autorités et juges	39'456'510	2'951'638	-	-	-
3001	Paievements aux autorités et juges	11'191'228	4'388'162	131'471	10'774	69'835
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'255'966'519	29'064'992	191'812'904	40'658'350	4'090'347
3020	Salaires des enseignants	879'552'166	-	181'236	-	-
3030	Travailleurs temporaires	1'084'394	240	-	-	-
3049	Autres indemnités	72'020'147	350'228	894'533	239'719	14'188
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	148'137'691	2'270'461	12'668'281	2'692'041	275'601
3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pensions	311'069'761	4'250'670	27'242'622	5'634'523	503'717
3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	4'018'241	60'670	370'436	115'955	8'238
3054	Cotisations de l'employeur aux caisses d'allocations familiales	52'292'676	810'263	4'476'511	949'458	97'160
3056	Cotisations de l'employeur aux primes de caisses maladie	47'117	20'897	-	-	-
3059	Autres cotisations de l'employeur	1'013'594	26'448	117'178	12'807	3'682
3060	Pensions	31'833'324	31'601'506	231'818	-	-
3064	Rentes transitoires	8'903'085	-	9'345'700	-	-
3069	Autres prestations de l'employeur	202'343	-	-	-	-
3090	Formation et perfectionnement du personnel	10'245'662	60'562	3'810'980	62'174	250
3091	Recrutement du personnel	650'583	45'799	162'020	83'169	-
3099	Autres charges de personnel	6'601'336	432'954	974'962	26'752	6'129
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	719'929'378	11'424'543	215'881'533	14'587'060	1'816'086
3100	Matériel de bureau	15'392'005	358'060	647'684	122'510	7'283
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	8'527'889	8'423	2'301'102	12'644	1'132
3102	Imprimés, publications	2'537'644	1'068'416	635'284	68'624	13'601
3103	Littérature spécialisée, magazines	1'405'796	71'161	164'319	8'152	3'215
3104	Matériel didactique	3'898'751	159	447	0	1'311
3105	Denrées alimentaires	7'371'849	241	2'790	-	-
3106	Matériel médical	1'961'370	670	12'298	2'744	-
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	2'532'898	58'375	20'188	5'467	1'113
3110	Meubles et appareils de bureau	401'298	1'789	64'782	3'567	3'921
3111	Machines, appareils et véhicules	542'759	1'184	75'352	966	1'113
3112	Vêtements, linge, rideaux	3'314'442	725	35'611	-	-
3113	Matériel informatique	508'654	7'124	187'196	18'024	1'299
3116	Appareils médicaux	13'880	-	-	-	-
3118	Immobilisations incorporelles	285'003	67'480	90'612	-	-
3119	Autres immobilisations ne pouvant étre portées à l'actif	1'168'865	1'219	527'911	64	1'357
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	26'966'228	-	24'615'148	-	32'540
3130	Prestations de services de tiers	102'442'049	6'068'761	17'136'807	1'507'328	146'420
3131	Planifications et projections de tiers	6'697'337	-	1'698'935	-	-
3132	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	70'826'142	1'257'832	22'057'814	3'148'634	1'321'299
3133	Charges d'utilisations informatiques	487'323	141	334'116	321	-
3134	Primes d'assurances choses	3'238'947	-	2'827'079	1'721	8'428
3135	Charges de prestations de service pour personnes en garde	10'811'081	-	-	-	-
3137	Impôts et taxes	285'931	4'755	121'372	160	219
3138	Cours, examens et conseils	87'561	-	-	-	-
3139	Examens de fin d'apprentissage	699	-	-	-	-
3140	Entretien des terrains	9'405'060	-	5'972'462	-	-
3141	Entretien des routes	2'989'469	-	40'750	-	-
3142	Entretien des aménagements de cours d'eau	5'946'191	213	-	-	-
3143	Entretien d'autres travaux de génie civil	1'525'254	-	-	-	-
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	52'313'507	-	51'869'955	-	818
3149	Entretien d'autres immobilisations corporelles	654	-	-	-	-
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	365'464	1'856	21'858	6'922	-
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules	3'816'944	6'577	585'655	10'215	-
3153	Entretien informatique (matériel)	3'627'017	83'132	3'487'741	-	-
3156	Entretien des appareils médicaux	69'296	-	-	-	-
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	20'203'123	5'010	19'524'302	-	4'606
3159	Entretien d'autres biens meubles	2'494'024	3'160	1'633'101	-	-
3160	Loyer et bail à ferme des biens-fonds	50'838'043	-	50'458'793	2'023	33'863
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	6'401'015	72'910	1'923'914	72'364	3'469
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	6'285'049	2'931	6'014'501	-	232
3170	Frais de déplacements et autres frais	5'090'751	452'381	478'422	39'540	23'772
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	6'676'496	-	50	-	199'426
3179	Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-	-	-	-	-
3180	Réévaluations sur créances	125'471'944	-	153'319	-116'046	5'650
3181	Pertes sur créance effectives	105'984'171	127	75'279	9'527'811	0
3190	Prestations de dommages et intérêts	2'935'064	-	43'832	143'308	-
3192	Indemnisation de droits	-	-	-	-	-
3199	Autres charges d'exploitation	35'784'444	1'819'732	40'750	-	-

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement

E Environnement et énergie	F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	Nature
47'309'450	1'434'191'112	58'210'581	517'407'469	101'581'087	154'453'408	26'123'878	57'707'741	52'990'640	30
402	-	-	-	-	36'504'469	-	-	-	3000
224'448	22'963	387'215	65'715	1'170	4'953'754	182'744	738'734	14'245	3001
37'751'245	263'888'074	46'632'864	367'935'919	81'930'140	82'920'999	20'865'936	45'782'325	42'632'424	3010
-	879'370'930	-	-	-	-	-	-	-	3020
-	1'084'154	-	-	-	-	-	-	-	3030
239'261	21'791'054	133'791	46'805'830	494'971	452'042	70'690	246'369	287'473	3049
2'510'963	76'883'781	3'088'378	27'065'408	5'465'390	7'937'498	1'381'208	3'081'983	2'816'697	3050
5'420'514	158'877'897	6'681'230	58'029'132	11'495'370	17'531'495	3'003'657	6'482'272	5'916'662	3052
67'497	1'873'612	84'983	844'550	170'085	216'324	41'873	90'909	73'109	3053
886'891	27'083'581	1'091'573	9'548'003	1'928'707	2'849'142	488'755	1'087'849	994'784	3054
-	-	-	26'219	-	-	-	-	-	3056
14'574	318'006	33'095	321'677	-24'673	142'936	9'299	14'625	23'940	3059
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3060
-	-	-	-240'272	-	-202'343	-	-	-	3064
-	-	-	-	-	202'343	-	-	-	3069
10'276	2'063'130	9'278	3'703'556	12'320	371'899	26'290	109'747	5'200	3090
180	72'755	-	183'363	-	103'297	-	-	-	3091
183'199	861'176	68'175	3'118'369	107'607	469'553	53'425	72'928	226'106	3099
24'621'741	66'896'581	16'265'088	74'320'870	189'760'317	62'561'204	12'559'505	9'694'536	19'540'314	31
45'701	11'712'999	61'920	1'734'961	136'118	427'166	23'994	60'368	53'241	3100
618'214	825'685	3'663	3'052'594	5'062	9'400	448'907	15'038	1'226'025	3101
35'050	345'597	50'375	95'842	35'501	126'978	34'596	10'614	17'168	3102
36'632	640'795	9'508	40'309	13'384	394'538	6'296	12'368	5'118	3103
22	3'817'723	-	79'090	-	-	-	-	-	3104
6'109	2'943'784	-	4'414'059	2'645	-	-	-	2'221	3105
4'739	580'448	799	175'047	72	3'044	1'179'751	1'097	662	3106
177'988	607'535	-	1'295'221	1'264	9'060	1'387	3'404	351'898	3109
8'029	242'557	907	58'603	3'926	7'963	1'193	1'980	2'081	3110
13'779	210'196	293	185'493	6'309	1'152	-	1'261	45'660	3111
69'781	93'765	468	3'056'581	-	12'539	1'847	3'269	39'855	3112
11'544	221'696	6'009	25'484	8'829	14'299	461	5'415	1'274	3113
-	1'456	-	-	-	-	12'424	-	-	3116
149	116'891	-	4'504	372	201	-	4'793	-	3118
56'050	133'845	-	365'577	361	14'310	12'378	379	55'413	3119
219'866	4'173	13'426	17'184	-	-	-	-	2'063'891	3120
1'857'775	21'184'087	2'852'216	14'365'054	8'108'874	21'130'840	5'462'316	524'014	2'097'555	3130
-	-	4'997'622	-	-	-	-	-	780	3131
11'765'274	10'591'012	4'784'964	1'078'022	327'327	2'353'579	5'100'516	3'565'355	3'474'514	3132
79'338	7'774	-	5'753	-	-	2'280	-	57'600	3133
5'260	93'706	-	218'814	56'589	6'221	-	2'015	19'114	3134
1'185	-	-	10'798'978	828	-	10'090	-	-	3135
8'058	33'450	40	42'760	200	19'905	-	661	54'352	3137
6'172	10'704	-	46'485	-	-	1'500	-	22'700	3138
-	539	-	-	-	-	40	-	120	3139
2'374'209	528	600	124'583	-	-	-	-	932'677	3140
-	-	-	-	-	-	-	-	2'948'718	3141
5'945'979	-	-	-	-	-	-	-	-	3142
-	-	-	-	-	-	-	-	1'525'254	3143
369'214	-	1'077	15'815	-	7'722	-	-	48'905	3144
-	-	-	654	-	-	-	-	-	3149
619	266'198	-	7'972	19'202	31'640	129	7'609	1'458	3150
177'958	477'287	533	1'811'013	2'326	6'171	108'829	7'106	623'275	3151
43	3'455	-	50'716	-	-	-	1'930	-	3153
-	69'296	-	-	-	-	-	-	-	3156
82'028	423'831	5'895	12'977	-	30'665	526	6'476	106'806	3158
73'579	200'510	-	494'539	-	29'616	1'498	-	58'021	3159
13'869	193'319	-	91'151	12'500	3'680	5'808	1'211	21'827	3160
84'948	2'518'822	50'097	1'148'689	53'576	246'223	16'883	45'538	163'581	3161
18'823	183'005	-	65'465	-	92	-	-	-	3169
324'789	1'152'471	140'618	1'964'961	98'773	47'749	165'753	63'781	137'743	3170
-	6'476'399	-	480	-	-	-	-	141	3171
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3179
149'348	361'577	2'099'130	11'476'328	111'347'616	-1'105'939	-11'903	111'036	1'001'827	3180
-44'761	15'458	1'182'155	15'592'485	65'456'897	13'492'319	110'358	547'270	28'773	3181
11'600	46'615	-	305'966	-	25'956	-	55'461	2'302'325	3190
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3192
12'781	87'395	2'773	659	4'061'768	25'214'115	-138'354	4'635'087	47'738	3199

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement

Nature	Libellés	É T A T D E G E N È V E	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs
33	Amortissements du patrimoine administratif	368'035'186	186'690	282'033'368	90'142	403'073
3300	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	337'764'920	151'349	254'781'668	83'464	403'073
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	30'270'265	35'342	27'251'700	6'678	-
34	Charges financières	208'912'664	641'416	22'150	90'306	3'074'435
3400	Intérêts passifs des engagements courants	10'685	-	117	1'333	-
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	116'829'878	-	-	-	-
3409	Autres intérêts passifs	65'748'174	-	-	88'973	-
3420	Acquisition et administration de capital	1'756'126	-	-	-	-
3499	Autres charges financières	20'160'092	641'416	22'033	-	-
36	Charges de transfert	5'833'885'013	72'012'735	16'219'800	2'436'028'054	38'294'351
3600	Parts de revenus destinées à la Confédération	4'063'042	-	-	-	-
3602	Parts de revenus destinées aux communes et aux associations intercommunales	75'209	-	-	-	-
3610	Dédommagements à la Confédération	12'727'428	-	-	-	-
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	59'683'030	-	-	434'553	13'092
3612	Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	8'638'609	210'000	70'000	-	-
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	5'310'207	-	-	-	-
3621	RPT aux cantons et concordats	329'577'769	-	-	-	-
3622	RPT aux communes et associations intercommunales	12'453'953	250'000	-	-	7'461'450
3631	Subventions accordées aux cantons et aux concordats	109'085'240	-	-	196'834	-
3632	Subventions accordées aux communes et aux associations intercommunales	908'876	-	-	708'965	-
3633	Subventions accordées aux assurances sociales publiques	18'846'000	-	-	-	-
3634	Subventions accordées aux entreprises publiques	1'810'498'908	1'238'847	-	243'551'236	1'507'353
3635	Subventions accordées aux entreprises privées	6'393'087	180'000	-	2'265'261	-
3636	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	5'18'724'271	5'675'561	-	297'679'161	27'762'222
3637	Subventions accordées aux ménages privés	2'052'032'823	-	-	1'880'510'854	1'310'234
3638	Subventions à redistribuer à l'étranger	64'613'836	64'308'857	-	304'979	-
3640	Réévaluations, prêts patrimoine administratif (PA)	2'974'881	-	-	2'601'294	-
3660	Amortissements planifiés des subventions d'investissements	126'678'619	-	16'149'800	7'241'397	240'000
3690	Autres charges de transfert	689'154'269	149'470	-	492'108	0
38	Charges extraordinaires	1'515'852'118	-	-	-	-
3894	Amortissement à la réserve budgétaire	1'515'852'118	-	-	-	-
	Totaux intermédiaires	11'480'900'737	160'600'873	766'577'504	2'501'281'283	48'657'093
37	Subventions redistribuées	91'609'120	-	335'400	33'716'251	4'808'011
3701	Subventions redistribuées aux cantons et concordats	517'658	-	-	-	-
3702	Subventions redistribuées aux communes et associations intercommunales	994'655	-	-	-	-
3704	Subventions redistribuées aux entreprises publiques	26'479'960	-	-	26'474'960	-
3705	Subventions redistribuées aux entreprises privées	25'422'973	-	-	457'254	90'000
3706	Subventions redistribuées aux organisations privées à but non lucratif	11'861'221	-	335'400	4'937'684	4'718'011
3707	Subventions redistribuées aux ménages privés	18'164'628	-	-	1'843'833	-
39	Facturations internes	15'526'635	49'255	986'897	247'978	2'078
3900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	194'900	47'173	28'686	-	-
3910	Prestations de service facturées en interne	15'141'823	2'082	784'298	247'978	2'078
	Totaux généraux	11'588'036'492	160'650'129	767'899'800	2'535'245'511	53'467'182

Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement

E Environnement et énergie	F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	Nature
8'330'926	7'769'484	2'587'026	7'776'664	271'688	2'194'347	592'987	227'137	55'571'655	33
8'123'478	7'703'490	1'614'523	7'753'239	271'665	490'235	590'885	226'198	55'571'655	3300
207'448	65'995	972'503	23'425	23	1'704'112	2'102	939	-	3320
27'077	-	-	136'135	202'378'941	-	-	-	2'542'205	34
-	-	-	278	8'957	-	-	-	-	3400
-	-	-	-	116'829'878	-	-	-	-	3401
-	-	-	-	63'116'996	-	-	-	2'542'205	3409
-	-	-	-	1'756'126	-	-	-	-	3420
-	-	-	135'857	19'360'786	-	-	-	-	3499
19'025'396	861'658'574	64'379'337	27'488'442	329'577'769	-	1'507'834'680	69'059'407	392'306'468	36
-	-	-	3'704'675	-	-	-	358'367	-	3600
75'209	-	-	-	-	-	-	-	-	3602
76'342	-	-	1'255'265	-	-	12'852	-	11'382'970	3610
-	43'016'251	-	14'928'006	-	-	-	1'291'128	-	3611
1'989	-	60'000	-	-	-	64'620	-	8'232'000	3612
-	5'310'207	-	-	-	-	-	-	-	3614
-	-	-	-	329'577'769	-	-	-	-	3621
-	4'742'503	-	-	-	-	-	-	-	3622
10'000	108'754'940	-	-	-	-	123'466	-	-	3631
99'783	-	-	100'129	-	-	-	-	-	3632
-	-	-	-	-	-	-	18'846'000	-	3633
135'277	454'461'186	-	174'596	-	-	776'249'093	6'000'000	327'181'320	3634
3'754'591	-	-	-	-	-	-	193'235	-	3635
1'369'789	147'773'961	866'549	2'335'779	-	-	17'360'622	6'120'300	11'780'326	3636
-	74'132'069	58'007'075	1'885'620	-	-	-	36'186'972	-	3637
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3638
373'588	-	-	-	-	-	-	-	-	3640
2'782'346	22'868'091	3'393'516	3'103'092	-	-	53'472'422	57'839	17'370'117	3660
10'346'481	-	2'052'197	-	-	-	659'755'252	-975	16'359'735	3690
-	-	-	-	1'513'829'039	-	-	-	2'023'079	38
-	-	-	-	1'513'829'039	-	-	-	2'023'079	3894
99'314'590	2'370'515'751	141'442'032	627'129'579	2'337'398'841	219'208'959	1'547'111'050	136'688'820	524'974'361	
51'679'961	-	-	135'840	-	-	518'244	-	415'414	37
517'658	-	-	-	-	-	-	-	-	3701
443'401	-	-	135'840	-	-	-	-	415'414	3702
5'000	-	-	-	-	-	-	-	-	3704
24'357'475	-	-	-	-	-	518'244	-	-	3705
1'870'126	-	-	-	-	-	-	-	-	3706
16'320'795	-	-	-	-	-	-	-	-	3707
417'965	588'185	16'417	5'232'873	7'170'614	590'895	86'131	22'330	115'018	39
20'173	45'604	3'553	33'425	217	7'804	-	907	7'358	3900
397'792	542'581	12'863	5'199'448	7'170'397	583'091	86'131	21'424	91'660	3910
151'412'516	2'371'103'937	141'458'448	632'498'292	2'344'569'455	219'799'854	1'547'715'424	136'711'151	525'504'793	

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement

Nature	Libellés	ÉTAT DE GÈNÈVE	A Autorités et gouvernance	B Etats-majors et prestations transversales	C Cohésion sociale	D Culture, sport et loisirs
40	Revenus fiscaux	8'695'289'096	-	-	-	-
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	3'046'334'257	-	-	-	-
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	972'582'457	-	-	-	-
4002	Impôts à la source, personnes physiques	882'617'275	-	-	-	-
4008	Impôts des personnes	7'558'258	-	-	-	-
4010	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	2'386'820'646	-	-	-	-
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	204'402'046	-	-	-	-
4021	Impôts fonciers	285'869'168	-	-	-	-
4022	Impôts sur les gains en capital	76'023'617	-	-	-	-
4023	Droits de mutation et timbre	270'979'194	-	-	-	-
4024	Impôts sur les successions et les donations	323'516'370	-	-	-	-
4025	Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	8'900'075	-	-	-	-
4030	Taxes routières	119'422'968	-	-	-	-
4031	Impôts sur les bateaux	2'530'325	-	-	-	-
4033	Impôts sur les chiens	1'626'942	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	29'967'960	-	227'344	-	-
4100	Patentes	273'489	-	-	-	-
4120	Concessions	29'694'471	-	227'344	-	-
42	Taxes et redevances	463'443'353	1'316'631	9'093'509	1'578'435	713'641
4210	Emoluments pour actes administratifs	162'746'868	89'750	454'084	4'353	-
4220	Taxes et subventions aux frais de pension	1'637'023	-	158'950	-	355'733
4221	Paiement pour prestations particulières	26'881	-	-	-	-
4230	Frais d'écolage	78'619	-	-	-	-
4231	Taxes de cours	653'606	-	-	-	281'471
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service	102'203'860	692'424	4'951'858	-	-
4250	Ventes	5'680'975	124'965	419'291	-	-
4260	Remboursements et participations de tiers	81'310'386	409'492	3'087'306	764'465	76'437
4270	Amendes	85'680'308	-	21'800	-	-
4290	Autres taxes	23'424'826	0	220	809'617	-
43	Revenus divers	196'700'375	502'343	19'291'760	1'839'496	1'236'371
4300	Revenus de l'activité de médecine privée	6'442'856	-	-	-	-
4301	Actifs saisis	65'509'337	-	-	-	-
4309	Autres revenus d'exploitation	28'149'655	388'826	1'074'833	5'401	234'205
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	8'325'765	-	2'633'453	-	-
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	16'385'058	-	15'250'796	-	-
4329	Autres variations de stocks	183'349	-	-	-	-
4390	Autres revenus	71'704'354	113'517	332'679	1'834'094	1'002'166
44	Revenus financiers	313'276'396	44'320'430	22'190'316	1'894	-
4400	Intérêts des liquidités	5'679'072	-	-	-	-
4401	Intérêts des créances et comptes courants	154'317'602	-	-	-	-
4402	Intérêts des placements financiers	2'815'565	-	-	-	-
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	1'893	-	-	1'893	-
4411	Gain provenant des ventes des immobilisations corporelles et incorporelles	1'786'860	-	-	-	-
4420	Dividendes	4'378'473	-	-	-	-
4450	Revenus provenant de prêts PA	279'577	-	-	-	-
4452	Garantie de l'Etat octroyée à des entités du PA (pour les entreprises publiques)	23'369	-	-	-	-
4461	Entreprises de droit public des cantons, concordats	79'466'769	44'281'000	-	-	-
4463	Entreprises publiques comme société anonyme ou autre forme d'organisation	991'912	-	-	-	-
4470	Loyers et fermages des biens-fonds du PA	49'536'679	-	21'205'726	-	-
4471	Paiement pour appartements de service du PA	592'789	-	592'789	-	-
4472	Paiement pour utilisations des immeubles du PA	452'338	39'430	371'810	-	-
4479	Autres revenus, bien-fonds PA	19'991	-	19'991	-	-
46	Revenus de transferts	1'782'223'555	83'218	16'409'772	364'716'835	1'398'115
4600	Parts aux revenus de la Confédération	1'066'658'124	-	-	-	-
4610	Dédommagements de la Confédération	41'778'674	-	127'500	-	-
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	38'164'556	-	-	490'360	-
4612	Dédommagements des communes et des associations intercommunales	172'705	-	-	-	-
4613	Indemnités des assurances sociales publiques	31'452'821	-	3'601'878	-	-
4620	RPT de la Confédération	157'094'248	-	-	-	-
4622	RPT des communes et des associations intercommunales	9'528'317	-	-	4'702'952	1'308'000
4630	Subventions de la Confédération	375'978'546	-	4'174	334'533'508	39'455
4632	Subventions des communes et des associations intercommunales	250'000	-	-	-	-
4634	Subventions des entreprises publiques	3'204'860	-	29'012	-	-
4660	Dissolution planifiée des subventions d'investissements portées au passif	22'452'948	-	11'157'722	-	-
4690	Autres revenus de transferts	33'936'726	83'218	-	24'990'015	50'661
4699	Redistributions	1'489'486	-	1'489'486	-	-
	Totaux intermédiaires	11'480'900'737	46'222'622	67'212'701	368'136'659	3'348'127
47	Subventions à redistribuer	91'609'120	-	335'400	33'716'251	4'808'011
4700	Subventions à redistribuer reçues de la Confédération	90'208'741	-	-	32'741'272	4'718'011
49	Facturations internes	15'526'635	3'836	200	-	-
4900	Approvisionnement en matériel et en marchandises	369'188	-	-	-	-
4910	Prestations de services	14'967'535	3'836	200	-	-
	Totaux généraux	11'588'036'492	46'226'457	67'548'301	401'852'910	8'156'138

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement

E Environnement et énergie	F Formation	G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Impôts et finances	J Justice	K Santé	L Economie et emploi	M Mobilité	Nature
-	-	-	-	8'695'172'306	-	116'790	-	-	40
-	-	-	-	3'046'334'257	-	-	-	-	4000
-	-	-	-	972'582'457	-	-	-	-	4001
-	-	-	-	882'617'275	-	-	-	-	4002
-	-	-	-	7'558'258	-	-	-	-	4008
-	-	-	-	2'386'820'646	-	-	-	-	4010
-	-	-	-	204'402'046	-	-	-	-	4011
-	-	-	-	285'869'168	-	-	-	-	4021
-	-	-	-	76'023'617	-	-	-	-	4022
-	-	-	-	270'979'194	-	-	-	-	4023
-	-	-	-	323'516'370	-	-	-	-	4024
-	-	-	-	8'900'075	-	-	-	-	4025
-	-	-	-	119'422'968	-	-	-	-	4030
-	-	-	-	2'530'325	-	-	-	-	4031
-	-	-	-	1'510'152	-	116'790	-	-	4033
17'538'962	-	-	35'600	12'150'388	-	15'667	-	-	41
233'764	-	-	-	37'308	-	2'417	-	-	4100
17'305'198	-	-	35'600	12'113'080	-	13'250	-	-	4120
15'093'613	19'562'972	42'842'568	144'221'488	121'544'178	46'668'660	6'167'763	13'676'397	40'963'498	42
935'722	139'556	29'623'481	46'332'191	29'569'140	17'101'635	2'668'270	11'136'867	24'691'820	4210
-	733'347	-	388'993	-	-	-	-	-	4220
-	17'279	9'602	-	-	-	-	-	-	4221
-	78'619	-	-	-	-	-	-	-	4230
-	4'560	-	71'275	-	600	-	295'700	-	4231
3'650'783	564'302	4'750	11'168'151	65'777'812	-	158'032	21'515	15'214'234	4240
348'351	1'599'997	4'855	2'238'854	1'292	488'165	117'096	1'000	337'108	4250
8'848'734	16'424'270	459'943	16'228'874	16'406'933	14'152'813	2'469'379	1'447'093	534'647	4260
129'105	1'000	1'380'390	67'793'144	-	14'925'447	497'090	746'643	185'689	4270
1'180'919	42	11'359'547	5	9'789'001	1	257'895	27'579	0	4290
5'852'092	22'452'339	300'531	7'029'406	25'738'996	67'309'244	26'529'028	12'683'249	5'935'522	43
-	6'442'856	-	-	-	-	-	-	-	4300
-	-	-	1'392	-	65'418'082	89'864	-	-	4301
518	1'350'571	5'151	621'349	294'286	108	23'438'911	176'028	559'470	4309
58'590	-	257'670	-	-	-	-	-	5'376'053	4310
-	-	-	-	-	1'134'263	-	-	-	4311
-	183'349	-	-	-	-	-	-	-	4329
5'792'984	14'475'562	37'710	6'406'665	25'444'709	756'792	3'000'253	12'507'221	-	4390
5'968'577	-	46'868	52'518	229'402'434	-	-	5'300'000	5'993'359	44
-	-	-	-	5'679'072	-	-	-	-	4400
-	-	-	829	154'316'773	-	-	-	-	4401
-	-	46'868	-	2'768'697	-	-	-	-	4402
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4409
-	-	-	10'591	1'776'268	-	-	-	-	4411
-	-	-	-	4'378'473	-	-	-	-	4420
59'931	-	-	-	219'646	-	-	-	-	4450
-	-	-	-	23'369	-	-	-	-	4452
5'500'000	-	-	-	19'115'740	-	-	5'300'000	5'270'030	4461
-	-	-	-	991'912	-	-	-	-	4463
408'646	-	-	-	27'198'977	-	-	-	723'330	4470
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4471
-	-	-	41'097	-	-	-	-	-	4472
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4479
-151'686	50'147'624	3'044'727	60'314'062	1'195'380'938	-	18'300'062	32'227'180	40'352'707	46
-	-	-	-	1'038'286'690	-	1'459'007	-	26'912'426	4600
55'000	-	-	35'946'379	-	-	-	2'389'218	3'260'577	4610
-	6'073'923	-	21'804'008	-	-	9'796'265	-	-	4611
1'233	-	-	171'472	-	-	-	-	-	4612
-	-	-	-	-	-	-	27'850'943	-	4613
-	-	-	-	157'094'248	-	-	-	-	4620
-	-	-	-	-	-	3'517'365	-	-	4622
-693'273	40'209'680	-	1'939'606	-	-	-	-54'604	-	4630
-	-	-	-	-	-	-	-	250'000	4632
-	3'175'848	-	-	-	-	-	-	-	4634
473'284	352'474	481'322	452'596	-	-	-	-	9'535'550	4660
12'070	335'699	2'563'404	-	-	-	3'527'425	2'041'623	332'611	4690
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4699
44'301'557	92'162'935	46'234'694	211'653'074	10'279'389'240	113'977'904	51'129'310	63'886'827	93'245'087	
51'679'961	-	-	135'840	-	-	518'244	-	415'414	47
51'679'961	-	-	135'840	-	-	518'244	-	415'414	4700
502'440	392'054	212'003	2'194'832	9'886'255	923'259	60'505	3'607	1'347'645	49
307'533	37'643	-	21'288	-	-	380	-	2'343	4900
4'995	354'411	212'003	2'173'544	9'886'255	923'259	60'125	3'607	1'345'302	4910
96'483'958	92'554'989	46'446'696	213'983'746	10'289'275'496	114'901'163	51'708'058	63'890'434	95'008'146	

A3

**Effectifs par
politique publique**

**Evolution du nombre de postes par politique publique (2022 à 2023)
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés**

ENTITES ETAT	12ème provisoires 2022 ₁	Budget 2023 ₁	Consommés au 31 décembre 2023	Ecart consommation au 31 décembre 2023 vs budget 2023	
				en nombre de postes	en %
A Autorités et gouvernance	216.3	223.1	216.2	-7.0	-3.1%
B Etats-majors et prestations transversales	1'377.0	1'470.9	1'418.7	-52.2	-3.5%
C Cohésion sociale	380.3	404.5	393.9	-10.6	-2.6%
D Culture, sport et loisirs	24.9	29.3	28.7	-0.6	-2.0%
E Environnement et énergie	303.8	319.1	305.9	-13.2	-4.1%
F Formation	8'886.9	9'227.9	9'402.1	174.3	1.9%
G Aménagement et logement	374.6	388.6	369.7	-18.9	-4.9%
H Sécurité et population	3'461.7	3'573.1	3'530.5	-42.5	-1.2%
I Impôts et finances	798.2	796.5	769.4	-27.0	-3.4%
J Justice	795.7	827.4	869.0	41.6	5.0%
K Santé	145.4	161.2	167.2	6.0	3.7%
L Economie et emploi	463.3	442.0	389.7	-52.3	-11.8%
M Mobilité	374.8	389.0	379.1	-9.8	-2.5%
Total entités état	17'603.0	18'252.4	18'240.1	-12.3	-0.1%

ENTITES CONTROLEES	Budget 2022	Budget 2023	Consommés au 31 décembre 2023	Ecart consommation au 31 décembre 2023 vs budget 2023	
				en nombre de postes	en % du budget
A Autorités et gouvernance (AIG & FIPOI)	1'033.7	1'047.8	1'040.8	-7.0	-0.7%
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'770.6	1'956.6	2'073.9	117.4	6.0%
E Environnement et énergie (SIG)	1'609.0	1'605.0	1'600.0	-5.0	-0.3%
F Formation (Université)	3'166.3	3'191.0	3'255.2	64.2	2.0%
G Aménagement et logement (FPLC, FIDP, FPAV)	57.4	65.7	64.1	-1.6	-2.4%
K Santé (HUG & IMAD)	13'101.3	13'243.3	13'037.5	-205.8	-1.6%
L Economie et emploi (FTI, Palexpo, Ports Francs)	244.8	265.4	267.8	2.4	0.9%
M Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	2'332.2	2'338.9	2'347.0	8.1	0.3%
Total entités contrôlées	23'315.2	23'713.7	23'686.3	-27.4	-0.1%

AUTRES SUBVENTIONNEES	Budget 2022	Budget 2023	Consommés au 31 décembre 2023	Ecart consommation au 31 décembre 2023 vs budget 2023	
				en nombre de postes	en % du budget
C Cohésion sociale (EMS)	4'114.5	4'132.2	4'105.2	-27.0	-0.7%
F Formation (HES)	1'105.8	1'138.7	1'136.4	-2.3	-0.2%
Total autres subventionnées	5'220.3	5'270.9	5'241.6	-29.3	-0.6%

Tableau comprenant les ETP des magistrats. Budgets au 31 décembre.

*1 Modification des politiques publiques en lien avec la nouvelle législature 2023-2028

A4 Subventions

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2022 A 2023 PAR PROGRAMME

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 3690 Autres charges de transfert. La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023	VARIATION C2023 / B2023		Budget 2023	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES					5'270'257'310	48'657'452	0.9%	5'221'599'858	4'966'179'656
	A01 Grand Conseil					180'000	-		180'000	180'000
gc	Subvention aux médias		ns			180'000	-		180'000	180'000
	A02 Conseil d'Etat					603'087	-341'659	-36.2%	944'746	636'663
cha	Réserve pour décisions Conseil d'Etat +		af			30'000	-120'000	-80.0%	150'000	30'000
cha	Conseil d'Etat subventions diverses +		af			30'250	-19'750	-39.5%	50'000	10'000
cha	Téléphérique du Salève		ns			267'526	-32'474	-10.8%	300'000	278'887
cha	Interreg V		ns			149'470	-100'530	-40.2%	250'000	190'112
cha	Protocole subventions diverses +		ns			125'840	-68'906	-35.4%	194'746	127'664
	A03 Exercice des droits politiques					131'000	-64'000	-32.8%	195'000	10'000
cha	Promotion citoyenne +		af			51'000	-54'000	-51.4%	105'000	10'000
cha	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			80'000	-10'000	-11.1%	90'000	-
	A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique ¹⁾					70'638'648	47'120'215	200.4%	23'518'433	27'706'397
df	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	oui	ind	L 13126 2025		1'238'847	133	0.0%	1'238'714	1'192'849
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale - fonctionnement		ind	L 12572 2023		581'592	-		581'592	581'592
df	Fédération genevoise de coopération		af	L 12754 2024		3'000'000	-		3'000'000	3'000'000
df	Arabelle foyer d'hébergement		af	L 12627 2023		599'541	-		599'541	599'541
df	Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC)		af	L 12845 2024		1'018'739	-		1'018'739	1'018'739
df	Viol secours		af	L 12846 2024		387'051	-		387'051	387'051
df	SOS femmes		af	L 12835 2024		351'450	-		351'450	351'450
df	Association Vires		af	L 12841 2024		297'000	-		297'000	297'000
df	Genève internationale subventions diverses +		af			259'783	-190'217	-42.3%	450'000	188'701
df	F-information - filigrane		af	L 12568 2023		555'000	-		555'000	555'000
df	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre +		af			299'995	-5	0.0%	300'000	209'884
df	Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA)		af			300'000	-		300'000	100'000
df	Geneva Solutions & Club Suisse de la Presse +		af			204'000	-		204'000	204'000
df	Association Aux 6 Logis		af			113'483	-0	0.0%	113'483	-
df	Geneva Cities HUB		af			75'000	-		75'000	50'310
df	Association Violence que faire		af			48'311	-552	-1.1%	48'863	39'248
df	Aide aux pays en voie de développement ^(LRT) +		ns			14'548'497	7'998'497	122.1%	6'550'000	5'940'160
df	Comité International Croix-Rouge		ns			44'200'000	39'700'000	88.2%	4'500'000	10'500'000
df	Aide aux missions des pays les moins avancés		ns			1'414'395	-108'605	-7.1%	1'523'000	1'416'073
df	Médecins sans Frontières		ns			1'000'000	-		1'000'000	1'000'000
df	Location auprès de tiers pour ONG		ns			145'965	-79'036	-35.1%	225'000	74'799
df	Coopération au développement dans le tiers-monde +		ns			-	-200'000	-100.0%	200'000	-
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					1'214'812'813	-26'764'364	-2.2%	1'241'577'177	1'133'016'116
dcs	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale ^(LRT)	oui	ind	L 13230 2026		89'428'228	37'800	0.0%	89'390'428	85'977'649
dcs	Association Argos	oui	ind	L 12817 2024		2'952'269	683	0.0%	2'951'586	2'821'137
dcs	Fondation Partage		af	L 13240 2025		550'000	-		550'000	550'000
dcs	Centre social protestant de Genève (CSP)		af	L 12842 2024		950'882	-		950'882	836'882
dcs	Caritas Genève		af	L 12842 2024		738'232	-		738'232	738'232
dcs	Fondation Phénix		af	L 12818 2024		356'372	-		356'372	356'372
dcs	Entreprise sociale l'Orangerie		af	L 12816 2024		236'939	-		236'939	236'939
dcs	Le Refuge - Dialogai		af	L 12849 2024		200'000	-		200'000	200'000
dcs	Première Ligne		af	L 12848 2024		182'000	-		182'000	182'000

dept	LIBELLÉ	Méc. Sat.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023	VARIATION C2023 / B2023	Budget 2023	Comptes 2022	
	TOTAL PROGRAMMES					5'270'257'310	48'657'452	0.9%	5'221'599'858	4'966'179'656
dcs	Diverses actions sociales ponctuelles +		af			1'036'884	-89	0.0%	1'036'973	871'844
dcs	Intégration pour tous (IPT)		af			184'447	-		184'447	184'447
dcs	Scène Active		af			146'000	-		146'000	146'000
dcs	Tél 143 la main tendue		af			143'093	-		143'093	143'093
dcs	Association Aux 6 Logis		af			50'000	0	0.0%	50'000	50'000
dcs	ASSUAS - association suisse des assurés		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Antenne drogue famille		af			34'674	-		34'674	34'674
dcs	Fondation pour l'avenir		af			20'376	-		20'376	20'376
dcs	Subsides aux assurés à ressources modestes		pp			616'893'588	-10'981'419	-1.7%	627'875'007	560'949'207
dcs	Hospice Général - Prestations - Action Sociale		pp			386'100'000	-		386'100'000	363'256'357
dcs	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées		pp			48'350'425	-4'649'575	-8.8%	53'000'000	51'202'886
dcs	Bourses d'études - enseignement secondaire II		pp			34'871'716	-3'825'284	-9.9%	38'697'000	33'737'474
dcs	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire		pp			13'495'641	-6'107'359	-31.2%	19'603'000	13'247'471
dcs	Hospice Général - Prestations - Insertion Professionnelle		pp			11'410'000	-		11'410'000	11'410'000
dcs	Chèques formation		pp			4'278'922	-1'221'078	-22.2%	5'500'000	4'358'583
dcs	Remise de cotisations AVS ^(LRT)		pp			2'124'957	-18'043	-0.8%	2'143'000	1'427'325
	C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées					514'823'975	876'541	0.2%	513'947'434	487'088'988
dcs	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places + ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		5'115'908	-4'543'859	-47.0%	9'659'767	3'701'042
dcs	EMS - Maison de Vessy ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		9'283'830	15'742	0.2%	9'268'088	8'409'399
dcs	EMS - RPSA – Résidences médico-sociales SARL ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		7'997'093	15'623	0.2%	7'981'470	7'473'162
dcs	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		7'430'262	18'495	0.2%	7'411'767	7'007'595
dcs	EMS - Val Fleury ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		6'968'866	8'546	0.1%	6'960'320	6'609'567
dcs	EMS - Fondation la Vespérale ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		5'383'519	8'680	0.2%	5'374'839	4'368'374
dcs	EMS - Le Prieuré ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		4'695'642	6'328	0.1%	4'689'314	4'468'651
dcs	EMS - Butini ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		4'586'001	7'575	0.2%	4'578'426	4'348'274
dcs	EMS - Les Châtaigniers ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		4'229'930	7'905	0.2%	4'222'025	4'010'651
dcs	EMS - Eynard Fatio ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		3'544'498	-10'1073	-2.8%	3'645'571	3'497'232
dcs	EMS - La Terrassière ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		3'459'510	5'925	0.2%	3'453'585	2'923'502
dcs	EMS - Les Charmettes ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		3'421'820	4'368	0.1%	3'417'452	3'216'740
dcs	EMS - Châtelaine ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		3'191'970	6'341	0.2%	3'185'629	3'008'802
dcs	EMS - Résidence de Bon Séjour ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		3'010'575	6'121	0.2%	3'004'454	2'836'808
dcs	EMS - Notre Dame ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'941'154	3'625	0.1%	2'937'529	2'820'493
dcs	EMS - Foyer St-Paul ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'891'058	4'764	0.2%	2'886'294	2'343'351
dcs	EMS - La Plaine ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'834'258	4'886	0.2%	2'829'372	2'656'773
dcs	EMS - Le Nouveau-Kermont ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'778'567	3'838	0.1%	2'774'729	2'646'255
dcs	EMS - St-Loup - Vandelle ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'810'477	5'176	0.2%	2'805'301	2'634'401
dcs	EMS - Foyer Béthel ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'752'419	4'715	0.2%	2'747'704	2'606'318
dcs	EMS - Résidence Les Tilleuls ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'600'943	-		2'600'943	2'464'349
dcs	EMS - Fondation de l'Age d'Or ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'297'483	-256'904	-10.1%	2'554'387	2'174'498
dcs	EMS - Mouilles ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'501'419	4'202	0.2%	2'497'217	2'362'064
dcs	EMS - Pierre de la Fée ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'480'363	3'949	0.2%	2'476'414	2'339'721
dcs	EMS - De la Rive ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'410'586	2'691	0.1%	2'407'895	2'290'325
dcs	EMS - Domaine de la Louvière ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'384'757	3'123	0.1%	2'381'634	2'274'716
dcs	EMS - Résidence Fort Barreau ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'329'995	7'032	0.3%	2'322'963	2'156'725
dcs	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'311'056	4'039	0.2%	2'307'017	2'178'694
dcs	EMS - Les Bruyères ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'293'192	3'850	0.2%	2'289'342	2'161'848
dcs	EMS - Résidence des Franchises ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'257'177	4'501	0.2%	2'252'676	2'141'895
dcs	EMS - Les Pervenches ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'244'621	4'532	0.2%	2'240'089	2'113'856
dcs	EMS - Résidence Happy Days ²⁾	oui	ind	L 13083 2023		2'224'547	2'279	0.1%	2'222'268	1'860'667

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023	VARIATION C2023 / B2023		Budget 2023	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES					5'270'257'310	48'657'452	0.9%	5'221'599'858	4'966'179'656
dcs	EMS - Drize ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	2'211'063	3'877	0.2%	2'207'186	1'864'267
dcs	EMS - La Providence ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	2'108'260	2'636	0.1%	2'105'624	2'008'582
dcs	EMS - Les Pins ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	2'101'237	3'700	0.2%	2'097'537	1'989'372
dcs	EMS - Résidence de la Champagne ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'867'552	-205'590	-9.9%	2'073'142	1'758'294
dcs	EMS - Plantamour ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	2'049'532	2'262	0.1%	2'047'270	1'958'561
dcs	EMS - Stella ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	2'043'481	-		2'043'481	1'925'249
dcs	EMS - Nouveau Coccinelle ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'988'769	1'823	0.1%	1'986'946	1'901'126
dcs	EMS - Résidence Vendée ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'987'776	4'040	0.2%	1'983'736	1'869'545
dcs	EMS - Foyer Vallon ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'972'917	3'626	0.2%	1'969'291	1'839'105
dcs	EMS - Villa Mona ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'906'547	4'404	0.2%	1'902'143	1'807'627
dcs	EMS - Résidence Saconnay ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'871'970	3'544	0.2%	1'868'426	1'766'776
dcs	EMS - Résidence Jura ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'847'887	2'642	0.1%	1'845'245	1'747'782
dcs	EMS - Maison de la Tour ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'754'503	3'722	0.2%	1'750'781	1'662'897
dcs	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'719'490	2'676	0.2%	1'716'814	1'628'345
dcs	EMS - Résidence Beauregard ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'669'995	2'620	0.2%	1'667'375	1'582'762
dcs	EMS - Résidence Mandement ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'477'079	2'613	0.2%	1'474'466	1'378'188
dcs	EMS - Le Léman ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'181'633	1'321	0.1%	1'180'312	1'121'707
dcs	EMS - Les Mimosas ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'171'637	1'438	0.1%	1'170'199	1'109'637
dcs	EMS - La Méridienne ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'139'643	1'498	0.1%	1'138'145	971'371
dcs	EMS - Villa Mandement ²⁾	oui	ind	L 13083	2023	1'128'501	1'483	0.1%	1'127'018	1'055'797
dcs	Unités d'accueil temporaire (UAT) + ²⁾		af	L 13083	2023	2'265'261	-219'917	-8.8%	2'485'178	2'053'004
dcs	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile + ²⁾	oui	ind	L 12617	2023	1'017'184	213'776	26.6%	803'408	-
dcs	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive ²⁾	oui	ind	L 12617	2023	1'288'144	733	0.1%	1'287'411	1'267'586
dcs	Foyer de jour de Vessy ²⁾	oui	ind	L 12617	2023	916'778	549	0.1%	916'229	835'187
dcs	Foyer de jour Relais Dumas ²⁾	oui	ind	L 12617	2023	875'713	470	0.1%	875'243	859'339
dcs	Foyer de jour Pavillon Butini ²⁾	oui	ind	L 12617	2023	867'501	321	0.0%	867'180	854'936
dcs	Foyer de jour Le Caroubier ²⁾	oui	ind	L 12617	2023	774'177	-		774'177	763'752
dcs	Foyer de jour Maison de Saconnay ²⁾	oui	ind	L 12617	2023	767'775	346	0.0%	767'429	756'319
dcs	Foyer de jour l'Oasis ²⁾	oui	ind	L 12617	2023	753'854	-		753'854	741'825
dcs	Foyer de jour Aux Cinq Colosses ²⁾	oui	ind	L 12617	2023	736'163	267	0.0%	735'896	724'575
dcs	Foyer de jour La Seymaz ²⁾	oui	ind	L 12617	2023	722'872	79	0.0%	722'793	711'059
dcs	Foyer de jour Livada ²⁾	oui	ind	L 12617	2023	708'255	-		708'255	697'889
dcs	Foyer de jour Soubeyran ²⁾	oui	ind	L 12617	2023	703'859	-		703'859	692'985
dcs	Le Chaperon rouge ²⁾		af	L 12617	2023	1'101'500	-		1'101'500	1'101'500
dcs	Proches aidants + ²⁾		af			334'909	-40'134	-10.7%	375'043	99'650
dcs	Association AVIVO		af			49'000	-		49'000	49'000
dcs	APAF - Aide et accompagnement des personnes âgées en EMS ²⁾		af			48'515	-		48'515	48'515
dcs	Covid-19 EMS ²⁾³⁾		ns			-	-		-	84'453
dcs	Covid-19 Indemnisation Foyers de jour Pertes ²⁾³⁾		ns			-	-		-	200'000
dcs	Effet LIMA EMS ²⁾		ns			-	-		-	3'305'769
dcs	Prestations complémentaires fédérales - AVS		pp			265'323'445	3'421'445	1.3%	261'902'000	252'366'828
dcs	Prestations complémentaires cantonales - AVS		pp			73'799'716	2'131'716	3.0%	71'668'000	69'184'478
dcs	Prestations d'aide sociale - AVS		pp			6'729'413	218'567	3.4%	6'510'846	6'494'433
dcs	Abonnements TPG - AVS		pp			2'176'973	26'973	1.3%	2'150'000	2'142'168

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023	VARIATION C2023 / B2023		Budget 2023	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES					5'270'257'310	48'657'452	0.9%	5'221'599'858	4'966'179'656
	C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					498'585'144	-5'962'595	-1.2%	504'547'739	463'815'940
dcs	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	oui	ind	L 13136	2025	81'187'538	49'001	0.1%	81'138'537	73'804'605
dcs	EPH - Clair-Bois - Adultes	oui	ind	L 13136	2025	26'708'971	22'242	0.1%	26'686'729	25'505'541
dcs	EPH - Aigues-Vertes	oui	ind	L 13136	2025	22'424'529	16'868	0.1%	22'407'661	21'101'993
dcs	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	oui	ind	L 13136	2025	22'185'835	6'175	0.0%	22'179'660	20'895'659
dcs	EPH - Foyer Handicap	oui	ind	L 13136	2025	19'919'383	8'309	0.0%	19'911'074	19'307'552
dcs	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	oui	ind	L 13136	2025	1'697'019	-12'499'719	-88.0%	14'196'738	3'237'621
dcs	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	oui	ind	L 13136	2025	13'471'754	9'495	0.1%	13'462'259	12'948'036
dcs	EPH - Fondation Trajets	oui	ind	L 13136	2025	8'174'683	3'139	0.0%	8'171'544	7'790'683
dcs	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	oui	ind	L 13136	2025	6'574'254	3'039	0.0%	6'571'215	6'209'579
dcs	EPH - Association La Corolle	oui	ind	L 13136	2025	6'193'279	2'870	0.0%	6'190'409	5'770'555
dcs	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	oui	ind	L 13136	2025	4'818'680	-		4'818'680	4'596'387
dcs	EPH - La Maison des Champs	oui	ind	L 13136	2025	2'350'574	1'267	0.1%	2'349'307	2'251'198
dcs	EPH - Réalise	oui	ind	L 13136	2025	996'503	597	0.1%	995'906	917'891
dcs	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	oui	ind	L 13136	2025	704'737	-		704'737	682'455
dcs	EPH - Association Arcade 84	oui	ind	L 13136	2025	523'963	116	0.0%	523'847	509'321
dcs	EPH - Association Point du Jour	oui	ind	L 13136	2025	298'524	-		298'524	288'136
dcs	Fondation Cap loisirs		af	L 13136	2025	1'264'726	-		1'264'726	1'264'726
dcs	Pro Infirmis		af	L 13136	2025	512'389	-		512'389	512'389
dcs	Insieme Genève		af	L 13136	2025	495'346	-		495'346	495'346
dcs	Association Dracar		af	L 13136	2025	350'000	-		350'000	350'000
dcs	Association Cérébral Genève		af	L 13136	2025	317'171	-		317'171	317'171
dcs	Pro Mente Sana		af			197'749	-		197'749	197'749
dcs	Anytas - Association pour personnes mentalement handicapées		af			38'584	-		38'584	38'584
dcs	Association Actifs		af			115'207	-		115'207	115'207
dcs	Association Parole		af			120'579	-		120'579	120'579
dcs	Association Autrement aujourd'hui		af			149'710	-		149'710	149'710
dcs	Association Réshange		af			120'000	-		120'000	120'000
dcs	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)		af			95'645	-		95'645	95'645
dcs	Association Danse habile		af			33'763	-		33'763	33'763
dcs	Fonds Helios - actions soutien intégration handicap		ns			492'108	-		492'108	492'108
dcs	CIIS - Subventions accord intercantonal		ns			196'834	-10	0.0%	196'844	196'844
dcs	Prestations complémentaires fédérales - AI		pp			180'489'121	2'837'819	1.6%	177'651'302	166'501'002
dcs	Prestations complémentaires cantonales - AI		pp			90'272'525	3'114'025	3.6%	87'158'500	81'827'252
dcs	Prestations d'aide sociale - AI		pp			2'572'419	416'129	19.3%	2'156'290	2'747'864
dcs	Abonnements TPG - AI		pp			2'521'042	46'043	1.9%	2'474'999	2'422'790
	C04 Soutien à la famille et à l'intégration					92'161'466	-5'334'372	-5.5%	97'495'837	88'120'585
dcs	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE)	oui	ind	PL 13239	2024	24'969'435	14'322	0.1%	24'955'113	24'074'770
dcs	Centre de contact suisse-immigrés		af	L 13037	2025	373'507	-		373'507	373'507
dcs	Camarada		af	L 13037	2025	287'100	-		287'100	287'100
dcs	Université populaire albanaise		af			108'900	-		108'900	108'900
dcs	Office protestant de consultations conjugales et familiales		af			178'436	-		178'436	178'436
dcs	Association Maison Kultura		af			99'000	-		99'000	99'000
dcs	Maison genevoise des médiations		af			123'459	-		123'459	123'459
dcs	Association couple et famille		af			110'920	-		110'920	110'920
dcs	Association des familles monoparentales		af			99'827	-		99'827	99'827
dcs	Coordination genevoise Ecoute contre le racisme		af			74'000	-		74'000	74'000
dcs	Compagna		af			46'759	-		46'759	46'759
dcs	PIC - Programme d'intégration cantonal		ns			3'452'897	-653'472	-15.9%	4'106'369	2'218'269
dcs	BIE Subventions accordées aux communes		ns			701'238	-153'762	-18.0%	855'000	676'005

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023	VARIATION C2023 / B2023		Budget 2023	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES					5'270'257'310	48'657'452	0.9%	5'221'599'858	4'966'179'656
dcs	BIE autres subventions		ns			173'225	-6'775	-3.8%	180'000	176'956
dcs	BIE cours de français		ns			168'700	-1'300	-0.8%	170'000	138'580
dcs	BIE cours de langue d'origine		ns			100'000	-		100'000	100'000
dcs	Allocations familiales pour personnes non actives		pp			44'301'618	1'821'618	4.3%	42'480'000	41'422'744
dcs	Prestations complémentaires familiales		pp			13'053'764	-6'446'236	-33.1%	19'500'000	14'679'241
dcs	Aides sociales FAM		pp			3'401'912	254'465	8.1%	3'147'447	2'755'436
dcs	Allocations familiales dans l'agriculture		pp			336'768	-163'232	-32.6%	500'000	376'676
	C05 Actions en matière d'asile et de migration					105'210'837	-1'268'034	-1.2%	106'478'871	68'232'264
dcs	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	oui	ind	L 13230 2026		18'862'766	20'207	0.1%	18'842'559	16'084'519
dcs	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - Encadrement RMNA	oui	ind	L 13126 2025		7'054'659	625	0.0%	7'054'034	4'218'886
dcs	Croix-Rouge genevoise (CRG)		af	L 12820 2024		826'106	-		826'106	826'106
dcs	Pluriels - Centre de consultation d'études ethnopsychologiques		af	L 12819 2024		207'900	-		207'900	207'900
dcs	Elisa Asile		af			48'232	-		48'232	48'232
dcs	AGORA Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile		af			14'469	-		14'469	14'469
dcs	Programme cantonal d'aide au retour		ns			304'979	-195'021	-39.0%	500'000	205'983
dcs	Hospice Général - Prestations - Asile		pp			75'455'706	-		75'455'706	45'596'304
dcs	Prestations RMNA		pp			2'436'020	-1'093'845	-31.0%	3'529'865	1'029'865
	C06 Protection des personnes adultes sous curatelle					115'163	-4'837	-4.0%	120'000	82'469
dcs	Appui social - SPAd		pp			115'163	-4'837	-4.0%	120'000	82'469
	D01 Culture					25'823'330	-70'275	-0.3%	25'893'605	33'156'996
dcs	Orchestre de la Suisse Romande		af	L 12985 2024		9'405'000	-		9'405'000	9'405'000
dcs	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum (LRT)		af	L 13002 2024		4'759'000	-		4'759'000	4'759'000
dcs	Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain		af	L 12626 2023		1'394'375	-		1'394'375	1'394'375
dcs	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge		af	L 12626 2023		869'375	-		869'375	869'375
dcs	Fondation Bodmer (LRT)		af	L 12626 2023		915'000	-		915'000	915'000
dcs	Concours de Genève (LRT)		af	L 12872 2024		674'030	-		674'030	674'030
dcs	Fondation de la Maison de Rousseau et de la Littérature (LRT)		af	L 12886 2024		566'500	-		566'500	466'500
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement (LRT) +		af			2'518'985	-2'709	-0.1%	2'521'694	2'321'395
dcs	Tarifs jeunes (LRT)		af			1'036'300	-		1'036'300	595'380
dcs	Soutien au livre et à l'écrit (LRT) +		af			1'132'450	-37'250	-3.2%	1'169'700	861'010
dcs	Fondation pour l'Écrit (LRT)		af			353'000	-		353'000	353'000
dcs	Musée de la BD		af			100'000	-		100'000	-
dcs	Fonds de soutien à l'édition +		af			196'650	-1'350	-0.7%	198'000	197'900
dcs	Institut National Genevois		af			112'978	-		112'978	112'978
dcs	Musée international de la Réforme (MIR)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Association Quartz Genève Zurich		af			97'500	-		97'500	97'500
dcs	Rencontres internationales de Genève (LRT)		af			84'753	-		84'753	84'753
dcs	Cercle de la librairie et de l'édition Genève (LRT)		af			59'400	-		59'400	59'400
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API) (LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Société Jean-Jacques Rousseau (LRT)		af			50'000	-		50'000	50'000
dcs	Fédération mondiale des concours internationaux de musique (LRT)		af			15'000	-		15'000	15'000
dcs	Bourses et résidences		ns			234'000	-6'000	-2.5%	240'000	220'000
dcs	Covid-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (OF 442.15, lois 12751, 12990 et 13128) 3		ns			0	0		-	9'150'000
dcs	Intermittents du spectacle		pp			1'000'000	-		1'000'000	300'000
dcs	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)		pp			149'034	-22'966	-13.4%	172'000	155'400

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023	VARIATION C2023 / B2023		Budget 2023	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES					5'270'257'310	48'657'452	0.9%	5'221'599'858	4'966'179'656
	D02 Sport et loisirs					4'756'479	-138'115	-2.8%	4'894'594	4'111'210
dcs	Stade de Genève		af	L 13201 2025		1'390'000	-		1'390'000	1'090'000
dcs	Genève Futur Hockey ^{LRT}		af	L 13051 2025		900'000	-		900'000	900'000
dcs	Genève-Plage		af	L 13340 2024		691'000	-50'000	-6.7%	741'000	521'000
dcs	Soutien à la relève sportive + ^{LRT}		af			1'364'000	-298	0.0%	1'364'298	1'263'000
dcs	Sport - encadrement et entraînement des jeunes +		af			231'079	-217	-0.1%	231'296	181'210
dcs	Elite individuelle ^{LRT}		af			118'000	-		118'000	112'000
dcs	Fondation des Evaux		af			19'200	-80'800	-80.8%	100'000	-
dcs	Elite individuelle - canton		af			43'200	-6'800	-13.6%	50'000	44'000
	E01 Protection de l'environnement					195'000	-115'000	-37.1%	310'000	195'000
dt	2050Today		af			100'000	-		100'000	100'000
dt	Développement durable : subventions aux organisations privées à but non lucratif +		af			50'000	-		50'000	50'000
dt	Subventions associations diverses +		af			5'000	-15'000	-75.0%	20'000	5'000
dt	Pneus silencieux		ns			-	-100'000	-100.0%	100'000	-
dt	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000
	E02 Energie					9'797'980	-279'020	-2.8%	10'077'000	8'325'642
dt	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		ns			8'901'579	74'579	0.8%	8'827'000	8'325'642
dt	Bornes électriques		ns			896'401	-103'599	-10.4%	1'000'000	-
dt	Fonds des privés : subventions accordées		ns			-	-250'000	-100.0%	250'000	-
	E03 Gestion des eaux					419'396	-832'065	-66.5%	1'251'461	418'883
dt	Education à la nature +		af			120'000	-		120'000	122'020
dt	Fonds renaturation contrats rivières		ns			62'968	-725'743	-92.0%	788'711	9'384
dt	Barrage du seujet (SIG)		ns			135'277	-52'973	-28.1%	188'250	133'943
dt	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)		ns			101'151	-3'349	-3.2%	104'500	103'535
dt	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes		ns			-	-50'000	-100.0%	50'000	50'000
	E04 Agriculture et nature					5'303'546	-879'339	-14.2%	6'182'885	6'554'954
dt	Opage, promotion agricole		ind	L 12765 2024		1'834'000	-		1'834'000	1'834'000
dt	Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève (MA-Terre)		af	L 12765 2024		300'000	-		300'000	300'000
dt	Vulgarisation AgriVulg		af	L 12765 2024		278'000	-		278'000	278'000
dt	Fondation Neptune		af			265'786	-60'000	-18.4%	325'786	265'786
dt	Subventions pour la biodiversité (soumis LIAF) + ⁴⁾		af			457'508	-2'492	-0.5%	460'000	-
dt	Agriculture soumis à la LIAF + ⁴⁾		af			260'974	-10'000	-3.7%	270'974	-
dt	Faune ⁴⁾		af			-	-		-	528'558
dt	Vulgarisation divers + ⁴⁾		af			-	-		-	207'150
dt	Mesures incitatives et cofinancement (loi sur la biodiversité) + ⁴⁾		af			-	-		-	99'999
dt	Forêt : subventions diverses + ⁴⁾		af			-	-		-	78'000
dt	Viticulture + ⁴⁾		af			-	-		-	34'650
dt	Biodiversité Nature et aux sites naturels ⁴⁾		af			-	-		-	29'999
dt	Promotion de l'agriculture + ⁴⁾		af			-	-		-	10'574
dt	Agriculture non soumis à la LIAF ⁴⁾		ns			1'062'790	-862'210	-44.8%	1'925'000	-
dt	Subventions forestières (non soumis LIAF) + ⁴⁾		ns			89'125	-		89'125	-
dt	Subventions pour la biodiversité (non soumis LIAF) + ⁴⁾		ns			309'829	-40'171	-11.5%	350'000	-
dt	Dégâts dus à la faune ⁴⁾		ns			445'534	95'534	27.3%	350'000	426'167
dt	Covid-19 Producteurs locaux non soumis à la LIAF (loi 12937) ³⁾		ns			-	-		-	778'300
dt	Covid-19 Viticulture non soumis à la LIAF (lois 12739 et 12823) ³⁾		ns			-	-		-	-42'600
dt	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF ⁴⁾		ns			-	-		-	1'106'761
dt	Améliorations structurelles ⁴⁾		ns			-	-		-	227'164
dt	Contributions pour des prestations écologiques ⁴⁾		ns			-	-		-	348'362
dt	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs privés ⁴⁾		ns			-	-		-	32'959
dt	Fonds forestier communes ⁴⁾		ns			-	-		-	11'125

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023	VARIATION C2023 / B2023		Budget 2023	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES					5'270'257'310	48'657'452	0.9%	5'221'599'858	4'966'179'656
	F01 Enseignement obligatoire et orientation					47'646	-		47'646	47'646
dip	Fédération des associations de parents d'élèves de l'EO (FAPEO)		af			47'646	-		47'646	47'646
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue					22'308'776	126'613	0.6%	22'182'163	25'390'775
dip	Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)		ind	L 12599	2023	2'350'000	-		2'350'000	2'350'000
dip	École hôtelière de Genève		ind	L 13045	2025	878'401	-		878'401	878'401
dip	Centre de bilan Genève (CEBIG)		ind	L 13045	2025	100'000	-		100'000	100'000
dip	Association des répétiteurs AJETA		af	L 13045	2025	1'518'004	-		1'518'004	1'518'004
dip	Université ouvrière de Genève (UOG)		af	L 13045	2025	1'080'000	-		1'080'000	980'000
dip	Subventions pour cours à divers organismes +		af			437'010	-12'292	-2.7%	449'302	437'010
dip	Association Reliance		af			158'000	-		158'000	113'000
dip	Université populaire du canton de Genève		af			150'000	-		150'000	150'000
dip	Université du 3ème âge		af			66'235	-		66'235	66'235
dip	Association Métiers d'arts Genève (MAG)		af			30'000	-		30'000	30'000
dip	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)		ns			8'545'297	-15'703	-0.2%	8'561'000	8'561'000
dip	Cours interentreprise - subvention pour la formation de base		ns			6'379'632	201'222	3.3%	6'178'410	5'568'294
dip	Subvention ordinaire à la FFPC		ns			-	-		-	3'931'885
dip	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		ns			579'940	-22'871	-3.8%	602'811	639'420
dip	Bons repas cafétéria ESII		pp			36'256	-3'744	-9.4%	40'000	47'526
dip	Appui social ESII		pp			-	-20'000	-100.0%	20'000	20'000
	F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					84'599'104	-3'194'244	-3.6%	87'793'348	78'745'653
dip	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	oui	ind	L 13136	2025	17'480'569	8'221	0.0%	17'472'348	16'980'316
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs	oui	ind	L 13136	2025	8'730'174	1'593	0.0%	8'728'581	8'541'872
dip	Fondation SGIPA - secteur mineurs	oui	ind	L 13136	2025	6'328'539	153	0.0%	6'328'386	5'774'164
dip	Enveloppe dispositif enseignement spécialisé		ind	L 13126	2025	3'110'876	-4'691'360	-60.1%	7'802'236	665'425
dip	Astural - enseignement spécialisé	oui	ind	L 13126	2025	6'585'829	472	0.0%	6'585'357	5'508'398
dip	L'ARC, une autre école	oui	ind	L 13126	2025	3'439'409	234	0.0%	3'439'175	3'334'888
dip	La Voie lactée	oui	ind	L 13126	2025	2'215'380	209	0.0%	2'215'171	2'159'117
dip	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	oui	ind	L 13126	2025	1'210'390	414	0.0%	1'209'976	1'255'495
dip	Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée		pp			34'387'293	1'902'043	5.9%	32'485'250	33'955'467
dip	Mesures de soutien à domicile		pp			797'740	-368'260	-31.6%	1'166'000	266'025
dip	Frais de placements OMP		pp			279'695	14'827	5.6%	264'868	235'100
dip	Appui social mineurs OMP		pp			33'210	-62'790	-65.4%	96'000	69'387

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023	VARIATION C2023 / B2023		Budget 2023	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES					5'270'257'310	48'657'452	0.9%	5'221'599'858	4'966'179'656
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					104'016'143	4'212'714	4.2%	99'803'429	96'774'593
dip	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	oui	ind	L 13126 2025		40'704'783	12'015	0.0%	40'692'768	38'420'389
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	oui	ind	L 13126 2025		9'205'053	2'424	0.0%	9'202'629	8'838'290
dip	Enveloppe dispositif éducation spécialisée		ind	L 13126 2025		3'402'403	-24'118	-0.7%	3'426'521	2'547'964
dip	Astural - éducation spécialisée	oui	ind	L 13126 2025		6'909'937	564	0.0%	6'909'373	6'581'592
dip	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	oui	ind	L 13126 2025		1'893'362	593	0.0%	1'892'769	1'801'945
dip	Fondation 022 Familles		af	L 12830 2024		454'430	-		454'430	454'430
dip	Fondation suisse du service social international		af	L 12830 2024		331'182	-		331'182	331'182
dip	Ecole des parents		af	L 12830 2024		319'904	-		319'904	319'904
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances		af	L 13069 2024		377'000	-		377'000	377'000
dip	Colonies de vacances - Association du scoutisme genevois		af	L 13069 2024		310'700	-		310'700	310'700
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse		af	L 13069 2024		198'000	-		198'000	198'000
dip	Colonies de vacances - Ma Jeunesse Suisse romande (MJSR)		af	L 13069 2024		105'510	-		105'510	105'510
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles		af	L 13069 2024		105'109	-		105'109	105'109
dip	Colonies de vacances - divers +		af			466'693	-15'320	-3.2%	482'013	497'843
dip	Groupement genevois centres d'entraîn. aux méthodes d'éducation active		af			157'764	-		157'764	157'764
dip	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)		af			143'629	-		143'629	143'629
dip	Unions Chrétiennes de Genève		af			85'589	-		85'589	85'589
dip	Soutien à l'enfance +		af			76'954	-		76'954	76'954
dip	Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire		ns			1'820'000	-		1'820'000	1'520'000
dip	Covid-19 Fondation officielle de la jeunesse ³⁾		ns			-	-		-	1'725'000
dip	Mesures éducatives et de placements		pp			36'948'141	4'236'556	13.0%	32'711'585	32'175'799
	F05 Hautes écoles					535'686'361	453'267	0.1%	535'233'094	512'366'354
dip	Université de Genève	oui	ind	L 12608 2023		379'938'459	400'677	0.1%	379'537'782	364'954'405
dip	HES-SO Genève Indemnité cantonale	oui	ind	L 12867 2024		31'997'944	52'590	0.2%	31'945'354	26'585'991
dip	Institut de hautes études internationales et du développement		ind	L 12829 2024		15'536'918	-		15'536'918	15'036'918
dip	Fondation Hardt		af			38'040	-		38'040	38'040
dip	Contribution intercantonale à la HESSO		ns			108'175'000	-		108'175'000	105'751'000
	F06 Prestations transversales liées à la formation					38'464'126	-696'470	-1.8%	39'160'596	36'457'042
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	oui	ind	L 13219 2026		14'330'260	126	0.0%	14'330'134	13'763'780
dip	Conservatoire de musique de Genève	oui	ind	L 13219 2026		11'732'751	331	0.0%	11'732'420	11'443'272
dip	Institut Jaques-Dalcroze	oui	ind	L 13219 2026		4'459'140	-		4'459'140	4'338'493
dip	Ecoles accréditées - Fondation eMa - École des musiques actuelles		ind	L 13219 2026		1'264'336	-		1'264'336	1'264'336
dip	Ecoles accréditées - Env. dispositif ens. artistiques délégués		ind	L 13219 2026		342'801	-37'199	-9.8%	380'000	-
dip	Ecoles accréditées - Espace Musical		ind	L 13219 2026		723'069	-		723'069	723'069
dip	Ecoles accréditées - Studio Kodaly		ind	L 13219 2026		709'830	-		709'830	709'830
dip	Ecoles accréditées - Cadets de Genève		ind	L 13219 2026		617'741	-		617'741	597'741
dip	Ecoles accréditées - Ecole de Danse de Genève		ind	L 13219 2026		562'266	-		562'266	552'266
dip	Ecoles accréditées - Ondine Genevoise		ind	L 13219 2026		522'120	-		522'120	362'120
dip	Ecoles accréditées - Accademia d'Archi		ind	L 13219 2026		492'579	-		492'579	462'579
dip	Ecoles accréditées - La Bulle d'Air		ind	L 13219 2026		200'000	-		200'000	-
dip	Subventions ponctuelles DIP +		af			221'929	-38'928	-17.5%	221'857	214'929
dip	Vivre Ensemble +		af			194'000	-60	0.0%	194'060	185'570
dip	Culture et Rencontre		af			101'881	-		101'881	101'881
dip	Confédération des écoles de musique		af			155'000	-40'000	-20.5%	195'000	195'000
dip	Ecole et quartier Versoix		af			65'010	-		65'010	65'010
dip	Contribution à la promotion de la paix +		af			158'680	-20'573	-11.5%	179'253	179'253
dip	Exonération des écolages de musique, rythmique, danse et théâtre ⁵⁾		pp			1'023'540	-486'360	-32.2%	1'509'900	825'909
dip	Subvention à la restauration collective		pp			361'743	-58'258	-13.9%	420'000	199'255
dip	Fonds animation jeunesse		pp			264'450	-15'550	-5.6%	280'000	272'750

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023	VARIATION C2023 / B2023		Budget 2023	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES					5'270'257'310	48'657'452	0.9%	5'221'599'858	4'966'179'656
	G01 Logement et planification foncière					58'377'018	-1'657'636	-2.8%	60'034'654	52'729'297
dt	Cité Universitaire		ind	L 12596	2023	319'943	-		319'943	319'943
dt	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)		af			50'000	-		50'000	-
dt	Subvention au logement social		pp			58'007'075	-1'657'636	-2.8%	59'664'711	52'409'354
	G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers					327'435	-11'043	-3.3%	338'478	323'885
dt	Projets régionaux et transfrontaliers		af			269'217	-1'043	-0.4%	270'260	265'667
dt	Association handicap architecture urbanisme (HAU)		af			58'218	-		58'218	58'218
dt	OU Subventions diverses +		af			-	-10'000	-100.0%	10'000	-
	G04 Protection du patrimoine bâti et des sites					2'221'368	-118'443	-5.1%	2'339'811	2'349'575
dt	Cathédrale St-Pierre		af			107'762	-		107'762	107'762
dt	Subventions associations diverses +		af			-	-20'000	-100.0%	20'000	5'000
dt	Musée habitat rural de Ballenberg		af			31'409	360	1.2%	31'049	31'049
dt	Association Métiers d'arts Genève (MAG) - DT		af			30'000	-		30'000	30'000
dt	Subventions à la restauration des bâtiments		ns			2'052'197	-98'803	-4.6%	2'151'000	2'175'764
	H01 Sécurité publique					3'595'575	-572'492	-13.7%	4'168'067	3'586'782
din	Centre genevois de consultation LAVI ⁶⁾	oui	ind	L 12822	2024	1'452'316	-		1'452'316	1'415'725
din	Association Rhizome		af			164'000	-951	-0.6%	164'951	164'000
din	Musique de la police		af			42'554	-		42'554	42'554
din	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman		af			32'015	-		32'015	32'015
din	Subventions diverses DIN +		af			19'070	-830	-4.2%	19'900	18'270
din	LAVI - Prestations destinées aux victimes ⁶⁾		pp			1'281'000	-		1'281'000	1'281'000
din	LAVI indemnités ⁶⁾		pp			604'620	-570'711	-48.6%	1'175'331	633'218
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					485'334	-220	0.0%	485'554	485'122
din	Association REPR		af	L 12967	2025	435'554	-		435'554	435'554
din	Aumônerie de la prison +		af			49'780	-220	-0.4%	50'000	49'568
	H03 Population, droit de cité et migration					86'240	-300'000	-77.7%	386'240	86'240
din	Mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier		af			-	-300'000	-100.0%	300'000	-
din	Centre social protestant - Service d'aide aux victimes de traite des êtres humains		af			86'240	-		86'240	86'240

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023	VARIATION C2023 / B2023		Budget 2023	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES					5'270'257'310	48'657'452	0.9%	5'221'599'858	4'966'179'656
	H04 Sécurité civile et armée					328'975	-144'725	-30.6%	473'700	385'935
din	PC instruction communes		af			67'960	-51'190	-43.0%	119'150	96'040
din	PC matériel communes		af			32'169	-57'831	-64.3%	90'000	50'017
din	Musée militaire genevois		af			50'000	-		50'000	50'000
din	PC divers +		af			3'250	-1'150	-26.1%	4'400	4'400
din	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		af			-	-4'000	-100.0%	4'000	-
din	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
din	PC matériel institutions privées		af			-	-1'000	-100.0%	1'000	-
din	Jeunes sapeurs-pompiers		af			1'000	-		1'000	-
din	PC instruction institutions privées		af			-	-650	-100.0%	650	-
din	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)		af			-	-500	-100.0%	500	-
din	Rétribution des chefs de musique		ns			118'596	-13'404	-10.2%	132'000	120'842
din	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales		ns			55'000	-		55'000	55'000
din	Habillement et équipement des musiques cantonales		ns			1'000	-14'000	-93.3%	15'000	9'636
	K01 Réseau de soins					1'441'073'154	51'460'829	3.7%	1'389'612'325	1'393'128'856
dsm	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - sous-couverture MIG	oui	ind	L 12722 2023		276'513'576	23'127'987	9.1%	253'385'589	223'314'640
dsm	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - missions d'intérêt général	oui	ind	L 12722 2023		198'774'364	57'735	0.0%	198'716'629	191'787'582
dsm	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	oui	ind	L 12722 2023		207'594'068	60'297	0.0%	207'533'771	202'818'887
dsm	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - surcoûts énergies		ind	L 12722 2023		19'300'000	-		19'300'000	27'000'000
dsm	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile - MIG et formation	oui	ind	L 12992 2023		93'317'085	41'305	0.0%	93'275'780	87'515'411
dsm	Quartier de l'Adret	oui	ind	L 12617 2023		1'670'520	-148'448	-8.2%	1'818'968	1'799'050
dsm	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) +	oui	ind	L 12617 2023		28'744	-483'186	-94.4%	511'930	954'992
dsm	IEPA Clair Val	oui	ind	L 12617 2023		416'540	64	0.0%	416'476	1'878
dsm	IEPA Satigny	oui	ind	L 12617 2023		113'950	-20'000	-14.9%	133'950	-
dsm	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé (Ortra santé-social)		af	L 13057 2025		370'887	-6'213	-1.6%	377'100	370'887
dsm	Sages-Femmes à domicile		af	L 12617 2023		576'580	-		576'580	576'580
dsm	Coopérative de soins infirmiers		af	L 12617 2023		695'000	-		695'000	695'000
dsm	Services Alzheimer GE		af	L 12617 2023		407'500	-		407'500	407'500
dsm	Actions ponctuelles d'aide à domicile		af			510'000	-404'103	-44.2%	914'103	110'000
dsm	Soins palliatifs +		af			254'500	-30'500	-10.7%	285'000	180'000
dsm	Fondation IRIS		af			-	-40'000	-100.0%	40'000	-
dsm	Programmes d'efficience du réseau de soins +		af			50'000	-		50'000	708'802
dsm	Prestations stationnaires hospitalières		ns			486'254'048	28'711'719	6.3%	457'542'329	460'824'113
dsm	Soins à domicile	oui	ns			145'579'013	733'393	0.5%	144'845'620	125'902'723
dsm	Observatoire de la santé		ns			24'588	-11'412	-31.7%	36'000	24'536
dsm	Covid-19 Indemnisation HUG Pertes ³⁾		ns			8'500'000	-		8'500'000	66'600'000
dsm	Covid-19 Indemnisation IMAD Pertes ³⁾		ns			122'191	-127'809	-51.1%	250'000	1'536'275
	K02 Régulation et planification sanitaire					24'588	-11'412	-31.7%	36'000	24'536
dsm	Observatoire de la santé		ns			24'588	-11'412	-31.7%	36'000	24'536

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023	VARIATION C2023 / B2023		Budget 2023	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES					5'270'257'310	48'657'452	0.9%	5'221'599'858	4'966'179'656
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					12'390'691	931'500	8.1%	11'459'191	11'141'829
dsm	Première Ligne		af	L 12848	2024	3'673'382	1'177'392	47.2%	2'495'990	2'694'990
dsm	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer		af	L 12847	2024	1'441'867	-		1'441'867	1'441'867
dsm	Groupe santé Genève		af	L 12849	2024	1'330'122	-		1'330'122	1'330'122
dsm	Dialogai		af	L 12849	2024	689'518	-		689'518	689'518
dsm	Boulevards		af	L 12849	2024	184'990	-		184'990	184'990
dsm	Personnes vivant avec (PVA)		af	L 12849	2024	148'494	-		148'494	148'494
dsm	Carrefour Addictions - dîme de l'alcool		af	L 12865	2024	925'316	-		925'316	925'316
dsm	Action prévention du jeu - Loro +		af	L 12865	2024	351'540	-14'246	-3.9%	365'786	317'276
dsm	Carrefour Addictions		af	L 12865	2024	345'171	-		345'171	345'171
dsm	Carrefour Addictions - prévention du jeu - casino		af	L 12865	2024	153'634	-		153'634	153'634
dsm	Action de promotion de la santé +		af			1'954'045	-29'781	-1.5%	1'983'826	836'900
dsm	Dime de l'alcool : actions de préventions +		af			261'200	-72'280	-21.7%	333'480	97'300
dsm	Fonds drogue DIN +		af			268'030	-28'958	-9.8%	296'988	296'272
dsm	Appartenances - Genève		af			288'720	-		288'720	288'720
dsm	Association fourchette verte		af			170'000	-		170'000	170'000
dsm	Croix-Bleue genevoise		af			89'172	-		89'172	89'172
dsm	Programme de prévention des accidents par morsure		af			30'000	-		30'000	30'000
dsm	Santé mentale +		af			-	-		-	512'946
dsm	Activité physique et alimentaire +		af			-	-		-	197'262
dsm	Inégalité de santé +		af			-	-		-	218'000
dsm	Fondation sécurité des patients		ns			-	-65'617	-100.0%	65'617	-
dsm	Interassociation de sauvetage		ns			45'850	-150	-0.3%	46'000	45'571
dsm	ISOPHT		ns			16'276	-24'560	-60.1%	40'836	77'893
dsm	Observatoire de la santé		ns			12'164	-		12'164	12'268
dsm	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux		ns			11'200	-300	-2.6%	11'500	11'200
dsm	Académie chiropratique		ns			-	-10'000	-100.0%	10'000	-
dsm	Programmes intercantonaux K03 +		ns			-	-		-	26'947
	L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi					55'031'997	-1'060'348	-1.9%	56'092'345	52'733'990
dee	Participation Cantonale LACI		ns			18'846'000	1'524'000	8.8%	17'322'000	17'513'000
dee	Covid-19 Aide complémentaire RHT COVID (loi 12989) ³⁾		ns			-975	-975		-	-0
dee	Mesures cantonales en faveur du chômage		pp			35'361'141	-2'059'204	-5.5%	37'420'345	34'210'757
dee	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		pp			825'831	-524'169	-38.8%	1'350'000	1'010'233
	L02 Régulation du marché du travail et du commerce					500'000	-		500'000	198'200
dee	Association Paritaire pour les Mesures d'Accompagnement - APMA		af	L 13098	2026	500'000	-		500'000	198'200
	L03 Promotion économique et tourisme ⁷⁾					11'813'535	-89'765	-0.8%	11'903'300	27'388'297
dee	Fondation d'aide aux entreprises (FAE)		ind	L 12496	2023	6'000'000	-		6'000'000	6'000'000
dee	Office de promotion industrielle (OPI)		ind	L 12496	2023	1'382'910	-		1'382'910	1'382'910
dee	Covid-19 Fondation pour le tourisme ³⁾		ind	L 12837	2022	-	-		-	2'200'000
dee	Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)		af	L 12645	2023	3'591'150	-		3'591'150	3'591'150
dee	Action en faveur de l'économie genevoise +		af			482'735	170'235	54.5%	312'500	213'500
dee	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise +		af			217'000	-60'000	-21.7%	277'000	232'775
dee	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)		af			139'740	-		139'740	139'740
dee	Promotion de l'économie circulaire		ns			-	-200'000	-100.0%	200'000	-
dee	Covid-19 Indemnisation cas de rigueur 2021 (lois 12802, 12803, 12807, 12808, 12809, 12813, 12863, 12892, 12938, 12991, 13029, 13072) ³⁾		ns			-0	-0		-	13'295'747
dee	Covid-19 Indemnisations charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824) ³⁾		ns			-0	-0		-	332'475

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023	VARIATION C2023 / B2023		Budget 2023	Comptes 2022
	TOTAL PROGRAMMES					5'270'257'310	48'657'452	0.9%	5'221'599'858	4'966'179'656
	M01 Transports et mobilité					355'321'381	-6'613'754	-1.8%	361'935'135	350'182'942
dsm	Transports Publics Genevois (TPG)		ind	L 12546	2024	257'622'600	-		257'622'600	253'372'600
dsm	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		ind	L 12545	2024	2'612'763	-388'122	-12.9%	3'000'885	2'900'885
dsm	Indemnités CTI Unireso		ind			45'727'650	-		45'727'650	45'165'342
dsm	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux		ind			22'902'885	-1'897'115	-7.6%	24'800'000	24'230'000
dsm	Unireso Frais communauté tarifaire		ind			623'701	8'701	1.4%	615'000	600'000
dsm	Compagnie générale de navigation CGN		af	L 12230	2024	2'016'000	-250'000	-11.0%	2'266'000	2'016'000
dsm	GLCT : Lignes transfrontalières		af			7'099'563	-400'437	-5.3%	7'500'000	6'200'489
dsm	Indemnités aux TPN pour le trafic régional		af			304'484	-35'516	-10.4%	340'000	290'000
dsm	Transports collectifs - subventions diverses +		af			52'000	-51'000	-49.5%	103'000	52'000
dsm	Covid-19 Indemnité TPG ³⁾		ns			16'359'735	-3'240'265	-16.5%	19'600'000	15'332'000
dsm	Covid-19 Compagnie générale de navigation CGN ³⁾		ns			-	-360'000	-100.0%	360'000	-
dsm	Covid-19 Indemnités aux TPN pour le trafic régional ³⁾		ns			-	-		-	23'626

Légende :

+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre si des bénéficiaires sont déjà connus

ind : indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

(LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes. Voir tableau détaillé ci-après.

¹⁾ Dans le cadre de la nouvelle législature, dès le PB2024 et au C2023, les subventions qui se trouvaient sous le programme A05 *Audit interne, transparence de l'information, égalité et Genève internationale* sont transférées sous le nouveau programme A04 *Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique*.

²⁾ Dans le cadre de la nouvelle législature, dès le PB2024 et au C2023, cette ligne est transférée du programme K01 au programme C02.

³⁾ Un tableau récapitulatif des aides Covid-19 figure dans le Tome 1 sous la partie *Notes relatives aux états financiers individuels* au point 4.11 *Subventions et charges de transfert*.

⁴⁾ Dès 2023, une réorganisation de certaines subventions du programme E04 est effectuée par thème à des fins de simplification.

⁵⁾ Jusqu'en 2022, cette ligne était inscrite sous le programme C01 avec le libellé "Remboursement des écolages de musique".

⁶⁾ Dans le cadre de la nouvelle législature, dès le PB2024 et au C2023, cette ligne est transférée du programme C01 au programme H01.

⁷⁾ Dans le cadre de la nouvelle législature, dès le PB2024 et au C2023, les subventions qui se trouvaient sous le programme L04 figurent sous le programme L03.

Subventions

Lignes génériques

SUBVENTIONS SANS LIGNE PROPRE ACCORDEES EN 2023

Entités bénéficiaires (lignes identifiées avec un +)

dept	LIBELLÉ	Comptes 2023
	TOTAL PROGRAMMES	38'073'271
	A02 Conseil d'Etat	
cha	Réserve pour décisions Conseil d'Etat	30'000
	Soutien à des projets d'enquêtes et reportages de qualité sur des sujets d'intérêt public	30'000
cha	Conseil d'Etat subventions diverses	30'250
	Ouvrage sur Genève et la médiation	27'250
	Avenir Familles - Organisation d'un colloque	3'000
cha	Protocole subventions diverses	125'840
	Congrès Mondial de Public Services International / PSI (réception)	19'600
	13th World Chambers Congress / 13 WCC (réception)	13'000
	International Conference for Prevention & Infection Control / ICPIC (réception)	12'000
	Switzerland Travel Mart 2023 / STM (réception)	9'000
	Salon international EPHJ 2023 (réception)	8'000
	The 11th International Conference on Health and Hepatitis in Substance Users / INHSU (réception)	7'000
	World Congress of Psychophysiology / IOP (réception)	6'000
	Immuno-Oncology Congress 2023 / ESMO (réception)	5'500
	Salon de l'environnement / Enviram show 2023 (réception)	5'000
	Congrès European Conference on Analytical Chemistry Euroanalysis 2023 (réception)	5'000
	Congrès Connect in Pharma (réception)	4'000
	European Chapter Congress of the International Gastric Cancer Association 2023 / IGCA (réception)	3'700
	Réseau Francophone de Soins Palliatifs Pédiatrique / RFSP (réception)	3'300
	Congrès international de l'ordre des palmes académiques 2023 / AMOPA (réception)	3'200
	14th Annual meeting of the European Plastic Surgery Research Council / EPSRC (réception)	3'000
	Congrès annuel de Gynécologie Suisse (réception)	2'500
	World Heart Summit 2023 (réception)	2'400
	8th International Conference on Clinical Metagenomics (réception)	2'000
	Journées Franco-Suisses de Pharmacie hospitalière / JFSPH (réception)	2'000
	Fédération internationale Associations de Transitaires & Assimilés / FIATA HQ Meeting (réception)	1'900
	Forum d'Affaires Franco-Suisse / FAFS (réception)	1'800
	Artificial Intelligence for Industry, Science and Society / AI2S2 (réception)	1'500
	Global Genomic Medicine Collaborative 7th Conference / G2MC (réception)	1'500
	Congrès Summit AI for Life (réception)	1'500
	2nd Nano GVA Symposium 2023 (réception)	1'440
	A03 Exercice des droits politiques	
cha	Promotion citoyenne	51'000
	Opération mon journal 18 ans	51'000
	A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique	
df	Genève internationale subventions diverses	259'783
	DIPLOFOUNDATION - Geneva Internet Platform	50'000
	FDT pour l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID)	50'000
	UN Geneva General Fund	50'000
	Cyberpeace Institute	20'000
	DIPLOFOUNDATION - Geneva Dialogue	20'000
	Impact HUB Geneva SA	20'000
	Fondation Kofi Annan	10'000
	Fondation pour la Sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine Audiovisuel de la RTS (FONSART)	9'385
	Transports publics genevois (TPG)	9'255
	Just Innovate	5'794
	Club Diplomatique GE	5'000
	Handicap International - Association Nationale Suisse	5'000
	Union for International Cancer Control (UICC)	1'992
	Collège de l'Europe	1'600
	Genève pour les Droits de l'Homme	1'207
	Switzerland for UNHCR Foundation	550

dept	LIBELLÉ	Comptes 2023
df	Soutiens pour l'égalité et contre les violences domestiques et de genre	299'995
	Association Foyer Arabelle - Projet SES	100'000
	Association décadréE	23'206
	Réseau Femmes	22'809
	Association Les Créatives	20'000
	Association Découvrir	20'000
	Association Le Deuxième Observatoire	18'775
	Asile LGBT	10'000
	Association pour la Promotion des Droits Humains (APDH)	10'000
	Festival Everybody's Perfect	10'000
	Fondation Maison des Femmes	10'000
	We Can Dance It	7'500
	Casa Moonrise	7'300
	Groupe Santé Genève	5'690
	Association Cinéma des Trois Mondes - Festival Filmar	5'000
	Association Compagnie de théâtre Hemorragie	5'000
	Association Geneva Pride	5'000
	Association Tokyo Moon	5'000
	Mod-Elle	4'975
	Fondation Surgir	4'840
	Association 360	2'500
	Association Jardin D'Aventures de Plan-Les-Ouates	2'400
df	Geneva Solutions & Club Suisse de la Presse	204'000
	Club Suisse de la Presse	102'000
	Fondation pour l'Innovation et la Diversité dans l'Information (FIDI)	102'000
df	Aide aux pays en voie de développement	14'548'497
	Comité International de la Croix-Rouge - Contribution humanitaire d'urgence - Proche-Orient	2'000'000
	Entraide Protestante Suisse - EPER - Contribution humanitaire d'urgence en Arménie	1'500'000
	Médecins Sans Frontières - Catastrophe Humanitaire tremblement de terre Turquie et Syrie	1'000'000
	United Nations Relief and Works Agency (UNRWA)	1'000'000
	World Food Programme	1'000'000
	Comité International de la Croix-Rouge - Contribution humanitaire d'urgence - Arménie	500'000
	Henry Dunant Centre for Humanitarian Dialogue - Contribution humanitaire d'urgence - Proche-Orient	500'000
	Médecins Sans Frontières - Contribution humanitaire d'urgence - Proche-Orient	500'000
	Drugs for Neglected Diseases (DNDI)	200'000
	Organsiation Mondiale Contre la Torture (OMCT)	200'000
	The Global Fund For Survivors Of Conflict - Related sexual violence	200'000
	The New Humanitarian	200'000
	Association pour la Prévention de la Torture (APT)	180'000
	Commission Internationale de Juristes	180'000
	GARDP Foundation	180'000
	Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales	180'000
	Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) - Prise en charge du diabète, hypertension et maladies chronique	160'000
	Centre pour les droits civils et politiques (CCPR)	155'000
	2nd Chance	150'000
	Association Les Amis De Sentinelles (LADS)	150'000
	Foundation for Innovative new Diagnostics (FIND)	150'000
	Henri Dunant Centre For Humanitarian Dialogue - Engagement pour la stabilité afghane	150'000
	ICAN Campagne Internationale pour l'abolition des armes nucléaires	150'000
	Médecins du Monde Suisse	150'000
	Trial International	150'000
	Université de Genève - CERAH	150'000
	UPR Info	150'000
	The Hepatitis Fund	145'000
	Casa Alianza Suisse	134'000
	Association Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle	130'000
	The Climate Action Accelerator	120'000
	Université de Genève - Programme Inzone	120'000
	Centre Europe - Tiers Monde - CETIM	100'000
	WWF Section suisse	100'000
	Association Vivere	80'000
	Conseil International des Agences Bénévoles	80'000
	Fondation Biovision	80'000
	Fondation du DOCIP - Centre de Documentation de recherche et d'Information des Peuples autochtones	72'000
	Association FXB International	70'000
	CODAP - Centre Conseils & Appuis pour les Jeunes en matière de Droits de l'Homme	70'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2023
	Service International pour les Droits de l'Homme	70'000
	Association Friends International Suisse	60'000
	Association Yemen 30	60'000
	Croix-Rouge Suisse - Crise alimentaire	60'000
	Croix-Rouge Suisse - El Paraiso	60'000
	Défense des Enfants International - DEI - Section suisse	60'000
	Development Television Agency - Association à but non-lucratif	60'000
	Entraide Protestante Suisse (EPER) - Amélioration des conditions de vie au Sénégal	60'000
	Fondation Martin Ennals	60'000
	Fondation Vivamos Mejor	60'000
	Helvetas Swiss Intercooperation - Urgence Haïti 2023	60'000
	Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) - Prévention du cancer du col et promotion de la santé, Caméroun	60'000
	Médecins Sans Frontières - Crise soudanaise	60'000
	Mercy Hands Europe (MHE)	60'000
	Nonviolent Peaceforce International	60'000
	Swisscontact	60'000
	Vétérinaires Sans Frontières Suisse	60'000
	Child Identity Protection (CHIP)	59'700
	Association Nai Qala	56'000
	Association CHS Alliance	50'000
	Association pour le Développement de l'Energie Solaire Suisse - Madagascar	50'000
	Handicap International - Association Nationale Suisse	50'000
	Helvetas Swiss Intercooperation - Aide Bangladesh	50'000
	Université de Genève - Geneva Health Forum	50'000
	Fondation Kofi Annan	40'000
	HETS-SO GENEVE / HETS-Haute Ecole de Travail Social Genève (+ IES)	40'000
	PRISMI	40'000
	Service Social International (ISS)	40'000
	Fight For Humanity (Combat Pour l'Humanité)	39'880
	Help Code Switzerland	39'000
	Association Solidarité Suisse - Guinée	32'730
	Association Aide et Action Suisse	30'000
	Association Child Rights Connect	30'000
	Association Iamaneh Suisse	30'000
	Global Detention Project	30'000
	Peace Brigades International Suisse (PBI)	30'000
	Théâtre Spirale	30'000
	Université de Genève - Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (CURML)	30'000
	Fondation Graines de Paix	25'000
	Université de Genève-Centre - Fonds UN8187 Geneva Summer School	21'870
	Afghanistan's Women Rights Association (AWRA)	20'000
	FIFDH - Festival International du Film sur les Droits Humains	20'000
	Maasai Aid Association - Prévention contre l'excision, Kenya	20'000
	Université de Genève - CERG-C	20'000
	Conseil International des Infirmières	15'292
	Association Ecohumanita	14'000
	Le siège de Genève de l'Institut du Caire pour les Etudes des Droits de l'Homme	10'000
	Centre d'Etudes Juridiques Africaines (CEJA)	8'500
	Freedom Cartoonists Foundation	6'150
	Geneva Cities HUB - GCH	4'375
	C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	
dcs	Diverses actions sociales ponctuelles	1'036'884
	PCLS Centre social protestant	215'000
	PCLS Caritas	175'000
	Evase - Trait d'union	70'000
	Bird - Fondation des apprentis d'Auteuil	60'000
	Fondation Mater - Refettorio	60'000
	Astural - studios pour transition âge adulte	50'000
	Nasca formations et Radio Vostok (suite appel à projets 2022)	47'000
	Plateforme du réseau seniors Genève	45'000
	Découvrir	40'000
	Elisa asile	40'000
	Autonomia	30'000
	Aux 6 logis	25'000
	Action Margaux	20'000
	CAPAS (projet laverie)	20'000
	CAPAS (coordination)	20'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2023
	Geneva Pride	20'000
	Insertion Genève	20'000
	Première Ligne	14'560
	Cré'à vie (ateliers et café Nomade)	10'000
	CréAvenirs	10'000
	022 Familles - Mary Poppins	10'000
	FLAG 21 (Suite appel à projets 2022)	9'880
	Observatoire de l'asile	8'000
	Info Entraide Suisse	7'244
	Film Exister - La souris verte	6'700
	Totem - fédération des associations LGBT	2'500
	Dettes Conseils Suisse	1'000
	C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	
dcs	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	5'115'908
	EMS - RPSA – Résidences médico-sociales SARL - nouveaux lits	1'259'959
	EMS - Fondation la Vespérale - adaptation des minutes de soins	669'417
	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) - nouveaux lits	540'243
	EMS - Résidence Mandement - nouveaux lits	537'779
	EMS - Résidence de Bon Séjour - nouveaux lits	394'787
	EMS - Résidence Fort Barreau - nouveaux lits	369'284
	EMS - Foyer Vallon - nouveaux lits	342'070
	Villa Mona Hanna - nouveaux lits	307'911
	EMS - Fondation de l'Age d'Or - adaptation des minutes de soins	285'430
	EMS - Les Pervenches - adaptation des minutes de soins	246'626
	Habitats et accompagnements des générations seniors - HAVES - nouveaux lits	162'402
dcs	Unités d'accueil temporaire (UAT)	2'265'261
	EMS - Maison de Vessy	382'829
	EMS - Châtelaine	342'986
	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	337'675
	EMS - St-Loup - Vandelle	326'770
	Villa Mona Hanna - nouveaux lits	174'858
	EMS - Foyer St-Paul	163'979
	EMS - Résidence de Bon Séjour	155'703
	EMS - Les Charmettes	128'021
	EMS - Résidence Happy Days	86'883
	EMS - Val Fleury	80'775
	EMS - Domaine de la Louvière	46'029
	EMS - Fondation la Vespérale	24'218
	EMS - La Provvidenza	7'729
	EMS - Résidence Fort Barreau	6'806
dcs	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile	1'017'184
	Foyer de jour John Jaques	672'166
	Fondation Pro Senectute Genève	195'018
	Association Le Salon de Sylvia	150'000
dcs	Proches aidants	334'909
	Croix-Rouge Genevoise	157'272
	HEdS - Haute école de santé de Genève	65'493
	IMAD - Institution genevoise de maintien à domicile	56'072
	Association Alzheimer Suisse, section de Genève	28'036
	Fondation Pro Senectute Genève	28'036
	D01 Culture	
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement	2'518'985
	Compagnie Gilles Jobin	120'000
	La Ribot	120'000
	Compagnie Greffe	110'000
	Dreams Come True / Yan Duyvendak	100'000
	Association MadMoiselle MCH	90'000
	Compagnie Alakran	90'000
	Association ++1 (anciennement Ioannis Mandafounis)	80'000
	Compagnie Berrettini (melk prod)	80'000
	Gli Angeli	80'000
	STT	80'000
	CORODIS	74'750
	Label+	61'000
	Cie 7273	60'000
	Selection Suisse	60'000
	Les Disques Bongo Joe	48'000
	Centre d'Art Contemporain	40'000
	Association L'Eclair	30'000
	Cheptel Records	30'000
	Du Rythme de Vie	28'500
	Beaver Dam	24'040
	Les Bâtisseurs	22'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2023
	Association Pasma	21'500
	Association Alain Tanner	20'000
	Association Design Days	20'000
	Colors Records	20'000
	Evidence Music, Maître, Meury & Cie	20'000
	Nouveaux comméditaires c/o Maison des Arts du Grütli	20'000
	Association Absent.e pour le moment	18'000
	Fondation du Grand Théâtre de Genève	16'500
	Scarlett's	16'000
	LAPS	15'000
	Old Masters	13'500
	Inkörper Company	13'000
	Fondation FIFDH	12'500
	Association Boîte à Mazik	12'000
	Everybody's Perfect	12'000
	Tutu Production	12'000
	Les Films du chalet	11'000
	Théâtre Spirale	11'000
	Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA)	10'880
	Chris Cadillac	10'500
	Orchestre Tout Puissant	10'500
	Association Artos	10'000
	Association Insubordinations	10'000
	Close Up Films	10'000
	Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique	10'000
	OTPM	10'000
	Stiftung Schweizerischer Jugendmusikwettbewerb	10'000
	Association UÄ	9'500
	Colporteurs	9'085
	Association 18	8'500
	Association Cci Copie Carbone Imprimé	8'500
	3615 Dakota	8'000
	Association Hidden Music	8'000
	Association le laboratoire d'architecture	8'000
	Geneva Camerata	8'000
	Le Collectif BPM	8'000
	Perceuse Productions Scènes	8'000
	Riva & Repele Balletto	8'000
	Association Orchestre Tout Puissant	7'500
	Compagnie Volodia	7'500
	Kassogtha	7'500
	Lemanic Modern Ensemble	7'500
	Cie Cap10	7'000
	Compagnie La Mâtrve	7'000
	Daí Daí Produção	7'000
	La Piscina	7'000
	Wafa Ramdani Ines	7'000
	Fondation SAPA	6'500
	Full Petal Machine	6'500
	Istituto Svizzero di Roma	6'500
	SZKMD production	6'500
	Association pour le Patrimoine Industriel (API)	6'000
	Association pour le Quatuor Terpsycordes	6'000
	Cie Kardiak	6'000
	Compagnie sturmfrei	6'000
	Passedanse	6'000
	T. Professionnels du spectacle Suisse	6'000
	Caring Art	5'500
	Association Louis Matute	5'000
	Arta Sperto	5'000
	Association Apparatus	5'000
	Association des Marmots	5'000
	Association IMO	5'000
	Association Louis Matute	5'000
	Association Motonomy	5'000
	Association Postform	5'000
	Association Victor	5'000
	Ilana WINDERICKX	5'000
	Jonathan VIDAL	5'000
	Les Fondateurs	5'000
	Marius MARGOT	5'000
	Monument & Co	5'000
	Théâtre Am Stram Gram	5'000
	Théâtre du Loup	5'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2023
	Timothée CALAME	5'000
	Visarte Schweiz	5'000
	Association Labo	4'500
	Queersmth	4'500
	Kunsthau Langenthal	4'000
	Artisticamente	4'000
	Association Polhymnia	4'000
	Association Privilège	4'000
	Association Sam-Hester	4'000
	Association Zanco	4'000
	Cie K&A	4'000
	Compagnie Jozsef Trefeli	4'000
	Séverin Guelpa	4'000
	Studio d'Action Théâtrale	4'000
	Two Gentlemen SA	4'000
	Association A M A	3'500
	Association Amami	3'500
	Doppelganger	3'500
	Madame Emilie DING	3'500
	Mary Madlean	3'500
	Nicolas Field	3'500
	Salômé Guillemin	3'500
	Agneta&Cie	3'000
	Association East Sister	3'000
	Association Ensemble Batida	3'000
	Association Ensemble Vide	3'000
	Association HU	3'000
	Association Pluton	3'000
	Association Scarlett's	3'000
	Centre de la photographie Genève	3'000
	Cie Imaginaire poétique	3'000
	Cie Où sommes nous	3'000
	Jazz on the Water 2	3'000
	Jerlyn Heinzen	3'000
	La Division de la Joie	3'000
	Les amis du Quatuor Aviv	3'000
	Marc Perrenoud	3'000
	Viensmourir	2'800
	Tacky Productions	2'700
	Association Duck Lovers	2'500
	Association Mine de Rien	2'500
	Eklekto Geneva Percussion Center	2'500
	Roadmovie	2'500
	Tin Can	2'500
	z1 studio	2'500
	Association Ab Joy	2'400
	Schweizer Jugendchor	2'400
	1291 - Association Arc	2'000
	Association Escudero records	2'000
	Association Mustang	2'000
	Association Rorcalin	2'000
	Geneva Brass Quintet	2'000
	Quatuor LGBS	2'000
	Super Input	2'000
	Textures	2'000
	Trio DDK	2'000
	L2Prod	1'950
	Apparatus	1'800
	Association Something for you	1'500
	Last Tango	1'500
	Maraudeur	1'500
	Association WallRiss - Espace d'art WallStreet	1'000
	VOCAL IROKO	1'000
	Woman's Move	1'000
	Centre d'édition contemporaine	1'000
	Soutien à la diffusion et au rayonnement RT	222'680

dept	LIBELLÉ	Comptes 2023
dcs	Soutien au livre et à l'écrit	1'132'450
	Billets jeunes 20ans/20frs - Littérature	83'000
	Cercle de la Librairie et de l'Édition	70'000
	BDFIL	15'000
	Editions Encre Fraîche	12'000
	Editions Zoé	10'500
	Lettres frontière	10'000
	Librairie du Boulevard	10'000
	Théâtre du Sentier	10'000
	BDFIL	10'000
	Association Divan dimanche	8'000
	Association d'Usager.x.s et d'Usager.x.s	8'000
	Les Recyclables SA	7'300
	Association Cumulus Forever	7'000
	Librairie Papiers Gras	7'000
	Association Fahrenheit 451	6'000
	La Librerit SA	6'000
	Librairie Albatros	6'000
	Librairie Nouvelles Pages	6'000
	Société Genevoise des Ecrivains	6'000
	Association Arvélac festival BD	5'000
	Editions OKAMA	5'000
	Fondation Le livre sur les quais	5'000
	Librairie Galerie Atmosphère	4'500
	Chemins de Traverse	3'000
	Librairie La Dispersion	3'000
	Soutien au livre et à l'écrit RT	809'150
dcs	Fonds de soutien à l'édition	196'650
	Slatkine Reprints	26'450
	Editions Encre Fraîche	18'500
	Editions Antipodes	16'000
	Editions d'en bas	16'000
	Éditions Entremonde	14'000
	Association des Amis de Ladina Gaudenz	10'000
	JB books&projects	10'000
	Georg Editeur	9'000
	Editions Loco / L'atelier d'édition	7'000
	art&fiction	6'000
	INFOLIO SA EDITIONS	6'000
	abc.21	5'000
	Askip	5'000
	Editions Clinamen	5'000
	Editions Favre SA	5'000
	Peter STOFFEL	5'000
	Verlag die Brotsuppe	5'000
	Camille PELLAUX	4'000
	Editions ies	4'000
	Editions Mon Village	4'000
	Association Label Rapace	3'000
	Hélise Hélas Editeur	3'000
	Quart Verlag	3'000
	Editions Okama SaRL	2'700
	Madame Pascale NIREL	2'000
	Miami books	2'000
	D02 Sport et loisirs	
dcs	Soutien à la relève sportive	1'364'000
	Genève Education Football	196'000
	Genève Basketball Academie	150'000
	Académie de Volleyball de Genève (AVGe)	101'000
	Genève Escalade	55'000
	Association TSP Cadre Cycliste Genève (TSP CCG)	47'000
	Genève Futur Hockey	36'000
	Association Centre de la Relève du Tchoukball Genevois (CRTG)	26'000
	Team Talents Handball (TTH)	20'000
	Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)	17'000
	Association Canoë Club Genève (CCG)	14'000
	Association Triathlon Club Genève (TCG)	12'000
	Soutien à la relève sportive RT transfert Ville de Genève	240'000
	Soutien à la relève sportive RT transfert ACG Fonds Intercommunal	450'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2023
dcs	Sport - encadrement et entrainement des jeunes	231'079
	Fondation IdéeSport	21'500
	Fondation GAPBleu Suisse	20'000
	Association FLAG21	20'000
	Centre FEE	20'000
	sant"e"scalade	20'000
	Handisport Genève	20'000
	Fondation Cap Loisirs	19'660
	Hospice général activités seniors	19'316
	Observatoire du sport populaire	17'500
	Association Le Salto de l'Escargot	12'580
	Equi-page	10'000
	Association Interstices	7'600
	Genève Unihockey	6'500
	FASe TSHM Versoix	6'383
	CTT UGS-Chênois	5'040
	Od Badzar c/o Maison Kultura	5'000
	E01 Protection de l'environnement	
dt	Développement durable : subventions aux organisations privées à but non lucratif	50'000
	Step into action Genève	10'000
	Association IF	10'000
	Mission Planète Terre	10'000
	Festival du film vert	10'000
	Sablier de Cassandre	5'000
	Science Escape	5'000
dt	Subventions associations diverses	5'000
	Fondation Pacifique	5'000
	E03 Gestion des eaux	
dt	Education à la nature	120'000
	Convention programme avec Pro Natura	48'660
	Convention programme avec La Libellule	44'960
	Convention programme avec l'association pour la sauvegarde du Léman (ASL)	23'400
	Association Cobalt	2'980
	E04 Agriculture et nature	
dt	Subventions pour la biodiversité (soumis LIAF)	457'508
	Forêt Genève - Association genevoise des propriétaires forestiers	150'000
	Université de Genève	85'633
	Fondation Bioparc Genève Pierre Challandes	60'000
	Association Arbres sciences et traditions	20'000
	Centre ornithologique de réadaptation	20'000
	Centre de réadaptation des rapaces Genève	20'000
	Semences de pays	20'000
	Association Genève cultive	20'000
	Association Aidec	15'000
	Association Bariolée	10'200
	Université de Berne	10'000
	Association Art-werk	7'500
	Fédération cynégétique genevoise Saint-Hubert □	5'000
	Swissemys	5'000
	Fondation Prospecierara	4'650
	Commune de Cologny	3'025
	Association du Préau	1'500
dt	Agriculture soumis à la LIAF	260'974
	Association des maraîchers du genevois	152'000
	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	34'650
	Union fruitière lémanique	25'650
	BioGenève	25'500
	Coopérative agricole ProGana	10'000
	Groupement technique horticole	7'600
	Association des Amis du Centre historique de l'Agriculture et du Musée romand de la machine agricole	3'000
	Syndicat d'élevage du petit bétail du canton de Genève	2'574
dt	Subventions forestières (non soumis LIAF)	89'125
	Forêt Genève - Association genevoise des propriétaires forestiers	78'000
	Ville de Genève	11'125
dt	Subventions pour la biodiversité (non soumis LIAF)	309'829
	Karch-GE	82'872
	Faune Genève	54'378
	Association Pic Vert	49'005
	Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauve-souris	42'200
	Groupe ornithologique bassin genevois - GOBG	27'705
	Centre ornithologique de réadaptation	20'110

dept	LIBELLÉ	Comptes 2023
	Gindre Pierre	13'992
	HEPIA	10'000
	SOS Hérisson	4'732
	Soranature SA	2'169
	Entreprise Forestière Julien Palaz	1'818
	Jotterand Eddy	848
	F02 Enseignement secondaire II et formation continue	
dip	Subventions pour cours à divers organismes	437'010
	Voie F	199'500
	ISFB - Institut supérieur de formation bancaire	118'000
	Lire et Ecrire	110'000
	Focal - Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel	9'510
	F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	
dip	Colonies de vacances - divers	466'693
	Groupeement genevois pour la qualité dans les organismes de vacances	145'000
	Colonie de Plainpalais	48'276
	Colonie de La Fouly	44'880
	Genève-Loisirs	34'350
	Association La Gavotte	27'008
	Diverses aides à la formation des moniteurs	23'855
	Colonie de vacances de St-Gervais	22'454
	Colonie Arc-en-Ciel	18'942
	Colonie La Joie de Vivre	17'957
	Colonie Caecilia	14'025
	Camp de La Cordée	13'257
	Colonie Sainte-Croix	12'456
	Colonie La Ruche	11'345
	Colonie Saint-François	10'667
	Contact-Jeunes	8'551
	Association La Bulle d'Air	6'986
	Musijeunes-Accademia d'Archi	6'407
	Agriviva	4'900
	Insieme Genève	4'866
	Association Cerebral Genève	2'868
	Colonie La Rencontre - Arzier	2'821
	Tchouk Loisir	842
	Participation extraits spéciaux de casiers judiciaires	-16'020
dip	Soutien à l'enfance	76'954
	Association Espace A	67'348
	Bureau genevoise d'adoption	9'606
	F06 Prestations transversales liées à la formation	
dip	Subventions ponctuelles DIP	182'929
	Association Kayu Intégration	33'791
	Union des étudiant-e-s suisses (UNES)	20'000
	Association de l'Orchestre du Collège de Genève	20'000
	Ondine genevoise	20'000
	Association Transforme	20'000
	Association Ecole des mamans Palettes/Bachet	18'334
	L'Ecole des mamans Pâquis-Centre	15'804
	Association d'images	10'000
	Fondation Bioparc Genève	10'000
	Association Le roman des Romands	8'000
	Union centrale suisse pour le bien des aveugles	7'000
dip	Vivre Ensemble	194'000
	Fondation de la Maison Rousseau et de la Littérature - MRL (divers projets)	26'500
	Association opna	25'000
	Association Perceuse Productions Scènes	20'000
	Association Pro Philo	20'000
	Fédération genevoise d'échecs	20'000
	Association Agneta & Cie	20'000
	Théâtre Spirale	15'000
	Association Art-Werk	11'000
	Fondation Bioparc Genève	11'000
	Association Porteous	5'000
	Association Tricrochet	5'000
	Eklekto Geneva Percussion Center	5'000
	Association Studio Kodály	4'000
	Association Le Deuxième observatoire	3'500
	Association Jaan	3'000

dept	LIBELLÉ	Comptes 2023
dip	Contribution à la promotion de la paix	158'680
	Fondation Eduki	80'000
	Association Specta(c)jator	15'120
	Fondation Visions du réel	15'000
	Association opna	15'000
	Dancing Classrooms Switzerland	10'000
	CICAD-Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation	8'000
	Association Development Television Agency	7'000
	Association Espace Musical	5'000
	Association Le Deuxième observatoire	3'560
	H01 Sécurité publique	
din	Subventions diverses DIN	19'070
	Course de l'escalade	19'070
	H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	
din	Aumônerie de la prison	49'780
	La plateforme interreligieuse de Genève	38'000
	Association des visiteuses et visiteurs aux personnes en détention	11'780
	H04 Sécurité civile et armée	
din	PC divers	3'250
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150
	REDOG - Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100
	Société suisse de spéléologie spéléo-secours suisse commission des secours sss-sgh	1'000
	K01 Réseau de soins	
dsm	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)	28'744
	Jardins de Graman (IMAD)	28'744
	IEPA Satigny *	-
dsm	Efficienc e du réseau de soins	510'000
	Maison de Tara	150'000
	Association AGAThE	140'000
	Ligue Genevoise Contre le Rhumatisme	120'000
	Réseau des Pédiatres Genevois	60'000
	Association SEA	40'000
dsm	Soins palliatifs	254'500
	Palliative Genève	235'000
	Groupe Genevois de médecins Pratiquant les Soins Palliatifs (GGPSP)	19'500
dsm	Programmes d'efficience du réseau de soins	50'000
	Fondation pour les Enfants Extraordinaires	50'000
	K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	
dsm	Action prévention du jeu - Loro	351'540
	Carrefour Addictions - A.P.R.E.T /CIPRET	201'745
	Groupement Romand d'Etudes des Addictions (GREA)	109'795
	Noetic	40'000
dsm	Action de promotion de la santé	1'954'045
	Association Savoir Patient - Réseau Cancer du Sein	195'000
	Association Aspasie	178'825
	Association Minds	175'000
	Diabète Genève - Association Genevoise des Diabétiques	165'000
	Fondation Pro Senectute Genève - Carouge	100'000
	Association Stop Suicide	82'500
	La Roseraie - Fondation Les Réfugiés d'hier accueillent les Réfugiés d'aujourd'hui	80'000
	Association Agent de Santé	74'000
	Association des Conseillers Accompagnants	70'000
	C.T.A.S. Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels	70'000
	Swiss Food Academy	70'000
	Réseau femmes	65'000
	Association Université des Cultures de Genève (UPA)	60'000
	Association je Cours Pour Ma Forme	55'000
	Association Trajectoires	50'000
	Croix-Rouge genevoise	45'200
	Entraide Protestante Suisse - EPER	45'000
	PRO VELO Genève	45'000
	Fédération Spontiste	34'000
	Caritas-Genève	30'000
	Espace-Liens	30'000
	Association Suisse Romande Assistance Sexuelle et Handicaps	25'000
	Esca CancerSupport	25'000
	Mouvement des Aînés du canton de Geneve (MDA)	25'000
	Association VIVA	22'500
	PLATFORME du réseau seniors Genève	21'220

dept	LIBELLÉ	Comptes 2023
	ATE Association transports et environnement	20'000
	Mouvement Populaire des Familles	20'000
	Université de Genève comptabilité uni 2	20'000
	Editions Medecine & Hygiène Société Coopérative	18'800
	Association Lire et Ecrire	9'000
	FRC Fédération romande des consommateurs	8'500
	Association Novacarta	7'500
	Association Epicène	5'000
	Organisation Suisse des Patients	5'000
	Fussverkehr Schweiz - Mobilité piétonne Suisse	2'000
dsm	Dime de l'alcool : actions de préventions	261'200
	Carrefour Addictions - A.P.R.E.T /CIPRET	120'900
	Editions Medecine & Hygiène Société Coopérative	42'300
	GREA - Groupement Romand d'Etudes des Addictions	33'000
	Association Romande Ciao	30'000
	Addiction Suisse	25'000
	Nez Rouge - Genève	10'000
dsm	Fonds drogue DIN	268'030
	Association Première Ligne	162'500
	HUG - Hopitaux Universitaires de Genève	35'530
	Change essaie pilote de vente de cannabis	30'000
	La Barje	30'000
	GREA - Groupement Romand d'Etudes des Addictions	10'000
	L03 Promotion économique et tourisme	
dee	Action en faveur de l'économie genevoise	482'735
	Fondation EPFL Innovation Park - Trust Valley	100'000
	Building Bridge	50'000
	Projet "J'la ramène"	50'000
	Projet "Meaty"	39'250
	Projet "Axel - Accélérateur Artisanal"	37'860
	Projet "EcoProx"	36'125
	Projet "Locali"	30'000
	Association des métiers d'Art	30'000
	Association IDDEA	20'000
	Génie.ch	20'000
	BioAlps Networking Day 2023	20'000
	Semaine mondiale de l'entrepreneuriat	15'000
	Luxury innovation award ceremony	10'000
	Prix de l'économie	10'000
	Forum économique numérique	8'000
	Autres soutiens économiques	6'500
dee	Soutien à des organismes actifs dans l'économie genevoise	217'000
	Sustainable Finance	50'000
	Fondation du Grand Prix de l'horlogerie	50'000
	Geneva Digital Market	40'000
	Geneva internet platform	30'000
	Prix du commerce	25'000
	Salon EPHJ	15'000
	Open des décideurs	7'000
	M01 Transports et mobilité	
dsm	Transports collectifs - subventions diverses	52'000
	Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Obligatoire (FAPEO)	30'000
	Suisse Mobile	22'000

* La subvention versée en 2023 à l'IEPA Satigny s'élève à 113 950 francs. La valeur nulle s'explique par le versement de la subvention à l'avance qui a ensuite fait l'objet d'un ajustement.

Subventions non-monétaires

Les mises à disposition gratuites ne sont plus comptabilisées avec les subventions monétaires comme c'était le cas précédemment en NMC. Elles figurent maintenant dans le coût complet des programmes. Les charges monétaires relatives à ces coûts figurent dans les programmes B02, B04, B05 ou M02, avant d'être réparties sur les autres programmes (lignes intitulées "coûts répartis"). Ainsi, les données figurant dans ce tableau sont présentées uniquement à titre informatif et ne font pas l'objet d'un vote par le parlement.

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2023 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023
TOTAL PROGRAMMES					123'019'300
A02 Conseil d'Etat					255'864
cha	Compagnie de 1602 - locaux	af			162'444
cha	Fondation Zoubov in memoriam - locaux	af			93'420
A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique					337'435
df	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) - informatique	ind	L 12572 2023		252'199
df	Médecins sans Frontières - terrains	af			52'932
df	Geneva Cities HUB - locaux et terrains	af			32'304
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					736'896
dcs	Association Argos - locaux et terrains	ind	L 12817 2024		242'300
dcs	Caritas Genève - locaux et terrains	af	L 12842 2024		95'544
dcs	Centre social protestant de Genève (CSP) - locaux et terrains	af	L 12842 2024		34'500
dcs	Association Carrefour-rue - locaux et terrains	af			173'964
dcs	Communauté d'Emmaüs - terrains	af			106'680
dcs	Collectif d'association pour l'urgence sociale (CausE) - locaux et terrains	af			51'720
dcs	Hébergement d'urgence - FASS - terrains	af			23'532
dcs	Association Femmes à bord - locaux et terrains	af			4'956
dcs	Pavillon Cayla - terrains	af			3'700
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées					288'624
dcs	EMS - Résidence Mandement - locaux et terrains	ns			121'884
dcs	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex - terrains	ns			116'340
dcs	EMS - Résidence Les Arénières - terrains	ns			50'400
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées					1'199'600
dcs	EPH Aigues Vertes - terrains	ind	L 13136 2025		355'400
dcs	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - terrains	ind	L 13136 2025		294'000
dcs	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - informatique	ind	L 13136 2025		165'000
dcs	EPH Fondation SGIPA adultes - locaux et terrains	ind	L 13136 2025		169'400
dcs	EPH Clair-Bois adultes - terrains	ind	L 13136 2025		123'100
dcs	EPH Foyer Handicap - terrains	ind	L 13136 2025		52'500
dcs	Association Cérébral Genève - terrains	af	L 13136 2025		40'200
C04 Soutien à la famille et à l'intégration					2'364
dcs	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) - terrains	af			2'364
C05 Actions en matière d'asile et de migration					2'264'754
dcs	Hospice général - locaux et terrains	ind	L 13230 2026		2'156'674
dcs	Croix-Rouge genevoise (CRG) - locaux et terrains	af	L 12820 2024		96'800
dcs	AGORA - locaux et terrains	af			11'280
D01 Culture					922'962
dcs	Orchestre de la Suisse Romande - locaux et terrains	af	L 12985 2024		149'148
dcs	Maison Rousseau et de la littérature - terrains	af	L 12886 2024		43'548
dcs	Lieux culturels - locaux et terrains	af			398'004
dcs	Ressources Urbaines -locaux et terrains	af			200'166
dcs	Fondation d'art dramatique - locaux et terrains	af			53'076
dcs	Théâtre des Marionnettes - locaux et terrains	af			40'968
dcs	Association Porteus - locaux et terrains	af			19'092
dcs	MadMoiselle MCH - locaux et terrains	af			18'960
D02 Sport et loisirs					1'481'976
dcs	Association Genève-Plage - locaux et terrains	af	L 13340 2024		867'888
dcs	Fondation du Stade de Genève - terrains	af	L 13201 2025		606'516
dcs	Société spéléologique genevoise	af			7'572
E04 Agriculture et nature					2'248'530
dt	Opage, promotion agricole - locaux et terrains	ind	L 12765 2024		71'832
dt	Opage, promotion agricole - informatique	ind	L 12765 2024		46'220
dt	Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève (Ma-Terre) - locaux et terrains	af	L 12765 2024		44'916
dt	Fondation Neptune - locaux et terrains	af			18'036
dt	Fondation Neptune - prestations ateliers et garages	af			9'600
dt	Fondation Neptune - prestations camion et heures	af			2'250
dt	Fondation Neptune - prestations de l'OPE	af			2'200
dt	Cercle des agriculteurs - locaux et terrains	ns			2'053'476
F02 Enseignement secondaire II et formation continue					9'516
dip	École hôtelière de Genève - terrains	ind	L 13045 2025		9'516
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					77'736
dip	Fondation Ensemble - secteur mineurs - locaux et terrains	ind	L 13136 2025		77'736

SUBVENTIONS NON MONETAIRES ACCORDEES EN 2023 PAR PROGRAMME ET PAR CATEGORIE

(Les entités qui ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat ne figurent pas dans ce tableau)

dept	LIBELLÉ	LIAF	Loi LIAF	Echéance	Comptes 2023
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					1'369'368
dip	Fondation officielle de la jeunesse - éducation spécialisée - locaux et terrains	ind	L 13126	2025	1'063'800
dip	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ) - locaux et terrains	ind	L 13126	2025	113'328
dip	Colonies de vacances - Centre protestant de vacances - locaux et terrains	af	L 13069	2024	48'060
dip	Colonies de vacances - Caritas-Jeunesse - locaux et terrains	af	L 13069	2024	48'060
dip	Colonies de vacances - Ma Jeunesse Suisse romande (MJSR) - locaux et terrains	af	L 13069	2024	48'060
dip	Colonies de vacances - Vacances Nouvelles - locaux et terrains	af	L 13069	2024	48'060
F05 Hautes écoles					72'843'146
dip	Université de Genève - locaux et terrains	ind	L 12608	2023	62'712'326
dip	Université de Genève - prestations de l'OPE	ind	L 12608	2023	780'000
dip	HES-SO Genève - locaux et terrains	ind	L 12867	2024	9'266'592
dip	Institut de hautes études internationales et du développement - terrains	ind	L 12829	2024	84'228
F06 Prestations transversales liées à la formation					2'072'993
dip	Institut Jaques-Dalcroze - locaux et terrains	ind	L 13219	2026	1'080'948
dip	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre - locaux et terrains	ind	L 13219	2026	608'376
dip	Conservatoire de musique de Genève - terrains	ind	L 13219	2026	221'340
dip	Ecoles accréditées - Fondation eMa - École des musiques actuelles - terrains	ind	L 13219	2026	67'296
dip	Association Ecole & Quartier Versoix - locaux	af			36'655
dip	Fondation Culture & Rencontre - locaux	af			31'645
dip	Association Communes-école - locaux	af			26'733
G01 Logement et planification foncière					639'486
dt	Cité Universitaire - terrains	ind	L 12596	2023	477'636
dt	Fondation FRUI - terrains	ns			161'850
H01 Sécurité publique					51'252
din	Association Rhizome - locaux et terrains	af			24'984
din	Musique Police de Genève	af			26'268
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement					2'202'757
din	Fondation des ateliers feux verts - Mise à disposition de personnel	af			1'989'565
din	Fondation des ateliers feux verts - locaux et terrains	af	PL 13034	2026	213'192
H04 Sécurité civile et armée					189'252
din	Musée militaire genevois - locaux et terrains	af			33'348
din	Société militaire des carabiniers genevois - locaux	af			7'896
din	Société d'artillerie de Genève - locaux	af			3'048
din	Landwehr - locaux et terrains	ns			144'960
K01 Réseau de soins					32'999'309
dsm	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - locaux et terrains	ind	L 12722	2023	32'649'161
dsm	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) - locaux et terrains	ind	L 12992	2023	350'148
M01 Transport et mobilité					825'480
dsm	Transports Publics Genevois (TPG) - terrains	ind	L 12546	2024	439'344
dsm	Compagnie générale de navigation CGN - locaux	af	L 12230	2024	122'388
dsm	Fondation des parkings - terrains	ns			233'052
dsm	Peclot 13 - locaux et terrains	ns			30'696

Les montants calculés peuvent diverger de ceux figurant dans les projets de loi et les contrats de prestations, les montants ayant été parfois recalculés après la publication du projet de loi.

Répartition des tâches canton-communes

Répartition des tâches canton - communes

Le 24 septembre 2015, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT – A 2 04) est votée par le Grand Conseil. Cette loi stipule que la répartition des tâches doit être régie selon les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, conformément à l'art. 133 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-GE – A 2 00). Elle prévoit aussi que les tâches transférées sont accompagnées des financements liés, afin d'assurer la neutralité financière de l'opération. Ce transfert financier est assuré par deux mécanismes, à savoir le fonds de régulation et la bascule fiscale.

Sur la base des principes de la loi-cadre, un premier train de répartition des tâches a été adopté par le Grand Conseil le 18 mars 2016 (L11761). Il concerne les politiques publiques liées au parascolaire, à l'action sociale, aux personnes âgées ainsi qu'à la mobilité, soit :

- Le GIAP (programme F04), pour lequel le canton versait jusqu'ici une subvention à hauteur de 10% du budget du groupement, qui devient une compétence exclusivement communale.
- La cotisation minimale en cas de remise du paiement des cotisations au sens de l'article 11, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, du 20 décembre 1946 (programme C01), jusqu'ici refacturée à 50% aux communes, qui devient une tâche exclusivement cantonale.
- Les locaux de l'Hospice général (programme C01), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale.
- Les locaux de l'imad et des IEPA (programme K01) ainsi que des foyers de jour (programme C02), qui étaient jusqu'ici en partie assumés par les communes, qui deviennent une tâche exclusivement cantonale.

Le deuxième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 (L 11872), il concerne :

- Les subventions aux acteurs culturels (programme D01) qui font l'objet d'une répartition nouvelle entre l'État, la Ville de Genève, Carouge, Cologny et le fond intercommunal.

Le troisième train de loi a été voté par le Grand Conseil le 31 août 2017 (L12058), il concerne :

- La répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport qui fixe les compétences exclusives du canton et des communes en la matière, ainsi que les compétences conjointes. Contrairement aux 2 premiers trains, il ne désigne pas de ligne de subvention à se répartir.

Au total, depuis 2017, le canton a transféré pour 17.5 millions de francs de subventions aux communes (ainsi que 20'000 francs de dépenses générales), alors que celles-ci ont transféré pour 14.6 millions de francs de subventions au canton, pour un montant net de 2.9 millions de francs par an. Aux comptes 2023, par rapport au budget 2023, les subventions transférées aux communes n'ont pas évolué.

La mise en œuvre de la LRT est budgétairement neutre pour l'État et pour les communes puisque, dans l'attente de la bascule fiscale, le financement de ces dépenses est aussi transféré.

Financement des répartitions des tâches

Principes

La loi-cadre vise à permettre le transfert d'une compétence d'une collectivité à une autre, en assurant la neutralité financière de l'opération. Les tâches transférées s'accompagnent donc du transfert des ressources financières liées à leur accomplissement. Lorsque le processus aura été achevé, on procèdera à une balance des financements transférés entre chaque commune et le canton en vue d'une bascule fiscale, qui pérennisera le transfert de ressources. Dans la phase transitoire (3-4 ans en principe), les ressources sont transférées via un "fonds de régulation". Le fonds de régulation et la bascule fiscale doivent assurer la neutralité financière pour le contribuable et pour les collectivités publiques.

Fonds de régulation

Ce « fonds de régulation » n'est pas un fonds au sens de la LGAF ou du manuel comptable de l'État. Il s'agit en réalité d'une ligne budgétaire en charge ou en revenu selon les cas de figure suivants :

- Si le canton assumait en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 à une ou des communes, il a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 362260 « Compensation des charges communales par le canton » du programme concerné les montants nécessaires pour les verser à la ou les communes qui l'assument selon la nouvelle répartition. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par la ou les communes.
- Si une ou des communes assumaient en 2016 une tâche transférée en 2017 ou en 2018 au canton, ce dernier a inscrit au B2017 et au B2018 sur la rubrique 462260 « Compensation des charges cantonales par les communes » du programme concerné par les montants à recevoir de la ou des communes pour financer ces nouvelles subventions. Dès lors, la subvention est versée à l'entité par le canton.
- Si un programme est concerné par des transferts dans les deux sens, seul un montant net est inscrit, dans la rubrique 362260 ou dans la rubrique 462260.

Toutes les subventions reprises par l'État figurent dans la rubrique subvention des programmes concernés, ainsi que dans le tableau détaillé des subventions figurant dans les annexes aux comptes 2023.

Répartition des tâches canton - communes :
1er, 2ème et 3ème trains de mesures pour le C2023
Détail par programme et par ligne

Départ.		Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
	Dépenses générales du programme A02 Conseil d'Etat		
cha	Dépenses générales relatives aux promotions citoyennes	20'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	20'000	-
	Subventions du programme A04 Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique		
df	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH), Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG) et Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aides aux pays en voie de développement	230'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	230'000	-
	Subventions du programme C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale		
dcs	Hospice Général - Action sociale		3'067'500
dcs	Remise de cotisations AVS		1'140'000
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462260	-	4'207'500
	Subventions du programme C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées		
dcs	Foyers de jour		495'450
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462260	-	495'450
	Subventions du programme D01 Culture		
dcs	Fondation romande pour le cinéma (Cinéforom)		2'500'000
dcs	Fondation pour l'écrit (Salon du livre)		155'000
dcs	Maison Rousseau et de la littérature (MRL)		81'500
dcs	Société Jean-Jacques Rousseau (SJJR)		50'000
dcs	Concours de Genève		380'000
dcs	Fédération mondiale des concours internationaux de musique		15'000
dcs	Rencontres internationales de Genève (RIG)		22'700
dcs	Association pour le patrimoine industriel (API)		50'000
dcs	Accès à la culture (tarifs jeunes)		490'000
dcs	Soutien à la diffusion et au rayonnement		222'750
dcs	Soutien au livre et à l'écrit		809'700
dcs	Fondation Martin Bodmer		250'000
dcs	Association pour la danse contemporaine (ADC)	400'000	
dcs	Fondation d'art dramatique (FAD)	2'450'000	
dcs	Fondation Saint-Gervais	192'500	
dcs	Théâtre du Grütli	199'250	
dcs	Théâtre Am Stram Gram	992'000	
dcs	Théâtre des Marionnettes de Genève	660'000	
dcs	Théâtre du Loup	350'000	
dcs	Cinéma du Grütli	420'000	
dcs	Fonction : Cinéma	150'000	
dcs	Festival Tous Ecrans	185'000	
dcs	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	310'000	
dcs	Ateliers d'ethnomusicologie	129'350	
dcs	Contrechamps	450'000	
dcs	Orchestre de chambre de Genève (L'OCG)	760'000	
dcs	La Bâtie - Festival de Genève	500'000	
dcs	Théâtre Spirale, Gli Angeli, Bourses musique, Festival Archipel, Cave12, Association de soutien à la musique vivante (ASMV), Théâtre de l'Usine, Bureau culturel, Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aide aux compagnies indépendantes	595'000	
dcs	Festival Antigél, FanfareduLoup Orchestra, Eklekto, Swiss Chamber Concerts regroupés sur ligne Soutien à la création indépendante	1'045'000	
dcs	Association Cinéma des Trois Mondes (Festival Filmar en America Latina), Cinématou, Lanterne Magique regroupés sur la ligne Soutien à la diffusion	100'000	
dcs	Théâtre de Carouge	2'600'000	
	Total des transferts entre canton et communes	12'488'100	5'026'650
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	7'461'450	-
	Subvention du programme D02 Sport et loisirs		
dcs	Soutien à la relève sportive et élite individuelle		808'000
dcs	Genève Futur Hockey		500'000
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 462260	-	1'308'000
	Subventions du programme F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		
dip	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'503	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	4'677'503	-
	Subventions du programme F06 Prestations transversales liées à la formation		
dip	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) inscrit sur la ligne Contribution à la promotion de la paix	65'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362260	65'000	-
	Subventions du programme K01 Réseau de soins		
dsm	IMAD		3'517'365
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462260	-	3'517'365
	Total des transferts de dépenses générales et de subventions entre canton et communes	17'480'603	14'554'965
	Transferts nets en faveur des communes inscrits au C2023	2'925'638	

Répartition des tâches canton - communes :

1er, 2ème et 3ème trains de mesures pour le C2023

Décompte par commune

Un montant négatif signifie que la commune transfère plus de tâche à l'Etat qu'elle n'en reçoit.

Communes	C 2023
Aire-la-Ville	-9'233
Anières	-852
Avully	-12'184
Avusy	-5'473
Bardonnex	-7'251
Bellevue	14'002
Bernex	-81'210
Carouge	2'559'915
Cartigny	-15'996
Céligny	-943
Chancy	-6'939
Chêne-Bougeries	-87'105
Chêne-Bourg	-38'693
Choulex	2'976
Collex-Bossy	7'039
Collonge-Bellerive	22'165
Cologny	-258'851
Confignon	-32'023
Corsier	3'910
Dardagny	-9'548
Ville de Genève	2'605'197
Genthod	2'481
Grand-Saconnex	-26'134
Gy	1'109
Hermance	4'999
Jussy	5'950
Laconnex	-11'885
Lancy	-143'288
Meinier	8'955
Meyrin	-163'300
Onex	-143'460
Perly-Certoux	-4'474
Plan-les-Ouates	-13'171
Pregny-Chambésy	-8'827
Presinge	-2'113
Puplinge	5'967
Russin	-2'964
Satigny	-4'122
Soral	-13'837
Thônex	-92'302
Troinex	7'873
Vandœuvres	-5'330
Vernier	-512'072
Versoix	-2'186
Veyrier	-63'136
Fonds intercommunal	-548'000
Total communes	2'925'636

A5

Crédits

supplémentaires

Crédits supplémentaires 2023

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2023, les crédits supplémentaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil. On entend par crédit supplémentaire les dépassements observés entre les comptes 2023 et le budget voté 2023.

Le budget voté 2023 a été établi par programme et par nature à deux positions, à l'exception des subventions accordées qui font l'objet d'une présentation détaillée par libellé.

Les charges supplémentaires (dépassements) entre les comptes et le budget 2023 sont présentées dans trois tableaux en distinguant :

- les charges supplémentaires qui ont fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances (Tableau I). Ces crédits supplémentaires ont été partiellement ou intégralement utilisés ;
- les charges supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3 de la LGAF ainsi que les charges supplémentaires inférieures aux seuils conformément à l'article 21 alinéa 3 et alinéa 4 du RPFGB, de la compétence du Conseil d'Etat ou du département concerné, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances (Tableau II)¹ ;
- les charges supplémentaires qui auraient dû faire l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire à la commission des finances, mais qui n'ont pas été soumises ou qui n'ont pas été approuvées (Tableau III).

Une nature comptable MCH2 peut comprendre des charges pour lesquelles l'autorisation de dépasser le budget voté relève soit de la compétence du Conseil d'Etat, soit de celle de la commission des finances. Les tableaux I à III présentent les crédits supplémentaires sous l'angle de l'autorité compétente pour les autoriser. Par conséquent, les montants aux comptes et au budget des deux tableaux peuvent différer des montants totaux publiés dans le tome 2².

Les charges supplémentaires présentées peuvent être entièrement ou partiellement couvertes, soit par des revenus supplémentaires liés, soit par des non-dépensés sur d'autres charges liées.

Les tableaux I, II et III présentent la liste exhaustive de ces charges supplémentaires. L'approbation du Grand Conseil porte sur leur autorisation.

Tableau I : Crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances

Ce tableau comporte uniquement les rubriques comptables qui présentent des charges supplémentaires par rapport au budget, soit un montant total de 319.2 millions intégralement ou partiellement couvertes par un ou des crédits supplémentaires autorisés par la commission des finances pour un montant de 347 millions.

¹ Il s'agit des charges supplémentaires concernant les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie. Les crédits supplémentaires y relatifs relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 34 de la LGAF, soit inférieurs à 200 000 francs ou entre 200 000 francs et 1 000 000 francs et n'excédant pas 0.5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, non soumis à la commission des finances, sont intégrés dans ce tableau.

² Par exemple, les charges de personnel intègrent des charges effectives dont le dépassement est de la compétence du Grand Conseil et des écritures de provisions dont le dépassement est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les crédits supplémentaires acceptés sur des lignes budgétaires qui ne présentent finalement pas de charges supplémentaires ne sont pas présentés (au total, la commission des finances a accordé des crédits supplémentaires pour un montant total de 356.7 millions).

Les principaux crédits supplémentaires (partiellement ou intégralement utilisés) octroyés par la commission des finances sont les suivants :

Rubrique 30 Charges de personnel

- Le programme C06 "Protection des personnes adultes sous curatelle" présente une charge supplémentaire de 0.6 million intégralement couverte par un crédit supplémentaire de 0.9 million visant à renforcer les effectifs du SPAd pour permettre au service de faire face à l'augmentation importante du nombre de mandats de curatelle confiés par le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE).
- Le programme F01 "Enseignement obligatoire et orientation" présente une charge supplémentaire de 0.4 million intégralement couverte par deux demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 7.1 millions.

Ce dépassement concerne les dispositifs mis en place dans les écoles primaires et les cycles d'orientation pour l'accueil des élèves migrants.

Le dépassement est toutefois moins important que prévu en raison de dépenses inférieures aux prévisions (-2.4 millions) pour le domaine de la migration et des frais de formation également inférieurs au budget (projets en lien avec l'évolution du cycle d'orientation qui ne se sont pas déployés en 2023 comme ils avaient été envisagés suite au refus de CO22.)

- Le programme K03 " Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention" présente une charge supplémentaire de 1.3 million intégralement couverte par un crédit supplémentaire de 2.1 millions visant à prolonger jusqu'à la fin de l'année 2023 les contrats des collaborateurs auxiliaires en vue de maintenir un dispositif COVID-19 à la direction générale de la santé, de garantir le suivi de la vaccination ainsi que le contrôle de gestion et des activités administratives y relatives.

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

- Le programme B04 "Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique" présente une charge supplémentaire de 8.3 millions partiellement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire (dans le cadre des reports budgétaires) pour un montant total de 4 millions.

Cette charge supplémentaire est relative aux coûts de l'énergie pour 1.6 million, essentiellement l'électricité et ses coûts de transport, le gaz, le mazout et le chauffage à distance de nouveaux bâtiments raccordés. A cela se rajoutent d'autres frais liés aux bâtiments globalement plus importants, majoritairement pour l'entretien des immeubles.

Le solde du dépassement concerne notamment les coûts de dépollution du site des Vernets qui se sont élevés au réel à 7.6 millions de francs pour un budget prévu à 1.5 million. Cependant, au réel comme au budget, l'impact de ces dépenses est neutralisé par la comptabilisation, pour un montant égal, de l'utilisation de la provision constituée les années précédentes et réputée à ce jour comme suffisante pour couvrir la totalité de la dépollution.

- Le programme H01 "Sécurité publique" présente une charge supplémentaire de 158.5 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 158.5 millions.

Cette charge supplémentaire s'explique d'une part, par la nécessité de recapitaliser la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) conformément à la teneur de la loi 13212. L'impact global de ces mesures se monte à 194 millions pour l'Etat, dont 158 millions concernant le programme H01.

- Le programme H02 "Sécurité publique" présente une charge supplémentaire de 32.2 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 37.3 millions.

Cette charge supplémentaire s'explique notamment par la nécessité de recapitaliser la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) conformément à la teneur de la loi 13212. L'impact global de ces mesures se monte à 194 millions pour l'Etat, dont 36.1 millions concernant le programme H02.

- Le programme J01 "Pouvoir judiciaire" présente une charge supplémentaire de 3.4 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 3.5 millions.

Cette charge supplémentaire concerne l'augmentation des dépenses directement liées à l'instruction des procédures judiciaires (expertises, curatelles, indemnités en application des art. 429 CPP ss et assistance judiciaire en particulier).

- Le programme L01 "Réinsertion des demandeurs d'emploi" présente une charge supplémentaire de 4.3 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 5 millions.

Cette charge supplémentaire concerne le financement du fonds PCM (prestations en cas de maladie pour les chômeurs) pour permettre à ce dernier de présenter un solde équilibré au 31 décembre 2023.

Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions)

- Le programme C02 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées" présente une charge supplémentaire de 3.9 millions partiellement couverte par un transfert de crédit pour un montant de 0.4 million du programme K01 "Réseau de soins" vers le programme C02 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées" dans le cadre de la nouvelle législature, suite à la nouvelle répartition des départements.

La charge supplémentaire de 3.9 millions s'explique notamment par le fait que la participation des communes aux coûts des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, prévue par le projet de loi 12782, était inscrite au budget 2023. En l'absence d'une base légale, cette participation ne s'est finalement pas concrétisée et a engendré une charge supplémentaire de 3.5 millions au niveau de ce programme.

- Le programme H03 "Population, droit de cité et migration" présente une charge supplémentaire de 1.6 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 1.7 million.

Cette charge supplémentaire s'explique notamment par la hausse des documents d'identité délivrés en 2023 (+11 700 documents, soit +12.5%) qui a eu pour conséquence une hausse de la part des émoluments à restituer à la Confédération de + 1.2 million. Cette augmentation se reflète également dans les revenus (nature 42). Par ailleurs, les frais d'utilisation du logiciel Symbic se sont avérés plus élevés que prévu (+0.1 million) et 0.3 million sont liés à l'augmentation du nombre de nuitées en détention administrative et aux renvois effectués de requérants d'asile déboutés dont le nombre est toutefois stable par rapport à 2022.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

Programme A04 "Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique"

- La ligne "Aide aux pays en voie de développement (LRT)" présente une charge supplémentaire de 8 millions intégralement couverte par trois demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 8 millions.

- une contribution d'urgence de 4.5 millions en faveur du CICR, du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) et de Médecins sans Frontières-Suisse (MSF-CH), afin d'assurer la poursuite de leur action humanitaire en faveur des populations civiles, touchées par le conflit dans la région du Proche-Orient, ainsi qu'une contribution de 0.5 million accordée au Centre pour le dialogue humanitaire (HD), pour ses activités dans les domaines de la médiation et du dialogue en faveur du développement de la paix dans la région du Proche-Orient.
 - une contribution humanitaire d'urgence de 2 millions en faveur du CICR et de l'Entraide protestante suisse (EPER) pour venir en aide aux réfugiés du Haut-Karabagh en Arménie;
 - une aide d'urgence de 1 million en faveur du fond d'urgence de Médecins sans frontières (MSF) suite au séisme en Turquie et en Syrie en février 2023.
- La ligne "Comité International Croix-Rouge" présente une charge supplémentaire de 39.7 millions intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant équivalent.

Ce crédit supplémentaire a été voté en faveur de Comité International de la Croix-Rouge (CICR) afin de soutenir ses activités au siège à Genève, où les coûts sont particulièrement élevés et pour lesquels les autres pays donateurs sont moins enclins à contribuer. La contribution du canton a permis d'accompagner le CICR dans son recentrage stratégique, en soutenant en particulier les frais liés à deux fonctions à la base de la mission du CICR, soit les services dédiés au développement et à la protection du respect du droit international humanitaire et le soutien aux activités de protection des détenus et des populations civiles. Par ailleurs, le canton a été consulté dans le cadre de la préparation de la nouvelle stratégie du CICR.

Programme C02 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées"

- La ligne "Prestations complémentaires cantonales - AVS" présente une charge supplémentaire de 1 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 1.6 million.

Ce crédit supplémentaire vise à couvrir l'augmentation des prestations complémentaires cantonale AVS (PCC AVS) par rapport aux estimations budgétaires. En effet, le nombre de dossiers et le coût moyen par dossier des personnes prises en charge s'avèrent supérieurs au budget de respectivement 0.8% et 1.5%. Cette hausse non prévue s'explique principalement par l'indexation des prestations pour faire face au contexte inflationniste, ainsi que par une dégradation de la situation socio-économique de cette catégorie de la population, la proportion de personnes en âge AVS au bénéfice des prestations complémentaires ayant augmentée.

Programme C04 "Soutien à la famille et à l'intégration"

- La ligne "Allocations familiales pour personnes non actives" présente une charge supplémentaire de 1.8 million partiellement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 1.6 million.

Ce crédit supplémentaire vise à couvrir l'augmentation des allocations versées par la caisse (CAFNA) par rapport aux estimations budgétaires, principalement du fait de l'indexation (+3.7%) des montants des allocations familiales dès le 1er janvier 2023.

Programme F03 "Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques"

- La ligne "Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée" présente une charge supplémentaire de 1.9 million intégralement couverte par deux demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 3.2 millions.

Ce dépassement permet de financer les prestations d'éducation précoce spécialisée (EPS) et de soutien pédagogique en classe ordinaire (SPES) en augmentation par rapport au budget, de SPES intensif pour la prise en charge de 11 enfants porteurs de trisomie 21, ainsi que les prises en charge renforcées dans plusieurs institutions de pédagogie spécialisée. Ces dépenses sont toutefois en voie de stabilisation et s'avèrent inférieures à l'autorisation de dépenses supplémentaire accordée.

Programme F04 "Enfance, jeunesse et soutien à la parentalités"

- La ligne "Mesures éducatives et de placements" présente une charge supplémentaire de 4.2 millions partiellement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant de 4 millions.

Pour rappel, cette ligne de subvention couvre les dépenses liées aux mineurs suivis soit sur demande des tribunaux, soit avec l'accord des parents. Les principales dépenses concernent les placements hors canton, la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), les renforts éducatifs pour des placements complexes et différentes mesures ambulatoires de soutien.

Ce dépassement est dû au financement des besoins réels d'accueil et de prise en charge des MNA dans le cadre du dispositif genevois, des hospitalisations sociales, ainsi que des renforts éducatifs au sein des institutions genevoises d'éducation spécialisée (IGE) du fait de taux d'occupation importants dans les foyers et de mineurs placés ayant régulièrement des besoins multiples (social, éducatif, médical, psychologique, etc.) et pour lesquels l'encadrement habituel dans les IGE s'avère parfois insuffisant.

Programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées"

- La ligne "Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - sous-couverture MIG" présente une charge supplémentaire de 23.1 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total de 30.5 millions.

Ce dépassement se rapporte d'une part et principalement, aux surcoûts de charges de personnel résultant de l'absentéisme, de l'impact conjoncturel lié à l'inflation et l'effet des structures tarifaires et d'autre part, à l'allocation unique dite de vie chère 2023.

- La ligne "Prestations stationnaires hospitalières" présente une charge supplémentaire de 19.3 millions intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant net total de 22.3 millions.

En vertu de l'article 49a LAMal, le canton a l'obligation de cofinancer les frais d'hospitalisation des patients genevois. La crise COVID étant terminée, les hospitalisations ont repris fortement. Plus précisément, sont principalement concernés les HUG (+7.2 millions) ainsi que trois nouvelles cliniques qui ne figuraient pas dans la planification prise en compte lors de l'élaboration du budget 2023 (Hauts d'Anières, Maison Neuve et La Plaine), ce qui a engendré un supplément de 7.4 millions. Pour le solde, il s'agit des activités stationnaires extra-cantoniales, du financement des séjours de frontaliers affiliés à la LAMal, des personnes à l'assurance invalidité ainsi que de la participation cantonale à l'Institution commune LAMal.

Programme K03 "Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention"

- La ligne de subvention "Première Ligne" présente une charge supplémentaire de 1.2 million intégralement couverte par des demandes en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant total équivalent.

Cette charge supplémentaire est la conséquence de la mise en place d'un accueil permanent et d'une infrastructure de nuit pour accueillir les consommateurs du crack dans les locaux de Quai 9.

Programme L01 "Réinsertion des demandeurs d'emploi"

- La ligne "Participation Cantonale LACI" présente une charge supplémentaire de 1.5 million intégralement couverte par une demande en autorisation de crédit supplémentaire pour un montant équivalent.

Cette charge supplémentaire résulte du calcul de la Confédération pour la participation financière des cantons aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail selon article 92, alinéa 7bis LACI.

Plusieurs demandes en autorisation de crédit supplémentaire acceptées par la commission des finances n'apparaissent pas dans le tableau I vu l'absence au final de charges supplémentaires entre les comptes et le budget.

Tableau II : Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat

Les charges supplémentaires concernant les éléments énumérés à l'article 33 alinéa 3 de la LGAF ainsi que les charges supplémentaires inférieures aux seuils conformément à l'article 21 alinéa 3 et alinéa 4 du RPFGB, de la compétence du Conseil d'Etat ou du département concerné, sous réserve de celles ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances, se montent à 1'590.2 millions (Tableau II) dont 1'398 millions liés à l'amortissement de la réserve budgétaire relative à la recapitalisation de la CPEG.

Les principales charges supplémentaires entre les comptes et le budget de la compétence du Conseil d'Etat, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont constituées par :

Rubrique 30 Charges de personnel

(Provisions/dépréciations)

- Le programme A02 "Conseil d'Etat" et A06 "Cour des comptes" présentent respectivement des charges supplémentaires de 20.6 millions et de 4 millions.

Elles relèvent notamment de dotations pour la caisse de retraite des anciens Conseillers d'Etat et des magistrats de la Cour des comptes supérieures au budget en raison de la modification des hypothèses de calculs et de la méthode de comptabilisation de cette caisse fermée.

- prise en charge intégrale à fin 2023 du coût des rentes futures

- passage d'un taux technique de 1% à 0% (caisse sans fortune).

- Le programme H01 "Sécurité publique" présente une charge supplémentaire de 5.3 millions.

Elle relève principalement d'une utilisation de provisions moindre en raison d'une dépense inférieure vis-à-vis du budget des rentes du pont-police.

- Le programme J01 "Pouvoir judiciaire " présente une charge supplémentaire de 2.3 millions.

Elle résulte d'une utilisation de provisions moindre en raison d'une dépense inférieure vis-à-vis du budget des rentes des magistrats du PJ liées aux mesures transitoires.

Rubrique 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations et pertes effectives)

- Le programme C04 "Soutien à la famille et à l'intégration " présente une charge supplémentaire de 0.9 million.

Elle s'explique par un ajustement des provisions destinées à couvrir le risque de défaut de remboursement des créances résultant des prestations complémentaires familiales indûment versées. En effet, les provisions et dépréciations d'actifs sont évaluées selon les risques identifiés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. Dès lors, elles peuvent présenter des écarts par rapport aux estimations budgétaires.

- Le programme E01 "Protection de l'environnement" présente une charge supplémentaire de 1.4 million.

Elle est principalement due à la variation de la provision pour l'assainissement des sites contaminés qui fait état d'une utilisation de celle-ci inférieure par rapport au montant budgété (les travaux réalisés en 2023 ont été moins importants que prévus).

- Le programme G01 "Logement et planification foncière" présente une charge supplémentaire de 0.7 million.

Ce dépassement concerne la dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière principalement due à des rétroactifs de surtaxes importants.

- Le programme I01 "Impôts, taxes et droits" présente une charge supplémentaire de 88.5 millions.

Ce dépassement s'explique par une augmentation de la provision fiscale essentiellement due à l'apparition de nouveaux débiteurs à risque.

- Le programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT" présente une charge supplémentaire de 4 millions.

Ce dépassement s'explique par une dotation supplémentaire non-budgétée de 4 millions à la provision existante de 41 millions, couvrant le risque d'actionnement, par la CPEG, de la garantie de l'Etat dans le cadre d'une liquidation partielle dans le contexte du recours de l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) et du Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ) contre la loi 12228, à savoir dans le cas où la CPEG mettrait aux poursuites ces deux entités du fait qu'elles n'aient pas les moyens de payer les montants de recapitalisation. Ce montant supplémentaire s'explique par l'acquisition d'une année supplémentaire d'assurance ainsi que par l'incidence des mécanismes salariaux, augmentant les capitaux de prévoyance de la CPEG.

- Le programme L02 "Régulation du marché du travail et du commerce" présente une charge supplémentaire de 0.5 million.

Elle s'explique par un ajustement des provisions destinées à couvrir le risque de défaut de paiement des créances de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Les provisions sont évaluées selon les risques identifiés dans le cadre de la clôture annuelle des comptes. De ce fait, elles peuvent présenter des écarts par rapport aux estimations budgétaires.

Rubrique 33 Amortissements du patrimoine administratif

Tous programmes confondus, la rubrique 33 (amortissements du patrimoine administratif) présente un montant aux comptes (368 millions) supérieur de 7.2 millions par rapport au montant figurant au budget (360.8 millions).

Seuls les programmes qui ont dépassé leur budget sont listés dans le tableau II. Leurs charges supplémentaires s'élèvent globalement à 10.3 millions.

Rubrique 34 Charges financières (Provisions/dépréciations et pertes effectives)

- Le programme D01 "Culture" présente une charge supplémentaire de 3.1 millions.

Elle s'explique par une réévaluation à la baisse de la valeur au bilan des œuvres d'art du Fonds cantonal d'art contemporain, sur la base d'un inventaire.

- Le programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT" présente une charge supplémentaire de 1.3 million.

Les variations de valeur du patrimoine et des participations non cotées comptabilisées dans le compte de fonctionnement sont difficilement prévisibles. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice. En 2023, le dépassement est principalement le fait de pertes de change sur monnaies étrangères.

Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (Provisions/dépréciations, amortissements, pertes effectives et reclassement entre natures de charge)

- Le programme H04 "Sécurité civile et armée " présente une charge supplémentaire de 2.4 millions.

Elle est principalement due à l'amortissement exceptionnel de subventions d'investissement relatives à des abris de protection civil, datant d'avant 1987 et pour lesquelles l'office ne dispose plus des informations relatives aux localisations et aux bénéficiaires.

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions) (Provisions/dépréciations)

Programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale"

- La ligne "Subsides aux assurés à ressources modestes" présente une charge supplémentaire de 11.3 millions.

L'article 14 RaLAMal prévoit que 100 % des subsides estimés à fin septembre soit versé aux assureurs en 3 tranches durant l'année en cours, la dernière en septembre. Or, des subsides continuent à être accordés jusqu'à la fin de l'exercice. De plus des subsides rétroactifs sont également dus au titre des années antérieures. Il en résulte la constitution d'une provision pour couvrir ces subsides tardifs et rétroactifs. La charge supplémentaire est due à une adaptation des dotations de provisions afin de couvrir l'augmentation importante des demandes de subsides adressées au service de l'assurance-maladie sur le quatrième trimestre.

- La ligne "Couverture des créances des assureurs pour primes impayées" présente une charge supplémentaire de 6.2 millions.

L'article 64a LAMal, ainsi que les dispositions du droit cantonal y relatives, prévoient que les primes et les participations échues des genevois, ainsi que les intérêts moratoires et les frais de poursuites soient payés à 85% par le canton aux assureurs. Comme il s'écoule un certain temps entre le moment où une prime est échue et le moment où le service de l'assurance-maladie paye cette prime, la constitution d'une provision est nécessaire. La charge supplémentaire est due à une adaptation des dotations de provisions afin de couvrir les créances insolvables dues.

Programme C02 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées"

- La ligne "Prestations complémentaires fédérales - AVS" présente une charge supplémentaire de 3.9 millions et la ligne "Prestations complémentaires cantonales - AVS" présente une charge supplémentaire de 1.1 million. Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de prestations complémentaires fédérales à l'AVS en attente de traitement au 31 décembre, avec un paiement différé probable de subventions (le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande). Ces charges supplémentaires sont dues à une adaptation des provisions pour couvrir les prestations potentielles pouvant découler des demandes importantes reçues par le service des prestations complémentaires en fin d'année.

Programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées"

- La ligne "Prestations complémentaires fédérales - AI" présente une charge supplémentaire de 6 millions et la ligne "Prestations complémentaires cantonales - AI" présente une charge supplémentaire de 2.9 millions.

Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de prestations complémentaires fédérales à l'AI en attente de traitement au 31 décembre, avec un paiement différé probable de subventions (le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande). Ces charges supplémentaires sont dues à une adaptation des provisions pour couvrir les prestations potentielles pouvant découler des demandes importantes reçues par le service des prestations complémentaires en fin d'année.

Programme K01 "Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées"

- La ligne "Prestations stationnaires hospitalières" présente une charge supplémentaire de 9.5 millions.

Il s'agit de la constitution d'une provision pour litige actuellement en cours de traitement auprès de la justice.

- La ligne "Soins à domicile" présente une charge supplémentaire de 1.7 million.

Il s'agit de l'augmentation de la provision de réseau de soins en lien avec les prestations de soins à domicile effectuées durant le dernier trimestre 2023 (financement résiduel LAMal).

Rubrique 38 Charges extraordinaires (Amortissements)

- Le programme I03 "Administration de la fortune, de la dette et de la RPT" présente une charge supplémentaire de 1'398 millions.

Cette charge supplémentaire est due à l'amortissement de la réserve budgétaire relative à la recapitalisation de la CPEG. Le Conseil d'Etat a décidé de prendre en charge sur l'exercice 2023 une part supplémentaire du coût de la recapitalisation de la CPEG.

Tableau III : Dépassements non soumis ou non approuvés par la commission des finances

Les dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances totalisent 21.9 millions (Tableau III). Selon l'ordre d'apparition du tableau, les dépassements sont constitués par :

Rubrique 36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)

- La participation des communes aux coûts des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées, prévue par le projet de loi 12782, était inscrite au budget 2023. En l'absence d'une base légale, cette participation ne s'est finalement pas concrétisée. Il en résulte un dépassement de crédits de 11.3 millions au niveau du programme C01 "Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale", de 4.9 millions au niveau du programme C03 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées", de 0.8 million au niveau du programme C04 "Soutien à la famille et à l'intégration", de 0.5 million au niveau du programme G01 "Logement et planification foncière" et de 3.9 millions au niveau du programme K01 "Réseau de soins".

Rubrique 36 Charges de transfert (liste des subventions)

Programme C02 "Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées"

- La ligne "Prestations d'aide sociale - AVS" présente une charge supplémentaire de 0.2 million.

Le recours aux prestations d'aide sociale par les personnes en âge AVS de condition économique modeste qui ne remplissent pas les conditions d'accès aux prestations complémentaires a fortement progressé sur le dernier trimestre de l'année, notamment du fait du renchérissement. Ce dépassement par rapport au budget, correspondant à 0.06% des prestations accordées à cette catégorie de la population par le service des prestations complémentaires, n'a pas pu être anticipé.

Programme F02 "Enseignement secondaire II et formation continue"

- La ligne "Cours interentreprise - subvention pour la formation de base" présente une charge supplémentaire de 0.2 million.

La charge supplémentaire pour les cours interentreprise organisés par les associations professionnelles s'explique par la hausse des effectifs, par l'entrée en vigueur de nouvelles ordonnances plus exigeantes, ainsi par l'augmentation des coûts de matières premières et d'énergie. Des acomptes mensuels de subventions sont versés aux associations jusqu'à un maximum de 80% du coût estimé de chaque cours interentreprise pour chaque profession. Le solde dû est calculé a posteriori sur la base des comptes définitifs révisés. Certains de ces montants ayant été annoncés tardivement, il n'a pas été possible de déposer une demande en autorisation de crédit supplémentaire.

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Dépassements	
				Total	dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)				2'423'822	10'805'570
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	19'073'810	18'519'963	553'847	900'000
F01	Enseignement obligatoire et orientation	714'317'878	713'903'227	414'651	7'122'498
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	66'071'522	65'911'930	159'592	709'165
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	17'838'066	16'542'334	1'295'732	2'073'907
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)				207'558'363	218'186'981
B01	Etats-majors départementaux	3'222'528	3'075'713	146'815	9'156'495
B04	Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique	158'546'772	150'210'286	8'336'486	4'040'685 *
C01	Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	909'578	866'260	43'318	43'318
D01	Culture	1'313'179	1'158'599	154'581	154'581
F05	Hautes écoles	1'285	-	1'285	1'285
F06	Prestations transversales liées à la formation	7'397'602	7'316'596	81'005	81'570
H01	Sécurité publique	178'159'160	19'687'179	158'471'981	158'472'583
H02	Privation de liberté et mesures d'encadrement	57'529'310	25'334'977	32'194'333	37'291'401
H03	Population, droit de cité et migration	2'617'149	2'275'961	341'188	341'189
J01	Pouvoir judiciaire	50'174'824	46'740'775	3'434'049	3'500'000
K02	Régulation et planification sanitaire	1'138'248	1'041'895	96'353	96'354
L01	Réinsertion des demandeurs d'emploi	5'625'482	1'368'513	4'256'969	5'007'520
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				5'509'313	2'050'000
C02	Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	434'553	-3'509'181	3'943'734	400'000 *
H03	Population, droit de cité et migration	6'600'667	5'035'088	1'565'579	1'650'000
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				103'734'133	116'004'106
A04	Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique				
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	1'238'847	1'238'714	133	133
	Aide aux pays en voie de développement (LRT)	14'548'497	6'550'000	7'998'497	8'000'000
	Comité International Croix-Rouge	44'200'000	4'500'000	39'700'000	39'700'000
C01	Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale				
	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale (LRT)	89'428'228	89'390'428	37'800	37'800
	Association Argos	2'952'269	2'951'586	683	683
C02	Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées				
	EMS - Divers établissements (Vie chère)	135'393'103	135'164'327	228'776	228'776
	Autres foyers de soins, d'aide et de maintien à domicile	1'017'184	803'408	213'776	345'018
	Foyers de jour - Divers établissements (Vie chère)	6'174'946	6'172'181	2'765	2'765
	Prestations complémentaires cantonales - AVS (Hors prov.)	72'455'214	71'418'000	1'037'214	1'600'000
C03	Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées				
	EPH - Divers établissements (Vie chère)	210'711'266	210'588'148	123'118	123'118
	Prestations d'aide sociale - AI	2'572'419	2'156'290	416'129	360'000 *
C04	Soutien à la famille et à l'intégration				
	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	24'969'435	24'955'113	14'322	14'322
	Allocations familiales pour personnes non actives	44'301'618	42'480'000	1'821'618	1'620'000 *
	Aides sociales FAM	3'401'912	3'147'447	254'465	700'000
C05	Actions en matière d'asile et de migration				
	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	18'862'766	18'842'559	20'207	20'207
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - Encadrement RMNA	7'054'659	7'054'034	625	625

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Dépassements	
				Total	dont autorisés
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					
	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	17'480'569	17'472'348	8'221	8'221
	Fondation Ensemble - secteur mineurs	8'730'174	8'728'581	1'593	1'593
	Fondation SGIPA - secteur mineurs	6'328'539	6'328'386	153	153
	Astural - enseignement spécialisé	6'585'829	6'585'357	472	472
	L'ARC, une autre école	3'439'409	3'439'175	234	234
	La Voie lactée	2'215'380	2'215'171	209	209
	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	1'210'390	1'209'976	414	414
	Subsides pour les mesures de pédagogie spécialisée	34'387'293	32'485'250	1'902'043	3'182'000
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	40'704'783	40'692'768	12'015	12'015
	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	9'205'053	9'202'629	2'424	2'424
	Astural - éducation spécialisée	6'909'937	6'909'373	564	564
	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	1'893'362	1'892'769	593	593
	Mesures éducatives et de placements	36'948'141	32'711'585	4'236'556	4'000'000 *
F05 Hautes écoles					
	Université de Genève	379'938'459	379'537'782	400'677	400'677
	HES-SO Genève Indemnité cantonale	31'997'944	31'945'354	52'590	52'590
F06 Prestations transversales liées à la formation					
	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	14'330'260	14'330'134	126	126
	Conservatoire de musique de Genève	11'732'751	11'732'420	331	331
K01 Réseau de soins					
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - sous-couverture MIG	276'513'576	253'385'589	23'127'987	30'452'704
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	207'594'068	207'533'771	60'297	60'297
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	198'774'364	198'716'629	57'735	57'735
	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile - MIG et formation	93'317'085	93'275'780	41'305	41'305
	IEPA Clair Val	416'540	416'476	64	64
	Prestations stationnaires hospitalières (Hors prov.)	476'798'338	457'542'329	19'256'009	22'274'546
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					
	Première Ligne	3'673'382	2'495'990	1'177'392	1'177'392
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi					
	Participation Cantonale LACI	18'846'000	17'322'000	1'524'000	1'524'000
TOTAL I				319'225'630	347'046'657

(*) Dépassement partiellement couvert par une demande en autorisation de crédit supplémentaire approuvée par la commission des finances.

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2023	Budget 2023	Dépassements
30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)						33'535'456
A02 Conseil d'Etat		Provisions/ dépréciations		19'508'912	-1'059'037	20'567'949
A06 Cour des comptes		Provisions/ dépréciations		8'980'898	4'972'804	4'008'094
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines		Provisions/ dépréciations	oui	-8'333	-139'513	131'180
D01 Culture			oui	2'975'615	2'903'152	72'463
F01 Enseignement obligatoire et orientation		Provisions/ dépréciations	oui	126'803	-	126'803
F02 Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions/ dépréciations	oui	140'000	-	140'000
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques		Provisions/ dépréciations		410'000	-	410'000
H01 Sécurité publique		Provisions/ dépréciations		-917'249	-6'252'075	5'334'826
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Provisions/ dépréciations		27'973	-201'825	229'798
J01 Pouvoir judiciaire		Provisions/ dépréciations		-202'343	-2'495'401	2'293'058
M02 Infrastructures routières et de transports publics			oui	22'482'396	22'309'377	173'019
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation			oui	14'475'467	14'427'200	48'267
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)						97'123'730
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines		Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	12'544	-	12'544
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées		Pertes effectives		4'234'910	4'000'000	234'910
C04 Soutien à la famille et à l'intégration		dépréciations et pertes effectives		3'676'271	2'800'000	876'271
E01 Protection de l'environnement		dépréciations et pertes effectives		-551'629	-1'999'000	1'447'371
E03 Gestion des eaux		dépréciations et pertes effectives	oui	65'933	5'000	60'933
E04 Agriculture et nature		dépréciations et pertes effectives	oui	25'460	10'600	14'860
F01 Enseignement obligatoire et orientation		Pertes effectives	oui	83'270	40'000	43'270
F02 Enseignement secondaire II et formation continue		dépréciations et pertes effectives	oui	47'985	24'300	23'685
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques		Provisions/ dépréciations	oui	107'324	56'000	51'324
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		Provisions/ dépréciations	oui	272'147	76'228	195'919
G01 Logement et planification foncière		Provisions/ dépréciations		2'700'663	2'000'000	700'663
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers		Provisions/ dépréciations		574'287	300'000	274'287
H03 Population, droit de cité et migration		Provisions/ dépréciations	oui	73'464	10'000	63'464
I01 Impôts, taxes et droits		Provisions/ dépréciations		176'537'246	88'050'000	88'487'246
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT		Provisions/ dépréciations		4'000'000	-	4'000'000
L02 Régulation du marché du travail et du commerce		dépréciations et pertes effectives		611'273	60'000	551'273
M01 Transport et mobilité		Pertes effectives	oui	48'096	-	48'096
M02 Infrastructures routières et de transports publics		Provisions/ dépréciations	oui	20'287	10'000	10'287
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/ dépréciations et pertes effectives	oui	44'326	17'000	27'326

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2023	Budget 2023	Dépassements
33 Amortissements du patrimoine administratif (Amortissements)						10'256'882
B02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines	Amortissements	oui	38'013	27'464	10'549
B04	Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique	Amortissements		236'778'483	229'497'817	7'280'666
E01	Protection de l'environnement	Amortissements	oui	682'189	624'566	57'623
E03	Gestion des eaux	Amortissements		4'708'711	4'430'362	278'349
E04	Agriculture et nature	Amortissements		2'884'273	2'595'841	288'432
G01	Logement et planification foncière	Amortissements		1'361'148	483'697	877'451
H01	Sécurité publique	Amortissements		6'364'571	5'554'948	809'623
H03	Population, droit de cité et migration	Amortissements	oui	44'289	33'804	10'485
H04	Sécurité civile et armée	Amortissements	oui	356'829	298'982	57'847
M01	Transport et mobilité	Amortissements	oui	8'922'031	8'830'157	91'874
M02	Infrastructures routières et de transports publics	Amortissements		46'610'084	46'144'079	466'005
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui	565'656	537'678	27'978
34 Charges financières (Provisions/dépréciations et pertes effectives)						4'448'476
C04	Soutien à la famille et à l'intégration		oui	88'973	50'000	38'973
D01	Culture	Pertes effectives		3'074'435	-	3'074'435
E04	Agriculture et nature	Pertes effectives	oui	27'077	-	27'077
I03	Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	Pertes effectives		1'306'183	-	1'306'183
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	1'809	-	1'809
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (Provisions/dépréciations, amortissements, pertes effectives et reclassements entre natures de charges)						3'158'338
B04	Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique		oui	70'000	-	70'000
D02	Sport et loisirs	Amortissements	oui	240'000	160'000	80'000
E02	Energie	Provisions/ dépréciations		373'588	-	373'588
F05	Hautes écoles	Pertes effectives	oui	23'467'456	23'417'146	50'310
H04	Sécurité civile et armée	Amortissements		2'908'212	495'956	2'412'256
M01	Transport et mobilité	Amortissements	oui	5'105'793	5'055'437	50'356
M01	Transport et mobilité		oui	6'807'970	6'750'000	57'970
M02	Infrastructures routières et de transports publics	Amortissements	oui	12'264'324	12'208'335	55'989
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/ dépréciations, amortissements et pertes effectives	oui	100'062	92'193	7'869

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFGB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2023	Budget 2023	Dépassements
36 Charges de transfert (liste des subventions)						43'673'229
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale						
	Subsides aux assurés à ressources modestes (Prov. nettes)	Provisions/dépréciations		9'910'996	-1'400'000	11'310'996
	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées (Prov. nettes)	Provisions/dépréciations		6'172'174	-	6'172'174
	Remise de cotisations AVS (LRT) (Prov. nettes)	Provisions/dépréciations		343'298	-	343'298
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées						
	Prestations complémentaires fédérales - AVS (Prov. nettes)	Provisions/dépréciations		4'103'236	200'000	3'903'236
	Prestations complémentaires cantonales - AVS (Prov. nettes)	Provisions/dépréciations		1'344'502	250'000	1'094'502
	Abonnements TPG - AVS		oui	2'176'973	2'150'000	26'973
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées						
	Prestations complémentaires fédérales - AI (Prov. nettes)	Provisions/dépréciations		6'016'923	-	6'016'923
	Prestations complémentaires cantonales - AI (Hors prov.)		oui	86'858'105	86'658'500	199'605
	Prestations complémentaires cantonales - AI (Prov. nettes)	Provisions/dépréciations		3'414'420	500'000	2'914'420
	Abonnements TPG - AI		oui	2'521'042	2'474'999	46'043
E02 Energie						
	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables		oui	8'901'579	8'827'000	74'579
E04 Agriculture et nature						
	Dégâts dus à la faune		oui	445'534	350'000	95'534
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques						
	Frais de placements OMP		oui	279'695	264'868	14'827
K01 Réseau de soins						
	Prestations stationnaires hospitalières (Prov. nettes)	Provisions/dépréciations		9'455'710	-	9'455'710
	Soins à domicile (Prov. nettes)	Provisions/dépréciations		1'650'147	-	1'650'147
L03 Promotion économique et tourisme						
	Action en faveur de l'économie genevoise		oui	482'735	312'500	170'235
	Covid-19 Indemnités charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824) (Hors prov.)		oui	174'966	-	174'966
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/dépréciations	oui	655'110	646'049	9'061
38 Charges extraordinaires (Amortissements)						1'398'048'658
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT		Amortissements		1'513'829'039	115'780'381	1'398'048'658
TOTAL II						1'590'244'769

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFGB art 21 et 26), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Pour l'exercice 2022, vu l'exécution budgétaire sous le régime des douzièmes provisoires, les crédits supplémentaires inférieurs aux seuils de matérialité fixés à l'article 26 alinéa 3 du RPFGB, soit inférieurs à 100 000 francs ou entre 100 000 francs et 500 000 francs et n'excédant pas 0.5% du crédit initial voté dans le cadre du budget sont intégrés dans ce tableau, sous réserve de ceux ayant fait l'objet d'une autorisation de crédit supplémentaire acceptée par la commission des finances. De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme	Comptes 2023	Budget 2023	Dépassements
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)			21'490'819
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	-	-11'293'835	11'293'835
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	-	-4'948'065	4'948'065
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	-	-794'636	794'636
G01 Logement et planification foncière	-	-525'354	525'354
K01 Réseau de soins	-	-3'928'929	3'928'929
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)			419'789
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées			
Prestations d'aide sociale - AVS	6'729'413	6'510'846	218'567
F02 Enseignement secondaire II et formation continue			
Cours interentreprise - subvention pour la formation de base	6'379'632	6'178'410	201'222
TOTAL III			21'910'608

A6

**Liste annexe des provisions
par programme et nature à
2 positions**

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2023	B 2023	Description
A02 Conseil d'Etat	30 Charges de personnel dont dotations provisions	35'209'037 22'733'452	14'888'899 2'448'150	Actualisation de la provision concernant les retraites des conseillers d'Etat qui sont à la charge de l'Etat . La variation de dotation est en lien avec la modification des hypothèses actuarielles de cette caisse fermée.
	dont utilisations provisions	-3'224'540	-3'507'187	L'utilisation de la provision pour le paiement de rentes aux anciens conseillers d'Etat et Chanceliers.
	34 Charges financières dont dotations provisions	595'548 595'548	595'548 595'548	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée aux rentes des conseillers d'Etat.
	30 Charges de personnel dont dotations provisions	13'977'440 9'075'576	10'555'173 5'070'134	Actualisation de la provision concernant les retraites des magistrats de la Cour des comptes qui sont à la charge de l'Etat. La variation de dotation est en lien avec la modification des hypothèses actuarielles de cette caisse fermée.
A06 Cour des comptes	dont utilisations provisions	-94'678	-97'330	L'utilisation de la provision pour le paiement de rentes aux magistrats de la Cour des comptes.
	34 Charges financières dont dotations provisions	45'868 45'868	45'868 45'868	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée aux rentes des magistrats de la Cour des comptes.
	30 Charges de personnel dont dotations provisions	42'252'230 231'818	45'944'731 133'826	Actualisation de la provision concernant les rentes diverses à la charge de l'Etat et évaluées selon les hypothèses actuarielles.
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	dont utilisations provisions	-240'151	-273'339	Utilisation de la provision pour le paiement des rentes diverses à la charge de l'Etat.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations	2'708'642 12'509	2'720'577 -	Dotation de provision sur des créances salariales irrécouvrables.
	34 Charges financières dont dotations provisions	22'150 22'033	22'033 22'033	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée aux rentes diverses payées par l'Etat.
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	65'548 62'322	- -	Reprise totale de provision sur les litiges ouverts relatifs au personnel du Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures.
	36 Charges de transfert dont utilisations dépréciations	- -81'487	- -	Utilisation de la provision en lien avec des créances du service du contentieux sur les prêts consentis aux ménages privés.
	B03 Gestion financière transversale et départementale et achats			

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2023	B 2023	Description
B04 Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	151'195'375	148'910'286	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal des bâtiments.
	dont dotations dépréciations	190'037	200'000	
	dont utilisations dépréciations	-53'077	-200'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal des bâtiments. Utilisation de la provision pour la dépollution du site des Vernets dont les travaux ont été plus importants que prévu en 2023.
	dont utilisations provisions	-7'563'044	-1'500'000	
43 Revenus divers	3'648'597	5'681'936	Reprise de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal des bâtiments.	
dont reprises dépréciations	194'013	-		
B05 Systèmes d'information et du numérique	43 Revenus divers	15'337'265	19'212'943	Reprise de provision en lien avec des litiges RH.
	dont reprises de provisions	76'300	-	
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'038'735	2'700'260	Les dépréciations nettes de créances comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de remboursement des créances résultant des prestations indûment versées aux bénéficiaires du service de l'assurance-maladie (SAM) et du service des bourses et prêts d'études (SBPE).
	dont dotations dépréciations	129'157	1'834'000	
	dont utilisations dépréciations	-28'473	-1'134'000	
	36 Charges de transfert	4'878'025'967	4'948'756'803	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de conversion des prêts d'études accordés aux ménages privés, ainsi que le risque de défaut de remboursement de ces prêts.
	dont dotations dépréciations	2'601'294	4'807'950	
	dont utilisations dépréciations	-2'793'706	-4'499'996	
	dont dotations provisions	78'691'653	64'900'000	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de bourses d'études et de remises de cotisations à l'AVS en attente de traitement (le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande), aux subsides facturés tardivement par les assureurs (subsides rétroactifs et tardifs) et aux primes impayées des assurés conformément à l'article 64a LAMal.
	dont utilisations provisions	-62'481'793	-66'100'000	
43 Revenus divers	1'569'190	320	Ces revenus correspondent aux reprises de provisions devenues sans objet, en lien avec les prestations du service de l'assurance-maladie (SAM).	
dont reprises de provisions	1'568'290	-		
C02 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes âgées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'995'300	4'806'691	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de remboursement des créances résultant des prestations complémentaires à l'AVS indûment versées.
	dont dotations dépréciations	1'103'737	3'500'000	
	dont utilisations dépréciations	-1'226'461	-3'000'000	
	36 Charges de transfert	1'549'969'511	1'535'512'307	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de prestations complémentaires à l'AVS en attente de traitement au 31 décembre, avec un paiement différé probable de subventions. Le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande.
	dont dotations provisions	14'640'840	10'250'000	
	dont utilisations provisions	-9'234'013	-12'440'000	
	43 Revenus divers	176'129	78'560	Ces revenus correspondent aux reprises de dépréciations et de provisions devenues sans objet, en lien avec les prestations complémentaires à l'AVS et les placements hors canton.
dont reprises dépréciations	99'590	-		
dont reprises de provisions	76'539	-		

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2023	B 2023	Description
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'735'484	2'580'870	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de remboursement des créances résultant des prestations complémentaires à l'AI indûment versées.
	dont dotations dépréciations	960'929	1'800'000	
	dont utilisations dépréciations	-1'014'710	-1'800'000	
	36 Charges de transfert	1'002'532'026	1'004'575'229	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de prestations complémentaires à l'AI en attente de traitement au 31 décembre, avec un paiement différé probable de subventions. Le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande.
	dont dotations provisions	25'073'209	18'000'000	
	dont utilisations provisions	-15'641'866	-17'500'000	
43 Revenus divers	66'393	52'374	Ces revenus correspondent aux reprises de dépréciations devenues sans objet, en lien avec les prestations complémentaires à l'AI.	
dont reprises dépréciations	66'393	-		
C04 Soutien à la famille et à l'intégration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'238'886	5'885'675	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque de défaut de remboursement des avances de pensions alimentaires versées par le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) et des créances résultant des prestations complémentaires familiales indûment versées.
	dont dotations dépréciations	2'856'039	2'800'000	
	dont utilisations dépréciations	-3'076'828	-3'100'000	
	36 Charges de transfert	185'369'124	194'451'355	Les provisions nettes comptabilisées sont inhérentes aux demandes de prestations complémentaires familiales en attente de traitement au 31 décembre, avec un paiement différé probable de subventions. Le droit aux prestations étant ouvert dès le dépôt de la demande.
	dont dotations provisions	561'064	1'500'000	
	dont utilisations provisions	-1'469'684	-1'500'000	
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'536'088	1'803'144	Les dépréciations nettes comptabilisées sont destinées à couvrir le risque pour débiteurs douteux, en lien avec les prestations du service de protection de l'adulte (SPAd).
	dont dotations dépréciations	180'564	60'000	
	dont utilisations dépréciations	-	-60'000	
	dont dotations provisions	64'130	600'000	Les provisions nettes comptabilisées sont destinées à couvrir l'incidence financière des litiges, en lien avec les prestations du service de protection de l'adulte (SPAd).
	dont utilisations provisions	-32'849	-300'000	
	43 Revenus divers	23'282	300'000	Ces revenus correspondent aux reprises de provisions pour dommages et intérêts relatives aux litiges, devenues sans objet.
	dont reprises dépréciations	-	300'000	
	dont reprises de provisions	23'282	-	
E01 Protection de l'environnement	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'759'724	5'354'721	Ajustement de la provision pour sites contaminés. Utilisation de la provision pour les sites contaminés en fonction des dépenses d'assainissement qui ont été inférieures aux prévisions.
	dont dotations provisions	67'099	-	
	dont utilisations provisions	-627'130	-2'000'000	
	43 Revenus divers	5'578'889	500	Reprise de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'environnement. Reprise de la provision pour les sites contaminés en fonction des travaux d'assainissement escomptés. 5.3 millions concernent la décharge du Verney où une nouvelle option d'assainissement a été choisie réduisant les coûts attendus (initialement prévus pour 9 millions).
	dont reprises dépréciations	102'085	-	
	dont reprises de provisions	5'476'804	-	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2023	B 2023	Description
E02 Energie	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations	1'741'955 72'573	2'290'183 -	Dotation pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'énergie.
	36 Charges de transfert dont dotations dépréciations	10'171'568	10'077'000	Dotation de la provision pour dépréciation de créances pour deux prêts octroyés en investissement pour l'encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables et dont les bénéficiaires rencontrent des difficultés de remboursement.
	dont utilisations dépréciations	373'588 -55'000	- -125'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances en fonction des pertes constatées sur des prêts octroyés en investissement pour l'encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables.
E03 Gestion des eaux	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations	10'586'592 64'239	11'412'810 5'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'eau.
E04 Agriculture et nature	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations	7'533'470 11'990	7'654'334 6'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.
	43 Revenus divers dont reprises dépréciations	18'384 18'384	185'300 34'400	Reprise de la provision pour dépréciations de créances à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature.
F01 Enseignement obligatoire et orientation	30 Charges de personnel dont dotations provisions	714'444'680 135'000	713'903'227 -	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire.
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	9'768'589 8'764'146	1'096'419 -	Reprises de provisions pour litiges envers le personnel de l'enseignement obligatoire suite à la fin de certaines procédures, principalement pour la réévaluation des maîtres et maîtresses spécialistes d'éducation physique (recours rejeté par la chambre administrative de la Cour de Justice).
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	30 Charges de personnel dont dotations provisions	471'983'500 140'000	474'331'252 -	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations	20'141'659 43'211	20'564'811 14'500	Dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'enseignement secondaire II.
	43 Revenus divers dont reprises dépréciations	6'231'141 9'093	1'175'341 18'000	Reprise de provisions pour dépréciation de créances.
	dont reprises de provisions	5'702'324	-	Reprises de provisions pour litiges envers le personnel de l'enseignement secondaire II suite à la fin de certaines procédures, principalement pour la réévaluation des maîtres et maîtresses d'éducation physique (recours rejeté par la chambre administrative de la Cour de Justice).
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	30 Charges de personnel dont dotations provisions	162'718'036 410'000	163'828'907 -	Dotation de la provision pour litiges envers le personnel de l'office médico-pédagogique.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations	13'252'588 106'909	14'047'272 43'000	Dotation de la provision pour dépréciation de créances à l'office médico-pédagogique.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2023	B 2023	Description
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'064'181	5'380'019	Dotation et utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office de l'enfance et de la jeunesse.
	dont dotations dépréciations	225'792	107'000	
	dont utilisations dépréciations	-6'685	-60'772	Dotation aux provisions pour dommages et intérêts.
	dont dotations provisions	46'305	-	
43 Revenus divers	2'075'421	3'137'097	Reprise de provision pour dépréciation de créances à l'office de l'enfance et de la jeunesse.	
dont reprises dépréciations	-	16'422		
G01 Logement et planification foncière	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'974'935	2'765'225	Dotation de la provision pour dépréciations de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière, principalement liée aux encaissements de surtaxes et de trop-perçus, difficile à évaluer au moment de l'élaboration budgétaire.
	dont dotations dépréciations			
	dont utilisations dépréciations	2'700'663	2'000'000	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances à l'office cantonal du logement et de la planification foncière en fonction des pertes comptabilisées.
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'704'532	12'641'481	Dotation de la provision pour dépréciations de créances à l'office des autorisations de construire, difficile à évaluer au moment de l'élaboration budgétaire.
	dont dotations dépréciations	574'271	300'000	
	dont utilisations dépréciations	-10'251	-100'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances à l'office des autorisations de construire en fonction des pertes comptabilisées.
H01 Sécurité publique	30 Charges de personnel	332'194'235	340'034'891	Utilisation de la provision pour le paiement du Pont-AVS pour la Police.
	dont utilisations provisions	-920'568	-6'252'075	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	47'202'806	37'325'634	Risque de non recouvrement des créances provenant des émoluments et amendes du SDC. Un crédit supplémentaire de 5.5 millions a été accordé en janvier 2024.
	dont dotations dépréciations			
	dont utilisations dépréciations	26'995'350	17'538'455	Utilisation de la provision pour dépréciation de créances de la police.
	dont dotations provisions	-15'592'257	-18'800'000	
	dont utilisations provisions	-	100'000	Utilisation d'une provision pour recapitaliser la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) - Loi 13212.
		-157'951'705	-	
34 Charges financières	122'093	122'063	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée au pont-AVS pour la Police.	
dont dotations provisions	122'063	122'063		
43 Revenus divers	4'938'213	1'747'075	Reprise du solde de provision constituée pour la recapitalisation de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) (4.8 millions)	
dont reprises de provisions				
		4'933'292	1'743'575	Rente transitoire des avantages postérieurs à l'emploi - Pont-Police (0.07 million) Reprise de provision suite à des litiges de factures avec des tiers (0.02 million).

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2023	B 2023	Description
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30 Charges de personnel dont dotations provisions dont utilisations provisions	141'520'782 27'973 -	145'428'228 - -201'825	Dotation à la provision pour litiges RH.
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations provisions dont utilisations provisions	21'476'050 38'300 -36'092'158	25'334'977 - -	Dotation à la provision pour conditions de détention non appropriées (dommages et intérêts). Utilisation d'une provision pour recapitaliser la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) - Loi 13212.
	34 Charges financières dont dotations provisions	14'041 13'794	13'794 13'794	Charge d'escompte en lien avec la provision destinée au pont-AVS pour le personnel pénitentiaire
	43 Revenus divers dont reprises de provisions	1'496'280 -	80'730 -	Reprise du solde de provision constituée pour la recapitalisation de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP) (1.1 million). Reprise de la provision pour litige RH pour 0.3 million.
			1'469'879	80'730
H03 Population, droit de cité et migration	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	2'690'613 73'235 -	2'285'961 10'000 -10'000	Dotation à la provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non recouvrement des créances ouvertes de l'OCPM.
I01 Impôts, taxes et droits	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	176'537'246 176'537'264 -62'274'329	88'050'000 88'050'000 -87'520'000	Dotation et utilisation de la provision pour créances fiscales. La hausse est expliquée par une augmentation de la provision liée à l'apparition de nouveaux débiteurs à risque.
	43 Revenus divers dont reprises dépréciations	18'321'732 18'321'732	- -	Reprise de la provision pour créances fiscales, non prévisible lors de l'élaboration budgétaire.
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont utilisations dépréciations dont dotations provisions	4'000'000 -2'968'376 -	- - -	Utilisation de provision pour les créances gérées par le service du contentieux. Dotation de provision pour risque et charges supplémentaire et non budgétée concernant le recours de l'Institut Suisse de Bioinformatique (ISB) et du Centre Suisse de Contrôle de Qualité (CSCQ) contre la loi 12228. Cette provision représente le risque d'actionnement par la CPEG de la garantie de l'Etat dans le cadre d'une liquidation partielle.
	43 Revenus divers dont reprises dépréciations	7'421'799 -	3'874'665 -	Reprise de provision pour les créances (ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGE + créances diverses) gérées par le service du contentieux. L'écart est principalement lié à des encaissements anticipés de créances.
		2'654'921	1'350'000	
	44 Revenus financiers dont reprises dépréciations	229'402'273 11'784'675	162'875'519 -	Reprise intégrale de la dépréciation du prêt à la Fondation Genève Tourisme & Congrès.

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2023	B 2023	Description
I04 Exécution des poursuites et faillites	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'852'075	5'279'691	Dotation et utilisation de provision en lien avec les créances douteuses.
	dont dotations dépréciations	60'726	130'000	
	dont utilisations dépréciations	-7'670	-130'000	
J01 Pouvoir judiciaire	30 Charges de personnel	154'453'408	156'093'933	Versements uniques au titre des mesures transitoires à la CPEG pour des magistrats du PJ selon les hypothèses actuarielles.
	dont utilisations provisions	-202'343	-2'495'401	
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	62'561'204	62'040'775	Dotation aux provisions sur débiteurs douteux de la filière pénale pour un montant inférieur au budget alloué.
	dont dotations dépréciations	12'386'380	15'300'000	
	dont utilisations dépréciations	-13'492'319	-6'000'000	Utilisation pour pertes sur débiteurs supérieures au budget.
	43 Revenus divers	67'309'244	11'740'000	Non utilisation d'une partie des avantages postérieurs à l'emploi - Rentes transitoires des magistrats du PJ.
	dont reprises de provisions	756'792	1'000'000	
K01 Réseau de soins	36 Charges de transfert	2'990'683'859	2'882'604'936	Dotation et utilisation de la provision en lien avec les soins à domicile. Dotation de provision pour litige en lien avec les prestations stationnaires hospitalières.
	dont dotations provisions	12'537'966	-	
	dont utilisations provisions	-1'432'109	-	Utilisation de la provision en lien avec les soins à domicile.
	43 Revenus divers	26'091'443	33'609'040	Reprise de la provision en lien avec les soins à domicile.
	dont reprises de provisions	1'772'125	-	
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'047'705	7'901'293	Dotation à la provision pour dépréciation d'actifs couvrant le risque de non recouvrement des créances ouvertes du SCAV.
	dont dotations dépréciations	139'439	85'500	
	dont utilisations dépréciations	-323'012	-85'000	Utilisation de la provision susmentionnée dans les cas où le risque se concrétise.
	43 Revenus divers	435'860	439'350	Reprise sur dépréciation des stocks du service du pharmacien cantonal.
dont reprises dépréciations	72'677	-		
L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'666'592	1'548'513	Dotation moins importante que prévue pour les provisions allocations de retour en emploi et amendes.
	dont dotations dépréciations	40'000	80'000	
	dont utilisations dépréciations	-139'049	-80'000	Utilisation plus importante que prévue pour les provisions allocations de retour en emploi et amendes.
	dont dotations provisions	-	50'000	Aucune dotation à la provision pour indemnités de procédure.
	dont utilisations provisions	-	50'000	Aucune utilisation de la provision pour indemnités de procédure.
	43 Revenus divers	130'888	54'545	Reprise plus importante que prévue pour les allocations de reotur en emploi.
	dont reprises dépréciations	100'991	30'000	
dont reprises de provisions	20'000	-	Reprise de la provision relative à l'aide complémentaire RHT COVID (loi 12989).	

Liste annexe des provisions et dépréciations par programme et nature à 2 positions

Programme	Nature	C 2023	B 2023	Description
L02 Régulation du marché du travail et du commerce	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	1'562'984 519'375 -	1'445'685 60'000 -80'000	Dotation plus importante que prévue pour l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et le Registre du commerce concernant les débiteurs douteux.
L03 Promotion économique et tourisme	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont utilisations dépréciations	2'464'960 -309'291	4'779'106 -	Utilisation de la provision relative aux aides cas de rigueur en faveur des entreprises.
	36 Charges de transfert dont utilisations dépréciations dont utilisations provisions	26'292'906 -71'396 -174'966	26'600'990 - -	Utilisation de la provision relative aux prêts pour les starts-up (loi 12684). Utilisation de la provision relative aux aides RHT+ (loi 12824).
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	11'230'823 20'105 -	11'424'739 - -90'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances. Non-utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal du génie civil.
M02 Infrastructures routières et de transports publics	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	11'230'823 20'105 -	11'424'739 - -90'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances. Non-utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal du génie civil.
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation dont dotations dépréciations dont utilisations dépréciations	2'829'316 1'009'954 -28'233	2'984'239 1'158'545 -55'000	Ajustement de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules. Utilisation de la provision pour dépréciation de créances de l'office cantonal des véhicules.
Autres programmes (montants inférieurs à 10'000 francs)	dont dotations dépréciations	23'791	500	
	dont utilisations dépréciations	-15'094	-1'000	
	dont reprises dépréciations	8'101	-	
	dont dotations provisions	8'319	-	
	dont utilisations provisions	-8'197	-	